

LE MOYEN ÂGE ET LA RENAISSANCE

**HISTOIRE ET DESCRIPTION DES MŒURS ET USAGES, DU
COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES, DES
ARTS, DES LITTÉRATURES ET DES BEAUX-ARTS EN
EUROPE.**

TOME DEUXIÈME

**COLLECTION DIRIGÉE PAR PAUL LACROIX &
FERDINAND SERÉ.**

PARIS - 1848

DEUXIÈME PARTIE. — SCIENCES ET ARTS, BELLES-LETTRES

SCIENCES ET ARTS.

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET SCOLASTIQUES, par M.
BARTHÉLÉMY HAURÉAU, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque
Nationale de Paris.

CHIMIE ET ALCHEMIE, par M. ÉMILE BÉGIN, docteur en médecine, de la
Société nationale des Antiquaires de France.

CHIRURGIE ET PHARMACIE, par le MÊME.

MARINE (ART NAUTIQUE), par M. A. JAL, historiographe au ministère de
la marine.

BELLES-LETTRES.

LANGUES, par M. FRANCIS WEY, ancien élève de l'École nationale des
Chartes.

PATOIS, par M. MARY-LAFON, de la Société nationale des Antiquaires de
France.

PROVERBES, par M. LEROUX DE LINCY, élève pensionnaire de l'École
nationale des Chartes, etc.

CHANTS POPULAIRES, par M. F. FERTIAULT, membre correspondant de
l'Académie de Dijon.

ROMANS, par M. PAULIN PARIS, de l'Académie des inscriptions et belles-
lettres, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Nationale.

TROISIÈME PARTIE. — BEAUX-ARTS.

MANUSCRITS, par M. CHAMPOLLION-FIGEAC, ancien conservateur de la
Bibliothèque Nationale de Paris.

MINIATURES DES MANUSCRITS, par M. AIMÉ CHAMPOLLION, de la
Bibliothèque Nationale de Paris.

PARCHEMIN, PAPIER, par M. GABRIEL PEIGNOT, de l'Académie de Dijon.

CARTES À JOUER, par M. PAUL LACROIX, de la Commission des
monuments historiques et du Comité des monuments écrits de l'histoire de
France.

HORLOGERIE, par M. PIERRE DUBOIS, vice-président de l'Athénée des
sciences, arts et belles-lettres de Paris.

TAPISSERIES, par M. ACHILLE JUBINAL, de la Société nationale des
Antiquaires de France.

DEUXIÈME PARTIE

SCIENCES ET ARTS, BELLES-LETTRES

SCIENCES ET ARTS

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET SCOLASTIQUES

Dans tous les temps, l'histoire du développement des Sciences philosophiques est, à proprement parler, l'histoire du développement de l'intelligence humaine. Les formes que prend l'étude philosophique, c'est-à-dire la recherche des vérités premières, sont nécessairement très-variées ; mais, sous toutes ces formes, la même recherche tend à la même fin. **Le désir de connaître est naturel à tous les hommes**, nous dit Aristote, au début de sa Métaphysique. Puisque c'est un besoin de la nature, la science qui a pour objet la satisfaction de ce besoin doit donc être toujours cultivée : elle l'est toujours., en effet, mais, suivant les temps, avec plus ou moins de zèle, d'ardeur et de succès. Puisqu'elle a pour objet la connaissance des principes qui doivent servir de règle, dans l'ordre logique comme dans l'ordre moral, aux diverses énergies de l'âme, les progrès de cette science et ceux de l'intelligence humaine doivent donc toujours être simultanés et corrélatifs. Jamais cette corrélation ne fut plus évidente et plus parfaite qu'au Moyen Age.

Dans les premiers siècles, à cette époque où toutes les traditions de l'antiquité semblent perdues, on rencontre sans doute quelques hommes, dont les doctes annalistes Brucker et Tennemann ont dû nous faire connaître la vie et les opinions ; mais toute la philosophie de ces penseurs presque solitaires se réduit à un petit nombre d'aphorismes plus ou moins obscurs. Après eux, paraissent sur la scène certains docteurs fiers, indociles, jaloux d'être appelés les maîtres de l'école, qui font une active propagande en faveur de quelques téméraires nouveautés. Autour d'eux accourt la foule, et voilà qu'on recommence à bâtir les fondements de la science. Quand, plus tard, nous voyons une société nouvelle qui se constitue sur les bases d'un nouveau droit ; quand nous assistons à ce beau spectacle que nous donne, au treizième siècle, l'esprit du Moyen Age luttant contre l'esprit barbare, et déjà comptant autant de triomphes qu'il a livré de batailles, nous voyons en même temps la Science philosophique occupant toutes les intelligences, auxquelles elle ouvre des voies inconnues ; et nous ne pouvons plus supputer le nombre des chaires qui s'élèvent à la fois en tous lieux, nous ne pouvons plus dresser la liste des illustres docteurs qui viennent continuer l'œuvre si longtemps interrompue de Platon et d'Aristote, affranchir la pensée, reconquérir son ancien domaine, et même, car cette gloire leur appartient, en reculer les bornes. A cette époque une autre succède : François 1er est assis sur le trône de France ; Léon X règne au Vatican : la victoire de la civilisation est définitivement proclamée. Ce n'est pas pour la pensée un temps de repos, mais un temps de jouissances ; elle fuit les sentiers difficiles, hérissés de tant d'obstacles, que l'école appelait le trivium, et le quadrivium, et demande à l'imagination de le charmer par ses caprices. Que devient alors la Philosophie ? Ce n'est plus une science que l'on s'efforce d'acquérir par de rudes labeurs ; c'est un art que l'on cultive pour le plaisir que l'on y trouve.

Telles sont les phases que doit parcourir la Philosophie durant cette période de son histoire. Quand cette période est finie, c'est, avec une autre Philosophie,

l'ère moderne qui commence. Ainsi vont les choses de ce monde : succession d'efforts, de lutttes et de progrès.

§ 1er. Depuis la Renaissance des lettres en Occident jusqu'à la fin du douzième siècle.

C'est employer un terme bien emphatique, que d'appeler Renaissance des lettres le faible essor que prirent les études quand, après les derniers tumultes de l'invasion barbare, quelques docteurs se montrèrent tout à coup au milieu des ruines. Ce sera, si l'on veut, le premier signe de la Renaissance. Parmi les maîtres de ce temps, nous nommerons d'abord Martianus Capella, l'auteur du *Satyricon*. Il avait de l'esprit, peu de goût et moins de savoir. Il ne faut pas lui demander une doctrine ; il ne soupçonne pas même ce que cela peut être ; mais on trouve dans son livre une division de l'enseignement qui fut acceptée par Cassiodore, par Isidore de Séville, pour être ensuite transmise aux fondateurs de nos premières écoles, et conservée durant tout le Moyen Age : c'est la distinction des sept arts libéraux.

Ne nous arrêtons pas plus longtemps à Cassiodore ; qu'il nous suffise de dire, pour honorer sa mémoire, que, dans un temps où l'Église encourageait moins qu'elle n'empêchait la reprise des études, il fut moine et lettré. Isidore de Séville, qui vint après, au septième siècle, ne fit que répéter des définitions. Beda-le-Vénéral trouva quelque chose de plus, mais sans trop comprendre où cela pouvait conduire. Assurément, ce n'est pas là, pour la Philosophie du Moyen Age, une glorieuse origine.

Cependant voici d'autres docteurs. D'où viennent-ils ? On ne le sait trop ; mais ils passent pour avoir reçu le dépôt de la science dans une école bien lointaine, sur une terre dont les Barbares ont ignoré l'existence. Là se seraient confinés, durant les jours d'orage, quelques hommes élevés dans les grandes écoles des Gaules et de la Bretagne, qui auraient perpétué la tradition des hautes études, et préservé de la dévastation les plus illustres monuments de la Philosophie ancienne. Les érudits de notre temps sont encore à découvrir un texte qui leur permette d'établir avec certitude si cet asile de la science était en Écosse ou bien en Irlande. Quoi qu'il en soit, c'est de là que descendirent sur le continent, au neuvième siècle, Clément et Jean Scot Érigène, qui professèrent l'un et l'autre en France, à l'école du Palais, récemment fondée sous les auspices de Charlemagne et sous la discipline d'Alcuin. Clément était un grammairien ; Jean Scot est un philosophe. Quelle est sa philosophie ? Celle de Parménide commentée par un des derniers disciples de l'école d'Alexandrie. Quand, après avoir lu ce qui reste d'Alcuin, d'Éginhard et de leurs contemporains, on ouvre le livre *De la Division des Natures*, on demeure tout d'abord frappé d'étonnement, et l'on se demande quelle étrange figure devait faire à la cour de Charles-le-Chauve cet homme qui, par la variété de ses connaissances, par la liberté de son esprit, par la mâle vigueur de son génie, s'est concilié, même de nos jours, des admirateurs passionnés. Nous avons lieu de croire que, parmi ses auditeurs, le plus petit nombre devait le comprendre. Aussi, n'a-t-il pas laissé de disciples immédiats. C'est un foyer de lumière qui apparaît subitement au milieu de la nuit, et qui s'éteint sans laisser de trace.

Hâtons-nous de dire que, si les contemporains de Jean Scot l'écoutèrent avec plus de surprise que de profit, ce ne fut pas un grand malheur. La doctrine du traité De la Division des Natures est, si l'on peut ainsi parler, une doctrine close ; c'est le dernier mot d'une secte philosophique. Or, pour que l'éducation des intelligences suivît un cours régulier, il était nécessaire qu'on les tint quelque temps arrêtées aux rudiments de la science. Alcuin, qui avait des connaissances plus variées que profondes, avait bien commencé ce modeste enseignement. Il fut continué avec plus de succès encore par son élève préféré, le futur archevêque de Mayence, Raban-Maur. En quittant l'école de Tours, Raban s'était empressé de retourner dans sa patrie. Quels trésors de science avait-il donc recueillis sur la rive étrangère, et que pouvait-on apprendre d'un des principaux disciples de l'illustre Alcuin ? Tous les compagnons de sa jeunesse arrivèrent autour de lui, le suppliant de parler. Il ne se proposait pas autre chose, et, les moines de Fulde l'ayant appelé dans leur maison, il y fit des leçons publiques. Ces leçons furent très-suivies, et l'école de Fulde devint bientôt une pépinière de jeunes docteurs qui allèrent ensuite à travers la Germanie répandre la doctrine de leur maître. Cette doctrine n'est pas celle de Jean Scot, et nous devons la faire connaître en quelques mots, pour montrer comment, dès l'ouverture des écoles, les anciens problèmes furent remis à l'ordre du jour et diversement résolus. Jean Scot doit être compté parmi les platoniciens les plus résolus ; il repousse avec dédain la méthode expérimentale ; il n'admet pas d'autre moyen de connaître que la vision interne, ou l'extase. Où cela le conduit-il ? A l'abîme dans lequel sont allés s'engloutir beaucoup d'enthousiastes, et qui est encore ouvert pour en recevoir d'autres. Cet abîme, c'est le panthéisme. Raban-Maur procède d'une tout autre façon : il ne rêve pas, il observe : il ne demande pas à la raison pure ce que c'est que la vérité, il tient grand compte des notions qui lui viennent du dehors ; et, au lieu de courir en aveugle au-devant du mensonge, il suspend à propos son jugement, discute le probable et l'improbable, et ne s'arrête qu'à ce qui lui est clairement démontré. C'est la méthode péripatéticienne. Fidèle aux principes de cette méthode, Raban-Maur commence la science de l'être par la définition de la substance ; et ce qu'il appelle substance, ce n'est pas le tout universel des panthéistes, c'est ceci, c'est cela, c'est chacun des objets, qui, dans la nature, constitue individuellement un tout organisé. Telles sont les prémisses du nominalisme.

Voilà donc, dès la renaissance de l'enseignement philosophique, deux partis qui se forment, qui se prononcent pour deux affirmations contraires. Nous développerons plus tard et nous ferons mieux comprendre l'une et l'autre de ces affirmations ; qu'il nous suffise en ce moment d'en signaler la divergence.

De cette divergence sont nées les luttes scolastiques. On rapporte que ces orages s'élevèrent à l'occasion d'une phrase de Porphyre : cela est vrai ; mais, quand on considère la disposition d'esprit et les tendances diverses des interlocuteurs, on se persuade qu'ils se seraient encore querellés sur la même question, alors même que Boëce ne leur eût pas fait connaître l'Introduction de Porphyre. On ne peut entrer en Philosophie qu'après avoir franchi ce degré : la définition de la substance ; et, comme l'a fait judicieusement observer M. Royer-Collard, c'est à cette définition que peuvent être réduits les systèmes qui semblent les plus vastes et les plus compliqués.

Ne supposons pas, en effet, lorsqu'on nous parle de scolastique, qu'il s'agit d'une doctrine particulière. Si, de nos jours, le terme de scolastique se prend substantivement, c'est au moyen d'une ellipse. Au treizième siècle, ce terme ne s'employait qu'adjectivement, pour désigner telle ou telle science formulée d'une

manière systématique à l'usage des écoles ; ainsi, nous avons des traités de philosophie, de théologie, d'arithmétique et même d'histoire scolastiques. Qu'on ne cherche pas plus loin l'explication de ce mot. La philosophie scolastique, c'est tout simplement la Philosophie professée dans les écoles du Moyen Age. Or, dans ces écoles, comme dans celles de l'antiquité, toutes les doctrines se sont produites d'elles-mêmes, suivant le cours naturel des choses. L'histoire de la scolastique n'est donc pas autre chose que l'histoire des controverses qui se sont engagées entre les chefs des divers partis depuis le jour natal des écoles jusqu'à l'heure de leur décadence.

Platon, Aristote, les Alexandrins avaient déjà proposé toutes les solutions qui seront données à la question de la substance, ou de l'être, par nos docteurs du Moyen Age ; mais, comme Porphyre semblait le déclarer dans son *Introduction aux Catégories*, ni la solution de Platon, ni celle d'Aristote, ni celle des Alexandrins, n'avait été définitivement accueillie par l'antiquité savante. Il était donc nécessaire qu'il y eût un débat nouveau. Ce débat occupa l'école entière durant environ cinq siècles, et finit par le triomphe de la solution péripatéticienne, qui fut acceptée tout à la fois par Bacon, et, avec quelques réserves, par Descartes. Les encyclopédistes commettaient donc une grave erreur, lorsqu'ils interrompaient à la mort de Proclus la succession des philosophes, pour la reprendre avec le seizième siècle. Quels qu'aient été les services rendus à l'antiquité par v Platon et par Aristote, ils n'avaient réussi, ni l'un ni l'autre, à faire pénétrer dans les esprits une opinion universellement consentie sur la nature de l'être, et il n'y a de base ni pour les sciences naturelles, ni pour les sciences morales, tant que l'on discute encore sur ce problème. Nos docteurs scolastiques épuisèrent cette discussion, et, quand elle fut épuisée, on put commencer à construire sur un terrain solide l'édifice de la science moderne. Ce fut le résultat principal de leurs agitations, de leurs travaux, de leur Philosophie. N'est-il pas assez important pour qu'on en tienne compte ? Ajoutons que l'on doit des hommages au génie, même lorsque ses œuvres stériles ne méritent pas de reconnaissance, et que des penseurs originaux, comme Abélard, Albert-le-Grand, saint Thomas, Duns Scot et Guillaume d'Ockam, se sont inscrits eux-mêmes au nombre des grands esprits qui ont à cette gloire les titres les plus légitimes.

Mais les limites qui sont imposées à ce travail ne nous permettent pas d'accorder beaucoup de place aux considérations générales. Nous avons dit quel fut le commencement de la controverse scolastique ; nous devons maintenant en suivre l'histoire. Raban avait eu parmi ses auditeurs Haimon, qui fut plus tard évêque d'Halberstadt. Mais, avant d'être élevé sur ce siège, Haimon avait professé la dialectique à l'école de Fulde, et l'on nous signale au nombre de ses disciples Heiric d'Auxerre. Lorsque celui-ci revint dans sa patrie, il s'empressa de convoquer toute la jeunesse de Bourgogne à l'abbaye de Saint-Germain, et de commencer des leçons publiques. Comme son maître Raban, Heiric est nominaliste ; il n'admet pas que les noms collectifs puissent être pris comme désignant des substances, et soutient qu'ils répondent simplement à des concepts. Si l'on recherche sur quoi se fonde la légitimité de ces concepts, Heiric déclare sans hésiter qu'il n'y a rien d'arbitraire dans les idées générales, qu'elles se forment naturellement, c'est-à-dire nécessairement, dans l'intellect, et que l'intellect est le lieu déterminé des idées, comme le monde externe est le lieu des choses individuelles. Ce ne sont pas là sans doute des démonstrations ; on en trouve peu chez les dialecticiens du dixième siècle : ce sont du moins des définitions. Or, les définitions d'Heiric sont résolument péripatéticiennes, ou, en

d'autres termes, nominalistes. Le plus célèbre de ses élèves fut Remi d'Auxerre, qui, suivant les chroniqueurs, enseigna le premier en public les sept arts libéraux dans la ville de Paris. Quelle fut l'opinion de Remi sur la question controversée ? Nous l'avons trouvée, après quelques recherches, dans les gloses manuscrites qui portent son nom. Remi n'est pas moins sincère que son maître, et ne se prononce pas avec moins d'assurance ; mais il est de l'autre parti. Quand on lui demande quel est l'objet de la science, il répond que c'est l'être ; quand ensuite on l'invite à dire quel est cet être, il déclare, avec les platoniciens les plus décidés, que la première des substances en ordre de génération est l'essence universelle, et qu'au sein de ce grand tout les existences individuelles sont de purs accidents. Le nom qui convient à cette doctrine est celui que Bayle donne à celle de Guillaume de Champeaux : c'est un spinosisme non développé. Après Remi d'Auxerre, il faut placer Gerbert d'Aurillac, le plus savant, le plus considérable docteur du dixième siècle, qui porta la tiare sous le nom de Sylvestre II. Gerbert est de la même secte que Remi ; mais, une fois entré dans la voie qui conduit au pays des chimères, il ne s'est pas arrêté, comme le moine d'Auxerre, à cette station qu'on appelle le réalisme *quoad physicos*, c'est-à-dire à la thèse de l'essence universelle. Au-delà des choses naturelles, dans le domaine de la métaphysique, Platon avait vu des yeux de l'esprit un autre monde peuplé par des myriades de types, de formes ou d'êtres spirituels, auxquels il avait attribué certaine part à la génération des choses sensibles : initié par les Pères latins à cette théorie, Gerbert l'adopte, et, sans même s'inquiéter d'en modifier les termes profanes, il la reproduit comme le dernier mot des sages sur l'origine et la cause de l'être.

Nous avons déjà les prémisses de tous les systèmes scolastiques, et il ne nous reste plus qu'à les entendre développer. Ces systèmes sont la reproduction, sous les formes les plus diverses, de trois thèses principales. La première, la thèse de l'universel *ante rem*, consiste à réaliser dans un monde super-lunaire toutes les notions générales que l'esprit recueille des objets, et à prétendre que ces entités fabuleuses sont à la fois *principia essendi* et *principia cognoscendi*, c'est-à-dire contribuent, d'une part, à la génération de toutes les substances individuelles, et, d'autre part, pénétrant l'intelligence humaine de leurs rayons mystérieux, lui révèlent la cause, la nature et la fin des choses. C'est la pure doctrine de Platon des choses. C'est la pure doctrine de Platon, suivant Aristote, Tertullien, Scaliger et le dernier interprète du Timée, M. Henri Martin. Elle fut remise en honneur, dès l'ouverture des écoles, par Jean Scot Érigène et par le moine Gerbert. Hâtons-nous de dire que, le plus souvent, on présente la même thèse sous une forme qui révolte moins le sens commun. On ne dit pas alors que les principes des choses, autrement nommés les idées suprêmes, les exemplaires permanents, subsistent hors de l'intelligence divine, considérée comme affranchie de toute détermination ; mais on suppose que cette intelligence, opérant, comme la nôtre, au moyen de certaines facultés, est elle-même le lieu, la patrie, ou, comme on dit encore, l'officine des formes exemplaires. Plutarque, Plotin et Bessarion soutiennent que telle fut l'opinion de Platon. Nous n'avons pas le loisir de renouveler ce débat : qu'il nous suffise de faire remarquer que, séparées de l'entendement divin ou localisées dans cet entendement, ces idées sont toujours considérées, dans l'un et dans l'autre commentaire, comme des entités du genre de la substance. A ce titre, ce sont des universaux *ante rem*. — La seconde thèse est celle de l'universel in re. Nous sommes descendus de la région des nuages : il s'agit de rechercher ce qui, dans ce monde, répond à la définition de la substance. L'opinion péripatéticienne est que toute substance est

individuelle ; que les individus ont entre eux des similitudes, des conformités naturelles, et que ces conformités ont pour conséquence nécessaire des rapports de l'ordre physique, de l'ordre moral, de l'ordre politique, etc., etc. Dans l'école opposée, on prétend que le fonds même de l'être est ce que les individus possèdent en commun, et que les différences individuelles sont de purs accidents. Ainsi, l'universel par excellence, c'est-à-dire le *totum rerum*, le tout des choses, est la substance proprement dite ; cette substance, être unique, solitaire, reçoit accidentellement diverses formes qui, sans altérer son essence, constituent les genres, les espèces, et, au dernier degré de l'être, les individus. Chez les anciens, Parménide n'avait pas reculé devant les conséquences extrêmes de cette doctrine ; chez les modernes, elle a pris le nom de Spinoza : nous venons de la voir proposer par Remi d'Auxerre. — Enfin, la troisième thèse est celle de l'universel *post rem*. Sur ce point, tout le monde se retrouve un instant d'accord. Quel que soit, en effet, le sentiment que l'on professe sur la manière d'être de l'universel pris comme étant avant les choses ou comme étant dans les choses, on reconnaît unanimement que l'intelligence humaine recueille de la considération des choses certaines idées générales qui servent de règle à tous ses jugements. Cela posé, toute discussion n'est pas close sur la nature de l'universel *post rem* ; mais du moins déclare-t-on d'une seule voix que cet universel existe d'une certaine manière, et que tous les noms collectifs dont on fait usage dans le discours ont pour l'intelligence une signification déterminée.

Pendant longtemps on a commencé l'histoire dite scolastique à saint Thomas ; plus tard, on a soupçonné qu'Abiard avait peut-être mérité d'être inscrit au nombre des philosophes ; de plus récentes et plus curieuses investigations ont permis d'établir que, dès la fin du dixième siècle, l'école n'ignorait aucune des trois grandes thèses autour desquelles se groupent méthodiquement toutes les questions controversées. C'est ce que nous devons d'abord reconnaître : allons maintenant vers d'autres docteurs.

Nous n'hésitons pas à compter parmi les nominalistes ce Bérenger de Tours qui fut condamné par l'Église comme ayant employé toutes les ressources de sa dialectique à combattre la thèse de la présence réelle dans l'Eucharistie. Depuis que MM. Vischer ont mis au jour son traité *De sacra Cena*, il ne peut plus y avoir d'incertitude à cet égard : Bérenger n'était qu'un audacieux interprète des Catégories. Il rencontra beaucoup d'adversaires, et, au moment suprême, le gros de ses partisans l'abandonna. La sentence qui fut prononcée contre lui, fit les affaires du réalisme ; mais, comme un excès en amène toujours un autre, le réalisme réactionnaire des persécuteurs de Bérenger compromit bientôt lui-même l'Église et la foi par ses brutalités et ses extravagances. C'est ce qui provoqua la critique vive, acérée, du chanoine Roscelin.

Saint Anselme lui répondit. La doctrine de saint Anselme est moins philosophique que mystique. En Philosophie, il fut assez aveuglément réaliste pour prétendre que l'ensemble des individus appartenant à telle ou à telle espèce constitue ce qu'on appelle indifféremment une nature, une substance, un tout indivis. Sa théologie, solidaire des mêmes égarements, lui fit cependant beaucoup plus d'honneur, puisque l'Église l'a mis au nombre des docteurs sacrés. Après un long examen, on accepta les conclusions de saint Anselme, et l'on rejeta ses preuves. Mais cet examen n'eut lieu que fort tard, et c'est peut-être saint Thomas qui, le premier, osa contester ouvertement la valeur de l'argument célèbre qui porte le nom du saint archevêque de Cantorbéry. Cet argument eut, au douzième siècle, le plus grand succès ; et, comme le nominalisme s'était compromis près de

l'orthodoxie, le système contraire prévalut pendant quelque temps dans l'école, aussi bien que dans l'Église.

Odon de Cambrai et Hildebert de Lavardin sont réalistes. Après eux, Guillaume de Champeaux se présente, et vient mettre au service de la même cause une dialectique plus éclairée. On ignore la date de sa naissance ; il mourut vers l'année 1120, occupant le siège épiscopal de Châlons-sur-Marne, après avoir professé dans diverses écoles de Paris, à Notre-Dame et à Saint-Victor. Toute l'argumentation de Guillaume de Champeaux eut pour objet la nature de l'universel in re. Raban-Maur, Heiric et les autres docteurs de leur parti avaient refusé d'admettre cet universel au titre de substance : Guillaume de Champeaux prétend qu'il est la substance première et proprement dite, et que les individus sont, pour tout philosophe un peu subtil, des modalités adventices, de simples phénomènes qui se manifestent, pour bientôt disparaître, sur la surface de cet unique et indivisible sujet. Ainsi, plus de personnalité, et, partant, plus rien de ce qui fait l'homme libre et responsable. Voilà, pour ce qui regarde la Philosophie morale, les conséquences de ce système. Voici maintenant ce qu'il enseigne à la Philosophie naturelle : plus d'observation, plus d'analyse ; à quoi bon rechercher si curieusement comment s'engendrent et se décomposent de vains accidents qui ne possèdent pas par eux-mêmes les conditions premières de l'être ? La science de ce qu'on nomme les choses en soi est tout ce qui importe, et cette science on ne saurait l'acquérir par les procédés empiriques ; c'est à la raison pure qu'il faut la demander.

A peine Guillaume de Champeaux a-t-il exposé cette séduisante théorie, qu'on s'empresse d'élever devant la raison pure un rempart qui puisse la protéger contre les assauts de la critique. Cette raison, est-ce simplement la raison de l'homme ? Si les idées, qui sont ici considérées comme le fondement de toute certitude, ont elles-mêmes pour unique fondement l'affirmation arbitraire d'une parcelle d'atome, il est peut-être imprudent de ne compter qu'avec elles. Qu'est-ce donc que la pensée de l'homme ? Bernard de Chartres n'hésite pas à dire : C'est une émanation de la pensée de Dieu ; et il expose de nouveau, mais avec bien plus d'abondance que Gerbert, la thèse des idées divines. Elles sont permanentes, elles sont les causes médiates des choses ; les choses participent d'elles, et, comme elles, les choses sont éternelles : *Mundus, nec invalida senectute decrepitus, nec supremo obitu dissolvendus. exemptari suo æternatur æterno*. Voilà par quel chemin on arrive aux dernières limites du réalisme. Il n'est pas nécessaire de reproduire ici le détail des opinions de Bernard de Chartres : on voit assez qu'il est de la famille des Gnostiques.

Il étonna l'école, mais ne l'entraîna pas. Elle s'attacha bien plus aux conclusions de Guillaume de Champeaux, contre lesquelles s'élevaient déjà les protestations du jeune Abélard. Toutes les controverses s'engagent sur des mots ; et, comme la critique avait compromis l'ordonnance logique du système de Guillaume, on s'efforça de substituer des termes nouveaux à ceux contre lesquels elle avait dirigé ses coups. C'est ce que fit Gauthier de Mortagne. Autant qu'on peut le juger sur le rapport de quelques contemporains, il ne mit en question aucune nouveauté, mais se contenta de reproduire sous une autre forme les sentiments de Guillaume sur la nature de l'universel in re. Nous devons nous abstenir d'énumérer ici toutes les variétés du système réaliste : nous n'écrivons pas une histoire, mais un sommaire ; et les gloses les plus ingénieuses ne sauraient nous arrêter quand nous avons exposé déjà ce qu'elles ont pour objet de mieux faire comprendre. Allons maintenant assister aux leçons du célèbre contradicteur de Guillaume et de tous les réalistes contemporains, celui qu'on appelle le

péripatéticien de Pallet, Pierre Abélard. C'est en effet le pur péripatétisme qui est sa doctrine ; Aristote lui-même ne saurait désavouer un seul de ses arguments, une seule de ses conclusions. Cela est d'autant plus singulier, qu'Abélard ne connaissait et ne pouvait connaître, de tout le recueil aristotélique, que certaines parties de l'*Organum*, celles qui avaient été traduites par Boèce ; mais il avait une rare puissance de dialectique, et c'est en exerçant cette précieuse faculté qu'il a pu parvenir à restaurer l'ensemble de l'édifice dont il ne voyait que les fondements. Haban-Maur, Heiric d'Auxerre, Roscelin, s'étaient montrés habiles critiques ; Abélard est plus que cela. Puisque le nominalisme est d'abord, au premier mot, une polémique dirigée contre la multiplication arbitraire des êtres, le langage de tous nos docteurs nominalistes est nécessairement agressif ; et, sous ce rapport, Abélard ne se distingue de ceux qui l'ont précédé que par une subtilité plus agile, une assurance plus dédaigneuse, une manière de donner l'assaut plus véhémente et plus prompte. Mais il faut ajouter que, si le nominalisme d'Abélard commence par une négation, il finit par une affirmation très-résolument dogmatique : c'est là son caractère, son mérite particuliers. On avait considéré les universaux comme autant de sujets nés (c'est le terme scolastique) pour fournir aux choses leur suppôt substantiel : c'est contre cette thèse qu'avaient guerroyé les prédécesseurs d'Abélard. Non, dit celui-ci, les universaux n'existent pas au titre de natures, de sujets ; on le démontre sans réplique, il n'y a, dans l'immense domaine des créatures ou des choses nées, rien qui ne soit essentiellement individuel, ou qui ne prenne nécessairement la forme, le cachet de l'individualité. Mais il faut avouer que, si les universaux ne sont pas principes d'être ; *principia essendi*, ils sont toutefois principes de connaître, *principia cognoscendi*, puisque la première définition d'un objet, celle qui précède toutes les autres, est l'affirmation de l'être ou du non-être de cet objet. Or, affirmer l'être d'une chose déterminée, c'est reconnaître qu'elle appartient à la catégorie de la substance, et tout mode catégorique est un universel : donc, les universaux ont en eux-mêmes, par eux-mêmes, la propriété d'être ceci et non cela, propriété qui n'est, cependant imputable, suivant les nominalistes, qu'aux substances, ou choses individuelles.

C'est ici que se produit ce qu'on appelle le système d'Abélard. Il accorde que les universaux peuvent être, en effet, considérés comme étant ceci ou cela ; mais c'est la majeure d'un raisonnement dont il repousse la conclusion réaliste. Ce qu'il faut dire pour conclure, suivant Abélard, c'est que les universaux, pris pour sujets de définition, pour principes de connaître, sont inséparablement unis à leur cause, à l'intelligence qui les forme suivant le mode de l'abstraction. Il y a sans doute des différences qui les constituent, puisque la sagesse, par exemple, se distingue, sans équivoque, de la beauté ; mais prétendre que ces différences les assimilent, quant à la manière d'être, aux choses du genre de la substance, c'est jouer sur les mots et faire un sophisme. La manière d'être des universaux est déterminée par celle de leur cause ; comme ils procèdent de l'intelligence, ils sont proprement appelés intelligibles, intentions, notions, idées, concepts ; termes synonymes qui désignent tous, non pas une essence réelle, mais un être de raison. La question que l'on se fait ensuite est celle-ci : Puisque les universaux sont des formes de la pensée, et ne sont en aucune manière des objets objectifs, composés de matière et de forme, quelle confiance l'esprit peut-il placer dans ces notions générales des choses qui ne sont pas adéquates à la nature même de ces choses ? Abélard expose alors la théorie de la perception, et montre comment se forment les idées simples ; il dit ensuite comment l'esprit, dégagant ces idées de toutes les conditions individuantes, s'élève aux idées

générales, et il établit en des termes rigoureux, irréprochables, la nécessité de la certitude. A ce point, le système d'Abélard est complet. Les historiens de la Philosophie lui donnent le nom de conceptualisme. Ils auraient, à notre avis, pu s'épargner le soin de fabriquer ce mot ; le conceptualisme n'est que le nominalisme expliqué, et la gloire d'Abélard n'est pas d'avoir inventé quelque doctrine jusqu'alors inconnue, mais d'avoir justifié par une argumentation d'une originalité toujours heureuse l'opinion commune des péripatéticiens du douzième siècle. Avant lui, le nominalisme était la protestation du bon sens contre les témérités d'une Philosophie qui ne connaissait-aucune règle ; après qu'il eut abordé tous les problèmes, et rendu compte de tous les faits, le nominalisme fut vraiment une doctrine. C'est pour avoir rendu cet éclatant service, qu'il a bien mérité d'être placé, non loin de Descartes, parmi les plus grands maîtres de l'école française.

Si grand qu'ait été le succès de son enseignement, il y eut, après sa mort, un retour des esprits vers le réalisme. Il ne s'était pas, en effet, contenté de combattre des erreurs philosophiques ; il s'était encore introduit dans le domaine réservé de la théologie,, et ayant proposé diverses interprétations des mystères qui avaient blessé les oreilles orthodoxes, il avait été cité pour ce méfait devant le tribunal de l'Église, et condamné. Cette sentence prononcée, il fallait avoir un courage plus qu'ordinaire pour oser s'engager dans une voie qui aboutissait à l'hérésie ; et, comme on n'avait pas encore appris par de mémorables exemples à quel excès le réalisme pouvait conduire, cette doctrine reprit quelque faveur.

Le plus habile, le plus profond et le plus sage de ces nouveaux réalistes, Gilbert de la Porrée, professa d'abord à Chartres, puis à Paris, et fut ensuite évêque de Poitiers. C'était un esprit vraiment novateur. En logique, il n'a pas été seulement l'interprète d'Aristote ; il s'est proposé d'ajouter six chapitres aux Catégories, et cette addition a été longtemps reçue dans l'école-comme faisant partie de l'*Organum* au même titre que l'*Isagoge* de Porphyre : elle s'y trouve jointe non-seulement dans les manuscrits, mais encore dans l'édition des Œuvres d'Aristote donnée par Ermolao Barbaro, En physique et en métaphysique, il s'est montré défenseur fidèle des thèses réalistes, sans toutefois reproduire les termes contre lesquels la censure nominaliste s'était à bon droit exercée. Ainsi, pour désigner les essences éternelles localisées dans la région supersensible, il s'est servi du mot formes, qui n'avait pas été souvent employé, et il a pris grand soin de montrer en quoi diffèrent les formes séparées et les universaux pris comme sujets des choses : de telle sorte qu'il a scrupuleusement distingué la science transcendantale (c'est un des mots de sa langue) de la science naturelle. Le réalisme transcendantal de Gilbert consiste à supposer que, si la génération des choses a commencé dès que le souffle du Créateur a produit le mouvement, les formes primordiales n'ont pas été néanmoins altérées dans leur nature par l'acte nouveau qui a produit les formes secondes ; ainsi, les primitives et vraies substances de l'air, du feu, de l'eau, de la terre, de l'humanité, de la corporité, etc., etc., ont été, sont et seront toujours en elles-mêmes permanentes, immobiles, séparées des substances subalternes, ou formes nées, qui communiquent l'essence aux phénomènes sensibles. Quand notre docteur arrive ensuite à la définition de ces formes subalternes, il ne se contente pas de dire, avec Guillaume de Champeaux, Gauthier de Mortagne, Adelard de Bath et les autres réalistes contemporains, que les individus sont unis, en espèce, en genre, par leurs qualités non différentes ; il se sert d'un terme plus précis : ce qui donne l'être, c'est la forme ; le principe de l'essence commune, c'est-à-dire de l'espèce, du genre, ne sera donc pas une sorte de négation, comme la non-

différence, mais une affirmation, la conformité, l'union formelle. Tel est, en résumé, le réalisme de Gilbert de la Porrée. Est-il bien orthodoxe ? L'Église était bien loin de le tenir pour suspect lorsqu'elle appelait Gilbert sur le siège épiscopal de Poitiers ; mais bientôt des esprits curieux et inquiets conçurent quelques alarmes et les confièrent au public. Aussitôt, grand scandale et grand tumulte ! Un évêque s'est, dit-on, rendu coupable de blasphème contre les personnes divines. Traduit devant des juges, il est accusé par l'oracle de l'Église, saint Bernard, et condamné. Sentence rendue contre un langage malsonnant aux oreilles catholiques ! Gilbert avait osé dire que l'essence étant, en ordre de génération, au-dessus de la substance, la divinité est quelque chose de supérieur à l'individu du genre divin, que dans la langue des hommes on appelle Dieu. C'était une distinction réaliste. Outrageait-elle la foi ? Il suffisait qu'elle l'inquiât ! C'est ce que saint Bernard se contenta de répondre à l'évêque de Poitiers, sans vouloir s'engager avec lui dans les subtilités de la controverse.

Quel sera désormais le lieu de refuge des philosophes ? Proscrits avec Abélard, proscrits avec Gilbert, à quelle doctrine demanderont-ils la conciliation de la logique et de la religion ? On en verra quelques-uns se jeter dans le scepticisme avec Jean de Salisbury ; d'autres, dans l'indifférence avec Pierre Lombard ; ceux-ci, dans le mysticisme avec Richard de Saint-Victor ; ceux-là, renoncer entièrement à l'étude philosophique, pour ne plus s'occuper que de grammaire, de musique ou de médecine. Cependant, ce que l'Église a réprouvé dans les cahiers, dans les écrits de Gilbert et d'Abélard, ce sont moins des propositions hérétiques que des termes équivoques ou des investigations trop curieuses. L'école sera donc livrée à une confusion bien plus grande lorsqu'il se rencontrera des logiciens qui auront l'audace de produire et d'accepter les conséquences extrêmes du réalisme. C'est un spectacle auquel nous allons bientôt assister. -

§ 2. Seconde période de la Scolastique. Dr Albert-le-Grand à Gerson.

Tant que l'école n'avait fait qu'interpréter les différentes parties de l'*Organum*, elle devait s'arrêter aux prémisses des systèmes ; la logique n'est, en effet, que le vestibule de la Philosophie. Mais les études et les esprits s'émancipèrent avec une liberté qui ne tarda pas à dégénérer en licence, aussitôt que l'examen se porta sur la *Physique* et la *Métaphysique* d'Aristote.

C'est vers la fin du douzième siècle que ces ouvrages furent introduits en France, traduits en latin, non sur le grec, mais sur l'arabe, et accompagnés de commentaires bien plus éloignés que le texte lui-même des opinions reçues et consacrées. Ils furent accueillis avec enthousiasme ; mais c'était l'arbre de vie et de mort, et les premiers qui se hasardèrent à cueillir les fruits de cet arbre furent soudainement frappés de vertige. C'est l'histoire d'Amaury de Hène, de David de Dinant et de leurs nombreux disciples. Les noms de ces malheureux ont été flétris par des sentences synodales, et leurs restes mortels exhumés des lieux saints. Quel avait été leur crime ? Ils avaient lu, dans le Livre des Causes, dans la Fontaine de vie, dans quelques gloses musulmanes delà Physique, que l'origine et la fin des choses sont l'identité dans l'absolu, et ils s'étaient efforcés de concilier une proposition de ce genre avec la doctrine, ou plutôt avec les formules de la doctrine chrétienne. Nous regrettons bien de ne posséder aucun des livres

attribués à ces docteurs ; on trouve du moins des renseignements à peu près suffisants sur leur singulière eutreprise dans les actes des conciles qui les ont condamnés, et dans les Œuvres d'Albert-le-Grand et de saint Thomas. Critique toujours sagace, toujours profond, saint Thomas les a sur-le-champ reconnus pour appartenir à la secte de Parménide.

Avec eux, Aristote fut condamné. Cependant l'école pouvait-elle désormais se résigner à ne plus ouvrir les livres d'Aristote ? Elle en appela de la sentence prononcée par le concile de Paris, et, pour justifier cet appel, elle fit des sorties vigoureuses contre le réalisme impie des interprètes arabes Averroès, Avicébon, et l'auteur du *Livre des Causes*, leur imputant toute la responsabilité des erreurs nouvelles, et faisant valoir, d'autre part, au profit des opinions catholiques, des arguments et des aphorismes empruntés avec la plus discrète prudence soit à la Physique, soit à la *Métaphysique*. Alexandre de Halès passe pour avoir, un des premiers, fait cette habile propagande. Faisons toutefois remarquer qu'il s'est beaucoup moins occupé de Philosophie que de théologie, et que, si l'école le regardait encore au seizième siècle comme un de ses maîtres, c'est qu'elle inscrivait au catalogue de ses œuvres des gloses sur la Métaphysique qu'on a depuis restituées à leur véritable auteur, Alexandre d'Alexandrie. Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, mérite plus d'attention. Il a souvent déclamé contre la Philosophie ; mais cette déclamation n'est, dans ses livres, qu'une sorte de précaution oratoire : c'est un philosophe qui cherche à se dissimuler, et, toutefois, il n'est pas besoin de faire de longues recherches dans ses ouvrages pour connaître son opinion sur les problèmes indiqués par Porphyre. Cette opinion est absolument conforme à celle de Guillaume de Champeaux ; il est réaliste sur tous les points, et même avec assez peu de mesure. Toute sa prudence consiste à ne pas franchir la limite au-delà de laquelle Amaury de Bène a rencontré l'abîme. C'est, du reste, un esprit éclairé qui pratique une méthode et qui s'égaré les yeux ouverts. Nous ne placerons pas dans un ordre inférieur Robert Greathead (*Robertus Capito*), évêque de Lincoln. Comme Guillaume d'Auvergne, il est grand partisan des abstractions réalisées ; mais il s'occupe moins d'invoquer en leur faveur le témoignage des Pères que celui d'Aristote. A l'entendre, Aristote n'aurait eu pour objet, dans sa logique, que de recommander l'ontologie platonicienne. C'est une assertion singulière. Un autre docteur de ce temps, Jean de la Rochelle, mériterait une mention plus étendue ; il a laissé un *Traité de l'âme* qui, sans contenir beaucoup d'observations originales, doit cependant être compté parmi les monuments les plus intéressants de cette époque. Le maître de Jean de la Rochelle, c'est Avicenne (Ibn-Sina) ; mais il le suit avec une certaine liberté. Arrivons enfin au premier-né des grands docteurs du treizième siècle, à cet homme extraordinaire par son intelligence, son initiative et son savoir, qui vint changer la forme de l'enseignement scolastique, et substituer à l'érudition élémentaire une Philosophie vraiment doctrinale, vraiment indépendante.

Albert, né, en 1193, à Lavingen en Souabe, de l'antique famille des comtes de Bollstadt, fit ses premières études à Padoue, et parcourut ensuite d'autres villes, au nombre desquelles on désigne Bologne et Paris, jaloux d'aller entendre tous les maîtres fameux et de se rendre expert dans toutes les sciences. Vers l'année 1222, à l'âge de vingt-huit ou de vingt-neuf ans, il fit profession de la règle de Saint-Dominique, et fut aussitôt chargé par ses supérieurs d'enseigner la théologie dans la maison conventuelle de Cologne. En 1228, il revint à Paris, et la maison de Saint-Jacques l'accueillit avec tous les honneurs dus à sa jeune renommée. Il n'y séjourna pas longtemps ; mais il y fut reçu docteur et y fit des

leçons publiques qui commencèrent la grande fortune de l'école dominicaine. Ses succès prodigieux donnèrent cours à diverses fables, qui, conservées par la tradition, sont devenues des légendes. Nous ne nous y arrêterons pas ; mais voici les témoignages de l'histoire. De toutes parts on accourait autour de sa chaire ; la jeunesse ne voulait pas d'autre maître que ce petit homme, amaigri par les veilles studieuses, pour lequel le ciel et la terre semblaient n'avoir plus de secrets, dont la science était, disait-on, auprès des autres sciences ce que la lumière du soleil est auprès des feux pâlistants d'une lampe sépulcrale, et dont l'éloquence ravissait toutes les âmes en leur communiquant le divin transport, l'ardente passion de connaître. Élevé bientôt, par la diète de Worms, à la dignité de provincial d'Allemagne, Albert abandonna, non sans regret, le couvent de Saint-Jacques, pour aller visiter les maisons placées sous sa juridiction. Ces maisons possédaient de précieuses reliques de l'antiquité latine ; des ouvrages que la France, que l'Italie elle-même croyaient perdus- pour la science : Albert les copiait de sa main, ou les faisait copier par quelques compagnons de son pèlerinage ; puis, il allait vers d'autres lieux, chargé de son riche butin, voyageant à pied, et, suivant la règle de son ordre, tendant la main sur toutes les routes pour recevoir l'aumône. Après avoir fait ensuite une mission en Pologne, Albert vint à Rome, où le pape Alexandre IV lui confia la maîtrise du Sacré-Palais. Enfin, en 1260, il accepta l'évêché de Ratisbonne. Mais les affaires, les soins, les embarras du gouvernement ne convenaient pas à cet homme austère, dont le goût le plus vif était l'étude, la science. Ayant supporté pendant trois ans le lourd fardeau du pallium épiscopal, il le déposa pour se retirer dans le couvent de Cologne, reprendre ses livres, son Aristote, et convier de nouveau la jeunesse à venir l'entendre. Il mourut à Cologne, le 5 novembre 1280.

L'énumération des ouvrages laissés par Albert-le-Grand, ou publiés sous son nom, n'occupe pas moins de douze pages in-folio dans la Bibliothèque de Quétif et Échard. Ses contemporains l'ont nommé le docteur universel, et à bon droit ; de tous les problèmes qui, de son temps, appartenaient au domaine de la science, il n'en est pas un seul qu'il n'ait abordé dans les vingt et un volumes in-folio qui forment le recueil de ses Œuvres. On l'a souvent mis au nombre des réalistes ; on le comprenait mal. Les réalistes multiplient les êtres sans nécessité ; tout ce que leur intelligence conçoit est transformé- sur-le-champ par leur imagination en autant d'entités du genre de la substance, et ils peuplent ainsi d'êtres fictifs le monde archétype, l'univers, la pensée. Or, la controverse scolastique s'est principalement exercée, jusqu'à ce jour, sur les universaux *in re*, en d'autres termes, sur les genres, les espèces, considérés-par les réalistes comme des substances, des sujets réels, et, par les nominalistes, comme des réalistes comme des substances, des sujets réels, et, par les nominalistes, comme des modes essentiels, des manières d'être inhérentes à la substance des véritables sujets, c'est-à-dire des individus. Eh bien ! sur cette question, Albert-le-Grand exprime, sans aucune réserve, l'opinion professée par Abélard. Et ce n'est pas dans une phrase isolée que se trouve cette déclaration : à chaque page de ses commentaires sur la Logique, la *Physique* et la *Métaphysique* péripatéticiennes, le même problème reparait, et il est résolu dans les mêmes termes : *Singularia sola sunt ens ratum in natura*. Albert-le-Grand doit donc être compté parmi les nominalistes. Il l'est, en effet, lorsqu'il s'agit de définir les choses qui sont en acte final, les choses qui sont l'objet de la recherche, de l'étude empiriques, les êtres dont l'ensemble forme ce que nous appelons cet univers. S'agit-il de l'universel *ante rem* ? il traite fort mal les entités du monde platonicien, et professe qu'il ne conçoit pas une idée, effectivement, réellement

séparée de l'intelligence qui l'a formée. Enfin, il expose sa doctrine sur l'universel *post rem* d'une façon qui semble, au premier abord, irréprochable. Cependant, il faut y prendre garde, les conclusions d'Albert, si nominalistes qu'elles soient, laissent encore une ample matière à la dispute. Sur tous les points du débat qui avait occupé le douzième siècle, il se prononce pour Abélard contre Guillaume de Champeaux et contre Bernard de Chartres ; mais, comme ses auditeurs n'osèrent pas, après lui, faire appel de cette sentence, ils s'efforcèrent d'en interpréter les termes au profit d'un nouveau réalisme, moins aveugle et moins grossier que l'ancien. Or, on pourrait citer, dans les Œuvres d'Albert-le-Grand, un certain nombre de passages qui favorisent cette interprétation. Disons donc qu'il fut nominaliste dans toutes ses réponses aux questions agitées de son temps, et qu'il s'arrêta chancelant, incertain, redoutant les exigences de la logique, devant les problèmes qui doivent servir de dernier retranchement au réalisme transformé. Quels sont ces problèmes, nous allons le faire connaître en parlant de saint Thomas.

Né vers l'année 1227, dans la ville ou sur le territoire d'Aquino, saint Thomas avait eu pour premiers maîtres les religieux du mont Cassin. A l'âge de treize ans, il achevait, à Naples, ses études littéraires, quand les Frères Prêcheurs de cette ville l'engagèrent à quitter le siècle pour prendre l'habit de leur ordre. Comme il était d'une famille noble, riche, puissante, et comme il paraissait à sa mère, à ses frères, devoir ajouter, dans les emplois civils, un nouveau lustre à l'éclat de leur nom, tous les moyens, même les plus coupables, furent employés pour l'arracher aux mains des religieux de Saint-Dominique ; mais on n'y réussit pas : il croyait avoir entendu la voix de Dieu qui l'appelait au service de l'Église, et il ne pouvait, disait-il, se défendre d'obéir à cet ordre. En 1244, il prononça ses vœux et fut envoyé par ses supérieurs d'abord à Paris, puis à Cologne, où il eut pour maître Albert-le-Grand. On raconte qu'il avait le regard chargé d'un épais nuage, qu'il parlait peu, qu'il fuyait volontiers ses condisciples pour ne prendre aucune part à leurs divertissements, absorbé, durant tout le jour, par des méditations solitaires. On finit par croire qu'il n'avait d'élevé que la naissance, et ses camarades l'appelaient en riant *le gros bœuf muet de la Sicile*. Son maître Albert, ne sachant lui-même qu'en penser, prit l'occasion d'une grande assemblée pour l'interroger sur une suite de questions très-épineuses. Le disciple y répondit avec une sagacité si surprenante, qu'Albert fut saisi de cette joie rare et divine qu'éprouvent les hommes supérieurs lorsqu'ils rencontrent un autre homme qui doit les égaler ou les surpasser ; il se tourna tout ému vers la jeunesse qui était là, et leur dit : *Nous appelons saint Thomas un bœuf muet, mais un jour les mugissements de sa doctrine s'entendront par tout le monde*. C'est ainsi que M. Lacordaire raconte cette anecdote, après les annalistes de l'ordre de Saint-Dominique. Nous voyons saint Thomas retourner à Paris en 1245, quitter cette ville en 1248, pour se rendre encore une fois à Cologne, à la suite de son maître, y faire un séjour de quatre années ; revenir au collège de Saint-Jacques, achever ses études théologiques, commenter les Sentences de Pierre-le-Lombard, recevoir les insignes du doctorat, et enfin occuper une chaire de l'Université. Saint Thomas est donc à bon droit considéré comme appartenant à l'école de Paris. Ajoutons qu'il eût volontiers adopté cette école pour une autre patrie, si les ordres des papes et les instances du roi de Naples, Charles d'Anjou, l'eussent appelé moins souvent au-delà des monts. Il se rendait, en 1274, au second concile de Lyon, quand il fut contraint par de vives souffrances d'interrompre son voyage. Reçu chez les Frères Cisterciens de Fossa-Nuova, près

de Terracine, il mourut dans leur maison, le 7 mars, à l'âge de quarante-huit ans.

Le frère Thomas d'Aquino laissait, en mourant, la plus brillante renommée : l'école de Paris s'empressa de le proclamer le second Augustin, le docteur des docteurs, l'ange de l'école, le docteur angélique. Ses leçons publiques avaient obtenu tant de faveur, qu'il avait pu voir toutes ses conclusions accueillies par la jeunesse comme le dernier mot de la science. *Didicit omnes qui Thomam intelligit, nec totum Thomam intelligit qui omnes didicit* : c'est au milieu du dix-septième siècle que le Père Labbe rendait cet hommage enthousiaste au génie de saint Thomas ; au treizième, il fut reçu comme un autre prophète. Pour se rendre compte de cet immense succès, il ne faut que parcourir quelques pages de son principal ouvrage, la Somme de Théologie ; on y reconnaîtra sur-le-champ ce qui distingue saint Thomas de tous les maîtres de son temps. Il doit cette incontestable supériorité à sa méthode ; c'est par elle qu'il a été conduit jusqu'aux dernières conséquences des problèmes ; c'est avec son concours qu'il a mis de l'ordre dans ses opinions, dans ses jugements ; c'est elle qui lui a donné cette assurance vraiment doctorale qui commande l'assentiment de l'auditeur. Depuis le treizième siècle, il n'y a pas eu d'autre théologie que celle de saint Thomas : quiconque a prétendu s'écarter des résolutions présentées par ce grand docteur, a fait un pas vers l'hérésie ; quiconque a simplement voulu placer un mot nouveau dans une des conclusions de la Somme, pour la rendre ou plus claire ou plus ingénieuse, s'est rendu suspect à l'Église, et s'est fait censurer. Comme on a toujours joui, dans l'école, d'une plus grande indépendance, la philosophie de saint Thomas n'a pas eu la même fortune ; elle n'a pas arrêté le cours naturel des choses, elle n'a pas étouffé l'esprit de recherche, et, comme on le sait de reste, le domaine de la science s'est considérablement agrandi depuis que cet illustre docteur a quitté sa chaire. Cependant il ne faut pas méconnaître l'influence qu'exerce encore sur beaucoup d'esprits, à leur insu, la tradition scolastique, et cette tradition vient de saint Thomas.

En se prononçant contre les réalistes, Albert-le-Grand avait blessé les Franciscains, qui ne voulaient pas entendre contredire leur premier docteur, Alexandre de Halès. Ce fut l'origine d'une querelle entre les religieux enrôlés sous la bannière de saint François et ceux qui portaient les insignes de saint Dominique. Saint Thomas, plein de respect pour son maître et de zèle pour son ordre, entra sans hésitation dans le camp des nominalistes. On l'y poursuivit ; il sut très-bien s'y défendre et repousser avec vigueur tous les assauts qui lui furent livrés. Nous pouvons donc négliger le détail de ses décisions sur les genres, les espèces, les universaux a parle rei : ce sont les décisions d'Albert-le-Grand. Mais voici d'autres questions qui se présentent. Albert-le-Grand avait été porté, par le tempérament de son intelligence, vers l'étude des choses naturelles ; saint Thomas aura moins de goût pour la physique que pour la psychologie, et les questions qu'il abordera de préférence seront celles qui ont pour objet la manière d'être de la substance spirituelle, ses facultés, ses fonctions et ses actes. C'est ici que le réalisme va se manifester sous une nouvelle forme. Quelle est la nature des idées ? Les péripatéticiens fidèles tiennent que les idées ne se distinguent pas en essence du sujet pensant, et ils les définissent des modalités de l'intellect. Pour saint Thomas, les idées sont des formes permanentes qui résident dans l'entendement, distinctes, séparées les unes des autres, des entités substantielles qui habitent un monde image du monde externe, le monde intellectuel. Cette thèse des idées-images est bien connue : Antoine Arnauld et le docteur Reid lui ont fait, après Guillaume d'Ockam, une implacable guerre. Elle

est incontestablement réaliste. Que l'on assimile ensuite, suivant la méthode des scolastiques, l'intelligence divine à l'intelligence humaine, et l'on aura la théorie des idées divines adoptée par la section modérée de l'école platonicienne. Tel est, réduit aux plus simples termes, le réalisme psychologique de saint Thomas. Il diffère beaucoup, ainsi qu'on le voit, du réalisme ontologique de Guillaume de Champeaux ; mais il doit offrir un nouvel aliment à la critique nominaliste, et soulever d'autres tempêtes.

Ces débats s'engagèrent un peu tard : en ramenant sans cesse la question sur l'universel *a parte rei*, les Franciscains retardèrent la crise qui devait éclater au sein du parti nominaliste. Henri de Gand et Roger Bacon étaient venus plaider leur cause avec une grande vivacité et avec assez de succès pour faire quelque ombre à la gloire de saint Thomas. En conseillant de mépriser la science et de fuir l'école, saint Bonaventure avait fait le procès au rationalisme, et les nominalistes, plus indépendants et plus raisonneurs que leurs adversaires, étaient placés avant eux sur les tables de proscription du mysticisme. Il y eut alors quelques défections parmi les franciscains. Jean de Galles s'inscrivit, à la suite de saint Bonaventure, au nombre des détracteurs de la Philosophie. Richard de Middleton commit une faute qui fut jugée bien plus grave : il se déclara pour la doctrine de l'ordre rival, et professa le nominalisme dans l'école de Paris. Mais voici Guillaume de Lamarre qui vient rappeler sous le drapeau toute la jeunesse franciscaine, et la lancer contre les phalanges ennemies. Il est armé d'un réquisitoire, comme d'une baliste avec laquelle il doit écraser les dominicains s'ils ne se tiennent pas sur leurs gardes. Ceux-ci envoient à sa rencontre un des plus habiles lieutenants de saint Thomas, Ægidio Colonna, qui porte l'étrange surnom de *Doctor fundamentarius* ; et, sous la conduite d'un tel chef, la défense n'est pas moins entreprenante, moins vigoureuse que l'attaque. C'est un rude combat, dans lequel bien des arguments se croisent, se heurtent et s'émoussent sans toucher le but, et qui se termine sans que l'un des deux partis puisse, à bon droit, s'applaudir d'avoir remporté la victoire. On ne tardera donc pas à recommencer la lutte. Cette nouvelle entreprise fut conduite par Duns Scot.

Parlons enfin de ce maître fameux, qui doit être appelé la Colonne, le Flambeau, l'Astre toujours brillant, *semper lucens*, de l'école franciscaine, et qui doit bâter la déchéance de cette école en abusant du principe sur lequel se fonde sa doctrine. On ne sait pas même quel fut le pays natal de Duns Scot. Luc Wadding, historien de son ordre, croit qu'il est né en Irlande, mais ne l'affirme pas ; le Père Labbe veut qu'il soit originaire d'Ecosse ; Brucker soutient, sur le témoignage de Bail, de Campden, de Warthon et de Fabricius, qu'il est né en Angleterre, dans le Northumberland. Quoi qu'il en soit, admis fort jeune dans l'ordre de Saint-François, il fit ses premières études à Oxford, dans le collège de Merton, et s'y distingua surtout, nous dit-on, par son goût et son aptitude pour les mathématiques. Nous le croyons volontiers. Duns Scot occupa, dans la suite, la chaire de Philosophie à l'école d'Oxford, et l'on raconte qu'il eut successivement trente mille auditeurs. C'est après avoir obtenu de tels succès qu'il vint à Paris étudier en théologie et gagner les insignes du doctorat. Ses supérieurs l'envoyèrent à Cologne, où il mourut en 1308, âgé de trente-quatre ans. Ce qu'il avait écrit, à cet âge, forme la matière d'environ vingt-cinq volumes in-folio : ses œuvres philosophiques, recueillies par Luc Wadding, occupent seules treize volumes de ce format. Une telle fécondité tient du prodige.

Le premier mot de la doctrine de Duns Scot est très-significatif. Albert-le-Grand estimait que les bases de la science se trouvent dans la philosophie naturelle ; saint Thomas les cherchait dans la psychologie ; Duns Scot commence par

déclarer que toute connaissance vient de la logique. En d'autres termes, le syllogisme est, à son avis, l'unique règle de la certitude. Quand on part de ce principe, on s'engage dans une voie pleine de périls. Duns Scot y rencontre bientôt la distinction faite par les thomistes entre les objets de première et les objets de seconde intention, c'est-à-dire entre les phénomènes individuels qui, perçus par les facultés sensibles de l'âme, sont au premier degré de la connaissance, et les attributs généraux de l'être qui, conçus par les facultés intellectuelles, ne viennent qu'au second degré. C'est une distinction qu'il faut nécessairement conserver ; mais Duns Scot se hâte de dire qu'elle a son fondement dans la nature du sujet pensant, et non pas dans la nature des choses : ainsi, l'infirmité de notre constitution intellectuelle ne nous permet pas de percevoir directement les essences générales, comme les essences particulières ; mais il ne faut pas conclure de là que les unes n'existent pas au même titre que les autres : elles répondent, d'ailleurs, les unes et les autres à des concepts du même ordre, des concepts logiques. Il n'y a donc pas de différence entre elles quant à l'essence, mais simplement, on l'accorde, quant à la manière d'être, puisque les unes sont individuellement et les autres universellement. Cela posé, tout le reste va de soi-même : autant l'esprit formera de jugements sur la nature des choses, autant le philosophe déclarera qu'il existe d'objets déterminés en essence, ou, pour employer son langage, d'actes entitatifs. Or, l'esprit ne procède pas seulement par composition, mais encore par division : d'une part, il compare les qualités des choses, apprécie les ressemblances, et recueille ainsi les notions générales ; d'autre part, il distrait de tout composé, dont il recherche la nature propre, les qualités diverses qu'il trouve, dans la nature, inhérentes ou adhérentes au même sujet, et, de cette manière, il conçoit la matière séparée de toute forme, la forme séparée de toute matière, ou simplement la matière séparée de quelques formes et cependant unie à quelques autres. Eh bien ! à chacune de ces notions, à chacun de ces concepts distincts les uns des autres, correspond, suivant Duns Scot, une nature, une existence : c'est la thèse fondamentale du réalisme. Nous ne disons pas qu'elle le justifie ; mais, du moins, permet-elle de le comprendre et de le définir la substitution de l'ordre conceptuel à l'ordre réel. Personne, si ce n'est Spinoza, ne s'est avancé dans cette voie plus loin que Duns Scot. Dans plusieurs de ses traités, on rencontre des phrases d'une étrange énergie, qui semblent une dérision de la foi vulgaire ; cependant, après avoir été conduit par l'esprit de système jusqu'aux affirmations les plus téméraires, après avoir osé reconnaître pour son maître le philosophe si mal noté dont les écrits ont été jugés responsables des égarements d'Amaury de Bène, le juif Avicébon, il revient sur lui-même, met en avant de subtiles distinctions, et recherche un abri pour le croyant derrière les arguties du sophiste. Quelles que soient les erreurs et les tendances de sa doctrine, Duns Scot doit cependant être regardé comme une des plus hautes intelligences qui aient abordé les problèmes philosophiques. S'il eut moins de prudence que saint Thomas, il se distingua par une plus grande liberté d'esprit ; et, sur les questions secondaires, il le censura souvent à bon droit, proposa et fit accepter, par toute l'école, des explications plus ingénieuses et plus vraies. Nous ne connaissons pas, parmi les modernes, un dialecticien plus délié. Hobbes a plus de fermeté, mais aussi plus de rudesse. Nous ne pouvons comparer Duns Scot qu'à Hegel. Il fut, comme l'avait été saint Thomas, l'oracle d'un parti. Les franciscains oublièrent bientôt Alexandre de Halès, pour ne plus jurer que sur la parole de Duns Scot, et les disputes recommencèrent avec une vivacité nouvelle, pour se perpétuer à travers les siècles. Il n'y a pas si longtemps que l'on publiait encore, pour l'usage des écoles, des manuels

thomistes et des manuels scotistes ; il n'a fallu rien de moins que la suppression des ordres religieux pour achever le combat par la dispersion des combattants.

L'un des premiers sectateurs de Duns Scot fut François de Mayronis, ou de Mayron, surnommé le docteur illuminé. Après lui, parurent dans la chaire de l'école franciscaine Antonio Andréa, Jean Bassolius, Pietro d'Aquila et quelques autres, non moins inconnus de nos jours, non moins célèbres de leur temps. Nous pouvons en deux mots apprécier le résultat de leur enseignement : plus indiscrets que Duns Scot, plus intempérants, ils se laissèrent entraîner à des extravagances dont leurs adversaires n'eurent plus qu'à tirer profit.

Ceux-ci ne lardèrent pas à se présenter. Nous nommerons d'abord Noël Hervé, *Hervæus Brito*, général de l'ordre de Saint-Dominique en 1318, mort à Narbonne en 1323. Il n'y a, dans les écrits d'Hervé, rien d'original : ce n'est qu'un thomiste clairvoyant. Nous plaçons bien plus haut dans notre estime Pierre Auriol, né à Verberie-sur-Oise, surnommé, dans l'Université de Paris, le docteur abondant (*doctor facundus*). Celui-ci est un dialecticien du premier ordre. Mais, avant de laisser parler ce docteur, nous avons besoin de l'introduire en scène. C'est un nominaliste, et même un nominaliste très-résolu ; cependant il est franciscain. Ces deux faits semblent contradictoires. Nous ne voulons pas nier cette contradiction, mais l'expliquer. Telle était alors l'animosité réciproque des deux ordres belligérants, que, pour n'être pas accusé de trahison, tout franciscain devait se déclarer contre saint Thomas, et tout dominicain contre Duns Scot. Mais n'était-il pas possible de satisfaire à cette obligation sans abdiquer toute indépendance ? Auriol pensa qu'on lui pardonnerait de n'être pas en adoration perpétuelle devant l'Astre de l'école franciscaine, pourvu qu'il se montrât toujours plein d'animosité contre l'Ange de l'école dominicaine. Pour cela, que fit-il ? Il traita sommairement les questions sur lesquelles Duns Scot avait le plus disserté, et attaqua vivement le réalisme psychologique de saint Thomas. Ainsi, malgré l'in vraisemblance d'un tel fait, c'est un logicien formé sous la discipline de Duns Scot qui trouva la formule la plus rigoureuse du nominalisme.

Auriol fit donc la guerre aux espèces intellectuelles, aux idées-images de l'école dominicaine, et il déploya dans cette controverse une habileté vraiment remarquable. *Non est philosophicum ponere pluralitatem sine causa* : cet aphorisme d'Auriol répond tout à fait à celui de Guillaume d'Ockam : *Entia non sunt sine necessitate multiplicanda* ; et nous sommes d'autant plus curieux de faire remarquer cette coïncidence, que, suivant l'opinion commune, Guillaume d'Ockam n'eut pas de maître. Que l'on poursuive la comparaison entre les arguments invoqués par l'un et par l'autre contre les fictions psychologiques de saint Thomas, on verra qu'il existe entre eux la plus parfaite similitude. Cependant les historiens de la Philosophie ont à peine mentionné le nom d'Auriol ; aucun n'a connu sa doctrine et pris acte de son audacieuse initiative : c'est une injustice que nous avons à cœur de réparer.

On n'a pas été beaucoup plus équitable à l'égard de Durand de Saint-Pourçain, le docteur très-résolu (*doctor resolutissimus*) ; il faut le compter aussi parmi les précurseurs de Guillaume d'Ockam, et reconnaître qu'il a rendu de très-grands services au parti des indépendants. Il était dominicain ; mais, encouragé sans doute par l'exemple d'Auriol, il rompit avec les traditions de son ordre et mena fort loin la critique nominaliste.

A dater de cette époque, l'habit que l'on porte en religion n'engage plus étroitement à une secte philosophique : les liens de la discipline sont à peu près

brisés ; et, s'il doit toujours exister deux écoles, chacun se range dans l'une ou dans l'autre suivant ses goûts, son humeur, ses opinions.

Arrivons enfin à Guillaume d'Ockam. On ne sait rien sur les premières années de sa vie. Né en Angleterre, dans un bourg de la province de Surrey dont on lui a donné le nom, il se fit recevoir, dès sa première jeunesse, chez les Frères mineurs, et eut Duns Scot pour maître en théologie. C'est là tout ce que Leland, Pits et Wadding nous apprennent sur ses commencements. En quelle année vint-il à Paris ? On l'ignore ; mais il paraît que ce fut avant la fin des grands tumultes causés, dans l'Église et dans l'État, par le dissentiment de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel. Les franciscains s'étaient prononcés en faveur du prince, et ne ménageaient pas la papauté dans leurs discours, dans leurs écrits. Guillaume d'Ockam s'empessa de prendre part à cette controverse, et répandit dans le public un manifeste véhément contre la tyrannie, c'est-à-dire contre l'autorité de l'héritier de saint Pierre. Boniface VIII étant mort, Guillaume d'Ockam poursuivit Jean XXII. Celui-ci ayant eu l'imprudence de vouloir défendre sa cause par des raisons de quelque poids, Guillaume lui prouva, dans les termes les moins respectueux, que le Christ n'avait jamais rien possédé, que les apôtres, à l'exemple de leur divin maître, n'avaient eu ni toits, ni vêtements, ni bourse personnelle, et que, par conséquent, aucun des vrais serviteurs du Christ ne pouvait s'attribuer un droit quelconque sur les choses de ce monde. C'était le langage que tenait, d'ailleurs, le général de son ordre, Michel de Cesène. Jean XXII prit contre eux un parti violent. Il les fit mander près de lui, et, quand ils furent rendus dans la ville d'Avignon, il leur défendit d'en sortir avant qu'on n'eût instruit leur procès. Ils furent assez heureux pour pouvoir enfreindre cette prescription et joindre une barque qui les attendait dans le port d'Aigues-Mortes ; ils y montèrent, et, à quelque distance de la côte, ils trouvèrent un vaisseau qui portait les couleurs de Louis de Bavière, partisan déclaré de l'antipape Pierre de Corberie. On les conduisit dans les États de ce prince, qui leur fit le meilleur accueil. Mais l'intimidation exercée par le pape et par le pouvoir civil brisa le lien de solidarité qui les avait unis jusqu'alors à la congrégation de France, et, condamnés par leurs frères, au chapitre général de 1331, ils durent se résigner à vivre dans l'exil. Ce n'est là qu'une narration sommaire : une histoire complète des périls affrontés par Guillaume d'Ockam, et des entreprises conduites par cet intrépide témoin de la vérité, occuperait ici beaucoup trop d'espace. Nous allons faire voir qu'il ne fut pas, comme philosophe, moins courageux et moins entreprenant.

Écartons d'abord les questions débattues au douzième siècle. Duns Scot les a rajeunies par une exposition nouvelle ; cependant toutes les conclusions de Duns Scot sont réalistes, et quelques mots énergiquement prononcés suffisent à Guillaume d'Ockam pour renverser l'échafaudage du réalisme ontologique. Ces mots se retrouvent souvent sous sa plume, car il est en présence de gens opiniâtres, qui n'abandonnent pas volontiers une illusion ; mais, puisque déjà saint Thomas et son école ont formulé d'énergiques sentences contre la même erreur, il n'est pas besoin d'insister sur ce point : il nous suffit de dire que Nisolius, Hobbes, Kant, les plus intraitables nominalistes, ne se sont pas montrés plus nets, plus résolus que Guillaume d'Ockam, dans leur critique des essences universelles.

Ce qui nous importe davantage, c'est d'indiquer où Guillaume d'Ockam se sépare des thomistes, et retourne contre eux leurs propres arguments pour mener le nominalisme à ses conséquences dernières. Il commence par analyser la faculté de connaître, et constate qu'elle a deux énergies à son service : l'énergie

intuitive (au propre, d'*intueri*, regarder, voir), que nous appelons aujourd'hui la perception, et l'énergie abstractive, que nous appelons l'abstraction. A ces deux énergies correspondent deux ordres de faits intellectuels : les idées simples, que nous procure la vue des objets sensibles ; les idées composées, que l'intelligence forme par comparaison, par abstraction. Mais quelle est la nature de ces idées ? Saint Thomas et les siens veulent qu'après avoir été recueillies, elles deviennent, au sein de l'entendement, des entités représentatives, vicaires, substituts des objets absents. C'est contre cette fiction que Guillaume d'Ockam proteste avec la plus grande vigueur. Les thomistes ont combattu les abstractions réalisées d'Alexandre de Halès, de Henri de Gand, de Duns Scot ; il faut reconnaître qu'ils ont en cela rendu service à la vraie science : mais quel nom donner ensuite à leurs espèces impresses et expresses, à leurs fantômes intellectuels, à leurs images permanentes ? Ne sont-ce pas encore là des êtres fabuleux, des réalités imaginaires ? A cette question, qu'il discute avec abondance, Guillaume répond, sur le ton dégagé d'un philosophe moderne, qu'il n'y a pas lieu de supposer toutes ces choses, et que, pour rendre compte d'une intellection, aussi bien que d'une sensation, il suffit de deux termes : un sujet sentant, un objet senti ; un sujet pensant, un objet pensé. Abordant ensuite la question des universaux anie rem, Guillaume d'Ockam démontre de la manière la plus convaincante que, pour avoir mal connu l'intelligence humaine, sa manière d'être et d'agir, les réalistes se sont étrangement égarés dans la définition de l'intelligence divine. Dieu est le nom du mystère ; ses œuvres, l'homme les voit et les juge ; mais qui peut se flatter de connaître la nature de Dieu ? De toutes les erreurs du réalisme, la plus grave est celle qu'il a commise lorsqu'il a voulu rendre compte des idées divines. *Deus cogitavit mundum antequam creavit* : saint Augustin le déclare, et personne, assurément, ne s'inscrira contre cette vérité ; mais qu'est-il besoin d'aller au-delà, et de peupler la pensée de Dieu, d'espèces, d'intelligibles, d'atomes spirituels ? Ne voit-on pas qu'imaginer en Dieu toutes ces choses, c'est imposer à sa raison toute-puissante, sinon des limites, du moins des entraves, et le soumettre, par analogie, aux mêmes conditions d'existence que son humble créature ? Et d'ailleurs, sur quel fondement repose tout ce système ? On le sait déjà, sur une fausse description de l'entendement humain. Ainsi, la notion de Dieu se réduit à un concept venu de l'expérience, formé par la raison, et représentant une somme de qualités abstraites des choses, mais ne définissant pas l'essence pure de Dieu, puisque cette essence mystérieuse échappe, par sa nature, à toutes les investigations de l'énergie intuitive : *Dum caremus conceptu Dei proprio — quod ipsum intuitive non videmus —, attribuimus ipsi quidquid Deo potest attribui eosque conceptus prædicamus non pro se sed pro Deo*. Voilà la thèse de Guillaume d'Ockam. Que nous sommes loin de saint Anselme !

Le nominalisme n'a pas rencontré, durant tout le Moyen Age, un interprète plus intelligent et plus courageux. Le résultat de ses efforts a été considérable : ainsi qu'Abélard avait, au douzième siècle, rétabli l'ordre dans l'empire de la logique, de même Guillaume d'Ockam, au quatorzième, a discipliné, réformé la physique et la métaphysique, et consolidé les bases de ces deux sciences par une rigoureuse critique de la raison pure. Il faut donc bien se garder de le confondre avec ces ingénieux fabricants de toiles d'araignée auxquels François Bacon a témoigné tant de dédain : il était leur adversaire ; et, si l'auteur du *Novum Organum* n'a pas trouvé le sol tout à fait libre lorsqu'il est venu construire son impérissable édifice, c'est qu'il était couvert des ruines faites par Guillaume d'Ockam.

Après lui, la Philosophie scolastique est en décadence. Vainement Walter Burleigh invoque la tradition, s'indigne contre de dangereuses nouveautés, et travaille à remettre en honneur quelques thèses réalistes : on ne l'écoute pas. Armand de Beauvoir, Robert Holcot, Thomas de Strasbourg, Grégoire de Rimini, Jean Buridan, Pierre d'Ailly sont nominalistes avec plus ou moins d'énergie. A la fin du quatorzième siècle, une dernière protestation se fait entendre ; mais elle n'est pas dirigée contre la doctrine même de Guillaume, elle ne s'adresse qu'à la raison humaine convaincue d'impuissance. Il est, en effet, démontré que, si la raison peut accepter les mystères comme objets propres de la foi, elle ne saurait en rendre compte. **Donc, s'écrie Jean Charlier de Gerson, mettons un terme à de frivoles disputes, et ne demandons plus à la raison la vérité, qu'elle ne possède pas : c'est la foi qu'il faut interroger, c'est la règle de la foi qu'il faut suivre ; et, si quelques esprits indociles ou orgueilleux se complaisent encore dans leurs chicanes philosophiques, déplorons leur égarement et allons, humbles de cœur, chercher, loin de l'école, au sein de l'Église, la paix, la lumière et la vie. C'est ainsi que se recommande la théologie mystique.** Quel que fût le mérite, quelle que fût l'autorité de Gerson, chancelier de l'Université de Paris, son appel n'eut pas tout le succès qu'il en pouvait attendre. Il eut un certain nombre de disciples ; mais la portion la plus intelligente de la jeunesse continua de prêter l'oreille aux discours des philosophes. Cependant il est manifeste que le succès définitif du nominalisme eut pour résultat le discrédit de la scolastique. La période que nous venons de traverser est une période de controverse ; quand l'un des deux partis fut mis hors de combat, la lutte dut cesser. Elle cessa bientôt, et quelle fut alors la tendance des esprits ? La logique avait été compromise par l'intempérance des logiciens, et tous les systèmes, ornés par eux de distinctions sans nombre, offraient à l'intelligence des complications avec lesquelles on ne pouvait être familiarisé que par de longues et pénibles études. On réclama de toutes parts une Philosophie plus simple, plus populaire, moins scolastique ; les écoles furent moins fréquentées, et les libres penseurs furent écoutés avec plus d'attention et de respect.

On doit compter d'ailleurs la découverte de l'imprimerie parmi les causes principales de la décadence de la scolastique. Au quatorzième siècle, l'enseignement de la Philosophie se fait en chaire ; les rares manuscrits, qui perpétuent la tradition des doctrines belligérantes, ne sont que les cahiers des professeurs : il faut donc, pour apprendre, aller aux écoles. Vers le milieu du quinzième siècle, un art est inventé au moyen duquel la jeunesse d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie, peut, sans faire de longs et dispendieux voyages, savoir tout ce qu'enseignent les maîtres de Paris, pourquoi désormais aller s'inscrire au nombre de leurs écoliers ? Cet art nouveau offre encore bien d'autres facilités. Auparavant, on recueillait les principes de la science d'un seul maître, et presque toujours on devenait son partisan : pour dépister une école et aller se ranger sous d'autres enseignes, il fallait avoir une audace peu commune. Maintenant, on compare, on interroge, avant de choisir, dix maîtres à la fois. Cette comparaison, c'est l'élément de la liberté !

§ 3. Philosophie de la Renaissance.

Entre la Philosophie du Moyen Age et celle de la Renaissance, il existe des différences notables qui ne permettent pas de les confondre. Tous les docteurs du Moyen Age, nominalistes ou réalistes, dominicains ou franciscains, parlent à peu près la même langue, et observent, dans la démonstration, les mêmes règles. Si jamais ils ne s'interpellent, si jamais, quelle que soit la divergence de leurs opinions, ils ne placent un nom propre au-dessous d'un système, il suffit cependant d'assister un instant à leurs leçons pour comprendre qu'ils se contredisent et s'accusent réciproquement d'erreur. Les philosophes de la Renaissance procèdent tout autrement. Quand ils s'engagent dans quelque polémique, ils n'observent ni les préceptes du bon goût, ni ceux de la charité ; ils sont passionnés et violents : mais, le plus souvent, ils ne s'inquiètent pas de savoir ce qu'on pense ailleurs sur les problèmes qu'ils agitent ; et, se montrant peu préoccupés de combattre des opinions accréditées, ils suivent aveuglément le caprice de leur génie. Ce ne sont plus des logiciens : ce sont, pour la plupart, des lettrés ou des rhéteurs.

Outre ces dissemblances, nous devons en signaler d'autres qui sont plus considérables. Nous avons apprécié l'influence exercée dans toutes les écoles, au début du treizième siècle, par l'introduction de la Physique et de la Métaphysique d'Aristote. Quand, après la prise de Constantinople, les Grecs fugitifs vinrent apporter à l'Occident les livres conservés de Platon et des Alexandrins, il s'opéra dans tous les esprits une autre révolution. La scolastique, avec son ton méthodique, compassé, ne sembla plus qu'une Philosophie servile ; l'esprit de recherche dédaigna les voies frayées, et voulut courir à l'aventure. Ce sont les allures platoniciennes. Ajoutons que les écrits de Platon firent mieux connaître les opinions d'Héraclite et de Pythagore, et ouvrirent à l'intelligence, subitement passionnée pour la tradition classique, des régions tout à fait nouvelles.

Il faut tenir grand compte de ces différences. Au fond, la matière des débats philosophiques est toujours la même ; elle n'a guère changé depuis Pythagore et Xénophane : mais la manière de philosopher varie suivant les époques, et chacune a son caractère particulier.

L'histoire de cette période commence par une très-vive contestation entre deux Grecs, Gemisthus Pletho et Théodore de Gaza : le premier, sectateur de Plotin ; le second, défenseur d'Aristote. Les Italiens les écoutent avec étonnement. Théodore ne connaît pas plus Avicenne qu'Averroès, et il interprète Aristote dans un langage clair, facile, sans faire usage d'aucune distinction ; Gemisthus vient initier les esprits aux arcanes de la gnose. Quelles nouveautés ! La jeunesse a des transports d'enthousiasme, et court briser les chaires des docteurs scolastiques. Ermolao Barbaro, Angelo Politiano, Lorenzo Valla sont à la tête de cette propagande révolutionnaire. Un jeune écolier de Louvain, Rolof Huysmann, connu sous le nom de Rodolphe Agricola, vient en Italie pour entendre ces docteurs grecs, dont la renommée a déjà traversé les Alpes. A peine les a-t-il fréquentés, qu'il se déclare leur zélé sectateur, et qu'il retourne dans sa patrie professer la nouvelle dialectique. Bientôt le goût de cette nouveauté se répand en Espagne et en France : à Paris même, quelques jeunes docteurs se montrent assez peu jaloux de la gloire nationale, assez ingrats à l'égard de l'Université de Paris, pour applaudir et prendre part à ces déclamations. Au lieu de les répéter,

demandons-nous quels furent pour la Science philosophique les profits, ou, du moins, les résultats de ce mouvement.

Il n'y a plus d'écoles, il n'y a plus de discipline, on philosophe en pleine liberté : c'est le commencement de la licence. La licence vient à son tour, et produit la plus grande confusion, la plus étrange anarchie.

Le cardinal Nicolas de Cuss soutient, avec les Alexandrins, que, si l'essence divine ne peut être connue par l'intelligence humaine, elle peut être conçue, du moins, comme un centre harmonique où viennent se confondre et s'annuler toutes les différences ; d'autre part, il affirme, sur la foi de Pythagore, que la notion des nombres est le principe de la connaissance ; enfin, il recommande, avec Sextus, de placer une médiocre confiance dans les affirmations de la raison humaine, de considérer le vrai comme inaccessible, et de se contenter en toute chose du vraisemblable.

Marsile Ficin, chargé d'expliquer l'Évangile aux jeunes gens de Florence, leur recommande la lecture de Platon du haut de la chaire sacrée. Et que trouve-t-il de plus séduisant dans le platonisme ? L'indécision de toutes les formules. Ficin n'a pas de système, mais il s'abandonne à toutes les inspirations que lui communique l'étude solitaire des livres composés par le divin maître. Son élève, Jean Pic de la Mirandole, est entraîné bien plus loin encore : il cherche à concilier Aristote et Platon, et, pendant qu'il est tout entier à ce travail, son imagination aventureuse est séduite par les visions de la Kabbale ; la Kabbale lui inspire le goût de l'astrologie, et il étudie les mystères de cette science. Enfin, après mille détours, il revient sur ses pas, se demande quel but il s'était proposé, et entreprend alors, bizarre dessein ! de mettre d'accord Orphée, Zoroastre, Hermès Trismégiste, Platon, l'Évangile, les Alexandrins, les kabbalistes et les scolastiques.

Voici maintenant, à la suite de Pic de la Mirandole, toute une école de nouveaux kabbalistes et de nouveaux magiciens. Jean Reuchlin est leur porte-enseigne : Georges de Venise, plus audacieux encore, chante les mystères de la génération et de la vie sur un mode tout à fait spinosiste : Henri Corneille Agrippa commence par se déclarer l'apologiste de la magie, et il soutient que, loin de favoriser l'impiété, cette prétendue science confirme, démontre toutes les vérités théologiques ; puis, emporté par un autre courant, le voilà qui se met à désespérer de la raison, aussi bien que de l'expérience, et qui publie, contre toutes les sciences, contre tous les moyens de connaître, une diatribe plus désolante et plus désolée que les aphorismes de Sextus. Après lui, Philippe Bombast de Hohenheim, autrement dit *Aureolus Theophrastus Paracelsus*, fait, au profit de la théurgie et du charlatanisme médical, une propagande active, couronnée par un immense succès. Le Moyen Age avait à peine prêté quelque attention aux rêveries de Raymond Lulle, et, quand David de Dinant avait énoncé les premières formules du panthéisme, l'école, aussi bien que l'Église, avait reculé d'épouvante et condamné le novateur. Mais au quinzième siècle il n'y a pas de folies qui étonnent, pas d'impiétés qui scandalisent : il semble que toutes les intelligences soient en proie au vertige ; et plus on déraisonne, plus on recueille d'applaudissements.

Si pourtant la multitude est du parti des enthousiastes, il se rencontre encore quelques hommes de bon sens qui continuent à faire de sévères études et de doctes investigations dans le domaine de la vraie science. Ils n'ont pu se protéger complètement contre les atteintes du mal régnant : ils se distinguent toutefois des maîtres de la foule par une tenue plus digne, plus réservée. Dès

qu'on les a considérés un instant, on remarque qu'ils portent le pallium avec décence ; dès qu'ils ont ouvert les lèvres, on reconnaît qu'ils ont fréquenté les grandes écoles, et qu'ils n'ignorent ni l'origine ni le but de la recherche philosophique. Dans ce nombre, il faut placer d'abord Pierre Pomponat, de Mantoue. Péripatéticien éclairé, il ne s'attache pas à la lettre du maître, mais il l'interprète avec une grande liberté de jugement. C'est lui qui soulève cette question, matière de débats qui ne sont pas encore épuisés : Aristote a-t-il admis le principe de l'immortalité de l'âme ? Pomponat prétend qu'on ne saurait trouver, dans tous les écrits d'Aristote, un seul argument en faveur de ce principe. C'est l'opinion que vient d'exprimer récemment M. Barthélemy Saint-Hilaire, et elle nous semble bien fondée. Ajoutons même qu'au point de vue péripatéticien, l'âme n'étant qu'un des éléments du composé, en d'autres termes, la perfection dernière, finale (entéléchie), de certains corps, elle est simplement ce qui leur attribue l'acte et la vie. Or, l'acte a pour opposé la puissance ; et, si la génération se définit le passage de la puissance à l'acte, la décomposition est le retour à l'état de puissance. Dans cet état, quel est celui des éléments du composé qui persiste ? C'est évidemment la matière, puisque la matière demeure toujours apte à recevoir une forme nouvelle ; c'est donc l'âme qui disparaît. Elle disparaît et ne compte plus au nombre des êtres, puisque, suivant Aristote, les substances seules sont des êtres : or, l'union de l'âme et de la matière donne la substance ; leur séparation l'anéantit. Ainsi, non-seulement Aristote ne démontre pas l'immortalité de l'âme, mais toutes ses définitions vont contre ce principe. La découverte de Pomponat causa le plus grand scandale : il ne défendait pas le sentiment d'Aristote ; il le combattait en disant que la foi devait, en cette affaire, suppléer au silence de la Philosophie. On ne tint pas compte de ces réserves ; et, tandis que les uns l'accusèrent d'outrager le Maître en le dénonçant comme hérétique, les autres lui reprochèrent avec non moins d'amertume d'avoir mis en avant le grand nom d'Aristote pour recommander une abominable doctrine. Il eut pour disciples principaux les Porta, Scaliger, Agostino Nifo.

Le principal résultat des travaux de Pomponat fut de ramener la jeunesse à l'étude des archives péripatéticiennes. Les platoniciens avaient commis tant d'excès, que l'on redoutait de s'engager à leur suite : on se retourna donc vers Aristote. Mais l'enthousiasme et l'esprit de nouveauté n'y devaient rien perdre : Aristote fut interprété si librement, qu'on trouva bientôt dans ses livres la justification des systèmes qu'il avait attaqués avec le plus d'énergie. Nous désignerons d'abord les péripatéticiens les plus modérés. Celui qui se présente le premier est Leonicus Thomaeus, de Venise, élève du cardinal de Vio-Cajétan. Celui-ci, thomiste déclaré, s'était efforcé de maintenir son disciple dans la voie frayée par les grands docteurs du treizième siècle. A peine affranchi de cette tutelle, Thomaeus se déclara contre les scolastiques ; mais il ne travailla pas avec moins d'ardeur à restaurer ce qu'il appelait la pure logique, la pure doctrine d'Aristote. Quelle était cette doctrine ? Nous l'avons dit : Thomaeus est compté parmi les péripatéticiens les plus circonspects du seizième siècle. Eh bien ! pour interpréter Aristote, il reproduit la théorie platonicienne de la divination naturelle, et propose comme premier article de la croyance philosophique, cette fiction alexandrine et arabe qui doit faire si grande fortune au seizième siècle, la thèse de l'âme universelle déterminant tous les actes des esprits et des corps par l'intermédiaire des causes secondes. Tennemann nomme après Thomaeus Jacques Zabarella, de Padoue. Celui-ci n'est pas un détracteur aveugle de la scolastique ; il connaît Duns Scot, Hervé, Durand de Saint-Pourçain, aussi bien

que saint Thomas, et, quand il les met en cause, il le fait avec une intelligence parfaite de leurs diverses opinions. Si, d'ailleurs, comme le fait observer Tennemann, il s'écarte quelquefois d'Aristote, il demeure toujours, même dans ces écarts, fidèle aux grands principes. Nous remarquons, en outre, qu'au lieu d'affirmer à l'aventure, sans garanties, sans réflexion ou sans preuves suffisantes, Zabarella suspend volontiers son jugement en présence des problèmes difficiles, et qu'après les avoir abondamment discutés, il refuse souvent de conclure. C'est une prudence peu commune au seizième siècle.

A l'autre section du péripatétisme, à la section des effervescents et des téméraires, appartient Achillini, de Bologne, surnommé le second Aristote. On l'eût mieux appelé le second Averroès, puisqu'il ne fit autre chose que reproduire les opinions de ce philosophe. Ce fut un des adversaires de Pomponat. Après lui, Zimara s'engage dans le même débat. Il n'y a pas de trêve entre les partis. C'est alors qu'on voit paraître sur la scène Jérôme Cardan, de Pavie, aussi célèbre par ses malheurs et ses égarements que par l'audace de son génie. Cet étrange personnage a pris soin d'écrire lui-même l'histoire de sa vie et de ses ouvrages, pour faire connaître au monde quelle avait été la somme de ses vices, la succession de ses folies. Il faut lire ses Confessions. Elles ne contiennent pas seulement le récit de quelques aventures tragiques, la description de quelques cataclysmes accomplis au sein d'une intelligence qui ne fait que passer de la lumière aux ténèbres et des ténèbres à la lumière : l'histoire de Cardan est l'histoire de tous les philosophes de son temps, et ce qu'il raconte de lui-même pourrait être raconté des uns et des autres. Ils ont, comme lui, parcouru le monde, visité toutes les villes, exercé successivement ou simultanément toutes les professions : comme lui, ils ont tour à tour vécu dans la splendeur et dans la misère, et la même année les a vus flattés, caressés par les princes, salués par les acclamations populaires, et jetés dans des cachots pour des causes mystérieuses, aussitôt insultés par l'école et oubliés par la multitude. Cet homme, dont la pensée enthousiaste, inquiète, incapable de repos, accueille toutes les doctrines, se voue à tous les systèmes, adore et puis insulte tous les dieux, même celui de la conscience, ce n'est pas un individu, c'est une génération de philosophes. Pour rendre un compte sommaire des opinions de Jérôme Cardan, il suffit de dire qu'il embrassa la cause d'Averroès, et défendit le double principe de l'unité de substance et de l'unité de mouvement : mais il faudrait lui consacrer plusieurs volumes (ce qu'un de nos jeunes érudits vient de faire pour Jordano Bruno), si l'on voulait raconter quelles furent les variations de son intelligence, enregistrer toutes ses illusions et tous ses désaveux. Arrêtons-nous encore à quelques noms illustres dans les annales de cette école si mal famée. Andrea Cesalpino, né en 1519, dans la ville d'Arezzo en Toscane, ne se signala d'abord que comme un des adversaires de la scolastique. Plus tard, il étudia la médecine ; et, conduit par cette étude à l'observation des phénomènes de la vie, il se persuada qu'il avait trouvé l'exacte définition du principe de toutes les substances. Quel est ce principe ? C'est Dieu lui-même. Il est l'unique cause qui les produit ; il est l'unique substant, l'unique sujet qui les anime et les conserve ; il est l'unique fin qu'elles recherchent. A ce titre, il est la force, la substance par excellence, en laquelle se confondent toutes les autres catégories ; l'échelle des êtres commence par lui et finit en lui, et les existences individuelles ne sont que des formes passagères destinées à varier la surface d'un fonds éternel et qui ne change jamais. Voilà la théorie de Césalpin. C'est le panthéisme avec toutes ses formules ! On a pu développer ce système suivant les prescriptions d'une autre méthode. Césalpin ne possède pas l'argumentation

austère et incisive de Spinoza ; il n'est pas, comme les derniers disciples de Hegel, animé par cet esprit sceptique qui se complaît à saper les fondements de toutes les croyances : loin de là ; c'est un enthousiaste qui croit assister à l'harmonieux concert des phénomènes, et qui, dans tous les sons rendus par ces instruments sans nombre, entend la voix de Dieu ! Mais, quelle que soit la méthode de Césalpin, le dernier mot de sa métaphysique est l'identité dans l'absolu. Nommons enfin le plus téméraire et le plus éloquent de ces novateurs, ce martyr de la liberté de penser qui mourut sur le bûcher à Toulouse, au mois de février de l'année 1619, Lucilio Vanini. Né sur le territoire d'Otrante, mais élève de l'école de Padoue, il était venu chercher en France un asile contre la persécution qui le menaçait ; il y trouva des juges et un bourreau !

Tandis qu'au nord de l'Italie on ne parle que d'Aristote, pour l'interpréter de cette étrange façon, -au midi, dans l'État de Naples, on se déclare avec non moins d'ardeur pour Platon et pour les Alexandrins. C'est Telesio qui fait cette propagande. Il a parcouru toutes les écoles de l'Italie, et en a rapporté l'aversion pour toutes les méthodes pratiquées. Or, on les recommande au nom d'Aristote : Telesio va donc professer au nom de Platon. C'est dans sa ville natale, à Cosenza, qu'il établit sa chaire, et il y développe la doctrine la plus contraire à celle de la Métaphysique, celle qu'Aristote a combattue et condamnée avec le plus de zèle et d'âpreté, la doctrine de Parménide. Ainsi, Césalpin expose le panthéisme, à Pise et à Rome, comme l'inévitable conséquence des prémisses posées par Aristote ; à Cosenza, Telesio le produit sous les auspices de Platon. A quelque temps de là, Patrizzi vient prêcher les mêmes opinions à Rome, à Ferrare, non plus comme la véritable doctrine des anciens sages, mais comme le résultat le plus avancé de la science nouvelle. On peut dès lors constater, avant d'avoir entendu les déclarations plus positives encore de Jordano Bruno et de Vanini, que le panthéisme est, au seizième siècle, le système qui prédomine dans les diverses écoles d'Italie. Quelques docteurs protestent contre cette conclusion ; d'autres ne l'acceptent qu'en secret et ne la confient qu'aux oreilles discrètes ; le plus grand nombre, après avoir subordonné toutes les questions à la recherche de l'unité, court aveuglément à l'abîme. Que de gens, engloutis au sein des plus épaisses ténèbres, proclament qu'ils contemplant la vraie lumière !

L'Église aurait dû lutter énergiquement contre ces tendances ; mais alors l'Église avait à cœur d'autres intérêts que ceux de la religion. Quand il s'élevait quelque voix trop audacieuse, elle ouvrait un cachot ou dressait un bûcher ; mais on lui faisait observer déjà que brûler n'est pas répondre, et, en attendant sa réponse, on continuait à propager des opinions aussi contraires au dogme qu'à la vérité. L'Église, dépourvue de dialecticiens, ne répondait pas. Mélancthon comprit le péril de toutes ces rêveries et le fit comprendre à Luther, qui avait manifesté d'abord quelque penchant pour Platon. Il fut donc décidé que, dans les écoles luthériennes, l'enseignement de la Philosophie serait fait suivant les principes d'Aristote, et Mélancthon prit soin de rédiger des ouvrages élémentaires conformes à ces principes. Ils eurent un immense succès, et ils engagèrent presque toute la jeunesse allemande dans les voies péripatéticiennes. C'est à bon droit que Jacques Martini l'a nommé *communis Germaniæ præceptor* (*Disp. miscell.*, p. 31). Ce fut un grand service que Mélancthon rendit aux catéchumènes de la nouvelle Eglise, et nous n'hésitons pas à dire que, si les théologiens protestants se montrèrent supérieurs dans la controverse à la plupart de leurs adversaires, ils durent ces succès à une éducation mieux faite, c'est à-dire à un jugement mieux réglé.

Mais, à cette époque, il ne se produit rien qui ne soit aussitôt contesté. Nous venons de dire comment, sous la dictature de Philippe Mélancthon, la Philosophie d'Aristote avait obtenu la prépondérance dans les écoles luthériennes. On vit bientôt sortir de ces écoles des érudits qui pratiquèrent une autre méthode et proposèrent d'autres solutions aux problèmes controversés. Ceux-ci ne sont pas des platoniciens, mais des stoïciens. A leur tête marche le Flamand Joost Lipss, *Justus Lipsius*, né dans le bourg d'Isch, près de Bruxelles, le 18 octobre 1547. Juste Lipse a moins de philosophie que de littérature ; il est toutefois assez philosophe pour bien apprécier la différence des systèmes, pour déclarer celui qu'il préfère, et pour justifier cette préférence. Il lui semble qu'on a trop agité les questions de l'ordre logique, et que les subtilités des ergoteurs ont encombré les avenues de la science, de manière à les rendre presque inabordables : tel est le reproche qu'il adresse à la secte péripatéticienne. Contre les platoniciens il a d'autres griefs. Trop jaloux de s'élever au-dessus du vulgaire, ils méprisent les choses de ce monde et ne s'occupent que des arcanes divins : leur philosophie peut donc convenir à un certain nombre d'intelligences curieuses de voyager dans les régions de l'inconnu ; mais y trouve-t-on la règle des mœurs, l'art de bien vivre ? Il est temps de rappeler qu'une philosophie dépourvue de conclusions morales est une science incomplète, si ce n'est un jeu frivole de l'imagination. Ce sont les prolégomènes de Juste Lipse. Il entre ensuite dans la voie des stoïciens, expose, développe, recommande leurs maximes morales, et essaie enfin de concilier leur théologie avec la théologie chrétienne. Cette entreprise eut quelques succès. On cite, parmi les disciples de Juste Lipse, Gaspard Scioppius et Thomas Gataker.

Quittons maintenant l'Allemagne, et revenons en France. La France avait été la patrie de la scolastique ; quand éclata la réaction platonicienne, Paris vit tout à coup abandonner ses grandes écoles, et les défenseurs de la vieille méthode furent accablés d'outrages. Le centre du mouvement philosophique n'était plus en France, mais en Italie. D'autres causes d'un autre ordre, les guerres civiles, les guerres religieuses, vinrent, dans le même temps, contribuer au même résultat : la suspension des études.

Elles reprirent avec Ramus. Ramus, ou plutôt Pierre Laramée, né en 1515, en Picardie, prétendit renouveler toute l'étude philosophique. Il commença par reproduire les déclamations de Vives, de Valla et de Rodolphe Agricola contre la tradition scolastique, ne ménagea pas Aristote, et recommanda la lecture de Platon. Mais ce n'était là qu'un préambule : la renommée fit bientôt connaître qu'il venait de donner aux écoles une nouvelle logique. Or, quand on eut entre les mains le petit livre du novateur, on ne manqua pas de lui renvoyer les injures qu'il avait prodiguées aux autres. Ce fut l'origine d'un débat très-passionné. Comme il est loin de nous, nous pouvons apprécier avec plus d'équité l'entreprise et les mérites personnels de Ramus. Il avait l'intelligence ouverte, l'esprit vif, le jugement subtil ; mais, d'autre part, il était présomptueux, emporté, et n'avait pas une instruction suffisante. Ce qu'il se proposait d'abord, c'était de simplifier et de vulgariser l'étude de la Philosophie : il eût été plus près d'atteindre ce résultat, si la violence de son langage lui eût attiré moins d'ennemis. On ne saurait nier, toutefois, qu'en faisant la guerre au verbiage sophistique, il n'ait rendu de notables services à la vraie Philosophie. Ses disciples, qui furent assez nombreux en Allemagne et en Angleterre, prirent son nom et furent appelés *ramistes* : il a donc le titre de chef d'école. Il rencontra comme adversaires directs ou indirects : Marius Nizolius, Antoine de Govea, Jacques Charpentier. Nizolius, le péripatéticien le plus absolu, le plus intolérant qui se soit peut-être

jamais rencontré, écrivain plein d'esprit, plein de verve, mais connaissant peu les archives scolastiques, flagella de ses implacables sarcasmes tous les docteurs des siècles précédents, sans même épargner ceux qui n'avaient pas eu, sur les problèmes controversés, d'autres opinions que les siennes. Si l'on demande à Nizolius à quel philosophe il faut s'adresser pour connaître le chemin qui conduit à la vérité, il répond qu'ils l'ignorent les uns et les autres ; que ce sont tous des charlatans et non pas des savants. En veut-on la preuve ? la voici. S'ils avaient connu simplement la grammaire, auraient-ils détourné les mots de leur vrai sens, et pris des qualificatifs, des pronoms, et même des adverbes, pour des substantifs ? Or, c'est ce qu'ils ont tous fait, avec plus ou moins d'étourderie. Qu'Aristote démontre l'égarement de Platon ; que les disciples de Platon accusent la morgue et l'insuffisance des disciples d'Aristote ; soit ! mais ils ont encore à comparaître, platoniciens et péripatéticiens, devant un autre juge, devant Quintilien, et celui-ci les condamne tous à la même peine, comme coupables des mêmes délits. — Antoine de Govea, né à Bézà, en Portugal, vers l'année 1505, était un de ces hommes aptes à tout entreprendre que l'on rencontre en si grand nombre au seizième siècle. Après s'être fait connaître par des poésies galantes, il étudia la jurisprudence, et, plus tard, la Philosophie. Il était à Paris au moment où Ramus accablait d'invectives Aristote et ses commentateurs latins. La jeunesse applaudissait ; les vétérans de l'Université faisaient entendre quelques murmures, mais n'osaient se commettre avec un adversaire aussi vif, aussi dangereux que Ramus. Govea prit leur défense. Philosophe médiocre, mais écrivain passionné, il éleva le ton de manière à déconcerter Ramus. Aussitôt il se concilia des partisans qui, sous sa conduite, livrèrent de rudes combats à la légion ennemie. L'histoire de cette mémorable lutte est écrite non-seulement dans les annales de l'Université, mais encore dans celles du parlement de Paris. Cité devant ce tribunal comme coupable d'avoir porté le trouble dans l'État par ses blasphèmes contre la logique d'Aristote, Ramus fut condamné. On parlait de l'envoyer aux galères : François Ier crut qu'il suffisait de lui infliger un blâme public. — Jacques Charpentier, né à Clermont en Beauvoisis, en l'année 1524, achevait à Paris ses études philosophiques quand l'affaire de Ramus occupait tous les esprits. A peine eut-il été reçu docteur, qu'il s'élança dans l'arène, provoquant les sectateurs de Ramus. Plus mesuré et plus instruit que Govea, Charpentier a laissé des ouvrages dont la lecture est encore pleine d'intérêt. Ramus ayant été assassiné dans la nuit funèbre du 24 août 1572, on ne manqua pas de dire que cet abominable crime avait été commis par son rival ; mais cette accusation est dénuée de preuves. A la fin de ces débats, on put reconnaître que, malgré le talent et l'ardeur de Ramus, le platonisme ne s'était pas concilié beaucoup de prosélytes dans l'école de Paris. C'est, en effet, une doctrine qui ne convient pas à l'esprit français. Quelquefois on pourra (car il est inconstant) le séduire et l'entraîner dans cette voie ; mais, après avoir fait quelque débauche avec Platon, il reviendra toujours vers Aristote. Ajoutons que les disgrâces temporaires d'Aristote ont été plus souvent profitables, en France, au scepticisme qu'au dogmatisme platonicien. C'est ce que l'on vit au seizième siècle. Après le tumulte auquel nous venons d'assister, quels sont les docteurs auxquels la jeunesse prête l'oreille ? Ce sont des pyrrhoniens déclarés, Montaigne, Charron et leur aimable cortège de libertins.

Michel de Montaigne, né le 28 février 1533, au château de Montaigne dans le Périgord, était le troisième enfant d'un vieux gentilhomme riche en biens et fort original. Ce père, à nul autre pareil, voulut d'abord que son fils Michel fût tenu sur les fonts baptismaux par des gens du commun, [pour l'obliger et attacher à](#)

ceux qui pouvoient avoir besoin de luy plutost qu'à ceux dont il pouvoit avoir besoin luy-mesme. Il le fit ensuite élever dans une pauvre ferme de la façon la plus singulière, ne voulant pas qu'on lui mît encore des livres entre les mains, mais désirant lui apprendre, dès le plus jeune âge, qu'on n'est jamais heureux et libre si l'on ne sait vivre de peu. C'était de la Philosophie pratique. Cette éducation ne trouva pas dans le jeune Michel un sujet rebelle ; elle ne pouvait que développer ce qui faisait le fonds de son caractère, l'enjouement et l'indolence. Aussi, quand plus tard on le fit entrer au collège de Guyenne, il n'y fit pas bonne figure, et en sortit sachant un peu de tout, mais n'ayant rien appris d'une manière suffisante. Il n'avait fait que **gouster la crouste première des sciences**. Quand ensuite on lui parla de Philosophie, il consentit volontiers à lire Plutarque et Sénèque, mais il refusa très-énergiquement de se **ronger les ongles à l'estude d'Aristote, monarque de la doctrine moderne** ; et, comme en grammaire il n'avait jamais voulu savoir **que c'est d'adjectif, conjunctif et d'ablatif**, de même en Philosophie il ferma ses oreilles à tous les mots qu'on ne pouvait comprendre sans quelque étude. Telles furent les premières années de Michel de Montaigne. Aussi, plus tard, ne manquera-t-il pas d'éclater en invectives non-seulement contre les écarts de la scolastique, mais encore contre tout apprentissage dialectique, contre tout enseignement doctrinal : **C'est grand cas, dit-il, que les choses en soyent là en nostre siècle, que la Philosophie soit, jusques aux gens d'entendement, un nom vain et fantastique, qui se trouve de nul usage et de nul pris par opinion et par effect. Je croy que les ergotismes en sont cause, qui ont saisi ses avenues. On a grand tort de la peindre inaccessible aux entons, et d'un visage renfroigné, sourcilleux et terrible. Qui me l'a masquée de ce visage pasle et hideux ? Il n'est rien plus gay, plus gaillard, plus enjoué, et à peu que je ne die folastre. Elle ne presche que festes et bon temps. C'est baroco et baralipbon qui rendent leurs supposts ainsi crottez et enfumez ; ce n'est pas elle : ils ne la cognoisseut que par ouyr dire. C'est le scepticisme qui sera le dernier mot de cette propagande en faveur de la Philosophie gaillarde, presque folâtre ; et, trop facilement séduite par de tels discours, la jeunesse abandonnera volontiers, sous la conduite de ce nouveau docteur, les âpres sentiers de l'étude pour se complaire dans le commerce des poètes, et tourner en dérision le triste sourcil des logiciens. Ainsi, l'autorité de la raison a été contestée, et son empire compromis. Cela sert, en Italie, la cause de l'enthousiasme., c'est-à-dire de la déraison ; en France, cela produit des sceptiques. Les mêmes causes ont quelquefois, suivant les lieux, des effets divers.**

Nous terminerons ici cette nomenclature sommaire des principaux maîtres du quinzième et du seizième siècle. Bacon va paraître sur la scène, et une ère nouvelle va commencer. Un des historiens de la Philosophie, Tennemann, a judicieusement apprécié le véritable caractère de cette période qu'on appelle la Renaissance, en la définissant une époque de fermentation intellectuelle. L'intelligence y prit, en effet, un grand essor, et jamais peut-être elle ne fut au même point possédée par l'esprit de nouveauté, l'esprit d'aventure. Quel tumulte au sein de l'Église ! Wicleff, Jean Huss, Luther, Calvin, et, à leurs côtés, des myriades de sectaires, agitent l'Europe jusque dans ses fondements, en appelant à la liberté les consciences, jusqu'alors tenues en servitude par l'autocratie romaine : on n'entend que les mille voix de la tempête et le fracas des édifices qui s'écroulent ; on ne voit que les feux croisés des éclairs ; on ne sent que les mouvements convulsifs de la terre qui semble près de s'affaisser pour engloutir à la fois la génération ancienne et la nouvelle ! Au milieu d'une telle tourmente,

comment se serait maintenue la discipline des écoles ? comment l'enseignement de la Philosophie aurait-il suivi son cours régulier ? Tennemann reconnaît d'ailleurs que cette période de fermentation, d'effervescence, fut aussi une période d'anarchie. Les philosophes éminents de la Renaissance ne comptèrent autour d'eux qu'un petit nombre de disciples, et à peine ces disciples eurent-ils obtenu les insignes de la maîtrise, qu'ils commencèrent à parler en leur propre nom, et à propager des conclusions nouvelles. Ce besoin excessif d'indépendance peut avoir sans doute quelques heureux résultats ; mais, d'autre part, il en a de fâcheux, puisqu'il porte le trouble dans l'esprit de la foule. La conduite de toutes les intelligences appartient à la Philosophie ; c'est elle qui leur enseigne la règle et leur montre le but : la foule doit marcher dans le sillon que lui tracent les philosophes. Or, comment saurait-elle auquel entendre lorsque la confusion est dans toutes les écoles, lorsqu'il se produit autant de systèmes différents, contradictoires, qu'il y a de chaires et de docteurs ? Au temps de la scolastique, il n'y avait que deux sectes, entre lesquelles s'était posé comme modérateur le parti des albertistes et des thomistes. Dès la première moitié du treizième siècle, la prépondérance fut acquise à ce tiers-parti ; et, tandis que le débat continuait, entre les métaphysiciens, dans les hautes régions de la science, la paix régnait dans les régions subalternes. Aussi n'avons-nous pas besoin de recueillir les témoignages des historiens qui nous attestent les immenses résultats de la scolastique : elle a eu la France pour patrie, et l'esprit français lui doit ce qu'elle a de meilleur, la vigueur et la merveilleuse délicatesse de sa logique. Ajoutons que, si la langue française est la plus simple, la mieux réglée, la plus philosophique des langues modernes — et l'on a depuis longtemps signalé combien grande est. l'influence d'une langue bien faite —, elle doit ces avantages aux rudes épreuves par lesquelles les distinctions scolastiques ont fait passer, en France, l'auteur des langues, le jugement. La Philosophie de la Renaissance eut de l'éclat, elle produisit des systèmes audacieux, elle manifesta de généreuses tendances, elle fit connaître jusqu'où pouvait s'élever l'intelligence affranchie de toute contrainte ; mais on ne saurait dire ce que lui doivent l'esprit et la science modernes, puisque Bacon ne lui doit rien.

B. HAURÉAU, Conservateur des
manuscrits à la Bibliothèque Nationale.

CHIMIE ET ALCHEMIE

Généralement, une science prend date dans l'arbre encyclopédique des conceptions humaines, du jour où quelque grande découverte, fixant la marche qu'elle doit suivre, laisse entrevoir les destinées qui lui sont réservées. On ne remonte plus au-delà. On poursuit l'application des théories nouvelles, sans songer aux pénibles efforts tentés jadis pour y atteindre, sans prendre souci de tant d'hommes morts à la peine en recherchant l'inconnu.

Échappée du cerveau de Lavoisier, comme l'éclair qui traverse les nuages, la Chimie aussitôt acquit parmi les sciences le rang élevé qu'elle occupe. De toutes les routes ouvertes devant elle, aucune ne remonta vers le passé. Le doute ébranla l'édifice ancien. L'analyse refit ce que l'analyse avait fait. L'abstraction, groupant les découvertes de manière à en tirer des lois générales, donna aux manipulations modernes une importance que n'eussent jamais présentée les manipulations du Moyen Age.

Cependant, depuis Thalès, l'expérimentateur-modèle, jusqu'à Galien, combien de découvertes importantes, d'idées originales et fécondes, d'applications précieuses, sont sorties du creuset des chimistes !... Cinq mille existences se sont usées de la sorte ; cinq mille imaginations laborieuses ont recherché les mystérieux rapports établis entre la matière inorganique et la matière organisée, ainsi que les combinaisons intimes de la matière avec elle-même. Ces études, presque toujours secrètes, fondées sur une observation minutieuse, représentent l'aspect véritablement sérieux du Moyen Age. Il s'y mêle, à la vérité, bien des croyances superstitieuses et bizarres, et bien des folies ; car, jusqu'où n'allait pas l'imagination rêveuse de nos pères ? Nous négligerons ici leurs écarts d'intelligence, pour nous occuper uniquement de l'enchaînement des découvertes et de la filiation d'idées qui en a été la conséquence nécessaire.

Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, la Chimie, la Physique, réduites, presque en tous points, à des théories purement spéculatives, se trouvent confondues, sous la dénomination d'*art divin*, d'*art sacré*, de *science sacrée*, avec l'ensemble des théories transcendantes qui constituaient la haute philosophie. Employé pour la première fois, selon toute apparence, par Suidas, dans son Lexique, le mot Chimie, *Chemia*, ne désigne qu'un alliage d'or et d'argent. Suidas ajoute que Dioclétien, irrité d'une révolte des Égyptiens contre les lois de l'Empire, les avait punis en ordonnant de livrer aux flammes tous leurs livres qui traitaient de la Chimie, afin de les priver d'une source de richesses et d'arrêter l'insurrection. Au mot *δευρας*, le même lexicographe assure que la Toison-d'Or, conquise dans la Colchide, par les Argonautes, n'était qu'un rouleau de papyrus, où se trouvait consigné le secret de faire de l'or au moyen de la Chimie.

Nous n'attachons pas la moindre valeur historique à ces anecdotes, quoique la première des deux ait pour elle quelque vraisemblance. Mais nous nous estimons heureux de constater, par le texte même d'un auteur ancien, la nature et les limites de la Chimie, avant l'ère chrétienne.

Un manuscrit de Zozime, cité par Scaliger, parle du *Chema*, livre précieux, où les géants, ces fils des Anges, accouplés à de simples mortelles, consignent leurs

théories artistiques, d'où la science principale, la science mère aurait pris le nom de *Chemia*.

Saint Clément d'Alexandrie, Père de l'Église, très-avancé, pour son époque, dans les connaissances physico-chimiques, rapporte une tradition analogue à celle de Zozime (*Stromat.*, lib. V), mais il ne cite pas le mot *Chemia*.

Le roman du *Parfait Amour*, qu'Athénagore, philosophe chrétien, composait vers l'année 96 de l'ère vulgaire, contient différentes opérations de la science hermétique, qui prouvent qu'on s'en occupait alors sérieusement.

Au quatrième siècle, Alexandre d'Aphrodise, commentateur distingué des œuvres d'Aristote, en parlant de la calcination et de la fusion, désigne certains instruments *chyiques* ou *chymiques* ; et, parmi ces instruments, le creuset, dont l'usage ne permet aucun doute.

Le savant M. Hoefler, à qui l'on doit de si judicieux articles, insérés dans l'*Encyclopédie moderne*, pense que l'étymologie du substantif Chimie est $\chi\acute{\epsilon}\omega$, couler, fondre, d'où se seront formées les expressions grecques instruments *chyiques* ou *chymiques*, employées par Alexandre d'Aphrodise.

Voilà donc le mot *Chimie* introduit dans la classification scientifique du Bas-Empire, tandis qu'il faut encore franchir un siècle pour rencontrer un autre mot répondant à une nouvelle association d'idées ou d'opérations, le mot Alchimie.

Si l'homme naît sous l'influence de Mercure, dit l'astrologue Julius Firmicus, il s'occupera d'astronomie ; s'il naît sous l'influence de Mars, il se livrera au métier des armes ; mais si Saturne préside à sa destinée, l'*Alchimie* seule, *scientia Alchemiæ*, aura des charmes pour lui. Firmicus emploie quantité d'expressions grecques et latines, accolées à des mots arabes et chaldéens ; et le terme technique Alchimie se produit avec une addition chaldéenne, l'article *ha*, ou *hal*, joint au radical *Chemia*. Or, ce mot nouveau, d'origine différente, en dit plus qu'une dissertation : c'est l'art sacré, le *Chemeia*, l'art des philosophes de l'École d'Alexandrie, transformé, sous l'influence d'une civilisation sarrasine, qui commençait à s'introniser dans le monde.

L'Académie de Bagdad, fondée par Allmansour rivalisa d'éclat avec l'École chrétienne de Dschondisabour. D'illustres kalifs, Haroun-al-Raschid, Alimamon, Almotassem, Motawakkel, qui releva de leurs ruines la Bibliothèque et l'École d'Alexandrie, imprimèrent aux sciences d'observation, à la méthode expérimentale, une impulsion salutaire. Insensiblement, on s'affranchit des vues théosophiques, qui avaient guidé trop longtemps les philosophes orientaux ; on rechercha autre chose que la transmutation chimérique des métaux, et l'emploi, dans les arts, dans la médecine, des composés nouvellement découverts, donna une valeur pratique aux opérations de la science.

Du huitième siècle au neuvième, All-Chindus, dont le mérite, trop abaissé par Averroès, a été relevé par Cardan, méritait d'être placé au nombre des magiciens, c'est-à-dire de ces expérimentateurs habiles, qui interrogeaient la nature et lui surprenaient quelques secrets. Vers la même époque, le Sabéen Géber, écrivain presque inintelligible, tant il embarrasse sa pensée d'expressions étranges, signalait positivement diverses préparations utiles : l'oxide rouge et le deuto-chlorure de mercure ; l'acide nitrique ; l'acide hydro-chlorique ; le nitrate d'argent, etc. Boërhaave l'estime comme chimiste ; et, quand le docteur anglais Johnson vient nous dire que le mot *gibberish*, baragouin, vient de Geber, qui excellait dans ce genre, il ne tient pas assez compte du manque d'expressions

applicables à une science si nouvelle, et de la difficulté qu'il y avait de la mettre en harmonie avec les scrupules religieux de l'islamisme. Heureusement pour les expérimentateurs, la plupart des kalifs interprétaient la loi du Prophète dans un sens favorable à la science. Dès qu'une substance nouvelle était découverte, la médecine et les arts pouvaient l'employer, mais jamais sans autorisation préalable du gouvernement, qui en réglait l'usage. Il existait un codex des médicaments et des poisons. Lorsqu'au neuvième siècle, Sabot-Ebn-Sahel, directeur de l'Ecole de Dschondisabour, publia son *Krabadin*, ou *Dispensaire magistral*, il ne fit qu'enregistrer, dans un ordre convenable, ce que la police avait antérieurement fixé.

Des plaines de l'Irak et de l'Égypte, des rives occidentales de l'Afrique, la Chimie suivit les autres sciences en Espagne. Cordoue, Séville, Tolède, Murcie, Grenade, offrirent de riches laboratoires, où l'art expérimental eut à lutter contre la dialectique pointilleuse des Arabes, contre leur système des émanations et contre la superstition musulmane. Ce fut la médecine qui, de toutes les sciences, vint le plus en aide à la Chimie, par l'idée du puissant secours qu'elle espérait en tirer. Les règles posées par Jahinh-Ebn-Serapion, pour la préparation des médicaments, attestent des progrès, non-seulement dans l'art de formuler, mais encore dans celui d'isoler certains principes minéraux dont les Grecs ne soupçonnaient point l'existence. La *Matière médicale* d'Aben-Guefith, et le *Hhawi* de Mohammed-Ebn-Secharjah-Abou-Bekr-Arrasiou Rhasès, donnent une idée juste des ressources que l'art de guérir retirait de la Chimie, à la fin du neuvième siècle. Ces deux ouvrages, composés dans l'Irak, eurent bientôt traversé le continent ; ils initièrent les Arabes d'Espagne aux progrès des Orientaux, et devinrent le code thérapeutique en usage.

Rhasès avait écrit douze livres sur la Chimie ; il avait fait mieux encore, il s'était servi de l'influence que lui donnait son titre de directeur des études à Bagdad et à Ray, pour maintenir ces dernières dans une voie expérimentale trop longtemps négligée. *L'art secret de la Chimie, disait Rhasès, est plutôt possible qu'impossible : ses mystères ne se révèlent qu'à force de travail et de ténacité ; mais quel triomphe ! quand l'homme peut lever un coin du voile dont se couvre la nature.*

Entre autres composés nouveaux dont parle Rhasès, se trouvent l'orpiment, le réalgar, le borax, certaines combinaisons du soufre avec le fer et le cuivre, du mercure avec les acides, de l'arsenic avec diverses substances inusitées jusqu'à lui. On n'est pas peu surpris de voir Rhasès recommander différentes préparations alcooliques, et des huiles animales, telles que l'huile de fourmis, préconisées par nos chimistes modernes comme des remèdes de leur invention.

Il s'en faut bien, cependant, que le *Hhawi*, véritable encyclopédie médicale, contienne tout ce que les Arabes savaient en Chimie ; c'est la science vue d'un côté. Ses applications à la métallurgie, à la docimasia, aux arts de luxe et d'agrément, aux procédés qui avaient pour objet la fonte des métaux, la confection des vases usuels, l'ornementation des édifices, des meubles et des armes, tout cela demeure enseveli au fond de la tombe de ces générations d'artistes, dont les œuvres seules signalent l'existence inconnue. Un regard attentif, promené le long des musées de l'Escorial et de Palerme, où l'habileté sarrasine et mauresque semble défier l'habileté moderne, en dira plus que ne le ferait un volume.

L'*Almeleky-y* du fils de Iasser ; le *Kanon* d'Avicenne ; le livre d'Abderrhaman-Mohammed-Ibn-Ali-Ebn-Achmed-al-Hanisi ; le *Sapher Esnesaroum* d'Izhak-ben-

Soleiman ; les écrits de Sérapion-le-Jeune et de Mesué, fils de Hamech, renferment, sur les préparations, les doses, l'administration des médicaments, et souvent même sur les procédés usuels de différents arts utiles, des détails curieux qui attestent un progrès, et qui, de loin en loin, signalent quelques découvertes. On s'y attache aux qualités physiques des substances ; on cherche à les ranger méthodiquement ; déjà même commencent à poindre, surtout chez Mesué, les principes de classification éminemment philosophique, qui ont rendu le nom de Linné immortel.

A cette époque reculée, la Chimie se trouvait placée parmi les sciences qui constituaient l'ensemble de la philosophie naturelle appelée Sagesse par les Perses ; Cabale par les Juifs ; Physique et Magie par les Européens. Dans son livre sur la division des connaissances humaines, Avicenne range la Chimie immédiatement après la Médecine, et avant l'Astronomie, qui demeura confondue longtemps avec l'Astrologie judiciaire et les Mathématiques : *Vulgas autem, dit Aulu-Gelle, quos gentilitio vocabulo Chaldæos dicere oportet, Mathematicos dicit.*

Un homme, dont la renommée chirurgicale a fait oublier ce que lui doivent la Chimie et la Pharmacie ; qui préparait lui-même ses remèdes et ses instruments ; qui, dans la confection de ces derniers, préférait judicieusement le fer à tout autre métal réputé plus noble ; Abul-Kasan ou Albucasis, annonça, par l'indépendance de ses idées, par leur application pratique, qu'une ère nouvelle allait naître au milieu des subtilités nuageuses de l'islamisme. Cette ère scientifique, Albucasis en fut le prophète ; Avenzoar et Averroès en devinrent les pontifes. Avenzoar n'admit point, sans examen préalable, les doctrines du galénisme ; Averroès pencha pour Aristote, et l'on vit, chose étonnante, renaître, sous de nouvelles formes, le panthéisme des anciens Grecs. Toutefois, le Kouullyath d'Averroès se fait moins remarquer par un ensemble d'idées neuves, que par la manière péripatéticienne dont les théories s'enchaînent. L'art expérimental, la Chimie et ses fourneaux ne sont pas négligés ; mais la dialectique du philosophe de Stagyre reprend sa place dans les champs fertiles de l'observation.

Malheureusement, au milieu des ténèbres du Moyen Age, l'esprit ne pouvait suivre une direction, qu'il n'y fût entraîné au-delà des bornes. La théologie s'empara de la dialectique ; les scholiastes prirent le pas sur les expérimentateurs ; on préféra les idées mystiques de saint Thomas d'Acquin aux idées sérieuses du dominicain Albert de Bollstaedt (Albert le Grand) et de Gerbert d'Auvergne. L'habileté de ces deux hommes dans les arts métallurgiques faillit leur coûter la vie. On cria au sortilège ; mais, pour chacun d'eux, le scholiaste sauva le chimiste.

Signalons, en passant, l'admirable esprit d'appréciation de la cour de Rome, qui, sans tenir compte des superstitions populaires, va chercher au fond de sa cellule un modeste moine, pour le créer maître du sacré palais, puis archevêque de Ratisbonne ; et faisons voir ce même moine, fatigué des grandeurs presque aussitôt qu'il les a goûtées, regagnant la solitude du cloître, afin d'y continuer ses travaux. Autour de lui tout devint merveilles ou diableries. Le nom d'Albert frappa les plus lointains échos ; on accourut, de toutes les parties du monde, pour le consulter sur les arts auxquels les produits chimiques sont nécessaires ; on s'arracha ses recettes ; des milliers de calligraphes copièrent ses manuscrits, et la postérité, qui a perdu le souvenir du dominicain-archevêque, se rappelle encore Albert le Grand.

Il s'en fallait bien que les monarques envisageassent les intérêts de la science, d'un point de vue aussi élevé que certains papes. Cependant, un roi dont la mémoire n'a trouvé ni grâce, ni merci devant le philosophisme du dernier siècle, Louis IX avait donné pour précepteur à ses propres enfants Vincent de Beauvais, le Plin du Moyen Age, qui interrogeait les anciens, quand, de toutes parts, on condamnait leurs œuvres ; qui osait dire qu'une bonne médecine doit nécessairement s'appuyer sur les sept arts libéraux, et qui, s'éloignant des discussions oiseuses, manipulait près du parvis de la Sainte-Chapelle. La piété tendre de la reine Blanche, la haute raison du roi, protégeaient Vincent contre les criailleries du bas-clergé ; mais ni la reine ni le roi ne pouvaient empêcher les Parisiens curieux de venir la nuit, le long de la Grève, se pencher attentifs sur le fleuve, et voir s'ils n'apercevraient pas le démon familier que Vincent consultait sous les voûtes sombres du Palais.

Vers la même époque, vivait l'alchimiste Raymond Lulle, dont l'existence errante fut bien autrement agitée que celle du dominicain Vincent de Beauvais. A la vérité, Raymond Lulle voulait dominer les consciences. Rien d'étonnant dès lors que les consciences se soient soulevées contre lui. S'il n'avait pas trouvé le moyen de fabriquer, au profit d'Édouard, roi d'Angleterre, six millions de fausse monnaie (*sex auri milliones a se confectos*), à l'aide desquels Édouard fit la guerre contre les infidèles, ce n'eût pas été en 1315, à l'âge de 80 ans, mais beaucoup plus tôt, qu'il eût été lapidé ou pendu. Au reste, cette fin tragique servit merveilleusement les disciples de Raymond Lulle, qui, sous le nom de *lullistins* et d'*illuminés*, cachaient, grâce au prestige d'une magie noire, leurs essais d'expérimentation chimique. Ils exaltèrent les vertus du maître, les souffrances du martyr ; ils insinuèrent parmi le peuple, qu'il apparaissait en certains jours, à certaines heures ; qu'il apportait aux plus fervents les secrets du ciel et l'art de transformer en or les métaux vils. Le nombre des croyants devint considérable. Leurs espérances chimériques servirent aux *lullistins* de point d'appui, car, au Moyen Age, on savait attendre ; et le magistrat et le clergé ménagèrent une secte à laquelle beaucoup d'hommes éminents se trouvaient associés. Elle fut nombreuse, surtout en Allemagne. Ses réunions, faites avec un appareil mystérieux, avaient principalement lieu dans les pays accidentés, au voisinage des mines où l'âpreté sauvage du sol s'harmoniait avec les arcanes de l'œuvre. On pense que les *rose-croix* succédèrent aux *lullistins*.

Arnauld de Villa-Nova, contemporain de Raymond Lulle, ne fut pas plus que lui, dit Naudé, un ignorant frerot ou béguin, un misérable et vagabond chymiste ; mais le plus savant médecin de l'époque. Versé dans les langues orientales, mathématicien, physicien, philosophe, il interrogeait la nature par l'analyse autant que par l'observation. Ayant été persécuté dans Paris, poursuivi comme magicien, Frédéric, roi de Sicile et le pape lui offrirent un asile. On vit alors, chose bizarre, briller au Vatican, sous le protectorat du Saint-Siège, l'homme que les démonographes français avaient contraint de s'exiler.

Albert le Grand et Arnauld de Villeneuve sont les deux grandes personnifications de l'art expérimental au Moyen Age ; de cet art qui n'échappait à la suspicion de l'ignorance, aux fureurs du fanatisme, qu'en s'exerçant à la cour des rois ou sous les cryptes des cathédrales. Dialecticiens non moins habiles qu'observateurs profonds, tous deux avaient choisi la capitale de la France pour y faire un enseignement public. Les produits instantanés, inattendus, de leurs fourneaux, leurs opinions paradoxales, soulevèrent la jalousie des uns, la conscience timorée des autres. On regrette d'autant plus de les voir embrasser les dogmes de la théosophie, qu'ils doivent, à ces mêmes dogmes frappés d'hérésie, les

mésaventures qu'ils ont encourues ; et qu'une fausse théorie a souvent mis obstacle à l'application rationnelle des découvertes émanées d'eux.

Roger Bacon, l'intelligence la plus vaste qu'ait possédée l'Angleterre, venu après Arnould de Villeneuve et Albert le Grand, prit une meilleure direction. Il médita silencieux ; il médita longtemps avant d'expérimenter, avant surtout d'indiquer les procédés analytiques qui lui appartiennent en propre. Heureux et bien inspiré, s'il s'était toujours conduit ainsi ! mais il voulut professer, et l'éclat de la chaire lui devint fatal. Sans autre défenseur que son génie, entouré de moines qui l'observent ; accusé, tourmenté, condamné, Bacon paya, par dix années de détention sévère, le crime d'être incompris et de devancer le siècle : comme s'il eût fallu aux nouvelles idées l'épreuve du martyr, aussi bien qu'aux nouveaux composés l'épreuve du feu !

Salvino degli Armati venait d'imaginer le moyen de donner au verre une forme lenticulaire. S'emparant de cette découverte et l'appliquant à l'astronomie, Bacon crée les lunettes acromatiques et le télescope ; il ouvre ainsi les portes du ciel aux observateurs futurs ; tandis que du salpêtre, qui ne s'employait jusqu'alors qu'en médecine, il forme la poudre à canon et commence une révolution stratégique tout entière. Certes, Bacon ne prévoyait pas l'immensité des résultats auxquels conduiraient ses inventions ; mais il avait posé des principes, reconnu des lois générales, et, de ces principes et de ces lois, devait incessamment éclore, il le disait lui-même, un ensemble de faits inattendus.

Quand le quatorzième siècle commença, l'Angleterre, l'Allemagne et la France avaient donc déjà produit trois hommes essentiels, fourni trois leviers intellectuels, qui, semblables au levier d'Archimède, eussent ébranlé le monde s'ils avaient trouvé un point d'appui suffisant. Bacon fut celui qui eut la raison la plus haute, la science la plus profonde ; tous trois professèrent, et leur parole électrisa ceux qu'une vérité toute simple, toute vulgaire, n'eût point frappés ; surtout quand Bacon raconta les merveilles du ciel, la marche régulière des planètes, et quand Arnould de Villeneuve fit voir aux Parisiens ébahis, tantôt des plaques de cuivre qu'à l'aide du diable il venait de convertir en argent ; tantôt des plaques d'argent qu'il venait de convertir en or pur. Or, il ne fallait que dissoudre ensemble de la crème de tartre et du borax, mêler cette dissolution à du sublimé corrosif et faire sublimer le sel qui en résultait sur la plaque d'argent soumise à l'expérimentation : elle prenait instantanément la couleur de l'or, et les spectateurs criaient Noël. Hélas ! pour confondre le maître, désenchanter les disciples, il aurait suffi d'un peu d'acide nitrique étendu d'eau, et l'or eût disparu !

L'Inquisition brûla les livres d'Arnould de Villeneuve, après avoir flétri sa mémoire. Grâce au pape Clément V, le *Rosarius philosophorum* et le *Flos florum* furent épargnés. Ce sont des œuvres d'Alchimie presque inintelligibles, au milieu desquelles, néanmoins, on trouve, en cherchant bien, diverses indications curieuses sur les procédés de l'Ars magna ; sur l'art de grouper les substances et de reconnaître leurs propriétés d'après les formes extérieures qu'elles présentent. Les écrits d'Albert le Grand, conservés précieusement à Cologne où il était mort, réunis en 21 volumes in-folio, nourrirent, pendant un demi siècle, l'activité des presses rhénanes, sans que la science en ait retiré grand avantage. Quant à l'*Opus majus* de Roger Bacon, il reçut, sous les voûtes tutélaires du Vatican, l'honorable hospitalité qu'il méritait.

Raymond Lulle, Albert le Grand, Arnould de Villeneuve, Roger Bacon, firent naître quantité d'élèves plus ou moins distingués, ajoutons même plus ou moins

crédules ou fanatiques. Ceux d'entre eux qui sacrifièrent la théosophie aux doctrines péripatéticiennes, lesquelles rejetaient la transmutation chimérique des métaux, furent dans le vrai ; mais le vrai demeura stérile, parce qu'ils négligeaient les manipulations ; d'un autre côté, les théosophes-expérimentateurs ne tirèrent presque aucun avantage de leurs découvertes, par suite des rêveries cabalistiques auxquelles ils se laissaient aller.

Déjà, dans le cours du quatorzième siècle, les médecins judicieux n'adoptaient, ni toutes les chimères, ni toutes les compositions des alchimistes. On recourait à leurs drogues avec d'autant plus de réserve qu'ils en faisaient un monopole, et qu'étrangers presque tous à l'art de guérir, ils ne fixaient pas, d'une manière nette, les doses des médicaments.

Gentilis de Foligno fut un des premiers à séparer l'ivraie du bon grain ; à prendre aux alchimistes ce qu'ils offraient d'efficace ; à préciser les doses des remèdes nouvellement découverts, et à les introduire dans une matière médicale formée de la pharmacopée grecque et de la pharmacopée des Arabes. Son ouvrage sur les doses et les proportions médicamenteuses, peut être considéré comme un résumé de Chimie médicale, présentant, sous son vrai jour, à son point de vue scientifique, l'ensemble des idées pratiques de l'époque.

Antoine Guainer, médecin-professeur de Pavie, mort en 1440, fut encore plus explicite que Gentilis de Foligno. Il rejeta l'Alchimie, compromise qu'elle était par de vaines subtilités scholastiques ; mais il utilisa ses découvertes dans la préparation de certains remèdes, notamment dans celle des eaux minérales artificielles dont il donna clairement la recette. (*Opus præclarum ad praxim*. Lugd., 1534, in-4°, fol. 17, 29, 192.) La Matière médicale de Saladin d'Asculo, celle du vénitien Ardouino di Pesaro, écrites vers le milieu du quinzième siècle, offrent le double avantage de résumer les connaissances pratiques de l'époque et d'indiquer des substances minérales, telles que le mercure précipité per se, sorties récemment du creuset de l'Alchimie.

Il est fâcheux que des traités analogues n'existent pas pour les autres branches des connaissances humaines où la Chimie devenait indispensable ; car on échelonnerait l'histoire progressive de la science ; mais les grandes compagnies qui exploitaient la métallurgie souterraine, les chefs d'ateliers qui fondaient les canons et les cloches, qui fabriquaient le verre et les émaux, qui peignaient avec les oxides métalliques unis à une substance vitrifiée, tous ces hommes pratiquaient plutôt qu'ils n'écrivaient, et la tombe ensevelissait leurs secrets, si quelque élève n'était point là pour les recueillir, comme un dernier vœu, delà bouche du mourant. Combien d'ingénieux procédés perdus de la sorte ! combien d'effets heureux, dont la cause se cache et que le hasard a fait naître !

Les alchimistes procédaient à la recherche du grand-œuvre ou aux opérations métallurgiques qu'exigeaient les arts, soit au fond des forêts, soit dans les cryptes des cathédrales. Ils empruntaient à la philosophie hermétique, aux doctrines pythagoriciennes, les formes symboliques, les signes, les nombres, au moyen desquels ils s'entendaient entre eux ; et, pendant que ceux-ci, plus avancés ou plus hardis, ne recouraient à l'expérience, aux manipulations, que pour s'élever ensuite à des théories psychologiques, ceux-là cultivaient l'art en lui-même, sans autres vues que des vues d'application immédiate aux besoins usuels.

L'alliance perpétuelle du principe mâle au principe femelle, ou, ce qui revient au même, du principe actif au principe passif, alliance qui se reproduit dans les

systèmes philosophiques les plus anciens, constituait le monde des alchimistes. Ce monde, complètement minéral, se dédoublait en deux agents supérieurs indivisibles, savoir : l'agent mâle (arsenic), mot dont le sens littéral exprime l'action ; et l'agent femelle, le cuivre, consacré à Vénus. Or, chacun sait que l'arsenic, par son alliage avec le cuivre, produit un métal d'aspect blanchâtre, ressemblant à l'argent, et qui offrait, du moins en apparence, la solution du problème capital des alchimistes, la conversion des métaux vils en métaux nobles.

Partant de l'idée ancienne que l'eau est le principe de toutes choses, les alchimistes voulurent aussi posséder une eau qui leur fut propre et qui s'harmonisât avec les éléments générateurs de leur monde minéral. A cet effet, ils adoptèrent le mercure, eau pesante, eau philosophale, douée du même aspect, du même brillant que le cuivre arsénié, ne s'attachant pas à tous les corps, mais seulement à des corps privilégiés.

Les alchimistes procédaient sans méthode, sans théorie savante. Que pouvaient-ils faire, en admettant, à priori, la valeur morale des métaux, l'existence d'un corps simple, exceptionnel, indécomposable, et la chimère d'une panacée générale qu'ils recherchaient avec ardeur ? Ils prenaient, une à une, les substances que leur fournissaient les trois règnes ; ils les traitaient par le feu, par l'eau ; ils les combinaient ensemble ; ils notaient scrupuleusement les phénomènes isolés qui se présentaient ; puis, ils cherchaient à faire cadrer ces phénomènes avec leurs idées ; à donner aux produits un emploi conforme aux qualités extérieures qui les frappaient en eux. Cela ne les menait pas loin. Heureusement, le hasard, producteur ordinaire des plus étonnantes découvertes, venait, par intervalle, secourir l'Alchimie, et tirer d'elle quelques révélations imprévues.

Avant la Renaissance, du creuset des : alchimistes étaient déjà sortis, indépendamment des substances indiquées dans le cours de ce chapitre, le bismuth, le foie de soufre, le régule d'antimoine, l'alcali volatil fluor. Ils volatilisèrent le mercure ; ils distillaient l'alcool ; ils savaient obtenir l'acide sulfurique par la sublimation du soufre ; ils préparaient l'eau régale et différentes sortes d'éther ; ils purifiaient les alcalis ; ils avaient découvert le moyen de teindre en écarlate mieux que ne le font les modernes. Jusqu'à présent, nos peintres verriers n'ont pu retrouver, ni certaines couleurs employées par les artistes du Moyen Age, ni le moyen d'appliquer l'émail imperceptible qui recouvre les vitraux peints des églises. Selon toute probabilité, les effets de l'hydrogène, considéré comme gaz d'éclairage, n'auront point échappé aux alchimistes ; mais eussent-ils osé révéler, sans encourir la peine du bûcher, l'existence merveilleuse de ce gaz invisible qui s'enflamme et qui brûle au simple contact d'une allumette ? L'oxygène, dont Priestley ne démontra la réalité que trois cents ans plus tard, fut deviné par un alchimiste allemand, Eck de Sulzbach. Combien d'autres gaz échappés des cornues expérimentales, qui se révélèrent cent fois, avant d'être utilisés ou rangés dans un ordre synthétique favorable aux explorations ultérieures !

Malgré l'édit d'Henri IV, roi d'Angleterre, qui, déclarant imposteurs tous les alchimistes, leur intimait l'ordre, ou de cesser leurs travaux, ou de quitter ses états ; malgré les justes soupçons de supercherie coupable qui planaient sur les plus célèbres d'entre eux, jamais l'Alchimie ne parut en si grand honneur, qu'au commencement du quinzième siècle. On ne lui demandait pas seulement l'or indispensable aux ateliers monétaires ; on était imbu des merveilles de l'or

potable, et chaque alchimiste vendait, à cher denier, certaines mixtures où l'or et l'argent, traités par les acides hydro-chlorique et nitrique, combinés, soit avec des graisses, soit avec des extraits de végétaux, devaient exercer sur l'économie animale quelques effets salutaires. Le charlatanisme aurait pu s'arrêter là et gagner des sommes considérables : il porta ses vues bien autrement loin ; il se fit acheter, tantôt en poudre, tantôt en bouteille, le moyen d'engendrer à tout âge, de faire des songes érotiques, d'être invulnérable, de rester jeune et de prolonger la vie.

C'est l'époque où furent écrits le plus d'ouvrages apocryphes sur l'Alchimie ; où, dans la plupart des monastères, se trouvait un fourneau pour composer de l'or et de l'argent ; où tant d'adeptes fanatiques entreprirent de longs et périlleux voyages pour visiter les mines de Suède, de Hongrie ; pour découvrir les prétendues montagnes d'aimant, et puiser, près des anachorètes d'Orient, les principes de la *vraie sagesse*.

L'ensemble des ouvrages mis sous le nom de Basile Valentin, car rien ne prouve authentiquement que ce personnage ait jamais existé, caractérise le quinzième siècle considéré sous le rapport alchimique : croyance à la coopération active d'une myriade de démons invisibles qui peuplent l'air, l'eau, le feu, la terre ; à une action des astres tellement persistante qu'elle détruit le libre arbitre et enchaîne la volonté ; exposé des rapports de sympathie que Dieu a ménagés entre tous les êtres et toutes les choses ;, règle de conduite pour arriver au grand-œuvre ; recettes de remèdes et de cosmétiques qui prouvent moins des découvertes nouvelles qu'une combinaison habile d'agents déjà connus ; exagération dans les mots répondant à l'exagération dans les choses ; phraséologie étrange ; style mystique, ampoulé, bizarre, souvent incompréhensible ; beaucoup de déraison rachetée par beaucoup de poésie.

Un esprit logique et froid, d'un goût positif et sévère, ne saurait apprécier cette phase de la pensée humaine. Elevez les yeux sur une cathédrale construite au quinzième siècle, quand l'imagination crédule et pieuse débordait la statuaire ; détachez la foule d'idéalités infernales et célestes qui en peuplent les pendentifs et les voûtes ; joignez-y les guirlandes, les festons des frises, les ornements des chapiteaux ; mêlez ces innombrables pensées que la pierre a rendues vivantes, et jetez-les dans la phrase, vous verrez sortir un livre analogue aux livres attribués à Valentin ; livre réprouvé par le bon sens, embelli par une poésie quelquefois séduisante ; rempli d'incohérences, d'idées qui se heurtent ; obscur d'un bout à l'autre, et témoignant la foi la plus profonde, la confiance la plus illimitée à la coopération intelligente et calculée des puissances invisibles de la nature.

Le quinzième siècle fut plutôt un âge de poésie que d'expérimentation, et, sous ce dernier rapport, le quatorzième siècle l'avait emporté sur lui. Cependant, certains hommes graves, intelligents, demeurèrent esclaves des bonnes traditions, et ne recherchèrent, au foyer de leurs fourneaux, d'autres éléments que ceux dont ils pouvaient tirer quelque avantage pratique. Tel l'italien Jean-Baptiste Porta, qui parle le premier de l'arbre de Diane, des fleurs d'étain ; qui indique le moyen de réduire les oxides métalliques, de colorer l'argent, et qui, laissant de côté les rêves des alchimistes, prend l'expérience pour seul guide ; tels Isaac et Jean Hollandus, fabricants d'émaux et de pierres gemmes artificielles, décrivant sans arrière-pensée, sans mystère, leurs ingénieux procédés ; tels encore Alexandre Sidonius et son élève Michel Sendivogius, qui, tout en cultivant l'Alchimie, s'attachent à des pratiques utiles, à la teinture des

étoffes, à la confection des couleurs. L'histoire de ces artistes honnêtes a été tracée avec soin par Mœhsen, et leurs œuvres connues ont paru dans le Théâtre chimique publié en Allemagne.

Lorsqu'en l'année 1488 l'Alchimie fut interdite par le gouvernement vénitien, les faiseurs d'or ne persistèrent pas moins dans leurs opérations ; les rose-croix formèrent, sous le nom de *Voar chodumia*, une association occulte dont le but principal était l'élaboration du grand-œuvre ; et, pendant qu'ils se répandaient au-delà du Rhin, d'autres fanatiques ou charlatans profitaient, pour s'insinuer près des souverains, de l'extrême besoin qu'ils avaient d'argent. C'était alors, à qui du monarque ou de l'alchimiste abuserait le mieux de la confiance publique ; à qui ferait de la monnaie blanche avec le moins d'argent possible. Les alchimistes, en Allemagne, acquirent le titre d'officiers du palais ; on se les arracha ; on compta sur eux pour rétablir les finances ; on vit même des princes travailler avec eux, les uns par intérêt, les autres par curiosité.

Nous arrivons au seizième siècle, à ce siècle rénovateur où la science, de quelque côté qu'on l'examine, se débarrasse des doctrines usées du Moyen Age, et prend une voie neuve, éclairée par le doute, fécondée par l'observation. C'est encore du grand mouvement d'idées qui s'opère sur les rives rhénanes, depuis Bâle jusqu'à Düsseldorf, qu'il faut rapprocher la nouvelle phase où les doctrines physico-chimiques vont incessamment entrer. Les savants les plus profonds, les orateurs les plus éminents, les esprits les plus audacieux, semblent s'être donné rendez-vous le long de ce beau fleuve dont les ondes, par la rapidité tumultueuse de leur marche, semblent si bien refléter leurs pensées. Ils appellent à eux, aux banquets de la philosophie, leurs frères de France, leurs frères d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie ; ils ont des échos fidèles, des presses dociles, des sanctuaires respectés du pouvoir ; ils se nomment Conrad Gessner, Georges Agricola, Henri-Corneille Agrippa, Erasme, Paracelse, etc. ; ils voient se grouper autour d'eux quantité de disciples qui deviennent bientôt maîtres ; et si quelques rivalités doctrinaires s'élèvent entre eux, tous s'entendent du moins à merveille, pour saper l'édifice ancien et construire un autre édifice.

L'Europe était on ne peut mieux disposée pour accueillir les alchimistes, sous quelque aspect qu'ils se présentassent : faiseurs d'or, tous les coffres royaux s'offraient vides ; l'Angleterre surtout, ruinée par ses longues guerres avec la France, se trouvait réduite aux plus tristes expédients : médocastres, ils avaient à fournir des remèdes nouveaux contre des maladies nouvelles, notamment contre la syphilis : artistes, le luxe leur demandait un confortable, négligé jusqu'alors : philosophes, dialecticiens, voyageurs, ils servaient d'intermédiaires entre les peuples ébranlés ; ils enregistraient leurs besoins, leurs caprices, leurs folies : ils exploitaient l'une par l'autre les faiblesses de l'humanité. L'aveugle confiance accordée aux alchimistes, ressort, d'une manière frappante, de certain édit accordé par le monarque le plus méfiant du monde, par Henri VIII, qui concède aux nommés Fauceby, Kirkeby, Ragny, le privilège exclusif de fabriquer l'or et de composer l'élixir de longue vie.

Paracelse doit être considéré comme le type des alchimistes de l'époque. Sa vie aventureuse, racontée par lui-même, offre un tissu d'incidents qu'on croirait inventés à plaisir. Enfant précoce, il étudie l'Alchimie, d'abord sous le toit domestique, à l'école de son père, astrologue et médecin ; puis, sous la direction du célèbre Tritheim, abbé de Spanheim, et de plusieurs évêques. Il travaille ensuite chez le riche Sigismond Fugger de Schwartz, pour apprendre le secret du grand-œuvre. Cette initiation terminée, semblable aux scholastiques ambulants

d'alors, qui voyageaient en prédisant l'avenir d'après les étoiles et les lignes de la main, en faisant des opérations magnétiques, cabalistiques et chimiques, en chantant des ballades et en vendant des onguents, Paracelse quitta le toit paternel, les vallées pittoresques de la Suisse, la riche et splendide abbaye d'Einsiedeln où s'était écoulé son jeune âge, et il courut le monde. Tantôt seul, tantôt accompagné de quelques étudiants fanatiques de la science ou désireux d'aventures, tantôt mêlé à des troupes nomades de Czingares ou Bohémiens dont il partageait la fortune, Paracelse se montrait infatigable. En Suède, en Bohême, en Hongrie, il vécut au milieu des mineurs ; en Illyrie, en Pologne, en Prusse, il visita les plus célèbres médecins, sans négliger les connaissances traditionnelles des vieilles sybilles qui prédisaient l'avenir et guérissaient par les secrets. Etant tombé entre les mains des Tartares, ceux-ci le conduisirent devant leur khan, qui, charmé du savoir de son prisonnier, lui donna l'honorable mission d'accompagner son fils à Constantinople. Paracelse y apprit, du savant Trismosirn, l'art de teindre les étoffes, et le moyen d'obtenir, du moins il l'affirme, la pierre philosophale. On croit qu'à son retour d'Asie, notre alchimiste voulut voir l'Espagne, le Portugal, l'Égypte, cet antique berceau de la magie, et qu'il ne fut de retour qu'en 1525, après dix années au moins de pérégrinations.

Paracelse avait alors 32 ans. Sa réputation devint éclatante, immense. On se pressait pour le voir, pour l'entendre ; on baisait les pans de sa robe et les cordons de ses souliers. Œcolampade, qui figurait déjà dans l'opposition dogmatique, lui procura une chaire de médecine à Baie, et des milliers d'élèves y accoururent., séduits, fanatisés par le maître. Ce fut le beau moment, l'heure brillante de Paracelse. Les grands seigneurs, les princes lui faisaient une cour assidue. Il en guérit dix-huit, réputés incurables. C'était à qui prendrait quelques gouttes de l'élixir, à l'aide duquel on pouvait, assurait-il, prolonger sa vie à volonté. Tout à coup, cependant, l'étoile de Paracelse pâlit. Faut-il s'en étonner ? Pareille chose arrive chaque fois qu'on promet plus qu'on n'est à même de tenir. Forcé de quitter Bâle et de recommencer une existence errante, Paracelse emmène ses élèves les plus fidèles, Oporin, François, Welter, Cornélius ; il emporte ses matras et ses capsules ; va de ville en ville, enseignant, pratiquant, et se ruinant à force d'expérimentations et de débauches.

Ceux qui étudient Paracelse d'une manière superficielle, ne voient que les incohérences de sa doctrine, sans lui tenir compte, ni des traits de lumière qu'il répandit dans le chaos du galénisme, ni de la révolution qu'il opéra. En Paracelse, il y a deux hommes : d'une part, un ardent réformateur qui bouleversa les idées reçues en médecine, qui agrandit le domaine de la matière médicale, et qui, par ses manipulations heureuses, procura aux arts des ressources inattendues ; d'autre part, un esprit excentrique, théosophe, charlatan, s'éloignant de l'exégèse ordinaire, et voulant se faire passer pour un de ces êtres privilégiés, auxquels le vulgaire croyait que les connaissances arrivaient directement de Dieu, par simple émanation. Ce second aspect sous lequel se montrait Paracelse, ne pouvait manquer d'aider puissamment au succès de ses doctrines, surtout s'il avait eu soin de s'isoler davantage, et de ne point montrer l'homme à ceux qui n'auraient jamais dû voir que le prophète.

L'explication du vocabulaire paracelsique exigeait une longue étude. Nous n'en extrairons ici que ce qui a rapport à l'objet de ce chapitre. Paracelse appelait astre la force intime, fondamentale d'une chose, et définissait l'Alchimie l'art d'attirer au dehors les astres des métaux. Selon lui, l'astre devient la source de toutes les connaissances, de toutes les fonctions vitales, soit dans la matière organisée, soit dans la matière inorganique. En mangeant, on absorbe l'astre

nécessaire à la vie, lequel se modifie de manière à favoriser la nutrition des organes, chaque organe exigeant un élément ou sperme particulier. Dans l'estomac existe une archée ou démon, qui sépare le poison de l'aliment, et qui donne à la substance nutritive la teinture en vertu de laquelle l'assimilation s'opère. Cette archée, esprit de vie, nature, règne en maître et commande à d'autres archées subalternes, qui président à la nutrition de chaque organe. Paracelse rejetait la doctrine des quatre éléments imaginée par Empédocle ; il supposait un sel sidérique, invisible à tout autre qu'au théosophe privilégié, et qui produisait la consistance des corps ainsi que leur faculté de renaître ; un soufre sidérique, cause d'accroissement et de combustion vitale ; et un mercure sidérique, agent de volatilisation et de fluidité. C'était, en d'autres termes, l'idée d'Anaxagore, qui ne voyait dans le monde que trois éléments indispensables, l'eau, la terre et le feu. Mais Paracelse allait plus loin ; il animait, comme les cabalistes, cette masse élémentaire ; il supposait l'intervention active, toujours agissante, de corpuscules spirituels, intermédiaires entre les substances matérielles et les substances immatérielles, lesquels corpuscules mangent, boivent, parlent et engendrent des êtres dont la transparence et l'agilité les rapprochent des esprits célestes. Ces corpuscules sont, en même temps, corps et esprits, sans âmes. Ils meurent aussi bien que nous ; mais aucun principe immatériel ne leur survit. On les nomme sylvains, s'ils habitent l'air ; *nymphes*, ou *undenas*, s'ils sont dans l'eau ; gnomes ou pygmées, sur la terre ; et salamandres, dans le feu. Les sylvains, respirant l'air que nous respirons, sont de tous les corpuscules ceux qui se rapprochent le plus de notre nature. Ce sont eux qui obtiennent ordinairement de la Divinité la permission d'être visibles, de causer avec l'homme, d'avoir même avec lui un commerce charnel, et d'engendrer des enfants. Les gnomes ou les nymphes prennent un corps beaucoup plus rarement que les sylvains, et les salamandres ne quittent jamais le milieu où elles vivent, à moins que la garde de trésors cachés leur soit confiée. Le don de connaître l'avenir, la faculté de le révéler à l'homme appartiennent aux corpuscules spirituels qui affectent, de préférence, la forme de feux follets, DU qui prennent l'aspect de personnes décédées dont le souvenir nous est cher. Les fées ne sont autres que des corpuscules spirituels incarnés momentanément.

Voilà le panthéisme de Paracelse. Y croyait-il ? C'est douteux. Il semble plus raisonnable d'admettre de sa part l'intention d'offrir au crédule vulgaire, sous un réseau d'idées séduisantes qui cadraient avec les préjugés, quelques découvertes utiles, et d'arriver promptement à la fortune en frappant les imaginations qu'une doctrine rationnelle n'eût, certes, pas charmées.

Dans ses opérations chimiques, et ses antagonistes les plus acharnés en conviennent, Paracelse fut toujours animé par une seule pensée, pensée grande et féconde : la simplification des procédés, la recherche des principes élémentaires et des agents véritablement actifs de la nature. Ses arcanes ne sont rien autre chose. **Le vrai but de l'Alchimie, dit-il, est de préparer les arcanes et non de fabriquer de l'or.** Aussi, vous le voyez déclamer avec véhémence contre les aubergistes et les cuisiniers qui noient dans les soupes les meilleurs arcanes ; contre les apothicaires qui ne savent composer que -d'inutiles sirops ou de dégoûtantes décoctions, lorsqu'ils ont sous la main, au fond de leurs alambics ou de leurs cucurbites, des essences, des extraits et des teintures. Il ne s'élève pas moins contre les médecins qui, dans leurs prescriptions barbares, rassemblent des substances dont les éléments s'entre-détruisent : **Lisez leurs herbiers, s'écrie Paracelse, et vous les verrez attribuer à chaque plante mille et une propriétés ; mais, du moment qu'ils formulent, ce sont quarante ou**

cinquante simples entassés pêle-mêle contre une seule maladie. Il n'y a pas de raison pour que bientôt leurs disciples n'en introduisent des centaines et des milliers dans une même recette. C'est tellement d'usage aujourd'hui, qu'au lieu de réunir, comme autrefois, six ou sept drogues, l'une pour le cœur, l'autre pour le foie, et d'écrire ainsi de bonnes formules, on ne s'inquiète que des multiples de trois. La manie des calculs arithmétiques domine les esprits à un si haut degré, qu'on ne sait laquelle de la multiplication ou de l'addition présente le plus d'importance. Nous leur pardonnerions encore ce défaut, si, en même temps qu'ils ajoutent, ils eussent fait usage de la soustraction et de la division, pour retrancher les choses inutiles. Appliquez aux humeurs du corps l'addition et la multiplication, votre calcul idéal constituera un trésor considérable pour bâtir une église, pour y placer des moines chargés de chanter le *Requiem* dans l'art des formules, et le *Te Deum laudamus* dans l'accumulation des humeurs. Moi-même, je voudrais entrer comme moine dans cette congrégation, pour y expier mes péchés relativement aux humeurs.

Paracelse critique, avec non moins de véhémence, l'habitude des correctifs ajoutés à certaines substances, surtout quand ces correctifs n'ont avec elles aucun rapport de composition. *Le feu et la Chimie*, dit-il, *sont les seuls correctifs*. Il combat aussi la méthode curative des galénistes contre les prétendues qualités élémentaires et contre les humeurs prédominantes ; il veut qu'on recherche la quintessence des plantes, l'éther d'Aristote, et les principes actifs des corps organisés ; qu'on les isole avec soin, et qu'on les applique contre tel ou tel désordre fonctionnel. Quant aux os de lièvre, au corail, à la nacre et aux autres corps analogues, à l'aide desquels il affirme composer les arcanes, soyez bien convaincus qu'il ne croit pas à leur efficacité ; qu'il veut seulement donner le change aux disciples qui l'observent, les tromper sur ses préparations, et qu'à des composés insignifiants il ajoutait en secret quelques oxides dont il avait reconnu l'efficacité. Le mercure, le soufre, l'étain, l'or, l'acide sulfurique, jouent un grand rôle dans la pharmacopée de Paracelse. Il employait fréquemment, surtout contre la syphilis et la lèpre, le proto-chlorure et le deuto-chlorure de mercure, le nitrate et l'oxide rouge de mercure, et il imagina, comme causes essentiellement productives de maladies, trois entités chimiques (*entes*) le sel, le soufre, le mercure ; et un principe d'âcreté, le tartre (*tartarus*) qu'il poursuivait sous toutes les formes, dans tous les organes. Quant aux *entités astrales, spirituelles, naturelles*, dénominations qui désignaient les influences extérieures, Paracelse, pour les maîtriser, cherchait à déterminer les rapports de l'homme avec les corps de la nature et avec ses propres organes ; il interprétait les songes au point de vue des sensations et du magnétisme, et quand, en dernière analyse, une solution lui semblait impossible : *Si Dieu ne m'aide pas*, disait-il, *le diable m'assistera*.

L'an 1541, un homme se mourait à l'hôpital Saint-Étienne de Strasbourg ; et les moines mendiants, les petits moines dont il était l'ennemi, les médecins, les chirurgiens et barbiers, qu'il avait attaqués sans pitié, battaient tous des mains, tandis que le peuple gémissait sous le poids d'une irréparable perte : cet homme, qu'on méprisait faute de l'avoir bien compris, qui eut dans le cœur une générosité sans bornes, dans le cerveau des éclairs de génie mêlés quelquefois à une exagération délirante, s'appelait Paracelse. Les haines qu'il s'était attirées, s'arrêtèrent impuissantes ou satisfaites devant son tombeau ; et, du jour qu'il eut fermé les yeux, commença le triomphe des pensées d'innovation, qui, grâce à lui, s'étaient introduites dans le domaine delà Chimie métallurgique et de la Chimie médicale.

Les presses de Baie, de Strasbourg et de Francfort-sur-le-Mein, celles de Bâle surtout, mirent au jour quantité d'ouvrages où l'art de préparer les remèdes, les cosmétiques, les couleurs, se trouvait modifié d'après le système paracelsique. De spéculative qu'elle était, l'Alchimie devint essentiellement usuelle, et Georges Agricola, procédant avec plus de science et de maturité que Paracelse, amena sans secousse, dans la métallurgie, l'heureuse révolution que son fougueux contemporain avait opérée dans la pharmacopée.

Agricola demeurait à Bâle. Son caractère sérieux, modeste, convenait aux habitants de cette ville marchande, et ses découvertes ne pouvaient manquer de leur aller, du moment qu'ils voyaient la possibilité immédiate d'une application utile. Les fourneaux d'Agricola étaient sans cesse allumés ; et, pendant trente années, depuis 1530 environ, jusqu'en 1560, les ateliers typographiques des Westhmer, des Froben, virent se dérouler les pages immortelles du père de la métallurgie. Agricola ne se borna point à indiquer nos richesses souterraines et les moyens de les obtenir isolées des matières étrangères avec lesquelles elles sont en contact ; il décrivit les machines, il les fit représenter par la gravure, et eut soin d'élucider le texte au moyen d'un vocabulaire latin et allemand. Nous avons vu précédemment des évêques achever l'initiation de Paracelse aux secrets de l'Alchimie ; ce furent aussi des prélats qu'Agricola eut pour collaborateurs, et qui présidèrent à la correction de ses épreuves.

Désormais la *Chémiatrie*, ou l'art des transformations dans ses rapports avec la médecine, et la *Métallurgie*, soutenues toutes deux par les disciples de Paracelse et par ceux d'Agricola, vont marcher d'un pas égal. L'Alchimie se concentrera dans les abstractions de ses adhérents fanatiques ; elle deviendra exclusivement psychologique, d'expérimentale qu'elle était, et bientôt elle disparaîtra de l'empire fertilisé des connaissances positives.

Rien, aujourd'hui, ne saurait intéresser davantage que d'assister à cette grande lutte des alchimistes psychologues avec les chimiatres ou nouveaux chimistes ; de voir le Moyen Age perdre insensiblement du terrain, non sans combattre, et céder devant les idées positives appuyées sur l'expérimentation. Combien de champions intrépides, d'athlètes vigoureux se sont épuisés dans l'arène ! Que de livres enfantés de part et -d'autre ! Que de voix perdues dans l'espace !...

A Bâle, c'est Graterole et Braceschus qui prennent la défense des purs alchimistes et de leurs secrets ; c'est Bodenstein qui fait connaître le système médical de Paracelse ; tandis que Thomas Eraste et Henri Smetius, professeur d'Heidelberg, cherchent à l'écraser du poids de leur puissante logique ; c'est Alexandre de Suchtenqui, dans un livre intitulé : *l'Aurore et le trésor des philosophes*, résume les idées spéculatives avancées par Avicenne, Gébert, Raymond Lulle et les autres princes de l'Alchimie.

Les œuvres de ces derniers, isolées ou réunies, annotées, commentées, sont publiées à l'envi par les plus célèbres typographes de Bâle, de Strasbourg et de Francfort. Grâce aux presses intelligentes des Wéchelin, des Egenolphe, Francfort enleva, même à ses deux rivales, l'espèce de monopole qu'elles exerçaient sur les œuvres de Métallurgie et d'Alchimie. Les livres de Christophe Encelius, de Conrad Gessner, de Lazare Eckers, de Thomas Mufethus, de Nicolas Guibert, parus à Francfort avec un luxe et une correction typographiques remarquables, témoignent hautement de la faveur que le public accordait à de pareilles compositions, de la valeur commerciale qu'elles avaient acquise, et de l'indépendance avec laquelle les idées réformatrices, soit dans les sciences, soit dans les dogmes, soit dans les arts, pouvaient se grouper et se répandre.

De toutes les villes d'Europe, Lyon fut celle qui, après les grandes cités rhénanes, montra le plus de zèle en faveur de l'*Alchimie*, de la *Chimie* et de la *Métallurgie* ; Nuremberg, Turin, Leipsick, Bruxelles, Paris, ne viennent qu'après, et il faut attendre presque un siècle pour les voir accorder, aux pensées écloses sur le Rhin, le degré d'intérêt qu'elles méritaient. Pendant ce temps-là, les idées marchèrent ; les vieilles universités de Prague et d'Oxford accueillirent la Chimie ; les écoles d'Italie défendirent le galénisme exclusif, et Cardan sembla se placer entre le Moyen Age et la Renaissance, pour marquer, par un livre bizarre mais immortel, la transition du système ancien au système nouveau.

Déjà le sceptique Corneille Agrippa, qui, dans son ardente jeunesse, fut initié aux mystères de l'Alchimie, avait tracé d'une main ferme, la ligne qui sépare la science de la spéculation, et l'art du métier :

Je pourrais dire plusieurs choses de cet art, duquel je ne suis pas trop ennemy, n'estoit que j'ay faict serment, selon la coustume, quand on est receu aux misteres d'iceluy, de ne les receler... Ici, je montrerois l'alchimiste adonné aux expériences les plus intéressantes, fabriquant, les azurs, cinabres, mines ou vermillons, l'ormuscal, et autres mixtions de couleurs, la façon du laiton, toutes mélanges de métaux, la manière de souder, assembler et partir, et de faire les essais d'iceux ; là, je surprendrais le même homme, exerçant une véritable piperie, forgeant une benoïste pierre philosophale par l'attouchement de laquelle toutes choses soyent soudainement converties en or ou argent, selon le souhait de Midas, et s'efforçant de tirer du ciel une certaine quintessence qui va produire des merveilles. Cet homme je le chasserois des royaumes et provinces ; je confisque ses biens ; je le punirois au corps, car il offense Dieu, la religion chrétienne et la société. — Il seroit trop long, dit ailleurs Agrippa, de raconter toutes les folies, vains secrets et énigmes de ce mestier, du lyon verd, du cerf fugitif, de l'aigle volant, du crapaut enflé, de la teste de corbeau, de ce noir qui est plus noir que le noir, du cachet de mercure, de la boue de sagesse et semblables bourdes sans nombre. Quant à la science en elle-même, qui m'est familière et qu'on doit bien se garder de confondre avec le mestier, je la crois digne de l'honneur que Thucydide requiert à la femme de bien, disant que d'elle on ne doit parler ny en bien ny en mal.

Ces derniers mots sont remarquables. Ils prouvent de la part d'Agrippa une extrême réserve, non-seulement à cause du serment qu'il a prêté jadis de ne rien révéler des arcanes du grand-œuvre, mais parce qu'il croit devoir s'abstenir de toute décision précipitée sur une science, en progrès, dont les destinées futures sont encore incertaines. J'en parlerai par circonlocution un peu obscurément, à fin de n'estre entendu que par les enfans de l'Alchimie science qui ont eu entrée et ont esté receuz aux mystères d'icelle. Les adeptes se seraient bien gardés de lâcher la moindre parole indiscrete. L'épée de Damoclès, suspendue sur leur tête, eût aussitôt frappé le coupable, et je ne serais pas éloigné d'attribuer aux critiques, aux indiscrettes paroles d'Agrippa touchant

l'Alchimie, une bonne partie des persécutions dont il fut l'objet. Placés au sommet de l'échelle sociale, les maîtres du grand-œuvre se seraient déconsidérés, en ne le protégeant pas. Autour d'eux, l'art expérimental prenait quelquefois une noble et séduisante attitude ; et quand il leur arrivait d'en abuser, c'était une raison de plus pour le défendre.

Mais, au-dessous de ces maîtres, si hautains, si durs et si fiers, quelle myriade d'infortunés chimistes, les uns égarés par l'imagination, les autres par des découvertes sans portée ; ceux-ci, par la misère, ceux-là, par l'ingratitude des hommes ou par la fatalité ! C'était à eux qu'on appliquait le proverbe : *Tout alchimiste est médecin ou savonnier ; il enrichit de paroles les oreilles de chacun et vide en même temps la bourse*. Effectivement leurs assurances, leurs promesses marchaient toujours accompagnées d'une demande de quelques écus.

Agrippa nous a laissé une peinture très-animée, très-expressive, de la triste condition où se trouvaient réduits les alchimistes de bas étage, colporteurs ambulants qui allaient de foire en foire, amasser *quelque peu d'argent, par céruse, vermillon, antimoine, savons et autres drogues servans à farder les femmes, peindre et emplastrer les vieilles drogues que l'écriture appelle onguents de paillardise*. Véritables parasites de la science, ils vivaient à ses dépens ; ils luttaient de savoir-faire avec les bateleurs, les bohémiens, les conducteurs d'animaux savants, et n'hésitaient point à voler l'argent qu'ils ne pouvaient gagner. C'était, dit-il, gibier de potence. La police les poursuivait avec ardeur. On se montrait surtout impitoyable envers ceux qui fabriquaient de la fausse-monnaie, industrie dont les gouvernements se réservaient le privilège exclusif.

Jusqu'à l'époque où Nicolas Flamel personnifia l'Alchimie sur les bords de la Seine ; j on n'avait guère connu en France que des alchimistes nomades, beaucoup plus propres à discréditer l'esprit d'expérimentation qu'à le répandre dans les hautes classes de la société. Ecrivain, notaire, philosophe, naturaliste, Flamel eut une réputation d'honnêteté qui servit, peut-être autant que son immense fortune, la cause de la pierre philosophale. On n'examina pas si d'heureuses spéculations, si des dépôts considérables faits par quelques juifs proscrits qui moururent sans héritiers, durent centupler l'avoir modeste de Flamel ; le vulgaire, ami du merveilleux, attribua tout à l'Alchimie ; et bien longtemps après sa mort, malgré la bonne réputation qu'il avait laissée, nul bourgeois ou manant de Paris, ne se serait avisé de passer le soir dans la rue de Marivault, ancienne demeure de Flamel, sans se signer le front, pour conjurer les malins esprits qui devaient avoir établi là leur quartier-général. L'Eglise, reconnaissante envers un de ses plus grands bienfaiteurs, consacra, par la peinture et le ciseau, le souvenir de Flamel et de Pernelle, sa femme. Ils étaient représentés tous deux à l'église paroissiale de Saint-Jacques-la-Boucherie, à celle de Sainte-Geneviève des Ardents ; mais leur tombeau, que visitait pieusement, chaque dimanche, le peuple, dont la mémoire est moins fugitive qu'on ne le suppose, existait dans le cimetière des Innocents, sous les Charniers, où l'artiste avait représenté sur pierre la portraiture des principaux alchimistes et le tableau pittoresque des procédés de *l'ars magna*.

Après avoir aidé aux progrès de la Chimie expérimentale, la fortune éclatante de Flamel amena en France la perte d'une foule de particuliers, comme le gain d'un quine à la loterie précipitait quantité de familles dans le gouffre de la misère. La recherche de cette pierre sacrée qui *n'estoit ny aiguë, ny obscure, mais polie, et douce au toucher, aucunement molle, ny dure, ny aspre au goust, souefvre au*

flaire, agreable à la vue, amiable et plaisante à l'oreille, rejouissante au cœur et à la pensée, précipita des milliers d'enthousiastes dans une voie pernicieuse d'essais infructueux. Ce fut la manie, la fièvre du siècle. Les damageables charbons, le soufre, la fiente, les poissons, les mines et tout dur travail leur sembla plus doux que le miel, jusqu'à ce qu'ayant consommé patrimoine, héritage, meubles qui s'en alloient en cendre et fumée, ces malheureux se trouvassent chargez d'ans, vestus de haillons, affamés toujours, sentans le soufre, taincts et souillés de suye et de charbon, et par le frequent maniemment de l'argent vif (le mercure), devenus paralytiques. Au reste, ilz experimentoient en eux-mesmes la métamorphose et changement qu'ils entreprenoient de faire es métaux ; car de chymiques ilz devenoient cacochymes, de médecins mendians, de savonniers taverniers, la farce du peuple, fols manifestes, et le passe-temps d'un chacun. Cette peinture incisive n'est point chargée. Elle montre jusqu'où fut portée, dans le cours du seizième siècle, la dangereuse manie de l'expérimentation ; elle nous initie au laborieux enfantement de l'art, quand, navigant sans boussole sur l'océan du doute et de l'incertitude, il n'avait d'autres jalons que les ruines qu'il laissait accumulées derrière lui.

Entre l'époque de Nicolas Flamel, qui n'eut point d'école, et l'ouverture -du premier enseignement des Paracelsistes à l'Université de Paris, l'Alchimie, silencieuse en France, s'était, comme on l'a vu précédemment, promenée par le monde.

Avant que Baillif de la Rivière, Joseph Duchesne, médecins d'Henri IV, et Georges Penot, tous trois élèves de l'école bâloise, eussent frappé du nom de Paracelse les échos français jusqu'alors inattentifs, le métallurgiste bâlois Thurneyssen avait eu le temps de parcourir le monde, d'organiser de vastes ateliers, d'exploiter des mines, d'amasser une fortune colossale, une réputation brillante, et de perdre réputation et fortune ; Adam Bodenstein, non moins zélé que Thurneyssen pour le système Paracelsique, avait, par de longs voyages, propagé ce système en Europe ; l'alsacien Michel Toxites de Grabundten, poète et. médecin, s'était attaché à éclaircir les idées du maître, et à préparer l'alliance du système de Paracelse avec le système de Galien ; Gérard Dorn, médecin-chimiste, professant, à Francfort, en même temps que Gaspard Hoffmann, cet antagoniste de Thurneyssen, avait excité, à force d'être inintelligible et original, l'admiration d'un concours nombreux d'auditeurs ; Pierre Severin avait ouvert aux doctrines Paracelsiques l'accès de la cour de Danemark, comme Bartholomé Carrichter leur ménagea les faveurs de la cour impériale, et Jean Michel d'Anvers, l'admiration des hautes classes de l'Angleterre. Malheureusement, la plupart de ces disciples enthousiastes exagéraient, si même ils n'interprétaient pas faussement, la parole du maître ; de sorte que les pensées véritablement régénératrices se perdaient sous un galimatias d'idées absurdes.

Au fond de l'Allemagne, à Cobourg, André Libavius fut le premier chimiste distingué, qui, faisant la part de l'Alchimie mentale enseignée par les disciples de Paracelse, et celle de l'Alchimie rationnelle, combattit les prétentions respectives des Paracelsistes et des Galénistes. Il fit plus encore : il découvrit, en Chimie, quelques vérités importantes, et prépara la route brillante où Sala devait incessamment marcher. D'un autre côté, plusieurs Galénistes étudièrent, sans idée préconçue, le système de Paracelse. Gunthier d'Andernach, malgré ses soixante-dix ans, ne craignit pas de se remettre à l'école, de revenir sur un passé tout entier, et de recommander certains moyens spagiriques. Gunthier, les deux Zwinger de Bâle (Théodore et Jacques) ; Michel Døring de Breslau, professeur à Giessen ; l'alchimiste lorrain Guibert, qui avait été Paracelsiste enthousiaste,

furent les maîtres d'une nouvelle et salutaire école qu'on pourrait appeler *l'école des conciliateurs*.

En France, les bonnes intentions de ces chimistes éclectiques furent étouffées par les prétentions aveugles des Paracelsistes exclusifs, et par la résistance opiniâtre de la Faculté de Paris. Un arrêt ridicule avait autrefois condamné l'antimoine, interdit les remèdes spagiriens comme poison : relevant cet arrêt de la désuétude où il était tombé, le fougueux Riolan recommença la guerre ; et ce fut au milieu de pamphlets, des hyperboles de la passion, du scandale des écoles ; ce fut sous l'expression amère de haines irréconciliables, que la Chimie et ses produits, appliqués aux besoins du corps humain, se frayèrent une route à travers le dix-septième siècle. Rodolphe Goclenius, professeur de Chimie à Marbourg ; le Mecklembourgeois Ange Sala, disciple chéri de Libavius ; le Wirtembergeois Daniel Sennert ; l'illustre Belge Van-Helmont, tous nés dans la même décennie, entre 1568 et 1577, furent les plus célèbres propagandistes de la *Chémiatrie*, contre laquelle s'insurgeait le spiritualisme extravagant des Rose-Croix.

Les deux autres branches de la science, la Métallurgie et la Chimie technique, marchèrent avec beaucoup moins d'entraves. C'était à qui les protégerait, des gouvernements, des administrations urbaines et des princes. Venise, si profondément hostile aux chimistes-psychologues, favorisa les chimistes-praticiens, les chimistes-ouvriers. Il en fut de même de tous les États commerçants. On vit les métallurgistes et les techniciens, appuyés sur le grand mobile du progrès, sur l'intérêt, construire des hauts-fourneaux, des fonderies, obtenir des privilèges pour d'importantes exploitations, et modifier, en peu d'années, quantité d'habitudes sociales. Les savants les plus illustres s'occupèrent de Chimie métallurgique. Tycho-Brahé, si connu comme astronome, ne mérite pas moins de l'être comme chimiste. Souvent il s'enfermait dans un laboratoire avec l'empereur Rodolphe II, et ce monarque dépensait, en expérimentations, des sommes très-considérables. Le célèbre chancelier Bacon, nommé à juste titre, le père de la physique expérimentale, s'occupait également de Chimie dont il adopta même quelques rêveries indignes d'un esprit aussi distingué.

Non moins heureuse que la Chimie métallurgique, la Chimie technique rencontra, dès son début, un homme de génie, Bernard Palissy, à la fois géomètre, minéralogiste, agriculteur, peintre, fabricant d'émaux, dessinateur et mouleur, qui l'éleva, en peu d'années, à la hauteur d'un art déjà perfectionné. Nous envions à l'Allemagne savante la gloire d'avoir produit Agricola, d'avoir enfanté, rectifié la Chimie dans ses opérations les plus utiles ; mais nulle part la Renaissance ne se ferait honneur d'un artiste aussi complet, d'un ouvrier aussi habile que Palissy.

Je n'ay point eu, dit-il, d'autre livre que le ciel et la terre, lequel est connu de tous, et est donné à tous de connoistre et lire ce beau livre. Il se forma lui-même. Peintre d'abord, il abandonna, pour voyager, le foyer domestique ; il parcourut la France, la Lorraine, l'Alsace jusqu'au Rhin, interrogea les gens instruits, apprit des alchimistes tout ce qu'ils savaient de physique et de Chimie, et reconnut, au fond des antres vulcaniens de l'Allemagne, les impostures des ouvriers du grand-œuvre. Démêlant le vrai du faux, cette initiation, loin d'éblouir Palissy, éclaira son intelligence, et ne le rendit que plus réservé dans ses recherches. *Il y a des secrets si fort cachez et inconneus en toutes natures,* écrivait-il, *que de tant plus un homme sera sçavant en philosophie, du tant plus*

il craindra les hazards qui surviennent ordinairement en toutes entreprises fusibles, métalliques et vulcanistes. Après dix années de pérégrinations pénibles, Palissy, revenu chez lui, avec la conscience de son génie, fit des essais de Chimie appliquée et se ruina. Mais, d'inestimables produits étaient sortis de ses fourneaux ; il, avait reçu le brevet d'inventeur des rustiques figulines du roy, et un avenir de bonheur et de gloire venait de s'ouvrir devant lui. Palissy professa dans Paris la Chimie technique avec le plus grand éclat. De sa chaire partit un rayonnement d'idées originales et fécondes, auxquelles, sous certains rapports, nos savants modernes n'ont rien ajouté. Il s'élevait avec force contre la prétention de renfermer les esprits ou gaz dans l'argile, de rendre l'or potable, et de faire absorber un métal sans dissolution préalable. Ce qu'il disait de l'usage des sels en agriculture, en teinture, pour la préparation des cuirs, pour celle des armes ou des objets de luxe, pour les embaumements, s'est confirmé par l'expérience de trois siècles. Relativement à la fabrication des couleurs minérales et des couleurs végétales, il avait créé une théorie complète, marquée au coin de la raison la plus saine ; et lorsqu'il reconnaît les couches successives du globe, arrivées à la suite de plusieurs déluges ; lorsqu'il avance que les pierres n'ont point d'âme végétale, mais qu'elles peuvent augmenter d'une manière *congélatrice*, c'est-à-dire, par le système d'agrégation, ne surprend-il pas à la nature la révélation des deux lois générales sur lesquelles reposent la géologie et la minéralogie ?

ÉMILE BÉGIN, de la Société nationale des
Antiquaires de France.

CHIRURGIE

UNE histoire de la Chirurgie, au Moyen Age, est encore à faire, parce qu'en recherchant le fil des choses on n'a consulté que les livres, sans songer aux institutions ; parce qu'en se préoccupant du savant, de l'écrivain, de l'artiste, on a négligé l'homme, l'homme exposé aux oscillations perpétuelles d'une société changeante et progressive.

Dans le Moyen Age, où toutes les créations humaines se revêtaient des formes de la poésie et de l'art ; où l'association fécondait l'idée dès que l'idée surgissait grande, d'autres voies que les voies actuelles demeuraient ouvertes à l'intelligence. C'étaient des voies traditionnelles du père à ses fils, du maître à ses élèves, voies patriarcales, le long desquelles travailleurs anciens, travailleurs nouveaux, marchaient confondus. Les procédés opératoires, les secrets du métier, s'y conservaient par transmission, soit orale, soit oculaire. Fort peu de gens spéciaux composaient des traités. Un fait semblait-il acquis à la science, une œuvre merveilleuse à l'humanité ; l'œuvre, le fait ne périssait pas, mais le nom de l'inventeur traversait ignoré l'océan des âges, si quelque ami ne l'inscrivait pas sur la pierre d'un tombeau. Époque remarquable où l'homme isolé n'était compté pour rien ; où l'association avait seule la puissance de naître, de grandir et de durer ; où la vie d'une nation ne se mesurait point à la taille de certains individus, mais à la majesté silencieuse de ses monuments !...

Lorsqu'en Europe l'organisation municipale se fut consolidée sur les ruines du vaste empire de Charlemagne ; lorsque l'esprit d'indépendance et d'isolement provincial eut appelé les laïques au partage des fonctions civiles, au privilège de se gouverner eux-mêmes, l'art secoua ses chaînes, et, franchissant les murailles des cloîtres, il alla s'implanter victorieux au sein des populations récemment émancipées. Dès lors commença une longue lutte d'intérêt et d'amour-propre entre les laïques et les moines. Ces derniers comprirent que la confiance aux guérisons miraculeuses opérées par les reliques allait diminuer ; qu'il faudrait souvent aider au miracle pour que le miracle se fit, et que le meilleur moyen d'assurer leur influence serait encore de l'établir par la pratique de la médecine et de la Chirurgie. Aussi, voyons-nous recommander aux moines la lecture de Celse ; aussi, malgré les bulles papales de Benoît IX et d'Urbain II, qui défendaient aux prêtres de voyager, quantité d'ecclésiastiques quittent-ils la solitude du cloître pour remédier aux maux physiques de l'humanité souffrante : tels Thuddeg, médecin de Boleslas, roi de Bohême ; Hugues, abbé de Saint-Denis et médecin à la cour de France ; Didon, abbé de Sens ; Sigoald, abbé d'Épernay ; Jean de Ravenne, abbé de Dijon ; Milon, archevêque de Bénévent ; Dominique, abbé de Pescara ; Campo, moine du couvent de Farfa, en Italie, etc.

Tous exerçaient simultanément, dans certaines limites, la médecine et la Chirurgie ; assistant aux grandes opérations qu'ils conseillaient plutôt qu'ils ne les pratiquaient eux-mêmes, se réservant les incisions simples, les réductions de luxations et de fractures, les pansements des grands coups de lance ou d'épée. A leur suite fonctionnaient des frères hospitaliers et des sœurs hospitalières, auxquels la petite Chirurgie était connue.

Il y avait aussi des matrones initiées à certains procédés opératoires qu'un sentiment de réserve interdisait aux hommes. Nulle part ne paraît un accoucheur. Bien plus, tout confirme l'idée que l'opération césarienne, prescrite par l'Église comme elle l'avait été par l'édit royal attribué à Numa Pompilius, fut exclusivement confiée aux matrones, sous la présidence d'un dignitaire ecclésiastique chargé de baptiser le nouveau-né.

Les services que rendaient à l'art de guérir les sœurs hospitalières étaient si bien reconnus, qu'au douzième siècle l'illustre Abeilard recommandait aux nonnes du Paraclet d'étudier la Chirurgie. Infirmières par esprit évangélique, ces femmes pieuses ne bornaient point leur charitable office à l'étroite enceinte, du couvent. Elles portaient des secours à domicile. Dans les cas d'épidémie, alors si fréquentes, elles rentraient au sein de la grande famille humaine, dont elles se constituaient les servantes, et partageaient avec les hospitaliers de divers ordres les soins que prescrivaient les gens de l'art. En bien des circonstances, quand les malades ou les blessés abondaient, ces sœurs et frères hospitaliers prenaient même la direction exclusive du traitement : circonstance fâcheuse, mais inévitable, et qui explique le zèle avec lequel la célèbre Hildegarde, abbesse du monastère de Rupertsberg, près de Bingen, sur le Rhin, préparait ses nonnes à l'exercice de la médecine et de la Chirurgie.

Évidemment, du neuvième au douzième siècle, il n'y eut de limite légale ni dans l'étude, ni dans la pratique de l'art chirurgical. Devenait chirurgien qui voulait. Le succès justifiait le moyen ; l'ignorance populaire autorisait n'importe quel procédé. Quantité d'individus réputés chirurgiens eussent été incapables d'appliquer un appareil ou de manier l'instrument tranchant. Ils recouraient aux emplâtres, aux onguents, aux frictions ; les plus habiles savaient saigner, poser des ventouses, panser une plaie, remettre un-membre luxé. La grande Chirurgie restait dévolue aux spécialistes qui, sortis d'abord de l'ordre du clergé, furent à la longue forcés d'y rentrer et d'abandonner leur industrie aux laïques, quand l'Église eut déclaré les fonctions médico-chirurgicales inconciliables avec celles du sacerdoce. Cette interdiction, prononcée pour la première fois en 1131, au synode de Reims, confirmée en 1139, 1162, 1163, 1213, aux conciles de Tours et de Paris, ne s'exécuta ponctuellement presque nulle part. L'Église eut beau réitérer ses défenses, fulminer ses décrets, l'appât de l'or rendait accessibles aux malades beaucoup de maisons religieuses où, depuis un temps immémorial, l'humanité venait chercher les secours de l'art ; et pendant deux siècles encore, des moines thérapeutes, qu'excitait l'espoir d'énormes profits, continuèrent de voyager à travers l'Europe.

Quand s'effectua la pérégrination armée des croisades, mouvement sublime ou folie, entre l'Occident et l'Orient, ce furent des moines, des frères hospitaliers qui organisèrent sur la route des croisés les saintes hôtelleries du malheur et de la souffrance. Montpellier, Salerne, Malte, Alexandrie, etc., apparurent alors comme autant d'oasis réservées aux malades ainsi qu'aux blessés ; l'ancienne réputation du monastère de Monte Cassino s'agrandit ; beaucoup d'élèves y affluèrent, et saint Benoît de Murcie, mort depuis cinq siècles, continua d'opérer les malades pendant leur sommeil. Que pouvaient les décrets des conciles, les bulles des papes, contre un saint qui s'opiniâtrait ainsi à opérer sans douleur les plus grands personnages ; qui, par exemple, vous taillait l'empereur Henri, surpris, à son réveil, de tenir dans la main la pierre qu'il croyait encore au fond de sa vessie ?... Le dix-huitième siècle, n'admettant un miracle qu'en plein midi,

devant l'Académie des Sciences assemblée, eût taxé d'imposture les récits du légendaire ; le dix-neuvième siècle, témoin des prodiges obtenus par l'éthérisation, par le magnétisme, serait peut-être moins exclusif.

On se demande s'il existait au Moyen Age une Chirurgie militaire proprement dite, et dans quelles conditions fonctionnait cette Chirurgie. L'histoire n'en fait aucune mention avant le quatorzième siècle ; mais il arrive aux chroniqueurs les plus anciens de citer tantôt un moine, tantôt un clerc, voire même quelque ecclésiastique éminent, qui accompagne, comme médecin ou chirurgien, tel chef d'armée. Or, n'y a-t-il pas lieu de supposer qu'en toute expédition où devaient s'échanger des coups d'épée, figurait nécessairement au moins un personnage idoine aux pansements, lequel organisait et dirigeait le service de santé, selon les besoins ? Des frères hospitaliers, des sœurs enrôlées sous la bannière de la charité chrétienne, exécutaient les prescriptions du maître et l'on transportait dans les monastères les plus voisins tous ceux auxquels un long traitement devenait nécessaire. Ce fut ainsi que le comte Robert, fils de Guillaume-le-Conquérant, et tant d'autres héros, sortis inguériss de la Palestine, débarquèrent à Malte, au Monte Cassino, à Salerne, pour trouver à leurs blessures un remède efficace.

L'organisation intérieure des petits Etats démocratiques, des villes impériales et des communes, le droit de lever des troupes, d'avoir une armée et de faire la guerre, amena nécessairement un changement considérable dans l'attitude sociale de la Chirurgie. C'était surtout contre le despotisme temporel de l'Église que luttait l'esprit d'indépendance urbaine ; on voulait en toutes choses s'affranchir du vasselage imposé par les prêtres, et, pour ne plus avoir à réclamer l'assistance des moines ou frères guérisseurs, l'autorité, peut-être l'instinct populaire éleva les barbiers au titre de Chirurgiens de second ordre ou servants. On fit plus : dans chaque ville importante, on en solda quelques-uns, à la condition qu'ils soigneraient les pauvres et qu'ils suivraient à la guerre les gens d'armes qu'on y envoyait. Certaines villes populeuses, assez riches pour s'imposer de grands sacrifices, ne se contentèrent pas d'avoir des chirurgiens-barbiers. Elles s'attachèrent un ou plusieurs Chirurgiens habiles, clercs ou lettrés, formés presque tous dans les écoles monastiques, mais principalement à l'école de l'expérience. Tels furent à Bologne, à Parme, à Vérone, Hugues de Lucques, qui toucha, pour le sacrifice complet de sa vie entière, 600 livres une fois payées, et Guillaume de Sçalicet dont nous parlerons plus loin. Voilà l'origine des *Slads Physicus* de l'Allemagne, des médecins ou chirurgiens stipendiés de la France et de l'Italie. Après avoir été, pendant deux siècles, les rivaux des moines thérapeutes, ils finirent par exercer sans contrôle, et par se constituer, à leur tour, en confréries auxquelles le magistrat donna des statuts et des privilèges.

L'ère d'émancipation de la démocratie européenne ayant coïncidé avec les croisades, avec l'agitation fébrile qui poussait alors l'humanité aux expéditions lointaines, on apprit à connaître l'Orient ; les lettrés d'Europe méprisèrent beaucoup moins qu'ils ne l'avaient fait, la science musulmane ; et bien que la Chirurgie, chez les Arabes, par suite des préjugés religieux, fut demeurée fort en arrière des autres arts, on retira de leurs livres quelques notions utiles. Avicenne, qui résuma l'encyclopédie médico-chirurgicale du onzième siècle, rendit d'importants services. Malgré la faiblesse de sa Chirurgie, on consulterait encore avec fruit les traités qu'il a composés sur les maladies des paupières et sur les hernies.

Nous ne nous arrêterons pas davantage au-delà des Pyrénées, quand l'art nous rappelle en Sicile ; quand maître Gariopontus, venu des îles de l'Archipel à Salerne, y intronise la Chirurgie et compose plusieurs ouvrages devenus les bases de l'enseignement salernitain. Pontus n'est pas, comme le témoigne Haller, un compilateur inutile, *inutilis compilator*. Il avait, pour son siècle, une érudition remarquable ; il connaissait Galien, Oribase, Plictonicus, Acrisius, Éléotates et d'autres médecins grecs, tandis qu'il méprisait les doctrines arabes. Dans un traité de médecine pratique, appelé *Passionarium*, dans une matière médicale connue sous le titre de *Dtjnamidies*, ouvrages demeurés inédits, Pontus parle souvent d'après sa propre expérience, et ne laisse point ignorer qu'il exerçait la Chirurgie en même temps que la médecine. C'est à lui qu'on doit la création d'une foule de mots latins, francisés depuis : *clysterisare.*, *cauterisare*, *gargarisare*, *cicalrisare*, etc. Plusieurs de ses conseils ont dominé, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, l'enseignement des écoles.

A côté de Pontus, d'Alhricius, d'un moine appelé Rudolphe, qui jouissaient alors à Salerne d'une prééminence chirurgicale non contestée, marchait de front la matrone Trotula. C'était dans ce cercle d'érudits praticiens, que se concentrait, que se préparait l'action scientifique de la Sicile ; c'était là qu'autour du code sanitaire, *Regimen sanitatis*, composé par un poète sans mérite, appelé Macer, allait éclore et bientôt resplendir une école. L'homme nécessaire ne tarda point à paraître, car jamais l'homme n'a fait défaut aux circonstances ; il arriva des plages africaines : il se nommait Constantin.

Après de profondes études commencées en Afrique, continuées sur les rives de l'Euphrate, puis dans l'Inde, puis en Égypte ; après un séjour de courte durée sur la terre natale que ses ingrats compatriotes l'avaient forcé d'abandonner, Constantin était venu sous le ciel hospitalier de Sicile chercher le calme et le repos. Il fut reconnu par un frère du roi de Babylone qui s'empressa de le signaler au fameux Robert Guiscard. Ce dernier le prit pour secrétaire ; mais le médecin, devenu homme d'État, n'en continua pas moins de cultiver les lettres, en traduisant des ouvrages ignorés jusqu'à lui de l'Europe occidentale, et de la sorte il jeta dans Salerne les germes d'une illustration scientifique qui allait grandir avec les croisades. Sa retraite au mont Cassin, où il termina ses jours en 1087, ne fit qu'ajouter à la réputation qu'il s'était acquise. On le décora du surnom de *Nouvel Hippocrate*, du titre de *Maître de l'Orient et de l'Occident* ; on l'offrit à l'admiration du monde incliné devant lui comme devant une merveille. Et cependant, Constantin ne fut peut-être jamais que compilateur et traducteur, économe de ses propres idées, prodigue de la science de ses devanciers, habile à faire passer dans la langue latine, langue usuelle des écoles, les principes enfouis parmi les livres d'Isaac, d'Ali-Abbas, de Galien et de Sextus Placitus. Mais, à cette époque d'ignorance profonde, le génie qui crée eût été moins apprécié que la patience révélant la pensée d'autrui. Constantin ouvrit une voie nouvelle où le suivirent timidement quelques adeptes, jusqu'à ce que Gérard de Crémone eût franchi d'un seul bond l'immense intervalle qui séparait le Moyen Age des grands siècles de l'antiquité.

Ne cherchez pas le nom de Gérard dans les dictionnaires historiques, vous ne l'y trouverez pas : simple ouvrier de la pensée, il vécut sans faste, presque sans gloire. Pour servir la science, il ne recula devant aucun sacrifice, il ne s'effraya d'aucun péril ; pour trouver un manuscrit, il fit à pied trois cents lieues ; pour le lire, il en apprit la langue ; on lui dut la traduction de plusieurs ouvrages d'Hippocrate et de Galien, des livres de Serapion, de Rhasès et d'Almanzor, du Canon d'Avicenne et de la Chirurgie d'Albucasis. Cette Chirurgie, précieux

monument du douzième siècle, rendit à l'art sa dignité compromise, h l'anatomie la prééminence qu'elle avait perdue.

Pendant que, sous les efforts de Gérard, la cité lombarde de Crémone se débarrassait des liens qui l'asservissaient aux traditions barbares, quelques juifs salernitains acceptaient, réchauffaient les théories léguées par Constantin ; de sorte qu'aux extrémités orientale et occidentale de la péninsule italienne, rayonnaient deux foyers de lumière qui bientôt allaient s'éclipser eux-mêmes dans un autre foyer, l'Université de Bologne.

En consacrant l'indépendance républicaine des grandes villes d'Italie, le traité de Constance (1188) venait d'ouvrir aux peuples les portes d'un nouvel avenir. D'autre part, la papauté, voulant répondre au besoin d'instruction qu'éprouvait l'Europe, créait les Universités, moyen légal de dominer, d'épurer les idées, et de leur imprimer une direction qu'elle seule alors, il faut le dire, pouvait surveiller d'une manière efficace et morale.

Ainsi s'élevèrent en Italie les Universités de Bologne, de Padoue, de Plaisance et de Naples, les Écoles de Modène, Milan, Ferrare, Reggio, Parme et Pavie ; en Espagne, celles de Valence et de Tortose, orgueilleuses héritières des académies moresques, En France, à Paris, à Montpellier, à Toulouse, on favorisa aussi les études médico-chirurgicales. Monopolisées d'abord au profit de certains hommes, clercs ou tonsurés qui tenaient à l'Église par une sorte d'adoption sacrée, ces études, devenues plus libres, furent insensiblement ramenées aux conditions de franchise d'enseignement qu'elles avaient alors en Italie. Chaque élève put se choisir un maître qu'il payait d'après le tarif arrêté. Il était défendu aux maîtres de s'enlever leurs écoliers, et nul de ces derniers ne passait sous l'enseignement d'un second maître, s'il n'avait, au préalable, acquitté les honoraires dus au premier.

Les bulles d'institution des Facultés de Montpellier, de Salerne et de Paris, au treizième siècle, établirent une hiérarchie scientifique, des grades universitaires qui n'existaient pas auparavant. Mais la condition d'être clerc et tonsuré, maintenue en Italie, en Sicile, tomba bientôt en désuétude à Montpellier ainsi qu'à Paris. Dans la première de ces deux villes, pour passer maître physicien ou médecin, il fallait être clerc et avoir subi un examen devant deux maîtres, désignés au sein du collège par l'évêque de Maguelone ; pour exercer la Chirurgie, il fallait subir également un examen, mais la condition de cléricature n'était point exigée.

Dans le royaume de Naples, la méthode d'enseignement ressemblait à celle de la France. On exigeait du médecin cinq années d'études, logique comprise ; un examen soutenu en présence des maîtres de l'école salernitaine, et une année de stage. Le chirurgien devait avoir subi des cours spéciaux pendant une année, et s'être perfectionné surtout dans l'anatomie des corps humains, *sans laquelle on ne saurait faire sûrement aucune opération, ni diriger la cure après avoir employé l'instrument*. L'examen se faisait devant les maîtres de l'art et certains officiers du roi.

A cette époque, l'école chirurgicale de Bologne primait toutes les écoles du monde. Pendant cinquante années, elle dut sa supériorité à Jacopo Bertinoro, à Hugo de Lucques ; elle la dut ensuite au fils du dernier maître, à Théodorice, qui profita des travaux de son père, des observations de ses devanciers. Le docteur Brunus, Calabrois d'une immense érudition, et Bolando Capelluti, élève salernitain, mais élève indépendant, ne soutinrent pas avec moins de dignité,

dans le nord de la péninsule italienne, la pratique chirurgicale ; tandis qu'au midi Salerne déclinait, que Messine ne pouvait s'élever, et que Naples languissait insouciant, malgré les efforts du chirurgien Rogier et de ses disciples, malgré les désirs, la puissance et l'impulsion éclairée quoique despotique d'un empereur ! Dès lors, lutte d'amour-propre, lutte de doctrines entre les écoles italiennes méridionales et les écoles septentrionales, entre les maîtres et les disciples, interprétant d'une manière différente Hippocrate et Galien. On se disputait à outrance sur le sec et sur Y humide, quand parut Guillaume de Salicet, qui devint, à son tour, le créateur d'une troisième école.

Natif de Plaisance, Salicet avait atteint, depuis vingt années au moins, l'apogée de sa réputation, lorsqu'il écrivit un traité de Chirurgie, commencé à Bologne vers l'an 1270, achevé à Vicence en 1275. Avant 1270, il pratiquait plutôt qu'il ne professait ; tour à tour au milieu des camps, dans les hospices ou parmi les citoyens de villes importantes telles que Bergame, Plaisance, Pavie, Bologne, Vérone, où ce grand chirurgien fixait alternativement son séjour, selon les cas pour lesquels on l'appelait, ou selon les immunités qu'il recevait des administrations urbaines. Salicet ne semble ignorer rien de ce qui constituait la science chirurgicale du treizième siècle, mais il attache peu d'importance à faire une vaine parade d'érudition. S'il nomme çà et là quelques auteurs, c'est pour examiner, discuter leurs procédés ; s'il marche par de nouveaux chemins, c'est appuyé de son expérience ; s'il fait une innovation, il la raisonne. Ses théories ne sont point exclusives ; le respect qu'il porte aux Arabes ne l'éblouit pas.

Ce fut à l'école de Salicet, son *maître de bonne mémoire*, que se forma Lanfranco, clerc comme lui, à la fois médecin et chirurgien, et, de plus, homme politique, puisque Mathieu Visconti l'exila de Milan. Forcé de demander asile à la France, il amena pour notre Chirurgie nationale l'aurore d'une ère nouvelle ; car jusqu'à lui elle était demeurée, comme en Espagne, comme en Allemagne, sans un enseignement public et distinct, garrottée sous les chaînes de l'omnipotence médicale. Tout chirurgien ou chirurgienne promettait, *per juramenta sua*, de ne jamais franchir les limites de l'art, l'œuvre de la main ; de ne conseiller et de n'administrer aucun remède interne sans l'avis ou la permission du médecin. On laissait au chirurgien, avec restriction toutefois dans les cas graves, la faculté d'agir ; on lui défendait la liberté de penser.

Après un séjour de quelques années à Lyon, après plusieurs voyages en province où l'appelait la confiance publique, Lanfranco se décide à monter sur un plus grand théâtre, et vient, en 1295, prendre domicile à Paris, où régnait maître Jehan Pitard, premier chirurgien du roi. Pitard accueillit Lanfranco comme méritait de l'être un homme de sa distinction. Jehan Passavant, doyen de la Faculté, fit mieux encore ; il le pria, au nom des professeurs, ses collègues, d'ouvrir un cours de Chirurgie. Lanfranco y consentit volontiers ; et pour que ses préceptes ne se perdissent pas, il écrivit le texte des leçons qu'un grand nombre d'auditeurs venaient écouter.

Ces leçons, malheureusement, ne furent pas d'assez longue durée. Lanfranco, déjà vieux, consumé par les privations et par les chagrins de l'exil, termina sa carrière, laissant après lui des élèves studieux, mais aucun homme héritier de son génie.

Je ne doute pas que Lanfranco n'ait occupé, le premier, une chaire de Chirurgie à notre Faculté, car l'ordonnance réglementaire du *prevoz de Paris* qui, dans le treizième siècle, par le conseil de bonnes gens et de *preudomes du mestier, a esleu vi des meilleurs et des plus loiaus cyrurgiens*, à l'effet d'examiner *ceus qui*

seront digne d'ouvrier de cyrurgie, ne dit pas un mot du mode d'instruction adopté. Il semble résulter de cette curieuse ordonnance, qu'avant sa promulgation, exerçait presque qui voulait dans Paris, hommes et femmes, *aucuns et aucunes*, d'où s'en suivaient *périlz de mort d'ornes et méhains de membres*. L'institution des *cyrurgiens jurez examineurs* fut donc un grand bienfait. Elle ouvrit à l'art une ère nouvelle de considération et d'avenir ; elle distingua le chirurgien, du simple barbier. Mais comment se fait-il qu'un prévôt aussi sage n'ait pas mieux ménagé la conscience du praticien, quand il lui défend *d'afétirr ne fère afétier par lui ne par autrui nul blécié, quel que il soit, à sanc ou sans sanc, de quoi plainte doive venir à joustice, plus haut d'une fois ou de deus, se peril i a, que il ne le face savoir au prevoz ?* C'était imposer au chirurgien un rôle de délateur. A la vérité, les gens de l'art passaient pour gens de mestier, et l'on s'inquiétait peu de la dignité morale de l'ouvrier.

En France comme en Italie, en Italie comme en Espagne, dans les circonstances graves, les grandes opérations n'étaient abandonnées ni à la volonté du malade, ni à l'arbitraire du praticien, fût-il d'un mérite éminent. Il fallait, au préalable, une permission, soit de l'évêque, soit du seigneur de la localité ; il fallait-line consultation solennelle en présence de la famille et des amis du malade, lesquels promettaient, juraient, s'ils ne signaient l'engagement formel d'une rémunération *honneste* fixée d'avance. Ainsi, vers le milieu du treizième siècle, Roland Capelluti, appelé à Bologne pour un cas de hernie pulmonaire, juge l'opération urgente ; mais, avant d'enlever la portion herniée, déjà tombée en putréfaction, il demande un permis à l'évêque, il s'assure du consentement de la famille, de celui des trente amis du patient présents à la consultation, et ne veut saisir l'instrument tranchant qu'après l'obtention positive d'un bill d'indemnité et sans doute aussi d'une somme raisonnable.

On a lieu de s'étonner qu'à côté des scrupules de l'autorité à l'endroit d'opérations graves tentées par des chirurgiens connus, se montre si peu de souci pour les petites opérations journalières, beaucoup plus fréquentes, telles que saignées, application de cautères, d'escarotiques et de ventouses. Les chirurgiens laïques, les barbiers, les femmes même pratiquaient cette petite chirurgie sans le moindre contrôle. Bien plus, les chirurgiens clercs ou jurés auraient cru déroger en s'y livrant. A la fin du treizième siècle, ils ne faisaient déjà plus la ponction dans l'ascite ; ils n'opéraient ni de la pierre, ni des hernies, ni de la cataracte ; ils abandonnaient aux matrones, *propter honestatem*, toutes les manœuvres relatives aux affections des parties sexuelles !... A la vérité, les véritables chirurgiens n'agissaient pas de la sorte. Ils ne reculaient devant aucune opération, quelque minime qu'elle fût ; de même qu'ils eussent pensé ravalier leur profession chirurgicale en n'y joignant pas l'étude consciencieuse des maladies internes. *Le vulgaire*, dit Lanfranco, *regarde comme impossible qu'un homme puisse savoir la médecine et la Chirurgie*. On ne saurait être cependant bon médecin, si l'on n'a aucune idée des opérations chirurgicales ; un chirurgien n'est rien s'il ignore la médecine : il doit absolument connaître les différentes parties de cette science.

Un nouveau siècle s'ouvre, siècle que va caractériser une lutte permanente entre les médecins et les chirurgiens, entre les chirurgiens et les barbiers récemment émancipés. Philippe le Bel sembla pressentir cette lutte infatigable : car *l'an 1301, le lundi apres la mi-aoust furent semons tuit li barbiers qui s'entremettent de cyrurgie, et leur fut deffendu sus peine de corps et d'avoir, que cilz qui se dient cyrurgien barbier que ilz ne Oltvreient de l'art de cyrurgie, devant ce qu'ilz soient examinez des mestres de cyrurgie, scavoir se ilz sont souffisans audict*

mestier faire. Malheureusement, l'abus avait déjà plus de pouvoir qu'un édit royal. Les barbiers y échappèrent, en ayant soin de ne point usurper le titre de chirurgien. Dix années après, Philippe le Bel réitère la même défense contre les meurtriers, larrons, faux-monnayeurs, espions, voleurs, abuseurs, arquemistes et usuriers qui se mêlent de pratiquer la chirurgie, mettant des bannières à leurs fenêtres comme les vrais chirurgiens, pansant et visitant les blessés dans les églises et lieux privilégiés, etc. Il les oblige à comparaître devant Jehan Pitardi, chirurgien-juré du Châtelet, assisté des autres *maistres chirurgiens jurés*, de subir un examen probatoire, et de n'exercer qu'autant qu'ils auront reçu licence et prêté serment entre les mains du prévôt. Philippe le Bel ne nomme point les barbiers. On serait tenté de les croire exempts, par tolérance, des formalités prescrites. Plus tard, ils y furent rigoureusement soumis.

Grâce au génie de Lanfranco, l'art chirurgical s'était élevé, dans la Faculté de Paris, à toute la hauteur de l'enseignement académique ; l'art français n'enviait plus rien à l'art de l'Italie occidentale ; et quand Lanfranco descendit au tombeau, deux praticiens habiles, Jehan Pitard, Henri de Mondeville, tous deux élèves de l'illustre chirurgien milanais, ne laissèrent tomber aucun des fruits de sa doctrine. L'Europe commença de perdre l'habitude d'envoyer les disciples d'Esculape exclusivement au-delà des Alpes ; il en vint de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Suisse, à l'école de Paris ; de l'Espagne, de l'Italie et de la Sicile, à l'école de Montpellier, mais presque tous faisaient une station préalable à Bologne, où l'anatomiste Mundinus ouvrait annuellement deux ou trois cadavres.

Néanmoins, malgré l'intérêt qui s'attachait à l'enseignement de Mundinus, et à celui de son émule et successeur Bertrucius, les troubles civils finirent par compromettre gravement l'avenir des écoles italiennes. En 1325, quantité d'élèves s'éloignèrent de Bologne ; en 1334, un arrêté, contre quiconque emporterait des livres sans autorisation formelle, témoigna plus encore du sentiment de jalouse rivalité des Bolonais, que du prix qu'avaient pour eux les trésors de la science.

Héritière d'une partie des ressources scientifiques de l'Orient, quant à la médecine, disputant avec avantage aux écoles d'Italie le sceptre médical qui leur était dévolu, et ne permettant pas le moindre empiétement sur son domaine, l'École de Montpellier, tourmentée de la renommée chirurgicale qu'avait récemment acquise la Faculté de Paris, ne négligea rien pour l'éclipser. Un homme éminent, fils des circonstances, mais plutôt encore fils de ses œuvres, Guy de Chauliac, vint alors lui prêter son aide. Il fut presque à lui seul toute la chirurgie de son siècle. Élève de Raymond de Molières à Montpellier ; de Mondeville à Paris, de Pérégrinus et de Mercadante à Bologne ; disciple de tous les praticiens distingués qu'il rencontra soit en Italie, soit en Allemagne, soit en France ; devenu, pendant vingt-cinq années, le médecin, le chirurgien, le chapelain et le commensal des papes d'Avignon, Guy avait puisé aux principales sources d'instruction de l'Europe savante, quand il lui légua sa Grande Chirurgie, monument admirable d'érudition, de méthode lumineuse et d'esprit de critique. Cette Chirurgie n'appartient pas plus à l'École de Montpellier qu'à l'École de Paris ; elle appartient à la France, dont elle fait une des gloires les plus belles.

Après Guy de Chauliac, toutes les autres réputations chirurgicales de l'époque pâlissent singulièrement. Bienvenu Graff n'est qu'un spécialiste ; les Anglais Gaddesden et Ardern, élèves comme lui des écoles françaises, ont uniquement transporté en Angleterre les théories, les procédés recueillis parmi nous ; Nicolas

Catelan, Pierre de Bonant, Pierre d'Arles, Jean de Parme, etc., chirurgiens distingués de Toulouse, de Lyon et d'Avignon, n'ont pas laissé d'écrire, et leur mémoire et leurs disciples se sont éclipsés à travers les orages politiques dont nos cités méridionales ont eu tant à souffrir.

Pendant que Montpellier, par d'énergiques efforts, tâchait de conserver le sceptre chirurgical, passé de l'Italie entre ses mains, sceptre qu'une colère de princes allait bientôt briser (sac de Montpellier par le duc d'Anjou, en 1379), la Faculté de Paris revenait à son intolérance primitive. Irritée peut-être de voir la corporation des chirurgiens se constituer indépendante, elle voulut établir une barrière absolue entre les deux professions. Dans ses statuts recueillis, corrigés et renouvelés sous le décanat d'Adam de Francheville (1350), elle inséra une disposition, en vertu de laquelle les bacheliers admis à faire leurs cours promettaient, *par juramenta sua*, de ne point exercer la Chirurgie manuelle. En même temps, elle renouvela celui de ses anciens statuts, qui interdisait aux chirurgiens de dépasser les bornes de leur *mestier*. Ils demeuraient assimilés, comme par le passé, aux apothicaires et apothicaires, aux herbières ou herbières, tous sujets de la Faculté. Cette orgueilleuse École, seule en possession de faire des cours publics, retenait ainsi les chirurgiens dans ses chaînes ; ils étaient ses écoliers, ses obligés, presque ses serviteurs, liés par un serment solennel, auquel n'échappaient sans doute que les médecins-chirurgiens de l'ordre des clercs, tels que Lanfranco, Pitard et Mondeville.

Au mois d'avril 1352, Pierre Fromond et Robert de Langres, alors chirurgiens-jurés au Châtelet de Paris, ayant obtenu du roi Jean un édit absolument identique avec celui de Philippe le Bel, voulurent s'approprier le droit exclusif d'examen. Les autres chirurgiens réclamèrent. Un accord eut lieu entre les parties intéressées, et les choses furent maintenues en dehors de la chose jugée, jusqu'à ce qu'un arrêt du parlement, rendu le 25 février 1355, eût établi que désormais le *prévôt des chirurgiens* serait adjoint aux chirurgiens-jurés du Châtelet, soit pour la convocation des *maistres licentiez en ladite Faculté*, soit pour présider aux examens et donner la *licence*. C'est la première fois qu'on voit figurer un prévôt des chirurgiens. Cependant, l'arrêt s'appuie sur plusieurs *privileges royaux du roy saint Loys et de plusieurs roys qui depuis ont esté*. Pasquier révoque en doute l'édit de saint Louis et l'attribue nettement à la liberté d'une plume dont assez souvent on abuse en plein tribunal ; mais nous avons signalé plus haut son authenticité, devant laquelle tombe l'échafaudage des moyens accumulés par la Faculté contre le collège de Saint-Côme.

L'affiliation du roi Charles V à cette confrérie chirurgicale était venue lui donner un lustre, une importance, dont gémissait la Faculté. En mémoire de cette affiliation, le monarque, reproduisant les termes des édits précédents et ceux de l'arrêt du 25 février 1355, confirma ses nouveaux confrères dans la jouissance des droits qu'ils possédaient (1364). Ainsi le prévôt des chirurgiens se trouvait définitivement accolé aux chirurgiens-jurés du Châtelet, par la sanction de la première Cour du royaume et par la volonté du roi. Cette conquête rendit les chirurgiens ambitieux. Jaloux des médecins qui les tenaient le plus possible à distance, ils eurent le tort grave d'agir contre les barbiers avec la même intolérance et le même dédain. Les barbiers, *empeschez par eulx dans leur mestiers*, réclamèrent. Charles V les écouta favorablement. Il les exempta même du guet, *pour ce que il eschiet bien souvant*, dit le texte de l'ordonnance rendue à cette occasion, *que lez aucuns d'iceulx exposans, lesquelz presque touz s'enlremectent du fait de Sururgief sont envoiez querre par nuit à grant besoing, en deffault des Mires et Surgiens de ladicte ville, dont, se iceulx exposans*

n'étaient trouvez en leurs maisons, plusieurs grans perilz et inconueniens s'en pourroient ensuir. (Ord. de 1365.)

Les chirurgiens acceptèrent sans murmurer, il le fallait bien, cette juste concession faite aux barbiers, mais ce fut avec la secrète intention d'obtenir quelque dédommagement ultérieur. En effet, cinq années après, le roi les exempta du guet et de la garde, à condition qu'ils visiteront et panseront les pauvres qui ne peuvent être reçus dans les hôpitaux. L'ordonnance royale, évidemment rédigée par quelque délégué du corps, les traite de bacheliers, de *licentiés en chirurgie*, titres universitaires dont ils se couvraient sous le manteau royal, pour les revendiquer par la suite. Quoi qu'il en soit, les consultations hebdomadaires qui avaient lieu jadis aux charniers de Saint-Côme, consultations auxquelles assistaient les bacheliers et les apprentis chirurgiens, semblent dater de l'année 1370. Cette fois, l'usurpation tourna au profit de l'humanité.

A la vue des empiétements successifs que faisaient les chirurgiens, leurs maîtres, les barbiers de Paris recherchèrent avec soin les titres anciens de leur communauté, afin de conserver une certaine indépendance. Ne les ayant pas retrouvés, ils prièrent Charles V de les renouveler ; ce qu'il fit. Les nouveaux statuts portent que le premier barbier et valet de chambre du roi *est et doit estre garde dudit meslier comme autrefois, et qu'il peut instituer lieutenant, auquel l'on doit obeir comme à lui, en tout ce qui audit mestier apartient et apartiendra ; que aucun barbier de quelconque condicion ne doit faire office de barbier en ladicte ville et banlieue, se il n'est essayez par ledit mestre elles un jurez, en la maniere et selon ce qu'il a esté accoustume on temps passé et est encore depresent*. Il est expressément interdit d'enlever apprenti ou varlet à un autre ; de faire *œuvre de barberie, hors de saigner et pugnier* en certaines fêtes de l'année, etc.

Les chirurgiens, qui ne cessaient d'empiéter sur le domaine de la médecine, mais qui n'en défendaient pas avec moins d'activité leur propre domaine, trouvant la latitude d'exercice laissée aux barbiers beaucoup trop grande, firent tant, qu'à la fin l'autorité fatiguée limita, d'une manière formelle et précise, les droits des uns et des autres. Cette ordonnance remarquable parut le 3 octobre 1372. Elle permet aux *barbiers d'administrer emplastres, onguements et autres medecines convenables pour boces, apostumes et toutes plains ouvertes*, à moins que le cas puisse entraîner la mort, car les *mires jurez sont gens de grant estat et de grant sallaire*, et les *poures gens* ne sauraient comment les payer. Ainsi demeurèrent séparés en trois classes bien distinctes, les praticiens à robes rouges, mires ou physiciens ; les chirurgiens à robes courtes formant confrérie sous le patronage de saint Côme et saint Damien, et les barbiers portant épée, remplissant office de *barberie sans conteste*. Ce fut, pour toute la France, la même organisation, la même ligne distinctive, à cette différence près, qu'en certaines provinces, comme la Bourgogne et la Lorraine, on distinguait les *grands barbiers* des *petits barbiers*. Thiébaud, duc de Lorraine, donne, par son testament, une maison à *Jacquemin le barbier*, et seulement *dix liures toullois au petit barbier*. Ces petits barbiers, *barbaudiers de village*, véritables compagnons, allaient, de commune en commune, *vendre antidotes et drogues renfermés en leur boitier* ; tandis que le grand barbier, le chirurgien juré, faisait choix des malades, et cheminait gravement sur une haquenée dont les énormes grelots annonçaient sa venue. Il portait en son pannerol, ou estuy, cinq ou six espèces d'instruments, savoir, des ciseaux, des pinces, des éprouvettes (sorte de stylet boutonné), des rasoirs, des lancettes et des aiguilles ; il avait, en outre, avec lui, cinq onguents réputés indispensables, le *basilicon*, regardé comme maturatif ; l'*onguent des apôtres*,

pour changer le mode de vitalité des parties ; l'*onguent blanc*, pour les consolider ; l'*onguent jaune*, pour incarner ou faire pousser des bourgeons charnus, et l'*onguent dialtœa* pour calmer la douleur locale. Les zélés étaient loin de s'en tenir là. Quant à moy, dit Guy de Chauliac, i'auois accoustumé ne sortir iamais des villes, sans porter avec moy rne bourse de clysteres et quelques choses communes ; et si fallois chercher les herbes par les champs avec les susdits moyens pour subuenir proprement aux maladies, et ainsi i'en rapportois honneur, profit et grand nombre d'amis.

Guy veut que le chirurgien soit *lettré, expert, ingenieux et bien morigené* ; qu'il soit *hardy en choses seures, craintif en dangers* ; qu'il *fuye les mauuaises cures ou pratiques* ; qu'il soit *gracieux aux malades, bienueillant à ses compagnons, sage en ses prédictions* ; qu'il soit *chaste, sobre, pitoyable et miséricordieux* ; *non conuoiteux, ni extorsionnaire d'argent, mais qu'il reçoive modement salaire, selon son travail, les facultez du malade, la qualité de l'issue ou euenrment, et sa dignité.*

La Chirurgie française doit être fière de voir un de ses plus illustres maîtres professer des principes aussi généreux, quand surtout nos voisins, les Anglais, exploitaient de la manière la plus indécente la crédule humanité. Gaddesden avait ses recettes pour les riches et ses recettes pour les pauvres. Il vendait fort cher aux barbiers une composition insignifiante, dans laquelle entraient des grenouilles pilées ; il annonçait pompeusement des secrets qui faisaient des miracles, auxquels lui-même n'avait pas la moindre foi, puisqu'il conseillait d'en exiger d'avance le paiement. La distribution de son livre est une œuvre de charlatanisme au grand jour. Il y réserve, pour cinquième division, un chapitre très-succinct consacré aux maladies désagréables qui procurent rarement de l'argent au médecin. Ardern, disciple de Gaddesden, ne lui cède en rien, sous le rapport du savoir-faire. Il se flatte d'inventer des opérations, qu'on connaissait avant lui ; il cherche à répandre l'usage du clystère, du clystère administré dans certaines conditions, deux ou trois fois l'année, et par lui-même. Les Lombards, chargés à Londres de cette opération, s'en acquittent très mal, assure-t-il ; c'est une œuvre de la plus haute importance, œuvre essentiellement chirurgicale, réclamant les plus grandes précautions et le concours d'un maistre parfait. Les lords, effrayés des dangers imaginaires qu'ils avaient courus, des dangers qu'ils pourraient courir encore, réclamaient à l'envi le bénéfice de la manœuvre habile d'Ardern, qui cotait ses lavements à un prix exorbitant pour l'époque. Faut-il s'étonner s'il mourut chargé de considération et d'argent ?

Dans Paris, la lutte opiniâtre entre les chirurgiens et les barbiers continuait. Les chirurgiens, non contents d'avoir échappé seuls à la sentence d'abolition (1382) qui supprimait les maîtrises, pour punir les Parisiens rebelles, avaient adressé, contre les barbiers rentrés en grâce, une supplique à l'Université : Nous, vos humbles escoliers et disciples, disaient les chirurgiens aux médecins, nous venons à vos vénérables dominations., et les médecins, ravis d'une telle soumission,. promettaient d'appuyer les chirurgiens, *tanquam veri scholares et non alias*. Mais, soit que les docteurs eussent changé d'idées, soit que le pouvoir eût voulu sauvegarder les intérêts publics, aux dépens des intérêts d'un corps privilégié, Charles VI riva la chaîne des chirurgiens et consacra, par un silence affecté, l'indépendance professionnelle des barbiers. Les chirurgiens imaginèrent.æ.o.rs une autre voie d'émancipation, la seule digne, la seule profitante et solide, la voie des *estudes*. Désormais tout *apprentiz sera clerc grammairien, pour faire et parler bon latin* ; il sera, de plus, *beau et bien formez* ; nul maître me le recevra, qu'i n'ait du dernier maître bonnes lettres de

quittance, et le baccalauréat, sans examen préalable, coûtera *deux escus d'or*, au lieu d'un franc.

Ces dispositions, arrêtées en 1396, avaient évidemment pour but de n'appeler à la maîtrise chirurgicale de Saint-Corne que des sujets d'une condition riche, honorable, propres à maintenir l'aristocratie du corps contre la démocratie envahissante de la Barberie. Le choix devait être facile entre les *apprentiz*, puisqu'il n'existait que dix chirurgiens-jurés de Saint-Côme. Les barbiers, au contraire, en nombre illimité, tendaient à s'accroître. On en comptait à Paris quarante vers le milieu du siècle et soixante vers la fin. L'échelle de la considération dont ils jouissaient, comparativement aux médecins et aux-chirurgiens, peut & e mesurer par des chiffres : en 1333, quand la Faculté désigna des docteurs, des chirurgiens et des barbiers pour soigner les pestiférés, le docteur médecin reçut 300 livres parisis, le chirurgien, 120 livres, le barbier, 80 livres.

Rien n'indique positivement quel mode d'instruction suivaient les apprentis ; mais on peut facilement le déduire de l'ensemble des articles constituant la charte du collège. Il fallait qu'un maître eût quatre années de réception, pour prendre un apprenti, lequel jurait d'observer les statuts, et pendant nui temps plus-ou moins long, suivait son maître dans la clientèle civile, dans les hôpitaux, et assistait avec lui aux assemblées de la confrérie. Quand le maître l'avait déclaré capable de se présenter à la licence, il subissait un examen. Il donnait au clerc, commis-de la communauté, 2 francs en argent, ou sa robe, pourvu qu'elle représentât cette valeur ; il payait 12 écus d'or, ayant de prêter serment-entre les mains du prévôt, et quand il allait recevoir, dans le chapitre de l'Hôtel-Dieu, le bonnet magistral, il fallait qu'il fit présent, à chaque maître, d'un bon bonnet double teint en écarlate., ou d'une somme de 15 sols, et d'une *paire de gants doubles violets avec bordures et houppes de soie*. Les bacheliers, ses anciens collègues, devaient recevoir également des gants., et après la cérémonie, un dîner se faisait à ses frais. Les réunions publiques de la confrérie avaient lieu dans l'église Saint-Jacques-la-Boucherie. Le domicile des confrères était signalé par de grandes bannières appendues aux fenêtres, bannières représentant saint Côme et saint Damien, et au-dessous desquels figuraient trois boîtes.

Cinquante années viennent de s'écouler, pendant lesquelles l'Italie chirurgicale, demeurée stationnaire, compromise par une foule d'empiriques, ignorante des progrès de la Chirurgie française, n'offre qu'un seul praticien érudit, Nicolas de Florence, *doctor excellentissimus* ; encore, ne connaît-il ni Lanfranco, ni Mondeville, ni Guy de Chauliac. Reproducteur presque servile d'Avicenne, et de Rhasès, il a laissé une compilation monstrueuse qui ne pouvait prendre date dans les fastes de l'art. Pierre d'Argellata choisit beaucoup mieux son texte. Élève de Guy de Chauliac, il le copia sans pudeur, sans le citer une seule fois ; il acquit, par ses larcins scientifiques autant que par la hardiesse de ses opérations, une illustration telle, qu'on lui éleva une statue dans l'amphithéâtre de Bologne. Mars l'effigie d'Argellata ne releva pas plus cette Université déchue, que les antidotes de Léonard Bertapaglia, le Livre des Fractures de-Batmns de Rabis, l'enseignement d'Arculanns, de Montagnana et de Gradii, ne retinrent les écoles de Padoue, de Venise, de Parme, de Ferrare et de Pavie sar la pente de leur décadence. L'anatomie jeta vainement quelques lueurs. Du moment que la parole de Galien ou d'Avicenne démentait les faits, les faits demeuraient abandonnés pour la parole du maître, et l'erreur se perpétuait ainsi, malgré l'évidence. *Ils se suyvent comme les grües, car l'un ne dit que ce que l'autre a dit*, s'écriait Guy de Chauliac, en parlant des chirurgiens d'Italie. *Je ne scay si*

c'est par crainte ou par amour qu'ilz m daignent oityr, sinon choses accoustumées et prouuées par autorité. Eh bien ! pendant plus d'un siècle, le même reproche fut rigoureusement applicable.

L'astrologie usurpait le domaine de l'observation pratique. Le temps n'était pas encore venu, où la science chirurgicale, tirant profit de la multiplication des livres, secouerait les chaînes de l'arabisme et participerait aux bienfaits de la Renaissance.

Faut-il s'étonner qu'au quinzième siècle les spécialistes aient absorbé à leur profit toute la confiance du public, surtout quand ces spécialistes s'appelaient Branca, Nursinus ou Norsa : les Branca, restaurateurs audacieux de la rhinoplastie ; les Norsa, qui amputaient le testicule pour guérir l'hydrocèle, qui opéraient de la taille et châtraient par année quelques centaines d'individus herniés, jusqu'à ce que l'usage du brayer eût rendu cette horrible mutilation moins fréquente. Notre Germain Colot doit aux Norsa la connaissance du haut appareil, méthode qu'il appliqua avec un si grand succès sur le franc-archer de Meudon, livré comme une victime à son hardi couteau.

L'Allemagne retardataire, marquant du sceau de la réprobation les baigneurs, les bergers, les écorcheurs et les chirurgiens-barbiers, les empêchant d'entrer dans un corps de métier et de s'allier à une famille honnête ; l'Allemagne, au point de vue chirurgical, offrait encore moins de ressource que l'Italie : témoin le roi Mathias Corvin qui, pour se guérir d'une blessure, est obligé d'appeler, de conjurer les barbiers de tout l'Empire et de leur faire les promesses les plus séduisantes, s'ils veulent bien venir à sa cour. Hans de Dockenbourg, chirurgien-barbier d'Alsace, lui rendit la santé (1468) ; mais rien ne prouve qu'un semblable succès ait alors ajouté quelque considération à sa confrérie.

Au-delà du détroit, même pénurie. Les successeurs d'Ardern, Gilbert et Richard, sont des fabricants, des colporteurs d'emplâtres, plutôt que des chirurgiens. En 1415, lorsque Henri V vient attaquer la France, il n'a qu'un chirurgien près de sa personne, Thomas Morstède, qui s'est engagé, non sans peine, à le suivre avec douze hommes de sa profession. Dans une seconde expédition, ces douze hommes de bonne volonté sont impossibles à réunir. Le roi autorise alors Thomas Morstède à faire embarquer d'autorité tous les chirurgiens nécessaires, et à leur adjoindre des ouvriers pour confectionner les instruments. De tous les points de l'Europe, c'est donc encore dans notre France, qu'il faut venir pour trouver un opérateur distingué. C'est à Montpellier, que professe et qu'exerce Balescon de Tarente, mais il prêche, il agit au milieu des infidèles.

Après trente années de concorde apparente, la lutte des chirurgiens et des barbiers de Paris recommença. Le 4 mai 1423, les chirurgiens obtiennent du prévôt *deffenses generalemenl à toutes personnes de quelque estat et condition qu'ils fussent, non chirurgiens, mesmes aux barbiers, d'exercer ou eux entremettre au fait de Chirurgie.* On proclama l'interdit à son de trompe, par tous les carrefours de Paris ; mais aussitôt les barbiers réclamèrent devant le prévôt lui-même qui leur donna gain de cause le 4 novembre 1424. Dès lors, appel des confréries de Saint-Côme au Parlement. Déboutés de leurs prétentions, les chirurgiens, dans leur impuissante colère, jurèrent tous, le 28 septembre, de ne voir désormais aucun malade avec un barbier ; et, pour se préparer aux hostilités qui allaient surgir de nouveau, ils battirent monnaie, en imposant les bacheliers d'un *marc d'argent* payable dans les six semaines qui suivront la licence. Vaines précautions. L'heure d'émancipation définitive de la barberie par toute la France allait sonner. Déjà les barbiers de Montpellier, de Bordeaux, de

Rouen, de Toulouse, etc., existaient en corporations indépendantes, relevant uniquement de l'administration municipale ; déjà les barbiers du Berry, du Poitou, de l'Auvergne, du Languedoc, de la Guyenne, du Maine, de la Saintonge, de la Touraine, reconnaissaient un chef immédiat dans la personne du premier barbier et valet de chambre du roi. Il ne fallait plus qu'organiser cette vaste association et lui imprimer l'ensemble et l'universalité qui lui manquaient. Colmet Candillon, premier barbier, premier valet de chambre d'un régent et de deux rois, eut l'habileté d'y parvenir. Déclaré *maistre et garde du mestier*, ayant le pouvoir de se créer, dans les *bonnes villes, des lieutenants qui jouissaient du droit exclusif de regard et visitation sur tous les barbiers*, lesquels étaient autorisés à se faire représenter eux-mêmes par des commis barbiers, les praticiens du mestier formèrent un réseau, hors duquel nul ne pouvait lever *ouvroir et estre maistre*, sans examen devant des jurés nommés par le lieutenant. Chaque nouveau *maistre en barberie* prenait *lettre scellée des sceaux du premier barbier*, moyennant cinq sols, et recevait du même une copie de l'*armenac* (l'almanach) fait de l'année. Cette copie lui coûtait deux sols six deniers tournois, somme considérable pour l'époque ; mais personne n'eût pensé payer trop cher le livret indicateur des jours critiques et non critiques relativement à l'opportunité de la saignée.

L'ordonnance d'institution du *maistre des barbiers* fut renouvelée maintes fois, parce qu'en chaque province, en chaque ville, s'élevaient de prétentieuses rivalités ; parce qu'au lieu de se contenter du titre modeste de barbier, on se disait *chirurgien, artiste en Chirurgie, juré en Chirurgie et barberie* ; parce qu'on inventait ou tirait de la poussière certaines ordonnances municipales ou princières, pour échapper à l'omnipotence du premier barbier du roi.

A Paris, les chirurgiens de Saint-Côme, n'osant plus lutter seuls contre les barbiers, surtout quand Ollivier-le-Dain, ce barbier favori de Louis XI, eut captivé l'oreille de son maître, ils implorèrent le titre d'écoliers de l'Université, ainsi que les privilèges, franchises, libertés et immunités qu'entraînait un tel titre. L'Université le voulut bien, mais à condition que ces écoliers vaniteux, indociles, ignorants, suivraient les leçons des docteurs-régents de la Faculté. Voilà donc les chirurgiens asservis de nouveau, tandis que les barbiers parisiens obtiennent une des soixante-et-une bannières que Louis XI distribue aux corps de métiers de la capitale ; voilà les chirurgiens, méconnaissant leur spécialité, au point d'abandonner les incisions, les luxations, les fractures, pour formuler des ordonnances, *ce qui était l'affaire des maîtres de la Faculté et non des chirurgiens*.

La traduction de la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac, par Nicolas Panis, avait paru en 1478 à Paris ; un extrait du même ouvrage, le *Guidon de la pratique de Chirurgie pour les barbiers et chirurgiens*, avait été publié en 1485 dans la même ville. C'était une double source d'études ouverte aux *apprentiz non lettrés*. Malheureusement, l'achat de tels livres dépassait leurs moyens pécuniaires. La Faculté de Montpellier conçut alors l'idée d'instituer un cours de Chirurgie où les barbiers vinssent apprendre le mestier. Autre obstacle : la dignité de l'Université ne lui permettait pas d'employer une langue qui ne fût pas la langue latine, et les barbiers n'entendaient pas cette langue. On prit un moyen terme. Le professeur lut le texte et le commenta dans un pitoyable, jargon, moitié latin, moitié français. A Paris, en 1491-1494, les cours d'anatomie et de Chirurgie créés au profit des barbiers, furent professés de la même manière. Ce triste enseignement dura presque un demi-siècle, avant d'être tout à fait ramené à notre langue nationale ; et pourtant on lui dut Symphorien Champier et Hippolyte d'Antrepepe,

seul barbier français qu'une Université d'Italie ait élevé aux honneurs du doctorat.

C'en est fait maintenant ; la Chirurgie plébéienne triomphe de l'aristocratie chirurgicale ; la confrérie de Saint-Côme, dépassée par les barbiers, se trouve réduite au triste rôle d'implorer la faveur de suivre les dissections de la Faculté, et la Faculté vient à son tour s'immiscer dans les réceptions aux maîtrises de Chirurgie, réceptions dont naguère les chirurgiens possédaient le privilège exclusif. Les barbiers constituent la portion vraiment active, vraiment utile du corps chirurgical. Ce sont les barbiers qu'on rencontre dans les épidémies, dans les expéditions lointaines, dans les guerres. Il n'existerait pas de Chirurgie militaire sans eux. Charles le Téméraire, esprit éminent, aussi profond organisateur qu'intrépide guerrier, avait quatre chirurgiens-barbiers au service de sa maison, et vingt-deux au service de son armée, qui était d'environ vingt mille hommes. Le roi Charles VII n'eut point la liberté de choisir entre un chirurgien de Saint-Côme à robe longue et son barbier. Le chirurgien à robe longue préférait sa clientèle aux immunités incertaines d'un monarque fugitif.

Par de là les Alpes, l'illustre Florentin Antonio Benivieni vient de fermer glorieusement le quinzième siècle, en faisant justice des Arabes, en recourant aux anciens, en s'appuyant de recherches d'anatomie, même d'anatomie pathologique ; il laisse Jean de Vigo, Jean Bérenger de Carpi, continuer son œuvre : ni l'un ni l'autre n'y manquera.

Vigo a beaucoup de science, beaucoup de littérature ; il montre un certain esprit d'observation, et marche aidé d'une haute et nombreuse clientèle. Son ouvrage, intitulé la *Pratique copieuse*, aura plus de vingt éditions en trente années ; ses préceptes, la plupart empruntés à ses prédécesseurs, seront répétés dans le monde comme autant d'oracles, et son *Livre du mal français* le popularisera au sein des villes, comme son *Traité sur les plaies d'armes à feu* le fera connaître au milieu des armées. Plus heureux contre les affections vénériennes qu'il ne le fut jamais contre les désordres causés par la poudre à canon, il conçut l'horrible idée de cautériser les plaies avec l'huile bouillante pour y détruire un prétendu venin, et servit de justification à ses barbares imitateurs.

Bérenger, anatomiste et chirurgien, non moins lettré que Vigo, mais aussi non moins jactancieux, mérite une belle place dans les annales de l'époque, à cause d'un *Traité des fractures du crâne* et d'une pensée raisonnable au sujet des plaies d'armes à feu dont il attribue les désordres à la contusion et à la combustion. C'était avoir découvert, sous ce dernier rapport, la moitié de la vérité. Il releva l'école de Bologne du discrédit où elle était tombée au point de vue chirurgical.

Le Napolitain Mariano Sancto, copiste des autres, déprédateur de ses maîtres, ne ménageant ni Bérenger, ni Vigo, voyagea beaucoup, et devint, en grande partie, un spécialiste à la manière de Jean de Romanis, dont il suivit et publia les procédés pour les maladies de la vessie. Lui et Tagliacozzi furent les derniers chirurgiens italiens du seizième siècle, dignes d'être cités. On ne voit autour d'eux et après eux, qu'ignorants compilateurs ou charlatans sans pudeur ; ne craignant pas d'inscrire dans leurs livres cette hideuse maxime d'intérêt sordide : *Il n'y a que ceux qui paient bien qui sont bien traités ; on laisse là les autres* (Blondus ou Biondo).

Pendant ce temps-là, Amatus de Portugal propageait en Europe l'usage des bougies dans les affections de la vessie ; les Colot, héritiers d'un nom déjà

célèbre, implantaient à Paris une spécialité productive et brillante, l'extraction de la pierre par le grand et le haut appareil ; tandis qu'à Bologne Gaspard Tagliacozzi renouvelait, multipliait les merveilles de la rhinoplastie, heureux spécialiste auquel sa ville reconnaissante vota une statue qui le représentait, un nez à la main, en témoignage de ses triomphes.

Exploitée par des rebouteurs et des empiriques, par des chevaliers thérapeutes, lesquels *pansoient toutes les playes avec coniurations et breuuages, huile, laynes et feuilles de choux*, la Chirurgie allemande demandait vainement une direction à l'Université de Prague, à l'Université de Leipsick ; il lui fallait d'abord autre chose, l'honneur et la liberté. Aussi, voyez comme elle languit, quand la médecine marche de toute l'énergie d'impulsion qu'entraîne l'imprimerie ; lisez les lettres curieuses de Jean Lange, et déplorez avec lui le triste sort de la Germanie, tout entière livrée aux astrologues, aux juifs ambulants, aux suppôts de l'ignorance et de la superstition. Lorsqu'après son retour en Allemagne, té même Lange, formé dans les écoles d'Italie, eut fait exécuter un trépan, *abaptiston*, afin d'initier les praticiens du Nord à la manœuvre d'un instrument nouveau pour eux, ceux-ci, émerveillés et confondus, s'écrièrent : *Docteur Lange, tu chercherais en vain des trépans dans la Germanie, car nous n'avons pas d'instruments chirurgicaux ; il n'existe ici que des cloches et des enfants à baptiser.*

Les artistes néanmoins ne faisaient pas défaut partout. Chose remarquable ! les villes impériales, Hambourg, Francfort, Strasbourg, les cités républicaines de la Suisse, trouvaient dans leur constitution libérale des ressources intellectuelles qui tournaient au profit de l'art. Fécondes en peintres verriers, en imagiers habiles, en architectes hardis, en bombardiers intrépides, elles ne l'étaient pas moins en barbiers opérateurs. A défaut d'enseignement public, ces barbiers interrogeaient leurs maîtres, leurs contemporains, leur propre expérience. Ils devenaient habiles à force d'avoir vu. Ce fut ainsi, selon toute apparence, que se formèrent Jérôme Brunswich, Jean Gersdorf et Roeslin, chirurgiens fort distingués de Strasbourg. Ils y tirent école, et par leurs livres et par leur pratique : le *Buch der Chirurgia* de Brunswich, publié à Strasbourg même, en 1197, eut les honneurs de différentes éditions et d'une traduction anglaise ; le *Feldbuch der Wundar zuey* de Gersdorf reçut un accueil plus général encore, et il le méritait, par la clarté de sa méthode. L'Italie, la Hollande, se l'approprièrent en le traduisant. Quant à Roeslin, il donna d'excellents conseils pour l'art des accouchements. Ces trois hommes étaient anatomistes autant que le permettait l'époque. On leur dut beaucoup d'élèves distingués, parmi lesquels Wurz, Leonhard, Fuchs, Hermann Ryff, Dryander, etc., qui professèrent avec éclat dans les villes de Bâle, Tuhingue, Nuremberg, Marburg, etc., devenues les succursales de la mère Ecole alsacienne.

Un Suisse, alchimiste, philosophe, médecin, voyageur infatigable, cherchant la vérité n'importe en quels lieux sauvages ou déserts, pourvu qu'il ait l'espoir de la rencontrer, méprisant les paroles des maîtres quand elles ne s'appuient pas sur 1 expérience, présageant l'avenir, et secouant à chaque pas le lourd fardeau du passé, Paracelse enfin, c'est tout dire, venait de s'élancer vers l'inconnu. Bâle, Colmar, Nuremberg, Ausbourg, Uhn, Vienne, Mindelheim. Salzbourg, d'autres villes encore, assistaient étonnées aux enfantements successifs de sa doctrine. Il les éblouissait de l'éclat d'une parole animée, pittoresque, originale ; il leur parlait leur langue. Comment oser lui reprocher ses réserves quant aux opérations chirurgicales, lorsqu'il élève si haut, lorsqu'il explique si bien la puissance médicatrice de la nature ? Comment critiquer chez lui l'abus des onguents et des emplâtres, lorsqu'à l'occasion de leur usage il découvre certains

points de doctrine dont nous reconnaissons aujourd'hui l'étonnante exactitude ? Paracelse a laissé derrière lui un long sillon de lumière. Aucun de ses contemporains n'en a fait profiter la science, parce qu'il eut fallu le suivre avec le flambeau du génie ; mais la thérapeutique et le traitement des plaies lui doivent d'importantes découvertes, auxquelles plusieurs praticiens modernes, même Hahnemann, le père putatif de l'homéopathie, ont attaché leur nom.

La perte de Paracelse, qui mourut en 1541, fut bientôt rachetée par les publications encyclopédistes de l'illustre Conrad Gesner, par l'enseignement du Zurichois Jacques Ruff, par la pratique excellente de Franco, tant à Berne qu'à Lausanne, où Guillaume Fabrice de Hilden devait fermer si dignement le seizième siècle. L'Allemagne septentrionale se réveillait, en même temps, de son long sommeil. Les Universités de Leipsick, d'Ingolstadt, de Wittemberg, professaient l'anatomie ainsi que la Chirurgie ; mais elles suivaient encore de fort loin les grandes écoles italiennes, où brillèrent successivement les chirurgiens anatomistes, Alexandre Achillini, Cannani, Césalpino, d'Ingrassia, Fallopio, Eustachi, etc., noms bien chers à la science, et qui sont demeurés jusqu'à nos jours inséparables de leurs découvertes. En Espagne, en Portugal, Salamanque, Alcalá de Bénarès, Tolède, Valence, Coïmbre, naissaient aux études sérieuses. Le mouvement devenait universel. L'ignorance et la superstition pouvaient seules le comprimer.

C'étaient alors de faibles obstacles pour la France, où l'on voyait un roi, François Ier, se mettre lui-même à la tête du progrès chirurgical, en appelant de la Toscane le célèbre Guido (Vidus-Vidius), en lui créant une chaire rivale des chaires de la Faculté ; pour la France, où Canape à Lyon, Ambroise Paré à Paris, vulgarisaient la science en chargeant leur langue maternelle de la propager ; pour la France, dont les Universités faisaient naître des hommes qui s'appelaient Vésale, Gunthier d'Andernach, Joubert, Ranchin, Fernel, Sylvius, etc., et dont la *barberie* venait de grandir à une hauteur immense, à la hauteur d'Ambroise Paré.

Sorti de la plus chétive échoppe de la place Saint-Michel, Ambroise, en peu d'années, vit ouvrir devant lui les portes du Louvre ; il révolutionna la Chirurgie par son génie, et changea la condition des barbiers par son influence. La confrérie de Saint-Côme, élevée au titre de collège, rechercha l'agrégation d'Ambroise, qui s'assit au milieu de ces *maîtres à robes longues*, réduits à s'adjoindre ceux qu'ils désespéraient d'égaliser. Presque toute la Chirurgie française du seizième siècle se résume dans la personne d'Ambroise Paré, comme la Chirurgie espagnole dans Francisco de Arce. Paré y apporta d'importantes réformes, notamment pour le traitement des plaies d'armes à feu ; il réunit, en un corps d'ouvrage, les connaissances chirurgicales de son époque, élucidées à l'aide de son expérience et de ses habitudes anatomiques. En 1590, lorsqu'Ambroise Paré fut descendu dans la tombe, Habicot et Guillemeau n'héritèrent pas plus de son originalité créatrice, qu'Aguerro n'hérita de l'habileté prodigieuse de Francisco de Arce. L'Italie seule soutint dignement sa gloire chirurgicale reconquise.

ÉMILE BÉGIN. Docteur en médecine,
De la Société nationale des Antiquaires
de France.

PHARMACIE

SI l'on veut faire remonter l'histoire de la Pharmacie au commencement du Moyen Age, on ne la trouve nulle part dans l'organisation sociale de l'Europe. Ce n'était pas un métier, ce n'était point un art ; c'était moins encore une science. Quelques souvenirs, quelques traditions lui servaient de titres ; les maisons religieuses, les prêtres, les chirurgiens, les barbiers, les matrones, les ménagères, lui donnaient asile. Ambulante avec les spécialistes, elle changeait de caractère et de physionomie, selon qu'un médecin juif, un arabe, un grec ou un chrétien d'Europe l'attelait à son char. Elle agissait instinctivement, ignorante des mots racines de sa langue d'enfance, elle méprisait des livres qu'elle ne comprenait plus. Pline, Galien, Dioscoride, reposaient inconnus au fond des bibliothèques monastiques. Certaines recettes, presque toujours mal interprétées ou mal copiées, tenaient lieu de codex. D'ailleurs, chaque monastère, chaque ministre d'Esculape avait son baume, son emplâtre, son onguent. Combien d'abbayes, combien de moines, combien de matrones ont dû leur fortune et leur réputation médicale à la confection d'un médicament souvent très-simple ! Cette faveur accordée aux remèdes secrets a même été si grande, qu'elle a traversé la civilisation sans en être ébranlée, et qu'aujourd'hui, dans les campagnes, dans les villes, malgré les progrès de la chimie, malgré l'instruction généralement répandue, on voit encore les personnes les plus intelligentes, les plus haut placées, se déclarer apôtres de la Pharmacie occulte du Moyen Age.

Quand s'éteignit la race des rois mérovingiens, un roi d'origine plébéienne, souverain sans couronne, mais non sans armée, le roi des Merciers régnait dans Paris : il avait pour sujets les industriels et les marchands. Parmi ces derniers, figuraient, en très-petit nombre, les épiciers et les herboristes ou droguistes qu'assimilait la nature des substances qu'ils débitaient, et qui, jusqu'en 1776, n'ont formé, dans les règlements de police, qu'un seul et même corps avec les apothicaires. Au roi des Merciers appartenait le droit exclusif d'accorder des brevets d'apprentissage et des lettres de maîtrise, de visiter les boutiques, de vérifier les poids. On le payait fort grassement, mais il était sujet à redevance envers le fisc royal. Cet état de choses dura plusieurs siècles, pendant lesquels s'organisèrent des confréries de ciriers, de poivriers ou épiciers, d'herboristes, droguistes ou apothicaires, confondus sous le niveau gouvernemental du roi des Merciers pour la France presque tout entière, et sous le sceptre du roi des Mestiers pour les villes libres où dominait l'élément démocratique.

Emmaillotée de la sorte dans les langes d'une longue enfance, la Pharmacie française et germanique attendait que la lumière vînt. Elle la demandait aux frères hospitaliers, si habiles à guérir avec leurs conjurations, leurs potions, leurs paroles, leurs herbes et leurs poudres minérales, *conjurationibus, potionibus, verbis, herbis et lapidibus* ; elle la demandait aux saintes femmes telles qu'Hildegarde, qui tenaient registre de leurs recettes et préparaient les bases d'une matière médicale indigène. Malheureusement, il régnait trop d'agitation, trop d'incertitude, un malaise trop général, pour que la charité, si souvent ingénieuse, fécondât d'elle-même le domaine inculte de la Pharmacie.

Cette fille d'Esculape s'était réfugiée chez les Mores. Elle y vivait heureuse, honorée, utilisant les productions de l'Europe et de l'Afrique, et dépassant les limites que les Grecs anciens lui avaient assignées. Ebn-Serapion, dans ses Formules, Thabet-Ebn-Korrach et Aben-Quefith, dans leurs règles thérapeutiques, Rhazès, dans son Antidotaire, montrent une certaine habileté de manipulation, un emploi méthodique de préparations minérales inconnues avant eux, et un système de médication quelquefois logique et savant. Au dixième siècle, Ali, fils d'Abbas, écrivit son *Almeleky-y*, chef-d'œuvre d'érudition orientale, résumé de tout ce que les Arabes et les Persans avaient ajouté aux découvertes de la vieille Hellénie ; ouvrage mille fois préférable au célèbre Canon d'Avicenne, qui, néanmoins, l'a fait oublier. L'*Almeleky-y* fixait positivement l'état de l'art pharmaceutique et de ses ressources réelles. Avicenne y ajouta quelque chose ; mais il confondit tellement les substances entre elles, il modifia tellement la nomenclature, qu'on erre sans boussole sur cet immense océan. L'idée d'argenter, de dorer les pilules, lui vint à l'esprit. Ces pilules, malgré leur insignifiance, eurent un succès fou ; et, depuis lors, les apothicaires comprirent sans doute qu'en médecine comme en toute chose, il faut captiver les yeux pour rendre l'esprit docile.

Les ouvrages de Serapion-le-Jeune, de Mésumé, d'Albucasis, d'Avenzoar, attestent, quelques progrès pharmaceutiques ; certaines substances comme les myrobolans, la noix muscade, la rhubarbe, la sarcocolle, sont découvertes ou mieux étudiées ; on prépare plus convenablement les extraits ; on distingue les purgatifs des laxatifs ; tel est même le prix qu'attache Avenzoar aux bonnes préparations magistrales, qu'il assure en avoir fait de sa propre main, malgré la réserve dédaigneuse qu'apportaient les médecins dans une pratique aussi salubre.

Laissons les moines, copistes et crédules, se traîner pendant trois siècles à la suite de Bertholde, abbé de Monte-Cassino, qui leur lègue quantité de recettes ; franchissons l'époque des Gario-Pontus, des Albricius, des Constantin, praticiens plutôt que naturalistes : quand le douzième siècle se lève, debout et tourné vers l'Orient dont le sein mystérieux va s'ouvrir, arrêtons-nous à la cour de cet empereur naturaliste et philosophe, qui organisa l'art de guérir, et qui releva la dignité de la Pharmacie en lui faisant une loi d'être honnête. Sous l'empereur Frédéric II, roi de Naples, tout apothicaire ou droguiste subissait un examen probatoire devant des médecins délégués qui lui permettaient ou défendaient d'ouvrir officine. Nul ne devait s'établir ailleurs que dans des villes peuplées, afin de mieux subir le contrôle de l'autorité. A défaut de médecins ou de maîtres apothicaires-jurés, deux personnes considérables assistaient à la composition des électuaires, des antidotes, même des sirops ; inspectaient les officines et se faisaient rendre compte de la vente. On suivait l'Antidotaire de l'école de Salerne ; on cotait le prix des remèdes : pour ceux dont la consommation devait s'effectuer dans l'année, l'apothicaire était autorisé à prélever, par once, un bénéfice net de trois *tarénis*, environ cinq francs de notre monnaie ; sur les remèdes qu'on pouvait conserver plus longtemps, l'apothicaire jouissait du droit de doubler ce bénéfice. En cas de contravention, on confisquait les biens du marchand, et les inspecteurs-jurés, ses complices, subissaient la peine de mort.

Au retour de la première croisade, vers l'année 1258, saint Louis ayant nommé Étienne Boileau prévôt du Châtelet de Paris, ce magistrat donna aux corporations une constitution plus régulière et disciplina les confréries, comme l'atteste le Livre des mesliers, recueil précieux d'ordonnances, où sont les secrets de notre existence industrielle au Moyen Age. D'après ce livre, *tuit cirier, luitpevrier et tuit*

apothicaire, débitait sa marchandise non-seulement chez lui, mais encore aux haies ou sur le marché, le samedi de chaque semaine. Les droits de vente à domicile s'acquittaient en payant le pesage aux balances royales, tandis que l'étalage du samedi coûtait une obole. Quelle énorme différence entre cette police et la police napolitaine ! Il est vrai qu'en France ainsi qu'en Allemagne, la Pharmacie ne se compliquait presque jamais du mélange des substances orientales, encore inconnues sur les marchés de l'Europe. On ne tirait guère de l'Asie, que des soieries, des pelleteries et des maroquins qui arrivaient par la Baltique à Wisby, à Kiew et à Moscow. Les Juifs seuls apportaient les produits médicamenteux du Levant, et ils les vendaient falsifiés, préparés par eux-mêmes.

Après les premières croisades, le commerce changea de mains et se généralisa : Venise et Gênes, dont les flottes avaient transporté des armées au tombeau du Christ, n'oublièrent point la route de l'Orient : elles continuèrent d'y porter des vivres, des munitions, des armes ; et quand la guerre eut cessé, l'échange se maintint entre les productions de l'Europe et celles de l'Asie. C'est l'époque où, pour la première fois, les apothicaires, les droguistes et les épiciers ont acquis quelque importance dans l'Europe occidentale. L'épicier, le droguiste, vendaient la substance brute ; mais, selon toute apparence, dès la fin du treizième siècle, les principales villes avaient leur apothicaire. On cite un apothicaire de Munster en 1267 ; un apothicaire d'Augsbourg en 1285, tenant tous deux boutiques, mais ne préparant sans doute pas les remèdes, qu'ils faisaient venir de Venise, comme les apothicaires français tiraient les leurs de Gênes ou de Lyon.

Chacun sait l'importance qu'attachaient les anciens à la confection de la thériaque. Depuis que les rapports de l'Occident avec l'Orient avaient cessé, on n'en composait plus, par l'impossibilité de réunir les substances multipliées qui devaient y entrer. Aussi, l'Orient ne nous eut pas plutôt ouvert ses ports, que la thériaque redevint la panacée suprême. On ne négligea rien pour se la procurer telle qu'Andromachus l'avait inventée ; on prescrivit les mesures les plus sévères ; on ouvrit un concours public ; et ce fut à Venise que s'élabora chaque année, pendant la foire, le grand-œuvre, l'œuvre miraculeux de la Pharmacie. La thériaque vénitienne fit son temps ; hélas ! rien de durable en ce monde. On lui contesta ses analogies, la pureté de ses origines, le mérite de ses succédanées ; on osa révoquer en doute son action médicatrice ; on alla jusqu'à reprocher au Lion de Saint-Marc d'avoir voulu, toujours marchand, mystifier l'Europe. Dès-lors, apparurent d'autres thériaques : la thériaque de Gênes, la thériaque de Lisbonne, la thériaque de Francfort ou d'Allemagne, toutes merveilleuses, toutes divines, et dont la création solennelle produisit du moins cet avantage de réunir, en quelques cités populeuses, des apothicaires habiles.

Du quatorzième au seizième siècle, on voit, dans les divers États de l'Europe, les apothicaires associés aux chirurgiens-barbiers en presque tout ce qui concerne leur existence professionnelle. Chirurgiens, apothicaires, barbiers, sont confondus sous le nom de pharmacopoles, et présentés comme ministres des médecins, comme chargés exclusivement de préparer, d'administrer les remèdes. Le médecin occupe une sphère beaucoup plus élevée : il dirige, il conseille ; il enseigne même à composer les extraits des plantes, les médicaments tirés du règne minéral, etc. *Le médecin, en choses externes, nonobstant qu'il entende la chirurgie et la Pharmacie, se servira des chirurgiens et apothicaires comme compagnons et amis, n'usurpant leurs états, si ce n'est par grande nécessité. Quand le médecin sera aux champs, il prendra les drogues dont il aura besoin, chez les apothicaires, sans acheter drogues particulières à*

soi, ou en faire son profit et trafic, laissant au reste à tous malades, tant des champs que de la ville, leur franche volonté de se servir de tel apothicaire ou chirurgien qu'il leur plaira... Ces sages dispositions, rédigées au seizième siècle, pour le duché de Wurtemberg, par un médecin célèbre, Gaspard Bauhin, furent suivies en d'autres contrées voisines : on y ajouta : *deffenses aux apothicaires de faire aucunes compositions d'importance, qu'elles ne soient dispensées en présence du médecin, qui en soussignoit la description et visitation, et en cotoit la date et la quantité.* Le pharmacien se trouvait donc sous la surveillance immédiate des praticiens à longue robe, spécialement intéressés à ce que leurs prescriptions fussent bien remplies. Un médecin était-il appelé pour une consultation importante, pour une opération grave, ou, ce qui n'arrivait que trop souvent, pour assister au supplice d'un criminel, il s'y rendait, suivi des *chirurgiens-barbiers portant bourgets et boîtes d'instruments*, et des apothicaires avec leurs drogues. Le médecin ordonnait ; les chirurgiens-barbiers et les apothicaires exécutaient sans mot dire, comme de véritables serviteurs, *tanquam veri servientes*.

Jusqu'à la Renaissance, aucun apothicaire ne sort de ligne. Les découvertes en pharmacie sont faites d'une manière détournée par les alchimistes, ou proviennent des habitudes expérimentales du médecin. Le *Promptuarium* de Jacques Dondis, ouvrage remarquable qui contient l'indication de presque tous les médicaments simples connus chez les Grecs et chez les Arabes ; l'*Herbotario* de Jean Dondis, fils du précédent, qui fournit, sur la physionomie et sur la vertu des plantes, des notions utiles, résumant très-bien l'ensemble des connaissances pharmaceutiques de l'époque. Un demi-siècle plus tard parut, à Venise, le premier Traité connu sur les poisons. San Ardouino, de Pesaro, son auteur, attribue aux pierres gemmes une propriété de réaction qu'elles n'ont pas, mais il cite d'intéressantes observations : l'histoire d'une personne empoisonnée par l'arsenic, celle d'une autre empoisonnée par le réalgar, etc.

On ne possédait encore aucune pharmacologie proprement dite. Saladin d'Asculo, médecin napolitain, en écrivit une vers le milieu du quinzième siècle. Son *Compendium aromatarorium*, titre qui indique qu'alors les parfumeurs étaient confondus avec les apothicaires, renferme de précieuses indications. Asculo signale les livres que doit se procurer un pharmacien, les occupations mensuelles qui lui sont prescrites, il donne le catalogue des médicaments simples et composés dont une officine doit être constamment pourvue ; il marque le temps, le mode et la durée de conservation des préparations officinales. C'est une vraie statistique de l'industrie pharmaceutique en Italie.

Charles VIII fut-il frappé des différences que présentait la pratique d'un art aussi salubre, dans deux pays limitrophes comme l'Italie et la France ? A peine revint-il de son expédition de Naples, que les apothicaires parisiens reçurent des statuts. C'était en donner implicitement aux apothicaires du royaume, à la fois merciers, épiciers, parfumeurs, sans bannière ni confrérie distincte. Au-delà du Rhin, même organisation. Presque partout, les apothicaires étaient confiseurs. Sur les lettres de franchise accordées par les magistrats de la ville de Halle, à Simon Puster, qui veut établir boutique d'apothicaire (1493), on lit : *Pour cela, il doit et veut bien donner à nous et à nos descendants, deux collations pendant le Carême, et à notre maison de ville, huit livres de sucre bien confit, comme il convient décemment qu'il soit pour ces collations.* En France, aussi bien qu'en Allemagne, aucun candidat n'était reçu maître, sans *festin*, ni *buvette*. Il ne suffisait pas de donner tant au *médecin examineur*, tant aux *apothicaires-jurés examineurs*, tant pour le tronc de la confrérie ou de la *Zunft*, tant au lieutenant

ou prévôt de police, tant pour le diplôme : il fallait encore que le récipiendaire régâlât gracieusement ses juges et compagnons. Dans la plupart des villes, le jour qu'une boutique d'apothicaire devait passer entre les mains d'un nouveau *maistre*, on ornait de fleurs la devanture de cette boutique, on y plantait un *may*, et tous les apothicaires, les barbiers, les merciers, les épiciers, précédés des ménestrels, conduisaient l'élu de la Faculté à son officine. Une accolade avait lieu entre l'ancien et le nouveau *maistre* ; puis, les garçons ou compagnons présentaient leur bouquet en échange de quelques pièces de monnaie qu'ils recevaient pour banqueter. Cela fait, le récipiendaire s'asseyait gravement, du côté *dextre de la boutique*, derrière un immense comptoir qui formait une sorte de préau, et répondait aux salutations des membres du cortège et des voisins. En certaines localités, il essayait ses balances, et donnait, le premier jour, à chaque visiteur, un petit paquet de sel ou de verveine.

Au Moyen Age, et jusqu'à une époque rapprochée de la nôtre, les boutiques pharmaceutiques demeuraient ouvertes dans toute la largeur de l'ogive qui encadrait leur devanture. Un ou plusieurs réchauds, posés sur le sol, opérait la coction des préparations officinales, tandis que les substances se réduisaient en poudre ou subissaient les mélanges prescrits, dans d'énormes mortiers de fonte placés aux angles extérieurs de l'officine. Les drogues se trouvaient, comme aujourd'hui, sur des planches étagées ; mais, au lieu de bocaux en cristal, de vases en fine porcelaine, c'étaient des espèces d'amphores en terre cuite et de petites caisses en bois blanc, étiquetées d'après le formulaire de Galien ou celui de Mésué, dont l'image décorait ordinairement les panneaux extérieurs de la devanture. Une niche d'honneur, pratiquée au fond de la boutique, était occupée soit par la statue du Rédempteur, soit par celle de saint Christophe ou de saint Côme ou de la Vierge. Les apothicaires calvinistes avaient placé Mercure, dans cette niche, au grand scandale des catholiques romains.

Quant à la contenance des officines, elle varia selon les systèmes médicaux en vigueur. Paracelse et ses disciples y introduisirent quantité de préparations nouvelles ; le régule et le beurre d'antimoine, le précipité rouge, l'alcali volatil, le foie de soufre, le bismuth, l'acide nitrique, l'acide muriatique, -l'éther sulfurique, l'étain associé à certains drastiques, etc. ; mais les Paracelsistes exaltèrent sans raison la vertu des os de lièvre, de la nacre de perle, du corail, etc. ; leur matière médicale, marchant escortée de mots pompeux, fascina l'imagination. L'usage du mercure, essayé d'abord avec infiniment de réserve, se popularisa. Pendant près d'un siècle, l'antimoine, décoré du titre de panacée, règne sans partage. Il ne fallut rien moins qu'un arrêt du parlement pour arrêter sa vogue et sa fortune. Après les substances minérales, ce fut au tour des médicaments exotiques d'occuper l'attention publique.

Vasco de Gama venait de doubler le Cap de Bonne-Espérance et de cingler, pour la première fois, vers les Indes. Il nous rapprochait ainsi de cette terre des miracles, où croissait le quinquina. Cependant, la découverte de la boussole, en assurant les navigations futures, ne devait pas influencer sur la science pharmaceutique plus que n'allait le faire une invention d'un ordre bien inférieur, l'invention de l'alambic. La boussole nous valut de précieux végétaux, d'incomparables gommés-résines ; l'alambic, des eaux distillées et des alcoolats. C'est l'Italie qui produit le premier alambic, *Alambicum ut vocant*, dit Mathiole. La découverte de l'eau-de-vie suivit de près celle de l'alambic : *Fit è vino aqua per alambicum*, dit encore Mathiole, *quam ob ejus admirandas vires Aquam Vilœ apellavere sapientes*.

L'alambic, comme toutes les bonnes choses, eut bientôt pris ses lettres de naturalisation par le monde. Une nouvelle classe d'industriels naquit, les distillateurs. En 1514, ils étaient déjà nombreux. Louis XII les unit alors à la confrérie des Vinaigriers. Les apothicaires distillaient aussi, mais seulement des choses de leurs boutiques ; ils préparaient par eux-mêmes, sans le contrôle du médecin ; ils faisaient plus, car l'homme veut presque toujours dépasser les limites de la légalité, ils débitaient sans ordonnance, et donnaient des consultations médicales. *Souventes foys, dit le Mirouer des Apothicaires, ils abusent et contrefont les medecins, la ou les plus saiges sont bien empeschez, dont plusieurs-souvent perdent la vie, a cause que les apothiquaires veulent [aire et contrefaire du medecin, desquelz Dieu nous veuille deffendre, car plusieurs maux en viennent et font souuent les cemelie-res boussus auant leur terme.* Ces reproches de Symphorien Champier, écrits à Lyon, la ville du royaume où la Pharmacie se faisait le mieux, pouvaient s'appliquer aux apothicaires d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie, aussi bien qu'aux apothicaires français. *La plupart, s'écriait Benancius, sont ennemis de Dieu et sont de véritables homicides — multi ex pharmacopœis sunt Dei inimici et homicidæ ; car ils ne se conforment pas aux prescriptions des médecins ; ils ne reculent pas devant un mensonge et devant l'emploi d'une mauvaise drogue. L'amour insatiable de l'or leur suggère mille tentatives coupables. Aussi quantité d'admonestations virulentes se publiaient-elles contre les apothicaires. Non sutor ultra crepidam, nec pharmacopœus ultra pyxidem, répétaient les médecins ; ce qui n'arrêtait chez ceux-là ni l'avarice, ni la fraude, ni l'exagération des prétentions au savoir, quoiqu'ils fussent empiriques sans grammaire ny latin.* On composa, dans presque toutes les langues vulgaires, des manuels destinés aux *distillateurs, aromataires, apothiquaires et chyrurgiens-barbiers*, afin que *ilz n'ayent cause de ignorance enuers Dieu et le monde ; on signala les substances introuvables, les drogues adulteres ; vaines précautions ! l'apothicaire échappait à l'œil de la police, et chaque jour le public tombait dans le piège.*

Malgré les progrès de la navigation, il s'en fallait bien qu'au seizième siècle les provenances de l'Orient et du Nouveau-Monde fussent communes ; le baume de Judée, l'aloès, le sang-dragon, n'existaient en aucune officine ; l'opium ne s'y rencontrait jamais pur ; on ne savait d'où venaient l'ambre et le musc ; les citrons mêmes étaient excessivement rares. *A grant peine on treuve en France quatre citrons pour ung escu d'or, dit Symphorien Champier. La livre du syrop de citrons cousteroit plus de cinq escus. Aussi, personne, si n'estoit prince ou bien gros seigneur, n'en vouldroit user.* Ce ne fut guère avant l'année 1560, qu'on fit du sirop avec le limon de nos provinces méridionales. Au milieu de semblables obstacles, et de tant d'incertitudes sur le mérite réel des provenances exotiques, rien d'étonnant si la fraude et l'erreur ont fait tant de mal à l'humanité.

L'action tutélaire des Universités, des parlements, des magistrats municipaux, amena toutefois, par degrés, un meilleur état de choses : les conditions d'admission à la maîtrise pharmaceutique devinrent plus sévères ; la durée des études fut fixée à huit ou dix années ; les visites d'officines se firent régulièrement ; on distingua les substances nuisibles, de celles qui ne l'étaient pas ; le régime des confréries françaises, et des *zunfft, chonffe*, ou compagnies allemandes, s'organisa de manière que les intérêts individuels et les intérêts généraux reçussent des garanties mutuelles, et qu'en aucun cas, on ne vît apothicaires, chirurgiens-barbiers et médecins se postposant l'un à l'autre. On créa, pour les épidémies, des apothicaires spéciaux qui demeuraient séquestres avec les malades ; dans les ports maritimes, on chargea le *doyen des maistres*

chirurgiens et le *doyen des maistres apothicaires*, d'examiner scrupuleusement la contenance du coffre que les chirurgiens de bâtiment emportaient avec eux. Les tromperies, les indiscretions des marchands apothicaires furent punies de la perte de *leurs profits*, de la fermeture de l'officine, quelquefois même de l'amputation d'une oreille ; Lyon, Metz, Montpellier, Poitiers, Paris, Rouen et Strasbourg, virent apparaître des apothicaires d'un mérite non contestable ; mais aucun d'eux n'égala en réputation *Jehan Renou, la perle de tous les pharmacographes de l'Europe*, dit Louis de Serres ; *l'unique démon de son pays de Normandie en sa profession, et le lustre de ses compagnons à Paris*. Jehan Renou ferma le seizième siècle.

ÉMILE BÉGIN Docteur en médecine,
De la Société nationale des Antiquaires
de France.

MARINE

C'EST un préjugé, vieillard deux fois centenaire, né de l'oubli et de la prévention savante du dix-septième siècle, vieillard entêté et fort respecté pour son grand âge, qui veut qu'antérieurement aux créations de Colbert, la Marine soit restée ensevelie dans les langes d'une longue et pénible enfance. A l'en croire, l'art des constructions navales aurait marché au hasard pendant une douzaine de siècles, ou plutôt il aurait rétrogradé, se bornant à donner l'essor à de pauvres bateaux de pêche, à de frêles barques de cabotage ; à l'entendre, tout alors aurait été obscurité, confusion, barbarie : la loi inintelligente se serait montrée sans prévoyance, la navigation aurait été incertaine et sans audace, le matelot n'aurait connu pour discipline que sa volonté brutale ou le joug oppresseur d'un tyran capricieux.

Est-il vrai qu'au Moyen Age le navire fut à peine l'embryon du Vaisseau de ligne qui porta glorieusement le pavillon de Du Quesne ou celui de Ruyter ? Est-il vrai que la navigation fut timide, que l'art de construire fut sans règles, et la loi sans sagesse ? Le simple bon sens dit qu'il ne peut pas en avoir été ainsi.

De rudes combats ensanglantent les eaux de la Méditerranée pendant les luttes enfantées par les rivalités actives des peuples riverains de cette mer ; des expéditions commerciales enrichissent les nations maritimes ; les croisades, durant plus de deux siècles, emportent tout l'Occident vers l'Orient ; nos Dieppois descendent à la côte de Guinée ; Jean de Béthencourt fait voile pour les Canaries, où il s'établit ; Diaz pousse sa course aventureuse jusqu'au delà du cap des Tempêtes ; Vasco de Gama et Albuquerque le Grand vont aux Indes orientales ; Christophe Colomb hasarde plus et réussit. Et tout cela se fait comme par hasard, avec des navires informes, avec une marine sans organisation, avec des mariniers ignorants !

Qui a pu le croire, et qui a pu le dire ? A-t-on pu supposer que le peuple qui bâtit le Parthénon, construisit seulement de petits navires ma1 conformés ? qu'au temps où l'on faisait Sainte-Sophie, Saint-Marc, les admirables églises et les castels du Moyen Age, on ne savait pas faire de beaux et de grands vaisseaux ?

L'architecture civile et l'architecture navale ont toujours marché parallèlement et du même pas. Simple, quand l'architecture civile était simple, l'architecture navale fut magnifique et fastueuse quand sa sœur devint fastueuse et magnifique. Tant que l'habitation de l'homme resta modeste, étroite, faite de troncs d'arbres et de terre battue, le navire ne se développa point : radeau ou tronc creusé pour des navigations prochaines sur les petits cours d'eau. Quand la maison grandit, c'est-à-dire quand le bien-être et le luxe prirent naissance, quand le commerce s'établit par l'échange et les relations plus ou moins lointaines, le navire grandit aussi, tour à tour et selon le besoin, logis pauvre et resserré, demeure élégante et riche, où l'amour s'établit, comme dans un palais, au milieu de chambres somptueusement décorées et de jardins parfumés, ou bien château fort, aux remparts crénelés, aux plates-formes élevées, aux meurtrières ouvertes : ville de guerre que le vent poussait vers d'autres châteaux forts, gardiens de la terre.

DANS ses différentes transformations, le vaisseau, en tant que corps flottant, fait pour porter de lourdes charges ou pour courir rapidement sur les eaux, se modifie très-peu ; mais sa décoration extérieure change comme celle de la maison, du palais ou de la forteresse. Ses fenêtres, ses portes, sa poupe, les murailles de ses châtelets, empruntent leurs ornements aux murs, à la façade, aux portes, aux fenêtres des habitations fondées dans les villes. Le plein cintre, les colonnes, les arcades ; les peintures imitant la mosaïque, inapplicable aux constructions navales ; les sculptures qui reproduisent, avec la figure humaine, les feuilles variées, les fruits et les animaux bizarres ; l'ogive, les colonnettes en faisceaux ; les ornements capricieux, les consoles à masques fantastiques, les allégories, les devises, les armoiries, les blasons taillés dans le bois et enrichis des couleurs héraldiques ; enfin les mille fantaisies de l'art concourent à l'ornement du navire en même temps qu'à celui de l'église, de la citadelle et de l'hôtel. Le navire appartient-il à un armateur économe ou à une compagnie de marchands qui ne peut guère donner au luxe de la décoration, le vaisseau est simple dans ses œuvres hautes, comme la maison du petit bourgeois ou de l'artisan. Si quelque parure y est admise, c'est seulement dans la chambre où les passagers nobles et puissants par la fortune loueront leurs places pour un voyage. Le vaisseau est-il celui d'un grand seigneur, d'un haut baron ou d'un roi, l'architecture lui est prodiguée ; l'or brille partout, la peinture couvre ce qui, des parois du Thalamus, du Paradis et des autres chambres, n'est pas caché par les belles étoffes : c'est le palais fortifié qui va faire voile avec ses bretèches, ses machines de guerre et tout l'appareil somptueux d'un logis royal.

Sous ce rapport, la Marine du Moyen Age continue les marines antiques, qui avaient des navires pour Ptolémée Philopator, Hiéron, Cléopâtre, Tibère, pour les courtisanes et les voluptueux de Baïa et de Ravenne, comme pour le petit trafiquant de la mer d'Ionie et le pêcheur du rivage ligurien. Ce n'est pas là que se borne le rapprochement.

L'antiquité avait eu deux grandes familles de navires : les vaisseaux longs, qu'emportait là rame ou la voile, quelquefois toutes deux ensemble ; les vaisseaux ronds, qui ne s'aidaient que de la voile et du vent. Le Moyen Age suit cette tradition, qu'il transmet à l'époque de la renaissance, où elle ne s'arrêtera pas. Il a la famille des Galères et celle des Vaisseaux ou nefes. La galère mourra un jour, mais pour ressusciter bientôt. Une machine remplacera les bras des rameurs ; un agent nouveau, aussi puissant que terrible, se substituera à la force et à la volonté de la chiourme. Cette transformation de la galère est entrevue au seizième siècle, mais son moment n'est pas venu. Il viendra, et le courbache du comite se brisera dans sa main de fer, et de pauvres esclaves chrétiens ou maures ne rameront plus sous le bâton. La roue ou l'hélice fonctionnera au lieu de la rame, la vapeur au lieu de la chiourme. Les rames se brisaient, la machine se rompra ; la chiourme se révoltait, la chaudière éclatera. Ce sera encore la galère, la galère plus parfaite, mais plus dangereuse ; la galère plus rapide qu'au Moyen Age, mais qui s'arrêtera au dernier jet de sa flamme, à la première convulsion imprévue de sa vapeur.

Comme la famille des vaisseaux longs de l'antiquité, celle des galères du Moyen Age se partage en variétés nombreuses. La galère grande, forte et cependant rapide, reçoit, dans les mers qui baignent l'empire grec, le nom significatif de *Dromon* (coureur). Théodoric, au cinquième siècle, ordonne à Abundatius, capitaine de ses gardes, de faire construire mille dromons, qui défendront la côte

d'Italie ou lui apporteront du blé. Pendant le neuvième siècle, Léon le Sage donne à son fils des préceptes militaires, et parmi les recommandations qu'il lui fait, au chapitre de la marine, il lui conseille l'armement de dromons ordinaires à cent rames au moins, les rames rangées en deux étages se recouvrant dans toute leur longueur, et chaque étage ayant cinquante rames, vingt-cinq à droite, vingt-cinq à gauche du navire. Le dromon à cent rames n'est pas le plus grand. Léon veut que l'empereur, ou le préfet de la flotte qui le remplacera, monte un dromon plus long, plus large, ayant dans ses deux étages plus de cent rames, et, à cause de cela, ayant plus de vitesse ; ce navire royal ou prétorial devra être de l'espèce de ceux que l'on construit en Pamphlie, et que, pour cette raison, l'on nomme Pamphiles. A la flotte des dromons, seront attachés, comme porteurs d'avis, navires de garde et de découvertes, quelques petits dromons à un seul étage de rames, de ceux qui reçoivent particulièrement le nom de Galères.

Au douzième siècle, les choses sont un peu changées : le Dromon est le géant de la famille des navires à rames ; le Galion, la Galeïde, qui plus tard se nommera Galiote, en est le plus petit ; la Galère proprement dite est un petit dromon à deux rangs de rames. Richard Cœur-de-Lion rencontra, le 8 juin 1191, près de la côte de Syrie, un dromon sarrasin qui, ses voiles enflées et ses longues rames battant la mer bouillonnante, volait vers Acon, assiégé par les infidèles. Ce dromon était le plus grand, le plus beau, le mieux armé qui courût les océans. Les Anglais s'étonnent à sa vue ; ils admirent sa construction, dans laquelle tout annonce la solidité ; ils remarquent son armement, sa large voilure, ses mâts élevés et au nombre de trois, et ses vastes flancs, dont l'un est peint d'une couleur verte, quand l'autre est recouvert d'une couleur jaune, brillante comme l'or. Richard ordonne à ses galères d'entourer le colosse et de s'en emparer. Les galères obéissent. Le dromon est investi de toutes parts. Les Anglais approchent ; les traits se croisent en l'air et s'abattent comme la grêle dans les deux camps, où l'on combat à l'ombre. Le dromon fuit à tire d'aile ; mais le vent tombe, mais le nombre des rameurs diminue, parce que les flèches heureuses des chrétiens en ont tué ou blessé beaucoup : le signal de l'abordage est donné alors. Les galères resserrent le cercle fatal dans lequel elles vont étreindre le dromon ; tous les éperons s'avancent pour s'attacher à la carène sarrasine ; l'Arabe fait d'inutiles efforts pour arrêter l'ennemi ; il jette en vain sur le pont des galères le feu grégeois renfermé dans des flacons qui se brisent, les serpents dont sont remplis des vases de terre rien ne ralentit l'ardeur des Anglais. Lancés par un dernier effort des rames, ils arrivent comme des carreaux que jette la baliste, et percent du *Calcar* aiguisé la flottaison du dromon, bientôt gagné par les eaux de la mer, sous laquelle il s'abîme, combattant encore. (Mathieu Paris, *Hist. major*, fol. 163. — Galfrid Winesalf, chap. XLII.)

J'AI nommé le Pamphile. Pendant le neuvième siècle, il est inférieur au dromon, bien qu'il ait généralement deux rangs de rames : au quatorzième siècle, il n'a plus qu'un rang de rames, comme tous les navires de la famille des galères, et il est inférieur à la galère. Au quinzième siècle, le pamphile disparaît.

La Taride est une variété de la galère marchande, que les Génois accréditent au treizième siècle par leur marine de Constantinople. Marin Sanuto Torsello en recommande l'usage au pape Jean XXII, vers le commencement du quatorzième siècle. Taride est un nom nouveau imposé par Gênes à un navire à rames qui était connu auparavant, selon Torsello, sous le nom de Galata.

Avec le Dromon et le Pamphile figurent, au dixième siècle, la Chélande, Galandre ou Sélandre, qui, trois cents ans plus tard, aura perdu ses rames et sera devenue bâtiment à voiles seulement. Ditmar définit la chelande : **Un navire d'une longueur extraordinaire, d'une grande vitesse, ayant deux étages de rameurs et cent cinquante hommes d'équipage.** L'Huissier, qui doit son nom à un huis ouvert à sa poupe, sous la flottaison, est contemporain du Dromon, de la Chélande et du Pamphile. Il sert essentiellement au transport des chevaux, qu'on embarque par sa porte, comme plus tard, dans certains navires du Nord, on embarquera le sapin par un sabord de charge, huis qu'on calfatara lorsque le chargement sera achevé. La Chélande mêle ses formes à celles de l'Huissier ou à celles du Pamphile, et Constantin Porphyrogénète, dans l'énumération qu'il fait des forces réunies pour l'expédition contre la Crète, en 949, nomme, avec les Huissiers, les Chélandes et les Pamphiles, les Chélandes-Huissiers et les Chélandes-Pamphiles.

Au reste, le Moyen Age n'imagine pas ces constructions où se fondent les formes et les avantages de deux navires d'une même famille ou de familles différentes ; l'antiquité lui a donné l'exemple de cette fusion, et nous savons qu'Octavia fit présent à son frère de quelques Phasèles-triériques, navires procédant de la Trière ou Galère, et du Phasèle, bâtiment de charge.

Dans cette liste des bâtiments qui, de la galère, ont la longueur, très-grande relativement à la largeur, et l'appareil des rames, je ne dois point oublier les Chats, ou Chattes, dont Guillaume de Tyr, à propos d'un fait qui se rapporte à l'an 1121, dit que c'étaient des navires éperonnés, plus grands que les galères, et ayant cent rames, maniées chacune par deux hommes ; je ne dois point oublier les Bucentaures, variété des grandes galères, nommée dans un décret du sénat vénitien, à la date du 30 décembre 1337. La Sagette, ou Saitie (Flèche), dont le nom dit assez que c'était un bâtiment rapidement entraîné par ses avirons, est inférieure à la galère. Elle a douze ou quinze rames de chaque côté, au douzième siècle, et joue le rôle qu'aux treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles, joueront le Baliner, ou Barillel, et le Brigantin. La Galiote, la Fuste, le Brigantin, la Frégate, sont, au quinzième et au seizième siècle, les diminutifs de la galère, qui s'appelle Galéace quand elle est grande, grosse, fortement armée, et mue par un grand nombre de rames, rangées trois par trois sur un seul banc, ou par vingt-six rames seulement, de chaque côté, mais vingt-six rames longues et lourdes que manœuvrent six ou sept hommes assis sur un même banc, et agissant tous ensemble sur le manche ou giron de la rame.

Je n'ai pas nommé tous les individus de la famille des galères ; je n'ai rappelé que les plus importants, pour ne pas grossir inutilement cette nomenclature ; je ne citerai aussi que les principales variétés du vaisseau rond.

LA Nef proprement dite est le chef de cette famille grave qui ne va qu'à la voile, et dont quelques membres seulement admettent parfois la rame. Au dixième siècle, les Sarrasins ont de très-grands et très-lourds navires que, selon l'empereur Léon, ils appellent Cumbaries ou Gombaries. Les Vénitiens adoptent ce gros vaisseau de charge, et Sagornino, le chroniqueur, dit qu'en 936 Venise arma trente-trois gombaries. La Coque figure dans tous les armements importants, du douzième à la fin du quinzième siècle. Son nom teuton, selon l'expression de Pierre de Duisbourg (*Chronique de Prusse*), nous apprend qu'elle était ronde, large de l'avant et de l'arrière, courte, haute sur la mer et tirant

beaucoup d'eau. Les documents du Nord disent que les Normands se servaient beaucoup de la coque, avant même la conquête de l'Angleterre. Villani affirme que, par les Bayonnais, s'introduisit pour la première fois l'usage de la coque dans la Méditerranée, en 1304. Avant les coques, les Scandinaves avaient eu les Dragons et les Serpents (Drakkar, Snekkar, Esnèkes, Ilnachies. etc.), à la fois navires de charge et de guerre, allant à la voile et à la rame, que j'aurais nommés parmi les navires de la famille des galères s'ils avaient été construits d'après le même principe qu'eux.

En même temps que la coque, on voit un grand navire dont le nom, défiguré par les auteurs, paraît devoir être le vénitien : Buzo (ventru). Les Génois l'appelaient Panzono (qui a un gros ventre), et les Provençaux Busse. C'était un bâtiment très-large, aux flancs développés, bien assis sur l'eau, et capable de porter de lourds fardeaux. Au rapport de Mathieu Paris, Richard Ier, dans la flotte qui l'emportait à la Terre Sainte, avait treize busses, dont l'historien, pour faire comprendre qu'elles étaient grandes, se contente de dire qu'elles étaient **voilées d'un triple déploiement de voiles**, ou autrement, qu'elles avaient trois mâts. En quoi la busse différait-elle de la nef ? Je n'en sais rien ; ce qu'il y a de certain, c'est que les deux navires avaient des caractères particuliers, assez marqués pour qu'on fît des vaisseaux procédant de la nef et du buzo, et que l'Italie nommait Buzo-Navi. Le grand statut vénitien de 1255 les mentionne avec les busses et les nefes ordinaires. Comme les nefes et les busses communes, les busses-nefes avaient deux mâts et portaient des voiles latines.

Grâce à la Charente et au Carraquon de François 1er, grâce aux galions d'Espagne, qui, suivant un dicton populaire, revenaient éternellement d'Amérique enflés de l'or du Pérou, les noms de la carraque et du galion sont connus de tout le monde. La carraque fut, dès le quatorzième siècle, un navire grand, gros, et différant de la nef par certains détails de construction qui nous restent cachés. En 1543, François Ier avait en Normandie une carraque si belle, si richement décorée, si haute de ponts et de châteaux, si bien armée, qu'on la nommait par excellence la Grande-Carraque, ou, par imitation de l'augmentatif italien, le Carraquon. Ce superbe navire allait recevoir avec la bannière de France celle de l'amiral Claude d'Annebaut, nommé commandant d'une flotte **ordonnée** pour combattre les Anglais ; tout s'apprêtait au havre de la Ville Française ; l'armée se réunissait sous le cap de Caux ; on s'apprêtait à lever l'ancre et à livrer au vent les voiles peintes de couleurs variées ou chargées des armes et blasons de leurs capitaines. Le roi voulut visiter sa flotte. Il se fit porter de Honfleur au mouillage de ses vaisseaux. Une cour nombreuse de gentilshommes et de nobles dames le suivait. C'était à bord du Carraquon que se rendait François Ier. D'Annebaut l'attendait, et avait fait préparer une collation pour recevoir ses illustres visiteurs. Les instruments de musique sonnaient ; le canon joyeux se faisait entendre ; déjà les pages apportaient les vins et les friandises. Le roi admirait le bel ordre de cette grande machine de guerre qui, le lendemain, devait, avec ses cent pièces de bronze, foudroyer les nefes et les carraques d'Angleterre. Tout à coup des cris partent de l'avant : **Sauvez le roi ! Dieu nous garde, voici l'incendie ! A l'aide, le feu est à bord !** Le feu s'était déclaré, en effet, dans les cuisines, et déjà tout le château d'avant était en flammes. Le gréement flambait aussi, et les secours étaient impuissants. Les embarcations de tous les navires accouraient, plutôt pour sauver la cour, l'équipage et les choses précieuses que pour sauver le Carraquon. Au bout de quelques heures, il ne restait plus, d'un magnifique vaisseau de huit cents tonneaux, qu'une carène à demi consumée, et, sur le

rivage, les cadavres de quelques hommes tués par les boulets que lançaient les canons pendant que brûlaient les batteries.

La perte du Carraquon, pendant une fête, la veille d'un combat, fut la cause d'un grand deuil dans la flotte et à l'hôtel du roi ; on en tira de mauvais présages pour l'avenir de la campagne navale qui commençait par un si cruel désastre ; les augures furent heureusement démentis par l'événement. D'Annebaut battit les Anglais à l'île de Wight.

Sous Louis XII, la Charente eut, entre toutes les carraques de France, une renommée de force et de beauté, balancée à peine par celle que justifiait si bien la nef Marie-la-Cordelière, cette merveille des chantiers armoricains, donnée à la France par sa bonne reine. Anne de Bretagne. *La Charente*, dit Jean d'Auton, *qui l'avait vue dans la Méditerranée, étoit armée de douze cents hommes de guerre, sans les aides, de deux cents pièces d'artillerie, desquelles il y avoit quatorze à roues (c'étaient les fortes pièces) tirant grosses pierres et boulets serpentins. Elle étoit avitaillée pour neuf mois et avoit voile tant à gré (elle étoit si bonne voilière), qu'en mer n'étoient pirates ni écumeurs qui devant elle tinsent vent.*

A la fin du seizième siècle, les carraques de Portugal, faites pour le négoce, avaient dépassé de beaucoup en grandeur la Charente et le Carraquon de 1545. *Ces carraques*, dit le père Fournier, jésuite, qui s'était adonné aux choses de la marine et avait vu beaucoup de navires, *sont ordinairement du port de quinze cents à deux mille tonneaux, voire plus ; de sorte que ce sont les plus grands vaisseaux du monde, à ce qu'on estime, et ne peuvent naviguer à moins de dix brasses (cinquante pieds) d'eau. Ces grandes carraques ont quatre ponts ou étages, et en chascun étage, un homme, tout grand soit-il, s'y peut promener sans toucher de la tête au pont ou tillac, voire s'en faut plus de deux pieds. La poupe et la proue sont plus hautes que le tillac (supérieur) de plus de trois, voire quatre hommes, de sorte qu'il semble que ce soient deux châteaux élevés aux deux bouts ; et y peut avoir trente-cinq ou quarante pièces de canon de fonte verte, et leur canon est du poids de quatre à cinq mille livres. Le moindre est de trois mille. Outre cela, il ne laisse d'y avoir quelques petites pièces comme espoirs et pierriers qu'ils mettent dans les hunes. Ils ne vont que pour marchandises, jamais pour la guerre. Les hommes qui entrent en ces carraques sont au moins six cents et au plus treize cents, dont sept à huit cents soldats.*

Le Galion fut dans l'origine, un vaisseau hybride, produit d'une fusion faite de la nef avec la grosse galère. C'était, à le bien prendre, une nef allongée et plus étroite du fond et des flancs qu'une nef ordinaire. Quelques galions allaient à la rame, mais c'était le très-petit nombre. Les Vénitiens avaient un galion à rames, en 570, dans la flotte qui alla chercher les Turcs devant l'île de Chypre. La poupe du galion, à la différence de celle de la nef qui était plate, était arrondie et avait deux lobes hémisphériques, séparés par l'étambot, fondement de l'arrière et support du gouvernail. Les galions ordinaires avaient deux ponts, les plus grands en avaient trois. Venise fit construire un galion d'une taille gigantesque : il portait trois cents pièces d'artillerie de tous les calibres, et devait recevoir cinq cents soldats, outre son équipage de matelots. Ce navire ne prit pas la mer. Une tempête l'assailit sur la lagune, comme dans le port du Havre un affreux coup de vent assailit la nef Françoise qui chavira. L'eau entra par les sabords, le galion fléchit sous l'effort de la tourmente et ne put se relever, parce que toute son artillerie passa du côté où il se couchait. Ce galion, très-haut sur l'eau, n'était probablement pas complètement lesté ; les matelots de garde étaient trop peu nombreux pour fermer assez vite les sabords, et l'artillerie, très-lourde, n'était

pas fixée encore à la muraille du vaisseau. Le sénat éprouva un vif chagrin de la perte de son galion qu'avait fait armer le patricien Alessandro Boni, et que Bartolomeo di Campo, malgré l'ingéniosité d'un appareil qu'il avait inventé, ne put retirer du lit funèbre où son vaste corps s'était étendu.

Un capitaine ragusais, Pietro Veglia, fit construire, à Naples, pour le roi d'Espagne, un galion d'une si grande masse et d'une telle hauteur, qu'on n'osa pas le lancer debout et avec les moyens ordinaires ; on le coucha et on le mena jusqu'à la mer sur des rouleaux ; puis, on le redressa avec des engins.

Les Palandries, les Hourques, les Bertons, les Marsilianes, les Pataches, les Maones, étaient des variantes de la nef, navires inférieurs au galion, et cependant d'une certaine importance.

Un navire petit, mais que les voyages des Portugais et la découverte du Nouveau Monde ont rendu célèbre, mérite que j'en parle avec quelques détails : c'est la Caravelle. Le Caravo espagnol (le *Kapaβi* des Grecs du Moyen Âge) donna naissance à cette petite nef que la grâce, la légèreté, la finesse de sa carène et ses excellentes qualités recommandèrent aux navigateurs hardis qui allaient chercher des terres nouvelles, doubler les caps inconnus, entrer dans les rivières, vierges encore du sillage des vaisseaux européens. Étroite à l'arrière, un peu large à la proue, peu haute de côté, l'arrière chargé d'un double château, l'avant élancé et portant un château d'un seul étage, telle est la caravelle, qui arbore quatre mâts verticaux et un mât incliné sur l'étravère dressée. Au mât de proue se déploient deux voiles carrées : une basse voile, le *trinquet*, et une voile haute, la *gabbie*. Une voile triangulaire se hisse au grand mât, planté au milieu du navire. Les mâts qui s'élancent du château d'arrière et de la poupe portent, comme celui-ci, chacun une voile latine. Quelquefois, et c'est ce que fit Christophe Colomb à sa *nao*, la *Pinta*, dans le port de l'île Gomère, la caravelle est mâtée à la navaresca, c'est-à-dire à la manière des nefes. Le mât du milieu borde alors deux voiles carrées, au lieu de son grand triangle latin.

La caravelle porte bien la voile et marche aussi aisément en montant dans le vent que vent en poupe. Elle vire de bord aussi facilement que si elle faisait cette évolution à l'aviron ; c'est le capitaine Pantero-Pantera qui l'affirme., et tout le journal du voyage de Colomb confirme cette assertion d'un homme pratique. Les biographes de Christophe Colomb ont dit que ses navires étaient mauvais, et qu'on les lui avait donnés ainsi pour n'en pas exposer de bons dans une navigation téméraire où tout pouvait périr. Les biographes ne connaissaient ni les caravelles, ni le journal de Colomb, et ils n'étaient pas fâchés d'ajouter, aux traits merveilleux de la vie du héros, un trait d'une couleur fortement romanesque, très-propre à inspirer la terreur et la pitié. Heureusement ils se sont trompés. Le roi et la reine d'Espagne avaient permis à Colomb de choisir ses navires : il alla à Palos, où il équipa trois caravelles, *vaisseaux*, dit-il lui-même, *très-convenables pour une telle entreprise* ; et il partit, fort bien pourvu de bons mariniers et de bons approvisionnements.

Que les caravelles fussent solides et bien construites, on n'en saurait douter quand on entend Las Casas, parlant d'une tempête essuyée par la Nina à son retour en Espagne, déclarer que si elle n'avait été *excellente et en très-bon état*, l'amiral aurait craint de *périr*. Et la *Niña* était la plus petite des trois caravelles ! Christophe Colomb avait prévu toutes les difficultés d'un voyage sans but et sans terme certains ; il savait qu'il trouverait la mer révoltée et que la navigation serait longue. Il choisit cependant les caravelles ; c'est que les caravelles étaient de bons navires, des navires sûrs, auxquels on pouvait se confier.

Maintenant que voilà connues les variétés principales de l'une et de l'autre famille des navires, est-il besoin de protester encore contre cette opinion erronée, que la Marine du Moyen Age n'eut que de faibles barques ? Quelle barque que ce dromon sarrasin de 1191 qui résiste à une escadre de galères anglaises ! Savez-vous quelles pouvaient être ses dimensions ? Cent soixante pieds environ de longueur, trente-cinq pieds de largeur, et dix-sept pieds à peu près de la quille au pont supérieur ! Et ces navires à cent rames en deux étages, et ces busses à trois mâts, et ces grandes carraques, et ces galions énormes, sont-ce là des barques méprisables ? Faut-il que j'allègue d'autres exemples ? J'ai l'embarras du choix.

Guillaume de Tyr parle du naufrage, sur la côte d'Égypte, en 1182, d'une nef qui portait quinze cents pèlerins à la Terre Sainte. Les Statuts de Marseille (treizième siècle) mentionnent des navires qui portaient mille passagers et plus. Au temps où se rédigeaient ces statuts, tous les peuples qui bordaient la Méditerranée étaient en admiration devant une nef que sa grandeur avait fait nommer le Monde. Saint Louis revint de sa croisade sur un navire qui, outre le roi et sa cour, outre l'équipage ordinaire aux vaisseaux de sa taille, avait à bord huit cents passagers. En 1172, Venise avait fait cadeau à l'empereur Manuel Comnène d'un navire, le plus grand qu'eussent encore reçu les eaux de Byzance. Il était si vaste, que Dandolo l'appelait d'un nom qui signifiait Vingt neufs ; et cependant il était si rapide, que les galères grecques ne purent l'atteindre quand il transporta au milieu d'une nuit tout ce qui était Venise à Constantinople, tout ce qui fuyait la colère et la perfidie de l'empereur, c'est-à-dire au moins quinze cents personnes. Geoffroy de Villehardouin mentionne cinq neufs qui portaient sept mille hommes d'armes, et il ne prend pas la peine de remarquer qu'elles étaient grandes, bien qu'en effet chacune, avec son équipage, portât environ quinze cents hommes. La chronique de don Pedro de Castille mentionne, à la date de 1351, la Bosa, nef castillane de douze cents tonneaux, qui appartenait à Castro de Urdiales. Mathieu Grimaldi fit construire, à Gênes, en 1364, une nef de neuf cent soixante-quinze tonneaux, longue de cent trente pieds. Un autre, Génois mit en chantier, le 31 mai 1367, une nef de quinze cents tonneaux qui reçut les noms de Sainte-Marie, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Nicolas (Arch. des notaires de Gênes). Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, où la tradition antique se conservait assurément, les très-grands navires n'étaient pas plus rares qu'au milieu du Moyen Age. Citons un seul fait : l'*Isis*, vaisseau égyptien, avait, au rapport du poète Lucien, cent quatre-vingts pieds de longueur, quarante-cinq pieds de largeur et quarante-trois pieds de hauteur, de la quille au pont supérieur. Lucien se donna-t-il le plaisir d'inventer un monstre merveilleux ? Non ; les détails dans lesquels il entre prouvent sa véracité. Et ce navire, voulez-vous une échelle comparative pour vous en faire une juste idée ? Pouce pour pouce, ou à très-peu de lignes près, il avait les dimensions d'un vaisseau moderne de quatre-vingts canons. Ce rapprochement en dit plus que tout ce que je pourrais avancer sur les prétendues barques du Moyen Age et de l'antiquité.

Ces navires, si grands, si hauts, si bons voiliers, étaient-ils faits sans art, comme on l'a tant dit ? La construction de l'*Isis* suffirait à prouver que non. N'est-il pas singulièrement curieux de voir le charpentier égyptien du deuxième siècle construire un navire qui a justement les mêmes proportions et dimensions que le meilleur des vaisseaux du dix-huitième siècle ? Est-ce le hasard qui a fait cela ? Le hasard serait trop spirituel. Le deuxième siècle continuait ses prédécesseurs ; le Moyen Age, continué par l'art moderne qui ne s'en doute guère, continua le deuxième siècle.

De tout temps, je veux dire depuis que l'antiquité eut une marine de guerre puissante avec une marine de commerce active, et cela date des Phéniciens, les proportions des deux espèces de navires, le vaisseau rond et le vaisseau long, ont été les mêmes.

Quand les premiers constructeurs ont observé les formes de l'oiseau aquatique et celles du poisson, pour passer, du radeau et du monoxyle creusé, au navire véritable, le vaisseau rond et le vaisseau long sont inventés. Le vaisseau rond s'assoit sur l'onde comme le cygne, le vaisseau long glisse dans l'eau comme le thon ; le vaisseau rond devient trois fois plus long que large ; le vaisseau long, six, sept ou huit fois moins large que long. Depuis, on a souvent modifié ces rapports, mais on y est toujours revenu. Les nefes contemporaines de saint Louis, dont nous connaissons les dimensions, les navires de la Renaissance, sont construits d'après le principe qu'avait mis en pratique, après mille devanciers peut-être, le constructeur de l'Isis.

PRESQUE tous les devis de galères du Moyen Age reviennent à peu près à celui-ci, que Marin Sanuto proposait au pape comme le meilleur. Il s'agit, non pas d'une galère commune, ayant un homme pour chaque rame et ses rames réunies au nombre de trois sur chaque banc, mais d'une galère plus grande, à quatre rames par banc. Elle aura, dit le Torsello, vingt-trois pas, et deux pieds vénitiens — ce qui fait environ cent vingt-cinq pieds français — ; sa plus grande largeur sera de seize pieds et demi, et sa hauteur, du fond de la cale jusqu'à la couverte, de sept et demi. A la proue, elle sera haute de dix pieds, et de onze à la poupe. Les galères moins importantes et munies d'un moindre nombre de rames étaient presque aussi longues, mais un peu moins larges et moins hautes. Les choses restèrent à peu près les mêmes aux quatorzième, quinzième et seizième siècles. La galère de Lépante, qui différait de celles qui l'avaient précédée par la décoration bien plus que par les données fondamentales, resta traditionnelle jusqu'à la fin du dix-huitième siècle ; elle avait pour aïeule la Trirème, fille du navire à rames des Phéniciens. J'ai dit plus haut que, morte, elle a eu sa résurrection, et qu'elle vit encore d'une vie toute nouvelle.

On le voit, l'art n'est point barbare au Moyen Age ; il garde les préceptes de l'art antique et prépare l'art moderne, qui ne s'écartera point de ses principes dans la construction des navires de l'une et de l'autre famille. Tout se tient ; la tradition va d'un siècle à un autre, et le charpentier du port y reste fidèle. Ce n'est pas que le respect pour la tradition soit l'immobilité ; non, le constructeur naval cherche toujours. Il rétrécit ou élargit un peu le navire, il le fait plus ou moins plat, plus ou moins large à l'avant ou à l'arrière ; il tâtonne, mais ses essais ne peuvent l'emporter loin en dehors des principes posés par l'antiquité, qui avait perfectionné le navire aussi bien que le temple et le palais. Dans la décoration extérieure et intérieure du vaisseau long ou rond, il fait de l'architecture, comme l'ouvrier qui construit les cathédrales et les manoirs.

Si le Moyen Age a de bons et beaux navires, s'il a de nobles et grands vaisseaux, il a aussi des flottes considérables. J'ai cité Théodoric, qui fit construire mille dromons pour la défense et l'approvisionnement de l'Italie. Nicéphore porte à mille le nombre des navires de toutes sortes envoyés contre Genséric. La flotte qui porta Guillaume le Bâtard en Angleterre était, selon Joseph Strutt, de huit cent quatre-vingt-seize navires, et de six cent quatre-vingt-seize seulement, selon le poète normand Wace, contemporain de la Conquête, et dont le père avait passé la Manche avec Guillaume. Mais, de ces bâtiments, aucun ne peut se

comparer aux grands vaisseaux qui couraient les mers de la Grèce et de l'Italie. Ils ressemblaient, en général, à ces nefes des pirates du nord, que Saxo Grammaticus réunit, liv. 9, au nombre de dix-sept cents, et, liv. 8, au nombre de deux mille cinq cents. La tapisserie de Bayeux nous a transmis une forme imparfaite de ces navires.

Les Génois, pour combattre cent dix galères pisanes et impériales, armèrent, en 1242, quatre-vingt-treize galères, treize tarides et trois grandes nefes. En 1248, Louis IX traversa la Méditerranée avec une flotte de **dix-huit cents vaisseaux, que grandz que petitz**, selon l'expression du naïf et fidèle sire de Joinville. On sait que, dans cette flotte, étaient de très-grands navires, dont les uns portaient plus de mille passagers et les autres jusqu'à cent chevaux. Quarante-cinq ans avant la croisade de saint Louis, les chrétiens étaient allés attaquer Constantinople avec une armée navale de trois cents navires, au rapport de Dandolo, et de quatre cent quatre-vingts, au dire de Ramusio, qui en fait ainsi le dénombrement : cinquante galères, soixante-dix nefes et autres navires pour le transport des vivres, deux cent quarante pour les troupes, et cent vingt pour les chevaux. Nicéas, qui n'est d'accord ni avec Dandolo ni avec Ramusio, compose l'armée chrétienne de cent dix galères et soixante-dix nefes, dont la plus belle, par sa masse imposante, sa force et la richesse de son architecture, était le Monde, que je nommais tout à l'heure.

En 1295, la flotte française que Philippe le Bel prépare dans les ports de Normandie contre Édouard Ier, compte cinquante-sept galères et galiots avec deux cent vingt-trois nefes de diverses grandeurs. Éric XII, roi de Norvège, arme en même temps deux cents galères et cent grandes nefes qui doivent aider les vaisseaux de Philippe. Le 8 septembre 1298, Lamba d'Oria, commandant cent dix galères génoises, rencontre sur la côte d'Esclavonie, non loin de l'île de Scolcola, cent vingt galères vénitiennes, dont soixante-dix tombent en son pouvoir. Pressée par les menaces de ses ennemis, Venise répare et arme cent galères en cent jours. En 1570, Sélim expédie pour Rhodes une flotte de cent seize galères, trente galiotes, treize fustes, six grosses nefes, un galion, huit mahones, quarante passe-chevaux et un grand nombre de caramoussats chargés de vivres, d'artillerie et de munitions de toutes sortes ; et les chrétiens, sous le commandement de Marc-Antoine Colonne, vont opposer à l'amiral de Sélim cent quatre-vingt-quatorze galères, douze galéasses, un gros galion et quatorze nefes. Cette campagne fut le prélude de celle que couronna la bataille de Lépante, livrée le 5 octobre 1671, entre deux armées : l'une aux ordres de Don Juan d'Autriche, où combattirent six galéasses, deux cent sept galères et quelques bâtiments de charge ; l'autre commandée par Ali Pacha, qui comptait deux cent quatre-vingt-dix navires, dont deux cents galères et cinquante galiotes.

Je pourrais citer encore la flotte envoyée, en 1501, par Louis XII contre Naples et l'île de Mételin ; la flotte qu'en 1588-Philippe II équipa contre l'Angleterre, *Armada* de cent cinquante gros navires, dont Francis Drake coula vingt-trois dans le port de Cadix, et qui, malgré l'orgueil du titre qu'elle affectait, fut vaincue par Charles Howard, qu'à la vérité secondait la tempête. Mais pourquoi multiplier les preuves ? Celles que j'ai produites ne sont-elles pas suffisantes ?

Ces grandes flottes n'étaient point entretenues par les gouvernements, aux noms desquels elles agissaient. Les rois, les républiques avaient bien des vaisseaux, mais généralement en trop petit nombre pour entreprendre des expéditions importantes, pour porter la guerre à une nation rivale, et disputer un archipel ou une mer à un compétiteur redoutable. La féodalité avait ses navires comme elle

avait ses châteaux. Les barons qui possédaient des terres sur le rivage, possédaient, selon leur fortune, leur goût ou leur ambition, un ou plusieurs bâtiments faits pour la guerre et le commerce. Les riches marchands, et les armateurs qui fondèrent l'espoir de cette spéculation, faisaient construire aussi des galères et des nefes. Dans le temps où une dévotion sincère, bientôt dégénérée en une mode passionnée, jetait des populations entières sur les rivages de la Terre Sainte, des seigneurs puissants, qui vivaient loin de la mer, firent édifier pour eux, leurs familles et leurs vassaux, des navires que devait utiliser la guerre. Le moment venu de combattre, ces bâtiments s'allaient ranger sous la bannière de l'amiral qui commandait pour le souverain dont ces seigneurs étaient les hommes. On n'avait que peu à ajouter à leur armement pour faire nefes et galères de guerre les galères et les nefes qui servaient au transport des marchandises, des chevaux ou des passagers. Quelques machines à lancer des traits ou des pierres, quelques soldats suffisaient à cette transformation, car toujours le navire marchand était armé pour sa défense personnelle. Chaque matelot y était soldat, et, outre l'équipage que le combat couvrait de fer, il y avait, à bord, des arbalétriers et des gens d'armes dont le devoir était de sauter les premiers à l'abordage du vaisseau ennemi, ou de repousser ses attaques lorsque l'abordage pouvait être fatal.

Un armateur n'était pas toujours assez riche pour faire construire tout seul un navire, même d'une médiocre importance ; alors une compagnie se formait, et les actionnaires supportaient, en raison de leur intérêt, la dépense de la construction et de l'armement. Tous les risques de mer et de guerre se partageaient, comme la dépense, entre les portionnaires et, quelquefois, entre les marchands qui louaient le bâtiment pour porter d'un lieu à un autre les produits, objets de leur trafic. Dans les villes maritimes que le négoce grandissait en les enrichissant, les navires de toutes les espèces, appartenant soit à des compagnies, soit à des princes, seigneurs, ou riches bourgeois, étaient toujours très-nombreux ; et, comme la population naviguante augmentait en proportion des chances de profit offertes aux hommes qui prenaient parti sur ces vaisseaux, la guerre avait, dans tous les ports, d'excellents éléments en mariniers et en navires.

Quand la guerre était imminente et qu'il fallait préparer un grand armement, le souverain signifiait à ceux de ses vassaux qui étaient propriétaires de navires, d'avoir à équiper les nefes, galères, tarides, coques, etc., qui leur appartenaient. Voici comment, aux treizième, quatorzième et quinzième siècles, à Marseille et dans les ports du royaume d'Aragon, étaient annoncés les armements. L'amiral qui devait commander la flotte ordonnait de lever le cartel des engagements dans tous les ports où son maître avait autorité. Ce cartel était un tableau composé de quelques planches qu'on fixait au bout d'un pilier ou d'une lance. Sur le fond noir ou blanc du tableau, une légende était peinte ou gravée, annonçant que, par ordre de tel prince ou de tel roi, tant de navires de telles espèces allaient être armés, pour aller en tel endroit. Le cartel levé sur le port, à la porte de la ville ou sur le rivage de la mer, on l'ornait de guirlandes de feuillage et de parements d'étoffes aux couleurs éclatantes. Puis, la bannière royale, ou celle du prince au nom duquel se préparait l'armement, ayant été bénie pendant une messe solennelle célébrée pour le succès de l'entreprise, on la plantait à côté du cartel, en la mettant à la garde de deux ou trois hommes d'armes. Quelques trompettes sonnaient des fanfares au pied du cartel, et un héraut répétait à haute voix ce qui était écrit sur le tableau, maintenu debout tant que les engagements étaient insuffisants. Les mariniers, les arbalétriers, les gens de

tous les services, s'approchaient d'un écrivain qui prenait leurs noms et stipulait les conditions de leur accord avec le représentant de l'amiral ou du prince qui armait. Un contrat était ensuite passé par-devant le notaire royal, pour servir de garantie et d'obligation à l'une et à l'autre partie.

Les navires des princes et ceux des nobles et bourgeois de leur obéissance, si nombreux qu'ils fussent, ne suffisaient pas toujours à la composition des grandes flottes. On s'adressait alors aux alliés. Pour les armements pacifiques, et, par exemple, pour les passages à la Terre Sainte, on demandait des moyens de transport à toutes les marines. Gênes et Venise étaient les principaux nolisateurs des Croisés. Saint Louis leur demanda des navires en même temps qu'à Marseille. Le roi de France envoya en Provence, à Venise et à Gênes, des mandataires chargés de traiter, avec les armateurs, du nolis et de la construction des navires nécessaires au transport des pèlerins armés qui devaient le suivre. La commune de Gênes par son podestat, Venise par son duc, Marseille par ses syndics, firent des propositions en réponse aux demandes du roi. Marseille rédigea, sous le titre *ii Informations pour le passage du seigneur roi de France*, une sorte d'inventaire d'une nef-type à laquelle toutes les autres pouvaient être rapportées ; cet inventaire détaillait tout le grément, toutes les pièces de l'armement, les proportions du navire, son équipage, le nombre de places réservées aux passagers, et l'espace qui pouvait être occupé par les chevaux. La nef proposée pour modèle était un beau et bon vaisseau, appelé la Comtesse de l'Hôpital, sur lequel, par malheur, nous manquons de renseignements, les Informations ayant brûlé dans l'incendie de la bibliothèque de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

C'était en 1246. Frère André, [prieur de la sainte maison de Jérusalem](#), et deux autres envoyés, l'un chevalier, l'autre clerc, convinrent avec Guillaume de Mer et Pierre de Temple, syndics de la commune de Marseille, que la ville représentée par eux fournirait au roi Louis vingt nefes grées et équipées. Les commissaires de Sa Majesté ne seraient tenus d'accepter ces navires qu'après l'inspection faite par quatre hommes honnêtes, ou prud'hommes (*Probi viri*) à ce connaissant. Chaque nef, grande comme la Comtesse de l'Hôpital, devait être louée au prix de [1.300 marcs de sterlings bons et loyaux](#) ; tout navire plus ou moins grand devait être payé plus ou moins, selon sa capacité.

Marseille laissait, au reste, les envoyés du roi libres de noliser les navires en entier ou à la place. Les places étaient payées en proportion du lieu où elles étaient réservées. Dans les châteaux d'avant ou d'arrière, dans les grandes chambres appelées Paradis, et les autres chambres où les passagers étaient également défendus contre les intempéries de l'air et de la mer et contre les dérangements causés par le service du bord, chaque place était louée pour le passage quatre livres tournois ; sous le pont supérieur et le pont du milieu (dans les nefes qui avaient trois ponts), la place valait soixante sous tournois ; sous le pont inférieur, c'est-à-dire au-dessus de la cale, où était l'écurie, quand la nef portait seulement cinquante chevaux, la place ne valait que quarante sous tournois : là, le passager était assez mal, en effet ; il recevait peu d'air et voyait peu de jour, parce que les fenêtres latérales étaient rares et étroites ; et puis, il avait l'odeur nauséabonde de l'écurie, la pire des odeurs à la mer, après celle qu'exhale une cale remplie de sucre.

Indépendamment de ces vingt navires que Louis IX pouvait louer à la place ou en entier, Marseille promettait de fournir à ses propres frais, et pour témoigner de

son zèle religieux, dix galères très-bien armées, et portant chacune au moins vingt-cinq bons arbalétriers.

Les propositions de Gênes et de Venise, quant à la location des navires, ne différaient pas trop de celles qui se débattaient à Marseille entre frère André et les syndics de la commune.

En 1268, les choses se traitèrent pour la seconde croisade de saint Louis comme elles s'étaient traitées vingt-deux ans auparavant. Nous connaissons les conventions passées à Venise et à Gênes pour la construction et le nolis des nefes qui portèrent à Tunis tous ceux des chevaliers de France que le respect et le dévouement aveugle pour leur seigneur entraînaient sur les pas du roi, dans cette fatale expédition où Joinville refusa de suivre son maître bien-aimé. Venise dut fournir quinze nefes, dont huit étaient alors à flot. La plus grande, nommée le Château-fort, avait cent pieds vénitiens de longueur, trente-neuf pieds de hauteur, quarante-et-un pieds de largeur au milieu, et neuf pieds et demi au fond de la cale. Cent dix mariniers étaient inscrits sur son rôle d'équipage. Pour le loyer de ce navire, le doge demandait quatorze cents marcs d'argent. Le Saint-Nicolas et la -Sainte-Marie, un peu moins grands, mais armés et grésés de même, étaient promis aux mêmes conditions. Douze navires, dont sept devaient être construits de 1268 à 1270, étaient longs seulement de quatre-vingt-six pieds et larges de dix-huit ; ils avaient un équipage de cinquante mariniers, et ne coûtaient que sept cents marcs d'argent. La République stipulait directement pour les sept navires à construire ; elle s'engageait pour les sept autres que proposaient des nobles vénitiens, propriétaires de bâtiments qui remplissaient les conditions de grandeur et de sécurité exigées par les représentants du roi de France.

La commune de Gênes faisait comme Venise ; elle contractait directement pour elle, et s'engageait pour certains armateurs, traitant en leurs propres noms. Ainsi, Guido de Corrigia, podestat de la ville, Guillaume Porto et les sept autres nobles composant le conseil, convenaient avec Henri de Champ-Repus et Jean de Poilvilain, chevaliers, et le clerc Guillaume de More, que la ville de Gênes ferait construire pour le roi de France deux navires, acceptés par Sa Majesté pour le prix de quatorze mille livres tournois l'un. Les autres nefes devaient être louées, sous la responsabilité du podestat, par Obert Franconi, André de Rochetaillée et le comte Guilienzo, qui s'engageaient à faire construire des bâtiments neufs ; par Pierre d'Oria, qui affrétait sa nef le Paradis, sur laquelle le roi devait prendre passage ; Johannin de Marino et Conrad Panzani, qui nolisait la Bonaventure ; Boniface Papi, qui prêtait le Saint-Sauveur ; Vivaldi Buge, les frères Embriaci et Jacob de Rollando, qui donnaient à loyer le Saint-Nicolas, le Saint-Esprit et la Charité. Quatre sélandres devaient être mises en chantier par Henri d'Oria, Jean de Momardino, Obert Cigale, Symon de Curia et le comte Guilienzo.

Nous retrouvons les Génois dans [l'armée de la mer, faite, l'an de grâce 1295](#), par Philippe le Bel contre Édouard Ier, roi d'Angleterre ; dans la flotte équipée, en 1337, par Philippe de Valois contre Édouard III ; dans l'armée de 1340, que l'amiral français, Nicolas Béhuchet, perdit à l'Écluse ; dans l'armée de 1346 ; nous les retrouvons encore, deux siècles après, dans l'armement fait par François Ier en 1545. Cette fois, ils louent au roi dix carraques ; ces carraques arrivent dans les eaux de la basse Seine, et là plusieurs périssent par la faute des pilotes. En 1346, ce sont trente-deux galères que Gênes fournit à la France ; elles partent de Nice le 6 mai, commandées par Charles de Grimaldi, pour venir rallier dans les ports de la Manche les bannières du roi de France et de

monseigneur Floton de Revel, chevalier, admirai de la mer. Ces galères, quels sont leurs capitaines ? Sont-ce d'obscurs mariniers qui acceptent avec joie la solde étrangère dont ils ont besoin pour vivre ? Non ; ce sont les plus dignes chevaliers, les marins les plus illustres, les plus grands noms de la République ; ce sont neuf Grimaldi, deux Di Negro, un Pietro Barbavera, qui eût vaincu à l'Écluse sans la résistance insensée de Réhuchet, habile trésorier de France peut-être, mais assurément amiral incapable ; ce sont deux Maloceiti, un Uso di Mare, un Lomellini, un Lercario, que sais-je ? Sur les quarante galères de 1337 fournies par Gênes et Monaco, que voyons-nous ? Parmi les vingt capitaines génois, un Lanfranchino Grimaldi, celui-là même qui fut conseiller et chambellan de Charles Y, puis amiral de la mer Méditerranée et général des armées du roi en Provence, — un Génois presque Français ! — cinq Spinola et neuf d'Oria ! D'Oria, ce nom appartient pour un instant à la marine de France. Le grand André est pendant quelques mois l'amiral de François Ier dans la Méditerranée, mais son inconstance et son intérêt personnel le poussent bientôt dans un camp rival.

Les aventuriers qui prennent parti sur les navires loués à un roi étranger pour une campagne, sont les fils, les frères, les parents des capitaines. L'amour de la gloire les emporte, et l'on peut dire d'eux ce que Vander Hammen a dit des aventuriers vénitiens qui, en 1570, s'étaient embarqués sur les galères de Géronimo Zani pour passer en Chypre : *Ventureros, nobles por nacimiento, y deseosos de senatarse en las armas*. C'est de ces nobles coureurs d'aventures que les capitaines de galères composaient, en général, leurs retenues de poupe pour les jours difficiles où il fallait garder l'étendard des insultes d'un ennemi. Disons ce qu'on appelait *Retenue de poupe*. Parmi les hommes d'armes qui, dans chaque galère, étaient embarqués pour le combat, le capitaine choisissait un certain nombre des plus vaillants. Ces guerriers, qu'il avait retenus pour ses compagnons et les défenseurs de sa bannière, plantée au côté droit du navire, à l'entrée de la poupe, ne devaient point, pendant l'action, s'éloigner de leur poste sans l'ordre du capitaine. La galère, attaquée par l'avant, pouvait être envahie jusqu'au milieu, mais la poupe était comme un lieu sacré que la présence de l'ennemi ne devait point profaner, et dont, au péril de leur vie, il fallait que ses gardiens interdisent l'entrée aux assaillants.

On a vu de beaux désespoirs sauver quelques galères que leurs retenues de poupe n'auraient pu soustraire à l'audace heureuse des assaillants. On vit à Lépante un vieillard septuagénaire, l'héroïque Sébastien Veniero, reprendre tout seul sa Capitane, dont les Turcs, après avoir enlevé les deux remparts, dressés en travers, menaçaient la poupe. Pendant que les Vénitiens luttaient vaillamment contre les janissaires qui, du navire, avaient déjà conquis jusqu'à l'arbre du milieu, Veniero s'était fait dépouiller de son armure de fer et avait revêtu un simple pourpoint de buffle piqué ; il avait fait entourer ses pieds de lisières et de cordes pour ne pas glisser dans le sang, et s'était armé d'un long glaive à deux mains ; puis, les yeux au ciel, se recommandant à Dieu, à son patron et au saint protecteur de Venise, il s'était élancé à l'entrée de la coursie, frappant d'estoc et de taille avec la formidable épée dont chaque coup abattait un adversaire, et après d'incroyables efforts, semblable à l'ange exterminateur, et chassant devant lui la cohorte turque, saisie d'épouvante et mutilée, il avait gagné l'éperon de sa galère reconquise, et n'avait abaissé le glaive qu'après avoir purgé le navire chrétien des souillures des Infidèles. Sa retenue de poupe l'avait suivi de loin, achevant ceux qu'il avait blessés, et qui n'avaient pu échapper au tranchant de son arme redoutable en cherchant un périlleux refuge dans la mer.

L'histoire a gardé les noms des chevaliers composant la retenue de poupe de la Réale, à cette grande bataille où le vieux Sébastien montra tant de cœur et de force. Don Juan d'Autriche, au moment où sa galère investit par l'avant celle d'Ali, avait autour de lui don Bernardin de Cardenas, le comte de Priego, Rodrigue de Benavides, don Rodrigue de Mendoza Cerbellon, don Louis de Cardona, don Gil de Andrade, don Juan de Guzman, don Louis de Cordova, don Philippe de Heredia, Rui Diaz de Mendoza, et le brave Juan Velasquez del Coronado, chevalier de Saint-Jean, le capitaine choisi entre tant de nobles et de vaillants hommes pour commander le navire, qui, avec l'étendard béni de la Ligue et celui du fils de Charles-Quint, avait à l'estenterol ce crucifix miraculeux qu'on avait vu, dans un incendie à Madrid, se tirer tout seul du feu, relique précieuse que don Juan emportait toujours avec lui.

Il a été question plus haut de places louées dans les navires par les passagers qui allaient combattre à la croisade, ou qui se rendaient en pèlerinage pour baiser le tombeau du Christ. La loi avait, au treizième siècle, déterminé l'espace qui pouvait être accordé à un homme. Selon les Statuts de Marseille, qui, en ce point, devaient être conformes à ceux de toutes les villes où se faisaient des embarquements pour la Terre Sainte ou pour le négoce, on devait à chaque passager une place large de deux palmes et demi, et longue de sept palmes, ou au moins six palmes et demi. Ce rectangle, dont le grand côté était de cinq pieds trois pouces, ou au moins de quatre pieds dix pouces six lignes, et le petit de vingt-deux pouces et demi, était assurément fort étroit. La loi ajoutait que les places seraient distribuées à bord de telle façon, que les pieds d'un passager fussent tournés vers la tête de son voisin, combinaison assez étrange. Au reste, il n'en était ainsi que sur les bâtiments qui, dans un petit espace, devaient recevoir beaucoup de pèlerins. Si la place était étroite, la loi voulait du moins qu'elle fût donnée en un lieu commode ; elle prescrivait que le passager, sauf le temps employé au nettoyage du navire, jouît sans dérangement du poste qu'il avait nolisé. Le patron du vaisseau ne pouvait assigner à un pèlerin qui payait sa place un lieu où il n'aurait pas goûté librement le repos qu'il avait acheté. L'emplacement des antennes de rechange, la partie du pont et du château où se manœuvrait l'extrémité inférieure des antennes, la place des ancres et des câbles, et la cuisine, ne recevaient point de passagers payant un nolis, parce qu'ils y auraient été mal, et que d'ailleurs ils auraient empêché les matelots de remplir convenablement leur office.

A Marseille, et probablement à Gênes, à Venise et dans tous les autres ports, on avait établi des prud'hommes, que leurs fonctions investissaient d'un droit de surveillance sur tout ce qui était relatif aux passages outre mer. Ils étaient au nombre de trois, et leur tribunal bienveillant connaissait de tous les différends qui s'élevaient entre les passagers ou les pèlerins et les maîtres des nefes, sur l'interprétation du statut. Une de leurs obligations les plus rigoureuses était de mesurer soigneusement les emplacements disposés pour le logement des hommes, et de pourvoir à ce que chaque locataire eût sa place, et que tous fussent établis le plus commodément possible à bord. Ils avaient également inspection sur le passage des chevaux, et veillaient à ce que les roncins et les destriers eussent bien la place que la coutume leur allouait. Ils s'assuraient aussi que les écuries étaient suffisamment aérées pour que les valets et les pauvres gens incapables de payer une place supérieure, et forcés de passer avec les chevaux (*permixtim*, dit le chap. 35), n'eussent pas trop à souffrir de leur séjour dans ces *estableries*.

Chaque cheval avait une place, large de trois palmes ou vingt-sept pouces ; aussi tous les chevaux se touchaient-ils, soit qu'ils fussent de pied ferme, soit que, pendant le mauvais temps, ils fussent suspendus au moyen de sangles passées sous leur ventre. Plusieurs des navires de la flotte armée par saint Louis portèrent l'énorme quantité de cent chevaux, cinquante dans la cale et cinquante sur la première couverte.

A Venise, les mariniers payaient quelquefois un nolis pour leur place. Voici dans quelle circonstance. Le coucher sur le pont leur était dû, c'était tout naturel ; mais on ne leur devait pas davantage. Le coucher entraînait avec lui la jouissance d'un matelas, matelas fort mince, mais qui valait mieux encore qu'un lit de cordages ou de vieilles voiles. Si ce meuble ne pesait pas plus de sept *rotoli* (15 livres environ), le patron n'avait pas le droit d'exiger un nolis ; s'il excédait ce poids, le matelas payait le nolis, non pas seulement pour l'excédant des sept *rotoli*, mais pour son poids total. Si le matelas de quinze livres était mis, non sur le plancher, mais sur un lit, lit et matelas payaient leur place. C'était une sorte d'impôt somptuaire qu'on levait sur le nocher et le matelot assez riches pour se donner les douceurs d'une couchette à fond de toile ou de sangle. La caisse, le coffre, la cassette à mettre les harnois, les habits et le linge, étaient admis librement à bord. Tout marchand, marinier, homme d'armes, chevalier ou prêtre, avait droit, aux termes du Statut vénitien de 1255, d'avoir, sur le navire où il était embarqué, un petit coffre, mais un seul. Le valet n'en pouvait pas avoir, à moins qu'il n'en payât le nolis.

Le marchand, nommé dans un article de loi à côté du chevalier, n'était sans doute pas l'égal du noble baron ; mais son importance était grande sur le navire, où se passait la majeure partie de son existence, quand le seigneur chevalier n'y était que pour peu de jours. Si le marchand avait une fortune assez considérable pour noliser seul une nef, une galère ou tout autre bâtiment de l'une de ces deux espèces, il était à peu près le maître à bord. Si plusieurs marchands avaient loué en commun un navire devant porter leurs marchandises, tous ou seulement quelques-uns d'entre eux s'embarquaient, et rien ne se faisait sans l'avis de la majorité, qui était toujours consultée par le maître du navire ou par le capitaine, lorsque, dans le mauvais temps, il s'agissait de relâcher, et que, dans les parages infestés par les corsaires, on pouvait craindre des surprises. Les marchands ordonnaient-ils d'entrer dans un port malgré l'avis du patron, celui-ci n'était plus responsable des événements qui pouvaient résulter de cette résolution. Le patron prenait-il sur lui de faire une chose dont les conséquences devenaient funestes, il était passible de peines sévères et tenu de tous les dommages envers les marchands. Le capitaine et son équipage se devaient au navire et aux marchands ; les défendre contre la tempête et l'ennemi était leur obligation, contractée sous la foi d'un serment, prêté la main sur l'Evangile. Mariniers, nochers, pilotes, patrons, tous devenaient soldats si un navire suspect apparaissait à l'horizon. Il est vrai que le marchand lui-même se transformait alors en une sorte d'hommes d'armes, et prenait part à l'action comme un arbalétrier de profession.

Afin que les chances fussent meilleures pour le marchand et le navire, la coutume voulait que les nefes et navires à rames au-dessous d'une certaine grandeur, c'est-à-dire trop faibles pour opposer à un corsaire bien armé une résistance victorieuse, allassent toujours de conserve, au moins deux à deux, s'ils ne pouvaient se réunir en un convoi plus nombreux. Lorsqu'une nef forte et grande rencontrait à la mer un navire faible et qui pouvait craindre les attaques des robeurs ou écumeurs de mer, elle était obligée de *lui donner le cap*, si celui-

ci le lui demandait ; c'est-à-dire qu'elle devait lui tendre un fort cordage qui le tînt à sa remorque, de telle façon qu'une séparation fut impossible et que les deux navires se prêtassent un secours mutuel. La nef qui refusait de rendre ce bon office était sévèrement punie pour une telle lâcheté.

C'est que les corsaires s'étaient rendus redoutables. Leurs navires étaient généralement légers, rapides, montés par des hommes résolus et en grand nombre, tandis que les navires du commerce, plus lourds, moins vifs, mais toujours passablement armés, avaient des équipages moins habitués à la guerre.

La galère fut essentiellement, pendant le Moyen Age, le navire de guerre, bien que la nef et ses variétés reçussent des machines à lancer des traits et d'autres armes, bien que très-souvent la galère elle-même fût bâtiment de transport et de négoce, partant du fond de l'Adriatique ou de la rive génoise pour aller en Flandre ou dans la mer Noire. Navire de commerce, la galère, comme les vaisseaux ronds qui portaient des marchandises, était sujette à de prudentes lois qui lui défendaient de se surcharger. Quand la galère ou la nef descendait du chantier, deux prud'hommes la jaugeaient, et, suivant sa capacité, lui imposaient sur le flanc une marque qu'il lui était interdit d'immerger. A Venise (1255), cette marque était une croix peinte, gravée, ou faite de deux lames de fer ; en Sardaigne (1319), c'était un anneau peint ; à Gênes (1340-1441), elle était triple et consistait en trois fers, soit clous, soit lames, qui s'appliquaient, suivant une certaine ligne, de chaque côté de la carène, au-dessous de la préceinte, et marquaient la flottaison que le navire ne devait pas dépasser. Les marques devaient toujours rester au-dessus de l'eau et n'être pas mouillées lorsque la mer était calme. La surcharge était punie, par les Vénitiens, d'une amende égale au double de la valeur estimée de la marchandise qui n'aurait pas dû être embarquée. Ce n'était pas la seule précaution qu'eût prise la loi du Moyen Age, beaucoup plus sage qu'on ne le croit : elle défendait qu'on mît des marchandises sur le pont. Toutes devaient rester à couvert sous le tillac, qui ne pouvait porter que les agrès utiles à la manœuvre, les outils des charpentiers et calfats, les caisses contenant les armes de défense auxquelles on recourait dans un besoin inopiné, les malles et coffres contenant les effets des marchands et des mariniers, enfin ceux des tonneaux à eau dont l'arrangement sur un ou plusieurs points de la couverte ne nuisait pas à la liberté de la manœuvre. La sécurité du navire et la conservation de la marchandise étaient également intéressées à l'observation de ces règles tutélaires, qu'un patron n'enfreignait pas sans encourir de graves peines.

Autre chose encore. Toute espèce de marchandise ne se mettait pas indifféremment dans tous les lieux du navire. Certaines chambres étaient réservées aux marchandises de prix ; les choses encombrantes avaient une place, les choses lourdes et d'un petit volume une autre. Garantir de l'humidité les unes et les autres était le soin constant du patron, qui ne devait louer son navire que parfaitement sec et calfaté. Si, faute d'un bon calfatage, les marchandises, armes et effets de corps des marchands souffraient des avaries par l'infiltration de l'eau de la mer, le patron ou ceux à qui appartenait le navire étaient tenus d'indemniser les propriétaires des objets avariés.

Pour la nef, la galère ou tout autre navire à voiles ou à rames, que l'on armait seulement en guerre, les précautions prises par la loi, quant à la surcharge et au rangement des objets embarqués, étaient inutiles. Le salut de tous voulait que le navire fût bien joint et **estoupé**, et que l'eau qui pouvait rouiller les armes et gâter les vivres dans la cale ne s'introduisît point par la surface de la carène ; le

bâtiment de guerre était donc tenu d'être solidement calfaté. Comme il avait de rudes chocs à supporter, soit qu'il poussât son éperon au flanc d'un navire ennemi, soit qu'il reçût lui-même les coups de cette pointe acérée, il fallait qu'il fût fort et bien lié dans toutes ses parties. Mais il avait besoin d'être rapide, bon voilier, ou fin de rames et agile dans ses évolutions ; pour cela, il fallait que ses membres, solides, ne fussent pas trop gros, que sa carène, bien faite, ne fût pas trop lourde, que sa fortification ne surchargeât pas sa partie immergée.

Supposons la galère construite, et reportons-nous au treizième siècle ou au commencement du quatorzième. — L'ordre a été publié d'armer le navire, et le cartel d'annonce de son armement a convoqué deux cent cinquante hommes qui vont composer son équipage. Déjà tous les contrats sont passés ; chaque marinier a prêté le serment d'être fidèle aux obligations qu'il a consenties ; chaque arbalétrier, comme le nocher et le matelot, a promis, la campagne commencée, de ne point abandonner le navire, de le défendre loyalement et d'obéir au capitaine, dont la bannière se montrera sur la poupe. On a procédé rapidement au gréement de la galère ; ses deux mâts, un peu inclinés vers l'avant, ont été arborés et garnis de leurs cordages. Le plus grand de ces deux arbres est dressé près de la proue, à quarante pieds environ de la naissance de l'éperon ; le plus petit surgit du navire, à quarante pieds ou à peu près du bord extérieur de l'arrière.

On a tout apporté à bord, armes, vivres, rames, ancres, cordes et fer. Les trompettes ont parcouru la ville et le port, proclamant qu'à telle heure le capitaine se *recueillera* dans sa galère, et que les palomes qui la tiennent attachée aux pieux plantés sur la rive seront dénouées, pour la voile être donnée au vent.

L'heure est venue. Le capitaine monte à son bord, précédé des trompettes et suivi des gentilshommes qui seront ses compagnons de poupe au moment du combat. Chacun est à son poste, silencieux et prêt à répondre si le seigneur capitaine le questionne. Le comité, chef des rameurs et des mariniers qui manœuvrent les voiles, est armé et à la porte de la galère, où il attend celui qui va être le maître de tous et de tout. Le capitaine veut savoir si les choses sont prêtes comme il convient, si personne ne manque à la *montre* qu'il va faire. Il prend d'abord possession de la poupe, où est un fauteuil au dossier ogival, aux quatre pieds qui se façonnent en piliers, surmontés de chapiteaux feuillés et bizarrement ornés de masques étranges : c'est son siège, son trône ; c'est de là qu'il donnera ses ordres, qu'il veillera sur la galère jusqu'au moment où l'approche de l'ennemi le mettra debout armé de toutes pièces pour combattre. Il s'assoit et reçoit l'hommage de tous les officiers de la *galée*, qui retournent aussitôt à leur poste, les huit nochers se partageant l'avant et l'arrière, le chef des arbalétriers sur l'une des ailes du navire, le sous-comite sur la coursie à l'avant, le comité à l'entrée de la coursie à l'arrière.

Avant de quitter sa cathedra, le capitaine admire le pavillon sous lequel il est assis. Les arceaux qui portent cette tente sont gracieusement courbés et délicatement ornés de nervures, de fleurons, de découpures légères ; ils forment une sorte de voûte que recouvre une brillante tenture aux larges plis balayant la mer. L'or des broderies et des franges n'a point été épargné, car le capitaine est un magnifique seigneur qui veut autant frapper par l'éclat du luxe de son navire que par la vigueur de ses attaques ou l'opiniâtreté de ses résistances. Une bannière armoriée est déployée à l'entrée du pavillon, près d'une colonnette, support de la voûte à son extrémité antérieure ; le vent en soulève avec peine

l'étoffe, surchargée d'un écu dont les pièces sont brodées en saillie, Cette bannière est celle du noble homme d'armes qui commande la galère. D'autres enseignes flottent à l'arrière : celle du roi de France, de bleu cendal fleurdelisé, et celle de [Monseigneur l'admiral de la mer](#). A chaque attache d'une rame au bord du navire est planté un panoncel, au-dessus d'une large aux armes du capitaine, comme un petit étendard. Le vent agite tous ces panonceaux, et le bruit qu'ils font en fouettant l'air est si grand, [qu'il semble que foudre chéoit des cieux](#). (Joinville, *Description de la galère du comte de Japhe*.)

Le capitaine commence alors la revue qu'il doit passer. Il s'assure, avant tout, que les rames sont en place et maniées par des nageurs exercés et vigoureux. Le comite lui fait remarquer le premier rameur de chaque banc, celui qui mène la nage, et qu'on désigne sous le nom de [portolat](#) : celui-là est le plus considérable des trois rameurs du banc ; et, comme il manœuvre la rame la plus lourde, il reçoit une payé plus considérable que le rameur de la seconde rame, et que le tercerol ou nageur de la troisième rame du banc. On essaye l'équipage des rames ; le comité tient à prouver qu'il a bien choisi ses hommes. Les trompettes sonnent, et les cent vingt rames s'émeuvent à la fois : elles tombent et se relèvent en cadence, accélérant ou ralentissant leur mouvement, selon que le rythme de l'air joué par les instruments les presse, ou leur donne le signal d'une vogue large et lente. On- nage par tiers, en avant, en arrière, d'un, bord pour faire virer la galère, de l'autre bord pour la redresser ; puis, cette épreuve complète, toutes les rames se lèvent, et l'artimon déploie au mât de l'avant la plus vaste surface de toile qu'une voile puisse livrer au souffle du garbin ou du lébèche ; en même temps, au mât du milieu se hisse un velon qui porte vers l'arrière l'angle auquel est attachée son écoute, cordage au moyen duquel s'arrondit, sous l'effort du vent, le triangle de cotonnine de Marseille ou de Gênes. Le timonier est au gouvernail, suspendu à droite sur le flanc de la galère, près de la poupe ; car la galère n'a pas les [deux gouvernaux](#) (Joinville) des grandes nefes et des galères antiques. Un seul timon lui suffit, pourvu qu'un homme exercé et vigilant maîtrise son action avec une barre énergique et prudente.

Pendant que la galère [single](#) sous la responsabilité d'un nocher qui commande à la poupe et d'un prouhier qui veille à l'avant, tout l'équipage revêt l'armure de guerre, et chacun vient a son poste de combat. On amène et l'on serre promptement les deux voiles, et un tiers des rameurs reprend ses avirons, tandis qu'une partie du reste dresse le château du milieu, sur lequel s'iront placer des archers. Ce château doit occuper toute la largeur du navire, avoir environ vingt pieds de longueur, et s'élever assez pour que les rameurs tout armés puissent passer dessous en marchant sur leurs bancs. (Marin Sanuto, liv. II, chap. 6.) L'édifice s'érige promptement, supporté par de forts piliers verticaux. Son plancher s'unit, et la rangée de targes larges et hautes qui doivent composer son rempart s'établit autour des batailloles dont est formée son enceinte. La galère s'arme à l'avant, à l'arrière et sur les côtés, en même temps qu'au milieu. Un manganeau s'établit, et des pierres sont apportées au pied de cette machine à jet. A l'extrémité de chaque banc on monte une arbalétrière, afin que quarante des arbalétriers fassent au navire une ceinture hérissée de traits, tandis que les dix autres se postent à la poupe et à la proue. Les pots à feu où l'on renfermera des matières inflammables qui se répandront sur le pont du bâtiment ennemi, les pierres à main qu'on fera pleuvoir du haut du château et des châtelets qui couronnent les mâts, les chausse-trapes, les vases remplis de savon liquide, les fioles pleines de chaux pilée, sont portés à tous les endroits de la galère où les

soldats les doivent trouver, projectiles auxquels une galère sarrasine ajouterait des pots remplis de serpents ou de scorpions venimeux.

Le capitaine, qui, tant qu'ont duré ces préparatifs, a visité sa chambre sous la couverte ; le scandolar, un instant auparavant, rempli des armures des mariniers, commises à la garde de deux écrivains ; la chambre de dépense où sont deux autres écrivains prêts à distribuer les vivres à l'équipage ; la chambre des agrès, enfin celle où le barbier pansera ceux des matelots qui auront été **navrés et férus** pendant l'engagement, a trouvé tout dans le meilleur état, et a reparu sur la coursie, où son page l'attendait pour lui donner le casque au beau cimier dont il va parer sa tête. L'inspection des matelots, devenus hommes d'armes en quelques minutes, commence et se poursuit avec une sage lenteur. Le capitaine examine si chaque homme a bien, avec une cuirasse, une gorgière ou collerette de fer, des gantelets de plate 'ou de baleine, un casque ou une capeline de fer, un arc, un carquois, un bouclier à la catalane, que recommandent également la solidité et la légèreté, une épée et un couteau ou glaive court. Il regarde avec attention chaque pièce de l'armure pour se convaincre de sa bonté. Il fait exécuter à chaque homme un simulacre de combat pour savoir où sont les habiles. Il veut que chaque arbalétrier essaye ses deux arbalètes, celle qui lance les traits les plus gros et s'appuie sur une arbalétrière ; celle, plus légère, qui sert aux débarquements et dans une mêlée, où une arme lourde serait incommode. Il s'assure que, de ces arbalètes garnies de leurs noix et de leurs étriers, l'arc est en bois d'if et la corde en chanvre femelle. Quant aux armes communes à tous et appartenant à la galère, comme sont les longues lances, les vouges, serpes ou croissants emmanchés et servant à couper le grément du navire qu'on aborde, les lances à crocs avec lesquelles on s'approche de l'ennemi, les demi-piques, les carreaux, les flèches, les tours pour monter les grosses arbalètes, les espingardes qui lancent des traits appelés petites mouches ou mousquets, les casques ou bassinets de rechange, les cottes gamboisées, ou pourpoints de cuir ouatés de coton et de bourre, le capitaine les prend au hasard ; et rejette celles qui lui semblent de mauvaise qualité ou mal fabriquées. Il revient ensuite vers son pavillon, où sont rangés les quatre trompettes du bord : ceux-ci jouent une fanfare guerrière : puis, avec la flûte, les nacaires ou timbales, le tambourin et la buccine, ils exécutent des airs joyeux au moment où le Baucent, la grande flamme de guerre, monte au sommet du mât de l'avant, déployant avec majesté sa longue fourche **de cendal vermeil**, qui serpente en l'air et brille comme l'éclair.

Tout étant dans le plus bel ordre, la galère revient au port, où elle s'amarre, et le capitaine, avec son escorte, quitte le bord dans sa barque de paliscalme.

Pendant le Moyen Age, et à cette époque brillante de la renaissance des arts où tous les grands actes de la vie des peuples, dans les républiques italiennes, étaient des occasions de fêtes splendides, l'armement des galères était ordinairement le signal de pompeuses réjouissances. Venise surtout, Venise, la cité de marbre et d'or, pour qui l'éclat des solennités était une passion que n'affaiblissaient point les idées d'ordre et d'économie enfantées par l'amour et la pratique du négoce ; Venise déployait alors toutes les ressources de son luxe immense. Son faste éclatait partout et jusque dans les processions, auxquelles assistaient les Conseils, la Seigneurie, le Doge, et que suivaient les forçats galériens, libres et armés de haches, les esclaves rameurs enchaînés et vêtus de leurs robes rouges, les soldats fiers et pieux, qui allaient bientôt chercher le combat et soutenir l'honneur du Lion de Saint-Marc. Le Patriarche, le clergé des paroisses, après avoir béni les armes et les étendards, promenaient l'eau sainte

autour de la Capitane ; et puis, la flotte battant de ses rames innombrables les eaux bouillonnantes de la lagune, quittait la rive des Esclavons et gagnait les portes de l'Adriatique, quelquefois précédée du Bucentaure, monté par le Duc et le Sénat, toujours accompagnée par ces essais légers de gondoles, Péates, Fisolares, Vipares, barques de toutes les formes et de tous les noms, qui volaient jour et nuit sur les mille canaux de la ville amphibie.

On vient de voir les mariniers de la galère du treizième siècle bâtir vers le milieu du navire un château pour l'attaque et la défense, *castrum* recommandé par Marin Sanuto Torsello. Ce n'est pas au treizième siècle que cette fortification fut imaginée : trois cents ans auparavant, l'empereur Léon constatait que l'usage était de faire, sur les dromons ; des châteaux analogues, dont le mât était le centre, et qui s'établissaient à égale distance, à peu près, du pont et du sommet du mât. Une médaille que j'ai vue à Venise, et qui consacre peut-être le souvenir de la défense des lagunes, par les soins du doge Pietro Candiano Ier, contre les incursions des pirates de Narente, en 887, montre une sélande munie d'un château érigé au milieu du navire. C'était là un souvenir de l'antiquité, qui asseyait des tours et des remparts sur les grandes trirèmes. (Végèce, liv. IV, chap. 44.)

Les vaisseaux ronds étaient aussi pourvus de châteaux : on en construisait un à l'avant et un autre à l'arrière. Dans les petits navires, ces constructions étaient des plates-formes, ceintes d'un rempart crénelé et montées sur des piliers ; dans les grands, les châteaux étaient des étages surajoutés à la poupe et à la proue : une bretèche avec des créneaux entourait le navire. De toutes les nefs, on pouvait dire ce que Guillaume Guiart disait des nefs françaises :

A chascun bout enchastelées,
Et de tous costés crenelées.

On pouvait dire, comme l'auteur du Roman de Blanchandin, qu'elles étaient

A bretesches et à chasteaux.

Des manganeaux, des pierriers et d'autres machines à lancer des pierres et des carreaux, étaient placés sur les châteaux et les barbacanes. Il y avait un engin terrible dont le sire Jehan de Beuil, amiral de France en 1439, parle dans son livre du Jouvencel introduit aux armes, engin que Marin Torsello recommandait au commencement du quatorzième siècle, et que, mille ans auparavant, avait décrit Vegetius Renatus, en lui donnant le nom d'*asser* : c'était une poutre, pointue et ferrée des deux bouts, que l'on montait à la tête d'un mât, et qui, balancée comme un bélier, allait frapper le navire ennemi, et lui faire de larges et profondes blessures. Les grandes nefs portaient cette poutre suspendue. Quelques-unes avaient un mouton d'un grand poids ; tombant du haut du mât, il écrasait ce qu'il atteignait, et coulait bas les petits navires.

Ce n'était pas seulement les extrémités et les côtés des vaisseaux qui étaient fortifiés et bretéchés ; sur les mâts on établissait des châtelets, continuateurs du carchesion, que les Grecs et les Latins avaient fixé au sommet de la mâture, et que nous montrent le bas-relief de Thèbes et le bas-relief nautique apporté de Khorsabad. Ces châtelets étaient carrés ou ronds, fixes ou mobiles, garnis de créneaux ou de boucliers ; ils entouraient la tête du mât ou se hissaient sur l'avant de cet arbre. Des archers, des jeteurs de pierres, de chaux pulvérisée ou de savon mou, étaient dans ces châtelets pendant le combat ; pendant la navigation, c'était le poste des *espies*, chargés de veiller et d'avertir à l'approche d'un danger quelconque. Le châtelet prit, vers le seizième siècle, le nom de cage

ou gabie, à bord des navires de la Méditerranée. Il y avait déjà longtemps que dans les marines du Nord il avait pris le nom islandais de hune.

L'introduction de l'artillerie à poudre sur les vaisseaux ronds et longs du Moyen Age n'en modifia pas sensiblement la construction. On renforça sans doute un peu les membres, les ponts et leurs soutiens, afin que les efforts des pièces pendant le tir ne produisissent pas de trop grands ébranlements dans la charpente ; on ouvrit quelques portes ou canonnières sur les côtés, à la poupe et dans les murailles pleines de la nef et des autres navires de la même famille, après avoir établi, sur les châteaux et la bretèche, des canons légers, en petit nombre. Le matériel qui servait à terre fut employé sur les bâtiments de guerre, et longtemps l'affût à grandes roues resta l'affût marin. Un statut de 1441 nous fait connaître qu'à Gênes la nef et la coque du port de vingt mille cantares, ou quinze cents tonneaux, devaient porter huit bombardes, deux cents pierres ou boulets de pierre pour ces pièces, et trois barils de poudre. La nef et la coque de quatre à cinq mille cantares, ou de six cents à sept cent cinquante tonneaux, n'avaient qu'une bombarde, trente boulets et trente livres de poudre. Cette bombarde pouvait être du calibre de trois quand celles de la nef de quinze cents tonneaux étaient de quatre et demie.

Les armes nouvelles remplacèrent lentement les anciennes. Longtemps celles-ci restèrent en usage, parce que les essais furent timides, et que, d'ailleurs, les habitudes prises ne se perdent pas vite, surtout lorsqu'à des machines avec lesquelles on est familier, doivent succéder des instruments d'un usage dangereux d'abord pour ceux qui s'en servent, à peu près autant que pour ceux contre qui l'on s'en sert. Les canons imparfaits, la poudre peu connue et effrayante, les boulets assez grossièrement taillés dans la pierre et le marbre, causèrent dans l'origine une terreur que chaque accident venait accroître. C'était tenter Dieu que de remplacer les manganeaux et les pierriers, dont plusieurs siècles avaient appris le bon usage et les effets certains, par des tubes qu'une poussière noire faisait tonner et éclater : invention que le diable, sous la robe d'un moine, avait faite sans doute pour le malheur du monde ! D'ailleurs, ajoutaient les plus philosophes, ceux qui n'attribuaient à l'enfer ni la poudre ni la bombarde, avec les nouveaux engins que deviendra le courage personnel ?...

Lorsqu'on voit, au milieu du quinzième siècle, une seule bombarde sur un navire de sept cent cinquante tonneaux, et huit sur une nef de quinze cents ; lorsqu'on voit que, pour un armement de quatre mois, — car c'est la durée ordinaire des armements pendant le Moyen Age, — chaque pièce n'avait que vingt-cinq ou trente boulets à lancer, on reconnaît que l'artillerie à poudre eut de la peine à faire oublier l'autre. Dans les inventaires des navires de 1441, à côté des bombardes on voit figurer encore les grosses arbalètes à tour, les arbalètes à rouets, les viretons, les dards, les lances longues et les armures complètes pour les mariniers. On en était encore, à cette époque, à peu près au point où était arrivée l'artillerie quand se livra le combat de Chioggia (1379), où les Vénitiens s'étaient armés contre les Génois, leurs redoutables rivaux, de grosses bombardes, cylindres courts et d'un assez grand diamètre, faits de lames de fer soudées, et recouvertes d'une robe de douves, en bois, jointes par de fortes ligatures en fer et en cordes. Quelques-unes éclatèrent au premier coup, d'autres résistèrent un peu plus longtemps ; une survécut à ses sœurs. Elle est à l'arsenal de Venise, où elle marque le premier pas fait dans l'art de lancer des balles avec un tube de fer, et du salpêtre qui se mêle au charbon.

Il fallut un siècle environ pour que l'artillerie navale prît une certaine importance et que Brantôme pût dire d'un galion appartenant au grand-duc de Toscane, Cosme Ier de Médicis : Il y avoit dedans plus de deux cents pièces d'artillerie. Je l'ay veu comparable à celui de Malthe, que j'ai veu aussi très-beau, certes, grand et très-bien équipé. En 1560, c'est-à-dire à peu près au temps où nous reporte Brantôme, voici, selon Girolamo Cataneo, artilleur célèbre, en quoi consistait l'armement d'une grosse nef ou d'un galion armé : A la proue, sur le pont d'en haut, deux canons de cinquante ou deux coulevrines ; de chaque côté, quatre canons de cinquante ou de quarante ; et, vers la poupe, un pierrier de cent de chaque bord. Sous le pont, trois canons de vingt de chaque côté ; au gouvernail, en retraite, deux canons ou deux coulevrines de cinquante. Sur le premier pont (le pont inférieur), de chaque côté du gouvernail, une bombarde de rempart lançant des boîtes ou lanternes remplies de fragments de pierres et de silex. De chaque côté de ces bombardes, deux canons de cinquante. En avant de la chambre, deux canons de vingt. Sur le pont d'en haut, outre les huit pièces déjà nommées, trois fauconneaux de six, de chaque bord, et un sacre de douze. Sous le château d'arrière, deux canons de vingt de chaque côté et une demi-coulevrine. Dans la galerie extérieure, de chaque côté un mousquet à boîte. Sur le château d'arrière, quatre ou cinq fauconneaux de trois, de chaque côté, avec deux sacres, un dans chaque coin, et tout autour autant de mousquets d'une livre qu'on en pourra mettre. Sur le couronnement du château, en arrière, quatre mousquets. Au premier étage du château d'avant, deux faucons de six, un de chaque côté ; dans la galerie, à deux mousquets à boîtes ; aux deux étages supérieurs, même artillerie. Dans la grande hune, quatre mousquets, et deux dans la hune du mât d'avant. Enfin, dans la chambre du capitaine, à la poupe, quatre mousquets ou deux fauconneaux de trois. Cet armement de soixante-dix-huit bouches à feu, grosses ou petites, était bien loin de celui du galion cité par Brantôme ; mais enfin il était assez respectable.

Dans les grosses galères vénitiennes, le même Cataneo mettait à la proue un canon de cinquante au milieu de quatre coulevrines, dont deux battaient, comme le canon, dans le sens de la longueur de la quille, et les deux autres un peu obliquement à droite et à gauche. Sur les côtés de la proue, deux fauconneaux de trois. Au-dessus du gros canon, un passe-volant de seize monté sur des fourchettes. A l'arrière, près du tabernacle où s'asseyait le capitaine, un pierrier court de trente de chaque côté ou deux canons de vingt. Dans la galerie de poupe, un faucon de six ; à la cuisine, un sacre de douze sur fourchettes. Sur la poupe, un sacre de douze sur un affût sans roues ; enfin, deux aspics de douze pour les saluts, et, au besoin, pour le combat. Les galères ordinaires, qu'on appelait Subtiles, pour les distinguer des autres qui, plus lourdes et moins étroites, prenaient le nom de Bâtardes, recevaient, selon Giambattista Colombina (1611), treize bouches à feu, dont le canon de coursie qui battait dans la direction de l'éperon était de cinquante. Les autres pièces étaient quatre faucons de six et de trois, et huit pierriers de quatorze et de douze.

Armés d'abord d'un éperon de fer, et plus tard de trois ou de cinq bouches à feu battant de front, les navires à rames du Moyen Age et ceux du seizième siècle venaient au combat en présentant toujours la proue à l'ennemi ; aussi, l'ordre de bataille était-il généralement une ligne de front, droite ou courbe, formée par les navires rangés l'un à côté de l'autre, l'éperon en avant. Les anciens avaient eu plusieurs ordres pour leurs bâtiments rostrés : l'ordre de front, l'ordre de coin, où l'armée se rangeait sur deux lignes obliques se rejoignant dans un angle saillant plus ou moins aigu ; l'ordre angulaire rentrant, opposé à celui-ci ; l'ordre

circulaire, où tous les navires, rangés en rond, marchaient dans une direction quelconque, jusqu'au moment où, pour opposer une résistance vigoureuse à l'ennemi qui les entourait, ils tournaient tous la poupe au centre, du cercle et le front à l'assaillant ; l'ordre sur plusieurs lignes parallèles ; enfin l'ordre en demi-lune. C'est ce dernier que pratiqua surtout le Moyen Age.

A Lépante, l'armée chrétienne combattit en une demi-lune peu courbée, partagée en quatre corps d'armée : la bataille ou le centre, deux ailes ou cornes, le corps de réserve. Devant chaque corps composant la ligne semi-circulaire, marchèrent, pour engager le combat, six galéasses allant deux à deux. Ces galéasses, qui avaient cent soixante pieds environ de longueur, vingt-sept pieds de largeur et une quinzaine de pieds de hauteur au-dessus de l'eau, firent, avec leur puissante artillerie, un très-grand mal à la flotte turque. Avant que Francesco Bressan eût imaginé, vers 1550, ces galères géantes, on plaçait sur le front des galères ordinaires un certain nombre de vaisseaux ronds, rangés en une ligne droite, et destinés à supporter le premier choc. Quelquefois, outre cette avant-garde de bâtiments à voiles, on plaçait des nefes sur les ailes, les plus fortes du côté où l'on prévoyait que la mêlée pouvait devenir plus terrible. Quant aux petits navires, ils tenaient une ligne en arrière de l'armée, prêts à voler au secours des galères trop menacées.

Au onzième siècle, à la bataille de Durazzo, les nefes vénitiennes, se voyant pressées par la flotte de Robert Guiscard, et ne pouvant rejoindre la terre parce que le vent tombait, se rangèrent en une ligne de front, et se lièrent ensemble, laissant entre elles un intervalle, pour que, par ces créneaux, sortissent et rentrassent librement les petits bâtiments légers et à rames qui devaient aller inquiéter l'ennemi. (Anna Comnène.) Cet ordre de bataille de pied ferme, comme je pourrais l'appeler, était une tradition antique : Scipion l'avait employé. Il avait rangé sur quatre files parallèles ses navires de charge, les joignant l'un à l'autre, dans chaque rang, au moyen de ponts faits avec les mâts et les antennes, et liant les files par de forts cordages, de manière à faire un tout que les galères et les navires à voiles ne pussent point entamer. (Tite-Live, liv. xxx, chap. 10.) Quand l'artillerie se fut un peu largement développée, les flottes de nefes s'habituaient à présenter le côté aux galères, parce que, mieux armées sur les flancs qu'à la proue, les nefes pouvaient faire plus de mal aux bâtiments à rames. Ce ne fut cependant pas cet ordre qu'adopta l'amiral d'Annebaut, le 19 juillet 1545, devant l'île de Wight. Il fit de son armée de nefes, de carraques et de galions, trois escadres ; se plaça au centre du corps de bataille, composé de trente navires, sur une ligne de front ; mit à la corne droite le seigneur de Boutières avec trente-six bâtiments à voiles, et à la corne gauche, avec les mêmes forces, le baron de Curton. Ses galères, qui ne figuraient dans la flotte que comme auxiliaires, furent mises à l'avant-garde, chargées de harceler l'ennemi et de l'attirer dans la ligne redoutable des vaisseaux ronds.

Après avoir dit la grandeur des navires du Moyen Age, leurs nombreuses variétés, la loi de leurs proportions, leur armement, leur manière de se présenter au combat ; après avoir montré comment étaient logés les passagers, et quelles précautions les statuts imposaient aux capitaines dans l'intérêt des hommes et des marchandises, parlons du luxe des bâtiments pendant cette longue série d'années qui sépare l'antiquité du dix-septième siècle. Mais, auparavant, un mot sur la navigation.

Longtemps elle chercha le rivage, non pas cependant avec une timidité si grande, que la terre ferme et les îles, cachées derrière l'horizon, restassent tout à fait

séparées par la mer. Les communications étaient fréquentes ; l'habitude avait, dès l'antiquité, [tracé des routes toujours suivies depuis](#). La connaissance des vents périodiques, l'observation des marées, la marche du soleil, étaient la base du savoir des pilotes, qui, la nuit, se guidaient avec la lune, la [transmontaigne et les autres estoilles septentrionnelles](#), que la gentilleté rustique nommait [le grand curre, et le petit](#). (*La Thoyzon d'or*, ms., bib. de l'Arsenal.) La grande et la petite Ourse, ou comme les appelaient les gens de la campagne, le grand et le petit Chariot, avaient été pour les pilotes phéniciens un moyen de connaître leur position à la mer, comme ils l'étaient pour les navigateurs du Moyen Age. Au treizième siècle, le champ s'ouvre plus grand. L'aiguille, frottée d'aimant et enfermée dans un fétu qu'on abandonne à lui-même sur l'eau d'un vase suspendu, indique jour et nuit le nord. L'auteur d'une chanson sur la [tresmontaigne](#) dit que

. li mariniers
Savent par li toute la voie.

Il ajoute que :

Son repaire sèvent à route
Quand li tans n'a de clarté goûte.

Et ce repère ([reperire](#), trouver) de l'étoile polaire, cet endroit où elle est cachée, ils le connaissent par [une aiguille de fer atisée à la pierre d'aimant](#),

[Car dous quel part la pointe vise](#)
[La tresmontaigne est là sans doute.](#)

La navigation s'enhardit alors ; le vaisseau quitte la terre sans crainte, il sait qu'il pourra la retrouver. Alors commencent les grandes navigations que la boussole perfectionnée, l'Astrolabe, l'Arbalète ou bâton de Jacob, et d'autres instruments maniés par l'astrologue du bord, rendent sûres d'elles-mêmes. On va aux Açores, aux Canaries, à la côte de Guinée, aux grandes Indes ; on va à la terre que Colomb découvre et que nomme Améric Vespuce.

Cependant le Moyen Age est à la fois téméraire et prudent. Des marchands cupides voyagent dans la saison des tempêtes : ils brisent leurs navires, perdent leur cargaison, et périssent souvent dans leurs entreprises défendues. La loi interdit la navigation pendant l'hiver ; mais on brave la loi, qui se renouvelle sans cesse, toujours sévère et toujours violée. Au quatrième siècle, des magistrats, tuteurs des mariniers que la soif du gain rend intrépides au détriment de leur fortune et de leur vie, ferment la mer, depuis le troisième jour des ides de novembre jusqu'au sixième jour des ides de mars. (Végèce, chap. XXXIX, liv. 4.) Au treizième siècle, la mer s'ouvre avec avril et se ferme avec octobre. (Francesco Barberino.) Au seizième siècle, on ne peut revenir à Venise de Constantinople, d'Alexandrie ou de la côte de Syrie, du 15 novembre au 20 janvier. (Loi du 8 juin 1569.) On en revient cependant, et l'on paye 1.500 ducats d'amende. Mais qu'importe si la cargaison vaut cent fois davantage ?

En commençant cette rapide esquisse d'un tableau de la marine au Moyen Age, j'ai dit que l'architecture navale et l'architecture civile se suivirent toujours de près ; que le même goût imposa au navire et à la maison leurs décorations et le style de leurs ornements. Un luxe que ne pouvaient admettre l'hôtel, le logis, le castel, construits en marbre ou en pierre, fut particulier au vaisseau. Je veux parler de la peinture extérieure.

La nécessité de préserver le bois de la pourriture, ou seulement des intempéries de l'air, porta les charpentiers de l'antiquité à couvrir toute la surface du navire d'une couche de résine ou de poix. Ce fut bientôt trop peu pour la satisfaction des yeux. Une couleur préparée avec de la cire vint se superposer à la poix conservatrice. La céruse, le minium et le vermillon firent de brillantes robes aux bâtiments de luxe. Les pirates et les navires explorateurs, pour n'être pas aperçus, se couvrirent d'une couleur verte semblable à celle des eaux de la mer. L'or se mêla à la pourpre dans le revêtement des navires de quelques riches, des préteurs et des courtisanes. Le ciseau des statuaires habiles ne dédaigna pas l'ornement des proues et des poupes auxquelles ne suffisait pas l'éclat des plus belles couleurs.

Sur ce point encore le Moyen Age garda la tradition antique. Le caprice des maîtres des navires et la mode varièrent les peintures. J'ai mentionné un dromon sarrasin peint en vert d'un côté, et de l'autre en jaune ; c'était à la fin du douzième siècle. Avant 1242, Gênes peignait ses navires en vert : à cette époque, pour aller combattre les Pisans, elle les revêtit de blanc, semant de croix vermeilles leurs robes candides. Croix de gueule sur fond d'argent, c'était l'écu de [monsieur saint Georges](#). Le rouge fut, au seizième siècle, la couleur généralement adoptée ; quelquefois le blanc ou le noir s'y mêla en rinceaux, en lignes variées, en zigzags capricieux ; quelquefois le fond devint noir, les ornements gardant seuls l'éclat du vermillon. Le noir, couleur de deuil, n'attrista que rarement les vaisseaux. En 1525, quand François 1er, pris à la bataille de Pavie, fut conduit à Barcelone, les six galères françaises qui portèrent le roi captif et sa suite reçurent une peinture noire, du sommet des mâts à la flottaison. Les voiles, les bannières, les flammes, les tendeleets, les rames, tout affecta cette sombre couleur, dont les chevaliers de Saint-Etienne voilèrent les brillantes peintures de leur capitane, qui ne devait recouvrir la magnificence de sa décoration que le jour où l'ordre aurait repris aux Turcs une capitane de Pise, perdue dans un combat, glorieux d'ailleurs pour elle.

L'antiquité avait eu des voiles de pourpre et d'or ; le Moyen Age eut des voiles d'or et de pourpre. Les voiles, les flammes, les bannières de la nef qui conduisit, en 1520, d'Angleterre à Ardres, le roi Henri VIII, étaient dorées. Ornements, emblèmes, devises, sujets allégoriques figurèrent ordinairement sur les voiles des nefes seigneuriales, qui ne manquaient pas d'y faire peindre l'écu de leurs armes. Des raies alternatives, des carreaux de couleurs variées couvraient les tissus de lin ou de chanvre qui ne pouvaient se charger de nobles blasons. L'image d'un saint, un crucifix, la figure protectrice de la Vierge, une prière favorite, un mot sacramentel, un signe cabalistique fait pour écarter du navire les malignes influences et les regards des méchants esprits, tels étaient les objets que montraient les voiles des marchands et des pêcheurs. Les voiles noires avaient été adoptées pour le deuil dès les temps antiques ; Catulle en témoigne. L'auteur du Roman de Tristan et Villani nous apprennent qu'au treizième siècle il en était encore de même. Les galères qui allèrent porter à Manfred la nouvelle de la mort de son frère Conrad (1254) avaient des voiles, des flammes et des gréments noirs.

On faisait les signaux, en partie, au moyen des voiles ; les enseignes servaient aussi à cet usage. Un seul étendard suffisait d'ordinaire à la signification de tous les ordres : suivant la place où il était arboré, il avait un sens particulier. Un, deux ou trois fanaux remplaçaient, pendant la nuit, l'étendard dont la nuit effaçait les couleurs. Le taffetas, la toile légère, le satin, étaient les étoffes dont on faisait les bannières, étendards ; flammes et pennonceaux. Toutes ces

enseignes, ou du moins presque toutes, étaient aux armes d'un roi, d'un amiral, d'une ville, d'un capitaine. Carrées, triangulaires, fourchues, elles avaient des valeurs diverses et des places différentes dans la parure du navire. Les galères, outre les flammes hissées aux sommets des mâts, attachées aux gabies et aux extrémités des antennes, avaient des étendards à la proue et à la poupe, et, à chaque rame, un petit pennon. Le luxe consistait à avoir ces garnitures flottantes en taffetas avec des glands et des franges en soie et en or. Le duc d'Orléans, celui qui fut Louis XII, devant aller commander l'armée de la mer que le roi de France dressait à Gênes, en 1494, on fit faire par Jehan Pielles, tailleur des habillements de l'escurie du roi, un grand estandart appelé une *Flambe* (flamme) de taffetas jaune et rouge, long de cinquante aunes et fendu de trente, à commencer par le bout d'en bas, pour celui estandart attacher à une grande lance qui devait estre mise et plantée au hault de la hune de la nef où il allait s'embarquer. On fit un étendard moyen, fendu, de quinze aunes de long, pour faire signes à autres nefes et navires de l'armée pour reculer, approucher, arrester ou aller en avant. On fit aussi un pennon carré. Ces trois enseignes, aux couleurs du duc, portaient sur chaque face vng ymaige de Nostre-Dame dans une nue d'argent, près de laquelle était un porc-épic, devise que garda le roi Louis XII, ainsi que les couleurs jaune et rouge. Le compte de Jehan Perrisson (1504, Arch. du Roy.) nous apprend que le porcespy et les images de la Vierge avaient été peints sur le taffetas par Jehan Bourdichon peintre dudit seigneur le Roy pour la somme de quatre cent quarante-huit livres tournois.

J'ai nommé plus haut le Baucent. C'était un étendard — on reconnaît sous la forme de ce nom celle du Beauséant, bannière célèbre des chevaliers du Temple ; — c'était un étendard levé pour les guerres d'extermination. Celes banères, dit un document de 1292, signifient mort sans remède et mortelle guerre en tous les lieux où mariniers sont. Les baucents étaient de taffetas rouge, larges de deux aunes et longs de trente. Les baucents des trois grandes nefes et des deux galères que le roi Philippe le Bel avait fait armer pour aller secourir le roi d'Écosse contre Édouard Ier étaient batus à or.

L'étendard que Marco Antonio Colonna arbora sur sa galère capitane lorsqu'il partit pour Famagouste en 1570, noble enseigne qu'il reçut des mains du cardinal Colonna, qui l'avait béni après avoir célébré la messe du Saint-Esprit, était de damas cramoisi, et portait sur ses deux faces un Christ en croix, adoré par les apôtres saint Pierre et saint Paul, Sous cette broderie était écrite la devise du Labarum : In hoc signo vinces. La ligue chrétienne eut, en 1571, son étendard, que reçut, le 14 août, à Naples, et dans l'église de Sainte-Claire, don Juan d'Autriche, à qui le cardinal de Granvelle le remit avec le bâton du suprême commandement. Cette bannière carrée était, comme celle de Colonna, de damas ouvré cramoisi, frangé d'or. On y avait brodé un crucifix, au-dessous duquel figuraient les armes du pape, du roi catholique et de Venise, réunies par une chaîne, emblème de l'union des trois puissances. Les armes de don Juan d'Autriche brillaient au-dessous de ce groupe d'écussons. Le jour où cet étendard fut déployé à l'estanterol de la galère réale, Ali, capitan-pacha de Sélim II, déploya un sandjac à deux pointes, d'une étoffe rouge bordée de jaune, chargé, au milieu, d'un cimenterre à deux lames ou de deux cimenterres croisés. Une invocation à Dieu et à son prophète surmontait le sabre ; elle était écrite en caractères arabes faits d'un galon jaune. Venise, parmi ses trophées, a conservé dans son arsenal cette bannière, qui ne s'abaissa qu'après la mort d'Ali, tué pendant l'abordage de sa capitane par la réale des chrétiens.

Les Normands n'avaient pas eu moins de passion pour les bannières brillantes, que les peuples de la Méditerranée. Leurs navires se couvraient de ces insignes, quand ils allaient à une expédition guerrière, quand ils célébraient une de leurs victoires de pirates. Benoît de Sainte-Maure, nous montrant les nefes de Rollon qui remontent à Meulan, dit :

Maint enseigne, maint penunccl
E maint escu d'or e vermeil
I resplent contre le soleil !.
Set cenz enseignes de colours
Parut ès nefes sus ès châteaux.

Les riches peintures, les ornements capricieux, les arabesques fantastiques, les bannières d'étoffes précieuses, les voiles peintes, les targes chargées d'armoiries et rangées autour des navires et des châtelets, furent, pendant tout le Moyen Age, les décorations extérieures des galères et des nefes. Mais voici la Renaissance qui renouvelle le goût et enchérit tout à la fois sur l'Antiquité, dont elle s'inspire, et sur le treizième siècle, qu'elle veut faire oublier. Une galère est alors une sorte de bijou qu'on livre au génie d'un sculpteur, comme on donne un morceau de fer ou d'or à Benvenuto Cellini. Le temps des allégories subtiles est venu pour le tailleur de bois, qui va orner une poupe, comme pour le peintre et le poète. L'antique mythologie est restaurée, et ouvre une voie nouvelle à l'art. Toute décoration de navire devient emblématique ; tout y est allusions, surprises délicates, imaginations raffinées. Philippe II, pour son frère, à qui, en 1568, il confie le commandement de sa flotte, fait construire une galère ; il ordonne à quelque savant homme d'imposer aux peintres et aux sculpteurs un programme pour l'ornement de ce navire, et l'ingénieux poète fait représenter sur l'arrière, au-dessus du gouvernail, l'histoire de Jason et de la nef Argo, parce que don Juan est chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, et que l'expédition contre les Morisques ne sera pas moins dangereuse et difficile que celle des Argonautes !

Quatre statues partagent cette représentation peinte : la Prudence, tenant d'une main une courte épée, et de l'autre une couleuvre ; la Tempérance, qui porte deux coupes vides ; la Force, armée de pied en cap, et serrant une colonne entre ses bras : enfin, la Justice, ayant une grande épée et une balance. Dans une frise se groupent des anges, car le retour aux idées païennes n'a point fait oublier ce qu'on doit à la religion : ils portent les symboles des Vertus théologiques. D'un côté de la poupe, on voit Mars vengeur, Mercure l'éloquent, Prométhée et le vautour, Ulysse se bouchant les oreilles pour échapper aux séductions des sirènes ; de l'autre côté, Pallas, Alexandre le Grand, Argus et Diane. Entre ces figures sont des tableaux dont chacun contient une leçon morale adressée au jeune amiral, ou un éloge délicat du prince, de son frère, de Charles-Quint. Dans les frises se groupent des nymphes, des tritons, Eole, la Navigation, des dauphins, des tortues, une licorne qui a la propriété de chasser devant elle tous les monstres de la mer, des cygnes, des lions marins, des cerfs, Saturne, Hercule, l'Occasion tenant un sablier et une touffe de cheveux, des compas, des horloges marines, des instruments de géométrie, un rhinocéros, un éléphant, des trophées de victoire et de mort, que sais-je ? Et toutes ces figures sont de petits chefs-d'œuvre, et dans tous les encadrements des sujets, l'or, l'azur, le vermillon, s'enlacent avec une grâce merveilleuse ; et la carène, toute peinte en blanc, est couverte d'écus aux armes d'Espagne, aux armes de don Juan.

Ce luxe n'est point particulier aux galères réales et aux capitanes. Tout grand seigneur qui a un beau navire le fait ainsi décorer. Une école de bons sculpteurs

se forme pour les ports, école dont Puget sera le dernier grand artiste. Le goût des allégories flatteuses se développe, se perpétue, et personne ne s'étonnera si un jour (1698), de Viviers, inspecteur-général des galères et de leur construction, ayant à orner une galère que le roi nomme la Favorite, choisit l'histoire de Pallas pour sujet des ornements de sa poupe, [par rapport à la personne que Sa Majesté honore le plus de ses bonnes grâces](#), madame de Maintenon, s'il vous plaît.

Le seizième siècle a pu changer le système de la décoration extérieure des navires et remplacer presque toujours les images chrétiennes par celles de la mythologie païenne ; il n'a point agi sur les mœurs et les croyances des gens de mer : leurs idées restent celles du Moyen Age, amies du merveilleux et peureuses.

Le matelot, naïf et crédule, confond dans ses craintives appréhensions les choses de la foi et celles de la sorcellerie : il croit en Dieu, il adore la Vierge, il honore et prie tous les saints qui ont eu quelques rapports avec la mer et les vaisseaux ; mais il a peur du prêtre, à cause de sa robe noire, et quand le mauvais temps vient, [lou capelan](#), qu'on aura pris en route, courra le risque d'être jeté par dessus le bord, si le capitaine est aussi ignorant que son équipage.

Les êtres fantastiques plaisent à son imagination. Les navigateurs anciens avaient vu des sirènes, et les poètes les chantaient ; un visionnaire a vu un poisson, la tête couverte d'une mitre, les épaules revêtues d'une riche dalmatique, et tout le monde marin croira au poisson évêque dont un savant jésuite attestera l'existence.

Dans la campagne de la flotte française à Mételin, les rameurs d'un brigantin ont vu le diable, sous la figure effrayante et hideuse d'un monstre marin, engloutir, à Zante, un matelot débauché et sans foi, qui, en jouant aux dés, avait [bravé et défié madame Marie, Vierge et mère de Jésus](#) ; et Jean d'Auton atteste le fait, que toute l'armée navale croit comme à l'Evangile.

Les serments les plus terribles sont ceux par lesquels aiment à s'engager les marins. L'Église et l'amirauté combattent vainement ces tendances coupables qui mettent en danger les âmes des faiseurs de serments : l'habitude est prise et résiste. On jure sur le pain, le vin et le sel, et l'Église condamne cette formule sacramentelle qui en cache une autre d'une apparence moins innocente. Le pain, le vin, le sel, sont la base de la nourriture ; ils symbolisent donc la vie : or, jurer sur sa vie, c'est jurer sur son âme, que l'on compromet ; donc, jurer sur le pain, le vin et le sel, c'est faire, par un détour coupable, un horrible et dangereux serment. Une ordonnance de 1543 défend, sous des peines sévères, cette coutume damnable, qu'une autre ordonnance défendra encore en 1582 ; mais les matelots y persisteront, comme, dans le monde, on persistera à cacher [sacré Dieu !](#) sous : [sacrebleu !](#) et [sacrée hostie !](#) sous : [sacristi !](#)

Que le marinier redoute le vendredi, le sel renversé, les couteaux en croix, le pain mal tourné ou tout autre fâcheux pronostic, il n'y a là rien d'étonnant : tout le monde a les mêmes appréhensions. Qu'il consulte les devins, les sorciers, les nécromanciens, qu'il croie à la magie et se livre à certaines pratiques diaboliques, il a cela de commun avec les meilleurs esprits. Il a besoin du vent, et, pour l'avoir, il fait des prières ou des enchantements. Dans la tempête, il appelle le calme par des pratiques superstitieuses. Grec, il jette à la mer quelques petits pains qu'il appelle Pains de saint Nicolas ; Russe, il offre, au mauvais esprit qui soulève la Mer Blanche et charme une montagne qu'on ne peut dépasser, un gâteau de farine et de beurre ; Portugais, il attache au mât du

navire en péril une image de saint Antoine, et il la prie et il la fouette jusqu'à ce qu'il ait le vent à gré ; Indien, il conjure le dieu Muthiam, roi des mauvais esprits, en buvant le sang d'un coq, et en avalant, dans le délire de l'extase, un charbon rouge dont il ne sent point la chaleur. Une trombe se lève devant le navire : elle tournoie, elle avance menaçante et terrible, que faire ? Un matelot tire son couteau, et fait en l'air des signes de croix en récitant quelques paroles mystérieuses : si le manche du couteau est noir, la trombe doit s'éloigner. Grandit-elle toujours, deux mariniers tirent leurs épées et les frappent l'une contre l'autre, ayant soin de bien former une croix dans chaque rencontre : la trombe doit tomber. Il n'y a que les gens de peu de foi qui tirent le canon contre l'effrayant météore.

Les marins du Moyen Age ne croient plus, comme leurs devanciers, que se couper les ongles ou les cheveux pendant le calme soit un mauvais présage et fasse venir la tempête ; que l'éternuement entendu à gauche, au moment où l'on s'embarque, soit un augure fatal devant lequel il faut s'arrêter, quand, au contraire, on doit croire à un voyage favorable si l'éternuement s'est fait entendre vers la droite ; mais ils tirent une induction fâcheuse de l'inclinaison que prend à droite le navire au moment où l'on embarque ses vivres ; mais ils croient au Gobelin, lutin tracassier qui tourmente chaque nuit les mariniers, dont il ouvre le couteau, brouille les cheveux, déchire les matelas, et qui, plus téméraire encore, s'attaque au navire lui-même, nouant les cordages qui doivent courir dans les poulies, arrachant les ancres pendant le calme, ou déchirant les voiles quand elles sont le plus soigneusement serrées.

Cette tendance vers les superstitions les plus étranges, ces habitudes des pratiques d'une dévotion étroite, appartenaient, en général, au Moyen Age, et non pas aux gens de mer en particulier. Rois, reines, chevaliers, moines, clercs et manants, avaient tous les mêmes appréhensions, les mêmes faiblesses. Nul n'était esprit fort ; et si par hasard quelque marinier s'avisait d'avoir les doutes libertins d'un Faust ou d'un don Juan, un monstre marin le dévorait, et cet exemple arrêta pour un temps, sur le penchant de l'impiété, toute la gent nautique.

Malheureusement, le malin esprit, l'Ennemi, comme on l'appelait, était souvent bien fort, et les matelots se prenaient à ses pièges. La loi frappait alors avec une sévérité grande, quelquefois même cruelle. Le blasphème, le plus odieux des crimes, était puni de la manière la plus rigoureuse. En 1571, l'amiral de la Ligue publia un ban portant la peine de mort contre le blasphémateur, qu'en 1190, Richard Cœur-de-Lion avait voulu ne pas prévoir dans cet édit rendu pour la police de sa flotte, qui atteignait le meurtre, le vol, l'outrage et même l'injure. En 1420, Mocenigo frappait du fouet tout homme de rames convaincu de blasphème, et d'une amende de cent sous (*solsi cento*) tout homme de poupe, nocher, officier ou gentilhomme coupable du même délit : différence assez curieuse, assurément.

Le code norvégien ordonnait, en 1274, que le voleur fût rasé, et que sa tête, enduite de poix, fût couverte de plumes. Dans cet état, il passait au milieu de l'équipage rangé sur deux files, et chaque homme lui donnait un coup de bâton ou de pierre ; après quoi, il était chassé du bord. Richard Cœur-de-Lion n'avait pas ordonné que le coupable passât par les verges et les pierres, et le code de 1274 renchérisait sur celui de 1190.

Une ordonnance de Pierre III d'Aragon (5 janvier 1354) condamnait à passer par les courroies ou par les baguettes tout marinier ou tout homme d'armes

embarqué qui jouait ses effets. Dans certains cas, l'amiral pouvait faire couper les oreilles à un coupable ; il pouvait aussi lui faire couper la langue, et, par exemple, à celui qui insultait le comité, chef de l'équipage, ou qui, pour se faire payer ou pour contraindre le capitaine à changer sa route et à prendre terre, se révoltait et employait l'insulte ou la menace. Au commencement du quatorzième siècle, la loi catalane abattait le poing au comité qui, sans ordre et méchamment, avait coupé le câble du navire. En 1397, à Ancône, tout homme qui abandonnait un bâtiment en naufrage, avant que la mer ne l'eût brisé ou jeté sur la côte, perdait la main droite.

La mutilation des membres fut rayée du code catalan en 1354, *parce que*, disait l'ordonnance, *un homme qui a perdu le poing ou le pied n'est plus bon à rien* ; mais on y maintint la perte de la langue ou des oreilles, la course le long du navire sous les baguettes et les courroies, et l'on y introduisit la suspension par le cou à une antenne. Le soldat, l'arbalestrier, le matelot qui frappait le comité, était pendu. Les lois du Nord, terribles pour le cas où un marinier frappait du couteau le patron du navire ou seulement levait son arme contre lui, voulaient que le coupable eût la main clouée au mât avec le couteau dont il s'était servi, et qu'il ne pût se délivrer qu'en se déchirant la main dont il laissait une partie contre le mât.

Richard avait ordonné que celui qui frapperait du glaive ou du couteau eût le poignet tranché avec la hache. La loi de Berghen, de 1274, fut plus douce : les rixes qui n'amenait pas la mort d'un des adversaires n'étaient punies que d'une amende. A Gênes, au quatorzième et au quinzième siècle, les statuts punissaient de mort tout homme qui causait la mort d'un autre par les blessures faites dans une dispute.

Le pilote qui s'était engagé sur sa tête à conduire sain et sauf un vaisseau dans un lieu désigné avait la tête tranchée, s'il perdait la nef ; à moins qu'il ne fût assez riche pour payer tout le dommage causé par son ignorance ou sa légèreté. Le comité qui perdait une galère par sa faute, ou qui ne se portait pas à la mêlée pour secourir l'amiral, était pendu et taillé en morceaux. On empalait quelquefois celui qui coupait le câble avec l'intention de faire échouer le navire confié à son commandement.

Le pal, les verges, les courroies, le fouet, la mutilation des membres, le retranchement de la langue ou des oreilles, la mort par la hache ou par un supplice analogue à celui de la potence, n'étaient pas les seules peines que les codes maritimes du Moyen Age infligeaient aux gens de mer qui se rendaient coupables des crimes prévus par la loi. L'immersion répétée trois fois ou davantage était une des punitions le plus ordinairement appliquées. Au douzième siècle, cette immersion, qu'en France on a appelée d'un mot fait du grec *καλάω*, la Cale, était infligée à celui qui frappait du poing par méchanceté. A Marseille, on calait ceux qui, même en plaisantant, juraient le nom de Dieu ou les noms des saints. Justement sévère contre les inhumains qui au lieu de porter aide et secours aux naufragés, leur couraient sus pour les dépouiller et les tuaient ou blessaient pour leur ravir leur argent ou leurs marchandises, la loi d'Oléron voulait que ces larrons fussent plongés à la mer jusqu'à ce que, demi-morts, on les retirât de l'eau pour les lapider et *assommer comme on ferait un chien ou loup*.

La marque était une des peines infamantes que Venise appliquait, au treizième siècle. En 1232, on fouettait et l'on marquait au front le marinier qui, ayant reçu des arrhes ou une part quelconque de sa paye, et, n'ayant pas rempli son devoir,

n'avait pas rendu le double de l'argent qu'il avait reçu. Un recez de la ligue hanséatique, renouvelé en 1418, 1447 et 1591, marquait à l'oreille tout homme de l'équipage qui abandonnait son patron dans le danger.

La loi pénale défendait de vendre à l'ennemi des armes et des navires. Celui qui vendait des armes aux Sarrasins était **pendu par la goule**, aux termes des Assises de Jérusalem ; celui qui vendait un navire et qui, par-là, faisait **tort de deux navires à la République**, était, suivant le statut vénitien de 1232, dépossédé de tout ce qu'il avait au monde ; puis, exposé sur l'escalier du tribunal à la huée publique. — *Stridetur in scala*. — La huée était une punition que Pierre d'Aragon crut devoir infliger, par son ordonnance du 5 janvier 1354, à tout timonier qui, par sa négligence, aurait causé un abordage duquel seraient résultées des avaries un peu considérables. Le délinquant était exposé aux risées de tous, à la huée publique, assis sur un tonneau, les pieds nus, en robe courte de punition, et tenant entre ses mains un gouvernail. Il restait ainsi une demi-journée.

Je m'arrête ici. J'aurais pu donner, sur les lois maritimes du Moyen Age des notions nombreuses et d'un grand intérêt ; mais je dois me borner, et, à cause de cela, m'abstenir de tous détails sur la langue que parlaient les gens de mer, langue poétique, pleine d'énergie et d'éclat, originale, concise et riche, dont je ne sais pas trois hommes en Europe qui aient aujourd'hui, je ne dirai pas la parfaite intelligence, mais seulement une connaissance superficielle.

A. JAL, Historiographe de la Marine.

BELLES-LETTRES

LANGUES

ORGANES et dépositaires de la pensée humaine, les Langues, par leurs variations, retracent la destinée du peuple : instruments de progrès durant leurs premiers âges, elles réunissent les hommes, elles les aident à s'entendre ; plus tard, elles les conduisent à l'antagonisme par la discussion, et, par la contradiction, à l'isolement. Car l'heure de décadence sonne pour les idiomes, comme pour tout ce qui participe à la vie mortelle ; un temps arrive où le néologisme les rend diffus, où la subtilité les corrompt, où l'équivoque les décompose ; et, quand un langage arrive à empêcher que l'on ne se comprenne, les éléments sociaux sont bien près de se dissoudre. La légende de Babel symbolise les destins des Langues.

Les penseurs de notre pays ont trop négligé l'étude philosophique des fastes du langage. Cependant les preuves morales de l'histoire sont là : le résumé des annales du peuple ne peut être extrait d'une source plus vive. L'histoire des mots contient celle des idées, et, pour les philosophes, l'histoire des idées c'est l'histoire.

Ce qu'il y a d'assuré, c'est que les phases diverses des Langues, retracées par les monuments littéraires, indiquent seules la date juste, les causes intimes et les principes cachés des révolutions successives qui font passer les sociétés de l'enfance à la virilité, et de la décadence à la dispersion.

Ces secousses, les idiomes les ressentent, ils les racontent, et peut-être, dans une certaine limite, contribuent-ils à les prophétiser. Il est, à cet égard, nombre d'observations générales, tellement constantes pour qui a daigné approfondir l'histoire comparée des Langues, que les résultats en paraissent immuables et sincères, comme le sont les axiomes.

Ainsi, une langue qui s'épure signale toujours un peuple qui prend possession de l'unité politique ; car une langue en progrès coïncide inévitablement avec une période sociale ascendante. — Une langue polie qui se maintient en équilibre annonce une civilisation qui va déchoir. — Un idiome qui s'enrichit tout à coup, prélude, par la confusion du sens, à la division des esprits et à la décomposition des institutions. — Un idiome arrivé à nuancer les finesses de la pensée ou du sentiment jusqu'à perfection, dénote un peuple que la corruption énerve. — L'irruption des mots étrangers dans un langage marque l'heure où l'esprit de nationalité s'affaiblit. — Une langue fixée est l'épithète d'une société ; mais ce calme éternel est précédé d'un mouvement désordonné : lorsqu'un langage, se dénaturant soudain, se diapre d'images, se couvre de fleurs ou d'arabesques fantasques, et se plonge avec une ardeur fébrile dans les enivresments de la couleur, la nation en proie à ce délire poétiquement sensuel aspire à descendre de l'activité à la rêverie, et de la volonté à la mollesse, comme elle descend, par rapport au goût, de l'idée à la sensation. Ainsi furent pronostiquées tour à tour, par les écrivains de l'antiquité défaillante, la déchéance des Grecs et la fin de la grandeur romaine.

Le vif intérêt qui recommande ce genre d'études est suffisamment pressenti ; la pensée qui pour nous les dirige, l'esprit qui les éclaire sont indiqués d'un trait

rapide : entrons en matière, et précisons les conditions qui ont présidé à la naissance des Langues actuelles de l'Europe occidentale, et en particulier du français.

I. — GÉNÉALOGIE DES IDIOMES MODERNES. - PÉRIODE DU MOYEN AGE.

Tous les idiomes peuvent se diviser en deux grandes catégories : les Langues synthétiques ou transpositives, et les Langues directes ou analytiques ; celles-ci, d'ordinaire, dérivent des autres et leur succèdent. Ainsi se sont passées les choses dans la famille indo-germanique, et particulièrement dans la grande branche pélasgique, dont notre langage est l'un des nombreux rameaux.

Construites avec une précision en quelque sorte mathématique, concises, élégantes et sonores, parce que les flexions y jouent des rôles marqués, les Langues synthétiques sont les plus parfaites, celles, par conséquent, dont l'usage exige le plus d'étude et de savoir. De là provient qu'elles durent peu ; car le mouvement les décompose au lieu de les fortifier ; le fini qui les distingue les fixe de bonne heure, et toute langue fixée est une langue morte. De tels instruments ne conviennent qu'à de petits États et pendant un espace de temps assez court.

Tel fut le sort des deux principaux langages synthétiques de la famille indienne, c'est-à-dire du sanskrit et du latin. L'un et l'autre furent dévorés rapidement par les dialectes qui foisonnèrent autour d'eux, sous l'influence de la nécessité et de l'ignorance naturelle des peuples, incapables de s'élever à l'érudition requise pour employer un instrument si délicat, et qui perd toute clarté dès que l'on s'en sert mal.

L'un et l'autre de ces langages passèrent donc de bonne heure à l'état de monuments de Langues hiératiques ; l'un et l'autre furent consacrés aux mystères des dogmes et conservés par les prêtres : le premier au pied de l'Himalaya, qui l'avait vu naître ; le second dans la ville de César et de saint Pierre. Le latin y devint la sauvegarde de l'unité de l'Église : Virgile, Horace et Cicéron avaient travaillé pour saint Jérôme.

La principale cause de la décomposition du latin, à l'aurore du Moyen Age, fut l'accroissement immense de l'Empire. Comment réunir tant de peuples divers sous le joug rigoureux des cinq déclinaisons, des conjugaisons, des verbes actifs et passifs ; comment leur inculquer les désinences des personnes de chaque mode, de chaque temps, ainsi que les cas obliques des substantifs, etc., etc., notions compliquées, en l'absence desquelles les constructions inverses deviennent inintelligibles et les idiomes synthétiques impraticables !

Ces difficultés pratiques sont si impérieuses, qu'au temps même de la grandeur romaine, elles limitaient l'empire de la pure latinité aux portes de la capitale. Le domaine de la langue grecque, moins synthétique, était bien plus étendu, de l'aveu de Cicéron, qui dit : *Groeca leguntur in omnibus gentibus latina suis finibus exiguis sane continetur*. Il s'établit donc de bonne heure, au sein même de l'Italie, des dialectes rustiques ou patois, deux fois greffés sur la souche indo-européenne, et tardivement entés sur les débris des antiques dialectes

apportés jadis de l'Asie-Mineure, et que le latin n'avait jamais complètement déracinés au fond des campagnes.

Ce qui s'est passé en Italie, de l'aveu de Quintilien, d'Isidore, d'Aulu-Gelle et de tant d'autres, eut lieu à plus forte raison dans les contrées lointaines, dans les pays de conquête. Telle est l'origine des idiomes improprement appelés néo-latins, tous formés dans des conditions analogues et à des époques bien plus reculées qu'on ne l'a cru. En effet, la date de la conquête assigne, à peu de générations près, l'âge de l'idiome de chaque pays colonisé. Ainsi se sont accomplies ces rénovations linguistiques, en Italie, chez les Valaques, chez les Catalans, les Provençaux, les Portugais et les Français. La raison indique que ces idiomes ont tous procédé d'une même cause. Le besoin, qui les a procréés, les a tous faits analytiques et directs, en dehors de toute pensée d'érudition. Ils protestaient contre le despotisme syntaxique de la latinité, tout en gardant les radicaux des mots dont les flexions étaient rejetées comme douteuses, et auxquelles ils substituaient des désinences corrélatives aux habitudes ou aux instincts naturels des différents pays. Puis, pour suppléer à ces flexions absentes, pour indiquer les sujets, les régimes, les personnes des verbes, etc., on immobilisa les radicaux et l'on multiplia l'emploi des pronoms, assimilés bientôt aux articles, des prépositions, rognées en particules conjonctives, et des deux verbes être, avoir, transformés tour à tour en auxiliaires, puis en verbes substantifs, chargés de tout le mécanisme de l'action.

Ces innovations anéantirent les constructions transpositives, et substituèrent, dans la structure du style, l'analyse à la synthèse, la nature à l'art, l'ordre direct à l'ordre inverse ; en un mot, elles substituèrent un système à un autre, un principe à son contraire : pour tout dire, ces formations rustiques constituèrent des idiomes *anti-latins* par l'ensemble de leur mécanisme, et romains ou romans, comme on les a nommés, quant à la lexicologie. Et même ce vocabulaire des patois du Bas-Empire ne participe guère moins du grec et du sanskrit que de la latinité même. On est à même d'en juger, puisqu'ils se sont perpétués jusqu'à nous.

Abandonnons les diverses branches de ce grand tronc, pour nous attacher plus spécialement à celle qui sert d'organe à la pensée française. L'analyse d'une de ces Langues jumelles les fera connaître toutes, et celle-ci est la plus intéressante, non-seulement pour nous, mais encore pour les peuples voisins. C'est d'ailleurs la seule dont on ait, jusqu'à nos jours, négligé d'éclaircir l'origine et de définir les caractères.

On nous pardonnera donc d'insister un peu, trop peu sans doute encore, sur ces époques de formation : ce qui concerne les temps postérieurs a été rebattu à satiété, quoique sans méthode, et c'est pour s'être mal entendu sur les premiers âges du français, que l'on a très-confusément expliqué le travail des siècles plus récents.

Le français, à nos yeux, c'est le langage ou la série de langages mi-partis de plusieurs dialectes latins, qui furent apportés dans les Gaules, entre le Rhône, la Loire, l'Escaut, la Meuse et la Sambre, par les armées, par les colons de l'Italie romaine, et que l'on a parlés d'une manière continue, dans ces contrées, depuis seize siècles.

Si l'on conteste que l'élément de cet idiome soit arrivé dans les Gaules avec les conquérants mêmes, il devient impossible d'assigner une date intermédiaire et une cause déterminante à la formation d'un langage essentiellement distinct du

latin, attendu qu'il en est séparé par toute la distance que l'on signale entre une langue transpositive et une langue analytique.

Cette question a été virtuellement tranchée par les philologues du Nord et de l'Italie même, au profit des autres dialectes, tels que l'italien, le provençal, le catalan, le valaque, etc. Or, le parallélisme de ces formations est incontestable. Depuis l'ère lointaine des décompositions rustiques, les mots se sont altérés, les mots ont varié ; mais le principe est demeuré hors d'atteinte.

Devant cette doctrine, que nous avons développée et justifiée par des preuves dans un ouvrage spécial, *l'Histoire des Révolutions du langage en France* ; devant cette doctrine essentielle, tombe le préjugé qui fait naître le français vers le milieu du onzième ou du douzième siècle : théorie qui se réduisait à une simple assertion peu discutable.

En effet, un peuple ne saurait renoncer soudainement à son langage pour en inventer un autre. Cependant, voici le français qui s'aviserait tout à coup de prendre un corps, des formes arrêtées, et d'éclorre, au onzième siècle, de la décomposition du latin, vers l'an 1050, je suppose.

S'il en est ainsi, dites-nous quelle langue on parlait en l'an 1040 ou en l'an 1000 ? Avouez qu'à la rigueur le parler de l'an 1000 est apte à recevoir le même nom que celui de 1050. Cette concession faite, comment qualifierez-vous l'idiome usuel de 950, et de l'an 900, et de 800, et de 700, etc. ? Car, aussi longtemps que vous ne m'arrêterez point par l'opposition d'une grande migration, d'un événement propre à renouveler le fond des populations, je remonterai le cours non interrompu des âges ; et quand viendra l'endroit où, posant un doigt fatidique, vous me montrerez que le français cesse de commencer là, sans que je le voie naître, à cette place, d'un principe au moins spécieux et d'une cause acceptable, je me récrierai : — Quoi ! l'on parle français sous ce millésime, et l'année précédente on parlait... Mais que parlait-on ?

Nous remonterions ainsi jusqu'aux invasions des Francs, des Burgondes, etc., peu importe ; car le français n'est point un dialecte latino-germanique. Les Maures n'eurent pas le temps d'attenter non plus au langage national, qui n'offre aucune connexion avec les idiomes sémitiques. Enfin, le français ne présente que bien peu d'analogie avec les dialectes celtiques qui ne se sont point mêlés ; Tacite et saint Grégoire ont reconnu cette vérité, que nous sommes encore à même de constater au fond de notre Bretagne.

Le français n'est point une langue hybride ; c'est une variété essentiellement latine, née, par conséquent, à l'époque où des peuples illettrés, cédant à l'empire de la nécessité, ont eu recours aux instincts de la nature pour suppléer aux finesses d'un art supérieur à leurs intelligences. Or, la nature, isolée dans ses propres forces, réduit l'homme à l'emploi des Langues analytiques et directes : *Directe*, dit Cicéron, *sicut natura ipsa tulerit*.

Observons en passant, à l'honneur des traditions religieuses qui attribuent à Dieu même la création des Langues, que, tandis que toutes les sciences humaines allaient se perfectionnant et s'élevant d'âge en âge, les idiomes se succédaient dans un ordre inverse, c'est-à-dire en progression descendante. Les Langues primitives ont réalisé la perfection de l'art, l'idéal de la raison, et les civilisations les plus raffinées se voient réduites à des idiomes illogiques et dégénérés.

Revenons à la langue française, et pénétrons, à l'aide des monuments, dans la période historique, c'est-à-dire éclairée par des ouvrages écrits.

Ils n'ont apparu que fort tard, ce qui explique l'illusion des anciens paléographes, induits à faire dater l'existence des dialectes néo-latins de l'âge des premiers documents connus.

Durant les premiers siècles de la monarchie, l'art d'écrire et la fonction d'enseigner furent le privilège du clergé, qui, dans l'intérêt de l'unité religieuse, n'admit pas d'autre organe de la pensée que la langue sacrée, c'est-à-dire le latin. La tradition perpétuait seule les dialectes vulgaires ; l'Église répugna à les propager par l'écriture jusqu'au moment où l'oubli du latin la força de subir le parler populaire, afin de répandre dans les masses l'instruction religieuse. Les premiers monuments littéraires qui soient parvenus jusqu'à nous sont certaines traductions des Sermons de saint Bernard.

Dès que l'on commença d'écrire en langage roman, le peuple conquit des droits ; le sentiment de l'indépendance constitua les communes, et l'esprit d'examen en matière de dogme inspira l'école d'Abélard. Soudain les croisades développèrent le génie national, et notre idiome prit un rang dans le monde. Cet instant vit briller l'aurore de notre première époque littéraire : le français entama la décomposition du latin, et fit dès lors échec à l'unité religieuse.

Ainsi, dès ses premiers pas dans l'horizon des idées, l'idiome vulgaire se constitua en élément d'opposition, en auxiliaire de la liberté intellectuelle. De là, le caractère essentiellement agressif et philosophique d'un langage dont nous verrons chaque progrès marqué par un empiétement sur le domaine de la foi dogmatique et de l'autorité.

Après Abélard, les fabliaux tout hérissés de sarcasmes ; après les Vaudois, les Albigeois et les Politiens, la satire populaire de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung : nous développerons ces idées à leur rang.

Les conditions dans lesquelles s'est développée la langue française sont analogues pour tous les idiomes des nations chrétiennes de l'Occident formées des débris de l'Empire romain ; et, en retraçant les annales de notre langue, nous indiquons implicitement ce qui s'est passé dans toute la partie sud-est de l'Europe jusqu'aux rives du Rhin ; car, dans le Nord, l'élément tudesque conserva son ascendant. Toutefois, les divers dialectes germaniques se mêlèrent entre eux, et l'allemand, jusqu'à Luther, subit des variations profondes. On traduirait difficilement aujourd'hui ce passage d'une chanson guerrière des Francs, conservée par Bibliander et Kumpf, et reproduite par Bonnivard, au seizième siècle, dans un ouvrage publié pour la première fois cette année : *l'Advis et devis des lengues*. Nous transcrivons ce couplet singulier, parce qu'il n'a jamais été cité :

Sy sindt wir sonnenkün
Als die Romer selber ;
Nun darf man auch reden
Thas Kriech nit widersprachent ;
Zum Waffen snelle
Sindt die Helden alle.

Lequel langage, observe Bonnivard, ne sçauroient entendre les François modernes, ni orientaux ni occidentaux, ni encore autres Allemans. Il ajoute que ces vers se chantaient dans les Gaules à l'époque où les Francs luttaient contre les légions romaines.

L'allemand du fameux Serment des enfants de Louis-le-Débonnaire, transcrit, au neuvième siècle, par Nithard, est beaucoup plus intelligible. Cette pièce, publiée en trois langues, constitue aussi le plus ancien document public rédigé en français ou roman rustique. Trop connue pour que nous la reproduisions, cette chartre, assez méridionale quant aux désinences des mots, se ressent de l'influence du Nord par l'orthographe seulement. C'est, du reste, un patois latin, analytiquement conformé et possédant tous les caractères essentiels de la future langue française, comme du provençal, de l'italien et de l'espagnol : le temps a seul marqué davantage les différences de forme et d'accentuation, qui ont fini par séparer de plus en plus ces dialectes les uns des autres.

A mesure que l'idiome vulgaire se répandait parmi les conquérants de race germanique et parmi les clercs, le latin perdait du terrain : les seigneurs eux-mêmes se qualifiaient, sous les Carolingiens, de nobles Gaulois. Lothaire ignorait la langue latine : Hugues Capet ayant eu une entrevue avec Othon de Germanie, qui parla en latin pour être entendu des évêques, *il fallut*, dit Richer, contemporain, *qu'Arnulfe d'Orléans traduisit au duc en langue vulgaire les paroles d'Othon*. Il y a plus : quelques évêques des Gaules avaient désappris le latin : dans le synode de Mouzon, sous le règne de Hugues, on choisit, pour porter la parole, l'évêque de Verdun, parce qu'il possédait à fond la langue française : *eo quod linguam gallicam norat...*

Une autre preuve de l'existence ancienne et de l'ascendant de ces dialectes populaires, c'est leur influence sur les formes de la latinité. Le latin du Moyen Age avait presque perdu, même avant les Carolingiens, l'usage des constructions transpositives ; les pronoms y figuraient l'article ; la plupart des temps du verbe exigeaient le concours des auxiliaires ; enfin, on sent que les écrivains latins du clergé pensaient en patois roman, et traduisaient mot à mot quand ils subissaient la langue de l'Église : tendance bien ancienne et qui ressort formelle de la comparaison du latin de Tacite ou de Salluste avec celui de Grégoire de Tours, disons plus, de saint Jérôme et de la sainte Écriture.

Cependant la langue vulgaire fut maintenue en enfance jusqu'au règne de Louis XI. L'idiome rustique continuait à se perpétuer par tradition, dépourvu d'unité, variant de province à province, dénué de règles orthographiques ; et les premiers qui l'écrivirent afin de répandre leur pensée dans le peuple, furent réduits à suppléer, suivant leur discernement naturel, à l'aide des errements de la grammaire latine, à la pénurie des règles du français.

Ainsi, les auteurs seuls formèrent la langue et en enseignèrent l'usage ; elle manqua de grammaire et s'en forgea une inconséquente et mal appropriée avec celle de la latinité.

Nombre de gens trouveront ces assertions hardies, sans s'aviser qu'à l'heure où je parle les choses ont peu changé. Nos grands écrivains ont seuls régularisé le langage, dont leurs ouvrages sont le code unique ; nos grammaires sont des compilations oiseuses de celles de la décadence romaine, et les lois du français, collection d'us et coutumes, sont l'œuvre d'une compagnie littéraire, de l'Académie, qui les a élaborées à l'aide de traditions écrites, en dehors, souvent même à l'encontre, des corps enseignants. Ces derniers continuent de professer par principe le latin, le grec : ils ne professent point la langue française. Et c'est ainsi que nous ne savons ni le latin ni le grec, et que nous entendons un peu mieux le français.

L'âge poétique des Langues, comme l'âge poétique des peuples, caractérise la transition de l'enfance à la jeunesse. Nos premiers monuments sont les épopées guerrières, appelées chansons de geste ou romans de chevalerie. Ce sont de vigoureux tableaux de la vie héroïque, des rapsodies homériques chantés au temps où les preux de la dynastie carlovingienne commençaient à devenir demi-dieux. Ici, le style, la forme littéraire ne sont rien encore ; l'invention, l'imagination, le génie naturel sont tout.

Ce n'est pas que le génie du chantre d'Achille ait manqué, mais la langue d'Homère a fait défaut à nos trouvères. La France possédait un idiome approprié aux soins matériels de la vie ; la pensée française avait été privée d'un organe, et ces improvisateurs avaient à créer à la fois une langue, une poésie, un poème.

Pour apprécier leur art, l'analyse intégrale d'une de leurs compositions serait nécessaire ; mais ces œuvres, qui forment chez nous le pendant des Nibelungen de l'Allemagne, et des mélancoliques épopées des Bardes d'Irlande et d'Écosse, ces œuvres sont d'une longueur inabordable ici. Quant au langage, il prêterait à dissenter longtemps ; le mieux est d'en offrir un échantillon. Le lecteur sera mieux édifié peut-être sur les variations du langage à l'aide d'une série de tableaux ou d'exemples, qu'il ne le serait avec les seuls développements théoriques.

Chacun a ouï parler de la chanson de Roland, roman de la bataille de Roncevaux. Ce poème, de la fin du douzième siècle (c'est du moins l'âge probable des versions qui nous sont restées), retrace très-longuement la funeste journée où périrent, avec Roland, suivant la légende, les douze pairs de France. Le neveu de Charlemagne survécut le dernier et vit fuir, avant que de succomber, les débris de l'armée sarrasine. Il vit expirer tous ses compagnons, entre autres Olivier, dont le poète Tuold retrace les derniers moments.

Oliver sent que la mort l'engoisset :
Ansdous les oilz en la teste li turnent,
L'oïe pert e la veue tute ;
Descent a piet, al tere se culchet,
Durement en halt si recleimet sa culpe,
Cuntre le ciel ambedous ses mains jointes.
Si priet Deu que pareis li dunget,
E beneist Karlun et France dulce,
Sun cumpaignun Rollant sur tuz humes.
Fait li le cœr, Ie helme li embrunchet
Trestut le cors à la tere li justet.
Morz e li quens que plus ne se demuret.
Rollans li ber le pluret, si l'duluset.
Jamais en tere n'orrez plus dolent hume...

Pendant les païens, qui de loin entendaient déjà les clairons de Charlemagne accourant, se disent que la victoire est incomplète si Roland survit ; ils précipitent donc contre lui une attaque désespérée, et parviennent seulement à désarçonner le héros, dont le coursier Vaillantif tombe mort :

Païen dient : — Si mare fumes nez !
Li quens Rollant est de tant grant fiertet,
Ja n'est vencut par nul hume carnal :
Lançuns à lui, puis si l'laissums ester !
E il si firent dards et wigres asez ;

Espiez e lances, e museraz enpennez :
L'escut Rollant unt frait e estroëz,
E sun osberc rumput e desmailet :
Mais enz et cors ne l'ad mie adeset.
Mais Veillantif unt en xxx lius nafret,
Desuz le cunte si li unt mort laisset.
Païen s'en fuient puis, si l'laisent ester,
Li quens Rollans i est remès a pied. AOI.

Le récit de la mort de Roland, qui survient ensuite, est fort dramatique et semé de traits sublimes ; mais la langue balbutie encore, le nombre manque, la période est courte, les procédés de construction sont réduits au mécanisme le plus élémentaire, et le bon trouvère ignore l'art de varier les tours.

Ce genre de poésie épique resta condamné à ces imperfections. Les progrès du langage eurent lieu dans un autre sens, du côté de la précision, de la discussion philosophique, de l'esprit proprement dit, enfin, de la prose et des divers genres qui s'y rattachent.

Quelques siècles après, la forme se perfectionna et devint digne de l'épopée ; mais alors les poètes épiques avaient cessé de fleurir. Les romans de chevalerie furent nos premiers et nos derniers grands poèmes.

C'est ici qu'il convient de préciser en peu de mots l'influence de la théologie scolastique sur l'idiome vulgaire et sur le goût public.

En ce temps-là, commença de souffler, jusqu'au sanctuaire de l'Église, un esprit de discussion, d'examen, d'indépendance, menaçant pour les dogmes religieux. Chaque docteur s'appropriait le rôle de saint Augustin, et, rêvant je ne sais quelle alliance de raison et de mysticisme, ébauchait, dans un pieux dessein, des syllogismes qui se concluaient dans un doute involontaire. Attribuant ces symptômes aux écrits d'Aristote et de Platon, récemment exhumés, l'autorité proscrivit, en 1209, la Métaphysique d'Aristote. Il était trop tard ; le procédé du maître était saisi, et cette première émanation de la philosophie antique avait fécondé le génie moderne. La prose française naquit de cette inoculation.

Dans l'impuissance d'engloutir la philosophie grecque, l'Église s'en empara, s'efforça de la ployer au dogme catholique, se résolvant à l'enseigner elle-même et à poursuivre le rêve d'une concordance absolue des préceptes d'Aristote avec ceux de l'Église. C'est ainsi que plus tard Henri III, après avoir combattu la Ligue, s'est fait le chef de la Ligue. Aristote reçut donc le baptême et régna sur la théologie pendant quatre siècles.

Aristote coiffé de la mitre et la crosse à la main : tel est le symbole exact de la théologie scolastique, dont la dialectique fut le moyen d'exécution.

Cette école, étayée sur la plus étrange des fictions, prépara de loin le règne constitutionnel de la foi ; et le gouvernement représentatif de la foi n'est qu'un acheminement fatal à la République de la pensée.

Aussi, la scolastique, la première des influences intellectuelles qui atteignirent les idées du peuple, créa-t-elle la langue philosophique, la langue de la critique, de la logique et du bon sens, la langue paradoxale par excellence, l'idiome le plus subtil des temps modernes.

La prose prit donc l'ascendant sur les vers ; l'art de rimer fit néanmoins des progrès sous les seuls efforts de la muse comique et satirique, piquante variété

de la prose ; et la haute poésie épique, cherchant un abri chez des peuples plus naïfs, moins épris de discussion philosophique, et mieux disposés que nos aïeux à croire, à admirer, à respecter les grandeurs terrestres, la poésie prit son vol sur les Alpes et s'abattit à travers l'Italie. C'est là que, longtemps après, l'Arioste et le Tasse firent retentir un sonore et lointain écho de nos épopées dédaignées.

Rien de plus naturel que ces tendances : enchaînez et bâillonnez un homme ; puis, que le bâillon tombe de ses lèvres : soudain il va se plaindre et ronger ses liens jusqu'à ce qu'il les ait rompus. Jugeons des souffrances et de l'âpreté populaires, d'après les rigueurs présumables de la servitude chez une nation qui, après sept siècles d'existence, n'avait pu se créer ni un langage national officiel, ni l'embryon d'une littérature !...

Dès que les premiers affranchissements des communes eurent permis à la bourgeoisie d'apparaître, de respirer et de faire entendre son langage, l'unique emploi de ce nouvel organe de la pensée générale consista à abaisser les grands, à guerroyer contre l'autorité de l'Église.

Les Fabliaux parodièrent les Tranche-Montagnes de la chevalerie, jetèrent le ridicule sur les mœurs des grandes dames, et dévouèrent à la risée publique les vices cachés, les ambitions et l'avidité des moines. Et, comme la passion triple les ressources de l'esprit, le langage, lancé sur cette pente, marcha très-vite à son développement. De Turol à Guillaume de Lorris, à Jean de Meung, il y a la même distance que de Jean de Meung à Rabelais.

Voilà certes bien de quoi expliquer pourquoi le génie de notre idiome a toujours incliné à la prose, aux idées positives, au rationalisme, et surtout aux combats de la pensée ou aux traits de la satire. Créée pour scruter l'intérieur des consciences, pour peser les idées, notre langue affecta de bonne heure cette sobriété, cette froideur, cette rectitude, et certain tour sarcastique, mal compatibles avec les pensées vagues et les inspirations enthousiastes.

Clarté, vraisemblance, fermeté, ordre sévère : telles sont les qualités intimes de l'école et de la langue nationales.

Dès le treizième siècle, un homme peu lettré, un soldat à la Plutarque, les fit briller tout à coup sans les avoir cherchées. Ce guerrier revenait alors de la prise de Constantinople, et il en écrivit l'histoire. Le lecteur a nommé Joffroi de Villehardouin. Presque contemporain des romanciers de la chevalerie, il usait du langage avec beaucoup plus de facilité et de précision. Sa prose est bien conformée ; le plan de son livre est rigoureux, sa peinture est ferme. C'est le premier auteur classique de la France.

Joinville, qui le suit de près, est moins rigide et plus souple, plus fin, mieux nuancé. Le règne de saint Louis avait fait fleurir une société polie ; l'art du Moyen Age avait atteint sa plus belle époque. Le français s'était développé du côté du naturel et des grâces familières. Le bon sénéchal excelle dans les portraits ; il est conteur, varié, narquois, usant à propos d'une feinte bonhomie qui déguise le trait sous une apparence de candeur. Il cause à son aise, à son heure, et se laisse volontiers, dans son humeur gauloise, distraire à l'anecdote qu'il sait mettre en relief. Il a créé le style et le ton des mémoires.

A partir de ces deux historiens, la prose française dégénère jusqu'à Philippe de Comines, qui fut historien comme le premier, et peintre comme le second. Froissart est inférieur à l'un et à l'autre, comme annaliste et comme prosateur.

Cependant l'Italie s'instruisait à nos écoles ; Dante étudiait à Paris, où Pétrarque devait bientôt venir former son goût ; tandis que, au delà de la Loire, la muse provençale, aidée d'un langage plus délicat, plus anciennement littéraire, servait d'écho à la muse aragonaise et soupirait des chansons tendrement fleuries et semillantes d'une grâce un peu mignarde. La vaste étendue des épopées du Nord eût fatigué ces mélodieux rossignols, qui dès lors, en dignes rejetons de la Grèce, préféraient la forme aux inventions singulières, et cultivaient l'art du détail avec amour. Les Vidal, les Faydit, les Foulques furent les Bion et les Moschus de cette amoureuse bergerie.

La supériorité, l'antériorité du langage littéraire du Midi ont été contestées, et c'est à tort. Il y avait, pour que les Provençaux devançaient les auteurs de la langue d'oïl, une raison forcée : c'est que les premiers jouissaient d'une liberté plus grande. Les municipes romaines ne s'éteignirent jamais complètement dans le Midi : la servitude y fut moins générale, la féodalité moins oppressive ; la bourgeoisie, c'est-à-dire le peuple, ne perdit jamais, sous le gouvernement des comtes de Toulouse, ni, plus anciennement, sous les rois d'Arles, la totalité de ses privilèges et de son indépendance.

A cette époque, la poésie du nord et du centre de la France (l'ère chevaleresque étant close) se disperse dans les fabliaux et se résume dans le roman de la Rose, qui servit de guide et de modèle à tous les versificateurs jusqu'à la Renaissance. La première partie de ce livre, plus singulier qu'original, appartient au treizième siècle. Cinquante années s'écoulèrent, avant que Jean de Meung s'avisât de continuer l'œuvre de Guillaume de Lorris. Le sujet de l'ouvrage est un traité de l'Art d'aimer, paraphrasé d'Ovide, embelli de dissertations subtiles, et dialectiquement ordonné comme une argumentation sur la présence réelle ou l'immaculée Conception. C'est là qu'on voit naître la froide allégorie : Doux-Regard, écuyer de Cupidon, Richesse, Courtoisie et Dame Oyseuse qui habite au château de Déduicl. Amour tire des flèches, met des cœurs en cage et les enferme sous clef.

Les guerres albigeoises avaient initié la France aux subtilités galantes des cours d'Amour du Languedoc, et enseigné à Lorris les tensons amoureuses. Son langage s'y prêta avec souplesse. Cet ouvrage, issu des méthodes scolastiques, marque l'heure où la convention remplaça la vérité dans le style poétique : Guillaume de Lorris a accompli les premiers voyages de découverte dans l'empire du Tendre, dont les Précieuses ont dressé la carte géographique. La continuation du roman de la Rose, par Jean de Meung, est l'aïeule un peu barbare de l'apologue philosophique. La comédie satirique a esquissé là ses premiers caractères. L'un des plus remarquables est Faux-Semblant, de qui Tartufe descend en ligne directe.

Ce Faux-Semblant se dépeint avec un cynisme effrayant :

Trop scay bien (dit-il) mes habitz changer,
Prendre l'ung, et l'aulture estrangier.
Or suis chevalier, or suis moyne,
Or suis prélat, or suis chanoyne,
Et vois par toutes régions,
Cherchant toutes religions.
Mais de religion, sans faille,
J'en lais le grain et prens la paille.

Il ne consent à confesser que les riches, et fait trembler les prélats par ses intrigues. Cependant, objecte le dieu d'Amour :

— Tu sembles estre un saint hermite ?
— C'est voir ; mais je suis ypocrite.
— Et si vas preschant abstinence ?
— C'est voir ; mais je remplis ma panse
De bons morceaulx et de bons vins.
— Tu vas preschant la poureté ?
— Voir ; et je suis riche à planté,
Mais combien que poure me faigne.
Quant je voy tous nuds ces truans
Trembler sur ces fumiers puans,
De froit, de faim, crier et braire,
Ne m'entremet de leur. affaire.
S'ils sont en l'Hostel-Dieu portés,
Ne seront par moy confortés ;
Car d'une aulmosne toute seule
Ne me païstroient pas la gueule.
Mais d'un riche usurier malade
La visitance est bonne et sade :
Celluy vois-je reconforter,
Car j'en crois deniers apoter.
Et s'aucun vient qui me repreigne
Pourquoy du poure me refraigne,
Scavez-vous comment j'en eschappe ?
Je fais entendre, par ma chappe,
Que le riche est plus entaichiés
Que n'est le poure de peschiés,
Et a plus besoing de conseil.
Je suis avec les orgueilleux,
Les usuriers, les arpilleux,
Qui les mondains honneurs convoient
Et se font pauvres.

.....

Ils font un argument au monde :
Cil a robbe religieuse,
Doncques il est religieux.
Cet argument est vitieux
Et ne vault une vieille royne :
La robe ne fait pas le moyne.

Ce dernier vers a fait proverbe et nous est resté.

Certes, il y a loin du bon Tuold à ce style vif, leste et mordant. Le progrès de l'art est très-sensible ; la marche des idées n'est pas moins frappante.

Après Jean de Meung, la langue vulgaire, épuisée de l'effort qu'elle a fait pour s'élever durant cette première époque, s'arrête et retombe évanouie. Une décadence précoce s'appesantit sur la pensée ; l'impulsion donnée par les règnes de Phi lippe-Auguste et de saint Louis se ralentit jusqu'à l'immobilité sous des princes sans grandeur, sans prestige et sans gloire.

Obstinés à dédaigner la forme au profit de pensées dont on ne possédait que le moule dogmatique, les auteurs, libéraux à courte vue, replongèrent sous le joug des disciplines cléricales et du latin, cet idiome national qu'ils négligeaient de fortifier par la culture, tout en s'efforçant de l'opposer à la langue de l'autorité. Réduit à manquer d'accent et de flexibilité, le français, rivé aux errements de la scolastique, fut étouffé de nouveau par les théologiens de la vieille Sorbonne. Cet énervement du génie national ne contribua pas peu, un siècle et demi plus tard, à le livrer sans défense au mal de l'imitation. Pendant ce temps-là, l'italien, plus robuste et mieux poli, continuait notre œuvre interrompue et héritait de notre génie primitif. Quant au provençal, il penchait sur son déclin ; les dialectes poitevins, angevins, limousins, l'avaient corrompu, et le succès meurtrier de la croisade albigeoise l'avait frappé de stérilité. Raymond Vidal, dans sa grammaire, gémit sur cette décadence.

Ainsi, durant ces deux siècles, la langue française offre le spectacle d'une dégénération croissante. Le latin et le roman, dans ce long duel, s'étaient réciproquement blessés, et leur vie s'écoulait goutte à goutte.

Chroniqueur de profession, doué de l'instinct de son art, habile sans élévation, mais orné d'une teinte pâle des lettres antiques, décrivant avec complaisance, cherchant l'effet plutôt que l'émotion, Jean Froissart lutta contre cette léthargie littéraire. Il peint avec vérité, mais petitement, et rend la forme des choses avec un langage parfois diffus, toujours un peu lourd et rebelle à l'originalité de l'auteur. Il arrivait trop tard pour exploiter un langage dur mais robuste, ou trop tôt pour animer un parler froid mais plus souple. Ce n'est plus Joinville ; ce n'est pas encore Comines.

Les poètes continuaient à butiner dans le champ de Jean de Meung : Gerson, qui dressait contre lui un réquisitoire en style de basoche, lui dérobait son plan et son olympe allégorique. Christine de Pisan critiquait le roman de la Rose, et en empruntait les personnifications fastidieuses, l'inévitable songe et la forme encyclopédique. Christine était érudite, ardente, inspirée ; son style obscur, enflé, monotone, nous prouve que le français de son siècle éteignait le feu du génie.

Le dernier des froids imitateurs de Jean de Meung fut Charles d'Orléans, qui alignait, sans peine comme sans chaleur, et pour se distraire, des vers brodés routinièrement, ainsi que les dames font de la tapisserie. La flatterie a beaucoup exagéré le mérite de cet amoureux transi qui rimait ses transes et se dispensait de les ressentir.

Passons rapidement à travers les ténèbres de cette époque et appelons de nos regards le crépuscule d'un jour nouveau.

II. — PREMIÈRE RENAISSANCE, OU RENAISSANCE FRANÇAISE.

Les guerres de la fin du quatorzième et du commencement du quinzième siècle avaient affaibli la royauté ; à la faveur des factions qui avaient divisé la maison de France, les peuples avaient accru leur prépondérance ; les bourgeois des villes devenaient redoutables, et leurs plus proches adversaires, les grands

vassaux, commençai à plier. Endormie dans le luxe, l'Église avait cessé d'être militante, la scolastique était plongée dans la routine, et le règne du latin expirant avec les derniers docteurs, la vieille école désarmée, ainsi que les mœurs relâchées commençai à prêter le flanc aux coups prochains de Luther et de Calvin. C'est alors que Louis XI monta sur un trône qu'il sentit la nécessité de mettre hors de l'atteinte de l'aristocratie féodale, si funeste à son père et à son aïeul. Il chercha un auxiliaire dans l'élément bourgeois, et encouragea l'art nouveau de l'imprimerie.

Cette situation nouvelle rendit une impulsion favorable à la langue et à la littérature françaises ; l'esprit public, dégagé de ses langes, préluda à une première Renaissance toute spontanée et purement nationale. L'idiome vulgaire se revêtit tout à coup des formes qu'il était destiné à conserver plus tard, et il se produisit un petit groupe d'auteurs qui, pour nos contemporains, semblent encore avoir moins vieilli que leurs successeurs, les érudits de la Renaissance italienne, tout bariolés de néologismes grecs et latins. Lorsque, plus tard, ces derniers furent abattus par les contemporains de Malherbe et par l'Académie naissante, les restaurateurs du langage national se rattachèrent, à leur insu, à la tradition interrompue des premiers rénovateurs que nous signalons en ce moment.

Quatre ouvrages symbolisent ce mouvement trop peu observé : *Le petit Jehan de Saintré* par Antoine de la Sale, *Les Testaments* de François Villon, *Les cent Nouvelles* de Louis XI, et *Les Mémoires* de Philippe de Comines.

Il est à remarquer que notre langue ne dut rien, en cette occasion, aux érudits, ni aux maîtres des écoles : l'expérience de la vie, le naturel, l'éducation, l'indépendance, tels furent les mobiles de tous les progrès du français. Les premiers trouvères savaient peu de chose ; Villehardouin, Joinville, étaient des soldats ; Froissart avait, dès sa jeunesse, secoué le joug des écoles ; Antoine de la Sale est un homme de cour ; les collaborateurs de Louis XI sont de jeunes seigneurs d'humeur joviale ; Comines est un personnage politique qui, de son propre aveu, *n'a aucune littérature, mais quelque peu d'expérience* ; enfin, Villon, le prince des poètes de ce temps, est le fils d'une pauvre, le rebut de l'Université, et, ce qui est pire, un pilier de mauvais lieux, un tireur de bourses, un coupe-jarret.

Il fallait, comme l'a compris Malherbe plus tard, que la langue et la poésie nationales fussent retrempées au sein même du peuple et surgissent du ruisseau de la place Saint-Jean.

Le petit Jehan de Saintré marque la transition ; c'est le prototype du roman de mœurs : le bon sens et l'esprit d'observation, la recherche des sentiments délicats et naturels commencèrent à introduire ici la vérité dans le style. Cependant ce joli conte, à la filiation duquel semblent remonter les romans de madame de La Fayette, tient encore par un fil au Moyen Age scolastique et verbeux ; il est entremêlé de sermons subtils sur les commandements de Dieu et sur les péchés capitaux. Le style d'Antoine de la Sale n'est ni très-incisif, ni très-nouveau ; mais il a de certaines touches imprévues, et, sous cette plume facile, le français acquiert des nuances tendres, jusque-là sans exemple.

C'est vers ce temps-là grâce à la réunion du duché de Bourgogne, et sous l'influence de ce petit groupe d'auteurs, que l'unité française triomphe des dialectes. On ne sera plus désormais, dans le langage écrit, ni champenois, ni picard, ni bourguignon, ni normand : on sera français ; et, quand on aura la

prétention d'être lu, on viendra chercher à Paris ou à la cour la tradition du beau-parler.

Un progrès plus décisif est marqué par l'apparition des Cent Nouvelles, rédigées à Genepe, par le dauphin Louis et ses compagnons d'exil. Inspiration du Midi mise en œuvre à la française, et suivant le goût naturel de notre pays. Dans ce livre, on observe une recherche marquée de la concision, genre de mérite non soupçonné jusque-là, et de l'élégance de la forme : on y démêle l'embryon d'un langage destiné à devenir classique. L'esprit français a retrouvé son allure et joue avec une souple fermeté.

Ainsi, trois ouvrages donnent tout à coup le style finement nuancé du roman de mœurs, le ton vif et piquant de l'apologue, de l'anecdote si essentiellement française, et enfin, grâce à Philippe de Comines, un premier modèle accompli du langage plus soutenu, plus grave, plus philosophique de l'histoire. Le seigneur d'Argenton est flexible, précis, ample, nerveux ; son parler semble tout moderne, et, à quelques nuances orthographiques, à quelques mots vieillis près, séparé de celui du règne de Henri IV par un intervalle de peu d'années. De Comines à François de Sales, du Petit Jehan de Saintré à la Princesse de Clèves, des Cent Nouvelles aux Contes de Brantôme et de La Fontaine, de Villon à Regnier, nous suivrions, sans solution de continuité, la marche de l'esprit national, les progrès de la forme et l'épuration du goût. Entre ces maîtres et ceux de la Renaissance italienne, la parenté n'est pas appréciable : ces derniers ne procèdent ni de leurs devanciers, ni de leurs successeurs. Ils sont étrangers, leurs mœurs ne sont pas les nôtres, leur culte est le paganisme, leur esprit est imité, leur goût n'est point à eux, leur langue est une savante convention ; aussi, fut-elle, entre leurs mains, un but, et non un moyen, fait anormal et tout nouveau chez nous. L'admirable sagacité de Boileau avait entrevu quelque lueur de ces vérités, lorsqu'il excepta de ses rigoureux arrêts contre nos vieux romanciers, qu'il ne connaissait point, Villon, qu'il félicite d'avoir débrouillé le premier leur art confus.

Entre Villon et les vieux romanciers, il y a toute une révolution ; entre Villon et la seconde Renaissance, la seule que la critique ait jusqu'ici consacrée, il y a des abîmes. Il marque l'apogée de la période qui a succédé de loin à celle de nos romanciers. Villon est le héros poétique de cette école intermédiaire que nous avons qualifiée de Renaissance française, et que brisa la coterie italienne et grecque. Ainsi, nous dirons de lui tout au rebours : Villon fut le dernier.

C'était un très-grand poète ; il s'éleva spontanément, sans cesser d'être simple et réel, au ton mâle et vigoureux de l'éloquence ; il est toujours hardi et coloré ; il atteint au grand style, sans latiniser et sans tomber dans la déclamation. En même temps, Villon est philosophe et railleur. Il possède, en outre, une teinte de mélancolie inconnue avant lui. Son rythme est ferme, en dépit de l'hiatus ; son inspiration est puisée dans la nature et l'humanité. Mélange singulier de sensibilité et de rudesse, il n'est point apprêté : c'est un athlète qui combat nu. Par la manière crue dont il met en relief les objets qu'il veut peindre, et par la fougue de son pinceau, il semble être l'aïeul de l'école romantique, aussi bien qu'il est l'un des précurseurs de la grande école classique des lyriques français. Pauvre et, comme il le dit, **ne voyant du pain qu'aux fenestres**, poursuivi par les remords de sa mauvaise vie et par les limiers de la justice, il déplore ses fautes, ses malheurs ; il plaint sa mère et accuse le sort de sa naissance :

Pauvre je suis de ma jeunesse,
De pauvre et de petite extrace.
Pauvreté tous nous suit et trace :

Sur les tombeaux de mes ancestres,
Les ames desquels Dieu embrasse !
On n'y voit couronnes ni sceptres.

Mais à quoi bon se lamenter ? son cœur lui dit parfois :

Si tu n'as tant que Jacques Cœur,
Mieux vaut vivre sous gros bureaux
Pauvre, qu'avoir esté seigneur
Et pourrir sous riches tombeaux.

Cette pensée de la mort, qui nous rend tous à l'égalité, le frappe et lui inspire une peinture d'une sombre énergie :

. . . . Et meurt Pâris ou -Hélène.
Quiconque meurt, meurt à douleur.
Celui qui perd vent et haleine,
Son fiel se crève sur son cœur :
Puis, sue, Dieu sait quelle sueur !
Et n'est qui de ses maux l'allège ;
Car enfans n'a, frère ni sœur,
Qui lors voulust estre son pleige (sa caution).

La mort le fait frémir, pallir,
Le nez courber, les veines tendre,
Le col enfler, la chair mollir,
Jointes et nerfs croistre et estendre.
— Corps féminin qui tant es tendre, Polli, souef, si gracieux,
Faudra-t-il à ces maux entendre ?
— Oui, ou tout vif aller ès cieux !

Voilà bien le Moyen Age catholique avec son cortège de terreurs ; c'est la poésie avant le règne fleuri des Muses ; mais c'est aussi la langue nationale avec ses tours divers, hardis, instrument qui se prête à l'énergie et aux traits inspirés par le génie de l'auteur.

Cette période, grossière encore, mais en voie de progrès, se brise là. Déjà les neuf sœurs descendent de l'Hélicon ; l'antique Olympe, armé de ses attributs, se dirige vers l'Occident ; les dieux et les demi-dieux du paganisme vont s'élancer sur la Gaule et semer à pleines mains les mots, avec les fleurs du parler de Rome et d'Athènes, à travers les champs de la langue française.

III. — SECONDE RENAISSANCE, OU PÉRIODE D'IMITATION. - AVÈNEMENT DE HENRI IV.

L'impulsion première de la Renaissance, écrit M. Nisard, vint de l'Italie : nos guerres dans ce pays nous apportèrent, avec le mal de l'imitation, les livres grecs et latins qui devaient nous en guérir.

Cette pensée nous montre à quel point l'imitation est l'incurable maladie du génie français. Esprit judicieux, caractère supérieur aux préjugés d'autrefois, M. Nisard ne sent la possibilité de vaincre l'imitation italienne, qu'en y substituant

celle des Latins et des Grecs. Ce n'est pas dans le sentiment de la nature, ni dans la philosophique étude du génie national, qu'il trouve un remède à l'italianisme : non ; cette panacée, il la cueille dans les livres étrangers, il l'extrait des débris de deux langues mortes.

Évitons de tels préjugés : cette Renaissance, au point de vue du langage, se compose de trois manies d'imitation simultanées. La cour nous livra à l'imitation italienne, qui fut une mode ; la réforme fit naître l'hellénisme ; enfin, l'Église, retrempee dans la latinité pure, quand le calvinisme l'eut rendue aux ardeurs de la lutte, préconisa l'imitation latine.

C'est sous François 1er que fut émancipé l'idiome vulgaire : ce prince ordonna que désormais les actes publics fussent rédigés en français. Jusque-là, ce langage n'avait guère été officiellement signalé que par les arrêts des évêques et des synodes qui, à diverses reprises, en prohibèrent l'usage dans la translation ou les commentaires de la sainte Écriture. Précautions justifiées : les textes mis à la portée de tous, c'est la discussion ouverte, c'est le chemin des hérésies. Luther changea la religion de l'Allemagne en donnant à ce pays, pour premier modèle classique du langage régénéré, une traduction de la Bible.

Chez nous, la réforme fut un instant à même d'en faire autant ; mais, émanée des corporations religieuses, et doctorale avant tout, elle méprisa d'abord l'idiome populaire et opposa le grec au latin. Puis, elle opposa le latin épuré d'après les textes antiques au latin de la basoche catholique ; puis enfin, elle se résolut à devenir française : Estienne, Calvin et ses disciples daignèrent traduire leurs premiers écrits. Mais l'impulsion ne fut pas assez spontanée pour passionner le peuple, sur la tête duquel la réforme passa. L'aristocratie seule en fut pénétrée, ce qui livra les huguenots, sous Charles IX, aux poignards populaires et à l'arquebuse des rois.

C'est sous l'empire de ces révolutions que le français devint exclusivement langue littéraire et philosophique. Pour l'affranchir du latin, les Budé, les Estienne, les Sylvius, les Daurat le caparaonnèrent de grec, premier acte d'opposition. Le grec fut persécuté et pourchassé dans les cloîtres ; on prêcha contre cette langue, qui, suivant les orthodoxes, était la mère de toutes les hérésies. Néanmoins, François Ier en constitua l'enseignement au collège de France, en 1530. Rabelais, Joachim du Bellay, Fontaine, Ronsard et sa pléiade, Sibillet, Jodelle, du Bartas, symbolisent l'invasion de l'imitation grecque dans les lettres françaises ; tandis que Montaigne, Amyot, Calvin même, se rattachent à l'élément latin, qui triompha. C'est à cette époque, et sous l'influence de ces causes, que le français est réellement devenu une langue néolatine. La lexicologie, très-romaine, triompha, en dépit d'Henri Estienne, de la syntaxe, qui possédait d'intimes conformités avec le grec.

Sous l'influence des lettres profanes restaurées, le français fut donc remué profondément ; chaque auteur versa son érudition dans son style, chacun se fit un langage, et l'unité fut ajournée. Les classes populaires la conservèrent seules ; car le français littéraire, tout hérissé de mots, de tours grecs ou cicéroniens, n'était guère plus à leur portée que le bas latin des clercs. Esprit de système et d'imitation qui fit avorter l'œuvre de la Renaissance, à laquelle la nation ne prit point part. En dehors de l'érudition, les courtisans revenus d'Italie, qui se qualifiaient de *Romipètes*, avaient introduit d'autres altérations non moins impopulaires. Ils furent fustigés, dans le traité du *Langage courtoisanesque et italianisé* par Henri Estienne, qui proscrivait toute imitation. au nom du grec,

dont il encourageait le pillage. En même temps, les latinistes tonnaient contre les hellénistes et les *pindariseurs*.

Calvin seul ne trempa dans aucune néologie, grâce à son exil et à son dédain des lettres profanes. Son école, réfugiée à Genève, fut latiniste quant au style et à l'esprit, mais purement nationale en ce qui concerne le fond même du langage. Sans être le plus brillant, ni le plus artiste, Calvin est le plus français des auteurs de ce temps. C'est un trait d'union entre Comines et François de Sales, entre le règne de Louis XI et celui de Henri IV.

Procédons avec ordre : de ces influences, la première en date, c'est celle de l'élément grec. Elle a pour cause première la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453. Exilés, fugitifs, les docteurs chrétiens du rite grec se réfugièrent en Italie d'abord, puis en France, et partout ils apportèrent les livres de l'antiquité, oubliés depuis longtemps dans notre patrie, qui ne savait plus la langue d'Homère, dont ces bannis se firent les professeurs à travers l'Occident. Le goût des lettres antiques arriva en France avec nos armées lorsqu'elles revinrent d'Italie ; et deux hommes, deux typographes, doués d'une activité infatigable et d'une érudition immense, fournirent un aliment à ces nouveautés. L'un, Robert Estienne, régénéra le latin ; l'autre créa la bibliothèque grecque : c'est Henri Estienne, fils du précédent. Il épura les textes et publia successivement Maxime de Tyr, Diodore, Xénophon, Thucydide, Hérodote, Sophocle, Eschyle, Diogène-Laërte, Plutarque, Apollonius de Rhodes, Callimaque, Platon, Sextus, Moschus, Théocrite, Dion, Anacréon, Pindare, etc. ; enfin, il donna, sous le nom de *Thésaurus linguæ græcæ*, un Dictionnaire complet et raisonné qui lui coûta douze ans de travail assidu.

Son père en avait fait autant au profit de la latinité. On lui doit à peu près toutes nos éditions des classiques de Rome, plus le Trésor de la langue latine. Il est en outre l'auteur de notre premier dictionnaire français-latin et d'une grammaire française dont ses successeurs ont profité. Henri Estienne, lui, ému d'un zèle patriotique, consacra sa plume à la défense du français contre les latiniseurs intrépides, contre les courtisans infatués de termes italiens, et auteurs d'un jargon ridicule qui n'a laissé que trop de vestiges. Estienne intitula l'un de ses petits traités : *De la précellence du langage françois*. C'est là que, pour la seconde fois, l'on a revendiqué, en faveur de notre parler national, la suprématie parmi les autres idiomes modernes. Trois siècles auparavant, Brunetto Latini l'avait déjà déclaré *plus délectable et plus plaisant à ouïr que l'italien*. Toutes les conclusions de notre Estienne ne sont pas admissibles, et il exalte certains ornements du style de ce temps-là qui sembleraient de mauvais goût aujourd'hui. Son principal but est de dégager ses contemporains de l'imitation des idiomes étrangers modernes, et de relier notre langue à la tradition grecque. Il nous fournit, dans un dialogue entre Philausone (l'ami de l'Italie) et Celtophile (le français pur), un curieux exemple du style des courtisans. Philausone débute ainsi : *Il n'y a pas longtemps qu'ayant quelque martel in teste, ce qui m'advient quand je fais ma stanse en la cour, et estant sorti après le pasl pour aller spaceger, je trouvay par la strade un mien ami. Or, voyant qu'il se monrel tout sbigollil de mon langage dont usent les gentilshommes francès qui ont quelque garbe, je me mis à ragonner avec luy ; et, voyant qu'il lui semlel fort slrane, voire avoir de la gofferie et de la balorderie je lui donnay des raisons bastanles pour lui caver cela delà fantasie, etc.*

On voit qu'outre la manie des emprunts, les courtisans possédaient celle d'altérer l'orthographe, de remplacer *oi* par *è*, et de rechercher la prononciation des ultramontains.

La manie des hellénistes alla plus loin ; ils prétendirent soumettre la langue à une prosodie imaginaire, abolir les formes de notre versification et mesurer des carmes (*carmina*) avec des dactyles et des spondées, à la façon des Grecs et des Latins. Jodelle crut versifier en écrivant ce soi-disant distique :

Phœbus, A | mour, Cy | pris veut sauver, | nourrir et | orner
Ton vers, | cœur et | chef, d'ombre, de | flamme, de fleurs.

C'est dans l'enthousiasme de ces folles inventions que Ronsard s'écriait :

Ah ! que je suis marry que la Muse françoise
Ne peut dire ces mots comme fait la grégeoise :
Ocy more, Dispotme, Oligochronien !
Certes je les dirois du sang Valésien !

Voilà des regrets touchants. Ajoutons que l'avenir réservait à Ronsard des consolations : la langue française possède environ trois mille deux cents mots tirés du grec, et totalement inconnus, pour la plupart, avant la Renaissance. Ils sont issus des livres ; mais la voix du peuple ne les a pas coulés dans le moule national. Pour d'autres auteurs, ces tendances étaient involontaires, tant le goût y était porté : témoin du Bellay, qui interdit l'usage des termes étrangers, et dans le court opuscule de qui j'en ai relevé une soixantaine.

Quant à la manie de latiniser en français afin d'ennoblir la langue, elle distinguait surtout les disciples et les maîtres de l'Université. Rabelais nous a laissé un monument achevé de ce genre de démente. — *D'où viens-tu ?* demande Pantagruel à un écolier de Paris. Et celui-ci répond : *De l'alme, inclyte et célèbre Académie que l'on vocile Lutèce.* — *Et à quoy passez-vous le temps, vous aultres estudiants ?* — *Nous transfretons la Sequane en dilucule et crépuscule ; nous déambulons par les compytes et quadrivyves de l'urbe ; nous despumons la verbocination latiale, et, comme verisimiles amorabondz, captions la bénévolence de l'omnijuge, omniforme et omnigène sexe féminin,* etc. Pantagruel est outré de cette pédanterie ; mais le docteur Alcofribas, qui lui inspire ce sage courroux contre le latinisme, s'accommoderait mieux de l'hellénisme. Français par l'esprit et le génie, il puise avec si peu de discrétion à la fontaine grecque, que, pour le lire et l'entendre, il est besoin d'un glossaire français si l'on est Grec, et du *Thesaurus græca linguæ* si l'on est Français.

Cette démagogie linguistique fut servie par une nouvelle espèce de fous qui se ruèrent soudain à l'exploitation de l'anarchie du moment. Les poètes, les gens de caprice décomposaient la langue : il survint des cuistres pour ériger le désordre en préceptes. Ils firent des grammaires, non dans le but d'enseigner le français, mais dans celui d'imposer leurs utopies et de soumettre la langue à leurs inventions. Le premier de ces ennemis du langage, dont la race s'est perpétuée jusqu'à nous, fut Jacques Dubois dit Sylvius, savant consommé et monomane d'érudition. Il rédigea sa grammaire française en latin et bouleversa l'alphabet. On le loue d'avoir distingué le premier *i* et *u*, voyelles, de *j* et *v*, consonnes ; mais on ignore qu'il voulût opérer cette amélioration au moyen de signes étranges et nouveaux. De plus, il plaça, pour des motifs à lui particuliers, certaines lettres hors des lignes et à califourchon sur d'autres, et il reforma les mots pour les rapprocher du latin. Il admit trois genres dans les noms, conjugue nos verbes comme ceux des Latins ; bref, il calque Donat et les grammaticiens de

la décadence romaine ; exemple suivi par ses héritiers, à qui l'on doit les vices radicaux de nos grammaires.

Meigret, son successeur, bouleversa l'orthographe ; il voulut, ainsi que Jacques Peletier, du Mans, que l'on écrivît comme on prononce. Or, comme Meigret, étant Lyonnais, prononçait autrement que le Manceau, son émule, ils se disputèrent sur la forme des mots et furent bafoués, l'un et l'autre, par Guillaume des Autels. Survint ensuite Ramus, qui créa des lettres et orna les anciennes d'une légion de fourches, de queues, de cornes, de cédilles, de lances et d'autres appendices burlesques. Tous prétendaient *fère qadrer lé lelres é l'écrillur ao baliman dé vœs e à la prononciacion, sans avœr égarl ao loés sophisliques dé dérivezons aoqèles se soumellet aocuns dé nôtres come beufs ao jon.*

Tels sont les dignes précepteurs de nos grammairiens, qui ont rejeté leur orthographe, conservé le fond latin de leurs doctrines empruntées, et, comme eux, assimilé le français à une langue morte. Ils n'en ont jamais enseigné les règles à personne. Ce siècle ne vit naître qu'une grammaire française digne de ce nom, celle de Jean Palsgrave, la première de toutes, écrite en 1530, en anglais, par un Anglais, et pour enseigner notre langue aux enfants de la sœur de Henri VIII. Ce traité, que nous avons, le premier, longuement analysé dans Y Histoire des révolutions du langage, constitue le plus curieux dépôt des formes anciennes de notre idiome ; il contient seul les éléments d'une bonne grammaire nationale, dont nous sommes encore dépourvus. La France ne possède qu'un exemplaire de ce précieux livre.

On reconnaît, quand on parcourt les auteurs didactiques de la Renaissance, en y comprenant le cortège des rhéteurs gréco-latins, que la langue, en ce moment, subit un travail de fermentation complet. La métamorphose qui s'opère en l'espace de trente ans, de 1535 au règne de Charles IX, est prodigieuse.

Les écrivains de la réforme, je le répète, échappèrent seuls à cette contagion : c'est au milieu des réformés, c'est à l'abri des engouements de l'antiquité païenne et des modes de la cour, que s'était conservée la naïve et pure tradition.

Dans ce siècle où l'érudition étrangère, répandue comme une lave ardente sur le terrain des traditions nationales, menace d'engloutir le français, deux hommes sont restés purs de tout alliage ; Blaise de Montluc et Jean Calvin : le premier, à son insu, parce qu'il était né bien avant la Renaissance et n'avait étudié que la guerre ; le second, de parti délibéré, parce qu'il rejetait les arts profanes et l'éclat des pompes extérieures. L'un et l'autre, ils se rattachent à la première Renaissance, au langage de Philippe de Comines ; on les prendrait pour les frères aînés de Charron, de Descartes et de François de Sales, tant ils ont peu vieilli ; tandis que les pléiades gréco-italiques ont pâli en quelques années. La forme austère des premiers pères de Port-Royal émane évidemment des traditions de l'école calviniste.

Le plus ancien des poètes de la Renaissance est le moins suranné et le plus intelligible : Clément Marot n'avait été qu'effleuré par ces modes subites ; son langage était formé antérieurement, et ses liaisons avec le parti protestant le maintinrent dans le droit sentier. Son esprit gaulois lutta contre les excès de la Muse antique.

Nous sommes à même de reconnaître déjà la principale cause de la catastrophe de Ronsard et de ses disciples : c'est le travestissement de leur langage. Ce grand poète, qui créa le style lyrique et donna les premiers modèles d'une poésie noble, majestueuse, inconnue avant lui, ne fut jamais bien entendu du peuple ;

aussi, quand la cour se fut lassée du grec et de l'italien, Ronsard eut le sort des atours de la saison passée.

Autre chose est donc de juger de la Renaissance au point de vue de l'art, du génie, de la grâce, de l'invention, du style, de la pensée en un mot, ou bien d'en apprécier isolément les conséquences matérielles sur l'essence même du langage. Elle le fit dévier de ses voies naturelles, elle en retarda la régulière formation et y sema une foule d'éléments hétérogènes. Elle nous a légué, outre les hellénismes et les latinismes, environ six cents vocables italiens, parmi lesquels presque tous les mots actuels relatifs à l'art militaire, à la vénerie, à la toilette des dames ; elle a servi de mobile à la plupart des variations, des mutilations de l'orthographe et surtout de la prononciation, où la mignardise introduisit l'affectation des sons maigres au lieu des sons pleins.

Le règne des Valois et des Médicis prolongea de beaucoup l'hellénisme et surtout l'italianisme ; la cour n'était presque plus française : les dernières lueurs de ce goût brillèrent durant la vogue du cavalier Marin et à l'école des Précieuses ; puis, cet engouement tourna peu à peu à l'imitation espagnole, dont la littérature fut plus sérieusement atteinte que le langage. La manie de modifier la langue, de la régenter sans le concours du peuple, passa de Tibère, de Claude, de Chilpéric et des grammairiens, au cénacle de l'hôtel de Rambouillet. Ce fut là le véritable ridicule de cette cohorte d'esprits éminents.

Quand, après la chute de la Ligue, la cour cessa d'être ultramontaine et florentine, lorsque l'esprit de la réforme pénétra au Louvre à la suite de Henri IV, le génie et la langue du peuple reprirent l'ascendant : Malherbe, le gentilhomme de la place Maubert, se fit le tyran des mots et des syllabes ; Charron et François de Sales, encouragés par le Béarnais, firent entendre le philosophique langage de la raison, de la piété vraie ; et, de toutes les entreprises de l'école expirante, il ne survécut que l'alliance de l'esprit français avec le génie de l'antique latinité. Montaigne avait cimenté cette union, Montaigne, esprit libre, ondoyant, divers ; génie souple, dédaigneux des doctrines impérieuses, et profondément imbu de la pensée romaine, dont son style gardait une saveur fine et adoucie. Son érudition de philosophe a retrempé son génie et son style ; son indépendance, insouciance et flexible en ses allures, l'a préservé de la servilité imitative. Peintre de l'âme humaine, il n'avait d'autre modèle que la nature, et ne pouvait parler que le langage qui répondait à sa pensée. Il l'exprima sans la traduire. Jusqu'à l'avènement de Pascal, Montaigne nous paraît être l'écrivain qui a le plus merveilleusement employé la langue française. Il eut pour élèves Charron et tous les capricieux philosophes du siècle dix-huitième.

A peine Henri IV eut-il entr'ouvert le siècle de Louis XIV, que les jeunes auteurs cessèrent tout à coup de comprendre Ronsard, du Bartas, du Bellay, Baïf, et, il le faut avouer, Rabelais lui-même, si ingénieux dans son hellénisme et si national par l'esprit. Mais, en matière de langage, quand la lettre tue, l'esprit échoue à vivifier. Cependant ces mêmes auteurs, repus d'érudition jusqu'à satiété, entendaient encore à merveille Villon, Comines et Marot. Plus d'une fois, ils s'étonnèrent eux-mêmes de cette apparente anomalie : [Marot, disait La Bruyère, Marot, par son tour et par son style, semble avoir écrit depuis Ronsard ; il n'y a guère, entre ce premier et nous, que la différence de quelques mots.](#)

C'est ce qui fait aussi que Boileau, cherchant un auteur à exhumer du fatras des siècles gothiques, un barbare à citer avec éloge dans la droite lignée de nos ancêtres, enjambait toute la Renaissance et tombait juste sur Villon.

Il faut confesser aussi qu'à la cour des derniers Valois, ces étranges maniaques, la poésie, dont ils étaient amoureux, s'était imprégnée de toute la bizarrerie de ces burlesques et lugubres Mécènes : Amadis Jamyn, Remi Belleau, du Bartas en étaient venus à la plus étrange mascarade du style et du langage, sans parler des *concelli* et autres mignonnes fleurettes. C'est ici que les travestissements se portèrent aux plus grands excès : car la prose, à la même époque, renaissait néolatine avec Amyot ; mollement italienne mais élégante encore, avec Brantôme, bon esprit qui ne cueillait par delà les monts que des fruits mûrs.

C'est l'avènement de la maison de Bourbon qui mit fin à l'œuvre de la Renaissance.

Esquissons rapidement, pour conclure, le tableau de cette révolution toute politique.

Quand la Ligue fut organisée par les Guise et leurs adhérents, la Renaissance, essentiellement catholique, à Jupiter et Apollon près, brillait de son plus vif éclat. Son empire fut prolongé par Catherine de Médicis, qui s'empara de la Ligue au lieu de l'abattre, et en perpétua l'esprit. C'était l'esprit italien, conséquence forcée de la politique italienne. Le long règne de Catherine fit durer celui du langage courtois et de l'imitation, goût commun à la Ligue et à la cour des Valois, deux camps rivaux, également hostiles au roi de Navarre.

Lorsque ce dernier éleva tout ensemble au trône la maison de Bourbon et l'esprit du protestantisme, bannir les levains de la Ligue et les allures des Valois, ses anciens ennemis, devint le but naturel de ses efforts. Il s'agissait de donner à la nouvelle cour une autre direction morale ; d'en chasser le goût des choses de l'Italie, des poignards, des poisons de l'Italie ; d'en éloigner les principes ultramontains et l'ascendant de Rome, auxiliaires des idées de la Ligue. La langue, la littérature étaient impliquées dans cette entreprise. Catholique de fraîche date, Henri IV gouvernait avec Sully, protestant ; l'auteur de l'édit de Nantes préluait à son œuvre de conciliation en chargeant François de Sales d'opposer au fanatisme une religion pacifique, tolérante et éclairée. Cette pensée de Henri nous a valu l'Introduction à la vie dévote. Le langage religieux de la France moderne a fleuri là pour la première fois au sein de l'Église. Abattre le vieux levain de l'Italie, c'est ce que Henri permettait à Malherbe d'appeler euphémiquement : dégasconner la cour. Ce rigide pédagogue, certain d'oser tout dire, doué d'un esprit mordant, d'une réplique leste et acérée, était plus redoutable encore pour les courtisans affectés d'ultramontanisme que pour les méchants poètes. Cependant quelques-uns de ceux-ci, tels que Desportes, Bertaut et Théophile, génie dont l'or était mêlé d'alliage, tendaient à se relever des singularités de la Renaissance. C'est en vain ; absolu dans sa doctrine, Malherbe en fit une sorte de Gironde littéraire : il les mit à mort, et plus tard Boileau livra leurs cendres au vent.

Le caractère même du roi Henri eut une grande part à cette rénovation de la vieille langue française et de l'esprit gaulois, comme on disait déjà. Instruit par les revers, enfant de ses œuvres, héros parvenu, Henri IV, ennemi de l'afféterie, personnification du bon sens, raisonnait comme un sage et parlait comme un soldat ; son âme forte et railleuse était tout imbuë de l'esprit gascon, qui est la quintessence de l'esprit français. Son premier cri s'était exhalé de ses lèvres frottées d'ail et humectées de vin ; sa parole garda toujours le parfum du peuple qui l'aima et le reconnut pour sien. En ces temps, l'on imitait le maître : les courtisans apprirent à parler sur le Pont-Neuf ; le français, dès longtemps banni

de la cour, en retrouva le chemin, et la littérature se conforma sans peine à cette régénération.

Voilà donc ce que gagna la langue à la chute de la Renaissance, et voici ce qu'elle perdit par la tyrannie trop sévère de cette réaction. Systématique à l'excès, Malherbe rendit la Muse trop étudiée : la langue, telle qu'il la contraignit d'être, se trouva fort élaguée. Disciplinée par lui, la poésie devint timide, un peu guindée, et perdit de son natif enjouement. A force d'émonder, de brosser le tissu du langage, Malherbe amincit le corps de l'étoffe ; et l'Académie, son élève, contribua, tout en perfectionnant l'œuvre paternelle, à un réel appauvrissement du français : sort inévitable d'une langue allaitée jadis par des controversistes, et disciplinée au profit de la logique, de la lutte populaire, puis de la philosophie. Partout, l'esprit du calvinisme, une des formes passagères du génie de l'opposition, a brûlé les images et pourchassé l'idolâtrie des arts. Malherbe est moindre et plus grand que ne l'ont représenté les partis contraires. Depuis deux siècles, le peuple des poètes a arraché, à son école, de justes concessions ; mais, après tout, l'arrêt de Boileau, qui consacre sa puissante initiative, n'a pu être rapporté.

C'est avec le règne des Valois qu'expire l'ère si prolongée de l'adolescence de notre langue. Pour elle, le Moyen Age, c'est-à-dire la période irrégulière, incertaine et changeante, finit là, en même temps que la seconde Renaissance, phase dernière de ces longues révolutions. Pour la littérature, comme pour le langage français, la civilisation moderne commence avec le siècle dont Henri IV a bercé les premiers ans.

FRANCIS WEY.

PATOIS

ON ne peut se faire une idée juste des Patois, qu'en se figurant un fleuve primitif dont le lit n'est pas creusé et qui s'épanche librement, couvrant de ses eaux les vallées et les plaines : peu à peu, son cours se régularise, ses rives se forment. et on ne voit plus sur les terres, auparavant inondées, que des marais et des étangs. De même, quand la langue romaine, parlée par des millions d'hommes, fut transformée, régularisée, et se renferma dans les limites que lui traçait la civilisation, il resta çà et là, en dehors de ces limites conventionnelles, de grands lambeaux, plus ou moins dénaturés par le temps, le frottement de la langue nouvelle et l'isolement, qu'on est convenu d'appeler Patois. Dans tous les pays qui n'avaient pas de relations avec les villes, dans les districts des montagnes, des villages, des campagnes, les Patois reproduisaient, au Moyen Age, et ils conservent encore le type, les couleurs et l'originalité de la langue primitive. On ne retrouvait même que dans ces vieilles sources le mélange des divers idiomes qui ont passé depuis le commencement des temps sur les lèvres de nos pères, et ces mots, aujourd'hui oubliés, qui viennent rappeler comme des éclairs le génie et les mœurs des générations disparues.

Les Patois de France, dont nous traiterons d'abord, se divisaient, au Moyen Age, en deux familles aussi tranchées que les races qu'ils représentent : celle des Patois méridionaux parlés par la race romaine et gallo-romaine, et celle des Patois français, idiomes vulgaires des populations établies en deçà de la Loire. On compte douze dialectes principaux dans la première famille : le *languedocien*, le *provençal*, le *gascon* proprement dit, l'*agenois*, le *bordelais*, le *béarnais*, le *quercinois*, le *rouergat*, l'*auvergnat*, le *limousin*, le *périgourdin* et le *dauphinois*. Tous ces dialectes dérivent directement du latin que Rome imposa jadis, après la conquête, comme langue nationale. Il s'y mêle seulement, en quantité assez notable, des débris des langues parlées avant l'arrivée des Romains, telles que le grec et le celtique, car la variété des idiomes fut un des traits caractéristiques des Gaulois, qui, au rapport de César, avaient autant de manières de s'exprimer, que de tribus : *Eddem non usque quoque lingud utuntur, sed paululum variata*. A cet élément celto-grec vint s'ajouter plus tard, à la chute de l'Empire, une petite invasion de mots gothiques et arabes, lesquels, perdus sous l'alluvion latine, achevèrent de constituer le fonds des Patois actuels. Tous ces patois vécurent isolés et parlés par le peuple, sans participer aux progrès des langues néo-latines, que les troubadours, au midi, portèrent à un si haut point de perfection, que les trouvères firent si piquantes et si pittoresques au nord. Ils dégénérèrent bien un peu, ils laissèrent bien se faner quelques-unes de leurs vieilles couleurs : mais, en définitive, comme le peuple est celui qui oublie le moins les traditions et le langage de ses pères, ils traversèrent victorieusement le Moyen Age et la Renaissance, où nous nous plaçons pour les peindre, en commençant par le languedocien.

Voici comment Goudouli définissait ce Patois, au commencement du dix-septième siècle, dans sa prose mignarde, si étrangement colorée, si originale et si inimitable : *Repoussons tous ceux qui font la grimace à la langue moundine (moundino, toulousaine), tant parce qu'il leur est impossible de se plonger dans la*

connaissance de sa grâce (*emprigoundi dedin la connoissenço de sa gracio*), que pour nous faire croire qu'ils ont trouvé la fève au gâteau de la suffisance- Chassons le mépris avec le mépris, et de toutes leurs paroles railleuses et moqueuses (*uffludos et trufandièros*) faisons des bulles de savon !. Car, je vous le demande, est-ce que la rose pompon (*muscadèlo*) cesse de nous chatouiller l'odorat et les yeux, parce que le frelon enfouit son aiguillon dans ses feuilles vermeilles ?... Nourrisson de Toulouse, il me plaît de maintenir, son langage beau et capable de débrouiller toute sorte de conceptions, et par ce motif, tout à fait digne de se pavaner avec un plumet de prix et d'estime ! Un seul reproche on lui peut faire, c'est de devoir quelque chose au latin ; mais, s'il lui a emprunté' comme le français, l'italien et l'espagnol, qui se vantent avec raison d'avoir atteint le plus haut échelon de la perfection, ne puis-je citer une foule de mots du pays qui vivent de leurs rentes, tels que *bruc*, bruyère ; *cascal*, babil ; *carrinca*, grincer, etc. Par ma foi, leur antiquité me ferait croire que lorsque les langues se trouvèrent par le mandement de Dieu au tombeau de Nemrod, la nôtre était du nombre. Si d'ailleurs Tolus, petit-fils de Noé, a, selon l'opinion commune, fondé Toulouse, il n'y aurait rien d'extraordinaire qu'elle eût servi à la construction de ce bâtiment, dont les girouettes devaient raser le ciel et prévenir le débordement printannier (*mayene*) d'un autre déluge.

Sans remonter aussi haut que Goudouli, on peut établir, à l'aide de documents historiques certains, l'antiquité du Patois de Toulouse, et démontrer combien peu il a subi d'altérations dans sa marche à travers les siècles.

Sans parler ici des Serments, trop de fois cités, de 842, dont le Patois toulousain aurait le droit de revendiquer la moitié des mots, il existe une épitaphe qui lui appartient tout entière, car, aujourd'hui même, aucune des expressions qu'elle renferme n'est bannie du langage usuel. Cette épitaphe est celle de Bernhard, duc de Septimanie, poignardé par l'empereur Carie le Chauve dans le cloître de Saint-Sernin de Toulouse :

Aissijay lo corns e'N Bernat,
Fidel credeire al sang sacrat
Que tos temps pros hom es estat.
Preguem la divina bontat
Qu'aquea fis que l'a tuat,
Posca son at'm' aver salvat.

Ici Bernhird est enterré,
Croyant fidèle au sang sacré,
Qui toujours montra loyauté.
Prions la divine bonté,
Que cette fin qui l'a tué,
Puisse son âme avoir sauvée !

Retrouvée au commencement du dix-septième siècle et communiquée à La Faille, auteur des Annales de Toulouse, par M. de Masnau, conseiller au parlement, cette pièce fut traitée d'apocryphe par Baluze, et a été regardée par M. Raynaudard comme se rapportant au milieu du douzième siècle. Nous l'avons restituée avec soin, et maintenons qu'elle ne dépasse pas l'an 1000. En accordant, au surplus, qu'elle est postérieure à cette époque, on ne peut nier que le Patois ne fût formé depuis longtemps, puisque, malgré les huit cents ans écoulés, à très-peu de différence près, la langue de cette inscription est la langue vulgaire actuelle. Ce fait est surabondamment démontré par les monuments de

1230. On pourrait lire, au premier paysan venu des rives de la Garonne, de l'Orb ou de l'Agout, le morceau suivant de l'histoire originale de la Croisade, qu'il le traduirait sur-le-champ sans hésitation :

Or dis l'istoria que can lodit comte Ramon fouec mort et aisso escumeniat Tan 1228, se troba que lodit comte Jove volguet pacifikar et accordar tot et cascuns del debats è questios qu'el è son dich paire avian agut.

Or, dit l'histoire, que lorsque le comte Raimon fut mort et même excommunié l'an 1228, il se trouva que ledit comte Jeune voulut pacifier et accorder tous et chacuns des débats et différends que sondit père et lui avaient eus.

Décalque un peu pâle, mais fidèle du latin vulgaire, le Patois languedocien, pendant tout le Moyen Age, la Renaissance et la période séculaire qui précéda et suivit les guerres de religion, conserve sa clarté, son allure vive et ses terminaisons romaines, comme le prouvent ces fragments empruntés aux treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles.

Que neguna femna ni aulra dona de la villa ni de la honor de Montalba no corteja ni auze cortejar neguna jazenl, si no era cosina seconda dela o de so marit o cozina germana e daqui eri amont o comaires : e aquelas que o puosco far tan solamen lo dimentge e no en un autre dia de la semena, exceptadas Joglaressas.

(*Ordenansa dels vestirs de las donas de Montalba*, Archives de Montauban, livre Rouge, fol. 60, an 1291).

Que nulle dame ni autre femme de la ville ou de l'honneur (territoire) de Montauban ne fréquente ni ne s'avise de fréquenter sa voisine, à moins qu'elle ne soit sa cousine germaine ou celle de son mari, ou plus proche encore, ou sa commère, et que ces fréquentations ne puissent avoir lieu que le dimanche et non un autre jour de la semaine. Sont exceptées toutefois les baladines.

L'an 1309 lo X jorn de jonoyer, lo rei de Fransa son cos propri fes cremazar mestre J. de Betizac à Tolosa quar dis que era eretge. Item, sapchatz que lo rei voliè que J. de Betizac perdes la testa, et J. de Betizac ausit que la testa dévia perdre respondet al rei qu'el avié agut d'una Juzieva dos éfans è que erelge era et la justicia partenié al enqueredor è non al rei, item lo rei ausit aquéstar paraulas de sohre dig. J. de Belizac comandet que fo ars è cremat et ainsins fo fag 10 rei presens.

(*Mesa ires* ms. de B. de Bovisset.)

L'an 1309 et le dixième jour de janvier, le roi de France fit brûler son propre cousin à Toulouse, maître J. de Bétizac, qui était, disait-il, hérétique. Item, sachez que le roi voulait que J. de Bétizac perdît la tête, et J. de Bétizac voyant que la tête il devait perdre, répondit au roi qu'il avait eu deux enfants d'une Jui ve et qu'il était hérétique et justiciable de l'inquisiteur. Le roi, à ces paroles, ordonna que J. de Bétizac fût ars et rôti, ce qui fut fait, le roi présent.

Dona Clamença se bous plat
Jou bous dire pla la bertat
De la guerra que sés passada
Entre Pey lou rei de Lèoun,

Hanric soun fray rei d'Aragoun
 È dab Guesclin soun camarada.
 L'honor, la fe, l'amour de
 Deus Eran touts lous soulis mouteus
 Qu'els portaron d'ana fa guerra
 Contra lous cruels Sarrazis,
 Aquo fac que nostres Moundis
 Se bouteguen jouts la banera.
 Deus ! qu'ero aco en aquel temps !
 Las femnas qu'erou l'abets prens
 Bouleban estar ajagudas,
 È que lours efans fouron grans
 Per poudè pourta lous carcans
 È las helas lansas agudas !...

Dame Clemence, s'il vous plaît,
 Je vous dirai la vérité
 De la guerre qui s'est passée
 Entre Pierre, le roi de Léon,
 Renry, son frère, roi d'Aragon
 Et Du Gruesclin son camarade.
 L'honneur, la foi, l'amour de Dieu
 Étaient les seuls motifs
 Qui les portaient à faire la guerre
 Aux cruels Sarrazins,
 Ce qui fit que nos Toulousains
 Se rangèrent sous leur bannière.
 Dieu ! le beau temps que c'était alors !
 Jusqu'aux femmes enceintes
 Qui auraient voulu être mères,
 Et que leurs enfants fussent grands
 Pour pouvoir porter les colliers d'or
 Et les belles lances aiguës !

(Chanson dite la Vérité, faite au commencement du quinzième siècle, sur la guerre d'Espagne).

Dans ces trois morceaux, entre lesquels il y a trois siècles, bien qu'appartenant d'ailleurs aux trois principaux dialectes du languedocien, le toulousain, le dialecte du Tarn et celui du Bas-Languedoc, on ne remarque, à part la physionomie un peu romane du récit de Bovisset, que deux différences de prononciation : la finale en è des verbes *voliè*, *parteniè*, *aviè*, et celle en a des substantifs *passada*, *camarada*, qui depuis le seizième siècle est en o :

En bezen cos un camarado,
 Dan qui souben aben rigut,
 Tout l'esprit se m'es emaugut
 E ma gayetat retirado.

(GOUDOULI, *Noubèlo flonreto del ramelet moundi*,)

En voyant mort un camarade
 Avec lequel nous avons souvent ri,
 Tout mon esprit s'est troublé,
 Toute ma gaîté s'est enfuie.

Encore, le premier idiotisme, pour confirmer ce qui a été avancé plus haut, savoir que le Patois languedocien n'a presque pas changé depuis huit siècles se retrouve-t-il intégralement dans le Patois contemporain :

È què quant aco Iou prenié,
Tout braffant annav è venié.

(*Le Siège de Caderousse*, 1er chant.)

Lon paic de fum que sourtissié,
A rè de boun nou sentissié,

(*Id.*, 2e chant.)

Te perdiei dins aquel michant sounché mi fugissiés.

(*Le Tresor de Substantion*. scène 4.)

Et que lorsque cela le prenait,
Tout furieux il allait et venait.

Le peu de fumée qui sortait,
A rien de bon ne sentait.

Je te perdais dans ce mauvais rêve... tu me fuyais.

Durant tout le Moyen Age et dans la brillante période appelée Renaissance, le dialecte du Languedoc fut le premier, sans contredit, des dérivés de la langue rustique et du roman ; comme le climat influe largement sur le langage d'un peuple, et que celui de l'Occitanie est un des plus beaux de la France, l'azur de ce ciel admirable, les rayons d'or du soleil de Montpellier et de Toulouse, les paysages ravissants de fraîcheur de Béziers et de Limoux, les vertes collines du Minervois, les vallées délicieuses de l'Hérault et de l'Aude se reflètent, pour ainsi dire, dans le Patois languedocien. On sent, à sa douceur mélodieuse, qu'il naquit sous l'olivier et le platane ; la poésie imagée de ses expressions, la vivacité de ses tournures, rappellent ces terres si fécondes en moissons, en fruits et en fleurs, et au parfum d'antiquité qu'il exhale, on reconnaît les souvenirs de Rome et de la Grèce, comme, lorsque l'autan souffle au printemps, on reconnaît les senteurs embaumées des Baléares.

Le seul dialecte qui pût lui disputer la palme au Moyen Age, était peut-être le béarnais. Réfléchissant dans ses mots gracieux la riante nature des Pyrénées, ce Patois du Béarn est, de tous les dialectes formés des débris du celtique, du grec, du latin et de l'arabe, celui qui a le plus de suavité, de nombre, d'harmonie et de mollesse. Ainsi que l'italien, il se plie très-facilement aux compositions poétiques. Ce qui contribue surtout à lui donner une grâce infinie, c'est que presque tous ses substantifs ont un diminutif et un augmentatif. Il abonde en termes techniques, exprimant, d'un seul mot et d'une manière énergique et pittoresque, ce qu'on ne saurait rendre en français que par une périphrase. Riche en verbes qui se conjuguent facilement, et dont les modes sont d'une régularité et d'une rapidité singulières, car ils rejettent l'aide des pronoms, en participes qu'on forme en ajoutant un mot, il doit, à l'abondance de ses voyelles, cette richesse musicale et cette prosodie qui en font le Patois le plus doux des provinces du Sud. (VIGNANCOURT, *Notice sur les poésies béarnaises*.)

Voyez si, en écoutant cette chanson que Gaston Phœbus écrivait au quatorzième siècle, on trouve l'éloge exagéré :

Aqueres mountines

Que ta haïtos soun
Doundines
Que ta haiitos soun
Doundoun.

M'empachen de bede
Mas amours oun soun
Doundène
Mes amours oun soun
Doundoun.

Si sahï las bède
Ou las rencountra
Doundene,
Ou las rencountra
Dounda.

Passeri l'aiguette
Chen poü de m'nega
Doundène,
Chen poii de m'nega
Dounda.

Ces montagnes
Qui si haules sont,
Dondine !
Qui si hautes sont,
Dondon !

M'empêchent de voir
Mes amours où ils sont,
Dondène !
Mes amours où ils sont,
Dondon !

Si je savais les voir,
Ou les rencontrer,
Dondène !
Ou les rencontrer,
Dondé !

Je passerais le Gave
Sans peur de me noyer,
Dondène !
Sans peur de me noyer,
Dondé !

La même douceur caractérise le cantique populaire qu'entonna courageusement Jeanne d'Albret en donnant le jour à Henri IV :

Nouste Dame deü cap deü poun
Ayudat me à d'aquest hore :
Pregats per me aü Diou deü Ceii
Qu'me bouille bie delioura leii ;
D'u maynat qu'a m'fassie lou doun,
Tout dlnqullü haüt dous monte l'implore.

Nouste Dame deii cap deii poun
Ayudat me à d'aquesl hore !.

Notre Dame du bout du pont,
Oh ! secourez-moi à cette heure :
Priez pour moi le dieu du Ciel,
Qu'il veuille bien me délivrer bientôt !
D'un garçon qu'il me fasse don,
Jusque par-dessus les montagnes je l'implore !
Notre Dame du bout du pont,
Oh ! secourez-moi à cette heure !...

Tel était le Patois béarnais au Moyen Age, avant qu'il se fût encore adouci et assoupli dans les vers mielleux de Despourrins. D'une nature complètement opposée, le provençal vulgaire se teignit fortement, lors de la première formation, d'une couleur hellénique. Le latin domina bien dans la constitution générale de ce dialecte, comme dans celle de tous les autres, mais sous l'enveloppe romaine, le radical grec, primitivement enseigné aux Celto-Ligures par les émigrants de Phocée, s'était conservé et perçait toujours. Ainsi, la plupart des mots qui expriment les actions de la vie maritime ou pastorale des ancêtres furent purement ioniens. Le filet à mailles larges porta le nom d'*aragnaou*, les filets ordinaires prirent ceux de *bregin*, *calen*, *gamgui*, *madrango*, *eissaougo*, *sengounaire*. Comme les colons phocéens leurs pères, les Provençaux du Moyen Age appelèrent la barque *squifou*, *al hune gabis*, le croc *ganchou* ; les chevilles pour les rames, *escaoume*, en même temps qu'ils appelaient l'éclair, *lan*, le pétrin, *mastro*, le bourgeon de la vigne, *bourrou* ; les clôtures de parc, *cledos*, et le pain *artoun*. Outre une grande partie des termes de la vie commune, les Provençaux gardèrent encore des Grecs la prononciation gutturale et les esprits rudes. A ces différences près, le Patois provençal du Moyen Age et de la Renaissance se rapprochait singulièrement, et de manière à se confondre avec les plus voisins, des autres dialectes méridionaux, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en comparant ces trois morceaux qui remontent au quatorzième, au quinzième et au seizième siècle.

Le premier est un extrait des Registres de la cour des comptes de Marseille, daté de 1358 :

Comte fayt entré mosseguor Folco de Agout, segnor d'Assaüt et de Ralhana, senescal de Prœnsa en nom é per lo rei Loïs et madona la regina d'una part, et mossegnor Jehan, comte d'Armagnac d'autra part, per lamaniera que sensiet. Prémieramen, deu lodit mossegnor Jo senescal en nom que dessus al dit mossegnor d' Armanhac per las premieras convenansas faitas entre lor so es essaber per lo servici que lodit mossegnor d'Armanhac a fayt en la guerra de Prœnsa.

Compte fait entre monseigneur Foulques d'Agoût, seigneur d'Assault et de Ralhane, sénéchal de Provence, au nom et pour le roi Louis et madame la reine d'une part ; et de l'autre, monseigneur Jehan, comte d'Armagnac, ainsi qu'il suit : Premièrement, doit ledit monseigneur le sénéchal audit monseigneur d'Armagnac, par les conventions entre eux faites, savoir pour le service que ledit M. d'Armagnac a fait en la guerre de Provence...

Le second monument, qui nous sert à établir parfaitement l'état du Patois provençal au quinzième siècle, est le début des États de Provence, le 9 octobre 1473 :

Lo nom de Nastre Senhor Dieus J.-C. é de la sia gloriosa maire et de tola la santa cort celestial envocan, loqual eu tola bona e perfecta obrasi deu envocar, car del processit tot bon é pacific ensenhamen é pareillemen del Ires que haut é très excellen prince é senhor nostré rei Reignier per la gracia de Dieus, rei dé jérusalern, de Arago, de ambas Jas Sirilias, de Valencia.

(États de Provence sous le roi René, registre *Potentiaë*.)

Le nom.de Notre Seigneur Dieu J.-C. et de sa glorieuse Mère et de toute la sainte Cour céleste nous invoquons, lequel se doit en toute œuvre bonne et parfaite invoquer, car de lui procède tout bon et pacifique enseignement et pareillement celui de notre très-haut et très-excellent prince et seigneur le roi René, par la grâce de Dieu, roi de Jérusalem, d'Aragon, des Deux-Sicules et de Valence.

Et afin qu'on ne dise pas que ces deux documents sont dans une langue différente de celle du peuple, voici la formule des épousailles en 136 f, et une lettre d'un ouvrier de Grasse, écrite au quinzième siècle, qui montrent s'il y avait deux idiomes vulgaires en Provence :

Yeu Rerenguiera done mon cos à tu Johan per lial moller e per lial spoza.

Moi Bérangère, je donne mon corps à toi, Jehan, en qualité de femme loyale et de loyale épouse.

A quoi Jean répondait :

Et ieu ti recebe et done moun cos à tu Berenguièra, per lial marit é per iial spos.

(Troisième cartulaire de Jean Delphin, notaire à Draguignan.)

Et moi je te reçois et te donne mon corps, Bérangère, à titre de loyal mari et de loyal conjoint.

La lettre, datée d'Arles, était ainsi conçue :

Senhe paire a vous de bon cor tlli recomandi ; la present es per vous ayisar como y'eu ai resaupt volro lettro en laqual mi mandas belcop de besonhos ; yeu ai resaupt ma roupo ambe mas camisos et alcuns librés del magister Johan Maurel losquals los l'y ai donats ; d'autra part, se non ages pensat et sauput que mon mestré non ages, tengut botiquo ni esperanso de tenir, yeu non fosso pas vengut en Arle per demorar embel, car jamai non teijdra boliquo. Yeu ai mandat à Bernart dos otres lettros, é el non es vengut, car el era malaut. Mathiou tirant as Ais, l'y passet de que lo trobet al liech, non poguet venir. mais lodit mon fraire es tornat à Aïs lodit jorn que la leltro es facho, l'y ai dich que fesso venir Bernart o si el non venie yeu non l'attendrai plus, car non delibéri de perdre moun temps et veyraï de trobar qualque partit : Non autro al présent voys que à Dieus sie en

vos : m'y recommanderes si us plas, à ma maïre, à mas sorres et conhats et à tous nostres bouns amies.

(BOUCHE, *Essai sur l'Histoire de Provence.*)

Seigneur père, à vous de bon cœur je me recommande ; la présente est pour vous annoncer que j'ai reçu votre lettre dans laquelle vous me mandez beaucoup de détails ; j'ai reçu aussi mon caban, mes chemises et quelques livres du magister Jean Maurel, que je lui ai donnés. D'autre part, si je n'avais pas cru et pensé que mon maître avait une boutique, tandis qu'il n'est pas même dans l'espérance d'en ouvrir, je me serais bien gardé de venir chez lui à Arles. J'ai écrit à Bernard deux lettres, mais il n'est pas venu, car il était malade. Mathieu, qui tirait vers Aix, passa chez lui et le trouva au lit ; mon frère, toutefois, étant retourné à Aix le jour où je finissais cette lettre, je l'ai chargé de faire venir Bernard, car s'il ne venait pas, il me serait impossible de l'attendre, mon intention n'étant, certes, de perdre ici mon temps. Je délibérerai donc de prendre un parti définitif. Je n'ajouterai plus rien, sinon que Dieu soit avec vous. Recommandez-moi, s'il vous plaît, à ma mère, à mes sœurs et cousins, et à tous nos bons amis.

Comme pour contraster avec la rudesse native du provençal, et se liant par sa douceur avec le languedocien, par l'harmonie de ses inflexions avec le béarnais, le Patois gascon proprement dit, se développa au Moyen Age dans ces vallées qui s'ouvrent, ainsi que les rayons d'un éventail, depuis le pied des Pyrénées jusqu'à la Garonne et l'Océan. Dans ce vaste espace, les influences locales le modifièrent à la longue et le partagèrent en deux dialectes principaux : sur le dialecte supérieur, ce fut le béarnais qui agit ; sur le dialecte inférieur, partant de la Réole et s'étendant dans tout le Bordelais et l'entredeux mers, ce furent deux causes bien opposées : le climat mou, pluvieux et humide qui détend les fibres et engourdit les populations, ou du moins les rend lymphatiques, et la domination anglaise. Les Anglais de 1152 à 1457, c'est-à-dire durant trois cents ans, possédèrent ces belles contrées. Or, la langue qu'ils employaient dans leurs relations privées et politiques, était celle que parlaient nos pères du Nord. Nul doute à cet égard, car il nous reste la plus grande partie de leurs actes, et particulièrement la correspondance des gouverneurs et des princes, dont nous citerons en preuve ce curieux spécimen échappé en 1355 à la plume du fameux Prince noir :

Révèrent père en Diex et très foiable ami, voiliez savoir que puis la feisance de nos darreins lettres que nous vous envoiasmes, accordé est par avys et conseil de tous les seignours estaulz entour nous et de seignours et de barons de Gascoigne, par cause que le comte d'Eminacke (d'Armagnac) estoit cheveteyn des guerres nostre adversaire et son lieutenant en tout le pays de Lange de Oke (Languedoc), nous veinmes à Carcassoun, qui est ville plus graunt, plus fort et plus béai que York, et à Seint-Matan, aussi graunt que Norwiche (Norwick).
(ROBERT D'AVESBURY, p. 210.)

Il était donc tout naturel que cette langue septentrionale déteignît pendant ces trois siècles sur le Patois du Bordelais, où régnait sans rivale l'influence de l'Angleterre. tandis que les comtés plus éloignés comme l'Agenais, ou soumis comme l'Armagnac et les sables du Landescot et à des féodaux indépendants, conservaient pur et sans mélange l'idiome national.

Ainsi, en 1350, le comte d'Armagnac annonçait en ces termes, aux peuples de sa juridiction, l'issue funeste de la bataille de Poitiers :

Cars amies ab la plus gran trisor et dolor de cor que avenir nos pngues vos fau assaber que dilus ac VIII jorns que lo rei mossenhor se combattet ab lo prince de Gulas.

Chers amis, avec la plus grande tristesse et douleur d'âme qui pût nous advenir je vous fais savoir que lundi, il y eut huit jours, le roi monseigneur livra bataille au prince de Galles.

Un peu gourmé toutefois dans la bouche des grands et surtout dans celle des d'Armagnac — car on se rappela longtemps, à la cour de France, la fière parodie du *Quos ejto*, aux temps des guerres de la Croix Blanche : *Se y dabati !... Si je descends !...* —, le Patois gascon reprenait toute sa gentillesse et ses grâces naïves sur les lèvres du peuple. Peut-on rien voir de plus gracieux que cette chanson, qui retentit, dans tout le Moyen Age, sous les tourelles des seigneurs de l'Agenais, quand les blés doraien les plaines ?

Lou boun Diou bous bailie tant de beous
Goume las pouios eren d'eous,
Gentiou Seignou !
Ah ! donnatz y la guilloneou
As compagnous !

Lou boun Diou bous baillè tant de poulels
Coume ias sègos han de brouquets
Gentiou Seignou !

Ah ! dounatz y, etc.

Lou boun Diou bous bailie tant de pitchous
Coumo de pletz as coutillous,
Gentiou Seignou !
Ah ! dounatz y, etc.

E jou ne un bastoun bien neit.
Que rollo le joun è la neil,
Gentiou Seignou !
Ah ! dounatz y, etc.

Si m'asseben bubo un cop,
Pourtari millou moun esclop,
Gentiou Seignou !
Ah ! dounatz y, etc.

Le bon Dieu vous donne autant de bœufs
Que nos poules nous feront d'œufs,
Gentil Seigneur !
Ah ! donnez donc la guionnée
Aux compagnons !...

Le bon Dieu vous donne autant de poulets
Que les moissons ont de bouquets,
Gentil Seigneur !
Ah ! donnez donc, etc.

Le bon Dieu vous donne autant de garçons
Qu'il est de plis à ces jupons,
Gentil Seigneur !

Ah ! donnez donc, etc.

Mon bâton est bien fait : sans bruit,
Il roule le jour et la nuit,
Gentil Seigneur !

Ah ! donnez donc, etc.

Mais si je bois un coup bientôt,
J'en traînerai mieux mon sabot,
Gentil Seigneur !

Ah ! donnez donc, etc.

Séparé de ce doux idiome par la Garonne au sud et par les limites de l'Agenais à l'ouest, le dialecte du bas Quercy et de la partie de l'Albigeois, située sur la rive droite du Tarn, tenait le milieu entre l'euphonie agenaise et la dureté des dialectes montagnards qui le pressaient au nord. Essentiellement latin, à tel point que, dans certains cantons, à Castel-Sarrazin et à Campsas, par exemple, la plupart des verbes se conjuguent comme à Rome : *mi dixerunt* (ils me dirent), *mi fecerunt*, etc., ce Patois offre la plus grande clarté, et à la régularité de ses formes grammaticales, on s'aperçoit qu'il a été fixé de bonne heure : nous comparerions, en effet, un de ses monuments les plus curieux, le poème de Sainte-Foi, si populaire dans le onzième siècle, que toute la Biscaye et l'Aragon et les contrées gasconnes — *totci Basconh et Aragos e len contrada de Guascos* — le savaient par cœur, à un fragment pris dans le langage actuel, sans y trouver une divergence sensible. Tel il était au Moyen Age, tel il est aujourd'hui. Ceux qui auraient désir de l'étudier, en jugeront à ces quelques vers du poème de Sainte-Foi :

Aprep can Jesus Christz fo natz,
Mes en cros e ressuscilatz.

Altra ves s'endevenc un dia
Que una pro femma issia
E menet son efan per ma.

Dieus que farai de moun efan !
Lassa captiva, com soy morta
Que l'aiga moun efan n'eporta !

(Mss. de l'Arsenal, n° 10).

Après quand Jésus-Christ fut né,
Mis en croix et ressuscité.

Une autre fois, il se trouva qu'un jour
Une femme arrivait,
Menant son enfant par la main.

Dieu ! que ferai-je de mon enfant ?
Hélas ! malheureuse, je suis morte,
L'eau mon enfant emporte !...

Un autre caractère du Patois du Tarn, qui se rattachait par un nouveau lien à la langue latine, c'est la richesse des diminutifs et des augmentatifs. Aussi opulent

sous ce rapport que le béarnais, il ne différait que par le son des voyelles, sourdes quelquefois en Béarn comme l'e muet français et qui sonnent toujours o et ou dans le Patois du Tarn. L'Albigeois, le Montalbanais, voulaient-ils parler, au Moyen Age, d'un pré, d'un grand pré ou d'une vaste prairie, ils rendaient leur idée sans le secours d'un adjectif, et disaient : *un prat, uno prado, uno pradayo*. S'ils voulaient désigner, au contraire, un petit pré ou un pré d'une extrême petitesse, leur Patois leur fournissait deux mots parfaits : pradel, pradèlou. De même, au lieu de dire un joli petit ange, un joli enfant, un petit troupeau, un petit agneau, un petit oiseau, un petit chien, une pouliche, ils disaient un *angèlou*, un *anfètou*, un *auzèlou*, un *cagnoultou*, un *troupèlou*, *uno cabalèto*. (MASSOL, *Histoire du pays d'Albigeois*.)

Le Patois du Tarn clôt la série des Patois méridionaux des plaines, et il ne reste plus qu'à examiner le groupe des Patois montagnards. Il se compose de quatre grands rameaux sortis également et provignés, comme disait le vieux Caseneuve, de la souche romaine, le quercinois supérieur, le ruthénois ou rouergat, le périgourdin et le limousin. Ce qui les distingua tous aux époques dont nous nous occupons, et ce qui les distingue encore, ce fut d'abord une sorte de rudesse originelle, due, à n'en pas douter, aux premiers radicaux celtiques, rudesse dont ces idiomes ne se dépouilleront qu'en mourant. Plusieurs causes empêchèrent que ce langage s'adoucît et se pliât à des formes plus euphoniques : la première est l'isolement de l'homme ; la seconde, l'âpreté du sol qui l'a vu naître, et sur lequel il se développe au milieu des plus durs travaux. Sur ces plateaux calcaires fortement accidentés, la vie est une lutte perpétuelle contre la nature, et le travail un effort quotidien, une tension brutale de toute la force physique. A moitié cultivé, désert par intervalles, et d'un aspect généralement sombre et sauvage, tout ce réseau de montagnes qui tourne autour des bassins de la Dordogne et du Tarn et va s'attacher aux pics granitiques de l'Auvergne, n'entendit jamais qu'une langue moins douce, moins flexible, moins harmonieuse, que celle des plaines, bien qu'elle ne fût dépourvue ni de vigueur ni de correction.

En premier lieu, il faut constater un fait important, je veux parler de la similitude des quatre dialectes, au Moyen Age et jusque vers la fin du quinzième siècle : celte similitude va résulter pour nous de la comparaison de morceaux détachés de chacun des divers dialectes montagnards.

Et fo mandat al Rei per messatgè coren,
 Que Quintia, l'avesque de Rhodes veramen,
 Era fugit sa oltra per penre gandinem,
 Car la gent de Rhodes a fag perseguimen,
 Disen que la volia venre certanamen
 Al noble rei de Fransa et era amaramen.

(DOMINICI, *Disquisitio de Praerogativâ allodiorum in provinciis Narbonensi et Aquitanâ*.)

Il fut mandé au roi par messenger courant,
 Que Quintilien, l'évêque de Rodez vraiment,
 S'était enfui par-delà pour trouver asile,
 Car le peuple de Rodez l'avait poursuivi,
 Disant qu'il le voulait vendre certainement
 Au noble roi de France, et cela lui était amer.

De ce morceau rimé en Rouergue, vers le milieu du treizième siècle, rapprochez cette inscription, copiée par nous, en 1837, sur le mur intérieur de l'oratoire de Rocamadour, en Quercy :

Remambransa sia quod an
No : dni : M. CC : LXXXX : VII.
Lo Senhor de Beljoc : laissed :
VI sols : de renda : per son :
Aniversari : al : coven de Rocamador :
Loquals : es : en : la r festa : Bli : Marcelli :

Qu'il soit mémoire, que, l'année
Du Seigneur 1297,
Le seigneur de Beaujeu laissa
6 sols de renie pour son anniversaire
Au couvent de Rocamadour :
Lequel anniversaire se trouve le
Jour de la fête du bienheureux Marcel.

Ajoutez ce fragment, dicté, le 22 septembre 1425, par Archambaud VI, comte de Périgord :

Premieramen, donan e recommandan nostra arma è nostre cor a noslre seignor Dieu tout poderos. et a la Verges gloriosa maire de nostre Salvador et a tota la cor celestial de paradis et en aprep ordenam que quand se vendra que nos irem de vita a trepassamen volem et ordenam eslre sebelit en la sepultura laqual mossenlior mon paire Archambault, comte de Perigord, faix far en lo coven dels fraires minours de Mounlignac, laissau mieg quintal de cera aldigs fraires per la luminarie del outare per far quatltre torchos per ardre lo joun de nostra sepultura

(Bibliothèque nationale, collection Doat, tom. 244.)

Premièrement, nous donnons et recommandons notre âme et notre corps à notre Seigneur Dieu tout-puissant et à la Vierge glorieuse mère de notre Sauveur et à toute la cour céleste du Paradis, et puis nous ordonnons qu'au moment où nous passerons de vie à trépas, on nous porte dans le tombeau que monseigneur mon père Archambaud, comte de Périgord, fit faire au couvent des Frères-mineurs de Montignac, laissant un demi-quintal de cire auxdits frères pour le luminaire de l'autel et pour quatre torches qui devront brûler le jour de notre sépulture.

Puis, ce vieux forléal de la ville de Limoges, tracé vers la fin du quinzième siècle :

Le dijeou XII d'october foguet fag lo forleal deu vi en 'a maniera acroustumado e publial a soun de Iroumpo : la cargo deu vi 27 sols 3 deniers.

Le jeudi 12 d'octobre, fut fait le forléal du vin on la manière accoutumée, et public à son de trompe : soit la charge de vin 27 sols 5 deniers.

Et la comparaison de ces quatre morceaux achevés, personne ne pourra nier que les quatre dialectes ne fussent identiques, au Moyen Age. Vers la fin de la Renaissance, il s'opéra en eux un changement de prononciation très-remarquable et qui fut simultané et général : toutes les terminaisons en *a* sonnèrent *o* ; la voyelle *a* céda presque partout la place à la voyelle *o*, ce qui rendit tout à coup les quatre Patois sourds et lourds. Reconnaîtrait-on, par exemple, la langue précédente, si dégagée et si lucide, dans cette chanson limousine de la fin du seizième siècle ?

Toleii qn'oven piola l'oulado
Goloupon din lou settodour
Oti porlan de nostre omour,
Ou d'oquèlo que nous ogrado.
Tan que sen dret sen ebourhia
Per une nivu de fumado
Ma l'io dous clès par s'ossita
Eital se passo lo viliado.

Dès que nous avons pelé la potée de châtaignes,
Nous galoppons dans le séchoir :
Là, nous parlons de notre amour
Et de celle qui nous plaît le plus.
Tant que nous sommes debout, nous restons aveuglés
Par un nuage de fumée,
Mais il y a de la paille pour s'asseoir ;
Et ainsi la veillée se passe.

En 1150, la langue polie de l'Auvergne était celle de tout le midi. Pierre le Troubadour chantait ainsi à cette époque :

Bel ha mès la flors d'uguilen
Quant aug del fin joy la doussor
Que fan l'anzel novellamen,
Pel temps qu'es tornat en verdor
E son de flor cubert li ran
Gruec vermelh è vert è blan.

Belle n'est la fleur d'églantier,
Lorsque j'entends la douce joie
Qu'exhale l'oiseau printannier,
Au temps où la plaine verdoie,
Et qu'on n'aperçoit dans les champs,
Que bouquets rouges, verts et blancs.

Or, dans ces vers qui appartiennent, je le répète, à la langue romane, langue poétique et politique de tout le midi, nul trait distinctif pour l'Auvergne. Le caractère général de la langue romano-méridionale était l'unité et l'uniformité la plus rigoureuse, soit qu'on la parlât au sud, à l'est, à l'ouest ou au nord de la partie Aquitanique. Il n'en était pas de même des Patois qu'une teinte locale distinguait toujours. Ainsi, le Patois auvergnat, congénère avec les Patois montagnards, et composé des mêmes éléments gallo-romains, plus mêlés de grec toutefois, était séparé des dialectes voisins par une série d'idiotismes qui lui donnaient une couleur toute particulière. Profusion de voyelles, grand penchant à

l'élision, emploi fréquent du z reproductif du S des Grecs, adoucissement des consonnes fortes, et, de préférence, pour les finales en *a* et en *ia* ; voilà ce qui, au Moyen Age, caractérisa d'abord le Patois d'Auvergne. Il était le premier d'ailleurs qui eût substitué le *v* à l'*s* et le *c* même, comme il fait encore aujourd'hui.

Quant au Patois dauphinois qui ferme le cercle des Patois méridionaux, il se présentait, quoique dans une zone bien éloignée, avec les mêmes teintes françaises que le bordelais. Comme ce dernier, en effet, il avait l'e muet pour terminaison, là où les autres dialectes employaient rigoureusement les voyelles o ou a, et de plus il fourmillait d'une terminaison en i qui lui était propre :

Table qui brande,
Filli qui landre
E feuna qui parla Inli,
Fara toujou n'a mala fi.

Table qui branle,
Fille qui court
Et femme qui parle latin,
Feront toujours mauvaise lin.

Le fonds, du reste, se composait, comme chez les autres, d'un mélange de celtique, de grec, de latin, parsemé de mots barbares en état d'insurrection contre toutes les règles grammaticales de l'ancienne latinité, ce qui lui avait mérité, à très-juste titre, le nom de rustique. *Ita nempe rusticam appellabant quia latinitatis legibus absens esset prorsus et barbaris polissimum aspersa vocabulis.* (DUCANGE, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, t. I.)

Telle était la famille méridionale des Patois de France, au Moyen Age. Celle des Patois purement français, du septième au seizième siècles, s'y rattachait par les liens les plus étroits, comme le prouvent les conciles de Mayence, de Tours, de Reims, un capitulaire de Charlemagne, Orderic Vital, Helganct, l'auteur de la Vie de saint Suger, Reginon, saint Eloy, Pascase Radbert, Gérard de Corbie, Bérenger, Mabillon, Ducange, Fleury, auteur de l'Histoire ecclésiastique, etc. Ainsi, Marie de France appelait l'agneau *aignel*, et Giraud Riquier le troubadour, *anhel* ; *août*, dans la traduction du Castoiment, se dit *aost*, et dans Mathieu de Quercy, *agost*. *Verjus* s'exprime, dans les Ordonnances des rois de France, par *aigrest*, et dans la traduction d'Albucasis, par *agras*, nom méridional actuel. Rabelais appelle *aguar* (hagard), ce que le *Breviari d'amor* (le *Bréviaire d'amour*) appelle *aguer*. L'eau, dans le nord, est, en 1266, comme on le voit dans un vieux titre conservé par Pérard, *aigue*, et au midi, *aigua* (*Vie de saint Honorât*). Dans la traduction du Psautier de Corbie, *aube* se dit *albe*, et dans le troubadour Bertrand d'Alamanon, *alba*, de même pour *aries* bélier, *bage* bagage, *baube* bègue, *balme* grotte, *barri* faubourg, *barnaige* noblesse, *batail* battant, *bésil* renversement, *chamel* chameau, *cainsil* chemise, *capitani* capitaine, *cive* oignon, *astèle* éclat de bois, *colp* coup, *cors* cœur, *mont* monde, *mes* mois, *clerciet* clergé, *negim* personne, *pareil* mur, *piel* cheveux, *plusor* plusieurs (*Cartulaire d'Auchy*), *doneor* prodigue, *escars* avare, *relinquir* laisser, qu'on trouve simultanément dans les Prophéties de Merlin, le Roman de Fier-à-Bras, la Récollecion des histoires de France, la Vie de saint Carpentier, les Ordonnances des rois de France, les Vigiles de Charles VII, Rabelais, le Roman de Brut, celui de la Violette, les Ordonnances de Philippe VI, le Roman de la Rose, la deuxième Chanson d'Audefroy-le-Bâtard, le Roman de Rou, les Sermons de saint Bernard,

la lettre de Cancy à Édouard Ier, roi d'Angleterre, l'Histoire de Metz, par D. Tabouillet, Villehardouin, Benoit de Saint-More, le poème de saint Brandaines, J. de Meung, l'Histoire de Cambrai, par Le Carpentier, les Statuts de Montpellier de 1204, la Chronique des Albigeois, celle des Apostols de Roma, Isarn l'inquisiteur, Bertrand de Born, Marcabrus le Gascon, Pierre Vidal de Toulouse, le Roman de Jaufré Pavre le troubadour, le Bréviaire d'amour, Arnaud de Marsan, Estève, Pierre, cardinal du Puy, l'Histoire vulgaire de la Croisade albigeoise, Guilhem Figuiéras, Alegret, et Pons de Capdueil. D'où l'on peut conclure avec l'abbé Lebeuf (*Histoire littéraire de France*, t. IX), que dans la plupart des provinces anciennement gauloises, on parlait au Moyen Âge une langue vulgaire peu différente de celle des Limousins, des Périgourdiens et des Provençaux. Tout ce qui distingue, en effet, d'une façon tranchée, les Patois purement français des Patois romans du midi, c'est la terminaison sourde, c'est l'e muet, c'est ensuite la couleur terne et froide des idiomes sur lesquels semble déteindre le ciel bas et nuageux de l'ouest et du nord. Voici quelques exemples qui suffiront à démontrer notre assertion, en mettant en regard des fragments des principaux Patois reproduisant le même texte, soit la première phrase de la parabole de l'Enfant prodigue : **Un homme avait deux enfants, le plus jeune desquels dit à son père : Père, donnez-moi la part qui me revient de vos biens, et le père fit le partage.**

Nous soulignons tous les mots appartenant en même temps au roman méridional :

PATOIS DE CAMBRAI (NORD)

In horn avau deux fins ; e l' pus josne di à sin père : Min père, done'm cheu si peu mi revnir d'us bien, et chin père lie us a fez le partage de sin bin.

PATOIS D'ARRAS (PAS-DE-CALAIS).

Ain home avouait deuss garcheons ; l1 pus josne dit à sain père : Main père, bailie me cheu qui doit m'revenir ed vou bien ; et leu père partit sain bien.

PATOIS ARDENNAIS.

Ou n'oum avo deu s'afan ; dou l'pu jaun di à s'per : Mu per, bayo me c'qui do m'revéneu d'vo bin.

PATOIS DE LA MOSELLE.

Ain oume aiven dao (duos) offans ; lou pu jonne de daut deheu ait se pairre : beilleume ce que deu m'revenain de vole bain ; et le pairre li ao feyen le partaigc de se bain.

PATOIS DU HAUT-RHIN.

In haume aivait doux fès, et lo pu juenediait à son père : Baye me lai pait du bin que m'revinl.

PATOIS DE LA HAUTE-SAÔNE.

In home avot dous boubes ; lo pu june dizi (dixit) à sen père : Baillie me la pa de bin que m'venin.

PATOIS DU DOUBS.

N'home aiva dous offants ; don lou pu juene diset à son père :
: Baillame ce qu'doit m'reveni.

PATOIS PICARD.

Eun homme avœt deux fieu ; el pu jeune di à son père : Men
père, baillemme ce qui est à mi de vot' bien.

PATOIS DU MORVAN (NIÈVRE).

Ein homme aivot deux renfans ; le pu jeune das deux dié ai
sin père.

PATOIS DE LA CHARENTE.

Un hom' avid dou afan ; et le pus joiine disse à son paire :
Moun paire, baillais m'la part deux bien : et le paire lour
partagé son bien.

PATOIS GAVACHE, DE LA GIRONDE.

Un home avai deu gouya ; don le pu jeune dissit à sm père :
Baillez men ce que je dioui augere de votre bien.

LIGNE SÉPARATIVE DES DEUX LANGUES D'OC ET D'OYL, DANS LE CANTON DE LA
VALETTE, DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE.

Un home avo dou éfan ; e lou pu jaoune d'ou disse à soun
paï : Moun pai, baillame la par d'aou bè que m'revè ; et lou
pat li partagd soun bé.,.

Que si nous franchissons les frontières, nous trouverons, dans les pays
limitrophes, le même dégagement du latin, et dans les Patois de Flandre et de la
Suisse romane, partout les mêmes traits et la même couleur.

PATOIS DE LIÈGE.

In homme aveut deux fils ; li pus jône des deux l'y dit :
Père, dine m'gou qui m'vint ; et volà qu'ilz y fait leur
partèche.. Po de jour après li pus jone pate et va bin long.

PATOIS WALLON.

Jun yaveva oun homme qaaveva deux fils, et 1'pu jonè des
deuss dilia atou s'père : Père, duno me la part do l'heritetge
qui m'vint, et i partiha s'bin inte leux deux ; nin binco d'jours
aprèt l'pu jone valet, ramassa to ço qu'il aveva, et in alia bin
long.

PATOIS DE SAINT-MAURICE EN VALAIS.

On n'omo aveive dous meniots ; don le pie djouveno a det à
son père : Bailie mey le bin que me dey venir.

PATOIS DE DELEMONT (CANTON DE BERNE).

In haume avait doux fès ; le pus d'jeune de doux prayet son
père de yi bayie le pait quel povar prétendre.

PATOIS DE GENÈVE.

On omo avai dou garçons ; le pè djouane dezai à san pare :
Bailli me ceu que dai me revegny de noutron bein.

PATOIS DU CANTON DE VAUD.

On ommo avait doux valets ; dont le derrai deyà à son pairè
: Mon pairè, baillè me la funda de bin.

PATOIS DU CANTON DE FRIBOURG.

On omo li u dou fe ; le plie dzoueno d'*intre* lau deje a schon
pare : *Baliide* me lu pa.

CANTON DES GRISONS.

Un hom avaiwa duos fils ; et il juven d'el dichet al bap :
Bap, dom' la part della faculted chf iun po tucher.

Tous les Patois français du centre, du nord, de l'est ou de l'ouest, offrent la même ressemblance avec les Patois méridionaux ; dans les Vosges, on chantait au Moyen Age les chansons de Thibault le roi de Navarre, où abondaient les expressions purement romanes :

Mauvais arbre ne peut florir.

On récitait, aux veillées des châteaux et des villages, ces vers du Fabliau de la châtelaine de Coucy et de l'ermite qui s'enivre :

Tant vos am el vos prie bonnement
Ne por olre ne puis estre amoureux,
Nus jenolz à terre se mist.

Le dialecte de Metz était enrichi, à la même époque, par des expressions caractéristiques qui, existant seulement au midi de la Loire, attestaient, de la façon la plus éclatante, l'étroite parenté des deux familles de Patois.

Trop friand à manger la soupe
Séchalde la langue et les pottes (lèvres, de *potus*, boisson).

(*Chronique de la noble cité de Metz.*)

Avec tous des hostieux servants ou fait de taverne est
assavoir nappes, pois, mesures, hanaps, bans, taüls (tables).

(*Chirographe du 25 février 1590.*)

Ce dernier exemple est précieux, en ce sens qu'il prouve que les Patois du nord subirent les mêmes règles de formation que les Patois du midi ; ainsi, partout où figurait primitivement le b, l'élision le fit disparaître. Les romans méridionaux construisirent ainsi leur mot taillas de tabulas, et furent imités, comme on le voit, par les romans du nord. Au reste, plus on creuserait la question, el plus le parallèle rendrait l'analogie frappante. Ces deux couplets, dont la Bresse et le Jura revendiquent la propriété, seraient entendus encore dans les trente-sept départements du sud :

Vettia veni lo zouli moa ;
Laisso brotonno lo boa.

Veltia veni lo zouli moa
Lo zouli boa brolonne.
Faut laisso brotonno lo boa,
Lo boa dou zintilhomme.

On dzor d'aderri
Que la na vola vcni,
Las ouaisais de ny,
Cuideron se reilzoï,
O se son butas
Tout en un ebas.

Voici venir le joli mois.
Laissons reverdir le bois ;
Voici venir le joli mois,
Le joli bois reverdit.
Il faut laisser reverdir le bois,
Le bois du gentilhomme.

Un jour d'automne
Où le ciel était neigeux,
Les oiseaux de nuit,
Voulant se réjouir,
Se mirent tous
En un monceau.

Et qu'on ne croie pas les autres dialectes moins riches en preuves. Au Moyen Age, les paysans de la Bretagne, qui ne parlaient pas le celto-breton, appelaient, comme le Toulousain et les habitants de Quercy et de l'Auvergne, les pièces de bois, billes ; les balayures, *bourriers* ; les morceaux de bois, du grec, *bronchons* ; la lessive, *buée* ; les guêtres, *gamache*, du german *kamaschen* ; le juchoir pour les poules, *joc* ; les chiffons, *peillot* ; l'homme grossier, *tocson* ; l'oseille, *vinette*. Les Beaucerons exprimaient, comme dans le midi, par *bader*, l'action de perdre son temps ; et nommaient : *bondar*, *gaviaux*, *gourre*, l'*oustaux*, *paquant*, le tampon, le gosier, la maison, les endroits profonds des rivières et les méchants drôles. Enfin, à Courtisols, dans la Marne, de même qu'en certains districts de la Normandie, dont les dialectes, selon Orderic Vital, sortent évidemment du latin, l'idiome vulgaire revêtit une forme gréco-romaine. Là, tomber se dit *trezi* (*cadere*) ; s'enivrer, *pionna*, du grec *boire* ; la jument, *egga* (*equa*) ; la belette, *matella* (*mustella*) ; le soc, *reilla*, la marmite, *aula* (*olla*) ; beau, *galé*, du grec ; bière, *va*, du celtique *vas*, tombeau.

Aux deux grandes familles françaises se rattachent les deux groupes principaux composés des autres Patois européens, le groupe méridional dans lequel s'embranchent les Patois corses, espagnols, portugais, italiens, suisses, romans et valaques, et le groupe septentrional, dont les rameaux immenses couvrent la Belgique, l'Angleterre, 1 Allemagne et les pays Slaves. Les Patois corses, dégageant brusque du latin parsemé de mots grecs, ce qui s'explique par l'origine phocéenne des premiers habitants, se développèrent parallèlement et dans les mêmes conditions que les Patois d'Italie et de Provence. En général, si la couleur italienne dominait au Moyen Age, comme on le voit par le testament du comte Polverello, qui, en 1126, légua aux évêques d'Ajaccio ses terres du Frasso, les vassaux, l'étang, les eaux, la maison et le port : *Frasso et vasali, con*

stagno et acqup, terre, casa sua, porto ; au fond, la plupart des mots étaient les mêmes qu'en Provence. Dans cette dernière contrée, par exemple, un des termes les plus usités au Moyen Age, fut celui de solier, qui voulait dire galetas ; or, en Corse, ce même mot était employé pour dire le premier étage ; maison d'un étage, *casa à solajo*. Les Patois corses formaient deux branches : celles d'en-deçà et celle d'au-delà des montagnes. Les populations placées sur les versants opposés du Monte-Rotondo ou du Monte delle Oro, dont la chaîne coupe l'île dans sa plus grande largeur du nord-ouest au sud-est, employaient des expressions toutes différentes pour rendre la même idée. D'un côté, ils disaient et disent encore *gustare* pour souper, et de l'autre *coenare*. Quant aux habitants de Bonifacio, qu'on pourrait séparer de l'île (au dire du baron de Beaumont) sans qu'ils daignassent s'en apercevoir, ils ont retenu, des Génois, maîtres de la Corse de 1452 à 1561, un dialecte particulier, et de ces vieux mots qu'on ne retrouve dans aucun des deux autres Patois corses. Ceux-ci se distinguent toutefois par un idiotisme assez remarquable et qui remonte au treizième siècle ; alors, comme dans les siècles derniers, certaines finales en *o* se changeaient en *u* : *fattu* pour *fatto*, *departimentu* pour *dopartimento*. Les principales compositions auxquelles se pliaient merveilleusement les Patois corses, étaient ces improvisations poétiques sur les morts (*vocerare*) et ces chants sauvages qui depuis tant de siècles font retentir les makis des menaces de la vendetta.

L'origine des dialectes espagnols fut celle des dialectes corses ; issus du latin, mélangés de débris ibères, gothiques et surtout arabes, ils se formèrent lors des guerres de Charlemagne et de ses successeurs contre les enfants du Prophète. Forcés de reculer devant la croix, les Arabes, si l'on s'en rapporte à la chronique Barcine, furent remplacés en Catalogne par des colonies d'Aquitains. Celles-ci transplantèrent sur leur nouveau sol et leurs mœurs et cette langue vulgaire qui ne tarda pas à y jeter de fortes racines. Le même système de colonisation militaire la propagea dans le royaume de Valence : après l'expulsion des Maures, les soldats de l'armée victorieuse, qui succédèrent aux fils d'Allah, étaient, en majorité, catalans. Selon Ducange, au reste, ce Patois, nommé tantôt catalan, tantôt limousin, fut en usage à Tolède, dans le royaume de Léon, dans les Asturies, dans l'Estramadure, le royaume de Grenade, la Galice, l'Andalousie et l'Aragon. Les jésuites de Trévoux en ont signalé l'existence dans le royaume de Valence, dans les îles de Majorque, de Minorque et d'Yvice. Telle était la vogue de ce dialecte catalan ou limousin, au Moyen Age, que James, roi d'Aragon, eut un instant la pensée, au rapport de Bernard Gomez, de l'employer à la transcription de ses décrets, et qu'il ne recula que devant la fierté nationale des Aragonais. Il ne paraît pas inutile d'observer, avec Mariana, Calça, Escolan et André Bosch, que ce dialecte était le Patois du Languedoc.

Sans outrer l'opinion de Bembo et de Cittadini, qui ont écrit que la langue vulgaire italienne existait au temps même de la splendeur du latin, il est impossible de nier l'antériorité de cet idiome rustique ou Patois, Muratori, dit-on, en a cherché en vain les restes ; d'abord, le savant historien avoue lui-même que, s'il n'a pas découvert de charte contenant quelque fragment de cette ancienne langue, il a trouvé quelques recettes pour teindre les mosaïques, où, parmi un latin fort grossier, se rencontrent, aux dates des huitième, neuvième et dixième siècles, des mélanges de langue vulgaire. (MURATORI, *Dissert.* 32.) Puis, un auteur du dixième siècle, le plus compétent par conséquent, Gonzon, n'affirme-t-il pas le fait en ces termes ? *Le Moine de Saint Gall m'accuse à faux d'ignorer les règles de la grammaire, bien que je sois gêné quelquefois en écrivant par l'habitude de notre langue vulgaire qui est voisine du latin.* Cette langue vulgaire

fut la mère de tous les Patois d'Italie qui se rapprochaient extrêmement des Patois provençaux, comme l'avoue Sperone Speroni — *ella monstra nella fronte d'aver avuta la origine da Provenzali* —, et qui n'offrent entre eux, à part quelques idiotismes particuliers ou piémontais et quelques débris de l'ancien étrusque en Toscane, que d'assez légères différences de prononciation premièrement — d'où le proverbe, *lingua Toscana in boca romana* —, et ensuite de terminaison. Le Savoyard, qui côtoie le piémontais d'un côté, et le Patois français de l'autre, participait de ces deux langues, au Moyen Age, ainsi que le prouve cette vieille chanson :

Noutrhon prinschou de Tchavoya
Lie Mardjuga ! un bon infant !
Ah ! vertuchoux ! gare ! gare ! gare !
Ah ! rantamplan !
Gare de devant !...

Ab por sa cavalaria
Quatro piti caion blan (quatre petits cochons blancs).
Ah ! verluchoux ! etc.

Arriva sur la montagna.
Grand Diou ! que Iou mond est gran !...
Ah ! vertuchoux ! etc.

E finide la campagna :
Garrion, retornons-nos-en !
Ah ! vertuchoux ! etc.

Quant aux dialectes portugais, tout ce que nous venons de dire de l'espagnol et de gal, en effet, avait suivi les l'italien leur est applicable de point en point. Le Portugal, en effet, avait suivi les mêmes fortunes ; il avait été celte, il avait été romain, il avait obéi aux Goths, aux Arabes : l'affinité fut complète jusqu'en 1072. A cette époque, une révolution militaire vint modifier la langue vulgaire du Portugal dans le sens languedocien et béarnais. Enflammés par la brillante renommée du Cid, Henri de Bourgogne et son cousin Raimond traversèrent la France pour aller conquérir en Espagne gloire et butin sur les Infidèles. Le *mal des ardents* décime en chemin leur petite armée ; elle se recrute dans le Béarn. Cinq cents chevaliers du pays suivent le Bourguignon sous la bannière de Gaston le Noir. En Espagne, ils firent des prodiges. Alphonse de Castille les récompensa par la main de sa fille et par le gouvernement du Portugal érigé en comté. Guimaraëns fut la capitale d'Henri. En prenant possession de cette ville, il y naturalisa l'idiome béarnais, qui s'étendit de là, grâce aux établissements de ses chevaliers, et déteignit complètement sur le Patois portugais, dont ceux qui avaient ignoré ce fait historique ne s'expliquaient pas l'étroite ressemblance avec les Patois du Béarn.

Que si l'on excepte maintenant les Patois valaques et moldo-valaques, qui sont de pure origine romano-méridionale, et les Patois romano-français de la Belgique, les autres Patois du nord n'avaient pas cette unité, cette physionomie tranchée qui distinguaient les Patois du sud. En Angleterre, à la vérité, on trouvait, dans le Yorkshire, le Somersetshire, le Lancashire, le Devonshire et le Cumberland — nous ne parlons ni du gaélique ni de la langue erse —, quelques Patois servant surtout à des compositions satiriques et à ces sortes de

plaisanteries appelées *squib* par les Anglais ; mais, à travers l'anglo-saxon qui en hérissait les termes, on reconnaissait promptement l'invasion normande. On en peut dire autant des Patois germaniques qui disparaissent au Moyen Age, dans cette langue allemande, grand et magnifique fleuve coulant à pleins bords pour les Minnesinger, et des Patois russes, trop effacés dans un pays où la langue d'ailleurs n'a pu devancer la civilisation et a dû rester barbare comme les boyards jusqu'à Pierre le Grand.

MARY-LAFON, De la Société des
Antiquaires de France.

PROVERBES

LES Proverbes appartiennent essentiellement à la littérature du Moyen Age et de la Renaissance. Ces deux époques, on le sait, comprennent l'enfance et la jeunesse des diverses nations de l'Europe. Or, chez ces nations, comme chez tous les peuples anciens ou modernes, les Proverbes comptent au nombre des monuments *primitus* du langage. Chacun a dans la mémoire ces dictons populaires qui composent l'*antique sagesse des nations*.

Le caractère particulier du Proverbe, c'est la métaphore appliquée dans un sens moral ; ce sont les qualités et les vices du monde physique opposés à ceux du monde intellectuel. Ainsi, pour exprimer la fourbe des méchants : Il n'est pire eau que celle qui dort ; ou bien, pour blâmer une inconséquence de langage : Trop parler nuit, trop gratter cuit. Tel est le Proverbe : toujours l'exemple à côté du précepte. Le père Bouhours a observé justement que, *contre un proverbe qui demeure dans le propre, il y en a cent de métaphoriques et de figurés*. — *Explications de divers termes françois que beaucoup de gens confondent*, etc.

Dans les Proverbes qui ont eu cours pendant le Moyen Age, il faut faire deux grandes divisions : ceux qui étaient particuliers à tel ou tel peuple, et ceux qui, appartenant au genre humain pour ainsi dire, ont affecté différentes formes, suivant le goût, les usages et les langues de ceux qui les ont employés.

Chaque peuple imprime' aux Proverbes qui lui sont familiers un caractère distinctif. Chez les Italiens, le Proverbe est spirituel et fin ; chez les Espagnols, il est hardi, se sert de comparaisons nobles et élevées ; chez les Français, il est surtout populaire, incisif, moqueur : il ne craint pas de braver les puissants et les riches ; il affecte une liberté de langage qui va parfois jusqu'à la licence. En Angleterre, en Allemagne, en Russie, et généralement dans le nord de l'Europe, le Proverbe est sévère, pédantesque et froid. Il emprunte à la nature du sol une foule de comparaisons. C'est l'Allemagne qui nous a transmis, sous une forme moderne, plusieurs Proverbes de l'antiquité.

Pour se convaincre de toute la popularité des Proverbes pendant le Moyen Age, il suffit de parcourir à grands traits l'histoire littéraire des principales nations de l'Europe à cette époque, et celle de la France en particulier.

On trouve des Proverbes dans les premiers livres écrits en français. Le mot Proverbe n'est pas tout à fait aussi ancien. C'est seulement dans le cours du treizième siècle, qu'il commence à être usité. Avant cette époque, on se servait du mot *respit*, un peu plus tard de celui de *réprouvier*, jusqu'à ce que le *proverbium* des Latins ait entièrement prévalu. Le verset 24 du chapitre XIX du premier livre des Rois — *Unde et exivit proverbium : Nam est Saul inter prophetas ?* — se traduisait ainsi au douzième siècle : *De ço levad une parole que l'urn soit dire par respit : Est Saul entre les prophètes ?* Chrestien, de Troyes, commence son roman d'*Erec et d'Enide* par ce vers :

Li vilains dit en son respit.

Mais dans la seconde moitié du treizième siècle, l'auteur du roman de *Baudouin de Sebourc*, et les fabliers de la même époque, ne se servent plus que du mot Proverbe.

Il ne faut pas être surpris du rôle tout particulier qu'un poète populaire fait jouer à Salomon dans la littérature proverbiale. Au Moyen Age, la Bible était le livre par excellence, celui qu'on étudiait avant tous les autres, et qui servait de modèle à une foule de compositions. Salomon, comme auteur de la Sagesse, de l'Ecclésiaste, et enfin des Proverbes, devait servir de modèle dans cette littérature. La merveilleuse légende, inventée par les rabbins, recueillie par les chrétiens de l'Orient, qui faisait du fils de David le roi de la magie, avait, dès le douzième siècle, pénétré parmi nous. Salomon, dans cette légende, était devenu l'inventeur des lettres syriaques et arabes ; son pouvoir n'avait pas de bornes : toute la nature, animaux, végétaux, minéraux, obéissait à sa voix. Quand il voulait traverser le monde, il était porté par les vents dans les sphères célestes. Enfin, ce prince avait été assez heureux pour que la reine des fourmis s'arrêtât un jour dans sa main, et s'entretînt longtemps avec lui sur la sagesse. On comprend qu'avec une telle réputation le fils de David soit devenu le héros du Proverbe, et que son nom ait été pris pour le synonyme de la prudence. Par une ironie singulière, mais qui est bien en rapport avec la littérature populaire de cette époque, Salomon figure comme interlocuteur dans un dialogue en vers français, dont la plus ancienne rédaction remonte à la fin du douzième siècle. Salomon et un certain Marcoul, homme grossier, disent chacun leur Proverbe. Le roi-prophète, fidèle à son caractère, prononce toujours une grave sentence, de la plus haute morale ; Marcoul lui répond dans le même sens, mais par un Proverbe populaire qui rappelle beaucoup la sagesse naïve de Sancho Pansa. Voici un exemple :

Qui sages hoin sera,
Ici trop ne parlera,
Ce dist Salomon.
Qui jà mot ne dira,
Grant noise ne fera,
Marcol lui respond.

Ce poème, divisé en soixante strophes de six vers, porte le nom du comte de Bretagne, sans qu'on puisse dire si l'un des princes de cette famille en est l'auteur, ou bien s'il lui est seulement dédié. Des rédactions bien différentes se trouvent dans plusieurs manuscrits. Celle dont je viens de citer quelques vers n'est pas la plus ancienne. Il faut assigner ce rang d'ancienneté à une autre version divisée en cent soixante strophes, de quatre, de trois et de deux vers. Cette rédaction se distingue par un caractère tout particulier, celui d'une satire violente contre les femmes et d'une liberté d'expression portée jusqu'au cynisme. (MÉON, *Nouveaux Recueils de Fabliaux et Contes*. Paris, 1823, in-8°, t. Ier, p. 416.) Les *Dits de Salomon* et de *Marcoul* eurent beaucoup de vogue jusqu'au milieu du seizième siècle : on les cite très-souvent, on y fait aussi souvent allusion. Rabelais, si habile dans la science des Proverbes, n'a pas manqué de parler de ce dialogue ; il met ces mots dans la bouche de l'un de ses personnages (Livre Ier, chap. XXXIII, de Garguanta) :

Qui ne s'aventure n'a cheval ny mule,
Ce dict Salomon.
Qui trop s'aventure perd cheval et mule,
Respondit Marcon.

Soit en latin, soit en français, ce singulier dialogue fut imprimé plusieurs fois à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième. (BRUNET, *Manuel du libraire*, t. IV, p. 188.) S'il était permis de hasarder quelque conjecture au sujet de l'auteur ou de l'inventeur de ce texte à Proverbes, ne pourrait-on pas dire que c'est dans les écoles universitaires du douzième siècle qu'il a dû se rencontrer ? Dans ces écoles, on apprenait par cœur plusieurs ouvrages de Salomon, les Proverbes entre autres. Ce qui pourrait encore appuyer notre conjecture, c'est que parmi les hommes célèbres auxquels le Moyen Age donnait le nom de philosophes, se trouvait Marcus, que l'on représentait tantôt comme le fils de Caton, tantôt comme Marcus Porcius Caton lui-même. Ainsi peut s'expliquer le nom donné à l'interlocuteur du roi-prophète.

Caton l'ancien fut aussi, pendant le Moyen Age, regardé comme l'auteur d'un recueil de préceptes moraux, renfermés dans une série de distiques latins, dont le véritable auteur est resté inconnu. Ces distiques, cités par Isidore, par Alcuin, par Abailard et divers docteurs fameux du Moyen Age, servaient à l'éducation des enfants. Dans la première moitié du douzième siècle, un moine, nommé Everard, traduisit ces distiques en vers français. Au treizième siècle, la traduction du moine était oubliée : on en composa plusieurs autres, aussi en vers français, qui avaient pour auteurs, Adam de Sueil, Adam de Givenchy, Jehan de Paris et Hélié de Vinchester. C'est principalement dans les différentes traductions, faites par ces anciens rimeurs, que l'ouvrage du pseudonyme Dyonisius Caton fut transformé en un recueil de Proverbes. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer la version d'Adam de Givenchy avec le texte latin. Chaque fois que l'occasion s'en présente, celui-ci ne manque pas d'ajouter aux sentences du Caton le Proverbe commun qui s'y rapporte ; voici comment il traduit ce passage du préambule placé en tête des distiques : *Igitur mea præcepta ita legito ut intelligas ; legere enim et non intelligere negligere est.*

Se tu lis livres sace bien
Les quès tu lis et le retien,
Et tout entendes ton affaire ;
Car autrement seust d'exploit faire
Li homme qui list et rien n'entent
Com cil qui chace et rien ne prent.

Les distiques de Caton ont joui, jusqu'à la fin du seizième siècle, d'une célébrité des plus grandes. Souvent réimprimés depuis l'année 1450 jusqu'en 1533, et même plus tard, ils furent connus à cette époque sous le nom de Mots de Caton. Ils servent de base à un recueil de Proverbes français des plus amples. (DUPLESSIS, *Bibliographie parémiologique*, etc., 1847, in-8°, p. 137.)

Aux distiques de Dyonisius Cato, il faut joindre un autre recueil qui, sous le nom de Proverbes aux philosophes, a joui, pendant le Moyen Age, d'une grande réputation. A cette époque, on donnait le nom de philosophes à certains personnages célèbres de l'antiquité, parmi lesquels on comptait principalement des auteurs grecs et latins. Cette dénomination était en usage dans les écoles, au commencement du treizième siècle. Guyot de Provins, qui composa un poème satirique sous le titre de *Bible*, avant 1250, parle des philosophes anciens qui furent avant les chrétiens. Il dit avoir entendu, dans les écoles d'Arles, raconter leur vie, leur histoire ; puis, il en donne les noms ; parmi ces noms, on remarque les suivants : Platon, Sénèque, Aristote, Virgile, Socrate, Diogène, Ovide, Tullius et Horace. (Voyez cette *Bible*, dans les publiés par Méon, t. II, p, 307.)

Quelques ouvrages de ces génies fameux, échappés aux révolutions du Bas-Empire, servaient, comme de nos jours, à l'enseignement dans les écoles ; malheureusement, ils ne servaient pas seuls : des écrits sans valeur, méprisés aujourd'hui avec raison comme apocryphes, étaient souvent préférés aux chefs-d'œuvre de Virgile et de Cicéron. Aussi, trouve-t-on, parmi les philosophes, Cligiers, Priciens, Stace, et le fameux Dyonisius Cato dont j'ai parlé plus haut. Le nom de ces philosophes devint populaire dans les écoles, et à l'aide des ouvrages qui leur étaient attribués, on composa un recueil de sentences morales en vers qui fut appelé le Dit des Philosophes, ou Proverbes des Philosophes. Dans les premières rédactions de ces livres de morale, on peut retrouver encore une imitation, sinon une traduction, des œuvres de Virgile, de Sénèque ou de Cicéron. Mais à la fin du troisième siècle, quand les Dits des Philosophes sont tournés en une suite de quatrains, on n'y trouve plus que des Proverbes plus ou moins vulgaires, précédés d'un nom célèbre de l'antiquité. Voici, par exemple, celui qui est attribué à Juvénal :

Tant vaut amour comme argent dure :
Quant argent faut, amour est nule ;
Qui despent le sien folement,
Si n'est amés de nule gent.

Au commencement du quinzième siècle, un magistrat français, Guillaume de Tignonville, qui, après avoir été chambellan de Charles VI, devint prévôt de Paris, traduisit, avec des augmentations nombreuses, les sentences morales attribuées aux Philosophes. Dans cet ouvrage assez étendu, aux noms d'Homère, de Socrate, de Platon et d'Aristote, se trouvent mêlés des noms tels que ceux du grand roi Alexandre, de Ptolémée, ou bien encore des noms bizarres et inintelligibles, comme ceux de Simicratis, de Fonydes, d'Archasan, de Loginon. Chaque notice, accordée à ces singuliers philosophes, est remplie de fables extravagantes qui résument assez bien les traditions singulières que la scolastique avait répandues sur les grands hommes de l'antiquité.

Jusqu'ici, je n'ai fait connaître que la partie scientifique de la littérature proverbiale française. On y voit déjà quelques traces de cet esprit caustique et railleur naturel à notre nation. Il faut observer que tout dans cette partie ne nous appartient pas. On y retrouve des sentences empruntées aux saintes écritures et aux ouvrages, soit en prose, soit en vers, de quelques grands génies de la Grèce et de Rome. Il n'en est pas ainsi des trois recueils de Proverbes que je vais examiner, et qui nous montrent quels étaient l'esprit et les passions populaires du Moyen Age. Là, rien n'est imité : le bon sens du vulgaire brille dans tout son éclat et donne beaucoup de valeur à ces Proverbes originaux. Le titre du premier recueil, et du plus ancien, en explique le sujet : *Proverbes ruraux et vulgaires*. C'est une suite d'environ six cents Proverbes encore usités de nos jours. Malgré le temps qui s'est écoulé depuis le milieu du treizième siècle, malgré les changements qui se sont opérés dans nos mœurs, dans nos croyances, dans notre langage, ces sentences empruntées aux 1 laboureurs et au vulgaire sont encore à présent dans toutes les bouches. Je dirai plus, la rédaction d'un grand nombre n'a pas changé ; en voici quelques-uns que j'ai copiés textuellement dans un manuscrit du treizième siècle : *Bonne journée fait qui de fol se delivre. — Ki premiers prent ne s'en repent. — Ki bien aime à tart oublie. — Mieux vaut un tien que deux tu l'auras. — Ki donne tost il donne deux fois. — D'autrui cuir large courioie. — Il fait mal éveiller le chien qui dort. — Qui plus a plus convoite. — On*

oblige plutôt le mal que le bien. — Tant gracie chievre que mal giste, — Besoin fait vieille trotter. — Qui petit a petit perd.

Ces exemples suffisent pour faire juger du caractère des Proverbes ruraux. J'ajouterai que plusieurs de ces Proverbes, sans approcher du cynisme de langage que j'ai signalé dans les *Dits de Salomon* et de *Marcoul*, ne sont pas exempts d'une certaine rudesse d'expressions qui nous en révèlent l'origine.

Plusieurs des caractères que je viens de signaler se retrouvent dans une autre pièce du même genre, dont les manuscrits du treizième et du quatorzième siècle renferment des rédactions différentes. Cette pièce est intitulée *Proverbes aux vilains* ; elle est divisée en strophes inégales de six, de huit ou de neuf vers ; quelquefois plusieurs Proverbes analogues sont réunis dans la même strophe, ou bien encore plusieurs vers sont consacrés au développement d'un seul Proverbe qui se trouve rejeté à la fin de chaque strophe. C'est encore un recueil de ces vieux adages que le peuple aimait à répéter et qui l'aidaient à supporter ses souffrances et ses misères. Pour bien comprendre toute la portée de ces Proverbes, moitié sévères et tristes, moitié plaisants, mais toujours satiriques, attribués au vilain, il faut être fixé sur le sens que pendant le Moyen Age on a donné à cette locution. Généralement, elle était prise en mauvaise part et comme synonyme de lâche, de poltron, enfin de notre mot canaille. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler quelques-uns des Proverbes où les vilains sont mis en jeu. Qu'y trouve-t-on ? haine et mépris :

Oignez villain il vous poindra,
Poignez villain il vous oindra,
Villain affamé demi enragé
Villain enrichi ne connoit pas d'amis.

Plusieurs pièces en prose ou en vers ont constaté tout le mépris qu'entraînait après elle cette expression de vilain. Une entre autres donne à cet égard les révélations les plus curieuses ; elle est intitulée : *Des XXIII manières de vilains*. Elle énumère toutes les espèces de vilains que l'on connaissait au treizième siècle, et leurs caractères différents. On y parle du vilain babouin qui s'en va devant l'église Notre-Dame de Paris, regarde les statues des rois qui sont au grand portail et dit : *Voilà Pépin, voilà Charlemagne ; ainsi jusqu'à saint Louis*. N'est-ce pas là le badaud de nos jours ? On y parle encore du vilain prince qui vient plaider pour les autres vilains par-devant le bailli et dit : *Au temps de mon aïeul et de mon bisaïeul, mes vaches furent par ces prés, nos brebis dans ces plaines*. — *Les XXIII manières de vilains*, pièce in-8° publiée par M. Fr. Michel ; Paris, 1833. — Pour les *Proverbes aux vilains*, voyez CRAPELET, *Proverbes et dictons populaires du treizième et du quatorzième siècles*, Paris, 1831, in-8°, p. 169, et notre *Livre des Proverbes français*, Paris, 1842, in-12, t. II, *Appendices*.

La troisième pièce est intitulée *Le Dit de l'Apostoile (Le Dit du Pape)*, et se compose de dictons populaires bien plutôt que de Proverbes. C'est une suite de sobriquets donnés aux villes principales de la France et aux différentes contrées de l'Europe pendant le Moyen Age. Ces sobriquets, empruntés soit au commerce, soit aux usages, soit à la position physique de chaque pays, jettent le plus grand jour sur leur histoire, et, sous ce rapport, le *Dit de l'Apostoile* mérite une attention particulière. Dans cette simple énumération : *Concile d'Apostoile, — Parlements de roi, — Assemblée de chevaliers, — Compagnie de clercs, — Buveries de bourgeois, — Foule de vilains*, on a l'idée de la société féodale et du caractère des classes diverses qui la composaient, Dans cette pièce, qui nous fait

connaître la qualification particulière aux différentes contrées de l'Europe, on peut discerner l'état des mœurs, les usages, et parfois le degré de civilisation de ces contrées. Un bon nombre, de ces dictons populaires s'appliquent aux provinces ou aux villes principales de la France et donnent des détails précieux sur la position physique, le commerce, l'industrie, le caractère spécial de chacune d'elles. Sans nul doute, ce *Dit de l'Apostole* a servi de modèle pour la composition d'une pièce très-rare, imprimée à la fin du quinzième siècle, et aussi plusieurs fois dans le seizième, sous le titre de *Dit des pays joyeux*. — BRUNET, *Manuel du libraire*, t. II, p. 110 ; DUPLESSIS, *Bibliographie parémiologique*, p. 134.

Le *Dit de l'Apostole* peut servir d'intermédiaire entre les Proverbes proprement dits et les Proverbes historiques qu'on retrouve chez tous les peuples, mais principalement en France. La différence qui existe entre ces Proverbes et ceux d'un autre genre est facile à saisir. Tandis que le Proverbe commun consacre une vérité morale ou vulgaire, le Proverbe historique rappelle un événement remarquable, singulier, ou un homme célèbre à quelque titre que ce soit, ou bien encore il fait allusion au caractère physique et moral d'un pays, d'une province, d'une ville. Ce sont comme des annales populaires destinées à graver dans la mémoire de chacun les principaux faits de l'histoire. Quand on cherche à connaître la véritable origine de ces Proverbes, elle échappe ; seulement on s'aperçoit qu'ils remontent plus haut qu'on ne le pensait d'abord. Voici un exemple : A propos de la moutarde de Dijon, ouvrez le premier venu de ces recueils d'anecdotes ou de Proverbes qui se publient chaque année, vous y lirez que les habitants de Dijon, ayant équipé à leurs frais mille hommes d'armes, les envoyèrent, en 1388, au duc Philippe le Hardi, occupé à conquérir la Flandre ; qu'en récompense de ce service le duc accorda aux habitants de Dijon la permission de porter ses armes avec la devise : *Moult me tarde* ; mais comme dans cette devise, écrite sur un drapeau, il arrivait quelquefois que la syllabe *me* se trouvait cachée, on lisait *moutarde*. De là serait venu ce sobriquet appliqué à la ville de Dijon. Mais ce qui doit faire douter un peu de la réalité de cette anecdote, c'est que l'on trouve dans le *Dit de l'Aposloile*, composé à la fin du treizième siècle : *moutarde de Dijon*. Il en est ainsi pour les anguilles ou *Languille de Melun*, et pour ce Proverbe si connu : *Faute d'un point Martin perdit son âme ou son âne*. (Voyez notre *Livre des Proverbes français*, t. II, p. 42-44.)

Les Proverbes historiques relatifs à la France sont nombreux. Pas de provinces, de villes, de bourgs, de localités des plus minces, qui n'en aient produit quelques-uns ; on en compte six sur les Flamands, cinq sur les Gascons, dix-huit sur les Normands et la Normandie, douze sur Orléans, trente sur Paris, etc.

Les Proverbes historiques relatifs à des noms propres sont très-connus. Il n'est personne qui, en cherchant dans sa mémoire, ne s'en rappelle quelques-uns. Pour la France, on peut les diviser en deux catégories : ceux qui ont rapport à des noms propres de tous les temps, de tous les pays ; ceux qui appartiennent au blason. Un bon nombre des devises héraldiques ne sont que d'anciens Proverbes appliqués au nom des grandes familles :

Le bois est vert et les feuilles sont Arces.
A tout venant Beaujeu.
Maille à maille se fait l'Aubergeon.
Bonne est La Haye autour du Bled.

Un certain nombre de dictons populaires se rapportent à la Noblesse de chacune de nos provinces ; pour la Bourgogne :

Riche de Chalons,
Noble de Vienne,
Preux de Vergy,
Fin de Neufchâtel,
Et la maison de Beaufremont,
D'où sont sortis les bons barons.

Pour le Dauphiné :

Arces, Varcès, Grange et Comier :
Telles regarde qui ne les ose toucher ;
Mais gare la queue des Alleman
Et des Berangiers.

Pour la Bretagne, dans l'évêché de Léon :

Antiquité de Penhoët,
Vaillance des Chastel,
Richesse de Kerman,
Chevalerie de Kergournadec.

Pour l'Angoumois :

Paulre, Chambres et Tisons
Sont d'Angoulesme les anciennes maisons.

Les Proverbes de cette nature ont beaucoup d'intérêt ; ils rappellent une civilisation qui n'est plus ; ils s'élèvent à toute la hauteur de l'histoire. — Le père MENESTRIER, *l'Origine des Ornaments, des Armoiries*. Lyon, 1680, in-12, p. 232, chap. XI, *De l'Origine des Devises, des Armoiries*.

Quant aux Proverbes relatifs aux noms propres, qui n'appartiennent pas au blason, ils sont très-variés, et se rapportent à des hommes de toutes les époques et de toutes les conditions. Ils affectent un caractère particulier, celui de la satire et de la moquerie :

Vieux comme Hérode.
Hippocrate dit oui et Gallien dit non.
Quelquefois le bon Homère sommeille.

Presque toujours cette sorte de Proverbes fait allusion à un trait historique bien connu : Ce n'est plus le temps que la reine Berthe filait.

Tout ce que dépense
Oger appartient à Charlemagne,

Par allusion à la révolte de ce paladin contre l'empereur d'Occident.

Bourbon marche devant.

Dernier mot du connétable, au moment où il fut tué devant Rome.

Le sermon de Calvin a fait gronder le canon.

En lisant les ouvrages de tout genre écrits en français depuis la fin du douzième siècle jusqu'à celle du quinzième, il est facile d'y reconnaître l'emploi fréquent des Proverbes communs. Non-seulement les auteurs de romans d'amour, de contes et de fabliaux, les citent à tout propos, mais encore ceux qui se livrent à la composition d'œuvres plus sérieuses, comme les vies des saints, les chansons de geste, les chroniques, soit en prose, soit en vers, ne dédaignent pas d'en faire usage. Chrestien de Troyes commence ainsi le roman de Perceval, une de ses compositions les plus graves, puisqu'elle contient le récit de la recherche du Graal, ce vase sacré dans lequel Jésus-Christ, dit-on, célébra la Cène (Bibl. Nation., fonds Cangé, Ms. n° 73) :

Qui petit seme petit cuell,
Et qui auques recoillir velt,
An tel lieu sa semance espanse,
Que rruit à cent doubles li rande ;
Car en terre qui rien ne vaut,
Bonne semance y seche et fault.

Le même poète commence aussi par un proverbe le roman d'*Érec et Enide* (Bibl. Nat., F. Cangé, Ms. 73) :

Li vilains dist en son respit,
Que tele chose a l'en en despit,
Qui mult valt mielx que l'on ne cuide.

A la fin du treizième siècle, l'auteur du roman de Bauduin de Sebourc, qui se donnait pour le continuateur d'une des plus célèbres chansons de geste du Moyen Age, celle de la prise d'Antioche et de Jérusalem, terminait par un proverbe chacune des strophes de son poème — *Li romans de Bauduin de Sebourc, IIIe Roy de Jerusalem*, poème du quatorzième siècle, etc. Valenciennes, 1841, 2 vol. in-8°.

L'usage de commencer ou de finir une œuvre poétique par un Proverbe était général au Moyen Age. Les trouvères ont adopté cette forme dans leurs contes et leurs fabliaux : les auteurs du roman du Renard et du roman de la Rose, ainsi que Marie de France, dans ses lais comme dans ses fables, leur en avaient donné l'exemple.

Les chroniqueurs ont employé aussi les Proverbes. Parmi ceux du treizième et du quatorzième siècle, il en est deux principalement qui ont multiplié ce genre de citations. Le plus ancien est l'auteur anonyme d'une chronique en prose, qu'on a surnommée *Chronique de Rains*, parce qu'il y est souvent question de l'histoire de cette ville. Écrivain populaire, si jamais il en fut, l'auteur de cette chronique a recueilli quelques-uns des faits les plus curieux, les plus dramatiques, sinon les plus certains, des règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis. C'est principalement pour terminer le récit d'un fait important, que le chroniqueur emploie ces dictons populaires, qui donnent à son style une physionomie toute particulière. Ainsi, après avoir raconté la fin tragique de Henri Ier, roi d'Angleterre, il ajoute que ses serviteurs voulurent faire croire que leur maître était mort subitement : il n'en fut pas ainsi, ajoute le chroniqueur, car *celé çou que maisnie scait n'est souvent mie — on ne peut cacher ce que toute une maison connaît*. De même, en parlant du roi d'Espagne, qui avait l'imprudence de s'attaquer à Richard Cœur-de-Lion, il rappelle ce Proverbe que les auteurs du Moyen Age aimaient beaucoup : *Tant grate ehievre, que mal gist*. Enfin, comme

les jongleurs et les romanciers, il cite plusieurs fois les Proverbes au vilain, quand il raconte que Philippe-Auguste, qui chevauchait, n'ayant avec lui que sa maison, n'était pas sur ses gardes, parce qu'il croyait le roi Richard en Angleterre, le chroniqueur ajoute : **Mais le vilain dit en son Proverbe : qu'en un mui de quidance n'a pas plain pot de sapience.** — La *Chronique de Bains*, publiée sur le manuscrit unique de la Bibliothèque du Roi, par Louis PARIS, Paris, 1837, in-8°.

Le second chroniqueur est moins ancien ; il se nommait Godefroy de Paris ; il a composé en vers français une histoire qui comprend la meilleure partie des règnes de Philippe le Bel et de ses fils. — *Chronique métrique*, publiée par Buchon. Paris, 1827, in-8°. — Il possède au plus haut degré l'esprit moqueur et léger des enfants de la bonne ville, et se montre toujours disposé à saisir le côté ridicule des événements les plus sérieux. Sous l'année 1301, parle-t-il du comte de Nevers et de ses menées secrètes pour enlever des alliés au roi de France, il ajoute que Philippe le Bel en fut bientôt instruit, car, dit-il,

Mal se queuvre à qui le cul paroît,

Plus loin, parlant de la défaite des Flamands à Courtray et de leur espoir déçu, il ajoute :

Car tel cuide l'autrui avoir,
Qui perd son corps et son avoir.

Du quatorzième au quinzième siècle, c'est surtout dans les poésies populaires que les Proverbes sont employés. Continueurs des trouvères, les poètes de cette époque aimaient à mêler ces vieux adages à leurs compositions. Vers 1381, une complainte en vingt-deux couplets fut composée contre Hugues Aubriot, prévôt de Paris, par les écoliers qui se vengeaient ainsi de ses sévérités à leur égard. Un des Proverbes *ruraux* et *vulgaires* termine chaque strophe. En 1449, Alain Chartier écrivit dans le même genre une ballade contre les Anglais, au sujet de la prise de Fougères ; quelques années auparavant, une pièce semblable avait été faite lors du siège de Pontoise. Au commencement du quinzième siècle, une femme illustre par les nombreuses compositions en prose et en vers qu'elle nous a laissées, Christine de Pisan, lit grand usage des Proverbes ; mais, fidèle au caractère sérieux et pédantesque qui domine tous ses écrits, ce sont plutôt les sentences des anciens philosophes qu'elle aime à reproduire, que les Proverbes communs, répétés par le peuple. Elle est auteur d'un ouvrage en quatrains, auquel elle a donné le titre de *Proverbes moraux* ; elle l'a composé exprès pour l'éducation de son fils. Plusieurs poètes du quinzième siècle, célèbres dans nos annales littéraires, ont aimé à faire usage des Proverbes dans leurs rimes. Je citerai seulement Pierre Blanchet, auteur du *Pathelin*, Charles d'Orléans, Pierre Gringore et Villon.

Qui n'a lu ou vu représenter cette comédie éminemment française de Pathelin, l'avocat nécessaire et fripon, qui, après avoir trouvé moyen de voler une pièce de drap au marchand Guillaume, parvient, à force de roueries, à mettre le juge de son côté, et finit par être lui-même la dupe d'un berger qu'il avait stylé à mentir ? Cette excellente comédie, écrite au plus tard dans les premières années du quinzième siècle, abonde en Proverbes vulgaires, qui n'ont peut-être jamais reçu une meilleure application. Plusieurs mots qui s'y trouvent sont devenus Proverbes ; par exemple : Il en revient toujours à ses moutons, allusion au berger qui, à propos du drap volé, revient toujours aux moutons morts de la

clavelée. Enfin, le mot de palelinage est encore, dans notre langue, le synonyme de tromperie. — Voyez *la Farce de maistre Pierre Pathelin, avec son Testament, à quatre personnages*. Paris, Coustelier, 1762, petit in-8° ; les éditions originales sont décrites dans le Manuel du Libraire, t. III, p. 653. — Charles d'Orléans n'a pas dédaigné dans ses poésies l'emploi des Proverbes communs.

Il choisit principalement ceux qu'il croit les plus vulgaires :

Jeu qui trop dure ne vaut rien.
Il convient que trop parler nuise,
Ce dit-on, et trop grater cuise.
Chose qui plait est à moitié vendue.
L'habit le moine ne fait pas.

Une des plus jolies ballades de ce poète a pour refrain cet adage : Encore est vive la souris. Dans l'emploi qu'il a fait des Proverbes, il a su mettre le choix et le bon goût qui distinguent tous les vers qu'il nous a laissés.

Le même art ne se rencontre pas dans les ouvrages de Pierre Gringore, un des poètes les plus féconds du quinzième siècle. Il aime beaucoup à citer des adages et des Proverbes de tout genre ; souvent il abuse de ce genre de citations. Non seulement Gringore en a composé un recueil assez complet, disposé en quatrains, mais il les a multipliés dans ses nombreux ouvrages. Ce genre d'ornements brille surtout dans une satire en vers contre tous les états, que le poète a intitulée : Contredits de Songecreux. Il emploie, de préférence, les Proverbes communs :

En chiens, oiseaux, armes, amours,
Ce dit-on en commun langage.
Pour un plaisir mille doulours,
Et chascun le voit par usage.

Il déploie contre le mariage et les femmes une verve intarissable et se plaît à commenter les Proverbes sur cette matière :

Le vulgaire des gens ruraux
Si dit que l'homme a en sa vie
Deux adversités ou grans maux :
L'ung est si quand il se marie,
Car dès lors a peine infinie ;
L'autre est quand il se rompt le col,
Qui est meilleur, je vous affie,
Que soy marier comme ung fol.

Il termine son fameux livre des Contredits par une diatribe dont voici quelques traits :

Quem conjux diligit, odit,
Ce dit Caton ; c'est la manière
De contredire à tout bien dit.
Femme est l'ennemy de l'amy,
Femme est péché inévitable,
Femme est familier ennemy,
Femme deçoit plus que le dyable.
Femme est tempeste de maison.

Femme est des serpens le serpent,
Femme blandit (caresse), femme oingt et poingt,
Femme gaste le firmament
Et deffait ce qu'on faict à point.

C'est un fait digne de remarque, que l'animosité et le mépris de la littérature proverbiale à l'encontre des femmes. Sur deux cents Proverbes ou maximes qui les concernent, un bien petit nombre leur est favorable, tandis que la meilleure partie abonde en traits de satire des plus sanglants. Ce résultat est triste, quand on se rappelle que les Proverbes ont été surnommés la sagesse des nations ; mais il ne faut pas oublier que le temps a mêlé beaucoup d'ivraie aux bons grains.

La supériorité de Villon sur ses contemporains ne l'a pas abandonné dans l'emploi fréquent qu'il a fait des Proverbes. L'ingénieux poète, enfant de Paris, élève de son Université fameuse, hôte habituel des tavernes et de la Cour des Miracles, connaissait bien les Proverbes, non pas ces sentences pédantesques, ces mots dorés, comme on les appelait alors, dont Gringore et les ennuyeux rimeurs de son école surchargeaient leurs écrits, mais les Proverbes *ruraux* et *vulgaux* dont j'ai parlé précédemment, et qu'il savait choisir comme des exemples propres à éclaircir sa pensée. Un des chefs-d'œuvre de Villon, cette charmante ballade où il demande ce que sont devenues les dames du temps jadis, se termine par un vers qui est cité souvent comme un Proverbe :

La royne Blanche comme un lys,
Qui chantoit à voix de sereine ;
Berthe au grant pied, Bietrix, Alix,
Aremburgs qui tint le Mayne,
Et Jehanne, la bonne Lorraine,
Où sont-ils, Vierge souveraine !
Mais où sont les neiges d'antan (de l'an passé) ?

Villon a écrit toute une ballade avec les Proverbes communs. Voici la première strophe qui contient les principaux :

Tant grate chevre que mal gist ;
Tant va pot à l'eau qu'il brise ;
Tant chauffe-on le fer qu'il rougit ;
Tant le maille-on qu'il debrise ;
Tant vault l'homme comme on le prise ;
Tant s'esloigne-il qu'il n'en souvient ;
Tant mauvais est qu'on le desprise ;
Tant crie l'on Noël qu'il vient.

Avec la seconde moitié du quinzième siècle commence à se développer parmi nous un genre de littérature où les Proverbes devaient être d'un bien fréquent usage ; je veux parler des contes, des nouvelles, et de ces productions singulières, connues sous le nom de facéties. Il existe aussi plusieurs romans d'amour et de chevalerie de la même époque, dans lesquels nos Proverbes communs sont souvent cités. Je nommerai, entre autres, le Roman du Jouvencel, par Jean de Beuil, curieux mémoire d'un brave chevalier qui avait fait les guerres du règne de Charles VI et de Charles VII, et qui se complaît à raconter longuement ce qu'il a vu ou ce qu'il a entendu dire. Il mêle à son style franc et hardi, et qui sent bien son gentil homme, les proverbes qui avaient cours parmi

les hommes de guerre de son temps. Je nommerai encore l'histoire du Petit Jehan de Saintré, dont l'auteur, Antoine de la Sale, a fait preuve d'une si grande habileté de style et d'une connaissance très-étendue de la littérature des Proverbes. Il en cite beaucoup dans ce livre ; mais il en donne un plus grand nombre dans deux ouvrages, qui ne portent pas son nom, et dont il est regardé comme le principal auteur ; je veux parler des *Quinze joies du mariage* et des *Cent nouvelles nouvelles*. La nature du sujet, la manière dont il est traité, devaient nécessairement amener sous la plume de l'écrivain une foule de locutions proverbiales. Son principal mérite consiste dans la manière dont il a su les mêler à son récit. Sous ce rapport, il a déployé autant d'art dans sa prose, que Villon en a montré dans ses poésies. — Voyez, au sujet du *Petit Jehan de Saintré* et des *Quinze joies de mariage*, l'introduction des *Cent nouvelles nouvelles*, édit. de 1841, 2 vol. in-12, et l'édition des *Quinze joies de mariage*, publiée chez Techener, en 1836. — Comme on le voit, les auteurs du seizième siècle, si habiles dans la science des Proverbes, n'ont pas manqué de modèles, et Clément Marot, Antoine de Baïf, Rabelais, Noël Dufail, Henri Estienne et les auteurs de la Satire Ménippée, n'ont fait que suivre la trace de leurs habiles devanciers.

Si de la France nous tournons nos regards vers les autres pays de l'Europe, nous remarquerons que pendant le Moyen Age la littérature proverbiale a été aussi originale que féconde. En Angleterre, par exemple, si nous trouvons la langue et la littérature françaises cultivées presque exclusivement depuis le douzième siècle environ jusqu'au milieu du quatorzième, nous découvrons aussi des Proverbes anglo-saxons conservés dans les plus anciens monuments de la langue anglaise, qui ont survécu à l'invasion normande. — Voyez un recueil publié à Londres, de 1841 à 1843, par M. Thomas Wright, sous le titre de *Reliquiæ Antiquæ*, etc. — Depuis le quatorzième siècle, tous les ouvrages de la littérature anglaise abondent en Proverbes nationaux ; le caractère en est singulier : ils sont remplis de cet humour qui n'appartient qu'aux habitants de la Grande-Bretagne. Comme tous les peuples à physionomie très-marquée, les Anglais empruntent à leurs habitudes particulières quelques-uns de leurs Proverbes : *Si on savait ce qui doit renchérir, on n'aurait pas besoin d'être marchand plus d'une année.* — *Silence, le plus bel ornement de la femme.* — *Toutes nos oies sont cygnes.* — *Les chats ont neuf vies, les femmes en ont dix.* — *Echange n'est pas vol.* — *Dieu nous envoie la viande, et le diable les cuisiniers.* — *Salomon était bien sage et Samson était bien fort ; toutefois ni l'un ni l'autre ne pouvaient payer argent avant que de l'avoir.* — *Où la haye est basse tout le monde passe.* — *Le diable fait son pâté de Noël des doigts de notaires et des langues d'avocats.* (J. HOWELL, *Lexicon Tetragloton*, Lond. 1660, 1 vol. in-f^o., au mot *Proverbes*.) L'Italie et l'Espagne sont avec la France les pays de l'Europe où les Proverbes ont été le plus fréquemment employés. La littérature de ces deux nations est presque aussi riche que la nôtre en ouvrages sur cette matière.

Les prosateurs et les poètes ne furent pas les seuls, au Moyen Age, à faire usage des Proverbes. Chevaliers, bourgeois, artisans les avaient souvent à la bouche. Ils figuraient sur les meubles, dans les tapisseries ou les tableaux ; quelques-uns servaient d'enseignes : un libraire de Paris, au quinzième siècle, avait adopté le Proverbe de l'*Etrille-Fauveau*.

Entre les plus curieux monuments en ce genre, est un admirable recueil de dessins à la gouache, exécuté pour le connétable de Bourbon dans les dernières années du quinzième siècle. Au nombre des emblèmes de toute nature, renfermés dans ce recueil, qui fait partie des Mss. de la Bibliothèque nationale

(Fonds La Vallière, n° 44), se trouvent soixante et un Proverbes très ingénieusement figurés. Celui que l'artiste a intitulé Margaritas ante Porcos est représenté par plusieurs pourceaux renversant un panier de fleurs, avec ce distique :

Belles raisons qui sont mal entendues
Ressemblent fleurs à pourceaux estendues.

Je signalerai encore parmi les compositions les plus remarquables : *Tant va le pot à l'eau qu'il brise. — Tel refuse qui après muse. — Il faut voler bas par les branches. Mal sur mal n'est pas santé. — En forgeant on devient forgeron. — Battre le fer pendant qu'il est chaud. — L'habit ne fait pas le moine. — A petit mercier petit panier. — Le pain aux folz est le premier mangé*, etc. Un quatrain renfermé dans un cartouche explique chaque sujet. Ce précieux recueil, qui ne fut achevé qu'après la mort du connétable, comme nous l'apprend une inscription en vers placée au bas de son portrait équestre, en costume de bataille, prouve que cet illustre capitaine, à l'exemple du roi Salomon, ne dédaignait pas de s'occuper de Proverbes.

LE ROUX DE LINCY.

CHANTS POPULAIRES, NOËLS, ETC.

TOUS les peuples ont chanté. Dès leur origine, ils ont éprouvé le besoin d'émettre leurs sentiments et leurs idées ; le mode d'émission qu'ils trouvèrent d'abord fut le Chant. Mais le Chant, dans ces temps primitifs, dut se ressentir de la naïveté et de l'inexpérience des chanteurs ; c'est donc cette forme inhabile et naïve qui, jointe à un fond ordinairement sérieux, ou du moins pris au sérieux, constitue, à proprement parler, le Chant populaire.

Chaque nation possède donc des Chants populaires ; et comme chez chacun ? d'elles des causes analogues doivent avoir donné naissance à ces Chants, il en résulte que ces Chants doivent aussi présenter entre eux une certaine analogie. Ils furent toujours inspirés, soit par les événements publics, soit par la religion, soit par les joies ou les tristesses intimes ; de là, trois principales catégories bien distinctes, qui renferment : les Chants *historiques*, les Chants *religieux* et les Chants *domestiques*.

Sans vouloir remonter à l'origine des peuples, quoique les temps primitifs pussent nous offrir de nombreux et mémorables exemples, ne seraient-ce que les cantiques de Moïse, de David et des prophètes juifs ; sans nous égarer dans le vaste champ des conjectures historiques, il y a pour nous bien assez d'intéressantes études à faire, en ne nous occupant que des Chants populaires du Moyen Age en France et en Europe.

Il ne faut pas remonter bien au-delà du douzième siècle pour trouver les premiers monuments écrits de ce qu'on peut appeler le Chant populaire ; mais il est de toute certitude que la tradition orale et même écrite — les manuscrits sont aujourd'hui perdus — avait conservé quelques-uns de ces Chants longtemps avant cette époque. Un rapide coup d'œil rétrospectif peut nous en fournir la preuve. Au quatrième siècle, saint Augustin, tout en regrettant d'employer des mots barbares pour plaire aux mariniens d'Hippone, se plaint de ce que les Chants du peuple altéraient la belle langue de Virgile : il y avait donc alors des *Chants du peuple* ? Au sixième siècle, saint Avise, enchérissant sur saint Grégoire de Tours, qui s'écriait avec amertume : *Væ diebus noslris, quia perit studium litterarum à nobis !* — Malheur à notre temps, parce que l'amour des lettres se perd pour nous ! dit, à son tour, qu'il renonce à écrire en vers, parce que ses contemporains ne comprennent plus ni le rythme ni la mesure ; le rythme et la mesure ne sont-ils pas les éléments du Chant ? En 623, Clotaire II remporte une victoire sur les Saxons, et aussitôt un Chant populaire, en vers latins rimés, célèbre cette victoire ; l'évêque de Meaux, Hildegaire, nous en a conservé deux stances, dont voici les premiers vers :

*De Clolario est canere rege Francorum,
Qui ivit pugnare contrà Saxonum.*

On ne contestera sans doute à ce début ni la naïveté, ni l'inexpérience de la forme, ces deux qualités constitutives du Chant populaire. Du huitième au neuvième siècle, on pourrait également citer trois ou quatre pièces écrites en latin ou en langue franque, ayant trait à notre histoire nationale. Charlemagne,

au dire d'Eginhard, avait fait recueillir les Chants guerriers de son époque ; mais ce curieux recueil ne nous est malheureusement point parvenu. Au neuvième siècle, la ville de Liège vit pour la première fois arriver dans ses murs un de nos jongleurs (*li jongleor*), ces espèces de rhapsodes ambulants qui portaient de ville en ville les Chants et les contes de nos pères ; et Orderic Vital, en parlant des chansons qui couraient sur Guillaume-au-court-nez, nous ramène au douzième siècle, qui peut nous fournir, comme nous l'avons dit, les premiers documents écrits du Chant populaire.

La pièce datée de ce siècle, laquelle sert de point de départ au savant collecteur des *Chants populaires français* (M. Le Roux de Lincy), est un chant latin, divisé en strophes de quatre vers rimés, dont le refrain, par une bizarrerie remarquable mais non inusitée en ce temps-là, est en vers français. Cette chanson, adressée à Abélard par son disciple Hilaire qui lui exprime la douleur que ses élèves ressentaient de son départ, est précieuse, non-seulement à cause de l'homme célèbre pour qui elle a été faite, mais encore comme un rare échantillon de ce qu'était la langue française à cette époque :

Tort a vers nos li mestre !

dit ce refrain, qui, avec le texte des couplets en mauvais latin, offre un ensemble que l'on peut considérer comme le résumé des deux formes que les Chants populaires affectaient alors ; c'étaient tantôt des Chants latins ne rappelant guère la belle latinité du règne d'Auguste, tantôt des Chants français ne laissant pas prévoir toutes les richesses que notre langue devait acquérir. Jusqu'au douzième siècle, on avait donc presque toujours chanté en latin, faute d'un autre idiome qui se prêtât aux conditions du rythme et de la mesure ; si le peuple chantait dans son langage vulgaire qui n'était pas fixé et qui n'avait jamais été écrit, ses Chants étaient sans écho et sans durée ; mais, à partir du douzième siècle, une langue nouvelle se forme et succède bientôt aux vagues et barbares tâtonnements de la langue franque : cette langue romane des trouvères et des troubadours, qui va rivaliser avec la langue latine, est merveilleusement propre à la poésie ; ce sont, en effet, des Chants populaires qui signalent les premiers bégayements de cette langue, divisée bientôt en deux idiomes distincts, celui d'oc ou du Midi, et celui d'pïl ou du Nord. Nous n'attacherons pas cependant la dénomination de *Chant populaire* à toutes les pièces de vers qui se chantaient parmi le peuple et qui obtenaient ainsi une véritable popularité.

Le Chant populaire, selon nous, loin d'être l'œuvre de tel ou tel poète dont on puisse citer le nom (il faut cependant tenir compte de quelques rares exceptions) est ordinairement l'œuvre d'auteurs inconnus qui l'ont faite, presque sans s'en douter, ou bien aussi l'œuvre collective et même successive des générations, qui, l'une l'autre apportant son vers ou sa strophe, ont fini par enfanter ces chansons, ces légendes et ces ballades, dont personne ne saurait revendiquer sa part, tant chacun l'a fondue dans la part d'autrui, comme pour en faire le reflet anonyme de l'esprit public à telle époque ou en telle circonstance. Voilà ce qui constitue véritablement le Chant populaire, production primitive et nationale, où se reflètent coutumes, mœurs, passions, langages et croyances des peuples qui l'ont créée, et où le manque d'art offre lui-même quelquefois des charmes que toutes les combinaisons du génie littéraire ne parviendraient pas à égaler.

Ainsi, laissons les trouvères ou jongleurs promener de château en château et de ville en ville leurs romans et pastourelles ; la chanson de Geste, récit très-populaire des légendes héroïques de guerre et d'amour, n'est point non plus de

notre ressort, avec ses quarante ou soixante mille vers chantés partiellement par ces rapsodes errants qui s'accompagnaient de la vielle et du luth ; il nous irait plutôt de recueillir sur notre route quelques troubadours avec leurs chansons amoureuses qui étaient, à vrai dire, les Chants populaires de la Provence ; mais le mieux sera de passer tout de suite à l'espèce de Chants que nous avons définis plus haut. Nous n'avons pas d'ailleurs à faire ici l'inventaire chronologique des Chants qui peuvent être considérés comme l'expression la plus fidèle de la poésie populaire à toutes les époques et dans toutes les provinces de France.

Il faut surtout être sobre de citations dans un pareil sujet : nous ne transcrivons donc guère que des fragments de pièces, les plus propres à bien caractériser chacun des genres que nous étudierons. Voici néanmoins la gracieuse chanson de *la Reine d'Avril — la Régine Avrillouse* — en dialecte poitevin, que nous choisissons, entre cent autres d'une physionomie historique plus tranchée, et qui mérite d'être citée tout entière comme un chef-d'œuvre du genre :

At entrade del tens clar,	A l'entrée du temps clair,
Eya !	Eya !
Pir joie recomençar,	Pour recommencer la joie,
Eya !	Eya !
Et pir jalous irritar,	Et pour irriter les jaloux,
Eya !	Eya !
Vol la Regine mostrar	La Reine veut montrer
K'ele est si amoureuse.	Qu'elle est bien amoureuse.
Alavi, alavi, jalous,	Allez, allez, jaloux,
Lassaz nos, lassaz nos	Laissez-nous, laissez-nous
Ballar entre nos, entre nos !	Danser entre nous, entre nous !
Et a fait par tout mandar	Elle a fait partout mander
Non sie, jusqu'à la mar,	(Qu'il) n'y ait, jusqu'à la mer,
Pucele ni bachelar	Pucelle ni bachelier
Que tuit ne vengnent djnçar	Qui tôt ne viennent danser
En la dance joieuse.	En la danse joyeuse.
Alavi, etc.	Allez, etc.
Le reis i vent d'autre part,	Le roi y vient d'autre part,
Pir la dance destorbar,	Pour troubler la danse,
Que il est en cremetar	Car il est dans la crainte
Que on li vuelle amblar	Qu'on (ne) lui veuille enlever
La Regine Avrillouse.	La Reine d'Avril.
Alavi, etc.	Allez, etc.
Mais pour neient li vol lur,	Mais pour rien (elle ne) veut le faire,
K'ele n'a soig de viellar ;	Car elle n'a souci de vieillard ;
Mais d'un légeir bachelar,	Mais d'un gentil bachelier,
Ki ben sache solagar	Qui sache bien divertir
La donne savorouse.	La dame savoureuse.
Alavi, etc.	Allez, etc.
Qi dont la veist dançar	Qui donc la vit danser
Et son gent cors deporlar,	Et son gent corps balancer,

Ben puist dire de vertar
K'et mont non sie sa par,
La Regine joieuse.
Alavi, etc.

Peut bien dire, en vérité,
Qu'au monde n'a sa pareille,
La Reine joyeuse.
Allez, etc.

La date de cette chanson, M. Le Roux de Lincy la fixe d'une manière irrécusable à la fin du douzième siècle : Dans une des chansons écrites à la même époque, dit-il, et sans doute par le même auteur, qui se trouve quelques feuillets plus loin, dans le même manuscrit, au dernier couplet, le poète, faisant l'éloge des trois sœurs qui sont au château de Montauri, dit qu'il préfère une demoiselle avenante de Castille à deux chameaux chargés d'or et à tout l'empire d'Emmanuel. Des deux empereurs d'Orient qui ont porté ce nom, un seul peut être celui que l'on désigne ici : Emmanuel Comnène, qui commença à régner en 1143 et mourut en 1180. Or, quand notre chanson fut faite, ou cet empereur vivait encore, ou il était mort depuis peu d'années, et son souvenir était dans la mémoire des poètes. De plus, la chanson précédente sur la mort du roi Richard se trouve et dans le même manuscrit et sur le même feuillet. Elle est écrite dans le même dialecte et peut-être par le même auteur. Or, comme Richard mourut en 1199, il en résulte que ces chansons furent composées dans les vingt dernières années du douzième siècle. Assurément, c'est tirer bon parti de son sujet, que d'amener une simple ronde de paysans poitevins, d'ailleurs poétique et gracieuse, à l'état de document, de Chant populaire historique. Et si, avec cette pièce, dénuée en apparence de toute indication précise, on a obtenu un pareil résultat, nous laissons à juger ceux que l'on pourrait tirer d'une foule d'anciens Chants plus significatifs, empreints de la couleur du temps et tout retentissant encore des faits de l'histoire.

La France est riche en poésies de ce genre ; et si les autres nations ont rassemblé plus tôt qu'elle leurs recueils de Chants historiques et populaires, ce n'est certes pas que les éléments de semblables recueils nous aient manqué. Les croisades ont inspiré des chansons ou des lais aux trouvères du Nord comme aux troubadours du Midi ; toutes les émotions du treizième siècle ont eu aussi leurs chansons, et, depuis les Flagellans de 1349 jusqu'aux Ligueurs de 1590, tous les partis se sont fait des Chants de propagande et de ralliement, Chants à eux, œuvres caractéristiques et collectives, venant de tous plutôt que d'un seul, et répondant parfaitement à la définition que nous avons donnée du vrai Chant populaire.

L'importance de ce Chant ne se mesurait pas toujours à celle de l'événement qui l'avait fait naître ; ainsi, que les hauts barons de France se révoltent pendant la minorité de saint Louis, que les Anglais occupent le territoire de Normandie, que Duguesclin ou les ducs de Bourgogne viennent à mourir, les chansons, les vaux-de-vire, les ballades prennent aussitôt naissance ; mais que des rivalités individuelles s'élèvent, qu'un tournoi ou une fête se donne, qu'un besoin de mordre ou de piquer se fasse sentir, qu'un éclair de gaieté passe dans le cœur du poète, les ballades, les vaux-de-vire, les chansons reprennent une nouvelle volée, et la poésie populaire trouvera des couplets et des refrains, aussi bien pour célébrer les grandes choses de la patrie, que les plus petites circonstances particulières de la vie des *canteors* eux-mêmes. C'est sans doute à l'aide de ces individualités qu'il nous est permis d'étudier plus profondément les détails des mœurs et coutumes du temps passé. Que si l'on remarque beaucoup de variété dans le choix des sujets de ces Chants, on n'a pas à constater chez leurs auteurs moins de variété d'opinions. Le pour et le contre se coudoient dans leurs vers ;

l'un fait l'apologie de l'événement qu'il chante, l'autre le blâme ; l'un en rit, l'autre en pleure ; tel va plaisanter sur la mort de Charles IX, tel se lamentera sur la même mort ; lorsque Jacques Clément assassine Henri III, vous entendrez, d'un côté, un chant de triomphe :

O le saint religieux,
De Sorbonne sa naissance,
Jacques Clément bienheureux,
Des Jacobins l'excellence.
Qui, par sa bénévolence
Guidé par le saint Esprit,
A mérité assurance
L'en haut au ciel où il vist...

et, d'un autre côté, vous entendrez un chant de malédiction :

Il fut tué par un meschant mutin,
Jacques Clément, qui estoit jacobin.
Jacques Clément, si lu estois à naître,
Las ! nous aurions nostre roy, nostre maislrc ;
Tu l'as occis avecques un cousteau,
Tu as faict pis que fit oncques bourreau.

Pour faire diversion à ces souvenirs de meurtre, jetons les yeux sur le chant satyrique qui fut décoché à François Ier, prisonnier à la bataille de Pavie.

Hélas ! La Palice est mort,
Il est mort devant Pavie.
Hélas ! s'il n'estoit pas mort,
Il serait encore en vie !

Quant le roy partit de France,
A la male heure il partit ;
Il en partit le dimanche,
Et le lundy il fut pris...

Le premier couplet nous remet sur une voie bien connue : il nous fait tomber en plein dans cet autre Chant populaire connu sous le nom de Chanson de M. de la Palisse, que le savant Bernard de la Monnoye, deux siècles plus tard, s'amusa à *niaisifier*, tout en le trempant dans le sel bourguignon. Nous sommes infailliblement à la source où le malin auteur des Noëls, le pseudo-Barozay a dû puiser.

Avant d'en finir avec les Chants historiques, parmi lesquels on peut mentionner, comme les plus curieux, le cantique latin des Croisés parlant pour la Terre Sainte, la bizarre chanson de Jacquemin, la Guerre, sur la bataille de Marignan, la chanson intitulée : Le Ciel, sur les dames de la cour de François 1er, etc. ; avant, disons-nous, de laisser de côté cette première catégorie que nous avons à peine effleurée ici, et pour donner le texte d'un rapprochement encore plus piquant à faire, nous indiquerons le Convoi du duc de Guise, dit Romance populaire, qui, malgré sa date de 1566, a grandement l'air d'être, pour notre Malbrough, postérieur d'un siècle et demi, ce que la chanson sur la bataille de Pavie fut pour notre La Palisse. En effet, il y a, dans le Convoi du duc de Guise,

des couplets entiers qui ont reparu dans le convoi de Malbrough, entre autres celui qui termine le récit d'une manière très-morale :

La cérémonie faite,
Chacun s'alla coucher ;
Les uns avec leurs femmes,
Et les autres tout seuls.

Le duc de Guise et Malbrough, comme ils ont entre eux un air de famille ! Faut-il pour cela crier au plagiaire ? Le Chant populaire, par le fait même qu'il est l'œuvre de tout le monde, appartient à tout le monde ; et si, une fois, le génie inventif des masses s'est trouvé à court, ou a jugé à propos de se reposer, il a bien pu se servir plus lard des chansons qu'il avait composées plus lot, au risque de se répéter, sans qu'on ait le droit de lui reprocher les emprunts qu'il se faisait à lui-même. L'analogie des circonstances amène d'ailleurs naturellement l'analogie des idées et des expressions.

Ce ne sont pas là les deux seuls exemples de ressemblance, sinon de parfaite similitude qu'on remarque dans des Chants populaires bien différents d'origine et d'époque ; mais nous trouverons un plus grand nombre d'exemples identiques dans les Chants religieux, qui vont maintenant nous occuper.

Le Chant religieux n'a guère plus besoin d'être défini que le Chant historique et le Chant domestique, que leur nom seul désigne assez clairement. Le Chant populaire religieux, toutefois, ne s'est pas développé dans une sphère de variété aussi étendue que le Chant historique et le Chant domestique ; mais, tout restreint qu'il fut, de sa nature, aux croyances et aux cérémonies de l'Église, il n'a pas eu moins de vogue ni moins d'éclat que les Chants des deux autres catégories ; on pourrait peut-être avancer que, à un certain point de vue, c'est celui des trois genres qui a été le plus fécond en œuvres vraiment populaires. Nous ne demanderons pas s'il faut attribuer cette fécondité à l'allure singulièrement pieuse affectée par ce Chant, du moins à sa naissance ; nous craindrions trop d'avoir l'air de faire une épigramme contre la dévotion de nos bons ancêtres ; mais, en présence des citations que nous choisirons, le lecteur restera juge de la question, qu'il pourra résoudre après, tout aussi bien que nous.

Si un Chant populaire peut être avec raison qualifié du nom solennel de Chant religieux, c'est, sans contredit, celui que les chrétiens font entendre en chœur devant l'autel où le prêtre célèbre le sacrifice de la messe. Eh bien ! il y a un ancien concile qui défend, surtout aux femmes, de chanter des chansons obscènes dans les églises ; oui, des chansons obscènes ! et c'est de ce concile que nous sommes obligés de partir pour trouver le Chant religieux et le suivre dans ses phases ! Quelle conversion ce Chant ne doit-il pas faire pour arriver à justifier son titre ! Aussi, ne sera-t-il jamais revêtu d'une enveloppe bien édifiante, et restera-t-il, à quelques exceptions près, toujours un peu grivois et goguenard, comme une contradiction bizarre au milieu de cette époque où l'art, en général, avait la foi. Que ce ne soit pourtant pas la condamnation du Chant religieux, que sa naïveté absoudrait au besoin ? Hâtons-nous donc d'étendre un voile, s'il le faut, sur l'origine peu canonique de ce Chant, et, montrons-le, échappé à peine aux foudres d'un concile, passant par la Prose de l'âne, et devenant le Noël, le Noël populaire, le Chant religieux par excellence, qui a pris tous les tons, tous les caractères et toutes les formes.

Après l'abolition de la fête des Diacres et de toutes ces joyeuses saturnales de nos candides aïeux, qui n'avaient pas toujours d'autre prétention que celle d'y voir des fêtes religieuses, on chercha sans doute à les remplacer d'une façon plus décente, et l'on prit goût alors à ces scènes pastorales, à ces dialogues populaires, par lesquels on célébrait l'anniversaire de la bienheureuse naissance du Christ. Ce fut encore une espèce de drame muet, dont les personnages étaient animés d'abord des intentions les plus pieuses, mais qui, comme le reste, dégénéra plus tard en cérémonie burlesque et bouffonne. On se rendait en foule dans les églises ; une femme, souvent la plus jolie, mais non toujours la plus digne, remplissait le rôle de la sainte Vierge ; un jeune homme, celui de saint Joseph ; trois vieillards, ceux des trois rois mages, et un petit enfant complétait la représentation en remplissant innocemment le rôle de l'enfant Jésus. Cette mise en scène une fois terminée, quelquefois avec les costumes et les accessoires nécessaires, le peuple se mettait en marche processionnellement autour de l'église, à la suite des acteurs de la Nativité, et il venait se prosterner aux pieds du divin nouveau-né, en lui apportant des prières et des offrandes, le tout accompagné du chant des Noëls en langue vulgaire.

Un couplet de Noël, que nous a légué le Moyen Age, mais dont nous aurions quelque motif de croire la forme un peu rajeunie, nous montre la Joie des Bêtes à la nouvelle de la naissance du Saint Enfant. Nous laissons à penser ce que devaient faire les hommes, puisque les bêtes étaient si joyeuses ! Ce singulier Noël demandait, de la part de celui qui l'exécutait, une grande étude d'harmonie imitative, car il devait parodier successivement le chant clair du coq, le mugissement sourd du bœuf, le cri tremblotant de la chèvre, le braiment strident de l'âne et le beuglement rauque du veau :

Comme les Bestes autrefois
 Parloient mieux latin que françois,
 Le Coq, de loin voyant le faict,
 S'écria : CHRISTUS NATUS EST ;
 Le Bœuf, d'un air tout ébaubi,
 Demande : UBI, UBI, UBI ?
 La Chèvre, se tordant le groin,
 Respond que c'est à BETHLÉEM ;
 Maistre Baudet, curiosus
 De l'aller voir, dit : EAMUS ;
 Et, droit sur ses pattes, le Veau
 Beugle deux fois : VOLO, VOLO.

On peut voir encore, dans ce curieux couplet qui date du douzième siècle et qui a été malheureusement renouvelé au seizième, ce que nous avons déjà fait remarquer à propos de la chanson des disciples d'Abélard, c'est-à-dire le mélange, dans le langage, de l'élément ancien et du nouveau, du latin et du français.

Le Noël, cependant, n'était pas toujours malin et goguenard comme un vau-de-vire. Un certain nombre de ces chansons religieuses, au contraire, se distinguait par une touchante naïveté ; plusieurs même pouvaient passer pour de véritables cantiques. Ainsi, dans un Noël très-long, du temps de la Ligue, on trouve ces trois couplets :

Nous te requérons i mains jointes	Il nous compose, il nous rançonne ;
Vouloir ouïr nos grieves plaintes,	A son départ, souvent nous donne

Nous, pauvres pastoreaux :
De toutes parts on nous saccage,
On nous détruit, on nous ravage,
Et brebis et agneaux.

Le soldat, tous les jours, sans cesse,
En nos carettes nous oppresse,
Pille et emporte tout ;

Encore un méchant coup.

Que si bientôt tu n'y prends garde,
Nous mettant sous ta sauve-garde,
Hélas ! c'est fait de nous.

Ote-nous donc de ces misères ;
Fais cesser nos civiles guerres.
Te prions à genoux !

Assurément, il y a là-dedans de la ferveur et de la foi, avec une forme presque poétique, sous un rythme digne des odes de Ronsard.

Le caractère de piété simple et grave se retrouve surtout dans les Chants populaires de la Bretagne, où l'on ne rencontre presque jamais cette teinte ironique qui règne souvent dans les Noëls des autres provinces. Une des plus gracieuses compositions bretonnes quoique ce ne soit pas précisément un Noël, est intitulée : *Ar Baradoz* (le Paradis) œuvre charmante et mystique, attribuée généralement à un missionnaire du dix-septième siècle, mais que M. de la Villemarqué, le premier éditeur des Chants bretons, regarde comme bien antérieure à cette époque. Ce chant est écrit dans le dialecte de Tréguier. En voici quelques strophes avec la traduction littérale de M. de la Villemarqué :

Jezus ! peger braz vo
Plijadur anll eneo,
Pa vint dirak Done,
Hag enn he garante !

Berr gavann ann amzer,
Hag ar poaiou dister,
O sonjal de ha noz
E gloar ar baradoz.

Pa zellann enn envo,
Hag enlreze va bro,
Nijal di a garenn,
Evel eur goulmik wenn...

Kerkent a ma iezo
Torret va chadenno,
M'en em zavo enn er
Evel eunn alc' boueder.

Jésus ! combien sera grand
Le bonheur des âmes,
Quand elles seront devant Dieu,
Et dans son amour !

Je trouve le temps court,
Et légères les peines,
En songeant nuit et jour
A la gloire du paradis.

Quand je regarde
Le ciel ma patrie,
Je voudrais y voler
Comme une petite colombe blanche.

Aussitôt que mes
Chaînes seront brisées,
Je m'élèverai dans les airs
Comme une alouette.

Toutes ces pensées, toutes ces images ne sont-elles pas délicieuses, même dans une traduction littérale ? Et combien ne doivent-elles pas l'être davantage dans l'original, revêtues de l'enveloppe lyrique, c'est-à-dire de la mesure, de la rime, et surtout de la musique, presque constamment inséparable du Chant populaire ! Le cantique du Paradis, ajoute M. de la Villemarqué, dont l'air est aussi suave et aussi charmant que les paroles, nous a été chanté, pour la première fois, par une mendicante assise au pied d'une croix, au bord d'un chemin. La pauvre femme avait peine à contenir son émotion, et pleurait en nous le chantant. Dieu nous donnait en elle un symbole touchant de la piété des Bretons.

De tout temps, pour revenir aux Noëls proprement dits, les chrétiens ont dû célébrer par des Chants la nativité de Jésus et la venue du Messie sur la terre dans la bienheureuse nuit de Noël ; mais les Chants en français ne remontent pas plus haut que l'an 1200, c'est-à-dire à l'origine de la langue. On peut même en citer un qui date du treizième siècle, et qui est encore en latin rimé.

<i>Puer nobis nascitur,</i>	<i>In precepe ponitur</i>
<i>Rectorque angelorum,</i>	<i>Sub fœno asinorum,</i>
<i>In hoc mundo patitur</i>	<i>Cognoverunt Dominum</i>
<i>Dominus Dominorum.</i>	<i>Christum regem cœlorum.</i>

Ce cantique était psalmodié sur rai., d'une prose d'Église, à laquelle d'ailleurs il ressemble assez. Les Noëls faisaient alors partie intégrante de la liturgie et se chantaient dans les églises la nuit et le jour de Noël. Ils se popularisèrent en passant dans la langue vulgaire, mais en même temps ils perdirent de leur caractère solennel et ils tombèrent peu à peu dans le style profane. L'usage en devint si fréquent et si général, que, au seizième siècle, Clément Marot, le poète libertin et indévot, quoique enclin aux doctrines de Calvin, céda lui-même à la force de l'exemple, et fit deux Noëls, l'un en ballade, l'autre en chanson. Dans ce dernier, le rythme offre un rapport piquant avec un de ceux employés plus tard par le docte et malicieux La Monnoye :

Une pastourelle gentille	Le cure de Pleumeire
Et ung bergier, en ung vergier,	Dizò, lai fleute an main :
L'aulture hier, en jouant à la bille,	Chanton, borgei. horgeire,
S'entredisoienl, pour abregier :	J'airon Noel demain :
Rogier,	Rôbeigne,
Bergier,	Lubeigne,
Legière	Bereigne,
Bergiere,	Ligei,
C'est trop à la bille joué,	Chanton tô : Noel, Noel !
Chantons Noë, Noë, Noë !.	(LA MONNOYE.)
(MAROT.)	

Mais, du temps de Marot et de La Monnoye, les beaux jours du Noël religieux étaient déjà loin. Tant que les cœurs furent remplis de croyance, les Noëls s'en tinrent à leur sainte mission. Le Messie seul remplissait le cantique ; l'intention de l'auteur était vraiment pieuse, et c'est à peine s'il consacrait un couplet final pour demander à Dieu de venir en aide à ses humbles serviteurs. Mais peu à peu l'homme s'empara d'un plus grand nombre de couplets, et en laissa moins pour le Rédempteur ; la dévotion aux choses de la terre remplaça la dévotion aux choses du ciel, et alors les Noëls, tout en conservant leur forme primitive, devinrent des requêtes pour les besoins de l'homme, des allusions aux événements et aux personnages historiques ; il y a même des Noëls politiques ! Dans quelques-uns, c'est tout à fait la chanson ; c'est de l'actualité, de la satire, de la gaieté, de l'entrain, dans une enveloppe benoîte et sacrée. Mais il y a encore un point de vue plus piquant, sous lequel ces chants peuvent être examinés. L'anachronisme est chose reçue dans les Noëls. La crèche du Sauveur du monde devient un point central où affluent indistinctement tous les siècles, toutes les générations anciennes ou modernes d'Adam. Ce sont principalement des bergers qu'on y voit figurer ; et, pour payer leur tribut au goût des contrastes, les auteurs ne manquent jamais d'y amener les trois mages, qui, par

ce seul fait, se trouvent contemporains des personnages de tous les temps qu'on veut bien leur accoler. Pour ne nous occuper que du côté burlesque de la chose, nous avons, par parenthèse, devant les yeux un de ces Noëls qui fut fait pour le sacre de Louis XIV, qu'on a si bien amalgamé avec Jésus, Marie, Joseph et les personnages de l'antiquité et du Moyen Age, qu'il serait difficile de voir de quel côté est l'anachronisme, c'est-à-dire si c'est le Fils de la Vierge qui vient rendre visite au roi, ou si c'est le roi qui va se promener en Judée.

Dans un autre Noël plus ancien, tous les habitants de la ville et des faubourgs se rendent en masse auprès de l'Enfant divin. Voici un couplet de ce Noël bourgeois :

Messire Jean Guillot,	Se sont prins à danser,
Curé de Saint-Denis,	Sauter.
Apporta plein un pot	Ut, re, mi, fa, sol, la,
Du vin de son logis.	La, la !
Prestres et escolliers,	A gorge desployée.
Toute icelle nuictée.	

On peut juger de la dévotion qui conduisait ces joyeux pèlerins au berceau de Jésus-Christ, sur le mode d'une gamine chromatique. L'adulation vint aussi bientôt se mêler à la mise en œuvre de ces pièces exclusivement profanes. Les bergers ne se rendirent plus à l'étable de Bethléem, que pour y psalmodier l'apologie, le panégyrique, la flatterie ; ce fut, la plupart du temps, le style mendiant des plus humbles épîtres dédicatoires. On vit de tous côtés surgir des Noëls de roy, Noëls de la royne, Noëls des princes, Noëls des ambassadeurs, Noëls des bourgeois, etc. ; c'était à en rendre confus l'âne et le bœuf de l'étable. Nous avons cru remarquer que ces Noëls apologétiques étaient, d'ordinaire, les plus mauvais et les plus pauvres. Ils n'avaient d'intérêt sans doute que pour les gens qu'on y louait en dépit de tout.

Le Noël proprement dit, qui varie de forme autant que de style, ne se restreint pas toujours à un chant de courte haleine, à un récit du mystère de l'Incarnation, à un voyage à Bethléem ; il agrandit parais son cadre ; il semble affecter même les allures d'une petite épopée. Nous avons entre les mains un des modèles du genre. Il n'a pas moins de quarante et un couplets, qui alternent régulièrement de demande à réponse :

— Or, nous dictes, Marie,	— Ce fut Gabriel l'ange,
Quel fut le messenger	Que, sans délation,
Qui porta la nouvelle	Dieu envoya sur terre
Pour le monde sauver ?	Par grand' compassion.

Et, à chaque demande, revient le premier vers : *Or, nous dictes, Marie ?* Ce Noël, qui commence ainsi à l'Annonciation, se continue pendant toute la vie du Christ, et se termine avec elle. Il y a des détails d'une touchante simplicité. Quant à la forme, elle laisse singulièrement à désirer ; la rime n'y paraît même pas toujours à l'état d'assonance.

Le Noël peut encore servir à donner des documents précieux sur les mœurs, les productions, les ustensiles, les personnages de certaines provinces. La Bresse en a conservé de précieux en ce genre. Voici quelques couplets d'un Noël de l'Ile-de-France, qui donneront une idée de l'intérêt que présentent souvent, en fait de couleur locale, les Noëls provinciaux :

Ceux de Chaire et de Montlhéry,
Cette journée ici,
Firent grand' fête

Quand Jésus-Christ naquit ;
De sa conquête
Chacun s'en réjouit...

Chacun a pris son chalumeau
Et laisse son troupeau :
Dans nos campagnes
Le rossignol chantoit ;
A nos chansons
Cet oiseau répondoit...

Les plus dévots de Saint-Germain
Partirent du matin,
Mourant d'envie
D'adorer l'Enfançon,
Et voir Marie,
La mère du garçon.

Les habitants de Saint-Yon
Avoient de gros poissons,
Soles et carpes,

Des vives et barbillons,
Asperges et cardes,
Pour Joseph le grison.

Le bon messire Jean Guyot
Nous y fit chanter Nau (Noël) ;
Cette nuitée,
L'on vuida son tonneau,
Et la vinée
Nous manquoit moins que l'eau.

Cordet apporta des chapons
Poules grasses et dindons ;
Quoiqu'il fut d'âge,
Il faisoit des bouillons,
Et du potage
Mieux que tous nos garçons.

Prions Marie et son cher Fils
Qu'un jour, en paradis,
Il veuille mettre
Tous ceux qui sont ici,
Ce divin maître,
Pour jamais avec lui !

Le curé Jean Guyot (ou Guillot) que nous avons déjà vu figurer dans un autre Noël, était nécessairement un personnage très-connu au quinzième ou seizième siècle. Ici nous sommes à Chartres (selon quelques antiquaires, ce serait Châtres en Champagne), à Montlhéry ; dans le Noël, rapporté précédemment, nous étions à Troyes. La popularité du bon messire Jean Guyot était étendue de l'Ile-de-France à la Champagne, et avec son tonneau et sa vinée, il présidait sans doute aux veillées bachiques de la Noël. Cette dernière citation nous permet de couper court aux Noëls : il faudrait, pour ces Chants, la plupart insignifiants et grossiers, des commentaires semblables à celui du docteur Mathanasius sur le chef-d'œuvre d'un inconnu ! Nous ne dirons rien de plus des Chants populaires religieux ; nous devons toutefois en recommander quelques-uns, tels que les cantiques que répétaient les Flagellants dans leurs processions, et mentionner aussi d'une façon particulière ces épopées triviales et naïvement touchantes, qui, sous le nom de complaintes, nous font entendre les aventures, longuement psalmodiées, d'un habitant quelconque du paradis, ces complaintes de sainte Geneviève de Brabant, de saint Antoine, de saint Roch, etc., que chacun sait par cœur dès l'enfance, que la tradition orale perpétue sans cesse, et que nos descendants retiendront mieux peut-être que telle œuvre où la poésie a déployé toutes ses merveilles : tant est puissante et durable la popularité qui s'attache aux sentiments et aux croyances du peuple.

Après les Chants religieux, nous arrivons naturellement aux Chants domestiques, à ces simples productions de la famille, fleurs écloses h la douce chaleur du foyer, et parmi lesquelles on rencontre de véritables petits chefs d'œuvre. Cette espèce de Chant pourrait se subdiviser à elle seule en plusieurs catégories

distinctes ; mais le lecteur les tracera lui-même à l'aide des citations que nous allons mettre sous ses yeux.

Le Chant domestique est certainement celui qui offre le plus de variété, et celui dont le bagage est le plus nombreux, les Noëls exceptés. C'est aussi celui où l'on rencontre le plus de motifs gracieux et tendres, celui qui fait le mieux résonner la corde simple, naïve et sensible. Il réunit tous les tons cependant ; on y va de l'épigramme au madrigal et de l'élégie à l'épithalame ; toutes les humeurs s'y reflètent ; c'est, en un mot, une véritable encyclopédie intime. L'amour en a inspiré la plus grande part ; les joies et les douleurs de la famille y ont la leur ; les industries diverses y ont consigné leurs peines et leurs plaisirs, et c'est en cela que le Chant domestique français est encore celui où l'on trouve le plus d'analogie avec le même Chant chez les autres peuples, car la tristesse, le bonheur, l'amour, les sentiments et les passions se ressemblent partout, à quelques détails près, tandis que les usages religieux et les faits historiques diffèrent d'une nation à l'autre et ne peuvent, par conséquent, avoir les mêmes points de ressemblance ou de rapprochement. La cérémonie des noces, par exemple, a donné naissance à bien des Chants domestiques. En Bretagne, ce sont de curieux et poétiques dialogues échangés, dans cette circonstance, entre deux personnages qui représentent le marié et la mariée. La Bourgogne en a aussi plusieurs du même genre. Voici un de ces chants peu connu, recueilli dans les traditions du Morvan. Laissons parler M. Duvivier :

Puis, on entonne la chanson des Jolées, mot par lequel on désigne les cérémonies de la nuit qui précède le jour de noce. Cette chanson est par demandes et par réponses. Après chaque couplet, la musette joue un air, absolument comme, dans nos cathédrales, l'orgue, après chaque verset d'un psaume :

UN DES grands garçons, POUR l'épouseur.

Ouvrez-moi la porte,
La belle, si vous m'aimez ?

UNE DES grandes filles, POUR LA jeune à marier.

Je n'ouvre point ma porte,
A l'heure de minuit :
Passez par la fenêtre
La plus proche de mon lit.

LE MÊME.

Si vous saviez, la belle,
Comment nous sommes ici !...
Nous sommes dans la neige,
Dans l'eau jusqu'aux genoux ;
Une petite pluie fine
Qui nous tréfole tous.

LA MÊME.

Allez donc chez mon père
Il y a de bons manteaux,
Ainsi que des couvertes

Pour vous couvrir le dos.

LE MÊME.

Les chiens de votre père
Ne font que d'aboyer,
Disant dans leur langage :
Galant, tu fais l'amour ;
Galant, tu perds ton temps.

PAUSE.

LA MÊME (sur un autre air).

Galants, qui êtes à la porte,
Quels présents nous apportez vous ?

LE MÊME.

Le présent que je vous apporte,
Belle, le recevrez-vous ?

LA MÊME

S'il est beau et présentable,
Pourquoi le refuserions-nous ?

Cette chanson ne rappelle-t-elle pas certains traits caractéristiques des noces de nos anciens Gaulois ? Les deux *musettiers* ne sont-ils pas les deux bardes qui, dans des Chants contradictoires, défendaient, l'un la virginité delà mariée, l'autre les droits du mari ?

Des chansons de mariage, aux rondes à danser, il n'y a qu'un pas. Les recueils inédits des quinzième et seizième siècles nous fournissent de précieux exemples de ces dernières.

En feuilletant les albums de Marie de Bekerke, d'Hélène de Mérode, etc., on distingue quelques pièces de ce genre, d'une fraîcheur et d'une touche remarquables. Un couplet de chacune de ces rondes suffira pour en donner une idée. L'une commence ainsi :

Elle s'en va aux champs, la petite bergière,
Sa quenouille fillant ; son troupeau suyt derrière.
Tant il la fait bon veoir, la petite bergière,
Tant il la fait bon veoir...

L'autre dit, sous un autre rythme et avec un autre ton :

Nous estions trois sœurs tous d'une volonté ;
Nous allismes au fond du joly boys iouer.
Vray Dieu ! qu'il est heureux, qui se garde d'aymeri.

Ces deux rondes, dont la première serait, dit-on, de Georges de Lalain, sont délicates et charmantes. En les voyant figurer dans ces manuscrits, rehaussés

d'armoiries peintes et surchargés de noms nobles, on se persuade aisément que les grandes dames dansaient aux chansons, selon l'expression consacrée, comme les filles des champs.

Quelques-unes des rondes enfantines, qui se chantent et se dansent encore aujourd'hui, datent de ce même Moyen Age, dont toutes les traditions artistiques ou même seulement gracieuses sont bien loin d'être éteintes. Qui oserait soutenir que la ronde de la Tour, prends garde ! n'est pas contemporaine du châtelain de Coucy ?

Nous avons publié ailleurs un Chant de vigneron intitulé la Ronde de la vendange. Nous regrettons que la version, que nous en avons recueillie les premiers, ne soit pas d'une forme assez authentique pour faire remonter cette pièce jusqu'à l'époque dont nous nous occupons ; elle aurait servi de spécimen piquant aux chansons spéciales des industries et métiers. Tel couplet, chanté encore par les bouviers de l'Auvergne ou par les pâtres de la Beauce, se rapporterait plutôt, par son origine, ou du moins par sa forme, au Moyen Age ; mais nous ne pouvons pas faire que citer, quoique le meilleur moyen d'apprécier un Chant soit de le lire.

La complainte, dont nous avons déjà parlé dans les Chants religieux, ne brille pas ici d'un moins vif éclat ; nommons seulement le Juif errant, Damon et Henriette, le Comte Ory, la Châtelaine de Saint-Gilles, etc. Cette dernière, moins connue que les autres, date du temps de saint Louis ; elle a trente-cinq couplets, de forme inégale ; elle est à peine rimée, mais elle ne manque pas d'un certain charme dans le récit. Nous possédons, en outre, le manuscrit d'une chanson en cinquante-quatre couplets, espèce de complainte satirique dirigée contre les hôteliers de Chalon-sur-Saône au seizième siècle. Elle n'a pas de titre, mais la tradition nous a fait savoir qu'elle s'appelait les Logis de Chalon. Ce n'est pas un Noël bien que les personnages des Noëls y soient en scène. L'auteur anonyme suppose que Joseph et Marie arrivent à Chalon pour se loger, et qu'on refuse partout de les recevoir :

Si Dieu vouloit prendre naissance	Ils sont arrivés par la porte
Dans cette fâcheuse saison,	Du faubourg de Vieille-Mezelle,
Trouveroit-il de l'assistance	Où Joseph son épouse exhorte
Dans cette ville de Chalon ?	A faire un triste carrouelle :
Joseph et la vierge Marie	A la Coupe d'or ils s'adressent,
Iroient de logis en logis	Où déjà Thosle s'en railloit ;
Pour trouver une hostellerie...	Ce fut un sujet de tristesse,
Et, pour le savoir, je les suis	Si grand qu'alors l'âne en hailloit.

Et ainsi de suite, jusqu'au cinquante-troisième couplet, où les pauvres voyageurs trouvent enfin un humble gîte. Cette complainte, essentiellement locale, se termine par une assez singulière prière :

C'est par ordre de la maistresse	C'est par ordre de la maistresse
De l'hospital que nous venons ;	De l'hospital que nous venons ;
C'est un grand sujet d'allégresse.	C'est un grand sujet d'allégresse.
Pour nous, de ce que nous trouvons	Pour nous, de ce que nous trouvons

Si, pour savoir ce qui se passe,
J'ai suivi Joseph tout le jour,
Il est bien juste que je fasse

Aussi ma prière à mon tour :
Ô mon Dieu ! que l'exemple suive
La voix de vos commandemens ;
Mouillés ses yeux de voire salive,
Avec l'élément de vos sens !

L'auteur de ce Noël satirique contre les hôteliers de Chalon était peut-être un hôtelier lui-même, que la jalousie de métier avait fait poète ?

Si plusieurs de ces Chants ont assez de couplets pour défrayer toute une veillée, d'autres, en revanche, se bornent à une strophe ou deux, et n'en sont pas plus mauvais pour cela. En voici un en patois bourguignon, dont l'idée et le tour ne manquent pas d'originalité :

Je vos aime, Claudeigne,	Je vous aime, Claudine,
Quàsiman têt-a-fâ ;	Presque tout-à-fait ;
Je san dan ma potreigne	Je sens dans ma poitrine
Mon cœur têt guillerâ :	Mon cœur tout guilleret,
Pu tandre que brioche	Plus tendre que brioche,
Trempai dan du vin dô,	Trempée dans du vin doux
	:
Ancor ein tor de hroche,	Encore un tour de broche,
Et mon cœur àt ai vô !	Et mon cœur est à vous !

On a pu voir, par les citations précédentes, que le degré de valeur littéraire était bien différent parmi les trois sortes de Chants que nous avons examinées successivement. Le plus grand nombre de ces pièces sont d'une facture simple et grossière qui décèle l'inhabileté la plus absolue ; quelques autres pourtant affectent une forme moins négligée et ne sont pas dépourvues d'une espèce d'art. Il existe ainsi un Chant en dialogue sur la guerre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avec les Liégeois ; dans ce Chant historique, composé de vingt couplets, on reconnaît la main d'un poète de profession qui s'est étudié à trouver ces rimes équivoquées que Molinet, Chatelain et Guill. Cretin avaient mises en honneur à la cour de Bourgogne :

— Et ces faulses gens des mesliers
Seront-ils tousiours mesdisans ?
— Leur party n'est double mès tiers,
Non pas pour ung jour mès dix ans.
Et s'ils gardent telx metz disans :
Ceci est pour nous, qui qu'en longue.
De ce me rapporte à Bourgongne.

Cette richesse de rimes n'était pas chose commune en fait de Chants populaires. Dans la chanson de noces du Morvan, comme dans la plupart des Noëls, on a vu l'exemple tout contraire : neige rimant avec belle, ici avec genoux, etc. Dans certains autres Chants l'auteur a tenu un juste milieu entre ces deux extrêmes : il a rimé en assonances, pour l'oreille et non pour les yeux.

La variété des rythmes employés ou inventés par les poètes de Chants populaires est digne de remarque : ces rythmes, d'ailleurs, ont cela de précieux pour l'histoire de la musique, que, ayant été moulés, pour ainsi dire, sur les airs religieux alors en vogue, ils nous conservent encore ces mêmes airs, qui, sans leur secours profane, ne nous fussent sans doute jamais parvenus. C'est ainsi

que l'on a reconnu que la célèbre chanson de Charmante Gabrielle, attribuée à Henri IV, se chante sur l'air d'un Noël composé, dit-on, par le père Ducaurroy, maître de chapelle de Charles IX. Quelquefois le rythme des Noëls était imité des poésies contemporaines ; le peuple taillait volontiers ses Chants favoris sur le patron des odes les plus pindariques de Ronsard et de Remy Belleau, parce que ces odes étaient mises en musique et que les airs de cour, passant de bouche en bouche, descendaient du Louvre dans la rue.

Nous avons cité plusieurs Noëls remarquables au point de vue du rythme et de la rime ; nous pouvons même, dans une chanson du treizième siècle, composée par Moniot d'Arras, trouver la scrupuleuse observation de l'entrelacement des rimes masculines et féminines, que Jean Lemaire de Belges le premier érigea en règle de prosodie, vers la fin du XVe siècle.

Qui aime sans trischerie,
Ne pense n'a trois n'a dos.
D'une seule est desiros,
Cil que loyax amors lie ;
Ne voudroit d'autre avoir mie
Ses vouloir tout à estros.

Toute la pièce, en cinq couplets de dix vers chaque, est aussi régulièrement rimée. Les faiseurs de chansons étaient donc quelquefois de vrais poètes, dignes d'enseigner l'art de rhétorique ou la prosodie à leurs successeurs.

Là doit se borner le coup d'œil général que nous avons voulu jeter sur les divers Chants de la France ; il nous suffit d'avoir indiqué le parti qu'on en peut tirer pour l'histoire des événements, des hommes, des mœurs et de la littérature. Mais, pour compléter la tâche que nous nous sommes imposée, une rapide excursion dans les pays étrangers nous permettra d'apprécier le caractère de leurs Chants populaires nationaux. Dans sa poétique introduction aux Chants du Nord, M. Marmier avait dit : *Ce qui n'était primitivement qu'un cri de l'âme devient un sujet d'études, un art astreint à des règles précises. Alors apparaît la poésie du monde lettré, la poésie écrite, que l'on accueille dans les salons, que l'on couronne dans les académies ; et la poésie populaire, qui devient le partage de la foule ignorante, à mesure que cette foule s'éclaire, descend de degrés en degrés les échelons de la société, jusqu'à ce qu'elle tombe enfin dans l'oubli.* On conçoit dès lors que certains esprits délicats se soient fait comme un pieux devoir de recueillir cette poésie-mère, en l'empêchant de tomber dans l'oubli, en la soutenant, pour ainsi dire, sur l'abîme de la destruction, et en conservant ses traditions dernières avec le respect dont nous aimons à entourer le précieux souvenir de nos grands-parents. Aussi, ce devoir a-t-il été compris, et, de nos jours, on a vu revivre les Chants primitifs de toutes les parties du monde, rassemblés avec amour par les poètes de chacune d'elles. Ces poètes étaient guidés dans cette recherche, souvent ingrate et pénible, par un sentiment de reconnaissance envers les sources de leurs propres inspirations ; et maintenant, des jardins parfumés de l'Orient jusqu'aux solitudes glaciales de la Finlande et de la Norvège, tous les peuples peuvent nous captiver par le charme naïf et original de leurs Chants populaires.

L'Allemagne, qui dut sa veine lyrique du douzième siècle à l'influence méridionale, et dont les légendes nationales inspirèrent la belle épopée du *Livre des héros* (Nibelungen), l'Allemagne, disons-nous, eut d'abord les *Minnesænger* (chanteurs d'amour), qui ont laissé un grand nombre de chants, puis les

Meistersœnger (maîtres chanteurs), qui en composèrent encore davantage. L'œuvre des premiers, du douzième au quatorzième siècle, ne circula guère que parmi les chevaliers et les princes, et fut toujours en concurrence avec les vieux Chants historiques du peuple, que les moines envieux tâchaient de frapper de mort en les appelant *diabolica carmina* ; l'œuvre des seconds vint alors, se ramifiant partout, et grandissant, au quinzième siècle, de manière à faire éclore les germes de l'art du théâtre. La ballade, cette forme si poétique sous laquelle nous apparaissent la plupart des Chants de l'Allemagne, est le produit littéraire de la réunion des éléments lyrique, épique et dramatique ; c'est ordinairement un petit drame encadré dans un chant. Le caractère de la ballade allemande est, par-dessus tout, le sentiment, quelque chose de doux, de senti plutôt que de jugé, d'agrément vague et de touchant : c'est la vierge pensive et mystique s'entourant d'un gaze légère, non pour se cacher, mais pour se laisser deviner : partout où elle passe et s'arrête, elle se trahit par son doux parfum. Nous ne pouvons songer, pour l'Allemagne pas plus que pour les autres pays, à donner sèchement le titre des pièces les plus intéressantes qui se rattachent aux trois catégories du Chant populaire ; il faudrait faire une nomenclature considérable, qui n'en serait que plus aride, car des titres seuls ne disent rien ; seulement, après la définition que nous venons de donner du genre de la ballade allemande, nous indiquerons, comme Chants historiques : des Chants guerriers, dont quelques-uns de Witt Weber ; comme Chants religieux : plusieurs *Noëls*, dont un de Luther, et le fameux *Chant des Hussiles* ; comme Chants domestiques : *la Jeune Fille et le Coudrier*, *Peine secrète*, *la Belle Enfant*, etc. ; on en citerait une foule d'autres dont le charme est indéfinissable. Il en est un, *la Vision*, qui offre plusieurs traits de ressemblance avec un Chant breton intitulé : *le Départ de l'âme*. Contentons-nous de signaler, entre deux pièces composées si loin l'une de l'autre, cette singulière analogie qui peut être toute fortuite, mais dont on pourrait induire que les idées et les sentiments du peuple sont les mêmes dans tous les pays et dans tous les temps.

L'Angleterre aussi est riche en ballades anciennes, dont plusieurs ont servi de thème inspirateur aux poètes allemands modernes ; elle a eu aussi ses ménestrels, qui allaient de château en château, célébrant dans leurs chants les hauts faits des chevaliers saxons et normands. Moins lyrique qu'en Allemagne, la ballade anglaise conserve, de préférence, le genre épique ; simple, familière et naïve, elle se laisse aller volontiers à la prolixité ; parfois elle prend la dimension d'un poème divisé en plusieurs chants ; mais quelle que soit son étendue, la couleur poétique, dont elle est empreinte, décèle toujours le sentiment le plus tendre et le plus délicat. Elle raconte surtout avec un grand charme les aventures d'amour. Les ballades des provinces du Sud sont reconnaissables à ceci, qu'elles offrent presque toujours un tableau, une description de la nature embellie par les rayons du soleil qui perce si rarement le chapeau de brumes de la joyeuse Angleterre, comme on l'appelait alors, avant qu'elle eût le spleen sans doute. Dans ce pays, où la chasse a toujours été en honneur, la tradition avait répandu une foule de légendes merveilleuses, en peuplant les forêts de lutins et d'êtres fantastiques : les braconniers du temps de Guillaume le Conquérant donnèrent naissance aux délicieuses ballades que le peuple chante encore sur le fameux Robin-Hood.

L'Écosse, dont les ballades sont également nombreuses, présente des sites plus sauvages que ceux de l'Angleterre ; et sa poésie se ressent, en quelque sorte, de la pénétrante froidure qui règne dans ses tristes montagnes couvertes de bruyères et de sapins. [Les contes de la tradition](#), dit Walter Scott dans son

Introduction aux Chants des Écossais, les chansons accompagnées de la flûte ou de la harpe du ménestrel étaient probablement les seules ressources contre l'ennui, pendant les courts intervalles où les Highlanders se reposaient de leurs aventures militaires. On reconnaît la source où Mac-Pherson a cherché les créations si mélancoliques de son Ossian. La ballade écossaise n'est plus la vierge mystique de l'Allemagne ; ce n'est plus la ballade anglaise, cette jeune fille simple, avec sa fraîche robe d'innocence et de candeur ; ou si c'est la même jeune fille, elle nous apparaît, bien attristée et refroidie, sa gaze humectée par la brume, et laissant plus volontiers rouler sur sa joue une larme rêveuse. Dans les ballades de la vieille Angleterre, citons la Folle, la Chasse de Cheviot, que Ben-Johnson eût voulu avoir faite, disait-il, plutôt que tous ses ouvrages, le Chant de la fée, la série des Robin-Hood, etc. Quant aux ballades de l'Écosse, nous renonçons à en citer une seule parmi tant de petits chefs-d'œuvre, quand Walter Scott, dans quatre volumes, n'a recueilli qu'une partie des Chants des frontières !

Dans les régions du Nord, dans le Danemark, la Suède et la Norvège, le Chant populaire a été longtemps la seule histoire qui passât de bouche en bouche. Là, des hommes errants et belliqueux, aux yeux desquels la force physique était tout, s'inspiraient de leur enthousiasme pour célébrer leurs héros dans des Chants grossiers sans doute, mais naïfs et solennels. Ces poètes furent les scaldes qui chantaient sur les champs de bataille, et qui animaient les guerriers au combat. Le peuple aussi trempa son imagination aux mêmes sources poétiques ; marins, soldats, chasseurs, chacun laissait vibrer la corde de la harpe éolienne qu'il avait au fond de l'âme, et de ces œuvres anonymes, souvent collectives, se forma le recueil connu sous le nom de *Kœmpeviser*. Plusieurs critiques pensent que les Chants du Nord revêtirent au quatorzième siècle une nouvelle rédaction ; mais le fond du moins a été fidèlement conservé, et l'on y trouve toujours la peinture rude et saisissante des mœurs de ces anciennes peuplades. *Les Chants populaires de la Suède*, dit M. Marmier, ressemblent beaucoup à ceux d'Ecosse, d'Allemagne, de Hollande et de Danemark. Les Danois ont été pendant assez longtemps en relation immédiate avec l'Angleterre, pour y répandre ou pour y puiser des faits héroïques, des légendes d'amour ou de religion. Un grand nombre de ces Chants ressemblent tellement à des Chants originaires d'autres contrées, qu'ils n'en diffèrent que par la forme et l'idiome ; on serait tenté de les regarder comme des traductions ou des imitations. Nous rappellerons seulement que Goëthe leur a emprunté sa célèbre ballade du Roi de Thulé. Parmi les Chants du Nord les plus remarquables, indiquons, en passant, *le Retour d'une mère*, le dramatique récit d'Axel et Valborg, *la Princesse enchantée*, *la Petite bergère*, etc. Que si l'on veut se représenter la ballade de ces froides régions, on peut la comparer à une jeune fille à demi sauvage, ouvrant bien son cœur à l'amour, mais peu avancée dans la forme qu'elle donne au sentiment, et rêvant, solitaire, assise au foyer domestique, tandis que la bise souffle et gémit dans les steppes glacées.

La Servie, que nous ne devons pas oublier, a également son *Danitzza*, recueil de Chants tendres ou guerriers, dans lesquels règne une exquise délicatesse. Seulement, il est difficile de préciser leur âge. Quelques-uns doivent remonter à une haute antiquité, quelques autres sont tout à fait modernes. La plus gracieuse partie de ces Chants est celle qu'on appelle Chants des femmes. Les Serviennes sont douées, à un haut degré, de la faculté poétique, et tous leurs petits poèmes qui traitent des soucis et des plaisirs du cœur, sont des fleurs suavement écloses et qu'un doux sentiment a parfumées. On rencontre pourtant çà et là des lacunes

évidentes, des rapprochements heurtés, des refrains bizarres, des allusions incompréhensibles, qui peuvent servir à en constater l'ancienneté. Mentionnons, entre autres pièces, *l'Anneau vrai gage de la foi*, *le Secret découvert*, *la Foi des hommes*, *Les servir tous*, *Un seul aimer*, etc. Ce ne sont pas de véritables ballades ; la forme en est plus capricieuse et le ton non moins varié. La poésie de ces Chants est comme une jeune fille qui goûte pieusement les joies de la famille, tout en étant désireuse de devenir bientôt amante, et qui, dès qu'elle se sent éprise, passe par toutes les phases de l'amour : l'angoisse, la jalousie, l'espoir, le bonheur.

Chaque pays a donc ses Chants populaires, qui lui appartiennent en propre, et qui sont l'expression la plus fidèle de ses mœurs primitives. Ainsi, nous pourrions citer, parmi ceux de la Grèce moderne, une ballade intitulée *l'Enlèvement de la fiancée*, dont le récit, entrecoupé de dialogue, conserve un parfum d'antiquité sous la forme d'une légende du Moyen Age. Une autre ballade grecque, *Mavrogène*, qui date du quatorzième siècle, raconte l'aventure d'un roi Charles, prince de la famille d'Anjou, et roule sur la loi féodale qui faisait tomber en servitude l'homme libre épousant une esclave. Cette ballade dramatique se rapporte sans doute à l'époque des royaumes de Chypre et de Sicile.

Que dirons-nous maintenant de l'Italie, qui avait au Moyen Age ses diseurs en rimes, ses fidèles d'amour, poètes passés maîtres en l'art de sophistiquer les sentiments du cœur ? Nous ne pouvons que nommer quelques-uns de ces poètes, célèbres à d'autres titres, et qui, dans leurs *canzones* péniblement élaborées, se plaisaient à embrouiller et à obscurcir ce qu'on appelait la science amoureuse. Ce n'est plus là le vague et touchant mysticisme de l'Allemagne ; c'est un voile épaissi sur des pensées subtiles et alambiquées qui n'avaient cours que chez les adeptes de cette science singulière. Aussi, ces *canzones* ne sont-elles pas de nature à être classées parmi les Chants populaires, et les noms célèbres des Guido Cavalcanti, de Cino da Pistoja, des Guido Orlandi, des Salvi Doni, des Ricco de Verlungo et des autres fidèles d'amour, n'ont pas servi à populariser leurs productions énigmatiques ; et pour trouver des poésies vraiment populaires en Italie, il faudrait les chercher dans le peuple même qui chante encore certaines strophes de Torquato, et qui n'a-peut-être jamais chanté les chansons que nous venons de citer. Au J'este, il y a des Chants populaires dans tous les patois dont la langue italienne est, pour ainsi dire, bigarrée, et depuis les lagunes de Venise jusqu'aux montagnes de la Calabre, la tradition s'est perpétuée par des Chants.

L'Espagne, plus que toute autre contrée de l'Europe, a des Chants populaires, d'une physionomie bien tranchée, bien nationale. La forme de ces Chants n'est plus celle de la ballade ; ce n'est pas de la grâce et de la fraîcheur qu'on y trouve d'ordinaire, c'est de l'élévation et de la grandeur. Nous sommes ici dans la mère-patrie de la romance. Rien ne répond mieux à la définition que nous avons donnée du Chant populaire, que la série des romances espagnoles, œuvre successive des générations qui se sont succédées pendant huit siècles, œuvre immense que n'a pas enfantée le génie d'un seul poète, mais le génie complexe de tous les hommes d'une population ardente et généreuse. L'épopée admirable du Cid, ce monument élevé petit à petit à la mémoire du grand guerrier par les chantes de tous les âges, ne pouvait naître qu'en Espagne. M. Damas-Hinard a écrit plusieurs pages savantes et auxquelles nous empruntons cette citation : *De même que les romances sont la véritable histoire du Moyen Age espagnol, elles en sont également la véritable poésie. Le peuple espagnol, le poète des romances, a composé avec amour ces Chants dont il était lui-même le sujet et le*

héros. Durant plusieurs siècles et dans chaque génération, les hommes les mieux doués se sont appliqués à l'envi à les orner et à les embellir. C'est donc ainsi que s'est composé le *Romancero* espagnol, qui respire d'un bout à l'autre ces grands airs de bravoure et de fierté, qu'on ne rencontre chez aucun autre peuple. La portion la plus importante de ce recueil se compose des *Romances du Cid*, divisées en quatre parties, et qui datent du onzième siècle. Mais cette époque n'est pas le premier point de départ de ces œuvres populaires ; on en possède depuis le roi Rodrigue, au huitième siècle, jusqu'à la conquête de Grenade, au quinzième, et la collection en est tellement nombreuse, qu'on doit renoncer à signaler les plus remarquables. On ne saurait élever le plus léger doute sur leur ancienneté, que prouveraient, au besoin, le détail des mœurs, la forme des pièces et l'assonance des rimes. Pour se bien représenter la romance espagnole, qui n'est plus, cette fois, la jeune vierge candide et simple, timide dans ses manières et craintive dans son amour, il faut se figurer une fière amazone, drapée cavalièrement dans son manteau, qui marche, le front haut, la main sur la garde de son épée : cette jeune fille-là, aux allures un peu matamoresques, compte parmi ses ancêtres un Bernard de Carpio ou un Cid Campador.

L'examen sommaire que nous avons fait des Chants populaires en Europe a suffi pour montrer combien, chez les différents peuples, ces Chants se ressemblent, du moins quant au fond, et combien, sous une enveloppe grossière ou habile, simple ou apprêtée, on retrouve, à de grandes distances de lieu et de temps, le même thème, la même source d'inspiration et souvent le même sujet. C'est, nous l'avons déjà dit, que les Chants populaires sont le reflet fidèle des événements et surtout des sentiments, et que les sentiments sont bien près d'être les mêmes chez toutes les nations disséminées sur notre globe. L'amour, l'amitié, la vaillance, par exemple, seront toujours et partout la vaillance, l'amitié, l'amour ; il n'a donc pu jamais être question que d'une légère différence de forme, quand il s'est agi d'exprimer des sentiments, de peindre des passions, de flétrir le vice et d'honorer la vertu. Après avoir essayé de donner, par quelques extraits, le caractère et la couleur des Chants populaires, nous sommes forcés, à regret, de laisser les longues citations aux recueils spéciaux. Le peuple fut toujours riche en poésie, et quoique le plus grand nombre de ses Chants aient été perdus, ceux qu'on a recueillis forment encore une collection assez volumineuse, pour qu'on puisse les considérer comme une branche importante de la littérature nationale de chaque pays.

F. FERTIAULT, Membre correspondant de
l'Académie de Dijon.

ROMANS

POUR marcher sur un terrain solide en traçant rapidement l'histoire du Roman chez les nations chrétiennes, il est convenable de commencer par déterminer exactement dans quel sens le mot Roman fut pris à différentes époques, soit en France, soit dans les autres pays de l'Europe.

Si nous nous en rapportions à Furetière, le père de tous les Dictionnaires faits depuis le dix-septième siècle, nous dirions que *Roman*, autrefois, signifioit le beau langage ; qu'il étoit opposé à wallon, c'est-à-dire, *vieux*, originaire ; qu'on disoit alors que les gens de la cour parloient *roman* ; qu'il a été en usage jusqu'à l'ordonnance de 1539 ; que Roman, depuis ce temps, ne signifie plus que les livres fabuleux qui contiennent des histoires d'amour et de chevalerie inventées pour divertir et occuper des fainéants ; qu'Héliodore a fait autrefois le Roman de Théagène et Chariclée ; que, depuis, on a fait Amadis de Gaule ; que ces Romans ont commencé de se mettre en vogue sous le règne de Philippe le Bel ; que nos modernes ont fait des Romans polis et instructifs comme l'Astrée, le Cyrus et la Clélie ; que les poèmes fabuleux, comme l'Énéide et l'Iliade, se mettent au rang des Romans ; et qu'enfin toutes les histoires peu vraisemblables passent pour des Romans.

Il y a bien quelques erreurs dans cette définition rédigée vers la fin du dix-septième siècle, et que les Révérends pères jésuites de Trévoux ont reproduite, comme s'ils en eussent été les coupables auteurs. Seulement, au lieu de ce vilain mot : les fainéants, MM. de Trévoux ont eu la politesse d'écrire les lecteurs, afin de ne pas ajouter la foule des liseurs de Romans à la troupe déjà bien assez nombreuse de leurs ennemis particuliers. Comme les Romans, ont-ils ajouté, sont depuis longtemps des histoires amoureuses ou de galanterie, on rapporte l'origine des Romans à l'origine des histoires amoureuses, et l'on dit que Dicéarque, disciple d'Aristote, qui écrivit le premier de ces matières, est l'auteur des Romans. Guarin de Loherane est le plus ancien Roman que nous ayons en notre langue.

Furetière et Trévoux nous ont dit ce qu'on pensait du mot Roman aux dix-septième et dix-huitième siècles : voyons maintenant ce qu'en disait le seizième. Toutes recherches faites, nous reconnaissons avec candeur qu'il garde sur ce point un silence absolu, et par une excellente raison, l'acception primitive n'étant déjà plus en usage, et celle de nos jours ne l'étant pas encore. Le dernier faiseur de Dictionnaire qui ait enregistré le mot suranné de Roman, semble être le bon Anglais Cotgrave. A son avis, il faut entendre par Roman, le plus beau style français, le livre le plus éloquent. — The most eloquent French, or any thing written eloquently. Was tearmed so, in old time. Hence : *Le Roman de la Rose*. Par conséquent, d'après Cotgrave, c'est à sa belle versification que le chef-d'œuvre de Jean de Meung aurait dû l'honneur d'être appelé Roman. Cela nous rejette bien loin de la définition de Furetière et de la véritable origine. Prenons donc hardiment le parti de nous passer de guides, et voyons si la route que nous avons à suivre ne se présentera pas d'elle-même à nos yeux.

Tout le monde sait aujourd'hui que le *Roman* ou *Romain* était le parler vulgaire des anciens maîtres du monde et de la plupart des nations soumises au joug de la civilisation romaine. *Opera data est* (dit saint Augustin, *Cité de Dieu*, liv. 19, ch. 7) *ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus imponeret*. Ainsi, *parler roman*, c'était user de l'idiome des Romains et s'exprimer en latin, non pas tel qu'on l'écrivait, mais tel qu'on le parlait à Rome, à Cordoue, à Marseille, à Paris, sauf la variété des intonations, des accents et des désinences. Au milieu de ces Romains d'éducation ou de naissance, les *Avalois*, ou peuples des Pays-Bas, *flamingaient*, les Armoricains *bretonisaient*, les Allemands *germanisaient*, les Béarnais *vasconisaient* ; et bien que tous ces gens-là fissent, dans leurs rapports avec la Divinité, un usage plus ou moins grand des livres écrits en latin grammatical, ces livres n'avaient aucune influence sur leur langage ordinaire. Ils savaient tous par cœur des chansons, des contes et des récits historiques en basque, en breton, en flamand, en tyois, ou bien enfin en *roman*.

Après l'épreuve de la première croisade et quand tous les membres de la grande république chrétienne se furent mesurés en Orient, la nécessité de communiquer avec les personnes aimées qui n'avaient pu quitter les rivages européens contraignit ces hommes, jusque-là convaincus de l'invincible difficulté d'écrire dans une autre langue que la langue latine, les contraignit, dis-je, à tenter de tracer des mots et des phrases dans l'idiome qu'ils parlaient d'habitude et le seul qu'entendaient les femmes et les vieillards. Ainsi fut rendu à la société chrétienne l'usage intime des communications épistolaires ; ainsi furent, pour la première fois, tracés sur le parchemin, d'une manière suivie, les mots de, la langue vulgaire ; innovation merveilleuse due aux plus tendres sentiments du cœur, au besoin de parler à son vieux père, à ses petits-enfants, à sa bonne épouse, à sa douce maîtresse.

Voilà donc les langues vulgaires affranchies, élevées au rang de l'orgueilleuse langue grammaticale. Une autre découverte suivit de près celle-ci. En comparant toutes les parlures courantes parmi les croisés, chaque nation dut nécessairement donner le premier rang, pour l'agrément, la clarté, l'élégance, à celle dont elle faisait usage ; le second rang fut unanimement attribué aux langues romanes, et sur les trois grands rameaux qui les divisaient, nous avons d'assez bonnes raisons de croire que notre dialecte d'Oui, qui plus tard devait être le français de La Fontaine et de Voltaire, obtint la préférence. Peut-être, après tout, cette déférence s'adressait-elle moins à la supériorité du langage qu'aux ressources littéraires dont il était déjà le foyer. Les Italiens, en effet, avaient en ce temps-là complètement perdu la tradition des bons écrivains latins. Les barbares, qui n'avaient pu, dans les premiers temps de leurs établissements, retenir la trame de leurs souvenirs nationaux en présence des derniers reflets de la civilisation romaine, avaient, bientôt après, laissé disparaître la dernière trace de ces reflets, que nulle autre lueur n'avait remplacée. Il n'en avait pas été de même chez les Francs. Établis dans un pays où les bouffons, les jongleurs et les trouveurs restaient en possession de la faveur populaire, ils avaient en cela suivi les mœurs gauloises ; ils avaient écouté les légendes demi-latines, demi-celtiques des peuples vaincus ; en revanche, et de leur côté, ils avaient fait entrer dans le domaine des traditions populaires leurs chansons de guerre et d'aventures. A la fin du onzième siècle, la fusion de ces trois genres de poèmes était opérée dans les Gaules, et avait produit des résultats nombreux et considérables. Ce fut la cause véritable, ou du moins principale, de la préférence donnée dans l'armée d'Orient, d'un côté, aux idiomes romans sur les idiomes

bretons ou tudesques ; de l'autre, au Roman de France sur les deux autres Romans d'Espagne et d'Italie. Les Chansons de geste, dont nous parlerons ailleurs, laissèrent en général, dans la pensée des Croisés, une impression assez vive pour décider chaque nation, au retour du glorieux voyage, à rechercher quelque sûr moyen de les retenir. Elles furent donc, par l'écriture, fixées dans les mémoires les plus rebelles, et c'est ainsi que les Italiens, les Espagnols, les Avalois ou Bataves, avant d'avoir des livres tracés dans leurs idiomes respectifs, en firent exécuter par les jongleurs et même par les chapelains, dans l'idiome que tous se piquaient d'entendre et que nul d'entre eux ne parlait correctement. Quelle fut la nature de ces premiers livres français ? Ce n'étaient pas des traités scientifiques ou des formules de prières ; la langue latine étant, pour l'expression de ces deux ordres d'idées, admise et consacrée ; c'étaient donc exclusivement des chansons, des contes, des récits historiques, qui, bientôt mêlés aux glorieux souvenirs laissés par la croisade dans toutes les contrées de l'Europe, devinrent la base de nos littératures modernes. Or, on doit convenir qu'il est assez honorable pour nous d'avoir ainsi vu chaque nation chrétienne accorder au mot Roman, dès les premières lueurs de leur civilisation, l'acceptation de livre agréablement écrit en langue vulgaire. C'était là reconnaître, en effet, de la façon la plus claire et la plus incontestable du monde, que la France était rentrée la première dans la glorieuse carrière depuis longtemps fermée sur les Grecs et les Romains.

Une fois la lice ouverte, les essais plus ou moins heureux se succédèrent dans notre pays. Toutes les idées qu'avant les croisades on se contentait d'exprimer, on s'accoutuma à les tracer sur des feuilles de parchemin ; et, chaque jour, l'expérience démontrant mieux les ressources, les agréments et les avantages de la langue vulgaire sur celle des clercs et des ecclésiastiques, on écrivit en Roman, mais pour les Français seulement, des sermons, des poèmes dévots, des prières, des traités didactiques ; on fit même des livres traduits des livres latins. Tout cela conservait chez nous le même nom générique. Il y eut des Romans de la Bible, des Romans de la croisade, des Romans du roi Artus, des Romans de la Vierge, des Saints, de la Passion, de l'Image du monde, de Salluste, etc., etc. Cependant n'oublions pas que toutes ces productions diverses de la société française ne franchirent pas toutes également les frontières de France, Les Allemands, les Espagnols et les Italiens, mûris par les congrès d'outre-mer, écrivirent de leur côté, dans leurs langues respectives, des livres dévots, des chroniques nationales et même des chansons légères. Mais pour ce qui était des ouvrages d'imagination, et de tous les récits d'aventures dont nos bardes, nos trouvères et nos jongleurs avaient révélé les secrets à l'Europe, personne, hors de France, n'en disputa la propriété à la France ; et, pour en mieux constater l'origine, les étrangers s'accordèrent à réduire l'acceptation du mot Roman aux ouvrages d'imagination écrits en prose.

Versi d'amore, prose di romanzi,

disait Dante dès la fin du treizième siècle. De cette manière, et tandis que chez nous le mot s'appliquait encore indistinctement à tous les volumes écrits dans la langue vulgaire, il n'avait plus au-delà de nos frontières d'autre sens que celui de [livre écrit en prose et renfermant des récits d'amour, de guerre et d'aventures](#).

Maintenant il n'est plus malaisé de voir comment, même en prononçant le même mot les étrangers et les Français ne se comprenaient pas. Mais le temps, qui vieillit tout et qui abroge certaines façons de parler pour les remplacer par d'autres souvent moins nettes et moins énergiques, le temps se lassa de

protéger en France le commun usage du mot Roman appliqué à l'idiome vulgaire. Il voulut qu'on écrivît en français et non plus en roman. Nos ancêtres avaient accepté déjà cette décision, elle avait été sanctionnée par un demi-siècle d'usage, quand vint à sonner la grande heure de la Renaissance. Cela nous explique comment, dans les vocabulaires composés en si grand nombre durant le seizième siècle, nous n'avons pu tout à l'heure découvrir une place réservée au vieux mot Roman, ce noble et glorieux titre de notre prééminence littéraire.

Mais le mot, chassé par la porte, devait bientôt revenir par la fenêtre ; car la reconnaissance des étrangers avait heureusement mis le Roman à couvert des atteintes de la mode française en lui conservant l'acception restreinte sous laquelle il avait été accueilli dans l'origine. Il est toutefois assez curieux de voir, chez les critiques italiens, la façon erronée dont ils expliquent cette expression. Suivant Giraldi, elle a été formée d'un mot grec qui signifie force et courage, parce que les histoires romanesques contiennent, en général, des récits de combats et de guerre. Pina est plus favorable à la source française. A l'entendre, Roman a été dit pour Réman, et cela parce que le plus ancien livre de ce genre est celui de Turpin, archevêque de Reims. Ce serait, comme on voit, une nouvelle usurpation de la ville de Romulus sur celle de Remus son frère. Par malheur pour la noble ville du sacre, cette explication n'a pas le sens commun, et, nous le répétons, si les ouvrages d'agréable fiction ne reçurent chez les étrangers le nom de Roman que pour avoir été empruntés à nos poésies françaises, les étrangers ne le conservèrent que parce qu'ils avaient trouvé dans nos livres les modèles qu'ils se contentèrent de suivre.

Quand les Français allèrent en Espagne avec le grand roi François Ier, on leur dit que les poèmes du Cid Campéador et de Bernard de Carpio, la prose des Amadis et de Tiran le Blanc étaient des Romans ; ils en conclurent aussitôt que le mot était d'origine espagnole. Quand ils avaient traversé l'Italie avec Charles VIII et Louis XII, on leur avait dit que les *Reali di Francia*, les *Morgante*, les *Orlando*, les *Rinaldo* étaient autant de *Romans* ; et ces livres leur offrant une réminiscence de la terre natale, ils se prirent à les traduire de l'italien, tout en restant persuadés que le mot et la chose étaient également d'origine italienne. Avec un peu de critique littéraire, ils eussent reconnu dans tout cela le vieux patrimoine de la France ; mais la Renaissance, qui avait ouvert l'antiquité, avait en même temps fermé la bibliothèque française ; au-delà de Villon, ils ne distinguaient plus rien, ils ne pensaient pas qu'un livre français, eût-il été plus anciennement composé (ce qui restait douteux à leurs yeux), méritât l'honneur d'être jamais tiré de la poussière.

Voilà comme les Espagnols et les Italiens nous rendirent le nom de Roman, et comment on le réduisit à l'acception qu'il leur avait plu de lui donner. Depuis le dix-septième siècle, le mot, admis dans les dictionnaires, n'a plus d'autre sens que celui d'un livre d'aventures imaginées pour le plaisir ou l'instruction de ceux qui le lisent. Maintenant je prie le lecteur de me pardonner si j'ai perdu tant de temps à débrouiller les sens divers du mot ; mon excuse, auprès de lui, c'est qu'on ne l'avait pas fait jusqu'à présent avec toute l'exactitude désirable.

Mais s'il est vrai, comme on ne doit pas en douter, que les Italiens et les Espagnols aient d'abord voulu, par ce mot de Roman, désigner un livre français, un livre fait à la mode de France, il n'en faut pas conclure qu'avant le douzième siècle on n'eût fait aucun livre de narrations fabuleuses. Ombre vénérable de l'évêque d'Avranches, ô docte Huet ! vous ne pardonneriez pas une telle hérésie, vous qui, dans un livre de *l'Origine des Romans*, n'avez guère signalé que des

ouvrages composés avant la naissance des livres en langue vulgaire ; vous qui d'Héliodore et d'Achille Tatius passez, sans intermédiaire pour ainsi dire, à l'illustre Magdelaine de Scudéry. Et, sérieusement, autant vaudrait affirmer qu'avant l'architecture chrétienne, il n'y avait pas d'architecture, ou qu'avant les chroniques il n'y avait pas d'histoire. De tout temps, depuis que le monde est monde, les hommes se sont plu à débiter des contes pour eux d'abord, pour les autres ensuite ; et les Romains, d'après la définition aujourd'hui consacrée, étant des fictions disposées pour l'agrément des lecteurs, il est inutile de déclarer que les Babyloniens, les Égyptiens, les Indiens, les Hébreux, les Grecs et les anciens Romains ont eu des livres qui tenaient la place de nos Romains. Cependant je ne suis pas bien sûr que l'Odyssée doive être rangée dans cet ordre de composition ; car on peut regarder les différents récits de cet admirable voyage comme autant de faits estimés réels et seulement recouverts d'une allégorie légère. Autant faudra-t-il en dire des Métamorphoses d'Ovide, dans lesquelles le poète essaye de trouver une explication poétique et vivante à tous les phénomènes que la nature offre en spectacle aux hommes. C'est dans ce genre de compositions que l'antiquité surtout est mille fois supérieure aux âges modernes. Qu'opposerons-nous, en effet, à l'Arbre de la science du bien et du mal ; à l'Age d'or, aux fables de Saturne, de Cérès et de Psyché ? Tous ces récits sont nés de l'antique alliance de la philosophie avec la poésie ; la pensée d'imaginer n'était pas même venue à ceux qui les ont mis en circulation, il ne faut donc pas les ranger au nombre des contes faits à plaisir.

La fiction aventureuse et badine se reconnaît mieux dans ce qu'on nous a dit des fables milésiennes et sybaritiques. L'Ane de Lucius, ce récit plaisant et obscène retouché par Lucien et plus tard par Apulée, était originairement une de ces fables, et dans ses formes successives elle atteste que fées, enchanteurs, sales orgies, mystérieuses horreurs, rien de tout cela n'était étranger à Rome, ni même à la Grèce. L'amour délicat et la vie pastorale ont inspiré dans l'Antiquité d'autres compositions non moins célèbres ; de sorte que nous pourrions bien être forcés de lui dire avec un de nos poètes :

C'est une plaisante donzelle ;
Que ne venoit-elle après nous,
Nous aurions tout dit avant elle.

Mais enfin, comme ses temples et ses palais diffèrent encore assez grandement de nos châteaux et de nos églises, nos Romains devront offrir de grandes différences avec ses fictions badines ; un examen plus approfondi conduira même à prouver qu'ils ne lui doivent absolument rien. Les premiers livres écrits dans les idiomes néo-latins sont dus à des hommes qui avaient perdu toute idée exacte des beaux temps de l'antiquité. Les docteurs connaissaient bien, par l'intermédiaire des grammairiens des bas siècles ou par les traducteurs arabes, le nom et même les écrits de Virgile, d'Ovide, de Lucain et d'Aristote ; mais les clercs de l'école n'étendaient pas encore leur influence sur l'art des trouveurs, des ménestrels et des jongleurs. L'imagination poétique de la foule se donnait carrière dans une tout autre direction. Veut-on savoir quels éléments la nourrissaient ? c'était la connaissance d'un Dieu sauveur des hommes, et d'une multitude de saints personnages, instruments de la volonté divine ; puis, le culte des anciennes traditions internationales, s'il est permis de parler ainsi. Quand le sang des Francs avait croisé celui des Gallo-Romains, les héros du peuple vaincu s'étaient mêlés à ceux du peuple vainqueur. Et parmi ces héros de la nation gauloise, on distinguait, d'un côté Tristan, Méliadus, la Dame du Lac ; de l'autre,

le roi Alexandre, le preux Hector, les empereurs Pompée et Jules César. Ces grandes renommées avaient survécu à la destruction de toute la littérature antique, parce que les rapsodes populaires n'avaient jamais cessé de les couvrir de leur manteau. Dans les traditions troyennes, le nom qui se trouva consacré de préférence fut celui d'Hector, comme celui de Pompée dans les traditions romaines ; car l'imagination est toujours mieux disposée à la complainte qu'aux actions de grâces, elle est plutôt funéraire que triomphale. Voilà donc quels tributs Rome et la Grèce apportèrent au réveil du génie littéraire chez les nations chrétiennes : Hector, Alexandre, J. César. Vers le dixième siècle, on y joignit Judas Macchabée, David, Josué, puis le Breton Arthur, puis le Franc Charlemagne, puis enfin le héros de la première croisade, Godefroi de Bouillon. C'est Godefroi qui forme la dernière limite de nos temps épiques ; à peine eut-il rendu le dernier soupir, que les annales de l'histoire moderne commencèrent.

On sera surpris peut-être de ne pas reconnaître Hercule au milieu des noms échappés au grand naufrage de l'antiquité ; Hercule, le plus ancien et le plus fameux de tous les preux du paganisme ; Hercule, que ses travaux et sa force musculaire devaient recommander à tant de titres ? C'est que, longtemps avant l'époque de la domination romaine les Celtes avaient fait accueil à sa gloire et lui avaient donné, si l'on peut parler ainsi, droit de bourgeoisie dans leurs cités. Les Romains l'avaient trouvé dans le Panthéon des Gaulois : seulement, au lieu d'Hercule, ce fut *Arcus* ou Artus, fils naturel d'*Uther* et non de Jupiter ; favorisé par Merlin et non Mercure ; trahi par Genièvre et non Déjanire ; vainqueur d'autres serpents, d'autres Gériens, d'autres Cacus, d'autres chimères ; enfin arrêté par les bornes et non plus les colonnes de Cadix. Autour de ce héros, dont la véritable origine est, après tout, fort incertaine, avaient été groupés tous les héros de race celtique. Il ne venait donc pas directement de Rome, et les Bretons, avant d'accepter la tradition de Pompée, d'Hector et d'Alexandre, avaient pris Hercule pour un représentant, comme on dirait aujourd'hui, de la *nationalité* gauloise.

Quoi qu'il en soit, toutes ces légendes bretonnes ou latines avaient retenti à l'oreille des Francs ; et, comme cela arrive toujours dans la réunion de deux peuples, la civilisation la plus avancée imposant à l'autre son langage, les Francs, et plus tard, les Normands et les Saxons, avaient abandonné l'idiome germanique pour parler et même penser dans l'idiome des Gallo-Romains. Ils n'avaient pas non plus, comme nous avons vu, perdu tout souvenir des traditions qui composaient leur histoire : ils avaient raconté aux vaincus la mort d'un guerrier franc, tué à la chasse d'un énorme sanglier dans la forêt Charbonnière ; ils avaient dit les flots de sang qui lavèrent cet outrage ; comment Ludie, pour venger la mort de son frère Fromond, avait décidé ses propres enfants à tuer leur oncle Hernaus ; comment le crâne de Fromond était devenu une coupe dans laquelle on avait fait boire ses petits-fils ; ils avaient parlé des aventures de Bewis, longtemps errant ; rappelé comment Josiane, pour se faire reconnaître de lui, s'était déguisée en jongleresse ; comment la sorcière Matabrune avait changé ses petits-fils en cygnes ; comment la forêt d'Ardenne avait souvent protégé de grandes infortunes. Voilà donc trois sources bien distinctes de traditions vigoureusement cultivées dans les Gaules : souvenirs celtiques. Souvenirs antiques, souvenirs germaniques. *Il n'y a*, disait le trouvère Jean Bodel, dans les dernières années du douzième siècle, *il n'y a pour tout homme intelligent que trois matières historiques : les sujets français, les sujets romains, les sujets bretons*. Puis, comme ce même Jean Bodel avait puisé à la source franco-germanique, il fait l'appréciation suivante des trois sujets : *Ils n'ont entre*

eux aucun lien ; ceux de Bretagne sont ennuyeux et frivoles ; ceux de Rome sont respectables et instructifs ; mais ceux de France sont parfaitement vrais dans toutes leurs parties :

Ne sont que troi matières à nul liome entendant ;
De France, de Bretagne et de Rome la grant.
Et de ces troi matières n'i a nule semblant.
Li conte de Bretagne sont si vain et pesant,
Cil de Rome sont sages et de sens aprenant,
Cil de France sont voir, chascun jor aparant.
(Chanson de Witukind de Sassoigne.)

On sait, d'après César et Tacite, que les Gaulois et les Germains n'écrivaient pas, et qu'ils exerçaient prodigieusement leur mémoire : une classe de citoyens était particulièrement chargée par eux de conserver le dépôt des souvenirs patriotiques. Les Gallo-Romains respectèrent cet usage, aussi bien que les Bretons ; quand ils voulaient écrire, nous avons vu qu'ils avaient recours à la langue dite grammaticale, et qu'ils eussent estimé ridicule — le beau talent de lire étant alors extrêmement rare — de transcrire dans la langue vulgaire les poèmes ou les sermons qu'ils entendaient chaque jour. On comprend toutes les modifications que durent subir, durant près de six cents années, les vieilles traditions gauloises, romaines et germaniques, constamment en présence l'une de l'autre, et constamment abandonnées au libre arbitre des bardes, des jongleurs et des ménestrels. Rien ne devait être et n'était plus commun, en effet, que les querelles entre ces nombreux dépositaires de la science publique. Le plus souvent chacun d'eux commençait par des imprécations contre les récits que débitaient près de là ses compagnons en jonglerie. *Ils vous chantent*, disait-il, de Matabrune, *mais ils ne savent pas sa véritable histoire ; ils vous parlent de Tristan, mais ils ont inventé ce qu'ils vous en racontent*. Inventer un récit ! c'était alors le plus honteux des délits littéraires. Et tous les jongleurs se défendaient de l'avoir commis, comme aujourd'hui nous nous en glorifions, et le plus souvent avec tout autant de mauvaise foi.

Ces récits étaient presque tous en vers. L'ancienne accentuation n'ayant pu se faire jour dans l'intelligence des barbares, il avait fallu remplacer le rythme de la poésie latine par un autre procédé d'harmonie. On admettait dans les vers toutes les syllabes au même titre et sans égard à leur prononciation longue ou brève ; on remplaçait la nécessité de l'entrelacement fixe des brèves et longues à la fin des mots ou des hémistiches, par l'obligation de donner la même assonance à la dernière syllabe d'une suite de vers plus ou moins étendue. Nous pouvons donc assurer que la rime est la dégénérescence naturelle de la prosodie latine, et qu'elle n'a rien emprunté des Allemands ou des Bretons ; aussi la voit-on poindre en Espagne, en Italie, dès les premiers bégayements de la poésie italienne et espagnole.

Au commencement du douzième siècle, un clerc, un moine sans doute, et sans doute encore moine de Saint Jacques de Compostelle, entendant les pèlerins français parler des grands exploits de Charlemagne en Espagne et de la mort de Roland dans les gorges de Roncevaux, conçut la pensée de confisquer au profit de son abbaye ces grandes traditions poétiques. Il feignit d'avoir retrouvé les mémoires intimes de Turpin, archevêque de Reims, chapelain et aumônier du grand empereur ; et dans ce monument de fraude, il introduisit la figure de saint Jacques se manifestant à Charlemagne et lui ordonnant de suivre avec son armée la direction de la voie lactée, qu'à l'avenir on ne devait plus désigner que

sous le nom de [chemin de saint Jacques](#). Le faux livre de Turpin resta longtemps à peu près inconnu ; mais bientôt le pape Calixte II, qui croyait sans doute à son authenticité, n'hésita pas à le recommander à l'attention publique, et de cette manière il parvint, comme il le souhaitait, à ranimer la ferveur des pèlerinages en Galice. Un siècle plus tard, les barons français, fatigués des chansons monotones de leurs jongleurs, firent traduire en français le livre de Turpin. Pour ceux qui restreignent aux ouvrages en prose française le titre de Roman, cette traduction du livre de Turpin peut donc passer pour un des plus anciens Romans du monde.

Mais si nous nous sommes bien fait comprendre, on ne regardera plus le malheureux livre du faux Turpin comme le modèle de toutes nos anciennes légendes chevaleresques ; car il fut plutôt le signal de leur discrédit général, et c'est là un point d'une très-grande importance dans l'histoire littéraire de la France. Supposer que les Roland, que les Ogier, les Olivier, les Nayme de Bavière, doivent au moins espagnol toute leur renommée, c'est dire que sans Giles de Corbeil on n'aurait jamais parlé de Charlemagne, ni de Jeanne d'Arc sans le poème de Chapelain. La fausse chronique de Turpin atteste, au contraire, l'existence des poèmes antérieurs ; mais l'élément religieux, qui avait été introduit dans ces légendes populaires, en avait changé le véritable caractère. Les merveilles accomplies par la force et la bravoure des hommes n'étant plus considérées que comme l'œuvre immédiate de Dieu et de ses saints, on put, à volonté, exagérer ces merveilles au point de les rendre parfaitement invraisemblables. De l'invraisemblance à l'insipidité, la voie n'était pas longue, et les jongleurs du treizième siècle l'eurent bientôt franchie. Ainsi tomba chez nous la grande poésie épique, pour ne plus se relever.

J'ai dit que la traduction du faux Turpin était un des plus anciens Romans proprement dits, mais non le plus ancien. Avant cette traduction, des chevaliers de Flandre et de Franche-Comté s'étaient amusés à recueillir, de la bouche des jongleurs bretons, ou dans quelques livres latins faits sous l'inspiration de ces jongleurs, les principales traditions héroïques des anciens Celtes : c'était l'histoire de Tristan, fils d'un roi de Léon, dans la petite Bretagne, amoureux de la femme de son oncle, par l'effet d'un philtre invincible ; c'était le grand roi Artus, cet Hercule renouvelé, époux de la plus belle et de la plus infidèle des femmes, Artus entouré d'un cortège de héros tels que Galvain, Lancelot, Perceval, Hector, Blionberis, Lionel, Agravain, etc., etc. On appelait depuis longtemps en France les combats simulés dans lesquels s'exerçait la jeune chevalerie, des tournois et des tables-rondes : les auteurs de ces romans firent d'Artus le fondateur des lois de la chevalerie, l'instaurateur des tables-rondes ou tournois, le type d'honneur, de bravoure et de justice, sur lequel on devait se régler. Ainsi les premiers Romans furent une école de mœurs chevaleresques et de galanterie délicate. Quand on rapproche l'idée que les historiens monastiques nous ont laissée de leurs contemporains du douzième siècle, on ne peut comprendre comment les premiers romans composés en des temps si barbares ont été acceptés et préférés à tous les autres livres. Il faut, de toute nécessité, que les historiens nous aient trompés ; car si l'on ne peut mettre en doute la vogue immense des romans de la Table-Ronde au commencement du treizième siècle, s'il est également vrai qu'ils furent écrits pour la première fois en langue française vers cette époque, on sera contraint d'avouer que, sous beaucoup de rapports, la noblesse française s'était élevée à des raffinements de délicatesse bien supérieurs à tout ce que nous reconnaissons dans les siècles qui ont précédé et dans la plupart de ceux qui ont suivi.

Mais, afin de mieux mettre le lecteur en état de confirmer l'opinion que nous venons d'exprimer, nous lui demanderons la permission de citer ici le portrait que nos vieux romanciers, Robert de Borron et -Luce de Gast, ont fait, le premier, du jeune Lancelot du Lac, le second, de la blonde Iseult, amante de Tristan. Nous les choisissons comme exemple des beautés de l'ancienne éloquence française, parce que ces pages étaient alors généralement admirées ; Brunetto Latini, dans le livre du Trésor, a même présenté le portrait d'Iseult comme un modèle achevé de style. Pour nous, aujourd'hui, nous ne les trouverons pas entièrement exempts d'afféterie ; mais est-ce là ce que nous nous attendions à signaler dans les Romans contemporains de Louis VII et de Philippe-Auguste ? Quoi qu'il en soit, après les avoir lus, on les rapprochera d'une page de mademoiselle de Scudéry, comme il y eu a tant d'autres dans les romans de Cyrus et de Hélié, et le parallèle ne manquera pas d'un certain intérêt littéraire.

Voyons d'abord le portrait de Lancelot. Après avoir parlé des exercices et des études du Jouvenceau, le romancier continue ainsi :

Ce fu li plus biaux enfes del monde et li miex tailliez de cors et de membres : né sa façon n'est mie à oblier, mès à retraire, oiant tote la gent qui de grant biauté d'enfant youdroit oïr parole. Il fu de moult bele charneure, né bien blans né bien bruns, més entremellez d'un et d'autre, si peut-on apeler cette semblance clers brunez. Il ot le viaire (visage) enluminez de naturel vermeillon ; et par ainsi Diex i avoit asise la compaignie de la blanchor natural. de la brunor et de la vermeillor, que la blanchor n'estoit esteinte par la brunor, né la brunor par la blanchor, ainsi estoit atemprez (tempéré) li uns de l'autre, et la vermeille color qui estoit assise par desus, alumoit et soi et les autres choses, si que n'i avoit trop blanche né trop brune né trop vermeille, mais grand melléure des trois ensemble. Il ot la bouche petite et bien séant, les lèvres colorées et espoissetes, les dens petites et serrées et blanches, le menton bien fet à une petite fossete ; le nés fet par mesure, un po haut ens et mileu ; les eulx vairs (bleu clair) et rianz et pleins de joie tant com il estoit liez (tant qu'il était de bonne humeur) ; mès quant il estoit iriez, acertes il sembloit charbon espris, et estoit avis que parmi le pomel des jous sailloient goules de sanc vermeilles. Le front ot haut et bien séant, et les sorciz bruns, departis à grant planté ; si ot les chevox deliez et si naturelement blons et luisans, tant com il fu anfes, que de plus bel color ne poissent nul chevox estre. Mès quant il vint aus armes, si li changièrent de la naturel color et devindrent droit soret, et moult les ot tos jors clers et crespés par mesure et moult pleisans. De son col ne fet mie à parler, car s'il fust en une bele dame, si fust-il assez convenables et bien séans, né trop gresles né trop gros, né lons n'estoit à demesure : et les espauls furent léés et hautes à raison ; més li pis (la poitrine) fu tels que en nul tel cors ne trovast en si gros né si larges né si espès : et disoient tout cil qui de lui devoient que s'il fust un po meins garnis de piz plus en fust entalentes et pleisans. Mais puis, la vaillante roine

Genievre dist que Diex ne li avoit pas doné piz à desmesure, car autresi estoit granz li cuers en son endroit, si convenist que il crevast se il n'eust tel estage où il se reposast à sa mesure ; et se je fusse Diex, fist ele, en Lancelot jà ne méisse né plus né meins. Teles estoient et les espauls et li piz ; et li bras furent lonc et droit et bien forni par le tors des os ; si furent de ners et d'os moult bien garni, et povre de char.

Mès par mesure les mains fussent de dame tout droitement, sé un poi plus menu fussent, li doi ; et des reins et des hanches ne vos porroit nus dire que l'en les poist miex deviser à nul chevalier. Droites ot les cuisses et les jambes, nés nus ne fu onques plus droit en son estant. Et chantoit merveilles bien, quant il vouloit, mes ce n'estoit mie souvent, car nus ne fit onques si poi de joie, sans raison grant. Tel furent li membre Lancelot et sa semblance. (Ms. du Roi, n° 6939, f° 4.)

Voici maintenant le portrait d'Iseult qui est moins long, mais, à cause de cela, plus agréable. L'auteur le met dans la bouche de Tristan, son adorateur :

Ses biaux cheviaus resplendissent corne fil d'or. Ses frons sormonte la fleur de lis ; ses sorchis sont ploiés com petits archonciaus, et une petite voie de lait dessoivre (sépare) parmi la ligne dou nez, et est si par mesure que il n'i a né plus né moins. Ses iex sormontent toutes esmeraudes, reluisant en son front come deux estoiles. Sa face ensuit la biauté du matinet, car il li est vermel et blans ensemble, en tele manière que l'une né l'autre ne resplendissent malemeni. Ses lèvres auques (quelque peu) espessetes et ardans de bele color, et les dens plus blans que parles, et sont establis par ordene et par mesure. Mais né panthere, ni espace nule ne puent estre comparés à la très douce aleine de sa bouche. Li menton est assez plus polis que n'est marbres. Lait donc color à son col et cristal resplendit sur sa gorge. De ses droites espolles descendent deux bras grisles et lons et longues mains où la char est tendre et molle. Les dois drois et réons sur coi reluist la biauté des ongles. Son très dous pis est aorné de deux pumes de paradis qui sont aussi comme masse de noif (neige). Et si est grisles en sa ceinture que l'on la porroit porprendre de ses mains. Mais je me tairai des autres parties desquels li coraiges (le cœur) parole miex de (que) la langue. (Ms. du Roi, n° 7063.)

On vient de voir quel était, au douzième siècle, l'idéal de la beauté, d'après le modèle de Lancelot et de la blonde Iseult. Dans le dix-septième siècle, mademoiselle de Scudéry choisit, pour type de la même perfection déformés, une de ses illustres amies, mademoiselle Paulet, que ses contemporains appelaient *la lionne*, et qui, toute belle qu'on s'accordait à la proclamer, avait

cependant les cheveux un peu *sorets*, couleur qui depuis Lancelot avait infiniment perdu dans l'estime publique.

Imaginez-vous, madame, une personne de la plus belle et de la plus noble taille du monde, si vous voulez concevoir celle d'Élise. Ce n'est pas une de ces personnes qui ne sont simplement que grandes et droites, et qui sont même quelquefois et trop droites et trop grandes : au contraire, la taille d'Élise, quoiqu'elle soit beaucoup au-dessus de la médiocre, est si aisée et si bien faite, que l'imagination se porte d'elle-même à croire qu'elle a le corps aussi beau que le visage. De plus, elle a le port si noble, si libre et pourtant si majestueux, qu'on n'a jamais vu personne ny marcher de meilleure grâce, ny se tenir en une place avec une contenance plus modeste et plus assurée tout ensemble. Au reste, son action n'est pas moins agréable que sa taille est belle et que son port est majestueux ; on n'y voit ny contrainte ny négligence : elle regarde sans affectation et regarde pourtant tous jours comme il faut regarder pour paroistre plus belle. Si elle est devant son miroir, à raccommoder quelque chose à sa coiffure, elle le fait de si bonne grâce et avec tant d'adresse, qu'on diroit que ses cheveux obéissent avec plaisir aux belles mains qui les rangent. Si elle s'assied, c'est d'une manière agréable, et tout ce qu'elle fait plaist d'une telle sorte, qu'on ne la sçauroit voir sans l'aimer. Au reste, la Nature n'a jamais donné à personne de plus beaux yeux que les siens : ils ne sont pas seulement grands et beaux, ils sont encore tout à la fois et fiers et doux et brillans, mais brillans d'un feu si vif qu'on n'on n'a jamais bien pu définir leur véritable couleur, tant ils esblouissent ceux qui les regardent. Sa bouche n'est pas moins belle que ses yeux ; la blancheur de ses dents est digne de l'incarnat de ses lèvres, et son teint, où la jeunesse et la fraîcheur paroissent également, a un si grand éclat et un lustre si naturel et si surprenant, qu'on ne peut s'empescher de la louer tout haut dès qu'on la voit. Il y a même une délicatesse en son teint, qu'on ne sçauroit exprimer, et pourtant une espaisseur de blanc admirable où un certain incarnat se mesle si agréablement, que celui qu'on voit à nos plus beaux jasmins ou au fond des plus belles roses blanches n'en approche pas. Son nez, comme je l'ay desja dit, est le mieux fait qu'on ait jamais veu ; car sans s'élever ny trop ny trop peu, il a tout ce qu'il faut pour faire que tant de beaux traits ensemble il en résulte une beauté de bonne mine et une beauté parfaite. En effet, le tour de son visage n'estant ny tout à fait rond, ny tout à fait ovale, quoiqu'il penche un peu plus vers le dernier que vers l'autre, est un chef-d'œuvre de la nature, qui, ramassant tant de merveilles ensemble, ne laisse rien à désirer. Au reste, Élise n'a pas la gorge moins belle que tout ce que je viens de dire, etc., etc.

Le portrait de Lancelot nous avait paru très-long et très-minutieux, mais il faut convenir qu'au moins sous ce rapport il le cède infiniment à la description de la beauté d'Élise. Chose singulière, qu'à l'intervalle de cinq siècles, deux auteurs se soient rencontrés pour nous peindre des héros de leur invention, sous les mêmes couleurs, avec la même recherche et la même afféterie ! Ne pourrait-on pas en conclure que dans les livres de Tristan et de Lancelot, il se trouve beaucoup de portraits de personnages contemporains des auteurs ? Quoi qu'il en soit, la lecture de Cyrus, après avoir ravi notre grand siècle littéraire, est devenu pour nous insupportable ; les Romans de la Table Ronde, beaucoup plus anciens, ont moins à se plaindre de l'épreuve du temps : et si la langue française n'avait pas éprouvé des changements extraordinaires, tout le monde se plairait encore à lire les aventures d'Iseult, de Tristan, de Gauvain et de Merlin.

Ces belles fictions, accueillies dans toute l'Europe avec enthousiasme, consacrèrent le nom de Roman pour les ouvrages d'imagination non écrits en vers. On les imita, on les traduisit dans toutes les langues : ici en prose, comme en Italie ; là en vers, comme en Allemagne, en Hollande, en Angleterre. Les Italiens paraissent avoir mis le plus d'ardeur dans ce genre de transformation. Non contents de s'approprier les livres de la Table-Ronde, ils rassemblèrent, dans un autre volume, les *Reali di Francia*, les aventures les plus fameuses racontées dans les Chansons de geste, ces épopées françaises qui, dans leur dernière forme, exaltaient la gloire des héros contemporains de Charlemagne.

Mais nous devons ici nous occuper exclusivement de nos Romans en prose, c'est-à-dire des ouvrages qui peuvent aujourd'hui conserver ce nom avec le sens moderne que nous y attachons. Je l'ai dit, les plus anciens contiennent le résumé des traditions gallo-françaises ; leurs auteurs, incapables de toute espèce de critique historique, y confondent sans cesse, comme on le pense bien, les mœurs et costumes de leur temps avec les souvenirs d'autres époques bien plus reculées. Artus et ses douze compagnons sont chrétiens, sont chevaliers, sont armés de lances, de hauberts et d'écus armoriés ; mais les divisions topographiques de l'Angleterre et de la France nous ramènent aux temps de l'heptarchie et des roitelets qui s'évanouirent devant la fortune des Romains et des Francs. Comment résoudre ces problèmes historiques, percer ces ténèbres visibles, comme eût dit Milton ? Je l'ai souvent essayé ; souvent j'ai cru retrouver dans le Lancelot, dans le Merlin et dans le Tristan, des allusions réelles dont la scène était parfaitement indiquée en France, en Anjou, en Berry, en Bretagne ; mais de fixer la date de ces souvenirs, c'est ce qu'il ne m'a pas encore été permis de faire : j'ai même à peu près cessé de l'espérer. L'atmosphère de l'Histoire semble bornée comme celle de la terre. A certaine distance, nous suivons quelques lueurs, quelques phénomènes ; mais les plus fortes lunettes ont leur point d'arrêt ; au-delà, il n'est plus possible de rien distinguer de net et de compréhensible. Laissons donc là l'Histoire et contentons-nous du Roman.

Les plus anciens ont cela de commun avec les plus nouveaux, qu'ils sont extrêmement longs. Ils peuvent même réclamer le droit de lutter sous ce rapport avec ceux de mademoiselle de Scudéry. Il serait aisé de les abrégés des deux tiers, si l'on supprimait les récits de bataille ; mais ces récits, que nous avons tant de peine à subir, étaient assurément ce qui charmait le plus les belliqueux lecteurs auxquels ils s'adressaient. Les dames même, toujours spectatrices intéressées dans les tournois, n'aimaient pas moins les grands coups d'épée que madame- de Sévigné, et nous conviendrons qu'elles avaient de meilleurs motifs de cette passion. Le principal défaut des anciens Romans n'est donc pas un sujet de reproches pour leurs auteurs. En revanche, ces vieux ouvrages ont, sur les

modernes, des avantages incontestables : ils excellent dans la peinture de tous les sentiments tendres et chevaleresques ; leurs descriptions sont exactes, leurs couleurs heureusement fondues. L'ancienne langue française n'est peut-être nulle part aussi riche, aussi gracieuse, aussi pittoresque, que dans les deux romans de Tristan et de Lancelot. Tristan, qui semble le premier en date, est aussi le premier en mérite. L'action se déroule clairement autour de trois personnages parfaitement dessinés ; savoir : le roi Marc, de Cornouailles, Tristan, son neveu, la blonde Iseult, femme du roi, amante de Tristan. Marc est un bon oncle, un bon prince, un bon homme ; mais le breuvage enchanté que Tristan et Iseult ont pris ne leur permet pas d'écouter les lois de l'honneur et de la raison. Ils s'aiment éperdument, et la force de l'enchantement ne laisse pas la moindre prise au blâme qu'on serait tenté de leur adresser à l'un et à l'autre. Le roi Marc passe toute sa vie à les surveiller, à les surprendre, à leur pardonner. Chacun des trois acteurs principaux a son conseiller particulier : le roi se laisse conduire par les avis d'un méchant nain ; Tristan est défendu par le dévouement du bon Gouvernail ; Brangien, la fidèle camériste d'Iseult, prépare les rendez-vous et prévient les effets des trop justes défiances du roi de Cornouailles. L'action se passe en Gaule, en Irlande, dans les bois et dans les châteaux du roi Marc. Au milieu des souvenirs purement galliques, le romancier du douzième siècle a mêlé ceux de l'ancienne Grèce : ainsi, Marc est parfois le roi Midas, aux oreilles d'âne ou de cheval ; Tristan, dans son expédition contre le Morhouët d'Irlande, est évidemment Thésée vainqueur du Minotaure de Crète, et quand il meurt réconcilié avec le roi Marc, le voile noir que l'on convient de placer sur le vaisseau est encore une imitation de la mort du père de Thésée. C'est un fait bien remarquable, que ces nombreuses imitations des antiques fables helléniques dans les livres de la Table-Ronde. Nos ancêtres en avaient-ils reçu la tradition des Grecs, ou ces fables n'appartiendraient-elles pas aux Grecs eux-mêmes ? Question qu'il nous est impossible de résoudre aujourd'hui. De même, on reconnaît le sphinx du Cithéron, dans le Géant qui propose au jeune Lancelot les énigmes qu'il devra, sous peine de la vie, éclaircir. Lancelot à la cour de la dame du Lac, c'est Achille chez le roi de Scyros ; et nous avons déjà dit que sa belle maîtresse, la femme du roi Artus, empruntait son nom et une partie de ses aventures à la Déjanire, maîtresse d'Hercule. Il semble, en vérité, que les combinaisons de l'histoire universelle ne soient pas infinies, et que l'Humanité doive rouler dans un cercle d'événements et de récits, qui laisse la même trace lumineuse chez les nations les plus étrangères l'une à l'autre.

Nous voudrions faire de nombreuses citations du plus ancien de nos Romans ; mais l'espace nous manque, et nous nous contenterons de rappeler la mort de Tristan, qui termine le récit d'une manière si touchante. Surpris dans les chambres de la reine comme il *harpoit* devant elle, il a été frappé par le roi Marc, d'un dard empoisonné donné par la fée Morgane. Après un pareil coup, Marc se sauve, effrayé de ce qu'il a fait et de la vengeance que pourrait encore en tirer Tristan. Celui-ci rassemble ses forces, monte à cheval, part de Tintaguel, lieu situé sur la côte de la province française de Cornouailles, et vient se réfugier au château de son ami Dinas. Or, ce château, il faut le dire à nos Français, n'est autre que la forteresse de Dinan. Dans la citation qu'on va lire, nous craignons d'avoir affaibli la grâce et l'énergie du récit, en le rajeunissant ; mais on trouvera le même passage avec toute sa rudesse de style dans un ouvrage publié de puis quelques années (Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi, tome Ier), et peut-être n'est-il pas inutile d'essayer comment on pourrait renouveler heureusement ces anciens et respectables Romans :

Sitôt que monseigneur Tristan fut arrivé, il se coucha et déclara qu'il étoit mort sans remède. Dinas ne put entendre ces mots, sans trembler. Sagremor, qui n'aimoit rien à l'égal de Tristan, en pleure nuit et jour. Les médecins arrivent, ils examinent le malade ; mais ils ne savent quel conseil prendre. Tristan, de son côté, se plaint : il maigrit, il empire à vue d'œil ; en moins d'un mois, il devient méconnoissable. Enfin il cesse de marcher, il peut à peine remuer les bras, et souvent il étouffe des cris aigus qui font juger de l'extrême violence de ses tourments.

Le roi Marc cependant apprit que Tristan se mouroit. Il en paroît d'abord joyeux : Tristan une fois mort, qui ne tremblera de le courroucer dans la Cornouaille ? Chaque jour ses messagers lui rapportent des nouvelles de Tristan, et toujours plus mauvaises.

Le roi commence alors à montrer moins d'allégresse. Il avoue qu'il verroit Tristan volontiers avant sa mort ; il en a pitié dans son cœur : *Certes, l'entend-on dire tout bas, c'est grand dommage que de voir mourir un bon chevalier comme est Tristan, et n'étoit sa félonie, chacun devoit le priser au-dessus de tous autres hommes.*

Ainsi, comme nature l'en avertit, le roi Marc s'attendrit sur son neveu ; il en est à regretter de l'avoir surpris, de l'avoir blessé. De son côté, la reine ne lui cache pas son désespoir : son plus grand désir seroit d'être navrée de la main qui a frappé Tristan. Quand les nouvelles lui viennent que Tristan n'a plus à vivre que trois ou quatre jours, elle dit : *Qu'il meure au plaisir de Dieu ! certainement je lui ferai compagnie. Le jour de sa mort sera la fin de mes douleurs !* Ainsi parloit la blonde Iseult, et le roi s'en taisoit, mais il étoit en vérité bien plus triste qu'il ne faisoit semblant.

Quand Tristan vit qu'il ne pourroit durer, il appelle Dinas : *Mandez, lui dit-il, au roi Marc, qu'il vienne parler à moi ; je le verrois volontiers, je ne lui sais pas mauvais gré de ma mort.* Dinas envoie à Tintaguel. Le roi, en écoutant le messenger, baisse la tête, et se prend à dire en pleurant : *Hélas ! malheur à moi d'avoir frappé mon cher neveu, le meilleur chevalier du monde !* Puis, sans délai, il monte à cheval et se rend au château de Dinas. On ouvre. Il monte en la tour où Tristan étoit couché, méconnoissable à ses propres amis. Tristan, le voyant venir, essaie de se lever ; il ne peut : *Bien venez-vous, oncle !* dit-il d'une voix affaiblie ; *voici ma dernière fête, celle que vous avez tant désirée. Ah ! roi Marc, roi Marc ! vous avez voulu ma mort, et l'heure n'est pas éloignée où, pour me conserver, vous donneriez la moitié de votre royaume. Mais rien ne peut y faire à présent !* Disant cela, il commence à pleurer, et le roi mène encore plus grand deuil que lui. *Pour Dieu ! bel oncle,* reprend Tristan, *ne pleurez pas ainsi ! Mais faites une grande courtoisie : Envoyez quérir ma dame Iseult, car je m'en vais*

mourir, et sur toutes choses, je souhaite la voir au dernier départ. — Neveu, répond le roi, vous voulez que la reine vienne à vous, et elle y viendra. Disant ces mots, il envoie chercher la reine Iseult, car aussi bien, lui fait-il dire, son neveu Tristan désire à elle parler.

Quand Tristan vit venir Iseult, celle qu'il avait tant aimée, il voulut se dresser, mais ses efforts sont inutiles. Toutefois il peut encore parler : Dame, lui dit-il, bien venez-vous ! Mais il est trop tard : votre vue ne peut ranimer mes forces. Que vous dirai-je, chère dame ? Tristan, votre ami, est mort. — Hélas ? bel ami, dit la blonde Iseult, est-il donc ainsi, qu'il vous convienne mourir ? — Oui, ma dame, il convient que Tristan meure. Voyez mes bras ? ce ne sont plus les bras de Tristan, ce sont les bras d'un homme mort. Il faut que tout le monde le sache : celui qui tant avoit de forces, n'a plus pouvoir de se soulever. Alors il se tait, et la reine sanglote, à ses côtés, ne demandant rien que la mort. Toute la nuit, il y eut autour du lit assez de luminaire pour éclairer ceux qui étoient autour de lui. Tristan seul n'y voyoit goutte, car le mal avoit fermé ses yeux.

Le lendemain, Tristan parut un peu moins foible ; il ouvrit les yeux et dit : Voici mon dernier jour. Ami, fait-il à Sagremor, apportez-moi mon épée et mon écu ? je les veux voir, avant que l'âme ne me parte du corps. Quand Tristan vit son épée : Bel ami, dit-il, tirez-la hors du fourreau, que je la puisse mieux voir ? Et quand il la vit tirée : Ha ! bonne épée, s'écria-t-il, que deviendrez-vous désormais sans votre droit seigneur ! Jamais vous ne serez redoutée comme entre mes mains. Je prends aujourd'hui congé de la chevalerie ; je l'ai aimée et honorée, mais je n'ai plus rien de commun avec elle. Et voulez-vous écouter la plus grande merveille du monde ? comment le dirai-je ? cette parole sortira-t-elle de la bouche de Tristan. Hélas ! Sagremor, je suis vaincu ! Alors il recommence à pleurer plus cruellement qu'auparavant.

Puis, reprenant son épée, il la baise ; autant fait-il de son écu : Hélas ! combien il me coûte de me séparer de mes armes ! Pourquoi sitôt mourir ? Adieu ! bonne épée, je n'ose plus vous regarder ; je vous recommande à Dieu. Sagremor, je vous laisse mon cœur et mes armes ; honorez-les, si jamais vous avez eu de l'amitié pour Tristan !

Ainsi le congé pris de ses armes, Tristan commence à regarder la reine : Madame, l'heure est venue de notre departie ! J'ai combattu la mort tant que j'ai pu. Très chère dame, et quand je meurs, que ferez-vous ? Pourrez-vous donc durer après moi ? Comment Iseult vivra-t-elle sans Tristan ? Certes, ce sera grande merveille, comme du poisson qui vit sans eau et comme un corps qui se maintient sans ame. Dites, chère dame, que ferez-vous ? Quand je meurs, ne mourrez-vous pas avec moi ! Ah ! ma belle et

très-chère amie, quand je vous ai tant plus aimée que je n'ai fait de moi, ne finirons-nous pas ensemble ?

La reine, dont le cœur étoit brisé par la douleur, fut quelque temps sans pouvoir répondre ; enfin : Doux ami, dit-elle, j'atteste Dieu que rien ne me plairoit autant comme de vous faire aujourd'hui compagnie ; mais je ne sais comment ce pourroit être ; dites-le-moi, si vous le savez ; car si femme pouvoit mourir pour angoisse ou pour douleur, je serois déjà morte plusieurs fois depuis que je suis auprès de vous. — Hé ! douce amie, reprend Tristan, vous voudriez donc bien mourir avec moi ! — Au nom de Dieu, fit-elle, je n'eus jamais aussi grand desir que celui-là. — Par ainsi, dit Tristan, je suis plus satisfait que je ne saurois dire. Ce seroit grande honte, en effet, de voir Tristan mourir sans Iseult, quand nous avons toujours été une chair, un cœur, une ame. Or donc, approchez-vous et m'accoliez ; je sens que la mort arrive et je veux finir entre vos bras. Iseult alors se penche sur Tristan ; elle s'incline sur sa poitrine. Tristan la prend entre ses bras ; il la serre de telle force sur lui, qu'il lui fit partir le cœur, et lui-même expire en même temps qu'elle. Ainsi, bras à bras et bouche à bouche, moururent les deux amans.

Maintenant, après avoir lu cette conclusion de notre plus ancien Roman, doit-on s'étonner qu'un genre de composition, inauguré d'une façon si remarquable, ait été bientôt accueilli dans toute l'Europe ? Le Roman demeura donc un cadre de forme arbitraire, dans lequel on se proposa de tracer la peinture du cœur humain. En reproduisant les objets et même les événements réels, il les dégagait de toutes les entraves de temps et d'espace que présentent l'histoire et la chronologie. Il dut fournir, pour tous les faits qu'il rassemblait, une explication naturelle. Voilà pourquoi, comme l'a dit très-heureusement Huet, la vraisemblance, qui ne se trouve pas toujours dans l'histoire, est essentielle et même indispensable dans le Roman.

L'emploi du merveilleux, si fréquent dans les compositions romanesques, ne contredit pas cette observation. Le merveilleux est, après tout, le meilleur moyen d'expliquer ce qui est inexplicable, je veux dire toutes les grandes questions de l'humanité. Le merveilleux satisfait involontairement notre cœur, et la triste réflexion seule parvient à nous faire repousser les secours qu'il offre à notre paresse. C'est à lui que tous les hommes, sages et fous, ignorants ou philosophes, sont contraints d'avoir recours ; il se lie à toutes nos peurs, à toutes nos espérances ; il préside à notre existence, à notre mort, aux vanités que nous appelons notre destinée. Ce mot *destinée* est merveilleux lui-même, et dans chacun de nos sentiments les plus intimes, dans la musique et dans l'amour, n'y a-t-il pas encore du mystère et de la merveille ? Voilà donc pourquoi nous nous plaignions autrefois à retrouver le merveilleux dans les Romans ; voilà pourquoi les Romans les plus merveilleux sont, pour les enfants, les livres les plus vraisemblables. Non-seulement il ne nous faut aucun effort pour croire aux revenants, aux fées, aux ogres, aux géants, aux enchanteurs, mais nous avons besoin de nous couvrir des armes de l'expérience et de la raison pour renoncer à

ces croyances originelles, et si notre cœur était seul consulté, il avouerait qu'une seule chose est invraisemblable, la vérité.

Après avoir essayé d'éclairer le berceau des Romains, nous nous arrêterons peu sur la foule de ceux qui suivirent les premiers de tous, les livres de la Table-Ronde ; mais auparavant, disons encore que ces premiers Romains forment cinq branches distinctes :

1° La première dans l'ordre du récit est nommée tantôt le *Premier livre du Graal*, tantôt *Joseph d'Armathie*. On en doit la rédaction à l'influence des croyances religieuses sur les traditions populaires. Après l'apparition des aventures de Merlin et de Lancelot, on voulut leur donner un plus sur cachet de vraisemblance, en rattachant tant de merveilles à un premier fait religieux qu'on trouva dans l'apostolat de Joseph d'Armathie en Angleterre, et dans un ancien évangile apocryphe répandu dès les premiers siècles sous le nom de ce personnage. Joseph avait été chargé, par Jésus Christ, de la garde du précieux vase, dans lequel avait découlé, du haut de la croix, le sang d'un Dieu. En mourant, il avait dû le transmettre avec le sacerdoce à son fils, et celui-ci, à ses descendants. Mais enfin on avait perdu la trace de l'endroit dans lequel se tenait le dernier des héritiers de Joseph, et la mission du roi Artus et de ses chevaliers avait été de se dévouer à sa recherche. Or, ce prêtre saint, fondateur du sacerdoce chrétien, avait nom *le roi Pecheur*. Perceval, dans le dernier livre de la Table-Ronde, fut destiné à le découvrir. Il dut assister à l'enlèvement définitif du vase eucharistique ou saint Graal, accompli par les anges comme le dernier des miracles opérés dans cet ordre d'idées. Ce fut donc, je le répète, pour rattacher à la prédication de l'Évangile l'*Artus* des traditions bretonnes, que fut composé, comme une sorte d'introduction, le Premier livre du saint Graal. Il est d'une grande curiosité, non pas dans les textes qu'on en a imprimés, mais dans les manuscrits du treizième siècle, qui ne sont pas rares.

Le rédacteur de cet ouvrage, Robert de Boron, aidé de Gautier Map, le fameux chapelain du roi d'Angleterre Henri II, répète à chaque instant que le Livre du saint Graal est extrait de toutes les histoires du monde. C'est qu'en effet on y réunit en faisceau, on y fait aboutir au même point une foule d'anciennes légendes conservées dans la mémoire populaire ; et ce n'est pas le fait d'une intelligence sans portée, que d'avoir su tirer parti de tant de récits étrangers les uns aux autres, pour les faire servir à l'explication des merveilles de la Table-Ronde. Là, tous les Évangiles faux, ou du moins apocryphes, apportent leur tribut ; toutes les vagues réminiscences de la société païenne sont curieusement encadrées. Je citerai, pour exemple, l'histoire d'Hippocrate, dont la science et les malheurs ont Rome, et non plus la Grèce, pour théâtre ; les légendes de l'Arbre sec et celle du lit de Salomon ; le récit de la victoire de Pompée sur les brigands des Pyrénées et l'histoire des Ptolémées d'Égypte. Un point frappera surtout les lecteurs. Saint Pierre n'y est plus le chef de l'Église : ce n'est pas de lui que l'ordre de prêtrise est divinement descendu ; c'est de Joseph d'Armathie, instrument de la vengeance céleste contre un certain Pierron qui ressemble beaucoup au premier des souverains pontifes. Comment expliquer cette grave hérésie et le silence de Rome, au douzième siècle, quand fut répandu le Livre du saint Graal ? Question des plus difficiles à résoudre. Mais, en tout cas, l'idée ne peut appartenir au douzième siècle. Peut-être le bienfait de l'Évangile dans les premiers temps du christianisme fut-il porté chez les nations armoricaines par un apôtre qui se réglait sur les évangiles de Nicodème et de Joseph d'Armathie ; peut-être cette tradition s'était-elle conservée dans la mémoire des jongleurs bretons ; mais la tolérance de l'Église romaine au douzième siècle pour le livre

qui rajeunissait toutes ces rêveries, n'en est pas moins un fait d'une grande singularité.

2° Vient, après, le *Livre de Merlin*, dont les préambules sont encore fondés sur une sorte de contrefaçon biblique. Il commence, comme le livre de Job, par un conseil tenu dans l'enfer contre l'Humanité. Satan ne peut espérer de balancer sur la terre l'influence de Jésus Christ, s'il n'a préalablement un commerce charnel avec une jeune vierge pure et sans tache. Le monde a été racheté par une Vierge ; il ne doit revenir à l'enfer que par l'intervention d'une autre vierge. L'Esprit-saint et Marie ont produit Jésus ; Lucifer et quelque autre vierge non moins pure pourront enfanter le Sauveur des démons. Or, la seconde vierge se rencontra, et l'on y pourrait voir le type de la Marguerite de Goëthe. Elle fut la mère de Merlin, demi-homme, demi démon ; Merlin, qui préside à la naissance du roi Artus, qui le guide, l'accompagne dans ses guerres, qui prédit tout ce qui doit arriver jusqu'à la fin des siècles, qui finit par être enfermé vivant dans un tombeau de pierre par la Dame du Lac, héritière d'une partie de sa puissance surnaturelle. Ce *Livre de Merlin* conserve la tradition la plus pure des anciennes légendes gallo bretonnes. Il offre donc un immense intérêt littéraire et historique.

3° Le *Livre de Tristan* ou *Tristram* appartient particulièrement aux traditions de la Petite Bretagne. Tristan est le modèle et, pour ainsi dire, le dieu des chasseurs, des musiciens et des poètes. Les lais qu'on lui attribuait étaient encore chantés en langue bretonne dans le treizième siècle. Le pays de Léon et la Cornouaille armoricaine, anciens royaumes celtiques, sont les lieux dans lesquels l'action se passe ordinairement. Les arrangeurs français de cette précieuse légende ont rattaché les aventures de Tristan à l'histoire du roi Artus ; mais je pense que les deux personnages n'avaient, dans les plus anciennes croyances populaires, rien de commun entre eux.

4° Le *Livre de Lancelot du Lac* semble un second arrangement des légendes armoricaines relatives à Tristan. Lancelot, fils du roi de Benoïc (Bourges) et neveu du roi de Gannes (Gallnay), aime la reine Genièvre, femme du roi Arthus ; il trahit Artus avec les plus loyales intentions du monde, comme Tristan aime Iseult et trahit le roi Marc. Une seule source aurait ainsi fait naître deux grands courants de poésie.

5° Enfin la conclusion de la vie d'Artus, de Lancelot et de toutes les merveilles de la Table-Ronde, a été réunie dans un livre qu'on appelle tantôt la Mort d'Artus, tantôt le Brel, tantôt la Quête ou le Dernier livre du Saint-Graal. C'est la moins estimable de toutes ces branches romanesques. Plusieurs auteurs y ont travaillé ; ils n'ont pas su donner à leur récit la moindre apparence d'unité. C'est là qu'on voit ferrailer sans interruption, contre les enchanteurs, les géants et les bêtes féroces, tous les chevaliers de la Table-Ronde, les Perceval, les Lionel, les Agravaïn, les Hector, les Palamède, les Gauvain, les Guire ou Guiron, les Bliombéris, les Dimas, les Keux, les Mordrain et bien d'autres. Ainsi, dans les tournois, on voyait toujours les joutes courtoises et les duels chevaleresques se terminer par une mêlée générale, un chamailis qui ne permettait plus de rien distinguer.

Maintenant, il nous suffira de citer les noms des Romans qui ont continué les livres de la Table-Ronde, dont la composition ne date guère que de la fin du quinzième siècle ; c'est le *Petit Tristan* ; le livre de *Meliadus*, père de Tristan ; le *Roman de Perceforest* ; ceux de *Constant*, du *Petit Artus*, de *Lac*, fils de Lancelot du Lac, d'*Isaïe le Triste*, etc.

On voit que la bibliographie des Romans se confine, jusqu'aux dernières années du treizième siècle, dans les bornes des légendes de la cour d'Artus de Bretagne. Ce genre de composition ayant rapidement hérité de la vogue acquise d'abord aux Chansons de geste, des trouvères de second ordre se rencontrèrent qui, reprenant bientôt en sous-œuvre les anciens poèmes, en firent des imitations en prose. Alors parurent, dans les premières années du quatorzième siècle, le *Roman d'Alexandre*, d'après les chants de Lambert le Court et d'Alexandre de Bernay ; le *Roman de Thèbes et de Troyes*, d'après les poèmes de Benoît de Sainte-Maure ; le *Roman de Godefroi de Bouillon*, d'après les Gestes du Chevalier au Cigne et de la première Croisade. Puis, on dérima les chansons, même les plus populaires, comme le *Roman de Guillaume d'Orange*, ceux de *Maugis* et des *Quatre fils Aimon* ; de *Charlemagne*, d'*Ogier le Danois*, d'*Amile et Amis*, de *Valentin et Orson*, de *Gérard de Roussillon*, de *Gerard d'Euphrate*, de *Gallien*, de *Huon de Bordeaux*, de *Doolin de Mayence*, de *Fierabras*, de *Thésée de Cologne*, d'*Abladane*, de *Garin de Monglave*, de *Gerard de Nevers*, de *Mélusine*, de *Robert-le-Diable*, etc.

Le goût public était déjà fait à cette façon d'écrire et de transformer : on doit à quelques écrivains d'autres Romans, fruits d'une invention nouvelle, et remarquables par une sage concision, par la grâce et l'intérêt de la narration. Nous sommes arrivés au règne de Charles VII : d'un côté, la cour de Bourgogne encourage tous les genres de littérature agréable ; de l'autre, le bonheur des temps réveille la verve assoupie des contemporains de Philippe-Auguste et de saint Louis. C'est en ce temps-là qu'Antoine de la Sale écrit le délicieux livre du *Petit Jehan de Saintré*, et la satire des *Quinze joies du mariage*, allusion assez plaisante aux livres dévots des *Quinze joies* et des *Onze douleurs de Notre-Dame*. Alors naquirent le duc *Lyon* ; le chevalier *Paris et Vianne, sa mie* ; le *chevalereux comte d'Artois* ; *Ferrant de Flandres* et *Baudouin d'Avesnes, Palanus, Pierre de Provence, Jean de Calais et de Paris*. Ces récits d'aventures avaient été précédés des Romans didactiques, comme les livres de *Marcon* ou des *Sept sages*, du *Chevalier de la Tour*, de *la Cité des Dames*. Ils furent suivis du *Livre des Merveilles*, qui rappelle le conte de *Zadig* ; du *Chevalier délibéré*, par George Chatelain ; de *l'Abusé en court*, par le roi René ; du *Jouvencel*, par l'amiral Jean de Rueil, etc., etc.

Tous ces Romans, antérieurs à la Renaissance, sont exclusivement français par leur origine. Nous allons maintenant détourner nos regards pour suivre, chez les Italiens, la transformation des éléments empruntés à nos auteurs. Les poètes de l'Italie avaient eu sous les yeux deux types bien tranchés : nos chansons de geste, poèmes rudes et véritablement héroïques, dans lesquels l'amour ne tenait que la dernière place ; mais d'ailleurs quelquefois remplis des grands effets du dévouement maternel et conjugal. Dans ces poèmes, il n'y a rien qui puisse révéler des mœurs délicates et raffinées ; les jeux y sont les échecs et la chasse ; les grandes passions sont la vengeance, les assises féodales et la guerre. C'est, en un mot, l'expression des mœurs des septième, huitième, neuvième, dixième et onzième siècles. Avec la fin du douzième, avaient paru chez nous les Romans de la Table-Ronde, et ces héros de l'ère gauloise y avaient pris naturellement la livrée de l'époque qui les faisait renaître : l'amour, la galanterie, les tournois, les combats merveilleux, comme on espérait en trouver dans l'Orient, tels sont les points sur lesquels roulent toutes les aventures dans ces énormes volumes. Que firent les Italiens ? Ils prirent leur costume et leurs mœurs dans les livres de la Table-Ronde ; ils mirent ce costume sur les épaules de notre rude Roland, de notre brutal Renaud, de notre rusé Tancrede. Ainsi, nos anciens preux devinrent

de grands extravagants qui oublient Roncevaux, la guerre féodale et les exploits d'Antioche, pour devenir, au seizième siècle, de languoureux émules de Tristan, de Lancelot et de Perceval. En France, les écrivains qui, dans le même temps, essayèrent de renouveler l'ancienne poésie nationale, se gardaient bien de confondre ainsi tous les anciens souvenirs épiques et, romanesques ; mais en Italie, le mépris de nos traditions nationales ne pouvait être aux yeux des lecteurs un sujet de reproche.

Les poèmes italiens, inspirés par les Douze Pairs et la Table-Ronde, conservèrent le nom de *Romans* ; comme les premiers récits, empruntés aux poèmes bretons, affectèrent chez nous le nom de lais. Cependant les *Reali di Francia* sont en prose, et c'est de cette compilation indigeste que sortirent directement les *Rinaldo*, les *Morgante*, les *Rolando*, les *Guerino*, les *Leandra*, et tous les livres chevaleresques de l'Italie. Ces poèmes, comme nous l'avons dit, furent retrouvés au-delà des monts, par nos Français, vers le commencement du seizième siècle ; et, par suite du voile épais qui recouvrait alors toutes les origines nationales, ils furent pris pour des ouvrages originaux, dont la traduction devait enrichir la littérature française.

Pour l'Espagne, elle avait des traditions héroïques qui l'empêchèrent de se passionner comme l'Italie pour nos pairs de France. Bernard de Carpio et le Cid Campéador avaient réveillé la poésie chez les Espagnols : ceux-ci se contentèrent donc d'accueillir nos Romans de la Table-Ronde, qu'ils traduisirent de bonne heure, et dont ils firent, comme les peuples de l'Allemagne et des Pays-Bas, leurs plus chers délices. Puis, ils composèrent sur ce modèle un autre ouvrage dont la renommée devait bientôt égaler celle des Romans français : *Amadis de Gaule*. Doit-on cette excellente invention aux Portugais ou bien aux Espagnols ? La question n'est pas vidée : certains critiques recommandables vont même jusqu'à contester à la Péninsule la priorité d'invention ; mais leur opinion ne peut se soutenir, si l'on oppose à l'intrigue des Amadis celle du livre de *Lancelot du Lac*, que personne en France n'avait encore cessé de lire, quand on parla pour la première fois d'Amadis de Gaule, de Galaor et d'Esplandian. Qu'ils aient donc été faits à Lisbonne ou à Madrid, ils furent traduits en français par Nicolas de Herberay, sieur des Essars ; l'élégance du style de ce traducteur, les heureux changements qu'il fit au texte espagnol pour l'accommoder au goût français, décidèrent la vogue immense des Amadis. Les Italiens l'empruntèrent à la version française ; et bientôt surgirent d'innombrables imitations qui, chaque jour plus languissantes et plus fades, décidèrent enfin, comme nous savons, la composition et le succès du chef-d'œuvre de Cervantes. Ainsi l'Espagne, après avoir pu, dans Amadis, évoquer au seizième siècle toutes les vieilles ombres de nos preux de la Table Ronde, eut encore la gloire de souffler sur cette vie fantastique, en donnant au monde le Don Quichotte. Le remède vint de la lance, instrument du dommage ; devant l'amant de la dame du Toboso, disparut pour toujours l'ordre de la chevalerie errante.

Voici la liste des principaux romans du cycle d'Amadis. Les quatre premiers livres dont Amadis est le véritable héros, furent imprimés en Espagne vers 1519, et, nous devons le dire, rien n'y porte le cachet d'une composition beaucoup plus ancienne. Les admirables descriptions de palais, qui faisaient encore aux dix-septième siècle le bonheur de madame de Rambouillet, semblent même révéler clairement les goûts et les dispositions de l'Espagne à la fin du quinzième siècle. Cependant, les souteneurs du Portugais Vasco de Lobeira voient dans cet écrivain un contemporain de notre Alain Chartier. Un manuscrit, plus ancien que les éditions imprimées, pourrait seul terminer la querelle ; mais jusqu'à présent,

par malheur, aucune bibliothèque d'Espagne, de Portugal ou de France, n'a pu se glorifier de posséder cette preuve de conviction.

Les faits d'Esplandian (*Las Sergas del virtuoso cavallero Esplandiano, hijo d'Amadis de Gaule*) parurent en 1521 ; c'est le cinquième livre d'Amadis. On s'accorde volontiers à regarder comme son auteur Garcia Ordones de Montalvo. Les deux livres suivants : *Florisande de Catana* et *Liswart de Grèce*, fils d'Esplandian, sont de 1526. Les autres livres qui se succédèrent à peu d'intervalle, mais dont il est difficile de signaler exactement les premières éditions, renferment l'histoire du *Chevalier de l'ardente Épée*, ou *Amadis de Grèce*, de don Florisel de Niquée, fils de la belle Niquée, et de don Silves de la Selva.

Ces douze parties espagnoles forment les quinze premiers livres de la traduction française. La suite, jusqu'au vingt-quatrième et dernier livre, est d'origine française ou italienne, et renferme l'*Histoire de Sferamunde de Grèce* et de *Don Belianis*. Mais ces continuations sont bien éloignées de valoir les premières parties.

Nous ne citerons pas ici les innombrables Romans enfantés par le prodigieux succès des Amadis, soit en Espagne, soit en Italie, soit en France ; les moins mauvais sont certainement *Tyran le Blanc*, *Primaleon de Grèce* et *Gerileon d'Angleterre*. Pour les autres, on en trouve une liste piquante et judicieuse dans l'inventaire de la bibliothèque de Don Quichotte, au livre 1er du roman de Cervantes. Il doit suffire d'y renvoyer nos lecteurs.

Nous ne dirons rien du Roman chez les nations germaniques ; à proprement parler, elles n'ont pas eu de *Romans*. La poésie n'a guère cessé de servir chez elles de cadre aux fictions chevaleresques, et si quelques facéties allemandes ont joui d'une vogue populaire, telles que *Ulespiègle*, *Fortunatus*, *Faust*, etc., elles doivent figurer plutôt dans la série des légendes superstitieuses que dans celle des ouvrages composés avec la seule intention d'amuser. D'ailleurs, les Allemands, ainsi que les Hollandais, les Anglais, etc., ont traduit tous nos Romans chevaleresques, depuis le Saint Graal jusqu'aux dernières imitations d'*Amadis de Gaule*.

Nous avons exposé quel a été le Roman jusqu'à la Renaissance ; disons maintenant ce qu'il ne fut pas. On chercherait vainement dans nos anciens auteurs la peinture exacte et la critique approfondie des mœurs contemporaines. Le soin de blâmer la corruption et les travers du siècle était alors laissé aux prédicateurs, qui s'acquittaient, avec la plus robuste conscience, de ce pénible devoir : ils recommandaient la régularité des habitudes, mais ils avaient la modestie de ne pas offrir en exemple leur propre conduite. La critique de mœurs ne nous paraît guère antérieure au Roman bourgeois de Furetière, et à l'agréable histoire de *Francion*, par Sorel ; et nous n'avons pas à nous occuper ici de cette innombrable foule de Romans qui ont paru dans toutes les langues et sous toutes les formes depuis la fin du seizième siècle, suivant les caprices de la mode et du moment, pour l'amusement des femmes, des oisifs et des jeunes gens. Tout ce que nous avons dû prouver ici, c'est que le Roman, ce précieux genre de composition littéraire, est d'origine française, et qu'il avait, avant le dix-septième siècle, déjà produit un grand nombre de chefs-d'œuvre.

PAULIN PARIS, de l'Académie des
Inscriptions et Belles-Lettres.

TROISIÈME PARTIE

BEAUX-ARTS

MANUSCRITS

AU quatrième siècle de l'ère chrétienne, le monde n'était plus romain : des Grecs nouveaux, infirmes héritiers des anciens, voulaient survivre à la chute de l'Occident ; le soleil d'Orient ne put suffire pour les raviver, et bientôt il n'y eut plus de Byzance grecque, ni de Rome latine. Le Nord secoua partout son sarrau de frimas, et l'Asie fournit aussi son contingent de Barbares. Tout fut changé ou détruit ; l'idée de Dieu survécut seule à tant de ruines, et le culte qui lui fut consacré sauva en quelque sorte les lettres et les arts. La société antique se trouva ainsi transformée ; tout prit d'autres noms, empruntés à des idiomes issus eux-mêmes de cette confusion universelle : l'usage de l'écriture se conserva et pénétra même dans des pays jusque-là incultes ou inconnus ; l'intelligence humaine flottait incertaine, n'étant plus grecque ni romaine, et n'étant pas encore chrétienne.

A cette époque, on n'avait pas cessé de copier les ouvrages des auteurs païens ; mais on multipliait de préférence, et avec un zèle qui portait en lui-même sa récompense, les textes dogmatiques de l'Église chrétienne, leurs versions et leurs commentaires ; on a, de ce temps-là, quelques belles copies des œuvres de Virgile et des versions de la Bible. Arrêtons-nous d'abord à décrire le matériel des anciens livres et les procédés divers que le progrès des arts introduisit dans leur confection.

Une fois l'écriture inventée et passée dans l'usage général de la société policée et libre, le choix des matières propres à la recevoir et à la fixer fut très-diversifié, quoique soumis à la nature même des textes à écrire : les plus parfaites et les plus commodes de ces matières furent trouvées les dernières. On sait, par le témoignage des anciens, qu'ils écrivirent sur la pierre, les métaux, l'écorce et les feuilles de plusieurs espèces d'arbres, sur l'argile séchée ou cuite, sur le bois, l'ivoire, la cire, la toile, les peaux de quadrupèdes plus ou moins préparées, le parchemin, qui fut la meilleure de ces préparations, le papyrus, qui est la seconde écorce d'un roseau, ensuite le papier fait de coton, enfin le papier de chanvre et de lin, dit papier de chiffé.

En rappelant l'antique usage d'écrire sur pierre, sur métaux et sur l'argile séchée ou cuite, ce n'est point des inscriptions, gravées en creux sur ces matériaux, que nous voulons parler, mais bien de textes écrits à la main, sur ces substances dures et pesantes, avec le pinceau, le calame de roseau ou de cuivre, qui a précédé l'emploi des plumes. On possède, en effet, des pierres plates, en calcaire blanc, ayant quelques pouces de dimension, sur lesquelles on a écrit au pinceau des lettres ou autres pièces en très-ancienne écriture égyptienne ; on possède aussi un grand nombre de tessons ou fragments de vases d'argile, même très-commune, sur lesquels on a écrit en langue copte des lettres et autres pièces d'un usage vulgaire, qui furent transportées à de grandes distances. On conserve, dans quelques musées, d'autres tessons, sur lesquels les centurions et les questeurs des légions romaines établies en Égypte écrivaient leurs recettes et leurs dépenses. Des actes publics, émanés de l'autorité locale en Égypte pour être offerts à la connaissance de tous, étaient simplement écrits au pinceau et en encre rouge sur le marbre blanc. Des contrats en écriture copte sont tracés en

encre blanche sur des peaux préparées et teintées en rouge ; des textes égyptiens, d'une haute antiquité, ayant une grande étendue et accompagnés de scènes peintes très-variées, sont écrits sur de la toile blanchie. L'écorce du bouleau a servi de papier aux peuples du Septentrion. Il ne nous est point parvenu de fragments antiques écrits sur parchemin, quoique l'invention de cette matière préparée pour l'écriture soit attribuée à l'antiquité et à Pergame, une de ses villes les plus célèbres.

La priorité, prouvée par des monuments originaux venus jusqu'à nous, est pour le papyrus, matière à la fois abondante et d'une mise en œuvre facile, de qualités et de prix très-différents, propre à satisfaire en même temps les caprices d'un luxe oisif et les besoins plus modestes des classes laborieuses ; matière douée d'un principe de durée à l'épreuve des siècles. Le Moyen Age l'employa journellement dans les affaires privées jusqu'au moment où le parchemin fut plus commun, et elle servit aussi à la transcription des manuscrits : il nous en reste encore -de très-beaux mais de très-rares exemples : La plante de laquelle on tirait le papyrus est un roseau qui vit dans le lit, les canaux et les lacs du Nil ; il s'élève à plusieurs pieds de hauteur, avec des feuilles ; il porte aussi une houppe analogue à celle du maïs, mais arrondie plutôt que pendante. Le roseau du papyrus croissant surtout dans la Basse-Égypte, où le Nil avait ses sept embouchures dans la mer, les anciens Égyptiens avaient fait de cette houppe le symbole consacré de la Basse-Égypte, comme la fleur de lotus était celui de la Haute-Égypte. Après avoir arraché la plante du papyrus et tranché la racine, on coupait aussi le haut de la tige, en conservant un tronc d'un ou deux pieds de longueur ; c'est de ce tronc qu'on enlevait successivement la première écorce et toutes les pellicules adhérentes, au nombre de dix à douze. Ces pellicules étaient plus fines et plus blanches, selon qu'elles étaient plus voisines du cœur de la plante, et qu'elles avaient plus longtemps vécu dans l'eau ; leurs dimensions dépendaient du diamètre du tronc. Ces pellicules étaient étendues, battues et mises en presse ; on les collait ensuite bout à bout pour en former des feuilles, ou des livres, ou des rouleaux de diverses grandeurs. Il y a des feuilles de dimensions différentes, ayant servi pour des lettres, des comptes, des contrats, des plans et des dessins ; il y a des livres pliés à plat composés de plusieurs feuillets, enfin des rouleaux ayant jusqu'à soixante pieds de longueur. La hauteur des papyrus variait aussi suivant les besoins et selon la destination des feuilles ; le plus haut que l'on connaisse ne dépasse pas dix-huit pouces. Comme cette matière végétale desséchée était de sa nature très-friable, toutes les feuilles étaient doubles ; et en collant la seconde pellicule sur la première, on avait le soin de croiser les fibres, afin de donner plus de consistance à la feuille, au livre ou au rouleau. Le poids d'une presse abattait ensuite les aspérités des feuilles du papyrus ; on achevait de les polir avec la pierre ponce, l'agate ou l'ivoire ; enfin, pour les garantir de l'humidité ou des insectes, on les plongeait dans l'huile de cèdre, et certes le procédé était d'une grande efficacité, puisqu'il nous est parvenu des feuilles écrites au dix-huitième siècle avant l'ère chrétienne, plusieurs siècles avant Moïse. De la qualité de la plante, de son âge, de sa maturité et de ses diverses préparations, résultaient plusieurs qualités de papyrus ; on leur donna différents noms : on connaît le papyrus *royal*, le plus blanc et le plus haut ; le papyrus *hiératique*, à l'usage des prêtres, qui formaient la première classe de l'État en Égypte ; puis, sous les Romains, on le nomma *auguste*, *livien*, *fannien*, quand Fannius Sagax en eut établi une fabrique à Rome ; *claudien*, en l'honneur de l'empereur Claude ; enfin *saitique* et *tanique*, parce qu'on le récoltait dans le Saïs et dans le nome de Tanis.

Le monde romain avait adopté l'usage du papyrus, qui était pour Alexandrie une branche de commerce des plus importantes. On en trouve la preuve dans les écrivains de tous les siècles. Saint Jérôme en rend témoignage pour le cinquième siècle de l'ère chrétienne. Au sixième, Théodoric diminua l'impôt onéreux établi sur cette marchandise. Les empereurs grecs et latins donnaient leurs diplômes sur le papyrus ; l'autorité pontificale de Rome y écrivit aussi ses plus anciennes bulles. Les chartes des rois de France de la première race furent aussi expédiées sur le papyrus. Dès le huitième et le neuvième siècle, le parchemin lui fit concurrence ; le papier de coton accrut cette concurrence presque en même temps, et l'on fixe généralement au onzième siècle l'époque où le papyrus fut remplacé tout à fait par ces deux nouvelles productions.

Pour écrire sur le papyrus, on employa le pinceau ou le roseau et des encres de diverses couleurs : l'encre noire fut la plus usitée. Il y avait aussi dans le Nil une autre espèce de roseau, très-propre à faire les *calam*, nom qu'on donne encore en Orient à l'instrument qui y remplace la plume à écrire : celle-ci ne fut pas adoptée avant le huitième siècle.

On possède en France quelques chartes mérovingiennes et quelques manuscrits latins sur papyrus ; mais les bibliothèques d'Italie sont plus riches en ce genre de monuments graphiques. Il existe en Angleterre des fragments des Évangiles ; à Genève et à Paris, des ouvrages de saint Augustin ; à Milan, une partie de la traduction latine de l'ouvrage grec de Rufin. Les manuscrits d'Herculanum étaient également écrits sur papyrus. Gaëtano Marini, qui a publié le recueil des instruments écrits sur papyrus existants en Italie et en France (*I papiri diplomatici* ; in-Roma, 1805, f°), n'en a pas connu de plus récent qu'un acte, daté de l'an 1057, troisième année du pape Victor II ; ce qui coupe court à toutes les discussions résumées par les auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatie* (t. Ier, p. 497 et suiv.), et confirme leurs conclusions, d'après lesquelles l'usage du papyrus ou papier d'Égypte fut abandonné à la fin du onzième siècle.

On a beaucoup parlé d'un papier fait très-anciennement d'écorce d'arbre, notamment avec celle du tilleul. Cette tradition est peut-être fondée, mais il n'en subsiste aucune preuve ; avant que les diplômes sur papyrus d'Égypte eussent été bien étudiés, on prenait cette matière pour une écorce d'arbre, et cette erreur a été fort commune. La Bibliothèque royale possède quelques feuillets d'un manuscrit latin, que D. Mabillon dit être de papyrus, et D. Montfaucon, d'écorce d'arbre : un examen attentif et la comparaison des matières donnent pleinement raison à Mabillon. Ce manuscrit, autrefois à Saint-Germain-des-Prés, aujourd'hui à la Bibliothèque royale, est réellement en papyrus. On ne connaît sur écorce d'arbre que des écrits modernes, tels deux ordonnances russes, sur écorce de bouleau bien préparée, concernant l'administration du Kamtchatka.

Quant au papier proprement dit, de soie, de coton, de chiffes et autres matières, les Asiatiques connaissent le papier de soie depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne ; l'usage du papier de coton est aussi bien ancien en Asie il s'introduisit parmi les Grecs dès le neuvième siècle, et depuis il devint commun dans les pays où ils se fixèrent. On fit aussi des papiers de fantaisie ; mais nous n'avons à nous entretenir ici que des matières que nous présentent les manuscrits : le papyrus d'Égypte, qui croît encore en Sicile, le parchemin, le papier de coton et le papier de chiffes.

Ce dernier fut fabriqué à l'imitation du papier de coton ; les mêmes procédés servirent à la manipulation des deux matières. On fait remonter au douzième siècle le premier usage du papier de chiffes. On connaît des registres de notaires

du treizième siècle, écrits sur papier de coton ; mais on a trouvé une lettre du sire de Joinville à Louis le Hutin, écrite sur papier de chiffre, et c'est là le plus ancien exemple de ce papier occidental. Pour les actes de l'autorité publique, comme pour les manuscrits importants, le parchemin fut toujours préféré et même exigé.

Le format des manuscrits n'était point sujet à des règles fixes ; il y a, des volumes de toutes les dimensions : les plus anciens sur parchemin, sont, en général, plus hauts qu'ils ne sont larges, ou bien carrés ; l'écriture est appuyée sur une ligne tracée à la pointe sèche et plus tard à la mine de plomb ; les cahiers sont composés d'un nombre indéterminé de feuilles ; la première feuille des cahiers de papyrus est parfois en parchemin pour aider à leur conservation ; un mot ou un chiffre, placé au bas de la dernière page de chaque cahier et au fond du volume, sert de réclame d'un cahier à l'autre.

Il faut rappeler ici que les empereurs de Constantinople avaient l'habitude de souscrire en encre rouge les actes de leur souveraine puissance : leur premier secrétaire était le gardien du vase de cinabre qui ne servait qu'à l'empereur. Quelques diplômes des rois de France de la seconde race sont de même authentiqués en encre rouge.

On ne connaît l'emploi de l'ivoire, en feuillets de manuscrits, que chez les Asiatiques modernes. La feuille de palmier est aussi d'un usage vulgaire dans toute l'Asie.

Les tablettes de cire consistaient en une planche légère dont le champ était plus bas que les bords : on couvrait cette planche d'une couche de cire blanche ; on y traçait les lettres en creux au moyen d'un style en cuivre ou en fer, pointu par un bout et aplati en spatule à l'autre bout, qui servait à effacer les traits, soit pour faire des corrections, soit pour écrire de nouveau et plusieurs fois successivement sur la même page.

Le parchemin ne semblait pas d'abord susceptible de recevoir deux fois de l'écriture, mais on imagina de le gratter pour le faire servir encore. Les manuscrits qui conservent les vestiges de ce procédé purement économique se nomment palimpsestes, ou anciennement grattés. On grattait, en effet, l'ancienne écriture sur le parchemin, mais l'opération n'a jamais été faite assez parfaitement pour que l'œil exercé d'un paléographe ne puisse retrouver la trace de cette ancienne écriture. Il arrive aussi que l'ancien livre a pris une autre forme sous le nouveau texte, que le parchemin a été plié à contre-sens, de sorte qu'on reconnaît les lignes primitives à la pointe sèche, tracées à angle droit ou ne correspondant plus avec les nouvelles lignes, C'est dans les manuscrits palimpsestes qu'on a découvert des textes inédits grecs ou latins. Le Traité de la République, par Cicéron, était caché sous le texte du Concile de Chalcédoine. Monseigneur le cardinal Mai a publié plusieurs volumes, extraits des manuscrits palimpsestes de Milan et de Rome. La Bibliothèque royale de Paris possède un certain nombre de manuscrits grecs ou latins réécrits, mais on n'en a tiré jusqu'ici que peu de chose ; toutefois, le manuscrit grec, numéroté 9, contenant les ouvrages de saint Éphrem, écrits au treizième siècle, renferme un texte des Évangiles en grec remontant au cinquième ou sixième siècle ; ce texte a été ravivé par les procédés chimiques, et publié en entier par M. Tischendorff, à Leipsick, il y a peu d'années.

Ajoutons, pour terminer ce qui concerne le matériel des manuscrits, que le choix du parchemin répondait à l'importance ou à la destination du livre ; que les plus

beaux, les plus riches, sont composés du parchemin le plus blanc et le plus fin ; que le suprême en cette matière était le parchemin teint en pourpre ; qu'on écrivait d'ordinaire sur la pourpre avec de l'encre d'or ou d'argent ; qu'il nous reste quelques beaux modèles de ce luxe, fort dispendieux, dans les manuscrits tout liturgiques ; que l'encre noire était d'un usage universel pour les manuscrits comme pour les chartes ; qu'on écrivait les titres des livres et des chapitres avec de l'encre rouge, de là, le nom de rubriques donné à ces titres ; qu'on employait aussi des encres bleues, vertes et jaunes, mais pour ornement plutôt que pour le corps des ouvrages : le goût des écrivains, des calligraphes et des miniaturistes était d'ailleurs le seul arbitre de l'ornement, à moins qu'il ne se soumit aux ordres de la personne qui faisait les frais de la copie ; quant aux frais de la reliure, ils entraient en grande considération dans la dépense du volume.

On attachait souvent les cahiers d'un manuscrit à deux ou trois lanières de cuir qu'on clouait ensuite à deux ais de bois ; il n'y avait dans ces simples matériaux aucune cause prochaine de fermentation, ni de génération d'insectes, tandis que la couverture en peaux préparées et la colle de farine exposent les livres à ce double danger. Mais le luxe pénétra bientôt dans les reliures : l'offrande d'un Évangélaire, d'un Missel, d'un Antiphonaire, à une église, témoignait de la piété du donateur en proportion de la richesse du présent. On a des descriptions merveilleuses d'anciens manuscrits enfermés dans des cassettes non moins merveilleuses que les livres mêmes ; on conserve, soit dans les trésors des monastères, soit dans les bibliothèques publiques, des volumes réellement remarquables par leur exécution calligraphique, par les lettres peintes relevées d'or et d'argent dont ils sont ornés, par la beauté des peintures qui les enrichissent et par la magnificence de leur reliure en or battu, en argent sculpté, en figurines de métaux précieux, en émaux ou en nielles antiques, en pierres gravées ou pierres précieuses serties sur or ou sur argent débité en filigranes, ou travaillé avec toute la perfection de l'orfèvrerie du Moyen Age.

L'offrande de si riches volumes ne se faisait pas sans éclat : le manuscrit était déposé sur l'autel principal de l'église ; une messe solennelle était célébrée à cette occasion, et le volume, après avoir été béni, même s'il renfermait un texte profane, était placé avec quelque cérémonie dans la bibliothèque ou le trésor de l'église ; d'ordinaire, une inscription à la fin de l'ouvrage mentionnait cette offrande à Dieu et aux saints du paradis,

Il ne faut point s'étonner de l'empressement de l'Église à encourager ces sortes d'hommages où la littérature avait autant d'intérêt que la religion : l'Église, à peu près seule, était lettrée et savante ; elle comprenait la nécessité de répandre la foi ; elle recherchait les auteurs profanes presque à l'égal des textes sacrés ; les orateurs chrétiens prenaient leurs modèles d'éloquence là où ils les trouvaient, dans Rome païenne ; les poètes, ayant la même langue, n'avaient point d'autre école, et le zèle des nouveaux disciples s'exaltait jusqu'à découvrir des prophéties du Messie dans les écrivains bien antérieurs aux doctrines nouvelles. Ainsi les manuscrits grecs et latins profanes sont, pour le plus grand nombre, comme les Bibles et les Pères, l'ouvrage des moines et des clercs. Les règles des plus anciennes congrégations religieuses recommandent, comme une œuvre très-agréable à Dieu, aux moines qui savaient écrire, de copier les manuscrits, et à ceux qui ne le savaient pas, d'apprendre à les relier. Il existe différentes chartes de concession du droit de chasser, dans les forêts seigneuriales, les quadrupèdes dont la dépouille servait à la reliure des manuscrits. Au onzième siècle, le comte d'Anjou accorde, comme privilèges perpétuels, à l'abbesse de Sainte-Marie de Saintes, le droit de faire prendre chaque année, dans les forêts

du comte, une paire de sangliers, de cerfs, de daims, de chevreuils et de lièvres vivants, pour son amusement (*ad recreandam femineam imbecillitatem*), et dans la forêt d'Oléron, la dîme des cerfs et autres bêtes fauves dont les peaux devaient être employées à couvrir les livres de l'abbaye. (*Cartulaire de Sainte-Marie de Saintes, et Documents historiques, Mélanges, tome Ier, page XVI.*) Le savant Alcuin exhortait ses contemporains à transcrire les livres : *C'est une œuvre très-méritoire, leur disait-il, utile au salut bien plus que le travail des champs, qui ne profite qu'au ventre, tandis que le travail du copiste profite à l'âme.* Son contemporain Clément, directeur de l'Académie de Paris, éduquait en même temps les écrivains royaux ou Palatins, professant dans les écoles du Palais, et les écrivains ou *Dictatores*, attachés au service de la chapelle de l'empereur. Nous aurons l'occasion de parler des capitulaires, par lesquels Charlemagne voulut assurer la réformation de l'écriture, la correcte transcription des textes manuscrits, prévenir l'ignorance des copistes et réprimer leur témérité.

A toutes les époques de l'histoire, on trouve la mention de certains manuscrits célèbres, et ces traditions font honneur aux siècles où elles sont nées : l'intelligence conservait tous ses droits à l'estime des hommes qui gardaient religieusement le souvenir de ses chefs-d'œuvre. Nous ne remonterons pas jusqu'aux traditions grecques, relatives aux ouvrages d'Homère, dont quelques copies avaient été ornées avec un luxe qu'on n'a point imité depuis ; nous n'avons à considérer notre sujet que depuis les siècles chrétiens ; c'est la date de la formation des sociétés modernes. Au cinquième siècle, saint Jérôme savait que Pamphile le Martyr avait transcrit de sa main les ouvrages d'Origène : il en possédait vingt-cinq cahiers. Saint Ambroise, saint Fulgence, Alcuin, Hincmar, archevêque de Reims, copiaient eux-mêmes les livres les plus utiles, et comme c'étaient des hommes très-savants, ils s'appliquèrent surtout à la bonne leçon des textes. Ajoutons que les divisions dogmatiques, qui se manifestèrent dans l'Église chrétienne aux premiers siècles de son existence, contribuèrent indirectement à la conservation des textes généralement corrects des Écritures, les catholiques surveillant les copistes qu'ils payaient, les donatistes surveillant les leurs. On désignait ces copistes par les noms de *Scriba, Scriptor, Notarius* ; le lieu où ils siégeaient habituellement se nommait *Scriptorium*. Le mot *scriptor* avait parfois une autre acception, comme on le voit par cette formule d'un diplôme du huitième siècle, où on lit : *Geraldus scripsit scriptor imperatoris per manum magistri Hugonis cancellarii.* (*De re diplomatica, p. 161.*) Les capitulaires contre les mauvais copistes étaient souvent renouvelés : *Jubemus ut scriptor es quique non vitiose scribant — De scriptoribus, ut non vitiose scribant.* (BALUZIUS, *Capitularia, t. II, p. 1160*). Les prescriptions de ces capitulaires étaient minutieuses. En l'année 789, on y lit : *On aura de bons textes catholiques dans tous les monastères, afin de ne point faire des demandes à Dieu en mauvais langage.* En l'an 805 : *S'il faut copier les Évangiles, le Psautier ou le Missel, on n'y emploiera que des hommes soigneux et d'un âge mûr. Les erreurs dans les mots peuvent en introduire dans la foi.* Une constitution de l'an 788, et relative à la révision des livres (*De emendatione librorum*), ordonne : *repare obliteratam lilterarum officinam ; et pernoscenda studia artium liberalium EXEMPLO NOSTRO invitamus,* dit le roi, qui ajoute : *correximus veteris et nom Testamenti libros imperitia depravatos,* et qui charge Paul Diacre de réviser le texte de l'office de nuit, corrompu par de nombreux solécismes. (BALUZ., *Capitularia, tome Ier.*) Le *dictator* était celui qui dictait à l'écrivain ; venaient ensuite les correcteurs, hommes savants qui rectifiaient l'ouvrage des copistes et qui annonçaient leur révision par les mots : *contuli, emendavi.* Au onzième siècle surtout, on rétablit

cet ancien usage des Romains. On parle d'un texte d'Origène corrigé de la main de Charlemagne, à qui l'on attribue aussi l'introduction du point et des virgules dans les manuscrits. Les plus grands hommes de l'Église ne dédaignèrent point une telle occupation : saint Jérôme, saint Augustin, Loup, abbé de Ferrières, Paul, diacre au mont Cassin, Mayeul à Cluny, revoyaient les nouvelles copies et dirigeaient le travail des écrivains. Les corrections étaient indiquées dans les interlignes, et les additions portées sur les marges ; quelquefois, pourtant, on renonçait à cette révision du texte, afin de ne point gâter un beau manuscrit.

La même prévoyance présidait à la confection matérielle des diplômes et des chartes : les référendaires ou chanceliers les rédigeaient et en surveillaient l'expédition ; les grands officiers de la couronne y intervenaient ; ces actes étaient lus publiquement avant d'être signés et scellés. Les notaires et les témoins garantissaient l'authenticité des chartes relatives aux intérêts particuliers : l'autorité publique avait réglé le formulaire de ces expéditions.

Après cet exposé sommaire des principales notions concernant le matériel des manuscrits et leurs caractères extrinsèques, notions également applicables à l'étude des chartes, nous devons entrer dans l'examen de leurs caractères intrinsèques et en quelque sorte nationaux, qui nous révéleront leur véritable origine. Le plus significatif de ces caractères est, sans nul doute, la langue employée dans ces productions de l'esprit des anciens temps.

Il est permis de suivre avec quelque confiance, dans l'histoire des manuscrits et des chartes, les divisions par pays et par langues, car toutes les littératures qui se sont formées durant le Moyen Age sont fondamentalement caractérisées par l'idiome même qu'elles ont adopté, perfectionné et enrichi. C'est pourquoi cette considération, tirée des idiomes, est certainement le guide le plus sûr à choisir, le seul qui ne puisse point tromper sur l'origine des peuples et la nature de leurs travaux intellectuels. Les langues et les littératures de l'Europe nouvelle sont, en effet, toutes grecques ou latines, slaves ou gothiques : ces quatre grandes familles de peuples et de langues ont subsisté malgré les injonctions de la politique. Telle est la base des recherches, au moyen desquelles on doit établir l'origine et la nature de l'écriture particulière à chaque littérature, ses variations de siècle en siècle dans les manuscrits et les chartes, et les causes de ces variations durables ou passagères ; d'où résultera, appuyée sur les meilleures preuves, la généalogie des alphabets usités dans l'Europe moderne, et, parfois, cette généalogie des lettres éclairera le berceau obscur de la civilisation de quelques peuplades naguère inconnues et aujourd'hui assises au rang des plus puissantes nations : les Grecs de Constantinople donnèrent à la race slave l'écriture, et avec elle la foi chrétienne et les germes de sa puissance.

Laissant de côté les textes antérieurs à l'établissement du christianisme, nous rappellerons que l'écriture grecque la plus ancienne fut l'écriture capitale régulière et bien proportionnée ; à mesure que son usage se répandit, on la simplifia de plus en plus sur le papyrus ou le parchemin. Après l'écriture capitale irrégulière, dont nous n'avons des exemples que dans les inscriptions sur pierre ou sur bronze, on passa à l'écriture nommée onciale, on ne sait trop pourquoi, laquelle fut un premier pas vers l'écriture grecque, plus expéditive. On en connaît des modèles du quatrième siècle ; elle changea peu jusqu'au septième, et de cette époque on peut citer un exemple tiré des Epîtres de saint Paul, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 107. Les proportions régulières de la capitale ont disparu : les lettres sont plus larges que hautes ; des deux jambages de l'A, on n'a conservé que celui de droite, auquel est attaché comme appendice un trait

semblable à un triangle mal formé ; l'E, le 2, ont été arrondis, E, C ; l'n, le 2, ont été transformés ; les lettres ne sont plus tranchées ; en tout on vise à une plus prompte expédition sans renoncer à l'antique élégance ; ajoutons que la forme lunaire donnée à l'E et au 2, E, C, fut d'un usage général dans l'Égypte des Ptolémées.

Cette écriture onciale fut employée dans les manuscrits grecs jusqu'au neuvième siècle, et pour les livres de chœur dans les églises jusqu'au onzième. Les plus beaux modèles qui nous en restent dans les manuscrits, outre le Pentateuque grec de la Bibliothèque royale de Paris, sont la Bible du Vatican, n° 625, et un Dion Cassien de la même Bibliothèque, manuscrits remarquables par leur élégante exécution ; le Dioscoride de Vienne, en caractère plus gros et non moins élégant, attribué au quatrième siècle ; les fragments des Épîtres de saint Paul, de la Bibliothèque royale de Paris, en grosse écriture du siècle suivant, maladroitement renouvelée et surchargée ; le Lectionnaire grec de Munich, du huitième siècle, en écriture non tranchée, grosse et massive, penchée, mais régulière ; l'Évangélaire de Vienne, de la fin du huitième siècle, écrit en or sur vélin pourpre et en lettres bien proportionnées, tracées avec une rare perfection, rondes ou carrées, sans mélange de lettres allongées ; le Grégoire de Nazianze, de Paris, n° 510, du neuvième siècle, orné de peintures, mais dont l'écriture, quoique large et belle, annonce déjà une décadence, les lettres étant longues, hautes, serrées et penchées, mais non liées, l'écriture étant indistincte (les mots ne sont point séparés) et cependant ponctuée, les capitales difformes et les traits de quelques lettres exagérés. On remarque, dans l'Évangélaire de Saint-Marc de Venise, du même siècle, très-richement exécuté en écriture onciale mêlée, certaines lettres carrées, d'autres arrondies, quelques-unes plus hautes que larges, irrégulières par les hastes excédantes, bombées à l'intérieur, les queues étant tranchées en diagonale ou se prolongeant en appendices superflus. Nous terminerons ces indications par la mention de l'Évangélaire de la Bibliothèque Médicéo-Laurentienne de Florence (n° 31), admirable modèle de l'écriture grecque onciale du neuvième siècle, massive, plus haute que large, droite, à double trait, à pleins et déliés opposés, régulière et proportionnée, avec les esprits et les accents, avec des notes de musique, avec les capitales peintes et rehaussées d'or placées sur la marge, avec les titres en lettres d'or écrits dans de riches encadrements. C'est encore un autre beau modèle que le Saint-Denis l'Aréopagite, de Florence, plus plaisant à l'œil peut-être que l'Évangélaire, mais plus hardi, plus hasardé, plus capricieux, et plus exposé ainsi à des réserves commandées par le bon goût.

Les diplômes datant du quatrième au dixième siècle sont tous d'une écriture qui diffère de celle des manuscrits, et cette distinction entre l'écriture des manuscrits et l'écriture des diplômes est fondamentale pendant toute la durée du Moyen Age, comme elle l'était pour les siècles antérieurs, l'écriture des manuscrits étant celle des calligraphes et suivant la mode du temps, celle des diplômes sortant des chancelleries et de la main si variée des tachygraphes et des secrétaires : ceux-ci usèrent de très-bonne heure d'une écriture cursive, liée dans les lettres et souvent dans les mots, indistincte, abrégée, irrégulière, variée comme le sont nos écritures cursives modernes.

Dans quelques manuscrits du neuvième siècle, on peut remarquer le passage de l'écriture onciale à la demi-unciale, c'est-à-dire, déjà mêlée de minuscules, dernière modification de l'écriture capitale, et le passage de la demi-unciale à la minuscule. Dès le dixième siècle, les manuscrits en minuscules se multiplièrent : les tachygraphes ou partisans de l'écriture expéditive prirent le dessus ; les

calligraphes se soumièrent à les imiter ; ceux-ci employaient beaucoup de temps à tracer les lettres capitales et même les onciales ; à chaque lettre il leur fallait interrompre la marche du calame, avant de passer à la lettre suivante. Une méthode qui produisait davantage dans le même espace de temps dut parfaitement s'accréditer ; les calligraphes s'appliquèrent donc à associer dans les manuscrits les belles formes de l'écriture avec une exécution plus expéditive ; ils abandonnèrent l'onciale et adoptèrent la minuscule liée. Dès lors la première ne fut plus employée que pour les titres des livres ; c'est au neuvième siècle que ce changement s'opéra dans l'écriture grecque, et il fut d'un usage général dès le dixième.

Pour ce dixième siècle et les suivants, nous indiquerons quelques beaux types. Certains livres liturgiques, malgré l'époque, conservent l'écriture onciale, mais enjolivée et surchargée de traits superflus, comme pour témoigner elle-même de sa décadence. Au contraire, les beaux exemples de l'écriture cursive liée sont de ces mêmes siècles, en voir un exemple dans le manuscrit grec n° 139 de la Bibliothèque royale. Le petit Évangélaire du cardinal Mazarin (Bibliothèque royale, n° 70), le Plutarque de Florence, du siècle suivant, l'Évangélaire de la même ville, en grosse et massive minuscule cursive d'or, un autre Grégoire de Nazianze, de Paris, n° 519, et le Livre d'offices ecclésiastiques, n° 731, de Paris, sont autant de modèles variés de cette nouvelle écriture expéditive. Dans ce dernier manuscrit, on lit cette souscription : *Priez pour Eutyme, pauvre moine, prêtre du monastère de Saint-Lazare. Il (ce volume) a été terminé au mois de mai, indiction 5, l'an (du monde) 6515.* Et cette date, selon les supputations de l'Église grecque, répond au mois de mai de l'an 1007 de l'ère chrétienne des Latins.

Pour le douzième siècle, nous indiquerons d'abord le beau manuscrit grec, de Paris, n° 543, orné de très-brillants titres en encre d'or. Il fut donné à Louis XIV par Chrysanthès Notaras, patriarche de Jérusalem. Au treizième siècle, vers 1269, l'empereur Michel Paléologue avait donné à saint Louis un autre manuscrit en lettres cursives très-petites et orné de portraits (Bibliothèque royale de Paris, n° 1115). Pour les trois siècles suivants, les modèles, quoique d'un aspect général uniforme, varient comme les habitudes des mains qui les exécutèrent : la forme ancienne des esprits était abandonnée ; de beaux manuscrits étaient déjà exécutés en Italie ; la barbarie restait dans le Levant. Un calligraphe, du nom de Gregoropoulo, transcrivit le volume de la Bibliothèque royale de Paris, numéroté 130, très-beau type de la cursive grecque, aussi large que haute et bien proportionnée ; on fit aussi, dans ce même temps, des manuscrits moitié grec, moitié latin : les Grecs en Italie vivaient avec la langue latine. Enfin Vergèce vint (Ange Vergèce, de Corfou), qui, de 1535 à 1576, laissa de nombreux monuments de l'admirable écriture cursive grecque, dont il régla la forme et les proportions, de manière à en faire un parfait modèle que nul n'a surpassé, et qui a donné lieu au proverbe : *Écrire comme un Ange.*

Après avoir exposé les états successifs de l'alphabet grec dans les manuscrits, depuis le quatrième siècle jusqu'au seizième, il nous faut le suivre, à travers ses pérégrinations septentrionales, dans les pays où il introduisit, par son influence, la foi chrétienne et la civilisation. Sur la rive droite du Danube, dans l'ancienne Mœsie, le descendant d'une famille cappadocienne, autrefois emmenée prisonnière par les Goths, Ulphilas, au quatrième siècle, inventa l'alphabet qui porte pour cela le nom de *mæsogothique*, et qui est d'origine grecque avec un mélange de signes latins et d'autres signes spéciaux ; cet alphabet a servi à écrire en langue gothique l'ancien et le nouveau Testament ; les manuscrits en

sont très-rares, et on n'en connaissait que deux, celui d'Upsal, écrit en lettres d'argent, et celui de Wolfenbuttel, avant les heureuses découvertes de monseigneur le cardinal Maj, qui a retrouvé à Milan et à Rome de nouveaux fragments manuscrits de la Bible d'Ulphilas. Cette écriture est massive et sans élégance, plus haute que large, et indistincte quoique ponctuée ; elle s'éloigne sensiblement de toute ressemblance parfaite avec les types qu'elle imite et qu'on reconnaît appartenir à l'écriture grecque onciale dû Bas-Empire.

L'écriture slave, dont l'histoire est à peu près la même que celle de la mœsogothique, est aussi une fille de la Grèce. Quand les peuples de cette famille se convertirent au christianisme, ils y furent conduits par les chrétiens grecs, et le patriarche saint Cyrille, au neuvième siècle, devint leur instituteur ; il leur donna l'usage de l'écriture que les Slaves n'avaient pas, et ce fut l'alphabet grec qu'ils adoptèrent, en y ajoutant toutefois quelques signes nouveaux ou en modifiant la forme de quelques signes anciens, afin de pouvoir exprimer les voix et les sons particuliers à la langue slave et inconnus à la langue grecque : il en résulta que les vingt-cinq signes de l'alphabet grec furent portés à cinquante-trois dans l'alphabet slave. Les manuscrits slaves ne sont pas rares dans les bibliothèques publiques : on en voit à Paris, à Bologne, au Vatican, mais surtout en Allemagne et dans les pays de la domination moscovite, où les livres liturgiques slaves sont les plus anciens monuments écrits de la littérature locale, inerte d'abord, copiste et imitative ensuite, et créant enfin quand elle fut devenue la littérature d'une nation. Notre premier modèle slave (n° 6) est tiré d'un manuscrit du onzième siècle, de Paris, contenant des extraits historiques et agiographiques ; les titres des chapitres sont écrits en encre rouge et en lettres capitales hautes, serrées et liées, le petit caractère conservant, comme le grand, les marques de son imitation de l'écriture onciale des Grecs. Toutes les écritures de ce modèle sont celles qu'on nomme cyrilliennes ou données par saint Cyrille : elles eurent une rivale, parce que la communion chrétienne latine rivalisa dans les pays slaves avec la communion grecque, et un alphabet nouveau, plus particulier aux Slaves catholiques, fut fait à leur usage. Cet alphabet se nomme hiéronymien (et l'autre cyrillien), parce qu'il est attribué à un saint Jérôme, docteur esclavon de l'Église latine. On donne aussi à ce dernier le surnom de *glagolitique*, épithète dont on ignore l'étymologie. Avec cette seconde espèce d'écriture slave, il faut indiquer encore une variété qu'on nomme *glagolitique à lunettes*, à cause de la forme de ses signes où les traits circulaires sont très-fréquents. Un seul manuscrit slave, de France, nous a fourni les modèles de l'écriture de saint Cyrille et de celle de saint Jérôme. Ce manuscrit appartient à la ville de Reims, où il est connu sous le nom de *Texte du Sacre*, d'après la supposition, tout à fait gratuite, que ce livre servait au serment des rois de France dans les cérémonies de leur sacre à Reims. Vingt écrivains, depuis trois siècles, ont exalté le mérite de ce volume, en lui attribuant une romanesque origine, en le considérant comme étant écrit de la main de saint Procope, qui fut canonisé au onzième siècle. Mais des annotations importantes et des traditions dignes de foi fixent à la fin du quatorzième siècle l'âge de ce manuscrit. En général, les manuscrits slaves se recommandent moins par l'élégance de leur exécution que par la richesse des reliures : les textes liturgiques y sont les plus communs ; les anciennes copies de la Chronique de Nestor et d'anciens diplômes sont écrits avec l'alphabet cyrillien ; l'alphabet russe vulgaire n'en est qu'un abrégé, réduit à 42 signes par l'empereur Pierre Ier, de sorte que les nations slaves connaissent deux alphabets cyrilliens, le slave ancien pour l'Église, et le

slave récent ou le russe pour l'État ; du premier, on ne connaît point de manuscrit antérieur au onzième siècle de notre ère.

Les Moldaves et les Bulgares n'ont pas d'autre écriture ancienne ou moderne ; ils possèdent des manuscrits et des chartes (Exemple n° 8), mais on ne connaît de ces deux littératures aucune production calligraphique digne de quelque renommée et qui puisse prendre place dans ce tableau sommaire des manuscrits de la famille grecque, dispersée dans les régions de l'Europe les plus diverses.

Les manuscrits de la famille latine sont, sans contredit, et plus nombreux et plus variés, parce que l'Église latine est plus étendue, parce que la civilisation romaine pénétra plus ou moins vivement dans la plus grande partie des provinces d'Europe. Toutefois on ne connaît pas de fragments manuscrits latins antérieurs au quatrième siècle, soit livres, soit chartes, quoiqu'on fit usage, dans la cité romaine, d'une écriture cursive ou expéditive, celle des tachygraphes, en concurrence avec celle des calligraphes qui copiaient les livres. On considère cependant comme authentique le *libellus* de Velius Fidus, qui date de l'an 155 et dont l'écriture est en lettres un peu rustiques, inégales, liées, conjointes et tirant sur la cursive. On a publié aussi, en 1840, un autre *libellus*, ou tablettes de cire, trouvé, dit-on, dans une mine d'or de Hongrie, et dont on fixait la date à l'année 167, troisième du consulat de Lucius Verus ; mais on a pensé généralement que ces fragments, mis au jour et savamment commentés par M. Masmann, de Munich, qui les jugeait antiques, ne l'étaient pas. On place donc en tête des manuscrits de l'écriture latine le fragment d'un papyrus latin trouvé en Égypte, rescrit impérial par lequel est annulée la vente d'une propriété, consentie à la suite de violences par un nommé Isidore : on l'attribue au troisième ou quatrième siècle. C'est à la même époque qu'on reporte le manuscrit latin, palimpseste, contenant le traité *De la République* de Cicéron, et recouvert au neuvième siècle par le texte du second concile de Chalcédoine. Pour le quatrième siècle, on connaît le Virgile à figures, de la Bibliothèque du Vatican, format in-4° carré, sur vélin, orné de peintures très-recommandables ; le volume est incomplet ; il est écrit en lettres capitales romaines, élégantes, quoique négligées, ayant les traverses courtes ; les mots y sont indistincts, mais les phrases ponctuées ; l'A n'a point de traverse, le sommet du T est très-court, l'F s'élève au-dessus des autres lettres : écriture en tout massive, serrée, carrée. Fulvius Ursinus (Fulvio Orsini) donna ce précieux manuscrit à la Vaticane ; il avait appartenu à un autre docte Italien, Pietro Bembo. On attribue au même siècle un autre manuscrit du Vatican, le Térence, en lettres capitales aussi, mais irrégulières et nommées pour cela capitales rustiques : on ne trouve pas dans ce manuscrit, comme dans quelques manuscrits de Térence, l'indication de la représentation du Phormio (le Parasite) aux fêtes romaines du mois de septembre, par la troupe de Lucius Ambivius Turpio et de Lucius Attilius de Préneste, en l'an 160 avant Jésus-Christ. Un autre Virgile du cinquième siècle, dans la même collection, est orné de médiocres peintures, mais écrit en très-belle capitale rustique. Ce beau Virgile est connu sous le nom de Manuscrit romain ; il serait plus juste de le nommer Manuscrit français, puisqu'il a d'abord appartenu à l'abbaye de Saint-Denis, ensuite au Vatican, on ne sait par quelles circonstances. Un autre Virgile, du sixième siècle, en capitales rustiques, dit le grand Virgile du Vatican, a aussi enrichi cette bibliothèque au détriment de la France, puisqu'il était en la possession de Claude Dupuy et des frères Pithou ; ces beaux volumes sont de précieuses reliques paléographiques sorties du cabinet de nos savants pour servir d'ornement aux collections étrangères. Le traité de la République, cité plus haut, a passé aussi de l'abbaye de Saint-Benoit-

sur-Loire au Vatican, où il est inscrit parmi les manuscrits-donnés au pape par la reine de Suède. Le Prudence, que possède encore du moins la Bibliothèque royale de Paris, n° 8084, autre très-beau manuscrit du sixième siècle, est en écriture capitale rustique, capricieuse, mais élégante.

Deux autres écritures furent, à la même époque, en usage dans le monde latin : cette même capitale rustique, cessant d'être rectangulaire, s'arrondissant dans ses traits principaux, devenant l'onciale et par là bien plus expéditive, fut réservée pour les manuscrits ; l'autre, plus expéditive encore, la cursive, fut employée aussi dans les manuscrits. La première de ces deux écritures, l'onciale, nous offre de beaux modèles, du sixième siècle, dans les Sermons de saint Augustin, sur papyrus, et dans le Psautier de Saint-Germain-des-Prés, en lettres d'argent, sur vélin pourpre, l'un et l'autre à la Bibliothèque royale de Paris. Nous reconnaissons cette même écriture onciale du sixième siècle, mais bien moins élégante, moins régulière, et approchant ainsi de la demi-onciale, qui s'approchait elle-même de la cursive, dans le Tite-Live de la Bibliothèque impériale de Vienne, dans le Lactance de Bologne, le Bréviaire d'Alaric conservé à Munich, et le Code Théodosien de Paris, provenant de la bibliothèque du château de Rosny.

Une écriture cursive était alors en usage dans les Gaules, ce qui lui valut la qualification de gallicane ; nous en donnons un modèle tiré des Homélies de saint Avit, écrites sur papyrus, appartenant à la Bibliothèque royale de Paris (S. L. 668). Dans d'autres manuscrits, notamment un Grégoire de Tours sur vélin, format grand in-4°, on employa aussi la même écriture, qui se fait remarquer par sa dégradation successive.

Dans le même siècle, on voit la demi-onciale devenant de plus en plus expéditive par le changement de certaines formes : il fallait bien que la facilité dans le tracé de l'écriture secondât le besoin toujours croissant de son usage parmi les populations. Il y avait alors une onciale gallicane dont on voit le modèle dans le manuscrit de saint Prosper à Paris : il faut avouer que les manuscrits exécutés à la même époque en Italie sont moins défectueux, et que les belles formes qui naissent des bonnes proportions y sont habituellement mieux conservées. Pour cette belle onciale d'Italie, on peut citer la Bible du Mont-Amiati à Florence, les Homélies palimpsestes du Vatican et l'admirable Évangélaire de Notre-Dame de Paris, n° 132.

L'écriture cursive diplomatique fut réservée pour les diplômes ou chartes. Le plus ancien modèle se trouve dans les instruments généralement connus sous le nom de Chartes de Ravenne, parce qu'on a découvert un certain nombre de ces précieux monuments dans les archives de cette ville. Il en existe un, fort considérable, à la Bibliothèque royale de Paris, connu au seizième siècle sous le faux intitulé de Testament de Jules César, adopté d'abord par Mabillon, et rectifié ensuite par lui-même lorsqu'on en sut la véritable teneur ; on l'a nommé *Charla plenariæ securitatis*. C'est un compte de tutelle portant approbation par le magistrat ; sa date est des ides de juillet de l'an 564 de Jésus-Christ. Il a été publié en entier dans le Supplément à la Diplomatique de Mabillon et dans le recueil des Fac-similé destinés aux Cours de l'Ecole des Chartes. Ce document, sur papyrus, a plus de six mètres de longueur ; l'écriture en est très-difficile à lire, étant très-liée, irrégulière, hardie dans ses irrégularités et indistincte. On peut considérer comme analogue l'écriture des chartes de nos rois de la première race. Cette écriture est néanmoins plus difficile, parce qu'elle est encore plus liée, plus indistincte, ayant les montants non moins prolongés, et en tout plus

capricieuse et plus disproportionnée ; on trouve le modèle de toutes ces difformités dans le diplôme de Dagobert Ier, où la langue latine n'est pas plus respectée que le bon goût. On suit encore, de règne en règne, l'usage de cette écriture, en remarquant que les lettres de la première ligne et celles de la dernière sont ordinairement de plus grande dimension. L'exemple que nous choisissons est tiré d'une charte originale sur parchemin, de Childebert III, de l'an 697. On verra ensuite ce qu'était devenue cette écriture des diplômes à la fin du huitième siècle.

A la même époque appartient l'emploi, assez ordinaire parmi les chanceliers et les notaires, d'une écriture complètement tachygraphique, analogue aux écritures modernes de ce nom, composée de signes de convention, dont un seul tient la place d'une syllabe ou d'un mot, qu'on appelle tironienne, parce qu'on en attribue l'invention à Tiron, affranchi de Cicéron, qui tachygraphiait ses discours avec un complet succès. On verra, au n° 20, un modèle de cette écriture, tiré d'un Psautier du huitième siècle, dont le texte est transcrit avec les signes tachygraphiques de cette époque.

Il est nécessaire aussi d'indiquer une différence entre les usages — on pourrait dire entre la civilisation — du nord de la France et ceux du midi : ici, tout était romain et très-civilisé ; là, l'influence germaine avait été barbare, n'apportant avec elle ni traditions, ni connaissances, ni bon goût, ni inclinations favorables aux mouvements de l'imagination. Le midi donc ne fut jamais barbare comme le nord ; il descendit sans doute du point où la civilisation antique l'avait élevé, mais cette influence ne cessa jamais entièrement, et la vivacité de l'esprit méridional servit à réparer en partie les effets funestes des invasions gothiques. On donne le nom de visigothique à l'écriture des manuscrits exécutés dans le midi de la France et en Espagne pendant la domination des Goths et des Visigoths : cette écriture, encore un peu romaine, est ordinairement ronde, enjolivée de traits capricieux, mais elle plaît à l'œil ; on en verra un curieux modèle dans le Sacramentaire de l'abbaye de Gellone, beau manuscrit du huitième siècle, qui provient du monastère de ce nom, diocèse de Montpellier.

Au même siècle, et même dans ceux qui le précédèrent, l'usage de la belle écriture romaine onciale ne s'était pas perdu parmi les copistes de manuscrits ; le mauvais goût s'était introduit plutôt dans les écritures expédiées, et la réforme de cette partie de l'art graphique devenait urgente chez les écrivains du nord de la France. Charlemagne continua, pour cette amélioration, les efforts des rois français ses prédécesseurs, afin de réintégrer l'ancienne minuscule romaine dans ses droits : cette minuscule avait été usitée dans les Gaules, mais les lettres cursives s'y étaient mêlées et l'avaient altérée ; Charlemagne réussit donc à la rétablir dans sa pureté primitive, presque conforme à nos beaux caractères d'imprimerie. A des prescriptions suprêmes pour faire écrire correctement avec une ponctuation régulière, et pour faire corriger les copies nouvelles par des hommes savants, il ajouta l'ordre d'employer des lettres de formes régulières, et cette rénovation, due à la France, fut acceptée bientôt par l'Italie, par l'Allemagne, et un peu plus tard par l'Angleterre. En 1091, l'emploi de la minuscule fut prescrit en Espagne par le concile de Léon. On avait donné à cette écriture le nom de caroline ou de romaine renouvelée.

On trouve, un modèle de l'écriture dite lombarde, en usage pour les diplômes d'Italie : il est tiré d'une bulle du pape Jean VII, écrite sur papyrus et datée de l'an 896.

Les beaux manuscrits du même siècle ne sont pas rares, et au premier rang, il nous faut citer la Bible dite de Charles le Chauve, à la Bibliothèque royale de Paris. On sait que ce magnifique exemplaire de la Bible latine, en écritures très-variées, a été offert à l'empereur Charles le Chauve par les religieux de Saint-Denis ; une dédicace, en tête du volume, en rend témoignage. Ce manuscrit, grand in-folio, de la plus riche exécution, abonde en admirables modèles de lettres capitales en écriture saxonne de France.

Dans un autre genre, non moins riche et non moins digne de tous les suffrages, nous devons indiquer aussi un autre magnifique volume en minuscule caroline mêlée d'onciale et d'anglo-saxonne. Les beaux vélin pourpres sont du siècle de Charlemagne, où le luxe des arts se montra sous toutes les formes. Le volume dont nous parlons contient les Épîtres et Évangiles pour toutes les fêtes de l'année ; l'exécution en est parfaite ; les capitales de forme anglo-saxonne sont gigantesques, coloriées, et relevées de points d'or. On croit que ce volume provient de l'ancienne bibliothèque de Soubise (Bibliothèque Royale, S. L. 688) : le modèle qui en a été tiré figure sous le n°23. On trouvera, sous le n° 25, le modèle d'une autre écriture latine minuscule, réellement romaine, mais un peu altérée et offrant quelques formes accidentelles : on l'appelle en France écriture lombarde des livres, parce qu'elle fut d'un usage général en Italie, un peu moins général en France, durant la domination des Lombards au-delà des Alpes ; ce n'est donc qu'une écriture romaine déformée, et notre modèle en est une variété nommée *lombard-brisé*, parce que ses lettres sont tortues, brisées, disproportionnées, à traits crochus et recourbés ; écriture difficile à lire, les mots n'étant point séparés. Le manuscrit où notre modèle a été choisi, est le *Tractatus Temporum* du vénérable Bède ; il appartient au monastère de la Cava dans le royaume de Naples : on le croit du dixième siècle. On attribue au même siècle le beau manuscrit d'Horace (Bibl. du Roi, n° 7971), qui offre un mélange intéressant de toutes les écritures romaines du temps. Ce précieux volume présente d'ailleurs cette singularité, constatée par quatre vers écrits aux premiers feuillets, qu'il fut offert à saint Benoît par un moine Herbert, et l'on sait qu'il y eut à Fleury, ou Saint-Benoît-sur-Loire, un personnage de ce nom, qui fut ensuite abbé de Lagny, restaurateur de cette abbaye détruite par les Normands, savant dans la littérature sacrée et profane, et qui mourut en 992. Il y a peu de manuscrits dont l'histoire soit aussi certaine et d'un égal intérêt. On verra une belle capitale ornée, du même siècle, tirée d'un autre manuscrit de la Bibl. du Roi : Commentaire de saint Jérôme. Une autre belle capitale, d'origine anglosaxonne, est tirée d'un Évangélaire de la même collection, Supplément latin, n° 693.

L'écriture diplomatique du dixième siècle est représentée par quelques lignes d'une charte du roi Hugues Capet, qui fut donnée entre les années 988 et 996, offre deux espèces d'écriture, mais toutes deux minuscules : celle de la première ligne est seulement très-allongée, haute, serrée, mêlée de majuscules et de quelques formes singulières. On y voit que les beaux caractères carlovingiens étaient sensiblement déchus. Cette minuscule des diplômes ne diffère de celle des manuscrits, qu'en ce qu'elle est plus fleurie : ses montants sont aussi plus hauts, bouclés pour la plupart, inclinés, crochus ou aigus, et quelques lettres sont liées. La minuscule des manuscrits se caractérise par ses angles, trait dominant de l'alphabet gothique qui prospéra au onzième siècle ; on le voit par le fragment tiré de la Bible du cardinal Mazarin, où les e, les u et autres signes montrent au grand jour leurs formes anguleuses, caractère de l'écriture à laquelle on donne dès ce moment le nom de capétienne. Cette écriture se dégrada surtout depuis Philippe-Auguste, en se jouant toutefois avec des

difficultés que les écrivains des lettres capitales recherchaient hardiment et exécutaient avec habileté, comme on en peut juger par les mots incipit et Paulus, en lettres enclavées. La minuscule capétienne s'appropriâ de plus en plus les formes anguleuses, et arriva ainsi, en se déformant toujours, au nom de ludovicienne, qui annonce le treizième siècle ; nous donnons deux modèles de celle-ci : l'un tiré d'une charte de saint Louis, et l'autre, du Roman de Lancelot et du roi Artus, qui porte la date de l'an mil deux cens et soixante et quatorze (1274). De la même époque, il existe une Bible latine, n° 681 du Supplément, format in-8°, sur très-beau vélin, et dont l'écriture est remarquable par son extrême finesse : nous donnons aussi un modèle de cette bible, admirablement exécutée, qui appartenait à saint Louis.

Au reste, les manuscrits du treizième siècle abondent, et l'histoire de l'écriture du temps de saint Louis et des trois siècles qui suivirent, doit se résumer en ces mots : l'écriture capétienne, nommée ludovicienne quand elle fut parvenue à un degré plus avancé d'éloignement des belles formes carolines ou romaines renouvelées, se déforma de plus en plus, et ces dégradations successives se perfectionnèrent jusqu'à ce que l'écriture devînt tout à fait illisible au seizième siècle. On peut généraliser ainsi tous les préceptes relatifs à l'état de l'écriture dans les manuscrits et les chartes en France pour cette période de trois cents ans.

Ce fut pourtant l'époque des plus riches manuscrits, celle où se perfectionna réellement l'art de les orner ; où, à l'imitation du Psautier de saint Louis, on composa de beaux livres dans lesquels le pinceau du miniaturiste, s'associant à la plume du calligraphe, produisit des chefs-d'œuvre qui seront éternellement des sujets d'études de plus d'un genre. Les ducs d'Orléans-Valois, d'Anjou, de Berry, princes de la race royale, déployèrent une magnificence digne de leur origine : les manuscrits exécutés pour ces grands personnages, ou provenant de leur librairie, méritent d'être cités parmi les plus rares ouvrages littéraires et artistiques de leur temps. La Bibliothèque royale de Paris a recueilli les plus célèbres, qui sont à la fois les plus précieux.

On est incertain sur les auteurs de ces magnifiques volumes ; on trouvera, dans le chapitre relatif aux Miniatures, l'indication des plus beaux de ces manuscrits, qui furent la plupart exécutés en France, mais qui ont pu y être faits par des calligraphes allemands ou flamands. Toutefois, la corporation des écrivains était alors puissante et nombreuse à Paris, et un des plus fameux maîtres de cette corporation fut ce Nicolas Flamel, dont on a raconté tant de merveilles. Il est vraisemblable pourtant que toute sa science occulte et patente consistait peut-être dans son admirable écriture cursive gothique : nous en donnons un modèle (Exemple n° 34), tiré d'un des *ex libris* qu'il avait écrits en tête de tous les manuscrits de la bibliothèque du duc Jean de Berry, dont il était le secrétaire et libraire.

Dans les pays autres que la France, en Allemagne surtout, l'écriture gothique se propagea facilement : on le voit par les manuscrits d'origine flamande et allemande. Pour ceux-ci, il y a peu de différence entre leur écriture et celle des manuscrits de France ; on observe seulement que l'écriture allemande, qui se soumit ensuite à la réforme ordonnée par Charlemagne, se maintient belle assez longtemps, et que sa dégénération ne commence qu'au milieu du treizième siècle ; dès lors elle devient bizarre, c'est-à-dire gothique et anguleuse comme en France. Un beau manuscrit latin, d'écriture allemande du onzième siècle, a été nouvellement acquis par la Bibliothèque royale ; il porte le n° 1118 du

Supplément ; on peut voir un modèle d'écriture allemande, tiré de ce manuscrit, qui est couvert d'une reliure ornée de sculptures en or, en ivoire et en argent, ainsi que d'émaux et de pierres enchâssées dans des filigranes d'argent. On connaît des manuscrits d'Allemagne, de tous les siècles depuis le neuvième, auquel on fait remonter la plus ancienne copie de la *Christiade* du moine Othfride, composée en rimes et en langage vulgaire, monument remarquable parmi ceux qui ont conservé les plus anciens textes en idiomes modernes. Un texte du même temps a été recouvré à Munich, en retirant de plusieurs manuscrits où ils étaient employés dans la reliure, un grand nombre de feuillets appartenant à cet ancien texte, lesquels avaient été découpés en lanières : c'est avec ces lanières qu'on a patiemment reconstruit les feuillets primitifs de l'ouvrage.

Ce qui vient d'être dit de l'Allemagne, en général, s'applique naturellement aux deux Flandres et aux Pays-Bas. Durant le quinzième siècle, les ducs de Bourgogne qui y régnaient, firent de grandes dépenses pour les arts et pour les lettres : les plus importantes chroniques, les plus recommandables historiens alors connus, français, flamands ou belges, Froissart, Monstrelet et tant d'autres, furent magnifiquement transcrits de nouveau, et accompagnés de superbes miniatures, quelques-unes en grisailles ou camaïeu, rehaussées d'or. Leur texte est écrit avec cette belle minuscule gothique, grosse, massive et anguleuse, qu'on a nommée lettre de forme, et que l'on retrouve dans quelques anciennes éditions de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième.

Enfin, pour les contrées les plus septentrionales, on connaît l'alphabet runique, dont on raconte l'origine merveilleuse, mais que les Bénédictins regardaient avec toute raison comme une imitation de l'alphabet latin. On a de l'écriture runique sur pierre, sur bois et sur vélin (Exemple n° 10), et des livres en islandais écrits sur vélin ou sur papier. Dans des contrées plus méridionales, où la vivacité des esprits et l'influence plus profonde de la civilisation romaine servirent à entretenir ou à ramener le bon goût, les formes gothiques obtinrent moins de succès : les manuscrits faits en Italie ont gardé, dans tous les siècles, les traits de la minuscule romaine, aussi haute que longue, et telle que l'ont conservée les belles productions de l'imprimerie ; et si cette minuscule primitive s'affaiblit par la suite des temps, en perdant ses exactes proportions de hauteur et de largeur, en s'arrondissant dans quelques traits, en se surchargeant d'angles dans quelques autres, elle resta néanmoins belle et lisible : nos modèles le démontreront ; ils sont tirés du *Specchio della Croce*, n° 7715-2, pour le treizième siècle ; d'un Dante, pour le quatorzième ; d'un Pétrarque, pour le quinzième ; d'un Boccace, pour le seizième ; tous écrits en Italie.

En Espagne, on peut faire à peu près les mêmes observations et adopter les mêmes vues que pour l'Italie. Il y eut là, ainsi que dans le midi de la France, une écriture, toute de bon goût, toute de tradition romaine, qu'on nomme visigothique, quoique le peuple dont elle porte le nom ne sût certainement pas écrire ; mais, comme pour l'écriture lombarde, ces deux dénominations marquent une époque et non pas une origine. Nous prenons un modèle de minuscule visigothique dans une charte faite en Galice et datée de l'an 951. Cette espèce d'écriture est caractérisée par la forme des a, t, r, d, les montants à battants tranchés en talus, le f et le f descendant au-dessous du niveau de la ligne. L'écriture des chartes visigothiques, des onzième et douzième siècles, du onzième surtout, est une minuscule des plus gracieuses : a presque ouvert comme U, et toutes les queues, comme les montants, étant prolongés hors de proportion. Mais la gothicité corrompt aussi cette jolie écriture : la capétienne

française s'y mêla, et la ludovicienne ajouta à cette première et pernicieuse dégénérescence. La collection des Troubadours espagnols, formée par Jean Alphonse de Baëna, d'après l'ordre de Jean II, roi de Castille et de Léon, vers l'année 1440, prouve l'invasion presque complète de l'écriture gothique en Castille.

Même observation au sujet du Portugal, où l'influence de la nouvelle écriture gothique est assez démontrée par le beau volume de la Chronique de la conquête de la Guinée par les Portugais, ouvrage du quinzième siècle, composé par G. E. Azurara d'après l'ordre de don Alphonse V, roi de Portugal.

En Angleterre, l'anglo-saxon, dont nous avons quelques exemples, et dont les plus anciens et les plus beaux manuscrits sont à Londres et à Oxford, fut peu à peu modifié dans ses traits caractéristiques. La conquête de Guillaume de Normandie y introduisit l'écriture et la langue des Français ; les chartes royales d'Angleterre, des onzième et douzième siècles, sont en minuscule gallicane des mêmes siècles. On connaît un Psautier de la fin du onzième siècle, qui porte, à côté du texte latin, une version en langue et en écriture anglo-saxonnes ; mais le latin est écrit en minuscule gallicane. Cependant, à la même époque, l'Inventaire de Médecine de Guy de Chauliac était traduit du français en anglais, et la forme de l'écriture de cette traduction est une gothique fort anguleuse, les phrases étant ponctuées et les mots séparés.

Enfin, parmi les écritures dites nationales, il faut encore mentionner l'écriture irlandaise, dont il reste de beaux manuscrits. Simple variété de l'écriture anglo-saxonne, l'irlandaise, non moins ancienne, se maintint plus longtemps dans ses formes originelles. On fait remonter son usage jusqu'au sixième siècle, et l'Irlande ne l'abandonna point, ni tant qu'elle fut libre, ni par l'effet de l'influence des Normands de Guillaume, maître de l'Angleterre, ni par la conquête de Henri II : des manuscrits du quinzième siècle prouvent l'usage de cette écriture jusqu'à ce temps-là. Elle fut aussi connue et pratiquée en France et dans d'autres contrées, quoiqu'elle ne se soit jamais recommandée par son élégance, comme on le verra par les deux modèles que nous en donnons (sous les nos 47 et 48). Le premier est tiré d'un manuscrit qu'on croit du huitième siècle, et qui contient les Homélies de saint Augustin : le groupe singulier qu'on a colorié, comme si sa forme ne le désignait pas suffisamment à l'attention du lecteur, est le mot *IN — in lectione [e] vangeliï infirmitalem humani generis*, etc. —. Le second exemple du quinzième siècle est emprunté aux Homélies des Saints en langue irlandaise, dont les textes sont rares en Angleterre comme en France. Ce dernier manuscrit se trouve à la Bibliothèque royale de Paris. Les lettres capitales de l'écriture irlandaise, affectant en général les formes rectangulaires, même pour les lettres nécessairement arrondies, ne sont pas moins singulières que les lettres minuscules. Elles suffiraient toutefois pour démontrer ce que nous en avons dit, savoir, que l'écriture irlandaise n'est qu'une variété de l'anglo-saxonne.

Nous avons dit plus haut que des écrivains de toutes les nations purent travailler à Paris. L'Université admettait, en effet, des étudiants de tous les pays, et elle les organisait en Nations, qui portaient non-seulement les noms des royaumes étrangers, mais encore des noms de provinces de France. On voit figurer, dans les registres de l'Université de Paris, la Nation anglaise, la Nation allemande, et aussi les Nations picarde, normande, etc. La Bibliothèque du Roi possède le registre original de la Nation allemande de l'Université de Bourges au dix-septième siècle, avec les armoiries peintes des personnages titrés qui en faisaient partie. Chacune de ces associations nationales avait ses usages, ses

privilèges, ses juges et ses scribes préférés, mais ceux-ci étaient soumis d'ailleurs aux règles imposées à l'exercice de leur profession.

Tant que l'Imprimerie n'exista pas en France, la corporation des Écrivains, copistes de chartes et copistes de manuscrits, fut très nombreuse et très influente, puisqu'elle était composée de gradués de l'Université, qui les comptait au nombre de ses suppôts (*officarii*) obligés et protégés. Le candidat se présentait devant le Recteur, et lui remettait sa requête. Nous voyons, par un document latin, déjà publié, que, en l'année 1378, Étienne Angevin, clerc du diocèse de Sens, écrivain à Paris, voulant se placer sous le patronage de l'Université pour exercer sa profession qui comprenait aussi celle de libraire, demanda humblement d'être admis audit office ; le Recteur, informé des bonnes vie et mœurs de l'impétrant, comme de son instruction et de son habileté, l'admit au serment d'usage : Étienne Angevin s'engagea, avec garantie de ses biens meubles et immeubles, à ne rien retenir du produit des livres que les maîtres et les étudiants lui donneraient à vendre. Il fut, en conséquence, autorisé à jouir des franchises, libertés, privilèges et immunités, assurés aux écrivains et aux libraires jurés de l'Université de Paris.

Lorsqu'un gradué avait obtenu de l'Université des lettres de libraire, il devait encore aller prêter serment au Châtelet de Paris, et s'engager à **ne faire aucune déception ou fraude ou mauveté qui pût estre au dommage, préjudice, lésion ou villenie de ladite Université, des escoliers ou fréquentants icelle** ; il devait de plus déposer un cautionnement de cinquante livres parisis.

Il y avait, pour l'Université, un scribe chargé spécialement d'expédier les actes publics et de tenir les registres du corps. Chaque Nation de la Faculté des Arts avait aussi son scribe, qui pouvait encore être celui de l'Université.

Les règlements imposés aux écrivains et aux libraires furent très-sévères, et cette sévérité n'était que trop motivée par les abus subsistants et par les désordres scandaleux des gens qui exerçaient ces professions. En l'année 1324, l'Université rendit cette ordonnance : **On n'admettra que des gens de bonnes vie et mœurs, suffisamment instruits en librairie et préalablement agréés par l'Université. Le libraire établi (*stationarius*) ne pourra prendre de clerc à son service, qu'après que ce clerc aura juré devant l'Université d'exercer sa profession selon les ordonnances. Le libraire doit donner à l'Université la liste des ouvrages qu'il vend ; il ne peut refuser de louer un manuscrit à quiconque veut en faire une copie, moyennant l'indemnité fixée par l'Université. Il lui est défendu de louer des livres non-correctés, et les écoliers qui trouveraient un exemplaire incorrect sont invités à le déférer publiquement au Recteur, afin que le libraire qui l'a loué soit puni, et qu'on fasse corriger cet exemplaire par des scholars. Il y aura tous les ans quatre commissaires désignés pour taxer les livres. Un libraire ne pourra vendre un ouvrage à un autre libraire, sans avoir exposé cet ouvrage en vente pendant quatre jours : dans tous les cas, le vendeur est tenu de consigner le nom de l'acheteur, de représenter même cet acheteur, et d'indiquer le prix de la vente. Nul, s'il n'est libraire-juré, ne pourra avoir à vendre un livre valant plus de dix sols. Peu de jours après que cette ordonnance eut réglé ainsi l'état de la librairie, tous les scribes qui étaient alors brevetés et jurés furent admis au serment ; le procès-verbal en mentionne vingt-neuf, y compris deux femmes ; il y en a trois d'origine anglaise ; les autres sont nommés Bon-Enfant, Legrand, Sauvage, Petit-Clerc et Lenormant.**

Nous ne suivons pas de siècle en siècle les variations que subît la législation concernant les écrivains des manuscrits et les libraires : chaque époque a ses

idées propres ; et quand l'Imprimerie vint, au milieu du quinzième siècle, changer la face du monde, la corporation des copistes se souleva d'abord contre l'art typographique qui devait la ruiner : elle se soumit toutefois, et des lois transitoires sur la censure et sur l'imprimerie furent conseillées aux pouvoirs publics, pour la défense d'un ancien ordre de choses qui ne pouvait longtemps résister au nouveau.

Nous terminerons, par cet aperçu de la législation relative aux copistes et marchands de livres durant le Moyen Age, notre exposé sommaire, quoique étendu, de l'histoire des Manuscrits en Europe à la même époque, considérés dans leurs formes matérielles et dans leurs accessoires artistiques, qui sont autant de témoignages réunis de l'état des arts et de l'esprit des siècles que cette histoire embrasse : l'invention de l'imprimerie en est le dernier trait. Les manuscrits, exécutés depuis que l'imprimerie existe, ne présentent plus que des ouvrages de patience et de curiosité, où le caprice entre pour beaucoup, et dont l'art ne profita que bien peu ; toutes ces rénovations des usages anciens n'en sont que de faibles copies : chaque siècle, pour se manifester, doit suivre ses instincts et ses inspirations.

J. J. CHAMPOLLION-FIGEAC.

Conservateur au département des
manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

MINIATURES DES MANUSCRITS

IL n'entre pas dans notre plan de remonter à l'origine de l'art d'orner les Manuscrits de Miniatures. Cet art, auquel nous sommes redevables de quelques chefs-d'œuvre de dessin et de peinture, est aussi ancien que l'idée de réunir en un corps, de matières et de formes variées, sous le nom de livre, des traditions verbales, des chroniques, des discours sur toute sorte de sujets. Nous nous bornerons donc à dire que, pendant toute la durée du Moyen Age, il fut d'un usage plus ou moins habituel, et à signaler ses principales phases de perfectionnement ou de décadence, dans les diverses contrées de l'Europe, et plus spécialement en France.

On doit faire remarquer d'abord qu'on possède encore des Miniatures de manuscrits, qui appartiennent au troisième ou au quatrième siècle de notre ère, c'est-à-dire au commencement même du Moyen Age. Elles existent dans un livre, dès longtemps célèbre parmi les savants pour l'autorité de son texte : c'est le Virgile, in-4° carré, de la Bibliothèque du Vatican, qui nous a conservé un exemple de peintures de cette ancienneté et de ce mérite. Ces peintures, en grand nombre, très-recommandables par leur exécution, ont été publiées par l'illustre cardinal Maj, à Rome. Mais la France peut revendiquer l'origine d'un autre manuscrit latin, également orné de peintures et non moins célèbre que le précédent, quoique moins ancien d'un siècle environ. Son texte contient aussi les œuvres du poète de Mantoue. Longtemps avant que ce précieux volume ne traversât les Alpes pour être offert en hommage au chef de la chrétienté, il était un des plus beaux ornements de la bibliothèque de l'abbaye Saint-Denis en France. Ses peintures, comme celles du Virgile du quatrième siècle, sont évidemment des copies de plus anciens modèles : telle est, du moins, l'opinion des maîtres de la science, opinion confirmée par l'exécution des dessins, par la forme des temples, des édifices, des vaisseaux birèmes, des bonnets phrygiens et autres costumes ou objets d'un usage vulgaire, qui y sont représentés. Nous avons reproduit une miniature tirée de ce Manuscrit. Ainsi donc, ces deux Virgile peuvent à eux seuls constater l'état de la peinture dans les manuscrits, dès l'origine du Moyen Age.

Il serait difficile d'indiquer des livres à Miniatures du sixième ou du septième siècle, dont l'exécution pût être attribuée à des artistes français : tout au plus, pourrait-on signaler des lettres majuscules, ornées de quelques traits de plume, dans un précieux manuscrit sur papyrus contenant les œuvres de saint Augustin (sixième siècle), et dans d'autres sur vélin, comme le Grégoire de Tours et le saint Prosper du septième siècle : mais ce sont plutôt des enjolivements calligraphiques.

Au huitième siècle, au contraire, les ornements se multiplient déjà, et quelques peintures assez élégantes peuvent être indiquées. Si leur exécution est remarquable et le dessin correct, on peut naturellement en conclure que l'artiste était contemporain de Charlemagne. C'est à ce règne, en effet, qu'il faut rapporter une renaissance momentanée dans les arts en France, comme aussi la réforme de l'écriture latine qui était devenue illisible : à la fin du huitième siècle et au commencement du neuvième, la peinture et l'écriture cherchèrent de

nouveau à se régler sur les beaux modèles de l'antiquité. Ainsi, le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, S. L. 626, constate la décadence de l'art du dessin et celle de la peinture avant Charlemagne ; il en est de même des volumes numérotés A. F. 281, 2110, 2706 et 2769. On ne peut imaginer des ornements plus lourds, plus disgracieux, ni un dessin plus incorrect. Il était donc bien temps que la salutaire influence exercée par l'illustre monarque se manifestât dans les arts comme dans les lettres. Le premier manuscrit qui paraît constater ce progrès, serait le Sacramentaire de Gellone (S. G. n° 163), dont les peintures allégoriques, pleines d'intérêt, sont dignes d'une étude spéciale pour les amateurs de la symbolique chrétienne. Un magnifique Évangélaire, orné de peintures, que la tradition dit avoir appartenu à Charlemagne, serait un nouveau et plus positif témoignage de la renaissance des arts du dessin : ce volume est aujourd'hui conservé à la bibliothèque du Louvre. Puis, viendraient, pour le neuvième siècle, dans l'ordre des temps et du mérite d'exécution : 1° l'Évangélaire, donné par Louis le Débonnaire à l'abbaye Saint-Médard de Soissons (S. L. 686), dans lequel on remarque des têtes d'un très-beau type, des ornements d'une grande finesse, et le style byzantin dans toute sa pureté ; 2° l'Évangélaire de l'empereur Lothaire (A. F. n° 266), dont l'élégante ornementation l'emporte sur la correction des peintures représentant les évangélistes : néanmoins, le portrait de l'empereur est très-finement exécuté ; 3° un autre Évangélaire de la même époque (S. L. n° 689) : les peintures sont d'un coloris moins beau et l'exécution générale est moins soignée que celle du volume précédent, mais on doit y remarquer la forme des sièges sur lesquels sont assis les évangélistes, et le genre de boîte dans laquelle des livres sont enfermés ; 4° la Bible de Metz (A. F. n° 1) : on y trouve des peintures de la plus grande dimension connue pour cette époque ; ces tableaux se font remarquer encore par des personnages heureusement groupés et par la beauté des draperies, mais on doit avouer que le brillant des couleurs l'emporte sur la correction du dessin ; les personnages nus laissent beaucoup à désirer ; le type des têtes est peu varié : ce n'est pourtant pas le même artiste qui a exécuté toutes ces peintures, et il est facile de reconnaître, dans le nombre, une main moins habile que celle qui a peint les principaux sujets. Une de ces Miniatures excite un intérêt tout spécial : c'est David au milieu des six prophètes ; ce roi des Juifs, représenté une harpe à la main, n'est autre qu'un Apollon antique, autour duquel se trouvent personnifiés la Prudence, le Courage, la Justice, etc. On remarquera, de plus, dans ces peintures, la forme des édifices, des barques, des sièges, etc. Le portrait de l'empereur Lothaire recevant l'hommage de cette Bible, est une grande et belle composition qui termine glorieusement le volume ; 5° enfin deux Bibles, et un Livre de Prières (n° 1152), qui ont appartenu à Charles le Chauve. Les deux Bibles se recommandent par la riche ornementation des lettres capitales, du genre dit *Caroline-Saxonne*, et le Livre de Prières, par un beau portrait du roi Charles le Chauve, et par quelques autres peintures et lettres ornées : l'exécution de ce dernier volume est bien moins satisfaisante que celle des Bibles et de l'Évangélaire de Lothaire ; les draperies y sont, en effet, moins habilement disposées ; du reste, ces peintures sont aujourd'hui un peu altérées. Après ces manuscrits hors ligne pour la beauté de leurs sujets peints, on peut cependant encore citer deux livres très-remarquables par la finesse et la facilité de leurs dessins au trait, la pose et les draperies des personnages, rappelant entièrement celles des statues antiques : ce sont un Térence, conservé à la Bibliothèque Nationale, sous le n° 7899, et un Lectionnaire de la cathédrale de Metz, duquel nous avons tiré la bordure de cette page.

Pour l'Allemagne, l'état de l'art du miniaturiste au neuvième siècle est constaté par les sujets peints dans la *Paraphrase des Evangiles*, en langue théotisque, de la Bibliothèque Impériale de Vienne, et il est facile de juger qu'en cette partie de l'Europe, cet art était resté dans l'enfance, ou bien qu'il avait dès lors dégénéré sous tous les rapports. Il en fut à peu près ainsi de l'art anglo-saxon à la même époque ; cependant quatre sujets au trait, bien finement exécutés dans le Pontifical n° 943 de la Bibliothèque Nationale, sont là comme une heureuse et rare exception.

Mais si l'on veut se rendre compte des traditions réelles de l'art antique en Europe au neuvième siècle, il faut étudier les manuscrits de la Grèce chrétienne. Il en existe quelques-uns de premier ordre, à la Bibliothèque Nationale. Nous citerons, avant tous les autres, les *Commentaires de Grégoire de Nazianze* (Gr. n° 510), format grand in-folio, orné d'un nombre prodigieux de peintures. C'est l'art antique avec tous ses moyens appliqués à la représentation des sujets chrétiens. Les têtes des personnages sont d'une admirable expression et du type le plus beau. Les tons de ces Miniatures sont chauds et bien veloutés, l'entente des draperies est parfaite. De riches costumes d'empereur et d'impératrice, de grand-prêtre, de chevalier grec chrétien, de simples soldats ou d'hommes du peuple, en font un très-utile et très-intéressant sujet d'étude. On y voit aussi représentés, des vaisseaux, des maisons, des palais, des trônes, des lits, des vases, des candélabres, des autels, et tous les ornements, passés de l'usage de la société païenne aux chrétiens du Bas-Empire. Malheureusement, ces peintures sont exécutées sur un vélin préalablement enduit d'une pâte mince très-friable, et cette pâte ayant éclaté, les couleurs ont été enlevées dans un grand nombre de tableaux. On a donc aujourd'hui à regretter la dégradation et l'état déplorable d'un des plus beaux monuments de l'art grec chrétien : ce qu'il en reste d'intact témoigne de l'ancienne perfection de l'œuvre et légitime nos regrets.

Pendant le dixième siècle, c'est encore chez les artistes de la Grèce qu'il faut chercher le beau dans l'art de la peinture des manuscrits. Le chef-d'œuvre de cette époque est certainement le Psautier avec commentaires, appartenant à la Bibliothèque Nationale (Gr. N° 139). Les nombreuses allégories païennes, dont il est orné, en font un monument de la plus grande rareté : on serait disposé à croire qu'il a été peint par un artiste encore attaché aux croyances du paganisme ; car cet artiste a personnifié dans ses compositions la Mélodie, la Valeur, la Douceur, la Force, le Courage, la Sagesse, la Patience, la Prophétie, la Nuit, l'Aurore, etc. Le coloris des Miniatures, les groupes, de personnages, le caractère des têtes, les draperies des costumes, tout montre l'art antique dans sa plus haute expression. La peinture que nous reproduisons d'après cet admirable livre, représente le prophète Ézéchiël recevant des inspirations pendant la nuit.

Les livres manuscrits du dixième siècle, exécutés en France et ornés de Miniatures, sont assez rares. Deux célèbres ouvrages de cette époque sont conservés à la Bibliothèque Nationale : l'un est la Bible de Saint-Martial de Limoges (A. L. n° 5), si riche en ornements d'une élégance remarquable ; et l'autre, la Bible, dite de Noailles, dans laquelle un grand nombre de dessins au trait et enluminés offrent des armes, des meubles, des ustensiles, des costumes civils et militaires ; mais l'exécution de ces dessins annonce une grande décadence dans l'art : les figures sont représentées habituellement de face, quoique le bas du corps soit de trois quarts ; le dessin est très-incorrection ; les teintes et les draperies sont des plus plates. Un autre manuscrit, contenant le Commentaire d'Harisson sur Ézéchiël (S. Germ. 303), renferme aussi trois pages peintes, dignes d'attention : l'une d'elles représente le siège d'une forteresse. Il

faut donc mentionner ce manuscrit parmi les curieux monuments exécutés en France au dixième siècle.

Toutefois, si l'amélioration dans les arts, excitée par le génie de Charlemagne, s'était déjà sensiblement arrêtée en France au dixième siècle, il en fut de même parmi les artistes anglo-saxons et visigothiques de ce même période. Un Évangélaire latin, exécuté en Angleterre (S. L. 693), prouve notre assertion ; mais on y reconnaît, en même temps, que l'art d'orner les livres était moins dégénéré que celui de dessiner des figures humaines : la figure de l'homme qui, dans l'opinion des artistes de ce pays au dixième siècle, était le symbole de saint Mathieu l'évangéliste. Cette figure est, en effet, d'une très-singulière composition, tandis que les ornements et les lettres capitales peuvent être cités comme des chefs-d'œuvre de finesse et d'élégance. Quant aux peintures visigothiques du manuscrit S. L. 1076, il serait difficile de détailler tout ce qu'elles ont de curieux. C'est un art tout à fait étrange, qui ne ressemble en rien à d'autres monuments contemporains. Les animaux fantastiques et les oiseaux, qu'on y voit représentés, se rapprochent souvent du style anglo-saxon. Ce précieux volume contient le texte de l'Apocalypse de saint Jean ; il est orné de nombreuses peintures, dignes à tous égards de la plus grande attention.

L'Allemagne voyait alors s'améliorer l'art de peindre les Miniatures ; elle devait ce progrès inattendu à l'émigration des artistes grecs, surtout à ceux de Constantinople, qui vinrent auprès des empereurs d'Allemagne chercher un refuge contre les troubles habituels de l'Orient. Ces artistes continuèrent d'appliquer leurs talents à la composition des sujets chrétiens, et il nous est parvenu quelques beaux manuscrits de cette époque. On peut citer, entre autres, deux Évangélaire latins (Bibl. Nation., nos 817, A. F., et 140, S. Germ.), dont les peintures révèlent assez l'influence des artistes grecs, par la finesse des têtes : les pieds et les mains des personnages sont bien dessinés, et les draperies bien agencées. Aussi, le progrès est-il immense, si l'on compare ces peintures avec celles de l'Évangélaire théotisque déjà cité. Il en est de même au siècle suivant. Le beau manuscrit (A. F. n° 275) de la Bibliothèque Nationale, qui est du commencement du onzième siècle et qui contient le texte des Évangiles. Un autre, à peu près contemporain, rappelle, dans une de ses peintures, l'usage, assez fréquent alors, de consacrer un livre en le déposant sur un autel à titre d'offrande, soit qu'il contint un texte sacré, soit qu'il perpétuât les immortels ouvrages de la latinité païenne. Le personnage qui avait fait exécuter ce beau volume (n° 1118, S. L.) est représenté au moment où, soutenu par deux anges, il va déposer son livre sur l'autel.

Mais, en France, le clergé prêchait la fin du monde pour le premier millénaire qui allait s'accomplir. On fut donc occupé à toute autre chose, qu'à orner des livres. Aussi, le onzième siècle est-il celui qui nous a légué le moins de monuments de peintures chrétiennes ou autres : le volume n° 821 de la Bibliothèque Nationale nous représente le dernier degré de l'abaissement de cet art. Rien au monde n'est plus barbare ; rien n'est si plus éloigné du sentiment (lu beau et même de l'idée du dessin. L'ornementation saxonne s'était cependant maintenue assez belle, quoique déjà sous des formes très-lourdes : on peut citer, pour ce genre d'ornements, le Sacramentaire n° 987 de la Bibliothèque Nationale, et celui d'Ethelgar, conservé à la Bibliothèque de Rouen.

Toutefois, la décadence dans les arts en France semble s'être arrêtée vers la fin du onzième siècle, si l'on en juge par des peintures de l'année 1060, exécutées dans un manuscrit latin n° 818 de la Bibliothèque Nationale. On pourrait regarder

comme contemporains de cette même date les ornements et les peintures de divers autres-manuscripts, notamment ceux cotés 1049² S. Germ. lat. (*Vie de saint Germain*, évêque de Paris), et 2058 A. F. (Œuvres de saint Augustin) la Bible, tome I. L, n° 8, etc.

Dans les manuscrits du douzième siècle, on sent l'influence nouvelle des croisades et l'heureuse amélioration introduite par ces expéditions lointaines, dans les sciences, les lettres et les arts ; l'Orient régénérait l'Occident, et l'on doit reconnaître une imitation orientale dans les bizarres figures mêlées aux ornements des lettres capitales, et dans l'emploi habituel des belles teintes bleues d'outre-mer. C'est ce que paraissent indiquer les manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale, n° 5058, 5084, 1618, 1721, et les curieuses peintures du n° 267 de la Sorbonne. Tout ce que peut inventer l'imagination la plus capricieuse et la plus fantastique se trouve mis en œuvre pour donner aux lettres latines une forme grotesque, ou du moins un caractère qui rappelle, avant tout, les ornements les plus déliés de l'architecture sarrasine. Ce système, cette mode d'ornementation dans l'écriture se répandit alors de telle sorte, qu'on la fit servir même aux actes publics : témoin le rouleau mortuaire de Saint-Vital, daté de l'année 1122, qui est aujourd'hui conservé aux Archives Nationales : les lettres de la première ligne (notamment le T), sont composées d'une agrégation de diables enlacés, bien dignes du crayon de Callot. La Grèce, à cette époque, conservait pourtant encore les belles traditions de la peinture antique ; mais ce fut le dernier période de la splendeur de cet art.

Enfin, au treizième siècle, l'art sarrasin ou gothique domine presque partout en Europe ; en France surtout, il déploie ses prééminences les plus aiguës, dans l'écriture comme en architecture. Dans le dessin, tous les personnages prennent des formes grêles et allongées ; les blasons envahissent le domaine des Miniatures : on y admire les coloris les plus beaux et les plus purs ; l'or, appliqué avec une rare habileté, se détache en relief sur des fonds d'un bleu admirable, qui de nos jours n'a rien perdu encore de sa vivacité primitive.

En examinant, par ordre chronologique, les manuscrits de ce temps-là qui sont à la Bibliothèque Nationale, et en nous attachant de préférence à ceux qui, écrits en langue française, portent une date certaine, nous citerons d'abord un volume, daté de l'an 1200, contenant des vies de saints en prose et en vers ; mais on n'y trouve que des lettres capitales ornées. Un autre manuscrit, à peu près contemporain, qui a pour titre *Vrigiet de Solas* (S. F. 112), demande une étude spéciale, à cause de ses grandes Miniatures, de leur singulière disposition et des sujets si variés de diableries et autres qui remplissent des feuillets entiers. On y voit représentés les sept arts libéraux, les sens, les âges de l'homme, les dix plaies d'Égypte, les commandements de Dieu, etc. Les fonds d'or sont damasquinés assez heureusement ; mais les couleurs, ayant perdu de leur éclat, sont aujourd'hui peu remarquables.

Le manuscrit le plus important par ses Miniatures, celui qui surpasse, pour ainsi dire, tous les autres du même siècle, est, sans contredit, un Psautier à cinq colonnes, contenant les versions française, hébraïque et romaine, ainsi que des gloses : il porte le n° 1132 bis, Supplément français. Les peintures dont il est orné, sont très-nombreuses et d'une dimension inusitée alors. On reconnaît trois époques différentes dans leur exécution : la plus ancienne remonte probablement à la fin du douzième siècle ; ce sont les médaillons, au nombre de 96, qui couvrent le recto et le verso des quatre premiers feuillets : ils sont rangés sur trois colonnes par page, et ils représentent des sujets peints, tirés de

l'Ancien et du Nouveau Testament. On discerne facilement, dès le premier coup d'œil, le caractère ancien de ces Miniatures, relativement aux autres parties de ce même volume : aucune trace de gothicité, les fonds en très-bel or, l'architecture à plein cintre, les draperies parfaitement agencées, la peinture vigoureuse, le dessin correct ; on y voit des maisons, dont la forme et la couverture en tuile ne diffèrent guère des nôtres ; divers instruments rustiques, certains costumes royaux ou populaires, méritent une attention particulière, surtout celui d'un homme revêtu d'un manteau assez semblable au vêtement gaulois connu sous le nom de *cucullus*. Après ces quatre feuillets, commence réellement le psautier : l'écriture et les peintures sont dès lors du treizième siècle, jusqu'au feuillet 72. On y compte trente-neuf grandes miniatures. L'or appliqué en relief, les belles teintes d'outre-mer, les armes et les armures des soldats, les costumes d'hommes et de femmes, enfin le texte du manuscrit, tout annonce une œuvre de la première moitié du treizième siècle. Entre les feuillets 72 et 93, se trouvent des Miniatures d'un style moins ancien, entremêlées toutefois de quelques-unes qu'on doit attribuer à l'artiste qui avait orné les premières pages de ce Psautier ; mais, à partir de ce feuillet 93, on ne rencontre, plus que des Miniatures dont l'exécution appartient au commencement du siècle suivant : les teintes y sont mieux fondues ; ce n'est plus le même système d'application pour l'or ; le dessin annonce une main plus exercée ; enfin les costumes des personnages rappellent ceux de l'Italie dans les premières années du quatorzième siècle. On doit donc attribuer ces bons ouvrages de peinture à deux artistes de siècles différents, mais ayant une commune patrie, l'Italie. Ce manuscrit est, sans contredit, un des monuments les plus précieux pour l'histoire de l'art aux douzième, treizième et quatorzième siècles. Il faudrait analyser la plupart des sujets peints dont il est orné, pour en faire ressortir toute l'importance ; nous signalerons seulement des sièges de ville, certaines forteresses gothiques, plusieurs intérieurs de banquiers italiens, divers instruments de musique, etc. Les grandes miniatures sont au nombre de 99, indépendamment des 96 médaillons. Il n'y a peut-être pas de manuscrits qui égalent celui-ci pour la richesse, le format, la beauté et la multiplicité de ses peintures. Il laisse bien loin une Bible, conservée à Moulins, que l'on dit avoir figuré au concile de Constance.

On doit placer, à la suite de ce Psautier, le Bréviaire de saint Louis, ou plutôt de la reine Blanche, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 145, B.-Latin. Ce volume, de 192 feuillets sur très beau vélin, offre une écriture gothique massive très-peu élégante ; quelques lettres capitales ornées de vignettes sont cependant sagement exécutées. Une miniature remplit toute la première page ; il n'y a que quelques peintures de même grandeur dans le volume. Les autres sont, en général, des médaillons, au nombre de deux par pages, de moyenne dimension eu égard au format du livre : les sujets ont été tirés du texte du Bréviaire ; dans quelques ornements, on remarque des fleurs de lys ; les fonds en or sont, du reste, très-beaux et admirablement appliqués. Le calendrier est orné de petits sujets empruntés aux saisons de l'année. On lit au folio 191 : *C'est le psautier monseigneur Saint Loys, lequel fu à sa mère. CHARLES*. La reliure, à tranche dorée et fleurdelysée, est du seizième siècle. Le caractère des Miniatures, annonce une exécution antérieure au règne de Louis IX. On croit que ce manuscrit a, en effet, appartenu à la mère du saint roi.

Il est encore un monument de peinture et de paléographie, qui constate d'une manière plus positive l'état de l'art pendant le règne de saint Louis. C'est un admirable Psautier français et latin, qui fut réellement à l'usage de ce pieux

monarque, ainsi que le constatent, non-seulement une rubrique en tête du volume, mais encore les fleurs de lys du roi, les armes de la reine Blanche de Castille, sa mère, et même peut-être aussi les pals de gueules de Marguerite de Provence, sa femme, que l'on retrouve parmi les encadrements du texte des prières. Rien n'égale la belle conservation des Miniatures de ce livre, l'éclat des couleurs, le brillant et le relief des fonds d'or. Les têtes des personnages sont presque microscopiques, et ne manquent pourtant ni d'expression ni de finesse. Les ornements, composés de chimères, etc., sont des plus gracieux ; l'architecture s'y découpe en merveilleuses dentelles ; les tapis d'Orient y resplendent fréquemment. Chaque peinture occupe toute la hauteur d'un feuillet : les sujets sont tirés du texte de l'Ancien Testament, et une légende en français, écrite au verso de la peinture, les explique tous. Soixante-dix-huit miniatures ornent ce magnifique Psautier. La reliure, en brocard d'Orient, a été exécutée du temps du roi Charles V ; un document de l'époque nous en a conservé le souvenir authentique. Ce précieux et vénérable monument a eu la plus singulière destinée : transmis de monarque en monarque jusqu'à Charles VI, il fut alors donné par ce roi de France à sa fille Marie, religieuse à Poissy ; il resta donc déposé dans la bibliothèque de ce monastère jusqu'en 1789. Mais, à cette époque, un agent russe, du nom de Dombruschi, en fit l'acquisition à vil prix, puis le revendit avantageusement au prince Gourlouski ; celui-ci, ayant été obligé de s'en défaire, le céda au prince Michel Galitzin. Enfin, ce seigneur russe en fit hommage au roi Louis XVIII, en l'année 1818, par l'intermédiaire du comte de Noailles, son ambassadeur en Russie. Le roi, après avoir admiré la belle conservation de ce manuscrit, en ordonna le dépôt à la Bibliothèque de la rue de Richelieu, et chargea M. de Bure de l'y apporter en son nom. Nous tenons ces détails, de M. de Noailles, prince de Poix, qui voulut bien les extraire de sa correspondance diplomatique et nous les communiquer : ils donnent, pour la première fois, l'histoire complète des pérégrinations de ce célèbre volume.

Tous les manuscrits du treizième siècle n'approchent pas de la perfection ni de la richesse du Psautier de saint Louis ; quoique contemporain, le Livre de Clergie, qui porte la date de l'année 1260, ne mérite pas, à- beaucoup près, autant d'attention. Il en est de même du *Roman du Roi Artus* (n° 6963 A. F.), exécuté en l'année 1276. Quant aux vignettes peintes en l'année 1279, dans la Bible de Sorbonne n° 1, elles sont plus finement et plus habilement exécutées. On fit aussi usage très-fréquemment, vers cette époque, des lettres capitales placées en tête des chapitres : on développait les ornements de ces initiales sur toute la hauteur de la page ; afin d'y représenter, par la peinture, des sujets analogues au texte du livre. L'Évangélaire latin, numéro 665 du Supplément, en est un des plus beaux exemples. On doit encore regarder comme un des plus beaux manuscrits de la même époque, le *Roman du Saint-Graal*, n° 6769. Tels sont les principaux exemples de l'art de la Miniature, d'après des manuscrits datés qui peuvent servir à son histoire en France pendant le treizième siècle.

L'Allemagne n'avait pas encore subi au même degré l'influence gothique, dans l'ornementation et la peinture de ses manuscrits. Cependant on y voit déjà apparaître les premières formes de ce genre nouveau, qui tendait alors à remplacer les traditions de l'art roman ou byzantin. Deux beaux volumes latins, exécutés en Allemagne, servent à constater ce fait : tous deux sont ornés de grandes lettres à personnages, et contiennent le texte des Décrétales de Gratien (Bibl. Nat., n° 3884 et 3884-2). On peut encore citer, pour la belle exécution de ses lettres ornées, un autre manuscrit latin, qui porte le n° 796 (Lectionnaire). Mais l'œuvre la plus remarquable, attribuée à un artiste allemand de la fin du

douzième siècle ou du commencement du treizième, se trouve dans le volume coté 2287, de la Bibliothèque Nationale : c'est une figure de saint Grégoire, dont le style tout particulier est d'un beau caractère, quoique d'un coloris plat et terne. L'Italie était alors à la tête de la civilisation en toutes choses. Elle avait complètement hérité de la Grèce, qui avait bien dégénéré pour l'art de la peinture. Le génie de la Grèce s'éteignit bientôt pour ne plus se rallumer.

Après avoir étudié les peintures de manuscrits exécutées en France, au treizième siècle, il est impossible de n'être pas frappé par un fait qui se reproduit habituellement : c'est que toutes les Miniatures des livres de théologie sont évidemment d'une exécution bien plus belle et plus soignée, d'un dessin bien plus correct, que les Miniatures des romans de chevalerie, des chroniques, etc., du même temps. Doit-on en conclure que l'inspiration religieuse produisait seule cette supériorité de l'art religieux, et que les idées mystiques étaient assez élevées chez les artistes pour surexciter leur talent lorsqu'ils avaient à traiter des sujets pieux ? Faut-il croire plutôt que les monastères avaient seuls assez d'argent pour payer les travaux des artistes les plus renommés ? On a pu remarquer, en effet, que la plupart des Miniatures que nous avons choisies, afin d'indiquer les variations de l'art d'orner les manuscrits jusqu'au treizième siècle, sont tirées des bibles, des évangiles, des missels et des traités théologiques. Mais il faut bien reconnaître aussi que, jusqu'au treizième siècle, ce sont là les seuls ouvrages dans lesquels on puisse trouver des peintures de quelque mérite. N'oublions pas que les corporations monastiques absorbaient presque entièrement la richesse et le pouvoir : elles seules pouvaient donc faire exécuter et récompenser tant de chefs-d'œuvre, aujourd'hui à peu près inconnus, qui font toutefois l'orgueil de nos établissements publics. Les seigneurs étaient, en ce temps-là, absents pour de lointaines expéditions, ou occupés en France par des querelles intestines qui leur laissaient peu de loisir, et peu d'argent surtout, pour encourager les lettres et les arts. Dans les abbayes et les couvents, il y avait des hommes, simplement soumis à la règle de l'ordre, qui n'avaient fait aucun vœu, et qui rachetaient leurs péchés, non par de longues et dévotes pénitences, mais en enrichissant de magnifiques peintures les livres destinés à ces communautés ; ils recevaient, en échange de leur labeur, toutes les choses nécessaires à la vie : ils pouvaient ainsi employer une partie de leur existence, s'il le fallait, à l'ornement d'un seul livre.

Voilà ce qui explique aussi l'absence habituelle des noms d'artistes dans les livres à Miniatures, principalement dans ceux écrits en latin. Cependant, dès le treizième siècle, lorsqu'on songea à représenter, dans les chroniques et dans les romans de chevalerie, les combats et les scènes agitées du monde civil et militaire, il se trouva des artistes tout prêts à se livrer à ce nouveau genre de composition. Pour les époques plus récentes, on ne sait pas, néanmoins, les noms de ceux qui exécutèrent de si belles peintures historiques ; mais on peut supposer, d'après la multiplicité des manuscrits, et surtout des romans et chroniques, dès le treizième siècle, que le goût des livres naquit alors parmi les seigneurs, que ceux-ci créèrent des bibliothèques particulières, et que des artistes laïques existaient déjà en grand nombre. — On connaît le peintre Henry qui a exécuté le volume n° 7019-3 de la Bibliothèque Nat. — Mais si les noms des artistes sont restés ignorés, c'est que, en général, ils avaient toujours des fonctions plus ou moins relevées dans la maison d'un prince ou d'un grand personnage, et que, à ce titre, des pensions leur étaient assurées, qui leur permettaient de se livrer à tout leur amour de l'art, pour complaire à leur maître ou seigneur.

Nous avons acquis la preuve de ce dernier fait, en étudiant avec attention les Etats de la maison des ducs d'Orléans aux quatorzième et quinzième siècles. On y voit que le peintre de prédilection du prince Louis d'Orléans, Colard de Laon, avait le titre de son valet de chambre ; un autre artiste était en même temps huissier de salle : il se nommait Pietre André. Ces artistes distingués exécutaient toute espèce d'ouvrages de leur profession : après les manuscrits, c'étaient les tableaux sur bois, les armoiries, les harnois de joute, etc. Mais les devoirs de leur charge pesaient toujours sur eux ; ils n'en étaient nullement dispensés, et l'on peut constater même que l'on ne craignait pas de les détourner de leurs occupations de peintre pour des motifs assez frivoles. Ainsi, Pietre André était envoyé en mission, tantôt de Blois à Tours, [pour quérir certaines choses pour la gésine de Madame la duchesse](#) ; tantôt de Blois à Romorantin, pour savoir des nouvelles de Madame d'Angoulême, [que l'on disoit estre fort malade](#).

Quant aux artistes qui vivaient exclusivement de leur profession, les uns exécutaient des ouvrages plus vulgaires, des tableaux benoist ou autres, que l'on vendait aux passants, à la porte des églises : on désignait ces peintres par le nom peu ambitieux d'enlumineur. Quelques-uns travaillaient de leur métier, sous la direction du peintre en titre d'un seigneur, et alors leur nom ne figurait que sur la cédule qui ordonnait de leur payer quelques sols parisis pour leur besogne. De là, sans doute, l'ignorance dans laquelle on est resté à l'égard des noms de tant d'artistes éminents dont l'existence ne nous est révélée que par leurs œuvres.

L'étude des Miniatures exécutées pendant le quatorzième siècle, offre un intérêt tout particulier : les scènes de la vie intime, les usages et les croyances populaires, comme les grandes cérémonies publiques, sont représentés en regard des textes historiques ou des récits chevaleresques de cette époque. On y remarque déjà quelques portraits. Enfin la caricature, cette arme qui de tout temps a été si puissante parmi les Français, commence à se montrer avec sa finesse railleuse et caustique. Le clergé et surtout les femmes, en font ordinairement les frais. La chevalerie et les mœurs des seigneurs n'y sont pas non plus épargnées. La royauté seule semble être un peu à l'abri de ces atteintes satiriques.

En remontant aux premières années du quatorzième siècle, nous trouvons, dans un manuscrit daté de 1313 (Bibl. Nat., n° 8504, F. Lat.), des Miniatures, plus intéressantes par les scènes qu'elles retracent, que par leur exécution, laquelle laisse beaucoup à désirer. Toutefois, l'artiste a déployé tout son talent dans les six premières : elles représentent le roi de Navarre armé chevalier par son père Philippe le Long, et diverses cérémonies qui se rapportent à cet événement. Mais on doit citer de préférence, comme d'un intérêt tout spécial, les peintures qui représentent les docteurs de l'Université, des philosophes discutant, des juges rendant la justice, diverses scènes de la vie conjugale, des chanteurs s'accompagnant sur le violon, et divers instruments d'agriculture, tels que charrue, char, etc. Comme on le voit, ces sujets de la vie privée ajoutent au mérite matériel du volume que nous venons de mentionner. Indépendamment de la même particularité qui recommande aussi une Vie de Saint Denis, traduite de l'espagnol et dédiée au roi Philippe (de Valois), ces manuscrits, n° 7953-7955, nous montrent, d'une manière bien plus positive, l'état de l'art au commencement du quatorzième siècle, où le gothique du siècle précédent était encore dans toute sa vigueur, du moins en France. Ce que nous avons dit des Miniatures du Psautier de Saint Louis peut s'appliquer à celles qui datent de la première moitié du quatorzième siècle. Toutefois, le style gothique perd déjà de son caractère, et tend évidemment à arrondir ses angles multipliés : les brisures

sont moins nombreuses, les enroulements de l'ornementation plus fréquents, et ils se développent sous des formes plus légères et plus élégantes. C'est ce qu'on peut voir dans un manuscrit du fonds de La Vallière, n° 41, et dans une Vie de Saint Louis, no 10309-3, à la Bibliothèque Nationale. Mais, à partir du règne du roi Jean II, le progrès dans les arts est notable ; les teintes des Miniatures sont mieux fondues, le dessin est plus correct, les animaux sont plus exactement représentés. Plusieurs documents de ce temps nous ont conservé le nom de Jean Costey (ou Coste), excellent peintre de manuscrits et de tableaux, sous ce règne et sous celui de Charles V. Entre autres volumes exécutés à l'époque du roi Jean, il faut citer une Chronique universelle, no 6890, destinée au dauphin Charles. Enfin, un autre volume se recommande par ses peintures satiriques ; c'est le Roman de Fauvel, n° 6812, dans lequel on remarque des charivaris populaires très-originaux.

Mais la période, pendant laquelle Charles V occupa le trône de France, est une de celles qui ont produit les plus beaux monuments de peinture et de paléographie : on les reconnaît facilement, soit au portrait de ce roi, qui revient sans cesse dans les Miniatures, soit aux bandes tricolores qui entourent ces peintures. Il suffit de citer quelques-uns de ces manuscrits pour indiquer les plus belles de cette époque ; telles sont celles de la Bible n° 6701, d'un Rational n° 7031, d'une traduction de Valère Maxime, S. F. 2794, et d'un admirable exemplaire des Chroniques de Saint-Denis, n° 8395.

Un prince rivalisait seul alors avec Charles V, par ses largesses envers les habiles artistes de son temps, et par sa passion pour les bâtiments, les bijoux, les reliques et les objets d'art : c'était le duc Jean de Berry, frère du roi. Mais si Christine de Pisan a célébré les louables dispositions du sage monarque à l'égard des lettres et des arts, d'autres annalistes plus sévères ont, au contraire, épuisé tous les mots de la langue pour faire au duc Jean une renommée moins flatteuse. Nous ne pouvons cependant nous empêcher aujourd'hui d'excuser et même d'honorer tant de fastueuses prodigalités, qui ont enfanté de si nombreux chefs-d'œuvre de peinture. Ces inestimables monuments, contre lesquels la moralité de l'histoire ne peut plus rien à présent, forment une des principales richesses de nos collections nationales. La librairie du duc Jean était déjà très-célèbre de son temps : sa réputation, bien méritée, n'a fait que s'accroître depuis l'époque où ce prince, instruit et libéral, la composait à grands frais, quoique cette splendide bibliothèque ne soit pas venue tout entière jusqu'à nous. C'est à peine si l'art moderne, avec toutes ses ressources et tous ses perfectionnements, pourrait se flatter d'égaliser les prodiges de l'art du quatorzième siècle. Nous nous contenterons de citer quelques volumes, dont les peintures représentent l'état le plus avancé de l'art de la Miniature à cette époque, et il n'y a rien à dire pour les recommander à l'admiration des hommes de goût et de savoir. Ce sont : 1° deux livres de prières, l'un latin, n° 919, et l'autre français et latin, n° 2015 S. F. ; 2° les Merveilles du Monde, no7892, etc.

La maison royale, au quatorzième siècle, était la source de tous les encouragements décernés aux arts et aux lettres (voyez la bordure n° 15, tirée des Heures du duc d'Anjou, F. La Vall., n° 127) : l'infortuné Charles VI ne ralentit point cette impulsion donnée par le roi, son père ; le second des fils de Charles V, Louis, duc d'Orléans, partageait vivement la noble sympathie de ses ancêtres pour les sept arts libéraux.

Parmi les manuscrits qui ont été exécutés par ordre de ces deux princes, il en est plusieurs qui constatent l'état de la peinture jusqu'aux premières années du

quinzième siècle. C'est d'abord, pour Charles VI, le *Livre des Demandes et Réponses* de P. Salmon, admirable volume, dont tous les personnages peints sont de véritables portraits, d'un travail achevé.

Toutefois, les chefs-d'œuvre de l'école française à cette époque sont les Miniatures de deux traductions des Femmes illustres de Boccace (n° 7091 et S. F. 540-8) de la Bibl. Nationale : le coloris est des plus beaux, le dessin assez correct, et déjà la perspective s'y manifeste. Quant aux livres de la librairie de Louis d'Orléans, on peut facilement les reconnaître au milieu de nos bibliothèques, soit par le portrait de ce prince que l'on retrouve en tête de quelques-uns, soit encore par ses armes ayant deux loups pour support.

Le progrès dans les arts du dessin était donc alors très-déclaré en France depuis un demi-siècle environ. Deux genres nouveaux apparurent durant cet intervalle de temps : les Miniatures en camaïeu et les Miniatures en grisaille. Dans le premier genre, les plus belles peintures sont celles des *Petites Heures de Jean*, duc de Berry ; les *Miracles de Notre-Dame*, etc. Les grisailles sont moins soigneusement exécutées ; on en trouve pourtant de remarquables dans les Manuscrits n° 6916, 6986, 7020, etc. Quelques noms d'artistes nous sont connus, entre autres ceux de Pierre Remiot (en 1396), Jean de Saint-Eloy, Perreis de Dijon, Colin de Lafontaine, Copin de Gant (en 1397).

Mais, dans les autres parties de l'Europe, l'art d'orner les manuscrits n'était pas également développé. Les Miniatures, ouvrage d'un peintre anglais, dans le volume n° 765 (Bibl. Nation.), manquent de goût : les personnages ont le corps étroit, roide et long : les têtes sont démesurément grosses ; l'ornementation est lourde, et l'architecture affecte des formes moins gracieuses que celles qui étaient usitées en France. En Allemagne, les articulations gothiques, dans les contours de l'architecture, sont encore plus accusées ; elles le sont, à la même époque, presque autant que durant le règne de saint Louis : les Miniatures du manuscrit n° 511 (Bibl. Nation.), attribuées à un artiste allemand, quoique d'un dessin correct, ont un aspect barbare. Ce ne fut donc qu'en Italie, que la perfection dans l'art de la Miniature se développa au plus haut degré ; du moins, on en juge ainsi à la finesse des figures, à la régularité du trait et à l'élégance des ornements de la Bible du pape Clément VII, conservée à la Bibl. Nationale, Lat., n° 18, ainsi que par les volumes n° 6069 T. et 7242 A. L.

Mais les peintures des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, fondé par Louis d'Anjou, roi de Sicile, en l'année 1352 — que l'on trouve dans le volume n° 36 bis, F. La Vallière —, sont évidemment les plus belles de cette époque. On remarque surtout, dans le même manuscrit, les beaux portraits en camaïeu du roi et de la reine. Un précieux exemplaire du *Roman de Lancelot du Lac*, se recommande encore à l'attention des connaisseurs par une rare particularité, car on peut y suivre les divers travaux préparatoires des artistes : d'abord, le dessin au trait ; puis, les premières teintes, habituellement uniformes, exécutées par l'enlumineur ; ensuite, les enduits pour l'application des fonds d'or ; enfin le travail réel du miniaturiste, dans les têtes, les costumes, etc.

Il y eut donc dès cette époque, c'est-à-dire pendant la seconde moitié du quinzième siècle, un perfectionnement réel des arts en France, à travers les troubles qui l'agitèrent et les guerres qu'elle eut à soutenir. On peut citer avec le plus grand éloge les Miniatures de Jean Fouquet, l'habile peintre du roi Louis XI. Ce sont des tableaux, dans toute l'acception du mot, et des tableaux dignes d'exciter encore l'admiration : ils servent d'ornement au manuscrit n° 6891, et les sujets sont tirés des Antiquités des Juifs de l'historien Josèphe. Tout

annonçait dès lors la grande Renaissance qui devait se réaliser au seizième siècle, et depuis le quinzième jusqu'aux temps de Raphaël, on peut suivre aussi les progrès successifs de la peinture, en les étudiant dans les Miniatures des manuscrits.

Il faut surtout mentionner, pour cet intervalle de temps, comme ayant puissamment contribué à ce brillant résultat, l'école flamande des ducs de Bourgogne. Les monuments de peinture de cette école sont nombreux, et le talent des artistes s'y montre déjà d'une rare perfection. Nous devons citer le Roman de Gérard de Nevers (L. n° 92) ; un livre d'Heures, n° 1166 ; la *Vie de Sainte Catherine*, en grisailles ; les *Miracles de Notre-Dame* ; enfin un autre livre de Prières, n° 1173, dans lequel sont des gravures coloriées d'Israël Meckel, gravures dont on ne connaît pas d'autres épreuves.

L'Angleterre et l'Allemagne n'approchèrent pas de la perfection des écoles de peinture de France et de Flandre, si l'on en juge, à l'égard du premier de ces pays, par les Miniatures d'un volume, n° 1158, représentant des personnages de la race royale d'Angleterre, et, pour le second, par celles qui ornent le recueil des Troubadours allemands, n° 7265.

L'Espagne, au contraire, était déjà en voie de progrès ; du moins, les Miniatures du manuscrit n° 772, et les ornements du n° 6520, paraissent l'indiquer.

Mais l'Italie marchait toujours à la tête de la civilisation pour toute chose, et les Miniatures qui méritent une attention particulière, parmi celles des manuscrits que possède la Bibliothèque Nationale, sont surtout trois beaux portraits des ducs de Milan (Lat. 6246, 5041 D., et Fr. 994) ; un jolie peinture représentant le couronnement d'un autre duc de Milan (n° 5888) ; un très-curieux enfer, au commencement du poème du Dante, n° 7256 ; un admirable livre de Prières, n° 627 S. L., où la finesse et l'élégance de l'ornementation le disputent à la beauté et à la belle composition des peintures ; enfin, un autre manuscrit précieux, très-élégamment orné, qui appartient à M. le baron d'Hervey, et qui a été exécuté pour Hercule d'Este. Nous pourrions encore indiquer ici une foule de très-belles bordures italiennes (le n° 16 est tiré d'un Ovide n° 8016), dans les genres les plus variés. Nous nommerons encore un peintre illustre, contemporain de Raphaël, Julio Clovio, qui voulut mettre le sceau à l'art du miniaturiste, en Italie, par ses peintures si riches en coloris et si fines d'exécution, comme par la hardiesse de son dessin : ces merveilles sont réunies dans un admirable Dante, conservé à la bibliothèque du Vatican.

On ne doit point oublier, parmi les usages singuliers des artistes de la fin du quinzième siècle, en France, en Italie ou en Flandre, celui d'inscrire, dans les frises des palais qu'ils représentaient, et aussi sur les draperies des personnages, soit des mots arabes du Coran, soit des mots latins du Rituel ; témoin le Missel du roi René II, no 547 S. L., et les manuscrits n° 5888, 772 et 7201-2.

Enfin, avec le règne de Louis XII, en France, s'achève la complète régénération des arts. On doit y reconnaître deux écoles : celle qui conservait les traditions du goût gothique, fort amoindri, il est vrai, comme le montrent les grandes et belles peintures des manuscrits n° 6811 (*Miracles de la Vierge*), 7231 (*Epistres d'Ovide*), et 7584 (*Chants royaux*) ; tandis que l'autre école, au contraire, s'inspirait entièrement de l'influence italienne. Aussi, ses derniers ouvrages sont-ils caractérisés par un dessin plus correct, un coloris des plus parfaits et des plus harmonieux, et par des groupes de personnages habilement composés. Telles sont les peintures du volume n° 6808, contenant les Echez amoureux ; du n°

6877, qui est une traduction des Triomphes de Pétrarque ; du n° 7079, autre traduction du même ouvrage ; du n° 7083, traduction des Épîtres. d'Ovide, et celles du Missel du pape Paul V.

Cet immense progrès semble parvenu à son dernier degré de perfectionnement, dans l'œuvre si remarquable, connue sous le nom Heures d'Anne de Bretagne, reine de France. Rien n'est comparable à ces Miniatures, dont on fixe l'exécution vers l'année 1499. On peut difficilement trouver des expressions assez exactes pour caractériser la finesse des figures, leur grâce et leur délicatesse ; mais, au milieu de ces nombreux tableaux, d'un si grand effet, d'une touche délicieuse, et dont quelques-uns ne seraient pas indignes du pinceau de Raphaël, il se trouve cependant quelques groupes d'une médiocre composition, roides, maniérés, et d'un coloris sec. La figure de la vierge Marie se fait remarquer, entre toutes les autres, par son admirable expression de douceur ; les têtes d'ange ont quelque chose de surhumain. Enfin, les ornements qui encadrent les pages de ce livre incomparable sont composés de fleurs, de fruits et d'insectes : c'est la nature même avec toute sa fraîcheur et tout son éclat.

Telle fut la fin glorieuse de l'art d'orner les manuscrits. Cet art se perdit en même temps que l'imprimerie fit disparaître la classe nombreuse des écrivains et des enlumineurs du Moyen Age. Il ne se raviva depuis, que pour satisfaire à de rares exceptions, nées de la fantaisie plutôt que de la nécessité. Pour le seizième siècle., on peut citer quelques beaux manuscrits et quelques belles Miniatures ; mais il n'en est pas moins vrai que les uns et les autres ne comptaient plus parmi les produits habituels des arts en France. On peut mentionner, comme ayant de l'intérêt pour l'histoire de l'art, deux livres d'Heures, A. F. 1409 et S. L. 677, qui ont appartenu au roi de France Henri II, le *Recueil des rois de France*, par Jean Du Tillet, présenté à Charles IX ; le *Splendor Solis*, du British-Museum ; un livre de poésies, dédié à Henri IV ; enfin, le livre de Prières du marquis de Bade, exécuté par Brentel. C'est le dernier chef-d'œuvre des miniaturistes, quoiqu'on n'y trouve que des copies de tableaux des grands maîtres d'Italie, de Flandre, etc. Dans ces peintures, la pureté du dessin le dispute au brillant du coloris. N'oublions pas enfin les magnifiques Heures de Louis XIV, hommage mémorable offert au grand roi, par des compagnons de sa gloire militaire, réunis à l'Hôtel royal des Invalides, mais indigne de rivaliser avec les Heures d'Anne de Bretagne, que l'artiste semble avoir prises pour modèle.

AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC, de la
Bibliothèque Nationale de Paris.

PARCHEMIN, PAPIER

QUOIQUE la plupart des auteurs qui parlent du parchemin en attribuent l'invention à Eumènes, roi de Pergame — sans doute d'après l'étymologie du mot *Pergamenum* —, il paraît démontré que l'usage en est beaucoup plus ancien, et que son origine se perd dans la nuit des temps. Ainsi, plusieurs passages de l'Ancien Testament témoignent que, longtemps avant Eumènes, fils d'Attalus Ier et contemporain de Ptolémée-Épiphanes, selon Strabon, le parchemin était employé comme matière subjective de l'écriture dans la Haute-Asie ; car le mot *volumen*, qui revient souvent dans la Vulgate, ne peut s'entendre que d'un rouleau formé de peaux préparées ou de papyrus. Il est donc presque constant que, depuis Moïse, les Juifs ont écrit les livres de la loi sur des rouleaux de parchemin.

Hérodote, le père de l'histoire, prouve incontestablement l'antiquité du parchemin, en disant (liv. V) : *Les Ioniens appellent aussi, par une ancienne coutume, les livres diphtères, parce qu'autrefois, dans le temps que le biblos (papyrus) était rare, on écrivait sur des peaux de chèvre et de mouton.* Diodore de Sicile (liv. II) rapporte que les anciens Perses écrivaient leurs annales sur des peaux. Le célèbre passage de Pline (liv. XIII, chap. XI), qui a fait attribuer à Eumènes la découverte du parchemin — *Varro membranas Pergarni tradidit repertas* —, semble indiquer plutôt que ce roi de Pergame perfectionna un art, par le moyen duquel on pouvait suppléer au papyrus, que Ptolémée-Épiphanes ne laissait plus sortir d'Égypte. La privation totale de papyrus mit alors en grande activité la fabrication du parchemin mieux préparé, et l'on en vit venir une quantité si considérable des manufactures de Pergame, qu'on regarda cette ville comme le berceau de cet art. On faisait des livres de deux espèces : les uns en rouleaux composés de plusieurs feuilles cousues ensemble, sur lesquelles on n'écrivait que d'un côté ; les autres en carré, écrits des deux côtés. Le grammairien Cratès, ambassadeur d'Eumènes à Rome, passait pour avoir inventé le vélin.

Le vélin et le parchemin de l'antiquité ne différaient guère sans doute de ceux du Moyen Age, quoique les procédés de fabrication des anciens ne nous soient pas connus. Le parchemin ordinaire est une peau de mouton, de brebis ou d'agneau, passée à la chaux, écharnée, raturée, adoucie à la pierre ponce ; ses principales qualités sont la blancheur, la finesse et la roideur ; mais le travail du corroyeur ou du fabricant devait être quelquefois très-imparfait, puisque le calligraphe était obligé de dégraisser encore et de polir lui-même le parchemin grossier qu'il destinait à recevoir de l'écriture. Hildebert, archevêque de Tours au onzième siècle, nous apprend *quid scriptor solet facere : Primo cum rasorio incipit pergamenum purgare de pinguedine, et sordes magnas auferre ; deindè cum pumice pilos et nervos omnino abstergere. Sermo XV.* Quant au parchemin vierge, qui imite très-bien la qualité du vélin, il se fabrique avec des peaux d'agneaux ou de chevreaux avortés. Le vélin, plus poli, plus blanc et plus transparent que le parchemin ordinaire, est fait de peau de veau (*vitulus*), comme son nom l'indique. Au reste, les mots latins *pergamenum*, *corium* et *membranæ* étaient les noms génériques de toute espèce de peau préparée : différentes

épithètes ajoutées au mot *membranæ* caractérisaient seulement différentes sortes de parchemin : *membranæ caprinæ*, *agninæ*, *ovilloæ*, *vitulinæ*, *hædinæ*, etc. La dénomination de *pergamenum* a prévalu dans la langue des principaux peuples de l'Europe, car on dit en allemand *pergament*, en anglais *parchment*, en italien *pergamena*, en espagnol *pergamino*, et en hollandais *parckament*. Dans le Moyen Age, on a dit, par corruption, *pergamentum* et *pergamerium*. Voyez le *Glossaire* de DUCANGE.

Quoique la découverte dont on fait honneur à Pergame ait dû considérablement multiplier le parchemin, il est présumable que le papyrus était d'un usage plus fréquent chez les Grecs et les Romains, soit à cause de la cherté du *pergamenum*, soit à raison de la facilité de se procurer du papyrus. Cependant il paraît qu'on se servait assez fréquemment du parchemin, surtout pour la transcription des ouvrages les plus estimés ; on en fabriquait même de très-fin, puisque Cicéron disait (PLINE, liv. VII, ch. xxi) avoir vu toute l'Iliade copiée sur un rouleau de cette substance et renfermée dans une noix. La bibliothèque de Cicéron, aussi remarquable par le luxe que par le choix des livres, en contenait beaucoup écrits sur parchemin. Les livres de cette espèce étaient encore plus nombreux, du temps de Martial, comme le prouvent diverses épigrammes de ce poète. Malheureusement, il ne nous reste aucun monument écrit sur parchemin sous le règne des douze premiers Césars. Le Virgile du Vatican, le Térence de Florence et quelques manuscrits infiniment rares, ne remontent pas au-delà du quatrième ou du cinquième siècle de l'ère chrétienne. Deux causes ont contribué à ces pertes irréparables : le temps, qui détruit à la longue tous les monuments de la main des hommes, et la barbarie, qui porta le fer et la flamme dans l'empire romain durant plusieurs siècles.

Les savants auteurs de la Nouvelle Diplomatique disent que les plus anciens manuscrits sont en parchemin et les plus anciens diplômes en papier d'Égypte. La France ne possède pas, en effet, de diplômes originaux en parchemin, antérieurs au septième siècle ; mais il est certain que l'Angleterre et l'Allemagne ne firent usage que de parchemin pour dresser les actes publics, avant la découverte du papier de coton. Le parchemin coûtait bien plus cher que le papyrus et le papier de coton ; il semble aussi avoir manqué totalement à différentes époques, en sorte que, pour suppléer à la disette de cette matière, on imagina d'utiliser le parchemin écrit, soit en le raclant, soit en le faisant bouillir dans l'eau, soit en le passant à la chaux vive pour enlever l'ancienne écriture et le disposer à en recevoir une nouvelle. Le parchemin était si rare au onzième siècle, que Guy, comte de Nevers, ayant fait un présent de vaisselle d'argent aux Chartreux de Paris, ces religieux lui renvoyèrent son présent, et ne lui demandèrent que du parchemin en échange. Il n'y a pas de doute que la rareté et la cherté du parchemin n'aient fait périr une foule d'excellents ouvrages qui ont été remplacés par des traités insignifiants de liturgie et de dévotion. On aurait tort de croire pourtant qu'il faille restreindre aux onzième, douzième et treizième siècles l'usage de gratter le parchemin écrit, et renfermer cet usage barbare dans les bornes de l'Église grecque. On a signalé de nombreux exemples qui constatent que le mal avait gagné les Latins, et que dès le septième siècle, en Occident, on effaçait, avec plus ou moins d'adresse, l'écriture sur le parchemin, que l'on rendait susceptible de servir une seconde fois. Muratori (*Antiq. Ital.*, t. III, col. 834) cite un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne, qui comprend les œuvres du vénérable Bède, et dont l'écriture, âgée de huit à neuf cents ans, aurait été substituée à une autre de plus de mille ans. Les auteurs de la *Nouvelle Diplomatique* citent un manuscrit du septième siècle (Opuscule de saint

Jérôme), formé avec les débris palimpsestes de trois manuscrits des sixième, cinquième et quatrième siècles. L'emploi des anciens parchemins grattés et lavés devint si fréquent en Allemagne aux quatorzième et quinzième siècles, que les empereurs s'opposèrent à cet abus dangereux en ordonnant aux notaires de n'user que de parchemin [vierge et tout neuf](#). (MAFFEI, *Istor. diplom.*, p. 69.)

En général, la qualité du parchemin peut servir à faire apprécier le temps de sa fabrication. Le vélin des manuscrits et des diplômes est très-blanc et très-fin jusqu'au milieu du onzième siècle ; le parchemin du douzième est épais, rigide et d'une couleur bise qui annonce souvent qu'on en a fait disparaître l'écriture primitive, en le raclant avec la pierre ponce ou en le lavant avec des drogues. La plupart des beaux manuscrits du quatorzième siècle sont en parchemin vierge qui se prêtait plus particulièrement à la délicatesse de l'art du calligraphe et de l'enlumineur. Le parchemin était d'ailleurs très-commun en France au treizième siècle, témoin le statut de l'Université de Paris daté de 1291 (BULÆUS, *Hist. Univ. de Paris*, t. III, p. 499.) On voit, dans ce statut, que, bien avant cette époque, le commerce du parchemin avait pris un développement considérable à Paris, et l'Université, se plaignant avec force et des fraudes et des tromperies de ce commerce, *essaye d'y remédier par de sages dispositions que Crevier analyse en ces termes* (*Hist. de l'Univ. de Paris*, t. II, p. 130) : [Premièrement, il est défendu aux parcheminiers de Paris d'acheter le parchemin ailleurs que dans la halle des Mathurins ou à la Foire. L'Université avait chez les Mathurins une salle qui lui était prêtée librement par les religieux de cette maison pour être le dépôt de tout le parchemin qui entrait dans Paris. Le marchand forain qui l'y avait apporté, était obligé d'aller sur-le-champ annoncer son arrivée au recteur ou de le faire avertir ; et le recteur envoyait quelqu'un de sa part pour compter les bottes de ce parchemin, et le faire visiter et taxer par quatre parcheminiers-jurés de l'Université. Après cette opération, le marchand devait tenir son bureau ouvert pendant vingt-quatre heures aux seuls écoliers, praticiens, ou autres particuliers qui avaient besoin de parchemin, et ce n'était qu'au bout de ces vingt-quatre heures, qu'il lui était permis de le vendre aux marchands de Paris. A la foire du Lendit, -qui se tenait à Saint-Denis, et à celle de Saint-Lazare, le recteur faisait pareillement visiter tout le parchemin que l'on y apportait, et les marchands de Paris ne pouvaient en acheter qu'après que les marchands du roi, ceux de l'évêque de Paris, les maîtres et écoliers de l'Université s'en étaient fournis. L'objet principal du statut de 1291 fut certainement d'empêcher que les marchands ne s'emparassent du meilleur parchemin pour l'usage de l'industrie, au détriment des sciences et des arts. Ce statut, néanmoins, nous permet de supposer que la consommation du parchemin était immense à cette époque. Le recteur de l'Université avait un droit sur la vente du parchemin, et ce droit a été l'unique revenu du rectorat jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.](#)

Bien que la couleur naturelle du parchemin soit blanche et que cette couleur semble plus favorable qu'aucune autre à l'écriture, l'antiquité et le Moyen Age, en composant des encres de différentes couleurs, avaient donné aussi différentes couleurs au parchemin. On connaissait surtout le parchemin jaune et le parchemin pourpre (*membrana crocea et purpurea*). Ce dernier était destiné de préférence à recevoir des caractères d'or et d'argent. Julius Capitolinus, dans son Histoire, raconte que la mère de Maximin le Jeune donna à ce prince tous les livres d'Homère écrits en or sur vélin pourpre. Le parchemin, teint en pourpre ou du moins en cinabre, était une des prérogatives réservées aux empereurs, aux rois et aux évêques ; ainsi, au quatrième siècle, l'évêque Theonas conseille à Lucien, grand-chambellan de l'empereur, de ne pas faire écrire sur pourpre en

lettres d'or les volumes exécutés pour la bibliothèque impériale, à moins d'un ordre exprès de la part du prince. Saint Jérôme, toutefois, dans sa préface du livre de Job, a l'air de dire que, de son temps, les manuscrits en vélin pourpre étaient assez répandus : *Habeant qui volunt veleres libros, vel in membranis purpureis auro argentoque descriptos, vel uncialibus, ut vulgo aiunt, litteris*, etc. Ces volumes devaient être de grand prix. Ils étaient fort recherchés en Espagne au septième siècle, selon saint Isidore de Séville, qui dit en parlant des livres : *Inficiantur colore purpureo, in quibus aurum et argentum liquescens patescal in litteris*. Il est à remarquer que la barbarie des septième et huitième siècles ne diminua pas la faveur qui entourait ces splendides manuscrits. Saint Wilfrid, archevêque d'York au septième siècle, fit don à son église d'une bible et d'un évangélaire écrits en lettres d'or sur vélin pourpre. L'art de teindre ce vélin ne laissa pas que de tomber en décadence à la fin du neuvième siècle. Dès lors on ne vit guère que des manuscrits en pourpre rembruni ; et encore, dans les manuscrits de cette époque, le pourpre ne s'étend-il que sur quelques pages et même sur certaines portions des pages, comme les frontispices, les titres, le canon de la messe, etc. Il distingue çà et là des lignes, des mots, des initiales, qu'on voulait mettre en évidence. Tels sont les Bibles et les Heures de Charles le Chauve que possède la Bibliothèque nationale de Paris. Les ouvriers qui teignaient d'abord le parchemin en pourpre, et qui plus tard ne firent que marquer en rouge les majuscules, les chapitres et les alinéas, s'appelaient *rubricatores*, *miniatores*, et formaient une profession distincte, dont les imprimeurs du quinzième siècle ne dédaignèrent pas le concours pour les rubriques des bibles, des missels et des livres de droit.

Les premiers livres produits par l'imprimerie furent d'abord une contrefaçon des manuscrits : ils en affectaient la forme, les caractères, les ornements et la matière. Les Bibles, que Jean Fust apporta en 1462 à Paris, étaient imprimées sur vélin, avec initiales peintes en bleu, pourpre et or : l'illustre faussaire les vendait comme manuscrits à raison de 60 écus d'or (550 fr. environ) l'exemplaire, jusqu'à ce qu'on se fût aperçu de la fraude du vendeur. Dès cette époque, le parchemin avait en quelque sorte fixé les formats des livres. La dimension de la peau entière de l'animal, taillée carrément et pliée en deux, représentait l'in-folio, qui variait à proportion en hauteur et en largeur : cette même peau, pliée en quatre, donnait l'in-quarto, et en huit, l'in-octavo. On a tout lieu de penser que le papier, dès son origine, prit également la dimension ordinaire du parchemin.

Quant au parchemin employé dans les diplômes, sa dimension varia suivant la rareté de la matière et selon les besoins de son emploi. Chez les anciens, on n'écrivait que sur un seul côté du parchemin, les peaux attachées l'une à l'autre devant figurer des rouleaux appelés volumes, qu'on déroulait successivement pour en lire le contenu. On conserva cette forme et cette manière d'écrire pour les actes publics et les actes judiciaires, longtemps après que l'invention du livre carré, codex, eut fait adopter l'écriture opisthographe, c'est-à-dire tracée des deux côtés de la page. Dans les bas siècles du Moyen Age, il était fort rare que l'on portât une partie de l'écriture sur le dos des chartes : quand on se permettait cette infraction à l'usage reçu, ce n'était que pour les signatures et autres formules finales ; encore, n'en trouve-t-on presque point d'exemples antérieurs au dixième siècle. L'écriture opisthographe n'était alors appliquée qu'aux cartulaires, aux nécrologes, aux livres de compte et aux manuscrits. Peu à peu on transporta cet usage aux titres ; puis, on s'habitua insensiblement à écrire sur le verso comme sur le recto, surtout à partir du seizième siècle. Les

chartes opisthographes n'excédaient jamais la grandeur du parchemin ; cependant elles étaient parfois composées de plusieurs peaux cousues ensemble, ce qui formait des rouleaux d'une longueur prodigieuse. Le parchemin des diplômes, dit Lemoine (*Dict. prat. de Diplomatique*, p. 57), a été fort petit, particulièrement depuis le règne de Philippe-le-Bel jusqu'au milieu du règne de Charles V. Il devient plus grand en 1377. Les chartes privées, les plus anciennes qui nous restent, sont écrites sur des parchemins extrêmement petits. Encore, le parchemin était-il souvent coupé inégalement, ajoute Lemoine, et sans observer les angles droits, et cette espèce de mesquinerie dans la matière dont on se servait pour écrire les actes a constamment duré pendant trois siècles, à commencer au onzième. En 1233 et 1252, on voit des contrats de vente, des donations, sur des parchemins de 2 pouces de hauteur sur 5 de large ; et en 1258, un testament écrit sur une bande de 2 pouces sur 3 et demi. En 1279, on remarque déjà des parchemins d'un pied de hauteur. Depuis 1380, il n'y a plus de petits parchemins. Le siècle suivant voit les actes judiciaires s'allonger à l'excès : on a des rouleaux de vingt pieds de long !... Ce fut pour obvier à cette dépense excessive de parchemin, qu'on adopta généralement l'écriture opisthographe dans les diplômes, et qu'on renonça aux rouleaux, dont le nom seul est demeuré attaché aux rôles de procédure. Dans des temps plus modernes, on employait toujours au barreau le parchemin pour la plupart des expéditions ; mais sa grandeur variait selon les divers usages auxquels on le destinait. Par exemple, les feuilles du Parlement portaient 9 pouces et demi de hauteur sur 7 et demi de largeur ; celles du Conseil, 10 pouces et demi de haut sur 8 de large ; celles de Finance, qui servaient aux contrats, 12 pouces et demi sur 9 et demi. Les lettres de grâce devaient être sur des peaux entières et équarriées, longues de 2 pieds 2 pouces, et larges d'un pied 8 pouces, etc.

Mais à l'époque où le parchemin était ainsi employé dans les chancelleries et les tribunaux, son usage avait cessé partout ailleurs : on imprimait à peine quelques exemplaires de livres sur vélin ; on n'écrivait plus de manuscrits, on ne peignait plus de miniatures. La foire du Lendit n'existait guère que de nom, et l'Université n'y allait pas chercher de parchemin. Le papier, après avoir longtemps rivalisé avec cette matière, si bonne gardienne de l'écriture qu'on lui confie, avait fini par la remplacer dans la plupart des usages de la vie intellectuelle. Le papier, moins durable, il est vrai, que le parchemin, coûtait moins cher, et pouvait se multiplier à l'infini. Dès la plus haute antiquité, le papyrus d'Egypte, soumis à divers procédés de fabrication, avait rendu les mêmes services que le papier (Voyez l'art. MANUSCRITS, par M. Champollion-Figeac) ; toutefois, le papyrus, ainsi que le liber, ou papier d'écorce d'arbre, qu'on préparait d'une manière analogue, et qui résistait encore moins à l'action du temps, se cassait au moindre contact. et tombait lentement en poussière. Voilà pourquoi la plupart des manuscrits sur papyrus qui sont venus jusqu'à nous présentent tant de lacunes et de détériorations. Quant aux manuscrits sur écorce, ils ont à peu près tous disparu. On fabriqua pourtant du papyrus jusqu'au moment où le papier de coton devint d'un usage général en Europe.

Ce papier, qui avait été inventé en Chine dès les premiers siècles de notre ère, passa, des Arabes aux peuples de l'Occident, vers la fin du neuvième siècle ou au commencement du dixième. Il contribua bientôt à faire cesser l'emploi du papyrus et à diminuer beaucoup celui du parchemin. On pense que les Grecs ont pu se servir de ce papier avant le temps où il fut répandu dans l'ouest de l'Europe par les Maures d'Espagne. Les Vénitiens, qui l'avaient trouvé en Grèce, l'apportèrent en Italie, et il arriva ensuite en Allemagne dès le neuvième siècle,

sous le nom de parchemin grec. Il a eu d'ailleurs différents noms. Les Espagnols l'ont d'abord appelé : *pergamino di panno* ; quelques auteurs du Moyen Age : *charta gossypina* ou *xylona*, parce que le coton est la production d'un arbuste ; d'autres : *charta damascena*, parce que celui de Damas était le plus estimé ; d'autres encore : *charta bombycina* ou *bombacina*, *cultunea* ou *colonia*, *serica*, etc. Cependant ce papier n'eut jamais autant de cours dans les pays du Nord que dans ceux du Midi. C'est surtout en Espagne, en Italie et en Sicile, qu'on rencontre des manuscrits et des diplômes sur papier de coton. Mais le papier, fabriqué en ces contrées-là aux douzième et treizième siècles, est très-grossier et bien inférieur à celui des anciens manuscrits arabes, qui était devenu solide, lisse et lustré en passant sous la presse. Au reste, la mauvaise qualité du papier de coton, sujet aux atteintes de l'humidité et des vers, détermina l'empereur Frédéric II à rendre, en 1221, une ordonnance qui déclarait nuls tous actes écrits sur ce papier, et qui fixait le terme de deux années pour les transcrire sur parchemin.

La découverte du papier de coton amena bientôt celle du papier de lin ou de chiffes, ou de linge. Mais où et quand cette découverte s'est-elle faite ? Polydore Virgile (*De invent. rerum*, lib. II, cap. 8) avoue n'avoir jamais pu le savoir ; Scaliger attribue aux Allemands l'honneur de l'invention ; Scip. Maffei, aux Italiens ; d'autres, à quelques Grecs-réfugiés à Baie. Le P. Duhalde croit que ce papier vient des Chinois, et le docteur Pndeaux, qu'il a été porté d'Orient en Europe par les Sarrasins d'Espagne. Cette variété d'opinions ne fait qu'épaissir le voile qui couvre l'origine de ce papier. Ce voile s'étend également sur l'époque de cette origine. Mabillon croit que c'est dans le douzième siècle ; Montfaucon, qui parle de plusieurs manuscrits du dixième siècle sur papier de lin, n'a trouvé pourtant ni en France ni en Italie aucun livre ni aucun feuillet de ce papier, qui ne fût postérieur à la mort de saint Louis (1270). Maffei prétend qu'on ne découvre pas trace de papier de chiffes avant 1300, et Conringius est de cet avis. Cependant Pierre le Vénéralbe, abbé de Cluny, qui vivait au douzième siècle, s'exprime ainsi dans son traité contre les Juifs (*Bibliot. Cluniac.*, col. 1069 et sq.) : *Sed cujusmodi librum ? Si talem, quales quotidie in usu legendi habemus, utique ex pellibus arietum, hircorum, vel vitulorum, sive ex biblis vel juncis orientalium paludum ; aut certe ex rasuris veterum pannorum, seu ex qualibet alia forte viliori materia compactos*. Ces mots : *ex rasuris veterum pannorum*, peuvent-ils signifier autre chose que du papier de chiffes, celui qui est fait de vieux linges broyés et réduits en pâte, *viliori materia compactos* ?

A l'appui de cette autorité irrécusable, le Journal étranger, du mois de novembre 1756, a signalé deux anciens documents écrits sur papier de chiffons, que possédait Pestel, professeur à l'Université de Rinteln, et que l'Université de Gottingue avait examinés : l'un daté de 1239, signé d'Adolphe, comte de Schaumbourg ; l'autre, daté de 1320, et accompagné de sceaux. Le plus ancien titre sur papier de chiffes ; que Mabillon ait rencontré, est une lettre de Joinville à Louis X, qui n'a régné que deux ans, de 1314 à 1316. Le P. Bohuslas dit, dans son Histoire de Bohême, que les bibliothèques de ce pays offrent quantité de livres écrits sur papier de chiffons, avant l'an 1340. L'archiviste Camus avait vu dans les archives de Bruges un recueil de gros volumes in-folio sur papier, contenant les comptes de la ville depuis 1367 ; mais il n'osait pas affirmer que ces registres fussent en papier de chiffes, quoique ce papier lui eût paru moins lisse, plus épais, et surtout moins émoussé vers la tranche, que le papier de coton. On peut citer avec certitude, comme écrits sur papier de lin, un inventaire des biens d'un prieur Henry, mort en 1340, conservé dans la Bibliothèque de

Cantorbéry, et plusieurs titres authentiques remontant à 1335, dans la Bibliothèque *Cottonienne*, à Londres ; bien que la première papeterie établie en Angleterre soit, dit-on, celle d'Hertford, qui date seulement de 1588. Des papeteries importantes existaient en France dès le règne de Philippe de Valois, notamment celles de Troyes et d'Essonne. Le papier qui sortait de ces fabriques, offrait, dans la pâte, différentes marques ou filigranes, telles que la tête de bœuf, la croix, le serpent, la rose, l'étoile, la hache, la couronne, etc., selon la qualité ou la destination du papier. Les mêmes filigranes étaient, au reste, usités dans toutes les papeteries de l'Europe, déjà nombreuses et florissantes au quatorzième siècle. C'est à partir du milieu de ce siècle, qu'on trouve dans les archives et les bibliothèques publiques un assez grand nombre de documents écrits sur papier de chiffres : l'invention de ce papier devait ainsi précéder de plus d'un siècle l'invention de l'imprimerie.

GABRIEL PEIGNOT, de la Société
nationale des Antiquaires de France.

CARTES À JOUER

L'ORIGINE des cartes à jouer a toujours préoccupé les savants, parce qu'elle se rattache, non-seulement à l'histoire des mœurs, mais encore à l'invention du papier, de la gravure et de l'imprimerie. C'est à ces différents titres, qu'un sujet, si futile en apparence, a mérité d'être examiné avec tant de soin et d'érudition dans un si grand nombre de dissertations et de volumes. Après toutes ces recherches, après tous ces systèmes, qui se combattent ou se fortifient l'un l'autre, la question principale ne paraît pas mieux éclaircie. A quelle époque fixer l'invention des cartes à jouer ? à qui appartient cette invention ?

Il faut diviser la question pour la résoudre ; car si l'introduction des cartes à jouer en Europe ne remonte pas au-delà du quatorzième siècle, si la découverte du jeu de piquet ou des cartes actuelles n'est pas antérieure au règne de Charles VII, il est toutefois évident que les cartes à jouer existaient dans l'Inde, ou du moins en Chine, dès le douzième siècle, et que l'antiquité avait eu des jeux analogues, c'est-à-dire résultant de la rencontre fortuite de certaines figures et de certains nombres représentés sur des dés ou des tableaux. Il est évident enfin que, dans les temps modernes, le jeu d'échecs et le jeu de cartes offrent des rapports frappants qui feraient croire à l'origine commune de ces deux jeux : l'un peint et l'autre sculpté.

Hérodote raconte que les Lydiens, dans un temps de famine, inventèrent la plupart des jeux, entre autres les dés ou tessères. Sophocle, Philostrate, Cicéron et Pausanias font honneur de ces inventions aux Grecs, qui les auraient imaginées pour se distraire de la longueur du siège de Troie ; ils désignent spécialement Palamède et Pyrrhus comme les inventeurs : *Palamedem et Pyrrhum accepimus castrenses quosdam ludos invenisse, quibus, dum cessarent à gravioribus curis essentque induciæ, à militari labore animum familiariter relaxarent.* (CICERO, *De oratore*, II.) Ces jeux militaires, ou plutôt joués dans les camps (*castrenses*), c'étaient les échecs, suivant quelques commentateurs ; c'étaient les dés ou les osselets, suivant quelques autres. Platon dit positivement, dans son dialogue intitulé *Phædre*, que le dieu égyptien Theuth, qui avait appris aux hommes l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie, ne dédaigna pas d'inventer le jeu d'osselets (*tali* ou *calculi*) et le jeu de dés (*alea*).

Or, les dés, ainsi que les osselets, affectaient différentes formes, selon les combinaisons du jeu ; ils offraient aussi différentes figures peintes ou sculptées. Saint Cyprien, ou l'auteur anonyme du traité *de Aleatoribus*, accuse l'Esprit du mal d'avoir inspiré l'habile joueur qui fabriqua des dés portant l'image des démons. *Eruditus. instinctu solius Zabuli. hanc ergo artem ostendit, quam et colendam Sculpturis cum sua imagine fabricavit.* Turnèbe, pour expliquer ce passage important, rappelle que l'on voyait sur les dés la représentation plastique du Chien, du Vautour, d'Hercule, de Vénus, etc. *In talis erant aliquibus fortasse numeri, ut Senio ; figura, puta Canem, Vulturem, Venerem, Herculen, Martin Delrio* (*Disquis. magic. lib. sex*) prétend aussi que les dés et les osselets portaient des figures et des noms de dieux ou de déesses. Ces noms se trouvent cités plus d'une fois dans les comédies de Plaute, et l'on pourrait établir, par de bonnes autorités, que les tessères, en devenant des plaques d'os ou de bois

ornées de signes ou de peintures (*tabulæ sigillalæ*), devaient ressembler beaucoup aux cartes indiennes, peintes également sur des feuilles d'ivoire ou d'écaillé, carrées, rondes ou octogones.

Les cartes indiennes, dont plusieurs collections possèdent des échantillons d'une date très-reculée, ne sont qu'une métamorphose ou une imitation du jeu des échecs ; les principales pièces de ce jeu ont été reproduites sur ces cartes, de manière que huit joueurs, au lieu de deux, sont en présence et se disputent la victoire. Dans le jeu des échecs, il n'y a jamais eu que deux armées de pions, ayant chacune à sa tête un Roi (*Schach*), un Vizir ou général (*Pherz*), dont on a fait depuis une Reine, un Cavalier (*Aspen-suar*), un Éléphant (*Phil*), dont on a fait le Fou, et un Dromadaire (*Roch*), dont on a fait la Tour ; dans le jeu de cartes orientales, il y a huit armées, représentées par autant de couleurs ou d'emblèmes, ayant chacune son Roi, son Vizir et son Éléphant, outre diverses figures symboliques qui correspondent à certains coups, à certaines rencontres des cartes numériques. La marche du jeu de cartes et celle du jeu d'échecs diffèrent sans doute, mais il est impossible de ne pas reconnaître que l'un et l'autre jeux ont une analogie frappante (CHRISTIE, *Inq. into the ancient greck game*, etc. Lond., 1801, in-4°, fig.), qu'ils offrent tous deux une allégorie du terrible jeu de la guerre, et que les joueurs doivent avoir la prudence et l'habileté d'un chef militaire qui livre bataille pour la défense de son souverain. Au reste, on a souvent signalé la similitude qui existe entre la guerre et le jeu d'échecs ; cette similitude se retrouve aussi dans le jeu de cartes.

Les cartes à jouer, proprement dites, avaient été inventées en Chine, ou plutôt importées de l'Inde, vers 1120 (AB. RÉMUSAT, *Journ. asiat.*, septembre 1822) ; elles étaient dès lors en usage chez les Arabes comme dans tout l'Orient : ces Arabes, ces merveilleux joueurs d'échecs, auraient inventé les cartes, si elles ne l'eussent pas été déjà. Ce fut sans doute à la suite des croisades, que les premiers jeux de cartes pénétrèrent en Europe ; mais on doit présumer qu'ils ne s'y répandirent guère, puisqu'on ne les voit pas mentionnés parmi les jeux de hasard proscrits par les conciles et les synodes ecclésiastiques, ainsi que par les ordonnances des rois. A peine est-il permis de soupçonner que le synode de Worcester, en 1240, a voulu parler des cartes, lorsqu'il défend au clergé d'autoriser le jeu du roi et de la reine : *Nec sustineant (clerici) ludos fieri de Rege et Regina*. (CANGIUS, Gloss. inf. latinit.) Le savant Ducange, qui pense que ce pourrait être le jeu de cartes, eût peut-être mieux fait de voir dans ce passage une défense de **jouer au roi et à la reine**. Quoi qu'il en soit, les cartes à jouer étaient, comme les échecs, dans les mains des Arabes et des Sarrasins, quand elles passèrent en Italie avec les traditions, les arts et les usages que l'Occident allait chercher en Orient.

On ne saurait dire si quelque courageux voyageur, tel que Marco Polo ou J. de Mandeville, a rapporté de l'Inde ou de l'Arabie les cartes à jouer originales, que l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la France s'empressèrent d'accueillir, en les modifiant, et, pour ainsi dire, en se les appropriant. Le *Jeu d'or* (*Das guldin Spiel*), imprimé à Augsbourg par Gunter Zeiner, en 1472, atteste que les cartes avaient cours en Allemagne dès l'année 1300 ; mais ce n'est pas là un témoignage contemporain authentique, et l'on peut supposer que la vanité germanique, qui s'attribuait alors la découverte de l'imprimerie, au détriment du véritable inventeur, Laurent Coster de Harlem, a voulu s'approprier aussi, sans plus de raison, l'invention des cartes, c'est-à-dire de la gravure sur bois. La plus ancienne mention qu'on ait faite des cartes à jouer, avec date certaine, se trouve dans la chronique inédite de Nicolas de Covelluzzo, qui a vécu avant 1400, et qui eut pour continuateur de sa chronique un de ses descendants, Giovanni de Juzzo

de Covelluzzo, auteur d'une histoire de Viterbe, conservée dans les archives de cette ville (FELIC. BUSSI, *Istor. della citta di Viterbo*. Roma, 1742, in-f^o, p. x et xi). Nicolas de Covelluzzo, témoin oculaire de l'introduction des cartes à jouer dans sa ville natale, a consigné ce fait au folio 28 de sa chronique ms. Anno 1379 : *Fa recato in Viterbo el gioco delle carte, che renne de Seracinia, e chiamasi, fra loro, NAÏB*. Voici enfin un fait, une date incontestable : En 1379, fut introduit à Viterbe le jeu de cartes qui vient du pays des Sarrasins, et que ceux-ci appellent *naib*. Quelles étaient ces cartes ? Était-ce le jeu de cartes des Orientaux, tel qu'il s'est conservé dans l'Inde ? était-ce un jeu particulier aux Arabes et dérivé du jeu indien ? Le chroniqueur ne le dit pas.

Cependant le jeu de cartes arrive de l'Arabie, de Médine, qui était la capitale de la Sarrasinie (*Seracinia*) ; il arrive à Viterbe, en 1379, avec son nom arabe, et il se répand si rapidement en Europe, que nous le trouvons à Burgos en 1387, à Paris en 1392 et 1397, à Florence en 1393, à Ulm en 1397, et à Milan vers 1400. Mais ce n'étaient déjà plus sans doute les cartes orientales, et elles avaient pris, en passant d'un lieu dans un autre, quelque chose des costumes et des mœurs du pays qui les adoptait. Elles gardèrent toutefois la racine de leur nom arabe, en Italie, où on les appela *naïbi*, et en Espagne, où on les nomme encore *naypes*. *Naïb*, en arabe, signifie *capitaine, lieutenant* ; il s'agissait donc d'un jeu militaire, comme le jeu des échecs, et nous sommes tentés de reconnaître dans ce premier jeu de cartes les tarots ou tarocs, *tarocchi*, tels qu'ils se sont perpétués dans le midi de l'Europe.

Il faut d'abord rapporter et mettre en présence les autorités qui font mention des cartes à jouer antérieurement au quinzième siècle.

Jean Ier, roi de Castille, rend une ordonnance en 1387, par laquelle il défend de jouer aux dés, aux *naypes* et aux échecs. (*Recopilacion de las leyes*, édit. de 1640, in-f^o, p. 305.) On a prétendu que ce mot *naypes* était une interpolation, parce qu'il ne se trouve pas dans les *Ordonnances de Castille*, imprimées en 1508, où le texte porte : *Jugar juego de dados ni de tablas a dinero* ; mais, pour un recueil d'ordonnances et de lois, on doit toujours préférer la meilleure édition, celle qui a été faite et revue sur les originaux ou sur les copies authentiques des archives du gouvernement. C'est ainsi que l'on consultera de préférence la grande collection des *Ordonnances des rois de France*, au lieu de s'adresser aux éditions partielles et imparfaites qui l'ont précédée.

Dans un compte de l'argentier Poupart, conservé autrefois dans les archives de la Chambre des Comptes de Paris, on lisait, sous l'année 1392 : *Donné à Jacquemin Gringonner, peintre, pour trois jeux de cartes à or et à diverses couleurs, ornés de plusieurs devises, pour porter devant le seigneur roy pour son esbattement, 50 sols parisis*. (P. MÉNESTRIER, *Bibl. cur. et instr.* Trévoux, 1714, in-12, t. II.) Il n'y a pas d'amphibologie possible : on peint des jeux de cartes en France l'an 1392. Puis, ces jeux, qui ne semblaient d'abord destinés qu'à l'ébattement de Charles VI en démente, sont bientôt si répandus parmi la bourgeoisie et même le peuple de Paris, que le prévôt de Paris, dans une ordonnance du 22 janvier 1397, fait défense aux gens de métier de jouer à la paume, à la boule, aux dés, aux cartes et aux quilles, excepté les jours de fête. Et pourtant, vingt-huit ans auparavant, Charles V, dans sa fameuse ordonnance de 1369, qui énumère tous les jeux de hasard en usage alors, n'avait pas parlé des cartes.

Dans la chronique de Jean Morelli, écrite à Florence en 1393, quoique publiée seulement en 1718, le chroniqueur conseille à un jeune homme de ne pas jouer aux jeux de hasard, tels que les dés, mais il lui permet de s'amuser à des jeux

d'enfants, tels que les osselets, la toupie, les fers, les *naïbi*. — *Non giuocare a zara né ad altro giuco di dadi, fa de' giuocchi cheusano i fanciulli, agli aciossi, alla trottola, a' ferri, a" NAÏBI.* —. Ce sont bien là les cartes à jouer introduites à Viterbe en 1379, sous le nom sarrasin de *naïb*. Ces cartes étaient surtout réservées aux enfants, puisque Philippe-Marie Visconti qui devint duc de Milan en 1430, aimait beaucoup ce jeu en sa jeunesse (vers 1400), et le préférait aux jeux du palet et du ballon : *Variis ludendi modis ab adolescentia usus est... plerumque eo ludi genere, qui ex imaginibus depictis fit, in quo praecipue delectatus est.* (DECEMBRIO, *Vita Ph. Mar. Vice-comitis*. Milan, 1630, cap. LXI.)

Dans le *Livre rouge* de la ville d'Ulm, manuscrit sur vélin conservé aux archives de cette-ville, une ordonnance de 1397 fait défense de jouer aux cartes. (JANSEN, *Ess. sur l'orig. de la Grav. en bois et en taille-douce*. Paris, 1808, 2 vol, in-8°.) Au reste, Heineken s'autorise d'un passage de l'ancienne chronique d'Ulm, pour avancer que les cartes ont été inventées dans cette ville, qui en fabriquait et en exportait beaucoup, ainsi que plusieurs villes d'Allemagne, au Moyen Age.

Tels sont les seuls témoignages avérés, qu'on puisse invoquer pour fixer l'époque approximative de l'introduction des cartes à jouer en Europe ; quant à ceux qui donneraient à cette introduction une date antérieure, et qui avaient été mis en avant par l'abbé Rive, Zani, Cicognara, Singer, Jansen, etc., la critique est venue détruire la valeur qu'on leur attribuait. Ainsi, les statuts de l'ordre de la Bande, institué par Alphonse XI, roi de Castille, en 1332, ne font pas mention des cartes à jouer, quoiqu'un traducteur du seizième siècle (Guterry) ait cru devoir ajouter ce jeu à ceux que ces statuts interdisaient aux chevaliers, selon les *Epistolas familiares* d'Antonio de Guevara. Ainsi, le *Livre du roy Modus et de la royne Racio*, composé en 1372, ne dit absolument rien des cartes, dans les manuscrits comme dans l'édition primitive de 1486. Ainsi, le Traité italien de Sandro di Pipozzo, sur le gouvernement de la famille (*Trattato del governo della famiglia*), bien que composé en 1299, ne nous est parvenu que dans une copie manuscrite du quinzième siècle, où le copiste aura sans doute ajouté les *naïbi* aux jeux de hasard que condamne l'auteur ; ce qui est d'autant plus probable, que Pétrarque, dans son livre : *De remediis utriusque fortunæ*, a énuméré tous les jeux usités de son temps, sans citer les cartes. Ainsi, par une interpolation analogue, un autre copiste du quinzième siècle a introduit les cartes dans le vieux roman de *Renard le Contrefait*, composé vers 1341, en changeant ce vers de l'original :

Jouent à jeux de dez ou de tables.

Ainsi, quand César de Nostredame rapporte, dans son *Histoire de Provence*, imprimée en 1631, que les Provençaux donnaient aux valets du jeu de cartes le nom de tuchins, il n'essaye pas même d'en conclure que ce jeu fut contemporain de ces aventuriers qui désolaient le pays en 1361, et dont le nom devint synonyme de bandit, comme on le voit dans une ordonnance de 1387.

Il faut donc, jusqu'à présent du moins, s'arrêter à la chronique de Covelluzzo et à la date de 1379, pour fixer l'époque de l'apparition des cartes à jouer en Europe. Elles y arrivèrent sans doute avec un tel renom d'ancienneté, que, cent cinquante ans plus tard, Pierre Arétin se crut autorisé à leur faire dire : *Nous avons déjà vu tant de choses et traversé un si grand nombre de générations, que le soleil, qui éclaire tous les peuples du monde, ne pourrait nous en remonter, puisqu'il en sait à peine autant que nos souliers. A pena il sole... sa quel che sanno fino a'lle scarpe nostre.* (*Ragionam. nel quale si parla del Gioco.*)

A partir du quinzième siècle, les cartes à jouer sont répandues par toute l'Europe : on les nomme dans chaque énumération des jeux de hasard ; on les trouve désignées dans les comptes de l'argenterie des rois et des princes ; les conciles et les synodes les condamnent et les défendent, de même que les ordonnances royales et prévôtales ; les prédicateurs leur font une guerre implacable ; le commerce pourtant ne laisse pas de les multiplier, en perfectionnant les procédés de fabrication ; dans les miniatures des manuscrits, dans les premiers essais de la gravure sur bois et sur cuivre, on voit enfin figurer le jeu de cartes ; les poètes, les romanciers et les conteurs, n'ont garde de l'oublier dans leurs écrits, et quelle que soit d'ailleurs la fragilité des frivoles instruments de ce jeu, on en a retrouvé, on en conserve plusieurs, peints et gravés, qui appartiennent au commencement du quinzième siècle.

L'existence et la popularité des cartes à cette époque ne peuvent être mises en doute ; nous les voyons, pour ainsi dire, se nationaliser en Italie, en Espagne, en Allemagne et en France ; leurs noms, leurs couleurs, leurs emblèmes, leur nombre et leur forme changent selon le pays, selon le caprice des joueurs ; mais ce sont toujours des cartes à jouer, qu'on les appelle cartes tarots ou cartes françaises ; ce sont toujours les cartes originaires de l'Orient, venues de Sarrasinie, imitation plus ou moins fidèle de l'antique jeu des échecs.

En Italie, avant l'année 1419, le *naib* de Viterbe est devenu le *tarocchino*, en passant à Bologne. La maison Fibbia, une des plus anciennes et des plus illustres de cette ville, possède un portrait en pied de Francesco Fibbia, prince de Pise, mort en exil à Bologne, l'an 1419 ; ce prince, qui fut généralissime des troupes bolonaises, est représenté tenant à la main un jeu de cartes armoriées, dont quelques-unes sont tombées à ses pieds. Une inscription placée au bas du tableau fait connaître que François Fibbia avait obtenu, des réformateurs de Bologne, comme inventeur du *tarocchino*, le droit de mettre l'écusson de ses armes sur la reine de bâton, et celui des armes de sa femme, qui était une Bentivoglio, sur la reine de deniers : ce qui prouve que les couleurs italiennes, *bâtons, deniers, coupes, épées* (*bastoni, denari, coppe, spade*), étaient en usage dès ce temps-là, de même que les couleurs françaises, *carreau, trèfle, cœur* et *pique*. (CICOGNARA, *Mem. spettanti alla stor. della Calcografia*. Prato, 1831, in-8°.)

Les cartes (*naïbi*) n'étaient donc pas un jeu d'enfants, du même ordre que le jeu de bille ou de ballon. Saint Bernardin de Sienne et saint Antoine de Florence ne les eussent pas poursuivies avec tant de rigueur, si les enfants seuls avaient été intéressés dans la question, ainsi que de savants critiques l'ont pensé. Le 5 mai 1423, saint Bernardin, debout sur les degrés extérieurs de Saint-Pétrone, parle à la foule assemblée pour l'entendre, fulmine contre les jeux de hasard, et exerce tant d'empire sur son auditoire, que chacun va chercher à l'instant ses cartes, ses dés, ses échecs, et les ayant apportés sur la place même, y met le feu de sa propre main, en présence du chef de la république. *Coram gubernatore hujus reipublicae naïbes, taxillos, tesseras et instrumenta insuper lignea, super quae avare irreligiosi ludi fiebant, combustos esse praecepit.* (*Acta Sanct.*, t. V, p. 281.) L'auto-da-fé des cartes fut si terrible à Sienne, qu'un cartier, ruiné par le sermon de saint Bernardin, vint tout en larmes trouver ce saint et lui dit : *Père, je fabriquais des cartes et je n'avais pas d'autre métier pour vivre ; en m'empêchant de faire mon métier, tu me condamnes à mourir de faim ! — Si tu ne sais que peindre*, lui répondit le saint homme, *peins cette image !* Et il lui montra un soleil rayonnant, au centre duquel brillait le monogramme du Christ : I. H. S. Le cartier suivit ce conseil, et s'enrichit bientôt à peindre cette image,

que saint Bernardin adopta pour symbole. (BERNINI, *Hist. di tutte le heresie*. Venise, 1784, t. IV, p. 157.)

Tous les cartiers italiens cependant ne furent pas réduits à peindre des emblèmes de sainteté : à Bologne, une fresque, exécutée en 1440, représente quatre soldats jouant aux cartes, sans doute au *tarocchino*, inventé par Francesco Fibbia. A Florence, saint Antoine, évêque de cette ville en 1457, n'oublie pas d'anathématiser les cartes et les joueurs de cartes, dans sa Somme théologique, ch. XXIII : *De factoribus et venditoribus alearum et taxillorum et chartarum et naiborum*. La distinction que le saint semble faire des cartes et des naïbi donne lieu de croire que c'étaient deux jeux différents, deux espèces de jeux de cartes. Au reste, chaque ville d'Italie fabriquait des cartes, outre celles que l'Allemagne et la Hollande, grâce à l'invention de la gravure sur bois, y importaient en plus grande quantité que les images de saints. Témoin une requête adressée par les cartiers de Venise au sénat de la république : *Ce jourd'hui, 11 octobre 1441 ; comme il paraît que l'art et la fabrication des cartes et des figures imprimées qui se font à Venise, sont tombés dans une décadence totale, et cela à cause delà grande quantité de cartes à jouer et de figures peintes et imprimées qui se font hors de Venise — le carte de zugar e figure stampide dipinte, fatte fuor di Venezia — ; à quoi on doit remédier, afin que lesdits maîtres, qui forment une association assez nombreuse, soient utilisés de préférence aux étrangers : il soit ordonné et statué, comme lesdits maîtres nous en ont supplié, que désormais, à compter de ce jour, il ne puisse être introduit dans ce territoire aucuns travaux dudit art, imprimés et peints sur toile et sur papier, comme qui dirait cartes à jouer et quelque autre chose que ce soit dudit art, fait au pinceau ou imprimé, sous peine de saisie des objets introduits et de xxx livres 12 sols d'amende.* (TEMANZA, *Littere pitloriche*, t. V, p. 321.) Il est important de remarquer que cette requête de 1441 parle de cartes imprimées, ainsi que de cartes peintes.

Ces cartes n'étaient que des *tarocchi*, ou des variétés de *tarots*, *larocchino*, *trappola* ; ou autre jeu analogue. On n'a pas encore retrouvé de cartes italiennes de cette époque, *imprimées* et *peintes* — celles qui existent dans la curieuse collection de M. Leber, tarots vénitiens gravés sur bois et peints en or, argent et couleurs, où sont représentées les quatre grandes monarchies de l'antiquité avec des devises latines, paraissent être de la fin du seizième siècle — ; mais on possède un jeu de cartes gravées au burin, qu'on a voulu attribuer tour à tour à Finiguerra et à Mantegna, et qui sont certainement du temps de ces artistes, qu'elles aient été fabriquées à Padoue, à Venise ou à Florence. On doit supposer que ce jeu de cartes, dont il existe une copie datée de 1485, est imité des premiers tarots italiens. Ces cartes, au nombre de cinquante, numérotées de I à XXXX, ont 9 pouces 6 à 8 lignes de hauteur, et 3 pouces 7 à 8 lignes de largeur ; le dessin en est simple et grandiose à la fois, la gravure fine et harmonieuse, l'impression nette et pâle. Le jeu entier se divise en cinq séries, chacune de dix cartes, et chacune marquée d'une lettre de l'alphabet : E. D. C. B. A. L'abbé Zani pense que ce sont les initiales des couleurs : *Espadone, Denari, Coppe, Bastoni, Atutti*. Voici les noms des cartes tels que les donnent des inscriptions en dialecte vénitien.

E. Misero. I. E. Fameio. II. E. Artixan. III. E. Merchadante. IIII. E. Zintilomo. V. E. Chavalier. VI. E. Doxe. VII. E. Re. VIII. E. Imperator. VIIII. E. Papa. X.

D. Caliope. XI. D. Vrania. XII. D. Terpsicore. XIII. D. Erato. XIII. D. Polimnia. XV. D. Talia. XVI. D. Melpomene. XVII. D. Evterpe. XVIII. D. Clio. XVIII. D. Apollo. XX.

C. Grammatica. XXI. C. Loica. XXII. C. Rhetorica. XXIII. C. Geometria. XXIII. C. Aritmetica. XXV. C. Mvsicha. XXVI. C. Poesia. XXVII. C. Philosophia. XXVIII. C. Astrologia. XXVIII. C. Theologia. XXX.

B. Iliaco. XXXI. B. Chronico. XXXII. B. Cosmico. XXXIII. B. Temperancin. XXXIII. B. Prudencia. XXXV. B. Forteza. XXXVI. B. Insticia. XXXVII. B. Charita. XXXVIII. B. Speranza. XXXVIII. B. Fede. XXXX.

A. Lvna. XXXXI. A. Mercvrio. XXXXII. A. Venvs. XXXXIII. A. Sol. XXXVIII. A. Marie, XXXXV. A. Ivpiter. XXXVI. A. Satvrno. XXXVII. A. Octava spllera. XXXVIII. A. Primo mobile. XXXVIII. A. Prima causa, XXXX.

Il serait impossible de dire si ce sont là les premiers *tarocchi* ou bien les cartes du *tarocchino* ; cependant ces cartes de Finiguerra ou de Mantegna, connues sous le nom de cartes de Blandini, présentent beaucoup d'analogies avec les anciens tarots, dont Raphaël Maffei, dit le Volaterran (*Volaterranus*), contemporain des premiers graveurs florentins, nous a laissé la description dans ses Commentaires, et qui étaient alors *de nouvelle invention*, dit-il, comparativement sans doute à l'origine des cartes à jouer. Du temps de Raphaël Maffei, c'est-à-dire vers 480, le jeu des tarocchi se composait de quatre séries numérales, de chacune dix cartes, offrant des deniers, des coupes, des épées et des caducées (*monetæ, scyphi, gladii, caducei*) en nombre égal au numéro de la carte, et de plus, de vingt-six cartes représentant le Roi, la Reine, le Cavalier, le Voyageur à pied, le Monde, la Justice, FAnge, le Soleil, la Lune, l'Étoile, le Feu, le Diable, la Mort, la Potence, le Vieillard, la Roue de Fortune, la Tour, l'Amour, le Char, la Tempérance, le Pape, la Papesse, l'Empereur, l'Impératrice, le Minime et le Fou. (VOLATERR. *Commentar., urbanorum octo et triginta libri*. Roma, 1506, in-f^o.) Nous croyons retrouver, dans ces vingt-six cartes, seize au moins de celles qui figurent dans le jeu gravé vers 1460, et qui portent les dénominations suivantes : *Re*. VIII (*Rex*), *Chavalier*. VI (*Eques*), *Merchadante*. IV (*Viator pedestris*), *Cosmico*. XXXIII (*Mundus*), *Insticia*. XXXVII (*Justifia*), *Hiaco*. XXXI (*Angelus*), *Sol*. XLIV (*Sol*), *Luna*. XLI (*Luna*), *Octava sphaera*. XLVIII (*Stella*), *Saturno*. XLVII (*Senex*), *Venus*. XLIII (*Amor*), *Marte*, XLV (*Currus*), *Temperancia*. XXXIV (*Temperantia*), *Papa*, X (*Summus pontifex*), *Imperator*. IX (*Imperator*), *Misero*. I (*Stultus*). N'est-il pas permis de supposer que les cartes numérales : deniers, coupes, épées et caducées (ou bâtons), qui complétaient les *tarocchi* de Volaterran, comme tous les tarots italiens, espagnols et allemands, encore employés aujourd'hui, manquent dans le jeu des cinquante cartes gravées, et devraient en faire nécessairement partie ? On sait d'ailleurs que le nombre des cartes-tarots a varié selon les époques et selon les pays.

On ne peut mettre en doute que les tarots aient eu cours en France bien avant l'invention des cartes du jeu de piquet, lesquelles sont incontestablement françaises d'origine. Mais faut-il reconnaître ces dernières ou bien celles du jeu de tarots, dans le compte de l'argentier Poupart, qui fait mention (en 1392) de *trois jeux de cartes à or et à diverses couleurs, ornés de plusieurs devises* ? Une tradition, sans doute erronée, qui ne remonte pas au-delà de la découverte du compte de Pou part, et par conséquent à la fin du dix-septième siècle, veut qu'un de ces trois jeux de cartes soit venu jusqu'à nous. Ce sont les cartes, dites de Charles VI, qui ont passé de la bibliothèque de Gaignières, où l'abbé de

Longuerue avait vu le jeu complet, dans la Bibliothèque du roi, au cabinet des Estampes, où elles se trouvent aujourd'hui au nombre de dix-sept seulement. Ces cartes célèbres, qui ont servi de base à toutes les dissertations relatives aux cartes à jouer, doivent être considérées comme les plus anciennes qu'on possède dans toutes les collections publiques et particulières de l'Europe.

Ces cartes sont de vrais tarots : peintes avec délicatesse comme des miniatures de manuscrits, sur un fond doré rempli de points qui forment des ornements en creux, elles sont entourées d'une bordure argentée, dans laquelle un pointillage semblable figure un ruban roulé en spirale. C'est bien là sans doute cette tare, espèce de gauffrure composée de petits trous piqués et alignés en compartiments, à laquelle les tarots doivent leur nom, et dont les cartes ont, jusqu'à nos jours, gardé en quelque sorte une empreinte, quand elles sont couvertes par derrière d'arabesques et de dessins imprimés en noir ou en couleurs. On n'a qu'à comparer les *Cartes de Charles VI*, peintes, dorées et tarées ou tarotées, avec la description des tarots italiens de Volaterran, pour se convaincre que les deux jeux étaient presque identiques, quoique le premier soit incontestablement plus ancien que la description du second. Au reste, les Cartes de Charles VI ne portent pas de numéros ni de devises, comme celles que Gringonner avait faites pour l'*ébattement* de ce pauvre roi en démence ; mais on ne peut se méprendre sur les sujets qu'elles représentent et qui se retrouvent en partie dans les tarots actuels.

Ces dix-sept cartes, que nous classerons dans l'ordre des tarots de Volaterran, sont : l'Écuyer (*Eques*), la Justice (*Justitia*), le Soleil (*Sol*), la Lune (*Luna*), la Mort (*Mors*), la Potence (*Patibulum*), l'Ermite (*Minimus*), la Fortune (*Rota Fortunæ*), la Maison de Dieu ou la Tour (*Propugnaculum*), l'Amour (*Amar*), le Char (*Currus*), la Tempérance (*Temperantia*), le Pape (*Summus Pontifex*), l'Empereur (*Imperator*), le Fou (*Stullus*), la Force ou la Foi, qui pourrait être la Reine (*Regina*), et le Jugement dernier, dans lequel nous avons hésité à reconnaître l'Ange (*Angelus*). Il ne manquerait alors ici, pour compléter le jeu de Volaterran, que le Roi, le Voyageur ou *Viateur* pédestre, le Monde, l'Etoile, le Feu, le Diable, le Vieillard, la Papesse et l'Impératrice. Parmi ces figures, quelles étaient celles que l'abbé de Longuerue avait vues chez Gaignières, et qu'il désignait sous le titre des *quatre Monarchies qui combattaient les unes contre les autres*, et qui, selon lui, auraient donné naissance aux quatre couleurs ? (*Longueruana*. Berlin, 1754, in-12, p. 84.)

Ces cartes, hautes de 18 centimètres et larges de 9 environ, y compris la bordure, sont peintes à la détrempe sur carton épais d'un millimètre. La composition en est ingénieuse et parfois savante, le dessin correct et plein de caractère, l'enluminure éclatante et rehaussée d'or et d'argent. Les sujets de ces dix-sept cartes méritent d'être décrits rapidement :

Le *Fou*, coiffé du bonnet à oreilles d'âne et portant une sorte de collet *déchiqueté* ou dentelé tout autour, tient un collier à gros grains, tandis que quatre enfants ramassent des pierres pour les lui jeter ; l'*Écuyer*, les cheveux relevés en touffe sur la nuque, vêtu d'un justaucorps rembourré, à manches bouffantes, en étoffe brochée d'or, et de chausses collantes en laine rouge, est appuyé d'une main sur un écu sans armoiries et tient de l'autre main une épée nue ; l'*Empereur*, couvert d'une armure d'argent, le front ceint d'un diadème fleurdelisé, est sur un trône, avec un globe dans la main gauche et dans la droite un sceptre terminé par une fleur de lis en fer de lance ; le *Pape*, la tiare en tête, l'Évangile et les clefs de saint Pierre en main, siège entre deux cardinaux ; l'*Amour* est représenté par trois couples d'amants qui se parlent et qui s'embrassent,

pendant que deux amours leur lancent des flèches, du haut d'un nuage : les coiffures des femmes et les costumes des hommes, dans cette peinture, sont d'autant plus remarquables, qu'ils offrent les diverses modes de la cour de Charles VI, le *hennin* ou bonnet à cornes, introduit en France par Isabeau de Bavière, la coiffe d'orfèvrerie, le surcot à manches ouvertes et pendantes, la ceinture dorée, etc. ; la *Fortune*, la tête entourée d'une auréole octogone, est debout sur une roue, à travers laquelle on voit un paysage ; la *Tempérance* vide une bouteille d'eau dans une bouteille de vin ; la Force tient le fût d'une colonne qui se brise ; la *Lune*, ou plutôt le croissant, est représentée au-dessus de deux astrologues, en robes longues fourrées, qui mesurent au compas les conjonctions des planètes ; le *Soleil* éclaire une femme qui, la chevelure éparse en signe de virginité, file sa quenouille au milieu d'une prairie ; le *Char*, traîné par deux chevaux qui galopent, porte en triomphe un capitaine armé de toutes pièces, mais coiffé d'une toque, au lieu de casque ; l'*Ermite* ou le moine, vieillard à grande barbe, avec un froc à capuchon, élève en l'air un sablier ; la *Potence* supporte un joueur pendu par un seul pied, et tenant encore un sac d'argent ou de billes dans chaque main ; la *Mort*, montée sur un cheval gris au poil hérissé, renverse sous sa faux rois, papes, évêques et autres grands de la terre, comme dans les images de la Danse Macabre ; la Maison de Dieu semble à demi dévorée par les flammes ; enfin le Jugement dernier nous montre les morts ressuscitant et sortant du sépulcre aux sons des trompettes de l'Éternité.

Les Cartes de Charles VI faisaient donc partie de l'ancien jeu de tarots, puisque nous les reconnaissons encore dans les tarots actuels, qui comprennent, outre les seize figures de notre jeu de piquet, avec les emblèmes : épées, coupes, deniers, bâtons, quarante cartes numérales portant ces emblèmes, au lieu des couleurs : pique, cœur, trèfle, carreau, et vingt-deux cartes numérotées, dites *atouts* (*à tutti*), représentant : I. le Bateleur, II. Junon, III. l'Impératrice, IV. l'Empereur, V. Jupiter, VI. l'Amoureux, VII. le Chariot, VIII. la Justice, IX. l'Ermite, X. la Roue de Fortune, XI. la Force, XII. le Pendu, XIII. la Mort, XIV. la Tempérance, XV. le Diable, XVI. la Maison de Dieu, XVII. les Étoiles, XVIII. la Lune, XIX. le Soleil, XX. le Jugement, XXI. la Fin du monde, et XXII. le Fou, lequel ne porte pas toujours son numéro d'ordre. Ainsi, l'on ne doit pas chercher dans les Cartes de Charles VI l'origine de nos cartes françaises, de ces cartes à devises que Jacquemin Gringonner peignait pour le roi en 1393, de ces cartes également allégoriques, mais moins bizarres et plus chevaleresques, qui ne tardèrent pas à remplacer les tarots italiens en France.

Les tarots, c'est-à-dire les atouts (*à tutti*) de ce jeu, offrant une représentation philosophique de la vie au point de vue chrétien, ne plurent pas sans doute à la cour de Charles VI et de son successeur, cour frivole et corrompue, où, malgré le tumulte des émeutes et les cruels déchirements des discordes civiles, l'on ne s'occupait que de plaisir, de fêtes, de mascarades et de tournois, sous l'influence de la chevalerie galante et voluptueuse. Dans cette cour brillante et raffinée, qui cherchait à s'étourdir sur la gravité des événements politiques, et qui croyait étouffer, par le bruit joyeux des instruments, des danses et des chansons, les cris féroces de la populace des halles, on se souciait peu assurément de jouer avec des cartes parmi lesquelles on voyait passer le *Soleil* et la *Parque*, le *Pendu*, le *Diable*, la *Mort*, la *Mort* surtout ! la *Maison de Dieu*, le *Jugement dernier* ; c'était bien assez de rencontrer ces allégories lugubres sur les vitraux peints et dans les sculptures des églises, dans les miniatures des livres d'heures, dans les sermons des prédicateurs, dans les écrits des poètes moraux et des écrivains religieux, sans avoir encore sous les yeux les mêmes enseignements figurés, les

mêmes images sinistres et menaçantes, au milieu d'un jeu inventé pour distraire et recréer l'esprit. Nous pensons que si les tarots servaient de passe-temps au pauvre roi Charles pendant ses tristes années de folie sombre et furieuse, ils n'eurent jamais beaucoup de vogue à l'hôtel Barbette, dans les orgies de la reine Isabeau de Bavière ; au château de Vincestre (Bicêtre), dans les réunions littéraires du duc de Berry ; à l'hôtel du Petit-Musc, dans les joutes et pas d'armes du duc de Bourbon ; au *séjour d'Orléans*, et dans les hôtels des autres princes et de leurs favoris, qui ne songeaient qu'à *s'ébattre* et à folâtrer, tandis que la guerre, la famine et la peste s'emparaient du royaume.

En revanche, les tarots ne manquèrent pas de frapper vivement l'imagination naïve et mélancolique des bonnes gens de Paris : pour eux, tout préparés à l'allégorie mystique et religieuse, ce fut le jeu de la Vie ou de la Mort ; l'idée morale de l'inventeur se trouva tout à coup comprise, expliquée et commentée. Ce jeu représentait l'Homme dans les différents états que la naissance lui donne et dans les conditions diverses où la nature le place : ici, le *Fou* et l'*Amoureux* ; là, le *Pape* et l'*Empereur*. L'Homme, quel que fût son rang social, devait fuir le Diable, écouter la religion (l'*Ermite*) et s'attacher aux vertus : la *Force*, la *Justice* et la *Tempérance*, en poursuivant la *Fortune*, car, un jour ou l'autre, la *Mort* viendrait, la Mort qui saisit le vif sur une potence (le *Pendu*) comme sur un *Char* de triomphe, la Mort qui amène le Jugement des âmes et qui ouvre aux justes la *Maison de Dieu*. Ce fut peut-être là l'origine de la fameuse Danse Macabre, cette terrible et philosophique moralité qui était d'abord un poème, une allégorie en prose ou en vers, et qui devint bientôt un spectacle pieux, une représentation scénique, accompagnée de musique et de danse, avant de fournir des images et des emblèmes à tous les arts plastiques. Selon Fabricius (*Bibl. lat. med. et inf. latinitatis*. Hamb., 1736, 6 vol. in-8°, t. V, p. 2), la première Danse des Morts, que la peinture se chargea de reproduire, fut exécutée à Minden en Westphalie, l'an 1383 : elle était donc contemporaine des premières cartes à jouer ou tarots. Selon le Journal d'un Bourgeois de Paris, sous le règne de Charles VI, la Danse Macabre fut jouée ou peinte au cimetière des Innocents à Paris en 1424. Depuis cette époque, par toute l'Europe, chaque cimetière, chaque église, chaque couvent voulut avoir sa Danse des Morts en peinture, en sculpture, en tapisserie. Ce sujet, funèbre et burlesque à la fois, avec lequel s'étaient familiarisés les yeux et les esprits de la foule, épouvantait les grands et les riches, consolait et divertissait les pauvres : les artistes en tout genre ne cessaient donc de le reproduire sous toutes les formes et à tout propos ; on le retrouvait jusque dans la ciselure des bijoux de femme ; on le retrouvait bien dans le jeu de cartes ? Les cartes à jouer et les Danses des Morts furent certainement mêlées à l'invention de la xylographie.

Il nous reste les débris de deux anciens jeux de cartes gravées en bois ; ce ne sont plus des tarots sarrasins ou italiens, mais des cartes françaises, essentiellement françaises, qui appartiennent au règne de Charles VII, et qui, par conséquent, pourraient bien être du même temps que le Saint Christophe de 1423. Ces deux débris, ou planches de cartes, ont été découverts, comme la plupart des cartes anciennes, dans des reliures de livres. La première de ces planches se conserve dans la collection de M. d'Henneville ; la seconde, dans le cabinet des Estampes, à la Bibliothèque du roi. La planche de M. d'Henneville contient dix-huit cartes à figures, six entières et douze tronquées, sans noms et sans devises : le roi, la reine et le valet de cœur, le roi, la reine et le valet de croissant sont intacts ; mais on n'a que les bustes des figures du trèfle et du pique ; ainsi que la partie inférieure de six autres figures qui ne correspondent

pas à ces dernières, et qui portaient sans doute d'autres couleurs. Il y a dans ce jeu, d'invention française, quelques traces de son origine sarrasine, qui nous reportent toujours aux naïb de Viterbe. Ainsi, le croissant des musulmans remplace le carreau ; le trèfle est figuré à la façon arabe ou moresque, c'est-à-dire quadrilatère, à quatre pans égaux ; le roi de cœur est un roi sauvage couvert de poil, à l'instar d'un singe, appuyé sur un bâton noueux, qui rappelle les *bastoni* des tarots ; la reine de cœur est également couverte de poil, une torche à la main ; le valet de trèfle, qui mériterait d'escorter le roi et la dame de cœur, est aussi velu qu'eux et porte un bâton noueux sur l'épaule ; on voit, en outre, les jambes d'un autre personnage velu, parmi celles que le couteau du relieur a séparées de leurs corps respectifs. Cependant on ne peut douter que ce jeu ait été imaginé ou du moins fabriqué en France. Non-seulement le valet de croissant offre le nom du Cartier, F. CLERC, dans une banderole qu'il déroule, mais encore les costumes des personnages sont tout à fait identiques avec ceux des seigneurs, des dames et des domestiques ou varlets de la cour de Charles VII, et leurs couronnes sont ornées de fleurs de lis.

La reine de croissant est habillée, par exemple, comme l'étaient Marie d'Anjou, femme de Charles VII, et Gérarde Gassinel, sa maîtresse, dans les portraits authentiques que nous avons d'elles : sa coiffure consiste en une pièce d'étoffe fixée dans les cheveux sous un diadème et flottante autour du cou ; la robe de dessous, lacée sur la poitrine, tombe jusqu'aux pieds, tandis que la robe de dessus, ouverte au corsage et garnie de fourrures, est relevée à la hauteur du genou et traîne en queue sur les talons : c'était la mode de relever ainsi, de rebrasser sa robe par devant. La chevelure tombante, les manches justes, la ceinture d'orfèvrerie, caractérisent également les portraits indiqués et les figures des reines du jeu de cartes. Quant aux figures de rois, le roi sauvage excepté, on les reconnaîtrait de même dans les portraits de Charles VII et des seigneurs de sa cour : il y a le chapeau de velours surmonté de la couronne fleurdéliée, la robe entr'ouverte par devant et fourrée d'hermine ou de *menu-vair*, le pourpoint serré et les chausses collantes sous cette houppelande. Enfin les valets ressemblent à des pages, à des sergents d'armes de ce temps-là : le valet de *cœur*, qui marche, le poing sur la hanche, une torche à la main, est surtout remarquable par sa toque à *plumail*, par sa casaque longue, par son air solennel ; le valet de *croissant*, vêtu de court, au contraire, porte lestement son pourpoint et ses grègues. Du reste, pas d'armoiries, pas de couleurs mi-parties, pas de broderies sur les vêtements, comme c'était l'usage autorisé par les lois somptuaires, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII.

Faut-il, dans les figures de ce singulier jeu de cartes, chercher des personnages réels, des allusions historiques ? Faut-il donner un sens à ce croissant, qui doit plus tard se changer en carreau ? Faut-il se rendre compte de l'invasion de ce roi et de cette reine sauvages, de ces valets velus, parmi les rois, les reines et les valets vêtus à la mode du temps de Charles VII ? N'est-ce pas une mascarade de cour ? N'est-ce point un souvenir du terrible ballet des Ardents ?

Le 29 janvier 1392, il y eut bal et gala à l'hôtel de la reine Blanche à Paris, en l'honneur du mariage d'un chevalier de Vermandois avec une des damoiselles de la reine. Le roi Charles VI venait à peine d'être guéri de sa *frénésie*. Un de ses favoris, Hugonin de Janzay, inventa un divertissement, auquel devaient prendre part le roi et cinq gentils-hommes : c'était une momerie *d'hommes sauvages, enchaînez, tout veluz, et estoient leurs habillements propices au corps, veluz, faitz de lin ou d'estoupes attachez à poix résine et engraissez aulcunement pour mieux reluire.* (JUVÉNAL DES URSINS.) Froissart, témoin oculaire de cette fête, dit que

les six acteurs du ballet, Charles VI, Hugonin de Janzay, le comte de Jouy, Charles de Poitiers, le bâtard de Foix et le jeune Nantouillet, furent cousus dans des cottes de toile sursemées de poix et **couvertes de délié lin, en forme et couleur de cheveux**. Ils entrèrent dans la salle de danse, en poussant des hurlements et en agitant leurs chaînes. On ne savait pas quels étaient ces masques. Le duc d'Orléans, frère du roi, voulut le découvrir, et **il approcha la torche que l'un de ses varlets tenoit devant lui, si près de lui, que la chaleur du feu entra au lin**. Le roi, par bonheur, s'était séparé de ses compagnons et ne fut pas atteint par les flammes. Ceux-ci furent brûlés, à l'exception d'un seul qui alla se jeter dans une cuve pleine d'eau, et **le bâtard de Foix qui, tout ardoit, crioit à hauts cris : Sauvez le roi !** Charles VI, échappé au péril, retomba dans sa démente.

Ce ballet des Ardents avait laissé une profonde impression dans tous les esprits, tellement que, soixante-dix ans après, un graveur allemand, le Maître de 1466, choisissait ce sujet pour le représenter en estampe. N'est-il pas possible qu'un graveur de cartes ait imaginé d'introduire le même sujet dans un jeu qui se modifiait alors au caprice de l'artiste ? Le fait historique était sans doute déjà plus ou moins altéré par les haines et les passions des contemporains. Ainsi, on avait accusé la reine Isabeau de Bavière de s'être associée à l'infamante invention de cette mascarade, pour se débarrasser du roi ; ainsi, on avait accusé le duc d'Orléans d'avoir exprès mis le feu aux vêtements de ces hommes sauvages, entre lesquels il savait que le roi jouait un rôle. Voilà comment l'auteur du jeu de cartes, adoptant la première de ces accusations, a pu faire figurer la reine de cœur en costume de femme sauvage, une torche à la main. Ce système d'interprétation donnerait lieu à de longs développements. Il suffit de rappeler ici l'expression de momon (mascarade) qui s'est conservée dans le jeu de lansquenet, et qui paraît se rapporter à d'anciennes cartes commémoratives du momon ou ballet des Ardents.

Le second jeu de cartes, que l'on doit faire remonter à la même époque, a beaucoup plus de similitude avec nos cartes actuelles, par le caractère et le costume des figures, sinon par les noms ou les devises des personnages. Ce sont dix cartes gravées en bois et coloriées au patron sur une seule feuille : roi, reine et valet de trèfle, roi et reine de carreau, roi, reine et valet de pique, roi et reine de cœur. Voici les inscriptions que portent ces figures, dans l'ordre où elles sont placées sur deux rangs, en commençant par le haut, à gauche : valet de trèfle, ROLAN ; roi de trèfle, SANT SOCI ; reine de trèfle, TROMPERIE ; roi de carreau, COURSUBE ; reine de carreau, EN TON TE FIE ; valet de pique, EMRDE ou [N] E TARDE ; reine de pique, LEAUTÉ DOIT OU IE AUTE DUL ; roi de pique, APOLLIN ; reine de cœur, LA FOY ET PERDU ; roi de cœur, légende coupée. Ce sont bien là, moins les noms, les figures de notre jeu de piquet, les rois portant des sceptres, les reines tenant des fleurs ; on reconnaît encore dans nos cartes, après plus de quatre siècles, la physionomie originelle de ces mêmes figures, les couleurs héraldiques, les emblèmes de leurs habits mi-partis et bariolés, selon les règles du blason et les usages de la chevalerie. On croirait voir, dans ces cartes du quatorzième siècle, défiler le cortège de Charles VII, lorsque, retiré en sa bonne ville de Bourges avec ses favoris et ses maîtresses, il perdait si gaiement son royaume à demi conquis par les Anglais. On n'a qu'à feuilleter les recueils de costumes, et surtout la collection de Gaignières, à la Bibliothèque du Roi, pour y retrouver en quelque sorte les véritables portraits d'après lesquels ces cartes ont été dessinées et peintes.

C'est à Bourges, c'est dans un château du Berry ou de la Touraine, que ce jeu de cartes, le vrai jeu de piquet, le jeu de cartes françaises, fut inventé par quelque courtisan, par le brave Lahire, suivant la tradition, pour servir de passe-temps à Charles VII. Les tarots italiens existaient depuis longtemps ; d'autres cartes avaient été faites à Paris pour la cour de Charles VI ; mais on en composa de nouvelles qui furent adoptées à la cour du *roi de Bourges*, et qui reçurent bientôt la sanction de l'usage par toute la France. Quel fut l'inventeur ou le restaurateur du jeu de cartes ? Serait-ce, comme on l'a tant de fois répété, Etienne Vignoles, dit *Lahire*, qui avait toujours le pot en tête et la lance au poing, pour courir sus aux Anglais, qui défendit si vaillamment la couronne de son maître, et qui, après une vie usée sur les champs de bataille, mourut de ses blessures en 1442 ? A coup sûr, l'inventeur des cartes françaises fut un chevalier accompli, ou du moins un *gentil esprit*, passionné pour les mœurs et les lois de la chevalerie. L'examen de ces cartes et leur comparaison avec les tarots italiens nous permettent de conjecturer que l'auteur du jeu avait en vue de figurer l'institution de la chevalerie, et même de perpétuer la mémoire de quelque cérémonie chevaleresque, telle que le Vœu du paon, la Création des chevaliers, etc.

Ces cartes, il faut le constater d'abord, gardent quelque chose de l'origine *sarrasinoise*, notamment les noms de *Coursube*, de *Sans-Souci* et d'*Apollin*. Dans les vieux romans, dans nos épopées des douze pairs de Charlemagne, *Apollin* (ou Apollon) est une idole par laquelle jurent les Sarrasins ; *Coursube*, ou *Corsube*, est un chevalier de Cordoue (*Corsuba*), dont la renommée fait souvent pâlir les chrétiens : bien plus, un Orientaliste ingénieux a pensé que *Coursube* pouvait bien être une corruption de *Cosrube* ou *Cosroès*, nom générique des rois de Perse. Quant à Sans-Souci ou Cent Soucis, qui ressemble fort à un de ces sobriquets sous lesquels les écuyers se faisaient connaître avant d'être aptes à recevoir l'ordre de chevalerie, nous sommes frappé des inductions qu'on tirerait de ce passage de Breitkopf, écrit bien antérieurement à la découverte de ces cartes qu'il a l'air de concerner : *Il y a encore une plus grande vraisemblance de la dérivation arabe du mot naïbi et naïpes, quand on compare le jeu de cartes avec celui des échecs, qui, probablement, nous a été apporté par les Arabes ; le nom de Ssed-Renge, CENT soucis, que les Arabes ont donné à ce jeu, est une expression aussi orientale que naïpes.* (*Versuch den Vrsprung der Spielkarten*. Leipzig, 1784, in-4°.) Cette analogie du nom arabe du jeu des échecs avec le nom du roi de trèfle est vraiment remarquable, et il est difficile de l'attribuer au hasard seul : on peut supposer que l'inventeur de ces cartes françaises s'est souvenu des dénominations arabes du jeu de tarots, et en a fait usage sans se rendre bien compte de leur application. C'est sans doute encore par une semblable réminiscence des *tarocchi* sarrasins ou italiens, que la reine de *trèfle* a été nommée *Tromperie*. Ce nom a tout l'air d'une traduction du nom même de ce jeu primitif, appelé *trappola* en Italie, c'est-à-dire *attrape*. (DE MURR, *Journal zur Kunstgeschichte*, t. II, p. 200.) Les cartes de *trappola*, figurées dans les ouvrages de Breitkopf et de Singer, ont d'ailleurs beaucoup de rapport avec ces cartes françaises, qui méritent de recevoir la désignation de Cartes de Charles VII. Le personnage de Roland, de ce grand paladin qui périt à Roncevaux en combattant les Sarrasins, semble placé là comme pour opposer les glorieux souvenirs des légendes du règne de Charlemagne à la domination des rois mécréants *Coursube*, *Apollin* et *Ssed-Renge* ou *Cent-Soucis*. Enfin les costumes longs de ces rois ont conservé quelque chose d'oriental, et les reines respirent des fleurs, roses, œillets ou grenades, comme si elles étaient encore dans un sérail de la Perse ou de l'Andalousie.

Ces cartes franco-sarrasines s'étaient donc introduites à la cour de Charles VII, et les compagnons de plaisir et de fête, qui aidaient ce prince indolent et voluptueux à se consoler de l'abaissement de la royauté, attachaient sans doute un sens qui nous échappe aux couleurs, aux figures et aux devises de leur jeu favori : *Apollin* ou Apollon était peut-être le roi Charles lui-même ; la reine, nommée *La foi est perdue*, représentait sa femme, Marie d'Anjou, sinon une de ses maîtresses, Gérarde Gassinel, Agnès Sorel, etc. ; le roi Sans-Souci semble avoir trait à l'argentier Jacques Cœur, qui fut presque égal en puissance à son maître, et qui avait sur lui la supériorité de la richesse ; le roi Coursube devait être considéré comme le roi anglais, Henri VI, l'usurpateur du royaume de France ; Roland personnifiait quelqu'un des capitaines de Charles VII, le connétable Artus de Richemont, Dunois, bâtard d'Orléans, Poton de Xaintrailles, Lahire, etc. ; la reine Tromperie rappelait la marâtre Isabeau de Bavière, qui sacrifia son mari, son fils, sa famille, à l'Angleterre ; la reine En toi te fie pouvait bien faire allusion à Jeanne d'Arc ; en un mot, le voile qui couvre l'allégorie de ces cartes ne paraît pas, au premier aspect, impénétrable, et il ne faudrait plus qu'un heureux hasard pour le lever tout à fait.

Ce qui est constant et indubitable dès à présent, c'est la date, c'est l'origine de ce jeu de cartes, devenu français, de sarrasin qu'il était, sous le règne de Charles VII. Le P. Ménestrier et le P. Daniel ont recueilli la vieille tradition qui attribuait à Lahire l'invention des cartes à jouer. Ne pourrait-on pas, avec plus de vraisemblance, faire honneur de cette invention à un de ses contemporains, à un de ses amis, à cet Étienne Chevalier, secrétaire et trésorier du roi, connu par son talent et sa passion pour les devises ? Jacques Cœur, qui avait de continuelles relations de commerce avec l'Orient, puisqu'il fut accusé dans son procès d'avoir *envoyé des armures aux Sarrasins*, importa sans doute en France et à la cour le jeu de cartes asiatiques, et Chevalier se sera ensuite amusé à le mettre en devises, ou, comme on le disait alors, à le moraliser. Dans l'Inde, dans la Perse, c'était le jeu du Vizir ou de la guerre : Étienne Chevalier en fit le jeu du chevalier ou de la chevalerie ; il y transporta d'abord ses armoiries, c'est-à-dire la licorne qui figure dans plusieurs anciens jeux de cartes, notamment dans celui que Stukeley découvrit sous la reliure d'un vieux livre, et que Singer a fait graver ; il n'oublia pas non plus les armes parlantes de Jacques Cœur, en remplaçant les coupes par les cœurs ; il laissa les trèfles simuler les fleurs du sureau héraldique de sa dame Agnès Sorel ou Sorel ; il changea les deniers en carreaux, et les épées en piques, pour faire honneur aux deux frères Jean et Gaspard Bureau, grands-maîtres de l'artillerie de France. En outre, les figures avaient probablement la ressemblance des personnages qu'elles représentaient, et de plus elles portaient les couleurs d'armes ou la livrée et les devises de ces personnages.

Les devises, les couleurs et les emblèmes furent en grande vogue à la cour de Charles VII ; c'est à cette époque que Sicile, héraut d'armes du roi Alphonse d'Aragon, rédigea son célèbre *Blason des Couleurs*, où l'on apprend que l'or ou le jaune signifiait *richesse* ; le rouge, *supériorité* ; le noir, *simplicité* ; le vert, *joie* ; le pourpre, *abondance* ; l'argent ou le blanc, *pureté*. Ces mêmes couleurs étaient quelquefois expliquées d'une autre façon, et leur symbolisme varia complètement au seizième siècle. L'art du blason, qui réglait l'ordonnance des couleurs ou livrées, faisait entrer aussi dans ses attributions les emblèmes et les devises, langage mystique et sacramentel à l'usage des nobles et vertueux.

Les pièces des armoiries n'étaient que des emblèmes ; les devises servaient à l'interprétation de ces emblèmes. Sous le règne de Charles VII, tout fut

emblématisé, moralisé, allégorisé. C'était une mode qui s'étendait aux choses les moins susceptibles de la prendre. La peinture et la sculpture, la poésie et la science, la religion et la morale, ne parlaient aux esprits et aux yeux, que par des images. Le plus habile emblématisé de ce temps-là. Étienne Chevalier, à qui l'on peut sans injure attribuer l'invention des cartes françaises, avait voulu laisser à la postérité un souvenir de ses plaisantes imaginations ; il s'était fait peindre avec un rouleau sortant de sa bouche, sur lequel était figurée en rébus cette devise à l'honneur de sa bonne dame Agnès Sorel : *Tant elle vaut celle pour qui je meurs d'amour*. Il avait fait sculpter, au-dessus des portes de sa maison de Paris, cette autre devise en anagramme, pour faire sa cour à la fois au roi et à la favorite : Rien sur L n'a regard. (D. GODEFROY, *Hist. de Charles VII*. Par., 1661, in-f°, p. 886). Certes, Étienne Chevalier, qui se permettait ces jeux de galanterie, malgré la gravité de ses fonctions de maître des comptes et de trésorier de France, était bien capable d'introduire les dames ou reines dans les cartes à jouer, en place des vizirs orientaux et des chevaliers italiens, qui figuraient seuls originellement à côté des rois et des varlets.

Un petit Traité de chevalerie, composé par un anonyme vers 1400, et imprimé plus tard à la suite du *Livre des Echez*, que Jean de Vignay, hospitalier de l'ordre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, avait traduit du latin de Jacques de Cessoles, à la requête du roi Jean ; ce traité qui **consonne fort à la matière précédente du jeu des échecs**, nous donne le sens de quelques-uns des symboles du jeu de cartes, considéré comme jeu de la guerre ou de la chevalerie. L'édition de Verard, sans date, in-4° de 102 ff. goth., dans laquelle se trouve ce traité commençant au verso du feuillet 58, offre d'ailleurs, du moins en certains exemplaires sur vélin, plusieurs miniatures où l'on croirait voir apparaître les personnages des anciens jeux de cartes. Le traité moralisé est précédé d'une espèce de mise en scène qui nous montre un vieux chevalier devenu ermite et un jeune écuyer impatient de devenir chevalier. Le chevalier ermite, après avoir **longuement maintenu l'ordre de chevalerie**, a laissé ses héritages et ses richesses à ses enfants, pour se retirer dans un bois sauvage où il passe son temps à adorer Dieu. Sur ces entrefaites, un roi **moult saige et noble et plein de bonne coustumes**, veut tenir cour plénière et y convoque les nobles. Un écuyer, en se rendant à cet appel avec l'intention de se l'aire recevoir chevalier, s'endort sur son cheval et s'éveille chez l'ermite. Celui-ci l'accueille avec bonté et lui donne un livre où il lisoit souvent. — **Vous le monstrerez, lui dit-il, à tous ceux qui voudront estre faits chevaliers, et le garderez chierement si vous aimez l'ordre de la chevalerie**. C'est dans ce livre qu'on rencontre une foule de sentences et d'allégories qui semblent **moraliser** le jeu des cartes et le jeu des échecs : **Office de chevalerie est maintenir et deffendre la sainte Foy catholique contre les mécréans** (Coursllbe et Apollin). **Chevalier, qui a foy et n'use de foy et est contraire à ceux qui maintiennent foy, il fait contre soy mesme**. **Si tu veux trouver noblesse de courage, demande-la à Foy, Espérance, Charité, Justice, Force, Attrempance, Loyauté, (En toi te fie et Leaulé doit) et les autres vertus, car en elles ayant noblesse de courage, par icelles se deffend le noble courage de chevalerie, de Mauvaistié et de Tricherie (La Foi est perdue et Tromperie) et des ennemis de chevalerie. Luxure et Chasteté se combattent l'une contre l'autre ; Chasteté ou Force guerroye et surmonte Luxure. Chevalier est par avance tempté à encliner son courage à Avanie qui est mère de Mauvaistié et de Déloyauté et de Traison**. Le livre de l'ermite donne plus loin la signification des armes du chevalier, dans lesquelles on pourrait reconnaître les quatre couleurs des cartes françaises : **A chevalerie est donnée espée (trèfle), qui est faicte en semblance de croix... Tout**

ainsi doit chevalier vaincre et détruire les ennemis de la Croix, par l'épée. — A chevalier est donnée lance (pique), pour signifier vérité, car vérité est chose droite tout ainsi comme une lance, et vérité doit aller pardevers fausseté, et le fer de la lance signifie la force que vérité a pardessus fausseté. — Bannière (carreau) est donnée à roy et à prince et à baron et à chevalier ; bannière qui a pardessus soy plusieurs chevaliers, a signifiante que tout bon chevalier et loyal doit maintenir l'honneur de son seigneur et de sa terre. — Escu (cœur) est donné au chevalier, car, ainsi comme le chevalier met son escu entre soy et son ennemy, aussi le chevalier est moyen entre le prince et le peuple. Les couleurs trèfle, pique, carreau et cœur représenteraient donc l'épée, la lance, la bannière et l'écu, que prenait l'écuyer lorsqu'il était admis dans l'ordre de chevalerie. Enfin, si Jacques de Cessoles est parvenu, dans son traité célèbre, à moraliser l'antique jeu des échecs par la chevalerie, on n'aurait pas plus de peine à retrouver dans cet autre vieux livre de chevalerie les origines des Cartes de Charles VII.

Ces cartes, qui portent tous les caractères du règne de Charles VII, et surtout les costumes armoriés ou livrées en usage à la cour de ce prince dans les fêtes, les tournois et les cérémonies publiques, doivent être regardées comme les premiers essais delà gravure sur bois et de l'impression xylographique en France. Elles ont été certainement exécutées entre les années 1420 et 1440, c'est-à-dire vers la même époque que le *Saint Christophe* allemand ou néerlandais de 1423 et avant la plupart des productions de la xylographie, telles que *Speculum humanæ salvationis*, *Ars moriendi*, *Biblia pauperum*, etc. Les cartes à jouer avec devises avaient, en quelque sorte, servi de prélude à l'imprimerie en planches de bois gravées, invention bien antérieure à l'imprimerie en lettres mobiles.

Les cartes à jouer étaient déjà tellement répandues au milieu du quatorzième siècle, qu'on peut assurer qu'elles avaient été multipliées par des procédés économiques de gravure et d'impression par toute l'Europe. Ainsi, trois jeux de tarots à or et à diverses couleurs, peints pour le roi de France en 1392, étaient payés, à Jacquemin Gringonner, 56 sols parisis, c'est-à-dire 170 francs, selon l'évaluation actuelle ; un seul jeu de tarots, admirablement peint par Marziano, secrétaire du duc de Milan, vers 1415, avait coûté 1500 écus d'or (DECEMB. *Hist. Ph.-M. Vice-comitis*, cap. LXI) : environ 15.000 francs de notre monnaie ; mais, quelques années plus tard, en 1454, un jeu de cartes, destiné aussi à un prince, à un dauphin de France, ne coûtait plus que cinq sous tournois, qui vaudraient à présent 14 à 15 francs. Dans l'intervalle de 1392 à 1454, on avait donc trouvé le moyen de fabriquer les cartes à bon marché, et d'en faire une marchandise que les merciers vendaient avec les épingles employées en guise de jetons de cuivre ou d'argent. Nous trouvons dans les Comptes de l'argentier de la reine Marie d'Anjou, conservés aux Archives du royaume, les articles suivants : Du premier octobre 1454, à Guillaume Bouchier, marchand de Chinon, deux jeux de quarts et 200 épingles délivrez à monsieur Charles de France, pour jouer et soy eshatre, 5 sols tournois. Et peu de temps après : A Guyon, mercier, demeurant à Saint-Aignan, pour trois paires de quarts à jouer, 5 sols tournois. Et plus loin : Pour madame Magdelaine de France, deux jeux de quarts et un millier d'épingles pour jouer. 10 sols tournois. On voit, par ces comptes, que les merciers de Chinon et de Saint-Aignan vendaient alors des jeux de cartes, comme en vendent aujourd'hui les épiciers des plus petits villages.

Ce n'étaient pas seulement les rois, les princes et les grands seigneurs qui jouaient aux cartes et aux épingles, c'étaient encore les enfants, les pages, les écoliers, les débauchés. Aussi le synode de Langres, en 1404, défend-il aux

ecclésiastiques les cartes, de même que les dés et les tables (trictrac). Dans *l'Histoire du petit Jehan de Saintré*, composée ou plutôt rédigée, en 1459, par Antoine de la Sale, pour l'instruction de son élève Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, le romancier se permet peut-être un anachronisme en adressant ce reproche aux pages de la cour du roi Jean : **Vous, qui estes noyseux joueurs de cartes et de dez et suivez deshonestes gens**. Dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* sous le règne de Charles VII, on voit un cordelier, frère Richard, renouveler en France les prodiges de prédication que saint Bernardin avait faits en Italie peu d'années auparavant, et poursuivre aussi les jeux de hasard, sans oublier les cartes : à la suite d'un de ses sermons, qui eut lieu au mois d'avril 1429, on alluma plus de cent feux dans les rues de Paris, et l'on y brûla publiquement **tables et tabliers, cartes, billes et billards, nurelis et toutes choses, à quoy on sepouvoit courcer à maugréer à jeux convoiteux**. Dans le *Mystère de la Passion*, inventé et rimé par Arnoul Greban, secrétaire de Charles d'Anjou, comte du Maine, pour rivaliser avec le célèbre mystère, que Jean Michel, évêque d'Angers, avait composé sur le même sujet, et qui fut plus tard publié avec les changements d'un autre Jean Michel, médecin de Charles VIII, les bourreaux de Jésus-Christ sont représentés jouant aux cartes et aux dés dans les mauvais lieux. Le poète Villon, qui hantait aussi ces lieux-là, et qui faillit aller expier ses péchés au gibet de Montfaucon, n'a garde d'oublier les dés et les cartes dans son Grand Testament, écrit en 1461 :

Trois dez plombez de bonne quarte
Et un beau joly jeu de quarte.

Depuis le milieu du quinzième siècle jusqu'à la fin du seizième, en France, les cartes à jouer sont toujours comprises avec les dés parmi les jeux défendus que condamnent les statuts synodaux des évêques et les ordonnances royales ou municipales. Cette proscription persévérante s'explique par la nature des lieux où se rassemblaient les joueurs et gens dissolus : c'était dans les tavernes et dans les bordaux, que se réfugiaient les jeux de hasard, chassés des maisons calmes et pieuses de la bourgeoisie. Dans ces maisons fermées comme des cloîtres, les seules distractions, les seules images que le confesseur recommandait à ses pénitentes, étaient sans doute les Danses des Morts que la gravure naissante multipliait alors en concurrence avec les jeux de cartes. Ces derniers n'en restaient pas moins en usage chez les rois, les princes et les seigneurs, que n'atteignaient point les sentences de l'Église et de l'autorité civile. Le duc d'Orléans, frère de Charles VI, perdait beaucoup d'argent au *glic*, sorte de jeu de cartes (Arch. de Joursanvault, t. I, p. 105). Un de ses descendants, le bon roi Louis XII, jouait au flux, autre jeu de cartes, sous les yeux même de ses soldats. (HUMB. THOMAS. *Vita Frider. palatini*. Francf., 1624, in-4°, p. 24.) La petite cour galante et spirituelle de Marguerite de Navarre, sœur de François 1er, avait mis à la mode la condennade, jeu de cartes à trois personnes. Rabelais, voulant peindre l'éducation que l'on donnait aux enfants des rois, du temps de François Ier, nous montre, en 1532, son héros Pantagruel faisant déployer **force chartes, force dez et renfort de tabliers** pour jouer à deux cents jeux différents, parmi lesquels on remarque quinze ou vingt espèces de jeux de cartes, inconnus la plupart aujourd'hui : la *vole*, la *prime*, la *pille*, la *triomphe*, la *picarde*, le *cent* (piquet), la *picardie*, le *maucontent*, le *cocu*, le *lansquenet*, la *carte virade*, la *sequence*, etc. Les romanciers, les conteurs et les poètes de cette époque parlent tous des cartes aussi souvent que des dés, sans tenir compte des défenses civiles et ecclésiastiques.

Le synode de Paris en 1512, et celui d'Orléans en 1525, conformément aux saints canons, défendent aux gens d'église, non-seulement de jouer aux cartes et aux dés, mais encore de regarder ceux qui y jouent. Un arrêt du parlement de Paris, 22 décembre 1541, défend à toute personne de la ville et des faubourgs de souffrir qu'on joue aux dés ou aux cartes dans sa maison, à peine, contre le maître du jeu, de punition corporelle, et contre les joueurs, de prison et amende arbitraire. Les synodes de Lyon 1577, de Bordeaux 1583, de Bourges 1584, d'Aix 1585, d'Orléans 1587 et d'Avignon 1594, reproduisent les anciennes défenses relatives aux jeux de hasard. Une ordonnance de Charles IX, mars 1577, interdit même aux cabaretiers le privilège de laisser jouer chez eux aux dés et aux cartes.

On comprend qu'en présence de ces défenses sans cesse renouvelées, l'industrie des cartiers était peu protégée, et qu'on se contentait de la tolérer sous le manteau des papetiers et des enlumineurs. Le premier règlement qui fixe les statuts des maîtres cartiers, papetiers, feseurs de cartes, tarots, feuillets et cartons, est celui du mois de décembre 1581, et ce règlement n'en relate aucun autre d'une date antérieure. Ces statuts furent confirmés par des lettres-patentes du roi en octobre 1584 et février 1613 ; ils ont été en vigueur dans la corporation des cartiers jusqu'en 1789. Suivant l'article IV de ces statuts : Nul ne pourra faire fait de maître cartier, feseur de cartes, tarots, feuillets et cartons, s'il ne tient ouvroir ouvert sur rue. Suivant l'article XII : Nul maître dudit métier ne pourra vendre ni exposer cartes en vente, pour cartes fines, si elles ne sont faites de papier cartier fin, devant et derrière, et des principales couleurs inde et vermillon, en peine de confiscation de la marchandise applicable aux pauvres. Dans la confirmation des privilèges de la corporation, accordée en 1613, on donna force de loi à un vieil usage qui remonte peut-être à l'origine des cartes imprimées, et il fut ordonné que les maîtres cartiers seraient tenus dorénavant de mettre leurs noms et surnoms, enseignes et devises, au valet de trèfle de chaque jeu de cartes, tant larges qu'étroites, sous peine de confiscation et de 60 livres d'amende. Comme dans les anciennes cartes à jouer le valet de trèfle, qui se nommait souvent Lahire, porte ordinairement le nom et l'adresse du fabricant, on en a conclu que le vaillant capitaine Étienne Vignoles, dit Lahire, devait être l'inventeur des cartes, ainsi que la tradition en était restée dans la confrérie des cartiers.

Le valet de trèfle ne se nomma pourtant pas toujours Lahire, car les noms des figures du jeu de cartes avaient varié sans cesse, et il est bien difficile, en l'absence des monuments eux-mêmes, c'est-à-dire des premières cartes avec noms de rois, de reines et de valets, il est bien difficile de savoir quels furent ces noms dans les cartes qui remplacèrent les cartes allégoriques et les cartes à devises de Charles VII. Le P. Ménestrier, le P. Daniel, l'abbé Rive, Bullet, et la plupart des savants qui ont écrit des dissertations plus ou moins problématiques sur les cartes à jouer, sont tous partis d'un principe essentiellement faux : ils ont pensé que les figures du jeu de cartes avaient eu tout d'abord les noms qu'elles portent encore aujourd'hui ; en conséquence, ils se sont mis l'esprit à la torture pour découvrir les raisons qui avaient fait appeler les quatre rois : *Charles, César, David, Alexandre* ; les quatre reines : *Judith, Rachel, Pallas, Argine*, et les quatre valets, *Lahire, Hector, Ogier, Lancelot*. Selon le P. Ménestrier, les quatre rois représentaient les quatre monarchies ; les quatre reines, les quatre manières de régner, par la piété, la beauté, la sagesse et le droit de naissance ; les quatre valets, les quatre principaux guerriers de l'antiquité, du Moyen Age et des temps modernes. Selon le P. Daniel, *Ogier* et *Lancelot* étaient deux preux de

la Table-Ronde et de la cour de Charlemagne, mais *Lahire* et *Hector* (de Galard), deux capitaines du règne de Charles VII ; ce roi se trouvait lui-même sous le nom de *David*, dans la société d'*Alexandre*, de *César* et de *Charlemagne* ; aussi, *Argine* (anagramme de *Regina*) ne pouvait-elle être que sa femme Marie d'Anjou. Cette interprétation amenait naturellement à reconnaître Isabeau de Bavière dans *Judith*, Agnès Sorel dans *Rachel*, et Jeanne d'Arc dans *Pallas*. Le P. Daniel avait soulevé un coin du voile de l'allégorie historique qui se rattache à l'invention des cartes françaises. Quant au sens des couleurs particulières à ces cartes, l'interprétation avait été non moins ingénieuse que satisfaisante, tous les interprètes s'accordant à voir dans le jeu de piquet une image de la guerre : le trèfle figurait les magasins de fourrages ; le pique et le carreau, les magasins d'armes ; le cœur, le courage des chefs et des soldats. On touchait à la véritable signification de ces couleurs, et Bullet s'en rapprocha encore davantage, en voyant les armes offensives dans le trèfle et le pique, les armes défensives dans le cœur et le carreau : ici la targe et l'écu, là l'épée et la lance. Le P. Ménéstrier, si habile d'ailleurs dans la science des emblèmes, s'était singulièrement fourvoyé, lorsqu'il avait pensé que le cœur emblématisait les gens d'église ou de chœur ; le carreau, les bourgeois ayant des salles carrelées dans leurs maisons ; le trèfle, les laboureurs, et le pique, les gens de guerre. Il est clair que le P. Ménéstrier, et ceux qui après lui ont recherché l'origine des cartes françaises, ne s'étaient pas même préoccupés de recourir à l'examen et à la confrontation des cartes elles-mêmes.

Dans ces anciennes cartes, celles du moins que le hasard a permis de recueillir çà et là parmi de vieux débris de reliure ou de cartonnage, les figures ne portent pas de noms, ou bien leurs noms varient selon l'époque et selon le cartier. Il suffit de passer en revue la curieuse collection de Cartes originales que possède le Cabinet des Estampes, pour se convaincre que toutes les cartes françaises ont été constamment fabriquées d'après le type des Cartes de Charles VII, et que les noms des figures se sont modifiés ou corrompus par l'ignorance ou le caprice des fabricants, en s'éloignant plus ou moins du modèle ou étalon primitif.

Les plus anciennes de ces cartes paraissent être celles de JEHAN VALAY ou J. VOLAY, qui fabriquait également des cartes françaises et des tarots ou cartes italiennes, sous Charles VIII ou Louis XII. On comprend que ces deux rois, dans leurs expéditions d'Italie, aient pris l'habitude de se servir des tarots et que la France ait adopté les cartes italiennes, tandis que l'Italie adoptait les cartes françaises. — *Da che in Italia si giuœa con le carte francesi, chiaritimi... cio che dinotano tra si faite nazioni i cappari*. ARET., *Dial. del Giuoco*, etc., p. 94. — Les cartes de Jean Volay, tarots ou cartes de piquet, n'offrent pas d'autres noms que celui du cartier, sous les deux valets de coupe et de *baton*, avec son monogramme sur les deux autres valets. De même que dans le jeu oriental et italien, la dame est remplacée, dans la plupart des cartes de ce cartier fameux, par le chevalier armé de pied en cap sur son destrier. Un jeu de cartes du même J. Volay présente cette particularité bizarre qui se rapporte évidemment aux naïb des Sarrasins : le valet de trèfle est un nègre aux cheveux crépus et nattés, tandis que les autres valets, armés de fer sous leur hoqueton, ressemblent à des lansquenets suisses ou allemands.

Les cartes de J. GOYRAND — son nom est inscrit au bas de deux valets, et sur les deux autres se trouvent son écusson et son monogramme — peuvent appartenir au règne de Louis XII ; les figures, à l'exception des valets, portent des noms, savoir : roi de cœur, *Charles* ; roi de carreau, *Cezar* ; roi de trèfle, *Artus* ; roi de

pique, *David* ; reine de cœur, *Heleine* ; reine de carreau *Judic* ; reine de trèfle, *Rachel* ; reine de pique, *Persabée* (*sic*, pour *Bethsabée*).

Les cartes de JAN HEMAV ou EMAV fabriquées à Épinal vers la même époque, ainsi que celles de CLAUDE ASTIER, ne donnent aucuns noms aux figures ; on lit seulement le nom et le monogramme du cartier sur les quatre valets, et dans les jeux de cartes de J. Emau, où l'on remarque divers écussons d'armoiries, les as sont placés sur des drapeaux ; ce qui prouve que l'as a toujours représenté une enseigne de guerre.

Les cartes de R. LECORNU datent du commencement du règne de François Ier ; il ne nous reste de ces cartes, que le roi de cœur, *Charles* ; le roi de trèfle, *Alexandre* ; la reine de cœur, *Judic* ; le valet de cœur, *Lahire* ; le valet de carreau, *Hector de Trois* (*sic*), et le valet de trèfle, sans autre nom que celui du cartier, avec son écusson à la licorne emblématique et son monogramme. Ce valet a un tablier ou damier à la ceinture ; les deux rois portent des habits fleurdelisés ; la reine de cœur tient un œillet.

Les cartes de CH. DUBOIS sont évidemment du temps de la bataille de Pavie ; on y sent l'influence des modes espagnoles et italiennes. Le nom du cartier est inscrit sous le valet de pique, qui ressemble à Charles Quint lui-même. Les trois autres valets ont des noms étranges : cœur, *Prien Roman* ; carreau, *Capita Fily* ; trèfle, *Capitane Vallant* ; les rois sont : *Jullius Cesar*, cœur ; *Charles*, carreau ; *Hector*, trèfle ; *David*, pique ; les reines : *Heleine*, cœur ; *Lucesse*, carreau ; *Pentaxlee* (pour *Pentasilée*), trèfle, et *Beciabée* (*sic*, pour *Bethsabée*). Il faut encore citer parmi les cartiers contemporains PIERRE LEROUX, JULIAN ROSNET, etc.

D'autres cartes détachées de différents jeux anonymes, qui semblent avoir été fabriqués sous Henri II, se rapprochent davantage de nos cartes actuelles, quant aux noms des personnages. Un de ces jeux avait *Sezar* (*sic*) pour roi de carreau et *David* pour roi de pique ; *Rachel* pour reine de carreau ; *Argine* pour reine de trèfle, et *Palas* (*sic*) pour reine de pique ; *Hogier* pour valet de pique. Un autre jeu nous montre les mêmes noms attribués aux mêmes figures, et de plus, *Judic*, reine de cœur ; *Alexandre*, roi de trèfle ; *Hector de Troy*, valet de carreau, et *Lahire*, valet de cœur.

Au reste, sous Henri II et ses fils, on fabriquait à Paris autant de cartes italiennes que de cartes françaises, et les cartiers même étaient Italiens. On possède un petit jeu de cartes en soie brochée, sans noms de personnages, exécuté par GIO. PANICHI, probablement pour la cour de Catherine de Médicis. Le dos de ces cartes, comme celui de toutes les anciennes cartes, est taroté, c'est-à-dire couvert de ces pointillages en compartiments qui furent inventés pour empêcher les escrocs d'y faire des marques et de tricher au jeu. Un autre cartier de la même époque s'appelait BORGHIGIANI et fabriquait des cartes françaises, *tarotées* aussi par derrière, d'un type très-ancien pour les figures, qui sont sans noms.

Henri III, qui s'occupait moins des affaires de l'État que des modes de son temps, ne manqua pas d'opérer une révolution dans les cartes à jouer comme dans les habillements et les coiffures ; c'est lui qui octroya les premiers statuts de la confrérie des cartiers. Les cartes de VINCENT GOYRAND, fabriquées suivant ces statuts vers 1581 ou 1584, représentent fidèlement les costumes qu'on portait alors : les rois ont la barbe en pointe, la collerette empesée, le chapeau de feutre à plume, les trouses bouffant autour des reins, les chausses collantes, le pourpoint tailladé, le manteau flottant ; les reines ont les cheveux retroussés

et crêpés, le collet montant garni de dentelles, la robe à justaucorps et à *vertugales* ou *vertugarde* ; les valets, le pourpoint boutonné et galonné, le haut de chausse large, et la livrée mi-partie de deux couleurs. Ces valets sont désignés seulement par leur qualité de *valet de noblesse* (pique), *valet de pied* (trèfle), *valet de chasse* (carreau), *valet de cour* (cœur) ; les dames se nomment : *Pantasilée* (pique), *Clotilde* (trèfle), *Dido* (carreau), *Élisabeth* (cœur) ; les rois : *Constantin* (pique), *Clovis* (trèfle), *Auguste* (carreau) et *Salomon* (cœur). L'écusson du cartier est placé au bas du valet de pique.

Sous Henri IV, les cartes de R. PASSEREL ont changé de physionomie et de noms : ce sont les grands costumes et probablement les portraits de la cour du Louvre. Le roi de cœur qui paraît être Henri IV en personne, ne porte pas de nom à cause de sa ressemblance avec le roi ; le roi de carreau s'appelle *Cirus*, le roi de trèfle, *Jules Cæsar*, et le roi de pique, *Ninus* ; la reine de cœur est *Roxane* ; celle de carreau, *Sémiramis* ; celle de trèfle, *Pompéïa*, et celle de pique, *Pantasilée* ; le valet de trèfle, qui a le nom du cartier et tient un écu aux armes d'Autriche, sans préjudice des armes de France placées dans le champ, s'intitule Hector, et le valet de pique, Renault. On reconnaît, dans ces cartes dessinées et gravées très-habilement, l'influence de l'Astrée et des romans tendres et chevaleresques qui allaient donner naissance au fameux Carrousel de la place Royale et aux ballets du dix-septième siècle.

Après Henri IV, sous la régence de Marie de Médicis, sous Louis XIII, sous la régence d'Anne d'Autriche, sous Louis XIV, les cartes prennent toujours le caractère du temps, selon les caprices de la cour, suivant l'imaginative du cartier ; les noms des figures varient ainsi que leurs costumes, et les cartes italiennes et espagnoles disputent la vogue aux cartes françaises ; aussi, la corporation des cartiers est-elle envahie par des étrangers. On possède quelques figures d'un jeu de cartes de PIETER MEFERDI, dans lequel les noms français sont bizarrement italianisés : le roi de cœur est *Jules César*, le roi de carreau *Corel*, le roi de pique *David*, le roi de trèfle *Hector* ; la dame de cœur Hélène, la dame de carreau *Lucredi*, la dame de pique *Barbera*, la dame de trèfle *Penthamée* ; le valet de cœur *Siprin Roman*, le valet de carreau *Capit. Melu* ; les valets de trèfle et de pique ne portent que les noms du cartier qui exerçait à Paris vers la fin du seizième siècle.

Les cartiers espagnols et italiens, établis en France, fabriquaient beaucoup de tarots proprement dits ; mais ils faisaient une concession à la politesse française, en remplaçant par des dames les *cavalli* ou *cavalieri* et les *caballeros* de leur jeu national ; car les dames avaient été introduites dans les cartes par les Français, soit que l'ancien mot gaulois *dam*, qui signifiait seigneur (*Dame-Diex*, seigneur Dieu, disait-on au treizième siècle), ait produit une amphibologie en l'honneur du beau sexe, soit que la galanterie chevaleresque de la cour de Charles VII ait respecté les *Vertus* des tarocchi : la Force, la Justice, la Tempérance et la Foi, en leur donnant des noms de reines. Cardan, qui nous apprend que, de son temps, tous les jeux de cartes se composaient de cinquante-deux cartes, déclare positivement que la Reine avait pris dans le jeu français la place que le Cavalier occupait dans le jeu italien : *Galli reginam, Itali equitem habent.* (*Lib. de ludo Aleæ.*) Les cartes françaises, c'est-à-dire aux couleurs de cœur, carreau, trèfle et pique, avec les quatre dames remplaçant les cavaliers, ne réussirent jamais à se nationaliser en Italie, et encore moins en Espagne.

L'Espagne avait reçu des Arabes et des Maures le naïb oriental, longtemps avant que ce jeu de cartes fut importé de Sarrasinie à Viterbe ; mais les preuves

écrites paraissent manquer pour constater l'existence des cartes chez les Arabes ou les Sarrasins d'Espagne, et l'abbé Rive, qui a cru les trouver en usage dans ce pays dès l'année 1330, s'est fondé sur la traduction française des *Epîtres dorées* de Guevare, où le traducteur Gulerry cite les cartes au nombre des jeux défendus dans les statuts de l'ordre de la Bande, établis en 1332 par le roi de Castille, Alfonse XI. Or, il a été reconnu que le texte original de ces statuts ne parlait que des dés. On ne peut donc invoquer qu'une tradition locale qui fait remonter au treizième et même au douzième siècle l'apparition des cartes en Espagne. Du reste, il n'existe pas un seul échantillon d'anciennes cartes espagnoles peintes ou gravées, et l'on ne trouve aucune mention de ce jeu antérieure à un édit de Jean Ier, roi de Castille, qui le défend à ses sujets en 1387. Depuis cette époque, les cartes à jouer, *naypes*, sont fréquemment citées parmi les jeux de hasard, dans les ordonnances des rois et les synodes des églises d'Espagne.

Ces cartes, ces *naypes*, que les Espagnols auraient fait connaître aux Italiens, selon le *Diccionario de la Lengua castellana* (Madr., 1733, 6 vol. in-f°), et qui seraient ainsi la source des naïbi, conservent encore dans leur nom le cachet de leur origine orientale. C'est donc une fable étymologique assez mal imaginée, que celle qui attribue leur invention à un nommé Nicolao Pepin, et qui retrouve les initiales des noms de l'inventeur dans le nom caractéristique de *naypes*. Seb. de Cobarruvias Orozco montre plus d'érudition et de critique, lorsqu'il donne aux *naypes* une étymologie arabe, dans son *Tesoro de la Lengua castellana*. *Naypes* et *naïbi* viennent également de *naïb*, et représentent également l'antique jeu du Vizir, inventé dans l'Inde, à l'imitation du jeu des échecs. Les premières cartes espagnoles furent sans doute des tarots, comme les cartes italiennes, aux quatre couleurs d'*épée*, de *bâton*, de *coupe* et de *denier* (*dineros*, *copas*, *bastos* et *spadas*), avec les vingt-deux atouts ou cartes allégoriques, les quarante cartes numérales et les douze figures de rois, de cavaliers et de valets. On a prétendu que les *dineros*, *copas*, *bastos* et *spadas* représentaient les quatre états qui composent la population : les marchands qui ont l'argent, les prêtres qui tiennent le calice, les vilains ou paysans qui manient le bâton, les nobles qui portent l'épée. Cette explication, pour être ingénieuse, n'a pas de fondement. Les signes ou couleurs des cartes numérales ont été trouvés en Orient, et l'Espagne, ainsi que l'Italie, les adopta, sans savoir peut-être que l'inventeur du jeu avait voulu y donner l'image de la guerre qui se fait avec de l'argent (*copas* et *dineros*) et par les armes (*bastos* et *spadas*). Les atouts ou cartes allégoriques, que Court de Gebelin a essayé d'expliquer à l'aide de la théogonie égyptienne et de faire remonter ainsi à l'époque des Pharaons, ne sont que des emblèmes très-intelligibles de la guerre elle-même : on y voit les vertus nécessaires au chef d'armée, les dieux et les déesses qu'il doit invoquer, le char de triomphe, la mort, le voyage de l'âme dans les sphères célestes, son jugement et son entrée dans l'autre vie. Quant aux *rois*, aux *cavaliers* et aux *valets* ou *écuyers*, ce sont eux qui se livrent bataille, en présence de ces enseignements figurés que le jeu offre à tous, *a tutti*, comme disent les Italiens pour désigner les cartes allégoriques des *tarocchi*. Mais les Espagnols ne paraissent pas s'être préoccupés beaucoup du sens philosophique des cartes à jouer : ils s'en servirent comme d'instruments de jeu ; ils les préférèrent même à toute autre récréation ; et lorsque les compagnons de Christophe Colomb, qui venait de découvrir l'Amérique, formèrent un premier établissement dans l'île de Saint-Domingue, ils n'eurent rien de plus pressé que de fabriquer des cartes avec des feuilles d'arbre.

Les cartes à jouer avaient sans doute, de bonne heure, passé d'Italie en Allemagne ; mais en s'avancant vers le nord, elles perdirent probablement leur caractère oriental et leur nom sarrasin. On ne trouve plus, en effet, dans la vieille langue allemande, trace étymologique des *naïb*, *naïbi*, *naypes* et *naïpe* : les cartes se nomment *briefe*, c'est-à-dire lettres, *epistolæ* ; le jeu de cartes, *spiel* *briefe*, jeu de lettres ; les premiers *cartiers*, *brief maler*, peintres de lettres. Les quatre couleurs des *briefe* ne furent donc ni italiennes ni françaises ; elles s'appelèrent : *schellen* (grelots), *roth* (rouge), *grün* (vert) et *eicheln* (glands), et elles présentèrent les objets dont elles portaient les noms : *schellen* correspondant à *carreau*, *roth* à *cœur*, *grün* à *pique* et *eicheln* à *trèfle*. Les Allemands, avec leur passion sérieuse pour le symbolisme, avaient compris la véritable signification du jeu de cartes, et en y faisant des changements notables, ils s'attachaient à lui conserver sa physionomie militaire, du moins dans l'origine. Les couleurs, chez eux, figuraient, dit-on, les triomphes ou les honneurs de la guerre, les couronnes de chêne et de lierre, les grelots ou sonnettes qui étaient l'insigne le plus éclatant de la noblesse germanique, et la pourpre, qui devenait la récompense des hommes de cœur. Les Allemands se gardèrent bien d'admettre les *dames* dans la compagnie des *rois*, des *capitaines* (*ober*) et des *valets* ou bas-officiers (*unter*). L'as, nommé *daus*, était toujours le drapeau, quoique Charles Estienne ait pensé que le mot *as* venait de l'allemand *nars* et signifiait *sot*, ce qui lui semblait fort bien trouvé : *L'inventeur de ces chartes*, dit-il, *fait fort ingénieusement, quand il meist les deniers et les bastons* (trèfle et carreau) *en combat à l'encontre de force et justice* (pique et cœur), *mais encore méritoit-il plus de louange d'avoir en cedit jeu donne, le plus honorable lieu au sot*. (*Paradoxes*. Paris, 1553, iri-8°.) Le nom de l'as, *daus* ou drapeau, dit assez que les cartes représentaient une armée, et que les combinaisons du jeu rappelaient la guerre : aussi, le plus ancien jeu de cartes, en Allemagne, fut-il le *lands-knecht* ou *lansquenet*, nom qualificatif du soldat ou soudoyer, dès le quatorzième siècle ; le lansquenet des cartes allemandes pourrait bien être le naïb, ou lieutenant, des cartes orientales. Cependant les Allemands ne tardèrent pas à faire subir aux cartes une foule de métamorphoses, dans lesquelles le caprice de l'inventeur et de l'artiste devint seul arbitre de la forme matérielle et des règles arithmétiques ou emblématiques du jeu.

Les peintres de cartes avaient bientôt cédé la place aux tailleurs de moules (*formschneider*) ou graveurs en bois, qui les gravaient sur des planches de buis. La gravure en bois, inventée au commencement du quinzième siècle, et peut être même auparavant, pour multiplier les images de saints, et longtemps renfermée dans quelques ateliers de la Hollande et de la haute Allemagne, s'empara bientôt de la fabrication des cartes à jouer, et ce fut probablement pour rivaliser avec la gravure ou taille de bois, que, vers, le milieu du quinzième siècle, la gravure en taille douce se mit aussi à faire des cartes : cette concurrence de l'art et des artistes produisit une variété singulière de cartes à jouer, que l'Allemagne peut opposer aux nôtres, toujours uniformes, du moins dans leurs couleurs et dans leur constitution générique. Les Allemands, sans être moins joueurs que les Français, les Italiens et les Espagnols, furent les premiers qui attribuèrent aux cartes une destination plus utile et qui les firent servir tour à tour à l'amusement des yeux et à l'éducation de l'esprit. On peut dire aussi que la gravure en bois et la gravure sur cuivre durent aux cartes allemandes de faire de grands progrès et de se répandre par toute l'Europe, soit que la gravure en bois fût sortie de Harlem où Laurent Coster l'avait imaginée pour exécuter des cartes à jouer ou des images de saints, soit que la gravure sur cuivre ait été pratiquée d'abord à

Nuremberg et à Cologne par le Maître de 1466, qui a commencé son œuvre en gravant un jeu de cartes.

Voilà pourquoi les critiques de l'Allemagne, les plus savants, ceux qui avaient surtout le mieux étudié l'histoire de la gravure, ont voulu soutenir que les cartes à jouer étaient nées en Allemagne, ainsi que la gravure elle-même. Quelques-uns ont fait remonter cette invention à l'année 1300 ; quelques autres, à la fin du quatorzième siècle. Le témoignage du *Jeu d'or* (*Das guldin spiel*) n'a pas plus d'importance, à cet égard, que celui d'un ouvrage écrit vers 1470 ; mais on trouve une date certaine dans l'ordonnance municipale de la ville d'Ulm, citée plus haut, qui défend, en 1397, de jouer aux cartes. En outre, Heineken rapporte à la même époque ce passage tiré du manuscrit d'une ancienne chronique de cette ville : *On envoya les cartes à jouer, en ballots, tant en Italie qu'en Sicile et autres endroits, par mer, pour les troquer contre des épiceries et autres marchandises*. Il faut remarquer que ce fait correspond à la requête des cartiers de Venise, en 1441, contre l'importation des cartes fabriquées à l'étranger et sans doute en Allemagne. Le concile de Bamberg, en 1491, prohibait les jeux de cartes avec les jeux de hasard : *Ludosque taxillarum et charlarum et his sirniles, in locis publicis*. Ce jeu était également interdit par la Discipline des Vaudois, que ceux-ci présentèrent à Bucer et à Écolampade en 1530, comme ayant été rédigée vers la fin du quatorzième siècle : *Ludi charlarum, taxillorum et id genus alia, undè infinita ac horrenda mala, peccataque in Deum tum etiam in proximum prosiliunt, deserantur*. Ces prohibitions successives furent peut-être les causes des changements radicaux que l'Allemagne scholastique et artistique fit subir aux cartes à jouer.

Les plus anciennes que l'on connaisse et qui se rapprochent davantage de l'ancien jeu italien, sont celles que le docteur Stukeley découvrit en 1763 dans une vieille reliure de livre. Les originaux ont été malheureusement détruits, mais les dessins, qui furent faits alors et présentés à la Société des Antiquaires de Londres, ont été reproduits très-exactement dans le grand ouvrage de Singer. Ces cartes étaient gravées en bois très-grossièrement et imprimées avec deux couleurs, vert et brun. Elles se composaient de quatre séries numériques, ayant pour marques *grelots*, *cœur* ou *rouge*, *lierre* ou *vert*, et *glands* ; chaque série était accompagnée de trois figures : un roi, un chevalier et un valet. Ici, comme dans les jeux italiens et espagnols, le Chevalier remplaçait la Dame. Chaque valet avait un écusson d'armoiries, l'un avec une licorne, l'autre avec deux marteaux en sautoir, etc. Ces quatre valets représentaient moins le cartier que la maison noble dont ils portaient les armes ; leurs types étaient tous différents, comme les types des valets de noblesse, de cour, de chasse et de pied, dans les cartes de Henri III. Le valet de grelots ressemblait à un fou, marchant, drapé dans son manteau ; le valet de cœur, à un héraut d'armes, tenant sa masse levée ; le valet de lierre, à un baladin ; le valet de glands, à un arbalétrier. Au reste, ces cartes annonçaient l'enfance des arts du dessin, de la gravure et de l'impression. Elles n'étaient peintes que de vert et de brun, qui sont les deux couleurs allemandes, comme les deux couleurs françaises furent originairement pour les cartes à jouer : inde ou indigo et vermillon (Statuts des cartiers de 1581).

Après ces cartes gravées en bois et coloriées, viennent les cartes gravées sur cuivre par le Maître de 1466 et par ses émules anonymes. Le jeu de cartes du Maître de 1466, que Bartsch a décrit dans le tome XI du *Peintre-graveur*, et que M. Duchesne a fait graver dans le recueil de *Jeux de cartes tarots et de cartes numériques*, publié par la Société des Bibliophiles français, n'existe que dans un petit nombre de collections d'estampes ; encore, y est-il toujours incomplet.

Selon toute apparence, il devait se composer de soixante cartes, quarante numérales, divisées en cinq séries, et vingt figures, à raison de quatre par série. Les figures sont : le roi, la dame, le chevalier et le valet. Les séries numérales ont huit cartes chacune, de II à X ; les couleurs ou marques des séries offrent un choix très-bizarre d'hommes sauvages, de quadrupèdes féroces, ours et lions, de bêtes fauves, cerfs et daims, d'oiseaux de proie, et de fleurs diverses. Ce n'est plus là le jeu de la guerre, mais celui de la chasse : les couleurs sont empruntées à la vénerie, à la fauconnerie et à la vie des champs. Ces objets, groupés numériquement avec beaucoup d'adresse, ne présentent aucune confusion à l'œil, qui distingue de prime-abord les nombres marqués. Quant aux figures, elles portent des costumes fantastiques, ornés de plumes et de fourrures. Le dessin de ces cartes, hautes de six pouces et larges de quatre, ne manque pas de style ni d'habileté ; la gravure, en tailles droites et croisées, est fine et spirituelle.

Un autre jeu de cartes, non moins rare, du même temps, exécuté par Martin Schongauer ou par un graveur de son école, diffère du jeu précédent, par la forme, le nombre et le dessin des cartes, qui sont rondes et qui rappellent beaucoup les cartes persanes, peintes sur ivoire et chargées d'arabesques, de fleurs et d'oiseaux. Ce jeu, dont quelques pièces seulement existent dans les cabinets d'Allemagne, doit se composer de cinquante-deux cartes, divisées en quatre séries numérales, de neuf cartes chacune (I à IX), avec quatre figures par série : le roi, la dame, l'écuyer et le valet. Les couleurs ou marques sont le *lièvre*, le *perroquet*, l'*œillet* et la *colombine* ou *ancolie*. Les as, qui représentent chacun le type de la couleur, portent des devises philosophiques en latin ; voici celle du *perroquet* : *Quidquid facimus venit ex alto* ; voilà celle de l'*œillet* : *Fortuna opes auferre non animum potest*. Les quatre figures du perroquet sont africaines ; celles du lièvre, asiatiques ou turques ; celles de l'ancolie et de l'œillet appartiennent à l'Europe, et symbolisent peut-être l'Allemagne et la France, d'autant plus que le roi d'œillet a le sceptre et la couronne fleurdelisés. Rois et dames sont à cheval : les rois sur leurs destriers, les reines sur leurs haquenées ; écuyers et valets ont tant d'analogie, qu'on a peine à les distinguer entre eux, puisqu'ils sont tous armés en guerre, à l'exception des valets d'ancolie et d'œillet. En comparant les couleurs ou marques de ces cartes avec les couleurs ordinaires des cartes allemandes, on peut présumer que l'ancolie ou clochette tient la place de *grelots* ; l'*œillet*, de *rouge* ou *cœur* ; le *lièvre*, de *lierre* ou *vert*, et le *perroquet*, de *glands*. Le dessin et la gravure de ces cartes témoignent de la perfection de l'art, à cette époque reculée, que l'on regarde comme le berceau de la gravure au burin. Elles ont été copiées, au commencement du seizième siècle, par un orfèvre-graveur de Wesel, nommé Tielman, et ces copies, qui portent le monogramme T. W., sont reproduites, par erreur, comme des originaux, dans le recueil d'anciennes cartes à jouer, publié par la Société des Bibliophiles français.

Les couleurs des cartes allemandes, *grelots*, *cœur*, *lierre* et *glands*, sont plus respectées dans un jeu gravé en bois, vers 1511, avec les initiales F. C. Z., d'après les dessins d'un maître, qui pourrait être Albert Durer ou Cranach. Il se compose de trente-six cartes numérales, formant quatre séries de neuf cartes chacune (II à X), avec douze figures, roi, écuyer et valet dans chaque série. Les figures de *cœur* et de *grelots* ont l'air de caractériser l'Asie et l'Amérique ; celles de glands et de lierre représentent l'Europe et surtout l'Allemagne. Mais chaque carte numérale offre un sujet allégorique différent, ou bien des ornements en arabesques du meilleur goût. Ici, la Folie, entre le huit de grelots ; là, deux

femmes qui se prennent aux cheveux, sous le trois de grelots ; l'as ou l'enseigne est remplacé par le dix, marqué X sur un drapeau que déploie une femme ; enfin, l'artiste a cherché partout à égayer les joueurs en déguisant la monotonie des nombres.

Il semble, d'ailleurs, que les Allemands se soient constamment préoccupés de varier les signes du jeu de cartes ; ils ont adopté pour couleurs toute espèce d'objets animés ou inanimés, et jusqu'à des tampons ou des presses d'imprimerie (Voyez l'ouvrage de SINGER). Les couleurs les plus usitées avaient pourtant un sens énigmatique qui convenait fort à l'esprit allemand : le *grelot* signifiait la folie ; le *gland*, l'agriculture ; le *cœur*, l'amour, et le *lierre*, la science. C'était là l'interprétation la plus naturelle. Selon d'autres interprètes, ces couleurs devaient s'entendre des quatre classes de la nation : les grelots représentant la noblesse ; le cœur, l'Eglise ; le lierre, la bourgeoisie, et le gland, le bas peuple. Quant aux figures, elles ne portaient presque jamais de noms propres, mais bien des devises en allemand ou en latin. Il y a pourtant un jeu de cartes, moitié allemandes, moitié françaises, avec des noms de dieux païens. On connaît diverses suites de cartes allemandes à cinq couleurs, de quatorze cartes chacune, entre autres celles des roses et des grenades. Ces caprices de l'imagination germanique n'empêchaient pas l'usage des vrais tarots italiens, qui servaient de préférence aux joueurs exercés et qui se répandirent dès lors jusqu'aux extrémités de l'Europe.

Les Allemands eurent les premiers la singulière idée d'appliquer les cartes à l'instruction de la jeunesse, et de moraliser en quelque sorte un jeu de hasard, en lui faisant exprimer toutes les catégories de la science scolastique. Ce fut l'invention d'un cordelier, Thomas Murner, professeur de philosophie à Cracovie, et l'essai qu'il tenta en 1507, eut un tel succès, que les imitations se multiplièrent à l'infini. Le livre de Murner, intitulé : *Chartiludium Logicæ seu Logica poetica vel memorativa cum jucundo picturarum exercitamento* (Cracoviae, J. Haller, 1507, in-4°, fig. s. b., prem. édit.), se compose de cinquante-deux cartes, divisées en seize couleurs qui répondent à autant de traités ; il suffit d'en citer quelques-unes : I *Enunciatio*, grelots ; II *Predicabile*, écrevisse ; III *Predicamentum*, poissons ; IV *Syllogismus*, glands, etc. (Voyez l'art. MURNER, dans le *Dict. historique* de Prosper Marchand). Chaque carte est surchargée de tant de symboles, que sa description ressemble au plus obscur logogriphe. Les Universités allemandes n'en eurent que plus d'empressement pour étudier les arcanes de la logique en jouant aux cartes.

Les cartes à jouer avaient passé rapidement d'un pays dans un autre ; ainsi la Hollande pouvait disputer à l'Allemagne rhénane l'honneur de leur invention, c'est-à-dire de leur fabrication par les procédés nouveaux de la gravure et de l'impression. Suivant l'opinion de quelques savants, Laurent Coster, de Harlem, n'aurait été dans l'origine qu'un tailleur d'images et de moules, un peintre cartier, avant de devenir un imprimeur de livres. Les noms flamands et hollandais des cartes, *kaart speel-kaarten* et *kort spilkort*, n'ont aucun rapport de famille avec les *naïbi* italiens et les *naypes* espagnols, mais bien avec *les kaarten speelkart* allemands ; d'où l'on peut conclure que la Hollande et l'Allemagne ont, presque en même temps, gravé et imprimé des cartes. Quant à l'Angleterre, elle a sans doute reçu de bonne heure des cartes à jouer par l'entremise du commerce qu'elle faisait avec les villes hanséatiques et néerlandaises, mais elle n'en a pas fabriqué avant la fin du seizième siècle, puisque, sous le règne d'Élisabeth, le gouvernement s'était réservé le monopole des cartes à jouer qu'on importait de l'étranger. (*Naval hist. of Great Britain*. Lond., 1779, in-8°.) Les Anglais,

en adoptant le jeu de cartes allemand, français, italien ou espagnol, avaient donné au *valet* le surnom de *knave*, fripon, que les Espagnols nommaient *solo*, les Italiens *fante*, et les Allemands *knecht*.

Ainsi les cartes à jouer, venues de l'Inde ou de l'Arabie en Europe, vers 1370, avaient en peu d'années couru du midi au nord, et ceux qui les accueillaient avec empressement, sous l'influence de la passion du jeu, ne soupçonnaient pas que ce nouveau jeu renfermait en lui le germe, la cause première des deux plus belles inventions de l'esprit humain, celle de la gravure et celle de l'impression : les cartes à jouer circulèrent longtemps sans doute par le monde, avant que la voix publique eût proclamé la découverte à peu près simultanée de la gravure en bois, de la gravure sur métal et de l'imprimerie.

PAUL LACROIX, du Comité des
Monuments écrits, près le ministère de
l'Instruction publique.

HORLOGERIE

L'HORLOGE la plus commune, à l'aide de sa cloche suspendue au faite d'un édifice, ne cesse d'adresser la parole au peuple. Elle veille la nuit comme le jour ; elle réitère, dans des espaces de temps égaux, les avertissements dont profitent les hommes. On la consulte, pour ouvrir ou fermer les portes des villes, pour convoquer les assemblées ; elle annonce, successivement, le moment de la prière, celui du travail ou du repos ; elle est, en un mot, la règle invariable qui gouverne la société. Ces secours que nous recevons de l'art de mesurer le temps ne sont ignorés de personne ; mais ce qu'on ne sait pas, généralement, c'est que cet art est l'auxiliaire obligé de presque toutes les sciences positives, qui, sans lui, seraient demeurées stationnaires.

Depuis le siècle dernier on a multiplié les horloges, de telle sorte qu'il est peu de villages, en Europe, qui n'en possèdent au moins une ; chaque jour on en crée de nouvelles, qui peuvent être remarquables au point de vue de l'art ; mais le peuple ne s'en préoccupe nullement : il les considère comme tous ces monuments vulgaires que le génie industriel érige dans nos murs, et qui ne sont utiles à personne.

Au Moyen Age, l'érection d'une horloge, dans une ville, était un événement mémorable, et d'autant plus grand, que les mécaniciens, qui exécutaient ces horloges, les ornaient d'automates propres à frapper l'imagination du peuple. Parfois c'étaient les Mages, qui, à chaque heure, venaient se prosterner devant la Vierge et l'Enfant divin ; ou bien c'étaient Jacquemart et sa femme, qui, grotesquement accoutrés, et armés l'un et l'autre d'un marteau, frappaient les heures sur la cloche. Toutes ces merveilles impressionnaient les esprits ; et lorsque, dans le silence de la nuit, l'Horloge, du haut du clocher de l'église ou de la tour du monastère, faisait entendre sa voix métallique, les femmes et les enfants tressaillaient d'effroi : il leur semblait qu'une puissance surnaturelle présidait aux mouvements qui s'accomplissaient dans la machine aux rouages d'airain.

On sait qu'au siècle de Gerbert, et dans les siècles suivants jusqu'au règne de François Ier, plusieurs horlogers célèbres furent accusés du crime de sorcellerie ; si aucun d'eux ne fut livré aux tribunaux ecclésiastiques ou séculiers, c'est que, redoutant l'ignorance de leurs juges, ils eurent le bon sens de se soustraire, par la fuite, aux châtimens iniques qui pouvaient les atteindre. On cite pourtant un mécanicien de La Rochelle, nommé Clavelé, qui, à l'époque des premières persécutions contre les partisans de Calvin, fut brûlé comme sorcier et comme hérétique, avec une merveilleuse horloge de bois qu'il avait exécutée.

Avant le Moyen Age, les instruments, avec lesquels les peuples mesuraient le temps, furent le gnomon ou cadran solaire, la clepsydre et le sablier.

Le premier cadran solaire dont l'histoire fait mention, est celui que le roi Achas fit construire dans le temple de Jérusalem, environ 600 ans avant l'ère chrétienne. Selon Hérodote, ce fut Anaximandre qui importa le gnomon à Sparte, d'où bientôt il se propagea dans la Grèce, en Italie et dans les Gaules. L'an 460 de Rome, Lucius Papirius Cursor fit tracer un cadran solaire près du temple de

Quirinus ; et pendant plus d'un siècle, cette horloge fut l'admiration de la cité romaine.

Les clepsydes et les sabliers ne sont pas moins anciens que les cadrans solaires. Ils avaient l'avantage sur ceux-ci, de marquer l'heure la nuit comme le jour. La clepsyde primitive, d'après la description qu'en donne Athénée, était d'une extrême simplicité. Elle consistait en un vase d'argile ou de métal, que l'on emplissait d'eau, et que l'on suspendait dans une niche pratiquée pour cet objet. A l'extrémité inférieure du vase, était un tuyau étroit, par lequel l'eau s'échappait goutte à goutte et venait tomber dans un récipient sur lequel les heures étaient divisées. L'eau, en atteignant successivement chacune de ces divisions, marquait ainsi les différentes parties du jour ou de la nuit. On conçoit l'imperfection d'une telle machine, qui fut répandue chez tous les peuples de l'antiquité : les Chaldéens, les Égyptiens, les Phéniciens, etc., en faisaient usage, plusieurs siècles avant la naissance de Jésus-Christ. On s'en servit également, dans diverses contrées européennes, jusqu'au dixième siècle de notre ère.

Les historiens grecs et latins nous apprennent que le barreau d'Athènes, et plus tard celui de Rome, employaient la clepsyde pour mesurer le temps que l'on accordait aux plaidoyers des avocats. On versait trois parts d'eau égales dans le vase, une pour l'accusateur, l'autre pour l'accusé, la troisième pour le juge. Il y avait un préposé à la garde de la clepsyde : il était chargé d'avertir l'orateur, aussitôt que sa portion d'eau était épuisée. On arrêtait l'écoulement de l'eau, pendant la déposition des témoins, la lecture d'un décret, etc. ; c'était là : *aquam sustinere*. Lorsque, dans les cas extraordinaires, les juges doublaient le temps qui était accordé aux orateurs par la loi, c'était : *clepsydras clepsydri addere*.

Platon, Quintilien, Pline, Cicéron, etc., font allusion, dans leurs ouvrages, à cette coutume bizarre et gênante. Platon déclare que, de son temps, les philosophes étaient bien plus heureux que les orateurs : *Ceux-ci, dit-il, sont esclaves d'une misérable clepsyde, tandis que ceux-là sont libres d'étendre leurs discours autant qu'ils le veulent.*

Le sablier ressemblait beaucoup à la clepsyde. Il fut longtemps le régulateur exclusif du temps, pour les classes pauvres. La plupart des paysans du centre de la France s'en servent encore aujourd'hui ; nos marins eux-mêmes en font souvent usage. Cet instrument est trop connu, pour que nous en donnions ici la description ; disons seulement que sa marche a toujours été plus défectueuse que celle de la clepsyde, qui d'ailleurs était susceptible de perfectionnement : ceux qu'elle reçut par les soins de Ctésibius d'Alexandrie, l'an 660 de Rome, en firent un instrument nouveau. Vitruve nous apprend que cet habile mécanicien ajouta à la clepsyde plusieurs roues dentées, dont une portait l'aiguille destinée à marquer l'heure sur un cadran : ce fut là le premier pas fait vers l'Horloge purement mécanique.

Durant la décadence romaine, l'Orient devint le foyer d'où partait la lumière. Les arts et les sciences florissaient alors en Egypte, en Arabie, en Perse, et dans presque toutes les autres contrées de l'Asie centrale : l'Horlogerie se trouve mêlée aux progrès des sciences mathématiques.

Au commencement du neuvième siècle, Aroun-al-Raschid, khalife des Abassides, envoya à Charlemagne des présents d'un grand prix, parmi lesquels était une clepsyde à rouages, qui passa pour une merveille. Eginhard en fait un pompeux éloge : elle était en airain damasquiné d'or ; elle marquait les heures sur un

cadran ; et, au moment où chacune d'elles venait à s'accomplir, un nombre égal de petites boules de fer tombaient sur un timbre, et le faisaient tinter autant de fois qu'il y avait de nombres marqués par l'aiguille. Aussitôt douze fenêtres s'ouvraient, et l'on en voyait sortir un nombre égal de cavaliers, armés de pied en cap, qui, après diverses évolutions, rentraient dans l'intérieur du mécanisme et les fenêtres se refermaient.

Cette clepsydre, aussi belle que curieuse, n'était pas unique dans le monde, comme on le crut généralement à la cour de Charlemagne ; car, plus d'un siècle auparavant, plusieurs horloges à peu près semblables avaient été faites ou importées en France, notamment celles de Boèce, de Cassiodore, et celle que le pape Paul Ier envoya à Pepin le Bref.

Peu de temps après l'apparition, en France, de l'Horloge du khalife Aroun-al-Raschid, Pacificus, archevêque de Vérone, en acheva une, bien supérieure à celles de ses devanciers : elle marquait, outre les heures, le quantième du mois, les jours de la semaine, les phases de la lune, etc. ; mais ce n'était encore qu'une clepsydre perfectionnée et savamment exécutée : il lui manquait le poids moteur et l'échappement. Ce fut au commencement du dixième siècle, que furent faites ces deux inventions, et de là, seulement, date le véritable art de l'Horlogerie.

Sous le règne de Hugues Capet, chef de la troisième dynastie des rois de France, l'Horlogerie prit rang parmi les sciences exactes. Un homme, grand par son talent comme par son caractère, vivait alors en France : il s'appelait Gerbert ; les montagnes de l'Auvergne l'avaient vu naître. Il avait passé son enfance à garder des troupeaux près d'Aurillac. Un jour, des moines de l'ordre de Saint-Benoît le rencontrèrent dans la campagne : ils s'entretenaient avec lui ; et comme ils lui trouvèrent une intelligence précoce, ils le recueillirent dans leur couvent de Saint-Gérauld. Là, Gerbert ne tarda pas à prendre goût pour la vie monastique. Ardent à s'instruire, tous les moments dont il pouvait disposer, il les consacrait à l'étude, si bien, qu'en quelques années, il devint le plus savant de la communauté. Après qu'il eut prononcé ses vœux, le désir d'augmenter ses connaissances scientifiques le fit partir pour l'Espagne. Durant plusieurs années, il fréquenta assidûment les Universités de la péninsule Ibérique. Bientôt il devint trop savant pour l'Espagne ; et, malgré sa piété vraiment sincère, d'ignorants fanatiques l'accusèrent de sorcellerie. Cette accusation pouvant avoir des suites fâcheuses pour lui, il ne voulut pas en attendre le dénouement ; et, quittant précipitamment la ville de Salamanque, sa résidence habituelle, il vint à Paris, où il ne tarda pas à se faire de puissants amis. Enfin, après avoir été successivement moine, supérieur du couvent de Bobio, en Italie, archevêque de Reims, précepteur de Robert Ier, roi de France, et d'Othon III, empereur d'Allemagne, qui lui donna le siège de Ravenne, Gerbert, sous le nom de Sylvestre II, monta au trône pontifical, où il mourut en 1003. Ce grand homme fit honneur à son pays et à son siècle. Il possédait presque toutes les langues mortes ou vivantes. Il était mécanicien, astronome, physicien, géomètre, algébriste, etc. Il importa en France les chiffres arabes. Au fond de sa cellule de moine, comme au sein de son palais archiépiscopal, son occupation favorite fut la mécanique. Il était habile dans l'art de construire des cadrans solaires, des clepsydres, des sabliers, des orgues hydrauliques, etc. Ce fut lui qui, le premier, appliqua le poids moteur aux horloges. Il est, suivant toute probabilité, l'inventeur de ce mécanisme admirable, que l'on nomme l'échappement, la plus belle, la plus nécessaire de toutes les inventions qui ont été faites dans l'Horlogerie. Nous n'entreprendrons pas de donner ici la description de ces deux

inventions ; il nous faudrait l'expliquer par des figures techniques, que ne comporte pas le plan de cet ouvrage. Nous nous bornerons à dire que le poids est encore maintenant le seul moteur des grosses horloges. Quant à l'échappement dont nous parlons, il a été uniquement employé en France et dans le monde entier jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

Malgré l'importance de ces deux inventions, on s'en servit peu pendant les onzième, douzième et treizième siècles. Durant cette période de trois cents ans, les clepsydres et les sabliers continuèrent d'être presque exclusivement en usage. On en fabriquait qui, ornés et ciselés avec beaucoup d'élégance, contribuaient à la décoration des appartements, comme aujourd'hui les bronzes et les pendules plus ou moins riches.

Au onzième siècle, le rouage de la sonnerie n'était pas encore inventé et adapté aux horloges. Le besoin de cette sonnerie se faisait particulièrement sentir dans les monastères, où les moines étaient obligés de veiller la nuit, à tour de rôle, pour avertir les membres de la communauté des devoirs religieux qu'ils avaient à remplir. Il y avait aussi des veilleurs de nuit dans toutes les villes de l'Europe ; ils étaient chargés de parcourir les rues et places publiques pour annoncer à haute voix l'heure que marquaient les clepsydres, les horloges ou les sabliers. Cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours ; et les veilleurs de nuit existent encore en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, et même dans quelques villes de France.

L'histoire ne nous dit pas quel fut l'inventeur de la sonnerie ; mais il est du moins positif que ce rouage existait au commencement du douzième siècle. La première mention des horloges à sonnerie se trouve dans les Usages de l'ordre de Cîteaux, compilés vers 1120, livre où il est prescrit (chap. 114) au sacristain de régler l'horloge, de manière qu'elle sonne et l'éveille avant les matines. Dans un autre chapitre du même livre, il est ordonné aux moines de prolonger la lecture jusqu'à ce que l'horloge sonne. (Voyez DOM CALMET, *Commentaire littéral sur la règle de saint Benoît*, t. I, p. 279-280).

A l'exception de l'importante invention du rouage de la sonnerie, l'Horlogerie resta stationnaire jusqu'à la fin du treizième siècle ; mais au commencement du siècle suivant, elle reprit son essor, et l'art ne s'arrêta plus.

En 1324, Wallingfort, bénédictin anglais, construisit pour le couvent de Saint-Alban, dont il était abbé, une Horloge mécanique. Elle était à sonnerie ; elle marquait, outre les heures, le quantième du mois, les jours de la semaine, le cours des planètes, les heures des marées, etc. Quelques années plus tard, en 1344, Jacques de Dondis, citoyen de Padoue, composa une Horloge, qui, exécutée par les soins d'un excellent ouvrier nommé Antoine, et placée au sommet de la tour du palais de sa ville natale, a été longtemps l'admiration de tous les savants. Pour donner une idée de cette merveilleuse machine, il suffira de reproduire ici ce que Philippe de Maizières, qui vivait à l'époque de Jacques de Dondis, en a dit dans un des premiers écrits où il soit question de l'Horlogerie ancienne ; cet ouvrage, intitulé la *Songe du viel Pèlerin*, est encore inédit et par conséquent peu connu ; nous lui empruntons textuellement cet extrait.

Il est à savoir que, en Italie, y a aujourd'huy ung homme, en philosophie, en médecine et en astronomie, en son degré singulier et solempnel, par commune renommée, excellent ès dessus trois sciences, de la cité de Pade. Son surnom est perdu ; et est appelé maistre *Jehan des Orloges*, lequel

demeure à présent avec le comte de Vertus, duquel pour science treble (triple) il a chacun an des gaiges et de bienfaits deux mille flourins ou environ. Cettuy maistre *Jehan des Orloges* a fait, de son temps, grandes œuvres ès trois sciences dessus touchées, qui, par les clerks d'Italie, d'Allemagne et de Hongrie, sont autorisées et en grant réputation : entre lesquels œuvres, il a fait un instrument, par aucuns appelé Sphère, ou Orloge du mouvement du ciel : auquel instrument, sont tous les mouvements des signes et des planettes avec leurs cercles et épicycles, et différences par multiplications, roes sans nombre, avec toutes leurs parties, et chacune planette en ladite sphère particulièrement. Par telle nuit, on voit clairement en quel signe et degré les planettes sont et estoiles du ciel : et est faite si soubtilement cette sphère, que, nonobstant la multitude des roes, qui ne se pourroient nombrer bonnement, sans défaire l'instrument, tout le mouvement d'icelle est gouverné par un tout seul contrepoids, qui est si grant merveille, que les solempnels astronomiens de lointaines régions viennent visiter en grant révérence ledit maistre Jehan et l'œuvre de ses mains ; et dient tous les grans clerks d'astronomie, de philosophie et de médecine, qu'il n'est mémoire d'homme, par escrit ne autrement, que, en ce monde, ait fait si soubtil ne si solempnel instrument du mouvement du ciel, comme l'orloge des susdite ; l'entendement soubtil dudit maistre Jehan, il, de ses propres mains, forgea la dite orloge, toute de laiton et de cuivre, sans aide d'aucune autre personne, et ne fit autre chose en seize ans tout entiers, si comme de ce a esté informé l'escrivain de cettuy livre, qui a eu grant amitié audit maistre Jehan. (Voyez à la Bibl. Nation, de Paris, plusieurs manuscrits du *Songe du viel Pèlerin*.)

L'Horloge de Jacques de Dondis excita partout l'émulation. Tous les princes de l'Europe voulurent en avoir de pareilles. Des ouvriers de la France et de l'étranger en firent successivement pour des châteaux et pour plusieurs églises ou monastères.

Parmi les plus belles Horloges qui furent faites au quatorzième siècle, on doit citer celle de la cathédrale de Dijon, que Philippe le Hardi enleva à la ville de Courtrai, après la bataille de Rosebecq.

Le duc de Bourgogne, dit Froissart, fit oster des halies un orologe qui sonnoit les heures, l'un des plus beaux qu'on sçeut trouver delà ne deçà la mer ; et celuy orologe mettre tout par membres et par pièces sur chars, et la cloche aussi. Lequel orologe fut amené et charroyé en la ville de Dijon en Bourgogne, et fut là remis et assis, et y sonne les heures vingt-quatre, entre jour et nuit.

Ajoutons que cette Horloge était surmontée, comme elle l'est encore aujourd'hui, de deux automates en fer (l'homme et la femme) qui frappaient les heures sur la cloche. Ces deux personnages étaient nommés *Jacquemarts*. Les historiens ne s'accordent pas sur la formation et la signification de ce mot. Ménage croit qu'il vient du mot latin *jaccomarchiadus* (jaque de maille, habillement de guerre). On sait qu'au Moyen Age on avait l'habitude de placer, au sommet des tours ou des clochers, des hommes chargés de veiller au repos public, pour avertir de l'approche de l'ennemi, ainsi que des incendies, des vols et des meurtres qui avaient lieu dans l'intérieur des villes. Plus tard, une meilleure organisation de la police permit de supprimer ces sentinelles nocturnes ; peut-être a-t-on voulu en conserver le souvenir, en fabricant des hommes en fer qui sonnaient les heures. Différents écrivains cherchent à prouver que le mot *Jacquemart* vient du nom de l'horloger Jacques Marck, qui vivait au quatorzième siècle, et qui serait, suivant eux, l'inventeur de ces sortes d'horloges.

Le savant Gabriel Peignot, auteur d'une dissertation sur le Jacquemart de Dijon, est d'un avis contraire à celui de la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'origine des Jacquemarts. Il établit qu'en 1422, un nommé Jacquemart, *orlogeur et serrurier*, demeurant dans la ville de Lille, travaillait pour le duc de Bourgogne, et qu'il reçut 22 livres pour les besognes qu'il avait faites à l'Horloge de Dijon. De ce document authentique, M. Peignot tire l'induction suivante : *Ce Jacquemart de Lille ne serait-il pas le fils ou le petit-fils de celui qui aurait fait l'Horloge de Courtrai, transportée à Dijon, en 1382, et qui a dû être faite peu de temps auparavant, c'est-à-dire de 1375 à 1380 ? Le peu de distance de Lille à Courtrai le donnerait à penser. Alors il serait présumable que le nom de notre Jacquemart proviendrait de celui de son fabricant, le vieux Jacquemart de Lille.*

Toutes ces inductions sont plus ou moins concluantes ; mais, au total, ce ne sont que des inductions ; et aucune d'elles ne prouve d'une manière irréfragable l'origine du mot Jacquemart. Quant à nous, il ne nous convient pas de prendre parti dans ce grave différend ; disons seulement qu'à la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième, beaucoup d'églises, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en France et ailleurs, avaient déjà des Jacquemarts.

L'Horloge que Charles V fit construire, en 1370, fut la première qu'ait possédée la capitale du royaume ; elle fut exécutée par un habile ouvrier, nommé Henry de Vic, à qui le roi assigna six sous parisis par jour, et un logement particulier dans la tour du Palais où fut placée cette horloge, qui devait, deux siècles plus tard, donner le signal de la Saint-Barthélemy.

Celle du château de Montargis fut faite par Jean Jouvence, en 1380.

On connaît plusieurs autres Horloges remarquables, exécutées vers la même époque ; ce sont celles de Sens et d'Auxerre, et surtout celle de Lund en Suède. Cette dernière, d'après la description qu'en donne le docteur Hélein, était des plus curieuses : lorsqu'elle sonnait les heures, deux cavaliers se rencontraient et se donnaient autant de coups qu'il y avait d'heures à sonner ; alors une porte s'ouvrait, et l'on voyait la vierge Marie, assise sur un trône, l'enfant Jésus entre ses bras, recevant la visite des rois Mages, suivis de leur cortège ; les rois se prosternaient et offraient leurs présents ; deux trompettes sonnaient pendant la cérémonie ; puis, tout disparaissait pour reparaître à l'heure suivante.

Pour compléter cette nomenclature des principales horloges du quatorzième siècle, nous renvoyons à quelques fragments d'une pièce de vers de Froissart, intitulée : *L'Horloge amoureuse*. Ces fragments servent à constater certains faits

relatifs à l'Horlogerie de ce temps-là. D'après ce que dit Froissart, et ses descriptions sont parfaitement exactes, le rouage du mouvement des horloges, comme celui de la sonnerie, se composait de deux roues — chacun de ces rouages en eut cinq, à partir de la fin du quinzième siècle —. Le cadran était mobile ; et, tournant sur lui-même, il portait, à l'une des extrémités de sa circonférence, un index servant à l'indication des heures tracées sur un autre cadran, fixe et adhérent au premier. La verge, cette partie essentielle de l'échappement, n'était pas accompagnée d'un pendule ; elle portait un balancier placé horizontalement à son extrémité supérieure ; le plus ou moins de pesanteur de cette pièce déterminait le retard ou l'avance de l'horloge. Sur chacun des bras du balancier, était suspendu un poids que l'on pouvait rapprocher ou éloigner du centre de la verge ; et par là on obtenait la pesanteur exactement nécessaire à la marche régulière de l'horloge. C'est par le même système, que l'on règle aujourd'hui le pendule.

Les premières horloges à poids et contre-poids, destinées à donner l'heure dans les appartements, parurent en France, en Italie et en Allemagne vers le commencement du quatorzième siècle. Elles furent d'abord un objet de haute curiosité, et leur prix exorbitant les rendit accessibles seulement aux grands seigneurs et aux riches citadins. Plus tard, elles devinrent plus communes, et alors elles ornèrent les cellules des moines, les cabinets des savants et les salons de la bourgeoisie. Ces horloges se suspendaient ordinairement contre les murs des appartements, et particulièrement dans les dortoirs ou chambres à coucher. On les plaçait aussi sur des piédestaux en bois sculpté, lesquels étaient vides intérieurement pour laisser le libre passage aux plombs ou poids. Dans l'inventaire de Charles V, il est fait mention d'une de ces Horloges, dont toutes les pièces étaient en argent richement ciselé. Ce chef-d'œuvre d'art et de mécanisme avait appartenu à Philippe le Bel, qui l'avait acquis d'un habile ouvrier de Wurtemberg. (Voyez l'inventaire de Charles V, Bibl. Nat.)

Le quinzième siècle produisit de grandes choses en Horlogerie, notamment sous Louis XII. Alors, par la puissante volonté de Georges d'Amboise, tous les beaux-arts se réveillaient en France, comme ils s'étaient déjà réveillés en Italie à la voix de Jules II et des Médicis.

En 1401, la cathédrale de Séville s'enrichit d'une magnifique Horloge à sonnerie. En 1404, Lazare, Servien d'origine, en construisit une pareille pour Moscou. Celle de la ville de Lubeck fut faite en 1405 : elle était décorée des figures des douze apôtres. Nous citerons encore la célèbre Horloge que J. Galéas Visconti fit construire pour la ville de Pavie, et surtout celle de Saint-Marc de Venise, exécutée en 1495.

L'époque de Charles VII, signalée par tant de graves événements politiques, fut pourtant fertile en belles inventions dans les sciences et dans les arts. L'Horlogerie lui en doit quelques-unes et, entre autres, celles du ressort-spiral et du réveille-matin. Le ressort-spiral est une lame d'acier très-mince, qui, se roulant sur elle-même dans un tambour ou barillet, produit, en se détendant, l'effet du poids sur les rouages primitifs. Ce ressort, pouvant agir dans un espace très-étroit, permet de faire de très-petites horloges. On en voyait, sous Louis XI, qui n'étaient pas plus grosses que nos pendules de voyage. Carovagius et divers horlogers contemporains en fabriquèrent de cette espèce, à quantième, à sonnerie et à réveille-matin. La forme, que les ouvriers du quinzième siècle donnèrent à leurs horloges portatives fut des plus élégantes : elles étaient sculptées et gravées avec un art parfait. On cite celle du Cabinet de M. de

Bruges, comme un chef d'œuvre. Cette Horloge est en fer damasquiné ; elle représente divers sujets pieux, d'un travail admirable. Quelques autres horloges portatives, non moins belles, sont parvenues jusqu'à nous ; on en trouve dans les Musées de l'Europe, et dans les collections particulières.

Il est difficile de constater l'époque précise de l'invention des montres. Pancirole assure que de son temps, vers le déclin du quinzième siècle, on en faisait qui n'étaient pas plus grosses qu'une amande ; Myrmécides est cité comme un des ouvriers qui s'illustrèrent dans ce genre de travail. Carovagius, dit du Verfdier, n'était pas moins habile que Myrmécides ; il exécuta, pour André Alciat, un *réveil* d'une beauté incomparable : ce *réveil* sonnait l'heure marquée, et du même coup battait le fusil et allumait une bougie. Nous n'avons pas de raisons pour douter de la véracité de Pancirole et de du Verfdier, dont les assertions ont été recueillies dans l'Encyclopédie des Sciences ; et nous croyons qu'en effet il existait des montres, fort bien travaillées et pourtant très-petites, en France, et surtout en Allemagne, dès la fin du règne de Louis XI. Il est constant, par exemple, que Péters Héle fabriquait des montres de poche à Nuremberg, en 1500 : elles avaient la forme d'un œuf, ce qui pendant longtemps les fit appeler *œufs de Nuremberg*.

Ayant étudié, comme nous l'avons fait, l'Horlogerie du seizième siècle, et pouvant apprécier l'habileté des horlogers de cette époque, nous ne regardons pas comme invraisemblable qu'il ait été offert au duc d'Urbin, Guid' Ubaldo della Rovere, en 1542, une montre à sonnerie, enchâssée dans une bague. On sait, du reste, qu'en 1575, Parker, archevêque de Cantorbéry, légua à son frère Richard, évêque d'Ély, une canne en bois des Indes, ayant une montre incrustée dans la pomme. Henri VIII possédait aussi une très-petite montre, qui marchait huit jours sans être remontée. Nous devons dire que, dans l'origine, la marche de ces petites horloges était fort irrégulière ; mais peu de temps après leur apparition en Europe, un ouvrier, dont le nom n'est pas connu, inventa la *fusée*. Cette pièce, de la forme, d'un cône tronqué par le haut, servit à égaliser la force du ressort ; à la base de cette fusée, était attachée une petite torde de boyau, qui, se roulant en spirale jusqu'au sommet, venait s'attacher au barillet, dans lequel était renfermé le ressort.

Voici en quoi consiste l'excellence de cette invention. Lorsqu'une montre est remontée jusqu'à son dernier point, le ressort a acquis une force considérable, et il pourrait entraîner le rouage avec une grande rapidité ; mais, à ce moment, la chaîne venant agir sur le plus petit rayon de la fusée (c'est-à-dire au haut du cône), la force du moteur s'en trouve sensiblement diminuée. Si l'on suppose maintenant que la montre continue de marcher, il sera facile de se rendre compte de ceci : le ressort en se détendant perd progressivement de sa force ; mais la chaîne, agissant simultanément sur les plus grands rayons du cône (la fusée), rétablit autant que possible l'équilibre ; et la puissance du moteur sur le rouage reste uniforme.

L'inventeur de ce mécanisme rendit donc un important service à l'Horlogerie, puisque, par la fusée, on parvint à égaliser la marche des petites horloges. Plus tard, un habile horloger, nommé Gruet, inventa les chaînes en acier, qui rem placèrent avantageusement les cordes de boyaux, celles-ci ayant le grave inconvénient de se resserrer par la sécheresse et de se détendre par l'humidité.

L'usage des montres se propagea rapidement en France et en Europe. Sous les règnes des Valois, il s'en fabriquait d'extrêmement petites : les formes, que les artistes adoptaient de préférence, étaient celles du gland, de l'amande, de la

coquille, de la croix latine, de la croix de Malte. On en faisait aussi de carrées, d'oblongues, d'octogones, etc. ; la plupart artistement gravées, damasquinées, émaillées ; les cadrans étaient en cuivre doré ou en argent ciselé. L'aiguille qui marquait l'heure était presque toujours d'un travail admirable et d'une rare délicatesse ; quelquefois cette aiguille fut enrichie de pierres fines, incrustée d'émail. Quelques-unes de ces montres, par un mécanisme merveilleux, faisaient mouvoir des figures symboliques ou religieuses : c'étaient le Temps, Apollon, Diane, ou bien la Vierge, les douze Apôtres, etc. Vers le milieu du seizième siècle, il y avait à Paris, et dans les principales villes des provinces, une quantité assez considérable d'horlogers, pour que l'on songeât à les réunir en communauté. Les statuts de cette communauté ayant été décrétés, au commencement du règne de François Ier, nous donnerons une analyse sommaire de leurs principales dispositions.

Ces statuts ne permettaient à aucun individu de négocier, directement ou indirectement, aucunes marchandises d'Horlogerie, vieilles ou neuves, achevées ou non, s'il n'avait été reçu maître horloger à Paris.

Pour parvenir à la maîtrise, l'aspirant devait prouver qu'il avait fait huit ans d'apprentissage, et qu'il connaissait l'art de l'horloger en théorie comme en pratique. Il était tenu de faire un chef-d'œuvre dans la maison et sous les yeux d'un des gardes visiteurs de la corporation.

Il était défendu à tout maître horloger de prendre un second apprenti, avant que le premier eût fait les sept premières années de son apprentissage.

Chaque année, après la fête de Saint-Éloi, la communauté des horlogers nommait ses prud'hommes, ses syndics et ses gardes visiteurs. Les premiers étaient les dispensateurs de la justice entre les maîtres, les ouvriers et les apprentis ; ils veillaient au maintien des prérogatives de la société, etc. Ils étaient aussi agents comptables, et comme tels, ils faisaient les recettes et les dépenses nécessaires pour les besoins de la corporation. Quant aux gardes visiteurs, institués pour veiller à la bonne confection des pièces d'Horlogerie, ils avaient le droit de pénétrer, à toute heure du jour ou de la nuit, dans les ateliers des horlogers, et de se faire présenter les montres et les horloges en cours d'exécution ou tout à fait terminées, de les saisir s'ils ne les jugeaient pas faites suivant les principes de l'art, de les briser, au besoin ; le tout sans préjudice d'une amende assez forte au profit de la communauté

Ces statuts, que l'on peut lire en entier dans les ordonnances rendues par François Ier, en 1544, n'étaient préjudiciables qu'à l'ignorance et à la mauvaise foi ; ils servaient de frein au charlatanisme et à la cupidité.

Sous l'empire de ces sages institutions, protectrices du travail, les maîtres horlogers du seizième siècle n'avaient pas à redouter la concurrence des personnes étrangères à la corporation. S'ils se préoccupaient de la supériorité artistique de quelques-uns de leurs confrères, c'était dans le but tout moral de leur disputer les premières places, et de les devancer dans la carrière qu'ils avaient à parcourir. Cette émulation était on ne peut plus favorable aux développements de l'Horlogerie. Le travail du/jour, supérieur à celui de la veille, était surpassé par celui du lendemain. Ce fut par ce concours incessant de l'intelligence et du savoir, par cette rivalité légitime et fortifiante, de tous les membres de la même famille industrielle, que la science elle-même atteignit peu à peu l'apogée du bien et le sublime du beau. L'ambition des ouvriers était, d'arriver à la maîtrise ; et ils atteignaient ce but avec facilité lorsqu'ils étaient

laborieux et capables. L'ambition des maîtres était de se faire un nom respectable par leur probité commerciale et par la bonne confection de leurs ouvrages ; c'était là ce qui les conduisait aux honneurs du syndicat, cette magistrature consulaire la plus honorable de toutes, car elle était le fruit de l'élection et la récompense des services rendus à l'art et à la communauté.

Sous Charles IX et Henri III, beaucoup d'horlogers, en France et dans quelques autres parties de l'Europe, acquièrent une réputation justement méritée. La plupart de ces artistes devaient posséder de grandes connaissances scientifiques ; il fallait qu'ils connussent les mathématiques, la chimie, l'astronomie, la géométrie et la mécanique. On voit, dans le Trésor impérial de Vienne, dans la *Kuntkammer* de Berlin, au *Grüne gewölbe* de Dresde, à l'Escorial, en Espagne, à Florence, à Bruxelles, à Bruges et à Gand, dans différentes villes de l'Angleterre et de la France, enfin à Paris, dans les riches collections de MM. Labarte et Sauvageot, des horloges portatives qui accusent un savoir éminent et une prodigieuse habileté, de la part de leurs auteurs. Quelques-unes de ces petites horloges sont d'une complication telle, que, même en ce siècle de lumières et de progrès, peu d'horlogers seraient capables de les exécuter. Elles marquaient, outre les heures, le quantième du mois, les jours de la semaine, les phases de la lune, le lever et le coucher du soleil, les signes du zodiaque, etc., etc. ; elles sont, en outre, à sonnerie et à réveille-matin. Quant à la forme de ces petites horloges, quant aux ornements dont on les décorait, ils étaient d'une exquise beauté ; et l'on dirait, à les considérer aujourd'hui que tous les ouvriers de cette grande époque furent des Benvenuto Cellini.

On a recueilli un grand nombre de noms d'horlogers du seizième siècle ; nous nous bornerons à mentionner les plus célèbres ; ce sont : Daniel Van (Amsterdam) ; Conrad, Kreizer (Nuremberg) ; Antoine (Padoue) ; Jen Ventrossi (Florence) ; Myrmécides fils, Duboule, Pierre Portier, Gervais, Delorme, Étienne Maillard, Le Noir, Jolly, Binet, François, Mallart, Roger, Sennebier (Paris) ; Jan Jacobs (Haerlem) ; Verner, auteur d'un ouvrage sur l'Horlogerie en 1544 (Augsbourg) ; Jacques Duduict (Blois) ; Legrand (Rouen) ; Rouhier (Dijon) ; Anson, Adams, Greenill, Petterson (Londres) ; Weiz, Aller, Sache, Beschedt (Bruges), etc. Tous ces noms et beaucoup d'autres ne s'oublieront plus ; ils sont gravés sur le cuivre et l'or ; ils brillent sur quelques-unes des œuvres qui les immortalisent et que l'on conserve précieusement dans les musées et dans les collections.

Les grosses horloges, au seizième siècle, n'étaient pas moins belles ni moins compliquées que les petites : on cite celle que Henri II fit construire pour son château d'Anet, en 1550 : chaque fois que l'aiguille allait marquer l'heure, un cerf aux abois, sortant de l'intérieur de l'horloge, s'élançait poursuivi par une meute de chiens ; bientôt la meute et le cerf s'arrêtaient ; et celui-ci, par un mécanisme des plus ingénieux, sonnait l'heure avec un de ses pieds.

On ne connaît pas l'auteur de la célèbre Horloge de Jean d'Iéna, mais on sait qu'elle fut construite vers le milieu du seizième siècle ; elle existe encore aujourd'hui. Au-dessus de son cadran est une tête en bronze, d'une laideur remarquable, dont la bouche s'ouvre, dès que l'heure va sonner ; alors une statue, représentant un vieux pèlerin, lui présente une pomme d'or attachée au bout d'une baguette ; mais au moment où la pomme est sur le point d'être avalée, le pèlerin la retire précipitamment : ainsi le pauvre Hans de Jena (Jean d'Iéna), comme on l'appelle, est condamné, depuis trois siècles, au sort de Tantale. A gauche de cette tête est un ange chantant (ce sont les armes de la ville) : il tient un livre d'une main, et le lève vers ses yeux, à chaque fois que

l'heure sonne ; de l'autre main, il agite une clochette. Cette Horloge, qu'on appelle communément *la tête monstrueuse* ou *Hans von Jéna*, est souvent citée par les écrivains allemands, lesquels prétendent que la figure qui en fait le principal ornement représente les traits d'un bouffon du prince Ernest, électeur de Saxe. On dit qu'après la mort de l'électeur, alors que ses héritiers se partageaient le pays, le fou Klaus (c'est ainsi qu'il se nommait) fut estimé 80.000 risdalers (32.000 fr.), somme énorme pour l'époque : *Les plus sages et les plus habiles, disent les chroniqueurs, pouvaient aller à l'école de ce bouffon de cour, et les princes mêmes manquaient rarement de lui demander des conseils.*

En 1570, la ville de Niort, en Poitou, s'enrichit d'une Horloge non moins curieuse que celle d'Iéna. Une multitude de figures allégoriques la décoraient. Elle fit pendant longtemps l'orgueil de la province ; elle était un objet d'envie pour les pays circonvoisins, dont les habitants venaient la visiter en *grant révérence*. Le sieur Bouhain, auteur de cette Horloge, en a donné une description qui peut paraître emphatique ; cependant, d'après ce qu'en disent plusieurs historiens, notamment le jésuite Schott et le révérend père Alexandre, elle n'était pas inférieure aux plus belles horloges de l'époque.

Celle de Strasbourg, construite en 1573, était la merveille des merveilles. Sa réputation s'étendit dans toutes les parties de l'Europe. Angelo Rocca, qui écrivait au commencement du dix-septième siècle, en fait un grand éloge. On l'avait placée au sommet d'une tour dans l'intérieur de la cathédrale. Une sphère mouvante, sur laquelle étaient tracées les planètes, les constellations, etc., en était la pièce la plus importante. Elle accomplissait son mouvement de rotation en trois cent soixante-cinq jours. Des deux côtés et au-dessous du cadran de l'horloge, étaient représentées, sous la figure de personnages et d'images allégoriques, les fêtes principales de l'année et les solennités de l'Église. D'autres cadrans, distribués avec symétrie sur la façade de la tour, marquaient les jours de la semaine, le quantième du mois, les signes du zodiaque, les phases de la lune, le lever et le coucher du soleil, etc. A chaque heure, deux anges sonnaient de la trompette ; lorsque leur concert était terminé, la cloche tintait l'heure ; puis, immédiatement, un coq, perché au faite de l'horloge, déployait avec bruit ses ailes, et, par deux fois, faisait entendre son chant naturel. Le rouage de la sonnerie, par le moyen de trappes mobiles, de cylindres et de ressorts cachés aux yeux du public, faisait mouvoir et fonctionner une quantité considérable d'automates, exécutés avec beaucoup d'art Rocca, qui nous donne ces détails dans son *Commentarium de Campanis*, dit que l'on attribuait la construction de cette merveilleuse machine à Nicolas Copernic, qui florissait vers le milieu du seizième siècle. Il ajoute qu'après que cet habile mathématicien eut mis la dernière main à son œuvre, les échevins et consuls de la ville lui firent crever les yeux, pour lui ôter la possibilité d'en exécuter une pareille autre part.

Nous nous étonnons, à bon droit, qu'un écrivain exact et judicieux, comme l'était Angelo Rocca, se soit fait le propagateur d'une tradition absurde et tout à fait invraisemblable. D'abord, il n'est pas vrai que Copernic fût l'auteur de l'Horloge de Strasbourg ; ce grand astronome n'est peut-être jamais allé en Alsace ; on sait d'ailleurs que l'Horloge, qu'on lui attribue, a été exécutée par Conrad Dasypodius en 1573 : on peut consulter, sur ce fait, Melchior Adam, Falconnet et presque tous les auteurs qui ont écrit sur l'Horlogerie. Il y a plus, Dasypode a écrit un livre pour donner la description complète de son Horloge : il en fait ressortir avec soin toutes les beautés ; il y montre toutes les difficultés qu'il a surmontées ; tous les problèmes mathématiques qu'il a résolus ; enfin, en lisant ce livre, on est saisi d'admiration pour l'homme de génie qui ne craignit pas

d'entreprendre et qui eut le bonheur de mener à bien son immense chef-d'œuvre, la gloire de Strasbourg, et l'ornement de la magnifique cathédrale de cette ville.

L'Horloge de Lyon, faite en 1598 par Nicolas Lyppus, de Bâle en Suisse, acquit une célébrité non moins grande que celle de Strasbourg. Moins compliquée que cette dernière, elle était beaucoup mieux exécutée. Quelques années plus tard, elle fut réparée et notablement augmentée par Nourrisson, habile horloger lyonnais. Cette Horloge donna lieu à une fable à peu près semblable à celle qu'a reproduite Rocca, au sujet de l'Horloge de Strasbourg. Le peuple avait la ferme croyance que Lyppus fut mis à mort après avoir achevé son chef-d'œuvre. Cette tradition s'est maintenue jusqu'à notre dix-neuvième siècle ; et il n'est pas rare d'entendre encore aujourd'hui d'ignorantes vieilles femmes ou d'infimes cicéroni affirmer l'authenticité de cet inqualifiable assassinat. Nous ne chercherons pas à prouver l'absurdité d'une telle fable : nos lecteurs savent bien que, même au seizième siècle, on ne tuait pas les gens pour *crime de chef-d'œuvre*. Si, vers la même époque, l'horloger Clavelé fut brûlé vif, ce n'est pas parce qu'il avait fabriqué la première horloge en bois : on s'est plu à en faire un sorcier, uniquement parce qu'il était calviniste. Quant à Lyppus, il mourut tranquillement, honoré et respecté, dans sa ville natale, à Bâle en Suisse.

A toutes les horloges remarquables déjà citées, il faut ajouter celles de Saint-Lambert de Liège, de Nuremberg, d'Augsbourg, de Bâle, et, enfin, celle de Médina-del-Campo.

L'époque de Louis XIII fut le dernier reflet de la renaissance des arts en Europe. La décadence se faisait pressentir en Allemagne, en France et en Italie. L'Angleterre seule, quoique profondément ébranlée par de grands événements politiques et par la chute d'une tête royale, n'en continua pas moins à produire des pièces d'Horlogerie comparables, sous bien des rapports, à celles du règne d'Elisabeth. On voit à Londres, dans plusieurs cabinets d'amateurs, et entre autres dans celui du docteur Hobbes, des horloges portatives et des montres, fabriquées sous Charles Ier, qui toutes sont remarquables par l'excellence du mécanisme et par la richesse des ciselures. Sous le même règne, ou pendant la dictature de Cromwell, des artistes anglais, d'un véritable talent, exécutèrent des Horloges monumentales qui furent placées dans diverses églises de Londres et dans les cathédrales d'Édimbourg, de Glasgow, de Perth, de Dublin, etc. Le docteur Hélein cite particulièrement l'horloge de Saint-Dunstan, à Londres, et celle de la cathédrale de Cantorbéry.

Les horlogers français de la même époque se bornaient à imiter les ouvrages de leurs devanciers. Cependant, quelques années avant la mort du cardinal de Richelieu, des artistes recommandables firent de louables efforts pour créer une ère nouvelle à l'Horlogerie. Ils inventèrent des outils précieux pour la confection des pièces qui composent les rouages des montres et des horloges grosses ou petites. — On peut voir le détail de ces inventions dans l'excellent ouvrage de Thiout l'aîné. — La partie purement mécanique de l'art s'améliora donc quelque peu sous certains rapports, mais la forme extérieure) l'élégance et la pureté du dessin, l'originalité et la vigueur de la ciselure et de la gravure dégénérèrent rapidement. Les grosses horloges elles-mêmes perdirent de leur prestige ; on les fit sans automates ; les vieux Jacquemarts tombèrent en discrédit : leurs bras de fer, rouillés par le temps, se levaient en criant pour frapper les heures. Hélas ! ces vétérans de l'Horlogerie ancienne semblaient pressentir la fin de leur règne !

Ainsi, comme on vient de le voir, l'Horlogerie, proprement dite, naquit au Moyen Age : elle était admirable à la Renaissance ; mais, disons-le, si les quatorzième, quinzième et seizième siècles furent si fertiles en grands horlogers, il faut, avant tout, en rendre hommage aux puissants protecteurs, qui ne se lassèrent pas d'encourager les maîtres de l'art, soit en applaudissant à leurs succès, soit en leur aplanissant le chemin des honneurs et de la fortune. Parmi les protecteurs éclairés de la science des Jean Jouvence et des Henri de Vie, nous nous ferons un devoir de citer Charles V, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, Louis XII, Georges d'Amboise, Maximilien Ier, empereur d'Autriche, Jean Galéas Visconti, François 1er, Charles Quint, le duc d'Urbin, Henri VIII et les principaux seigneurs de sa cour, Maximilien II, et, enfin, Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV.

Charles Quint fit plus que de s'intéresser à l'Horlogerie : il aima passionnément cette belle science. On sait, en effet, qu'après avoir déposé volontairement sa couronne impériale, ce prince, voulant terminer sa vie dans la retraite, trouva dans son goût pour les arts mécaniques un secours assuré contre les ennuis résultant de la monotonie du cloître. Il engagea Jannellus Turianus, un des plus grands mathématiciens de son époque, à venir habiter avec lui le couvent de Saint-Just ; et là, ces deux hommes, célèbres à divers titres, s'occupèrent à composer des pièces mécaniques fort curieuses, dont les effets surprenants émerveillèrent les religieux du monastère. Turianus et son illustre émule construisirent successivement de grosses montres à quantième et à réveillematin, des horloges portatives à automates, fort compliquées. Charles Quint se fût trouvé heureux, s'il eût pu parvenir à les régler simultanément ; mais, quelles que fussent les peines qu'il se donnait, il gémissait de voir chacune de ces horloges varier plus ou moins, et sonner la même heure à quelques minutes d'intervalle. Le vainqueur de François Ier, et le plus profond politique du seizième siècle, tentait en effet l'impossible. On faisait, à son époque, des pièces d'horlogerie merveilleusement travaillées ; mais il n'était donné à personne de les faire marcher sans perturbation. Galilée ne vivait pas encore ! Huyghens n'avait pas appliqué le pendule aux Horloges !

PIERRE DUBOIS, de l'Athénée des Beaux-Arts.

TAPISSERIES

CONNAÎT-ON à quel siècle et à quel peuple appartient la découverte de l'art de lisser des Tapisseries sur lesquelles étaient représentées de merveilleuses histoires héroïques ou religieuses ? Le Moyen Age, qui fit un si brillant usage de cet art, qui décora de ses produits les châteaux, les hôtels de ville, les cathédrales, ne l'inventa pas : il l'emprunta à l'antiquité.

Au plus loin qu'on recule, en effet, dans les annales des peuples, on rencontre quelque mention de ces fragiles monuments de fil, de soie et de laine, qui se rattachent à l'histoire de la peinture autant qu'à celle de l'industrie. Ainsi, la Bible nous montre des étoffes tissées, non-seulement au métier, mais encore à la main, ou, pour mieux dire, richement brodées à l'aiguille sur un canevas. Elles servaient de décoration et représentaient des figures diverses. On peut s'en convaincre en lisant dans l'Exode la description des rideaux qui entouraient le tabernacle. Ces broderies exécutées à l'aiguille, en fil de soie, d'or ou de laine, sont appelées *opus plumarii*, parce qu'on cherchait à imiter l'éclat du plumage des oiseaux. Le voile du Saint des Saints, au contraire, était un magnifique ouvrage dû à l'habileté du tisserand (*opus artificis*), c'est-à-dire exécuté à la navette avec des trames de différentes couleurs : il représentait des figures de chérubins.

Les Babyloniens employèrent également les Tapisseries à exposer les mystères de la religion et à perpétuer la mémoire des faits historiques. **Le palais des rois de Babylone**, dit Philostrate dans la *Vie d'Apollonius de Tyane*, était, au lieu de peintures, orné de Tapisseries tissées d'or et d'argent. On représentait, sur ces tapisseries, des fables grecques, des Andromède, des Amygone, souvent Orphée, etc.

Apollonius, dans ses *Argonautiques*, livre I, nous dit aussi combien les étoffes babyloniennes excellaient par les dessins en couleurs variées, qu'y exécutaient les femmes du pays. Pline le naturaliste raconte (liv. VIII, chap. 49) que des tapis destinés à couvrir les lits de festin, tapis fabriqués à Babylone, et qui, du temps de Metellus Scipion, avaient été vendus huit cent mille sesterces, furent achetés par Néron au prix énorme de deux millions de sesterces.

Les Égyptiens paraissent avoir été également habiles dans l'art de la tapisserie à l'aiguille ou broderie, et dans celui de la tapisserie tissée. Ce furent eux, dit-on, qui introduisirent, pour ce genre de tapisserie, l'usage de travailler assis ; jusque-là, on n'avait travaillé que debout, parce que les fils de la chaîne étaient tendus de haut en bas perpendiculairement, comme ils le sont encore aujourd'hui dans la haute-lisse, au lieu d'être placés horizontalement. Homère et Virgile font, en plusieurs endroits, allusion à ce mode de travail, et Sénèque, dans sa lettre 90, nous apprend qu'on assujettissait les fils vers le bas, au moyen d'une pièce de bois, à laquelle on attachait des poids très-lourds, comme cela se pratique dans nos manufactures actuelles, où les lisses sont arrêtées sur un cylindre.

Les Grecs ne restèrent pas en arrière dans un art dont ils attribuaient l'invention à Minerve. Ainsi, Philomèle, selon la fable, avait retracé en laine la triste aventure de Progné, et Pénélope, selon l'histoire et la poésie, avait brodé sur la

toile les événements de la vie d'Ulysse. Homère, dans une foule de passages, décrit des tentures faites à l'aiguille ou exécutées par le tissage. Au troisième chant de l'Iliade, on voit Hélène travaillant à un ouvrage de broderie, où étaient représentés les combats sanglants des Grecs et des Troyens ; on rencontre, dans l'Odyssée, une foule de vers (liv. IV, vers 124 ; liv. XXIII, vers 758, etc.), où il est question de Tapisseries : le manteau d'Ulysse représentait un chien déchirant un faon, etc.

L'usage de broder des combats et des chasses sur les habits semble avoir duré fort longtemps. Suivant Hérodote, certains peuples des environs de la mer Caspienne aimaient à figurer, sur leurs vêtements, des animaux et des fleurs. Philostrate, Clément d'Alexandrie, Pline, parlent aussi de cet usage, et, plus près de nous, Astérius, évêque d'Amasée, se plaignait, au quatrième siècle, de la folie du temps, qui faisait attacher, disait-il, un grand prix à cet art de tisser, aussi vain qu'inutile, et qui, par la combinaison de la chaîne et de la trame, imite la peinture. Lorsque des hommes ainsi vêtus, ajoute le pieux évêque, paraissent dans la rue, les passants les regardent comme des murailles peintes. Leurs habits sont des tableaux que les petits enfants se montrent au doigt. Il y a des lions, des panthères, des ours. Il y a des rochers, des bois, des chasseurs. Les plus dévots portent le Christ, ses disciples et ses miracles. Ici l'on voit les noces de Galilée et les cruches de vin. Là, c'est le paralytique chargé de son lit, la pécheresse aux pieds de Jésus, ou le Lazare ressuscitant.

Les Latins, qui perfectionnèrent tous les arts, fabriquaient aussi des Tapisseries qu'ils nommaient *aulœa*. Les Grecs les appelaient, avant eux, *περιπιτασματα*.

Le nom d'*aulœa* leur était venu de ce que, quand Attale, roi de Pergame, institua le peuple romain son héritier, on trouva, parmi les meubles de son palais, des Tapisseries magnifiques brodées d'or. (PLINE, liv. VIII.)

Les Romains avaient, en outre, des tapis précieux qu'ils étendaient sur leurs lits de festin et autres. (Voyez Théocrite, Horace, Catulle.) Ces tapis, qui s'appelèrent *vestes* et *gausapa*, représentaient souvent des figures gigantesques, des sujets fabuleux ou héroïques.

Cicéron, dans ses *Tusculanes*, liv. V, chap. 6, en parlant du lit d'or sur lequel Denys, tyran de Syracuse, fit asseoir le flatteur Damoclès, dit que ce lit était couvert d'un tapis magnifique : *Collocari eum jussit in aureo lecto strato pulcherrimo texlili stragulo, magnificis operibus picto*. Ailleurs, dans sa seconde Verrine, Cicéron fait une autre mention bien plus curieuse des Tapisseries, en parlant de ces tapis si connus, dit-il, dans toute la Sicile sous le nom d'Attaliques, qui avaient été volés à Heius, par Verrès, et que celui-ci aurait pu revendre deux cent mille sesterces.

Les premiers temps du Moyen Age nous offrent peu de documents relatifs aux Tapisseries. Nos vaillants aïeux méprisaient tout art manuel : on ne les voyait donc pas, comme les jeunes Romains du siècle de Théodose, si l'on s'en rapporte à Muller (*Commentatio historica de genio, moribus et luxu ceci Theodosiani*, p. 122), employer leur temps à *faire de la tapisserie* — *acu quidem pingendo lanificii opere tempus fefellerunt*. Cette occupation était réservée aux femmes, et, dès l'origine de la monarchie, les historiens nous les montrent livrées à des travaux de cette espèce. Ainsi, dans un grand nombre de passages, Grégoire de Tours, le père de notre histoire, parle de Tapisseries quelquefois fort riches, faites par les femmes et même par les princesses, notamment au livre II de ses *Gesta Dei per Francos*, lorsque Clovis consent à se faire chrétien : *Cette nouvelle est portée à*

l'évêque, qui, comblé de joie, donne ordre de préparer les fonts sacrés ; des toiles peintes ombragent les rues, les églises sont ornées de tentures. — *Velis depiclis adumbranlur plateœ ; ecclesiae cortinis adornantur*, etc. Ailleurs, en rappelant la consécration de l'église de Saint-Denis, Grégoire de Tours raconte qu'on y appendit des tapisseries brodées en or et garnies de perles. Enfin, nous savons que la reine Adélaïde, femme de Hugues Capet, fit présent à cette même église, d'une chasuble, d'un parement d'autel, ainsi que de tentures travaillées de sa propre main, et Jacques Doublet, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, rapporte que la reine Berthe, qui, selon notre vieux proverbe, filait beaucoup, broda également à l'aiguille, sur un canevas, des sujets représentant la gloire de sa famille.

Ce ne fut donc que vers le neuvième siècle, au plus tôt, que la fabrication des tapis et autres tentures exécutées par le tissage commença à s'introduire en France. Jusque-là, on avait brodé seulement à l'aiguille, et ce procédé subsista encore longtemps, concurremment avec le lissage ; mais ce dernier ne tarda pas à l'emporter. Nous trouvons, en effet (LEBEUF, *Histoire d'Auxerre*, t. I, p. 173), que saint Angeline de Norvège, évêque d'Auxerre, mort en 840 ou environ, faisait faire un grand nombre de tapis pour le chœur de son église : *Tapetia etiam optima, ad seditia basilicæ exornandæ, plurima contulit*. Nous voyons aussi, dans une ancienne chronique publiée par Martenne et Durand, éditeurs de l'*Amplissima Collectio* (t. V, col. 1106 et 1107), que vers l'an 985 il existait, à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, une vaste manufacture d'étoffes, et spécialement de Tapisseries, que les religieux tissaient eux-mêmes. Ce passage de l'*Amplissima Collectio* est vraiment curieux et mérite d'être traduit en entier.

Robert III, abbé. Du temps de ce révérend père, l'œuvre ou fabrique du cloître s'embellit de splendides travaux de peinture et de sculpture, accompagnés de légendes en vers. Ledit père, amateur passionné, rechercha et acquit une quantité considérable d'ornements inouïs, tels que grands dorserets (ou dossiers, *dorsalia*) en laine, courtines, factiers (ou dais, *fasterdia*), tentures, tapis de bancs et autres ornements brodés de diverses images. Il fit faire, entre autres, deux tapisseries, d'une qualité et d'une ampleur admirables, représentant des éléphants, et ces pièces furent assemblées à l'aide d'une soie précieuse par des tapissiers à gages. Il ordonna aussi de tisser deux dorserets en laine. Or, pendant qu'on fabriquait l'un de ces tapis, ledit abbé étant allé en France, le frère cellérier défendit aux tapissiers d'exécuter la trame avec le procédé accoutumé : **Eh bien ! dirent ceux-ci, en l'absence de notre bon seigneur, nous n'abandonnerons pas notre travail, mais, puisque vous nous contrariez, nous ferons un ouvrage en sens contraire.** C'est ce qu'on peut vérifier aujourd'hui. Ils firent donc plusieurs tapis, aussi longs que larges, représentant des lions d'argent sur champ de gueules, avec une bordure blanche, semée d'animaux et d'oiseaux rouges. Cette pièce unique resta chez nous comme un modèle de ce genre d'ouvrage, jusqu'au temps de l'abbé Guillaume, et passa pour la plus remarquable des tapisseries du monastère. En effet, dans les grandes solennités, l'abbé faisait tendre le tapis aux éléphants, et l'un des prieurs, le tapis aux lions. L'abbé

Robert donna aussi au monastère un tapis orné de roues, que l'on tend sur la muraille avec les autres ; il décora, en outre, trois chasubles garnies d'une large broderie d'or.

Plus tard, au commencement du onzième siècle, l'abbé Mathieu accrut encore les richesses de l'abbaye en ce genre d'ornement (*Ampl. Coll.*, t. V, col. 1130 et 1131) : Ce vénérable père fit aussi deux beaux dorserets qui se tendent dans le chœur aux principales solennités ; sur l'une de ces tapisseries sont représentés deux vieillards avec des harpes et des instruments de musique ; sur l'autre, l'Apocalypse de saint Jean, élégamment historié. Il fit encore exécuter plusieurs tentures, d'une merveilleuse beauté, ornées de sagittaires, de lions et autres animaux, qui, aux fêtes solennelles, étaient appendues dans la nef de l'église.

Nous lisons dans les Miracles de saint Benoît, publiés par Dachery, que, le jour de Pâques de l'année 1095, l'église du monastère de Fleuri-sur-Loire fut ornée de tentures nombreuses (*tapelibus plurimis*), et dans la Vie de saint Gervais, abbé de Saint-Riquier, publiée par le même bénédictin, que ce saint fit exécuter, vers l'an 1060, des tapis très-remarquables pour l'église de son abbaye. Ces témoignages sont loin d'être les seuls qui prouvent qu'au onzième siècle, l'usage de tendre des Tapisseries dans les églises, pour les décorer, jouissait d'une grande faveur, malgré le blâme dont il avait été frappé d'abord. En effet, nous savons, par un passage du recueil intitulé *Thesaurus Anecdolorum*, que le règlement de l'ordre de Cluny prohibait cet usage comme propre à donner seulement une vaine satisfaction aux regards (*pulchra tapetia variis coloribus depicta, hæc omnia non necessarius usus, sed oculorum concupiscentia requirit.*) Aussi, les villes, comme les monastères, tenaient-elles à honneur d'avoir dans leur sein une manufacture de Tapisseries. Poitiers, dès 1025, en possédait une dont les produits étaient fort recherchés. Les tissus qu'elle exécutait offraient des portraits de rois, d'empereurs, et des sujets tirés de l'Écriture sainte. Telle était sa renommée, que les princes et les prêtres étrangers s'adressaient à elle pour satisfaire leur ostentation. Voici, à ce propos, une singulière correspondance qui eut lieu l'an 1025, entre Guillaume IV, comte de Poitou, et un évêque italien nommé Léon. Cet évêque écrit à Guillaume pour lui demander, entre autres présents, un tapis admirable : *Mitte mihi mulam mirabilem et fraenum præciosum et tapetum mirabile, pro quo te rogavi ante sex annos. Amen dico tibi ; non perdes mercedem tuam, et quidquid volueris dabo tibi.* Guillaume lui fit la facétieuse réponse qui suit : *Mulam quam rogasti non possum ad præsens tibi mittere, quia non habeo talem qualem ad opus tuum vellem, nec reperitur in nostris partibus mula cornuta, vel quæ tres caudas habeat vel quinque pedes, vel alia hujus modi, ut congrue possidiceremirabilem. Mittam verotibi, quam citius potero, unam optimam ex melioribus quas resperire possim innostrâ patriâ, cum fraeno præcioso. Cæterum tapetum tibi possem mittere nisi fuisset oblitus quantæ longitudinis et latitudinis jamdudum requisisti. Retnemora ergo, precor, quam longum et latum esse velis, et mittetur tibi, etc.*

Mais nos pères n'étaient pas seuls habiles dans cet art nouveau. Les peuples du Nord, selon Dudon, qui rédigea, au onzième siècle, la Chronique des ducs de Normandie, le pratiquaient avec une grande dextérité. Il vante surtout la supériorité des Anglais, laquelle était tellement reconnue, qu'on disait un ouvrage anglais, quand on voulait désigner quelque belle broderie ou quelque riche tapis. La Chronique de Normandie nous atteste aussi que la duchesse Gunnor, épouse de Richard Ier, fit, avec l'aide de ses brodeurs, des draps de

toile, de soie et de broderie, ornés d'histoires et d'images représentant la vierge Marie et les saints, pour décorer l'église de Notre-Dame de Rouen.

Enfin l'Orient, qui de tout temps s'était distingué dans la confection des tapis, et où cet art n'avait jamais cessé d'être cultivé depuis l'époque la plus ancienne, l'Orient brille encore au Moyen Age par ses produits tissés en soie ou en laine, brochés d'argent et d'or. C'est lui qui fournissait en grande partie ces magnifiques étoffes chargées d'écussons ou d'animaux chimériques, qu'on appelait alors *scultatæ* ou *ocellatœrestes* ; de même que, plus tard, il put seul fournir ces splendides tentures qu'on appela *tapis sarrazinois*. Anastase le Bibliothécaire, qui écrivait son ouvrage *De vitis Pontificum* bien avant le onzième siècle, entre à cet égard, en décrivant le mobilier des églises, dans des détails circonstanciés et curieux. Il parle aussi des Tapisseries à personnages, qui paraissent avoir précédé et amené la peinture. Dès le temps de Charlemagne, le pape Léon III (795) pour orner le maître-autel de l'église de la bienheureuse mère de Dieu à Rome, fit un voile de pourpre dorée portant l'histoire de la Nativité et de Siméon, et au milieu, l'Annonciation de la Vierge ; pour l'autel de l'église de Saint-Laurent, il fit un voile de soie dorée portant l'histoire de la Passion de Notre-Seigneur et de la Résurrection ; il plaça sur l'autel de Saint-Pierre un voile de pourpre dorée, orné de pierres précieuses. On y voyait, d'un côté, l'histoire du Sauveur donnant à saint Pierre le pouvoir de lier et de délier ; de l'autre, la Passion de saint Pierre et de saint Paul, d'une grandeur remarquable. L'ouvrage d'Anastase est plein de descriptions analogues qui nous montrent les églises et les autels garnis de tapisseries ornées d'aigles, de vautours, de lions, ou représentant des sujets de l'Évangile et de la légende des saints. La plupart de ces tissus historiés provenaient de l'Orient ou de l'Égypte.

Au douzième et au treizième siècle, l'usage des Tapisseries devint encore plus général. Il passa, des églises et des monastères, dans les châteaux et dans les demeures particulières. Si, au milieu de la solitude du cloître, les moines, pour se créer une occupation, avaient tissé la laine et la soie, les châtelaines et leurs suivantes, au fond des manoirs, durant les longues veillées d'hiver qu'interrompait seulement la lecture de quelques œuvres de piété ou de chevalerie, brodèrent à l'aiguille les gestes glorieux de nos pères. Les hautes murailles de ces froides salles de pierres parlaient sans cesse au cœur et à l'imagination, lorsqu'elles étaient couvertes d'intéressantes histoires, de précieux renseignements ou de belliqueux souvenirs, qui en dissimulaient la nudité.

Un monument unique en ce genre, qui a été conservé jusqu'à nos jours malgré la fragilité de son tissu, c'est la fameuse Tapisserie de Bayeux, dite de la reine Mathilde, représentant la conquête de l'Angleterre par les Normands en 1066. Ce monument historique, qui a été l'objet de tant de dissertations contradictoires publiées depuis un siècle par les savants français et anglais, n'a peut-être pas l'origine et l'antiquité que la tradition lui donne ; mais si la reine Mathilde ou Mahaut de Flandres, épouse de Guillaume le Bâtard, ne l'a point brodé elle-même de ses mains, comme on le raconte, en mémoire de l'expédition victorieuse de son mari, il est certain que cette broderie a été exécutée au douzième siècle, et sans doute par des femmes anglaises, si renommées alors par leurs ouvrages à l'aiguille. *Anglicæ nationis feminæ multum valent acu et auri lextura*, dit un contemporain de Mathilde. Quoi qu'il en soit, on ne trouve aucun document qui fasse mention de cette curieuse Tapisserie, *opus anglicum*, avant un inventaire, dressé en 1476, des joyaux, capses, reliquaires, ornements, tentes, parements de la cathédrale de Bayeux, qui possédait aussi le manteau ducal de Guillaume de Normandie et celui de sa femme. Un article de cet

inventaire est ainsi conçu : *Item. Une très longue et étroite telle à broderies de ymaiges et escripteaulx faisans représentation du Conquest d'Angleterre, laquelle est tendue environ la nef de l'église le jour et par les octaves des Reliques.* On reconnaît, à cette désignation, la Tapisserie connue sous le nom de *Toilette du duc Guillaume*, qui n'est autre qu'une pièce de toile brune, ayant 19 pouces de haut et 210 pieds 11 pouces de long, sur laquelle on a tracé à l'aiguille, avec de la laine de diverses couleurs, croisée et couchée, imitant les hachures du dessin, une suite de soixante-douze sujets, accompagné de légendes en latin mélangé de saxon. Ces sujets comprennent à peu près toute l'histoire de la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, telle que la rapportent les chroniqueurs normands, et surtout Robert Wace, depuis l'ambassade d'Harold en Normandie jusqu'à sa mort après la bataille d'Hastings. La broderie offre, au premier aspect, un ensemble de figures d'animaux et de figures d'hommes grossièrement dessinées ; mais ces figures ont cependant du caractère, et le trait primitif, qu'on retrouve encore sous la broderie, ne manque pas d'une certaine habileté, même d'une sorte de correction qui rappelle beaucoup le style byzantin. Quant aux couleurs de la laine, le vert-bleuâtre, le cramoisi et le rose, elles ont si bien résisté à l'action du temps, qu'elles semblent n'avoir rien perdu de leur éclat. Les ornements de la double bordure, entre laquelle se déroule un drame composé de 530 figures, sont les mêmes que ceux des peintures des manuscrits au Moyen Age. Enfin, en l'absence de toute indication précise, on peut attribuer ce grand ouvrage à dame Leviet, brodeuse de la reine Mathilde, qui excellait dans son art et qui aura peint en laine les annales de la conquête de Guillaume, pour en faire don à la cathédrale de Bayeux. On croit que cette Tapisserie, que quelques antiquaires regardent comme ayant servi de courtines à une tente de guerre, n'a jamais été destinée qu'à parer le chœur de l'église où la reine Mathilde voulut être inhumée.

Le luxe prit en France, depuis cette époque, un immense accroissement. Les croisades, en mêlant les hommes de nos contrées à ceux de l'Occident, en leur faisant connaître les richesses de Constantinople et les merveilles du palais impérial de Blaquerne, exaltèrent leur imagination et agrandirent leurs besoins. Aussi, rapporta-t-on de l'Orient l'usage de tendre les appartements avec des peaux vernissées, gaufrées et dorées : c'était ordinairement du cuir de chèvre ou de mouton. On employa d'abord les peaux dans toute leur grandeur, par pièces inégales ; mais, plus tard, le cuir fut préparé en carrés uniformes d'environ deux pieds de hauteur sur un peu moins de largeur. On réunissait ensuite ces fragments en les cousant, et ils formaient de belles et solides tentures capables de résister à l'humidité des donjons, beaucoup mieux que de fragiles tissus d'étoffe. Nos aïeux donnèrent à ces tentures de cuir, qui se fabriquèrent surtout à Venise et à Cordoue, le nom d'or basané, parce qu'elles étaient formées de basane dorée à plat ou gaufrée en couleur d'or.

Quant aux tissus de laine, les villes de la Flandre et de l'Angleterre en fournissaient la chrétienté : leur commerce, avait pris alors une très-grande extension. Mathieu de Westminster nous donne plusieurs renseignements à ce sujet, et nous lisons dans le recueil des lois anglaises sous Edouard Ier, recueil connu sous le nom de *Fleta*, que le *devoir du chambrier est de veiller à ce que les chambres soient ornées de tapisseries.* (Lib. II, cap. VI, § 1.) Le chambrier avait droit de garder pour lui, comme immunité de sa charge, tous les anciens tapis ainsi que les sièges garnis de broderies. (*Permissum est quod camerarius ex antiquâ consuetudine habeat omnia vetera banqualia et tapetos.* Cap. VII, § 3.) Enfin les Tapisseries étaient tellement estimées et regardées comme choses de prix,

qu'elles faisaient souvent l'objet des dispositions testamentaires d'un mourant. Nous tirons l'exemple suivant du *Formularium anglicanum de Madox* : *Item, unam aulam viridem, cum armis meis, et unam aulam bleu (sic), cum torellis, cum lecto ejusdem seltæ*, etc.

A cette époque, on employait des tapis, non-seulement pour décorer l'intérieur des maisons, mais pour s'asseoir dessus, à la manière des Orientaux. Cette particularité, que confirmeraient au besoin les miniatures des manuscrits du treizième siècle, se trouve mentionnée dans le *Lai de l'Espine*, par Marie de France :

Li rois s'assist por déporltr
Sur un tapis devant le dais

Et dans le *Lai de Graelant* :

Dejosle li séir le fist
Sor un tapis....

Le sire de Joinville nous apprend également que saint Louis avait l'habitude de s'asseoir par terre sur un tapis, entouré de ses gens, et de rendre ainsi la justice : *Et fesoit estendre tapis pour nous séoir entour li*.

Enfin, au Moyen Age, on fit encore grand usage des Tapisseries dans la confection des tentes royales et seigneuriales de voyage, de guerre, de tournoi ou de chasse ; seulement, ces Tapisseries prenaient des noms particuliers, suivant la place qui leur était attribuée. Celles qui formaient l'intérieur de la tente et servaient de tapis de pied, de table ou de lit, se nommaient *aucubes* ; celles qui recouvraient la charpente et les toiles extérieures de la tente, se nommaient *tref*, de *trifolium*, parce que la tente était dans l'origine composée de trois pièces d'étoffes triangulaires de différentes couleurs. Voici, au reste, la description d'une tente militaire, telle que nous la donne la *Chanson d'Auberi de Bourgogne* :

Du tref sont large li giron.
Bestes sauvasges i ot à grant fuison :
Li très fu riches ; nul meillor ne vit-on,
Vermaus et indes, et de mainte fuison.
Sor le pomel ont assis le dragon,
Dont li oil luisent ansi que d'un charbon.
Pierres i of qui sunt d'un grand renon ;
Par nuit obscure tout cler i vcoit-on
Plus d'une archie entor et environ.
La mer i fu pourtraicte e li poisson,
Et tuit li oir de France le roion,
Dès Clœvis qui tant fu loiaus homo
Seoir i puent bien quatre cent baron.

Cette description est complète, et il est évident que le trouvère décrit un tableau qu'il avait eu sous les yeux. D'ailleurs, les tentes de Charles le Téméraire, prises à Morat, à Granson, et au siège de Nancy, sont encore là pour appuyer le témoignage du vieux romancier.

Les quatorzième et quinzième siècles nous fournissent une multitude de documents sur le fréquent emploi des Tapisseries. Non-seulement elles servaient pour tendre les appartements et en faire disparaître la nudité, mais on les

déployait surtout dans les occasions solennelles, par exemple aux entrées des princes, pour donner une physionomie joyeuse aux villes et aux places publiques. Les salles de festin furent décorées de magnifiques tentures qui rehaussaient encore l'éclat des bizarres entremets (intermèdes) qu'on jouait pendant les repas. (Voyez OLIVIER DE LA MARCHE.) Les tournois virent briller autour de leurs lices et se dérouler, du haut de leurs galeries jusque dans l'arène, les exploits des Neuf Preux, témoin la miniature qui, dans le beau Froissard de la Bibliothèque Nationale, représente les joutes célébrées à l'occasion des noces d'Isabeau de Bavière. Enfin le caparaçon, ce vêtement d'honneur des coursiers, inconnu aux siècles précédents, étala, aux yeux de la foule émerveillée, les plus brillantes étoffes et de riches housses *ymagées*.

Un usage même, assez général pendant plus de deux siècles, fut que les Tapisseries portassent les armoiries des seigneurs, à qui elles appartenaient, ou qui les avaient fait confectionner. Celles de Berne, de la Chaise-Dieu et de Beauvais, que nous avons reproduites dans notre grand ouvrage : *les Anciennes Tapisseries historiées*, en offrent de curieux exemples. Dans d'autres Tapisseries, au contraire, les personnages représentés portent leurs écussons et couleurs héraldiques sur leurs habits, comme c'était la mode à cette époque dans toutes les maisons nobles de l'Europe. On peut signaler, parmi les Tapisseries les plus singulières en ce genre, celle du Sacre de Charles VI, publiée par Montfaucon dans ses *Monuments de la Monarchie française*, ainsi que deux autres tentures historiées, publiées par Le Laboureur, dans son ouvrage intitulé : *Tableaux généalogiques, ou les seize quartiers de nos anciens rois*, etc.

Ces deux dernières Tapisseries, que Le Laboureur a fait graver d'après deux miniatures du Terrier ou livre manuscrit des hommages du comte de Clermont en Beauvoisis, représentaient, la première, Charles Y sur son trône, entouré des ducs d'Orléans, d'Anjou, etc., ayant devant lui le duc de Bourbon, Louis II, fléchissant le genou ; la seconde, une entrevue de la reine Jeanne de Bourbon avec la duchesse sa mère, dans une forêt, au milieu d'une chasse.

Au quatorzième siècle, les manufactures de Flandres, déjà renommées vers le douzième, prirent un très-grand développement, et au quinzième, elles parvinrent, simultanément, avec la maison de Bourgogne, à leur apogée de prospérité. Le succès qu'obtinent notamment les Tapisseries d'Arras fut si éclatant, la faveur dont elles jouissaient fut si universelle, qu'on désigna les plus belles tentures sous le nom de *tapiz d'Arras*, bien que la plupart ne vissent pas de cette ville. La célébrité des tissus d'Arras passa dès lors à l'étranger, et les Italiens disent encore *Arrazi*, pour désigner de belles Tapisseries.

Les tentures d'Arras, ainsi que celles des autres fabriques de France, furent généralement exécutées en laine ; il y en eut pourtant en chanvre et en coton (OLIV. DE SERRES, *Théâtre d'Agriculture*, liv. VIII, ch. *Lumières, meubles*, etc.) : mais on n'en fit aucune en soie ou en fil d'or. La fabrication des tapis de cette espèce, après avoir été particulière à l'Orient, se concentra surtout à Florence et à Venise, et nous savons, d'après les dictons du Moyen Age, que les plus habiles *tireurs d'or* (fabricants de fils ou filigranes d'or) étaient établis à Gênes.

Quant aux *ymaiges* que reproduisaient les Tapisseries, elles étaient très-variées. Nous avons vu que ces monuments retraçaient parfois les scènes de l'Histoire ancienne, sacrée ou profane, les gestes fabuleux des héros, les faits historiques modernes ; mais là ne s'arrêtait pas l'imagination des peintres-tapissiers. Souvent les tentures du quatorzième siècle offraient des chasses, des animaux bizarres, ou encore des tableaux empruntés aux occupations qu'amènent les

diverses saisons de l'année. Nous lisons, par exemple, dans l'inventaire du mobilier de l'évêque de Langres, fait en 1395. (Ms. de la Bibl. Nationale), que ce prélat laissa, en mourant, une Tapisserie de chambre, ou, comme on disait alors, une chambre de tapisserie, perse ou bleue, sur laquelle on voyait un cerf lié à un arbre : *Primo, in camerâ altâ domini, invenerunt unam cameram persam, brodalam de divisione unius cervi ligati ad unam arborem, munitam cœlo duobus dosseriis.*

Quelquefois aussi, ces tentures traduisaient en laine les grands poèmes chevaleresques et les charmants fabliaux sortis de l'imagination de nos pères. J'en donnerai pour preuve quelques extraits d'un manuscrit de la Bibl. Nationale, n° 8356, intitulé : *C'est l'inventoire général du roy Charles le Quint, de tous les joyaulx qu'il avoit, au jour qu'il fut commencé* (le 24 janvier 1379), *tant d'or comme d'argent... et avecque ce, de toutes les chapelles, chambres de broderie et tapisserie dudit seigneur, etc.,* comme *tappis à ymaiges*, ainsi que dit le texte. L'inventaire de Charles V signale, entre autres monuments qui ne sont point parvenus jusqu'à nous :

Le grant tappiz de la Passion Nostre-Seigneur ; *item*, le grant tappiz de la vie saint Deniz : *item*, le grant tappiz de la vie saint Theseus ; *item*, le grant tappiz que Philippe Gillier donna ; *item*, le grant tappiz du saint Grael (*sic*) ; *item*, le tappiz de Fleurence de Romme ; *item*, le grant tappiz d'Amis et Amile ; *item*, le grant tappiz de Bonté et Beauté ; *item*, le tappiz des Sept péchés mortelz ; *item*, les deux tappiz des Neuf Preux ; *item*, les deux tappiz à Dames qui chassent et volent ; *item*, les deux tappiz de Godeffroy de Bilhon ; *item*, le tappiz d'Ivinail et de la Royne d'Irlande ; *item*, les deux tappis à Hommes sauvaiges ; *item*, le tappiz aux Trippes ; *item*, le tappiz de messire Yvain ; *item*, ung tappiz de chapelle blanc, et a au mylieu ung compas où il y a une roze, armoyé de France et de Dauphiné, tenant troys aulnes de long, autant de lé ; *item*, ung grant beau tappiz que le roy a acheté, qui est à ouvraige d'or, ystorié des Sept sciences et de saint Augustin ; *item*, le tappiz des Sept sciences, qui fut à la royne Jehanne d'Evreux ; *item*, le tappiz de Judic ; *item*, ung aultre tappiz ront, à ymaiges de dames, et une autour aux armes de France et de Bourgogne ; *item*, un grant drap, de l'euvre d'Arras, ystorié des faiz et batailles de Judas Machabeus et d'Anthiogus, et contient, de l'ung des pignons de la gallerie de Beauté jusques après le pignon de l'autre bout d'icelle, et est du haut de ladicté gallerie ; *item*, en l'autre pignon, est un petit drap ystorié de la bataille du duc d'Aquitaine et de Florence ; *item*, unze tappiz à fleurs de lys, que grans que petiz, à l'euvre de Damas ; *item*, ung autre tappiz à ouvraige, où sont les douze moys de l'an ; *item*, ung autre tappiz à ymaiges, où sont les sept ars et au-déssoubz l'estat des âges des genz ; *item*, ung autre tappiz à ymaiges de l'ystoire du duc d'Acquitaine ; *item*, ung autre petit tappiz à ymaiges de la Fontaine de Jouvent ; *item*, ung grant tappiz et ung banquier vermeil, semez de fleurs de lys azurées, lesquels fleurs de lys sont semées d'autres petites fleurs de lys jaunes, et ou

mylieu a ung lyon, et aux quatre quings, bestes qui tiennent bannières ; *item*, ung grant tappiz de Girard de Nevers.

Outre ces tapis à *ymaiges*, Charles V avait encore des Tapisseries d'armoirie, la plupart *armoyées de France et de Behaigne* (Bohême), et faites, quelques-unes au moins, *du fil d'Arras*. On distinguait aussi *ung tappiz sur champ vermeil, ouvré à une tour à daims et à biches, pour mectre sur le bateau du Roy*. Il y avait aussi les *tappiz velus*, qui n'étaient pas en moins grande quantité, et parmi lesquels, il y en avait *ung donné au roy par Gilles Mallet, à la sainte Agnès LXXIX* ; vingt-sept tapis de diverses longueurs et *morsons (sic) achetez par le roy depuis que Moynet fut premièrement chargé de la Tapisserie*, etc. On distinguait encore, sous le nom de *salles d'Angleterre*, probablement parce qu'elles venaient de ce pays, des tapis formés de pièces de drap, avec lesquels on tendait, en certaines occasions, les appartements. Une de ces salles d'Angleterre était *ynde à arbres et à hommes sauvaiges* ; une autre, *à bestes sauvaiges et à chasteaulx* ; une troisième vermeille brodée d'azur, avec bordure à vignettes, et l'intérieur, *de lyons, de aigles, de liépars*.

Le même roi possédait, en son château de Melun, beaucoup de *soieries et tappiz*, dont l'un représentait la Passion de Jésus-Christ ; l'autre, la vie de Notre-Dame. On les appelait *tappiz de Savoisy*, probablement parce qu'ils avaient appartenu à un seigneur de ce nom. Le Louvre renfermait également, en ce genre, bien des richesses. On y voyait, entre autres, *une très-belle chambre verte, ouvrée de soye, d'ouvrage de tapisserie sur champ vert semé de feuilles de plusieurs feuillages, à cinq euvre par manière de maçonnerie, dont en celui du mylieu a ung lyon que deux roynes couronnent, et oui très, ou mylieu de ladicte maçonnerie, a une fontaine où il y a signes qui se baillent*.

Les hôtels et châteaux des princes et des seigneurs, à cette époque, n'étaient pas moins riches en Tapisseries, que les palais du roi. On trouve, dans le Catalogue analytique des Archives de Joursanvault, une foule de pièces relatives aux tapis appartenant au duc d'Orléans, frère de Charles VI. Parmi ces tapis, nous citerons seulement celui de *l'ystoire de Théseus et de l'Aigle-d'Or* (1391), acheté de Colin Bataille au prix de 1200 livres ; celui de la Fontaine de Jouvence ; celui du duc d'Aquitaine ; celui de *l'ystoire du Credo à douze prophètes et à douze apostres* ; celui du Couronnement de Notre-Dame ; celui de *l'ystoire de Carlemaine*, tapis sarrazinois à or, vendu au duc de Touraine pour l'hôtel de Beauté, par Jehan de Croizette, demeurant à Arras ; de *l'ystoire de Dieudonné*, tapis de haute-lisse, acheté d'Alain Dyonis, marchand parisien, et d'Aleran de la Mer, marchand génois ; celui de *l'Arbre de Vie, ou quel a un crucifix et plusieurs prophètes, et au-dessous du Paradis terrestre, Nostre-Dame, Saint-Jehan* ; ceux des *ystoires de Pantasilée, de Beuve de Hanslonne, et des Enfants de Regnault de Montauban*, exécutés par Nicolas Bataille ; et enfin, trois tapis, de fin fil d'Arras, ouvrés à or de Chypre et historiés.

Il existe aussi quelques pièces du même genre, qui nous font connaître les Tapisseries que renfermait le trésor de certaines églises. Un inventaire de l'église du Saint-Sépulcre, à Paris, dressé en 1379 (Bibl. Nation., n° 488 du suppl. franç.) nous fournit des renseignements curieux :

Item, un thappiz grant, où est la gezaine Noire-Dame et les III Roys de Coulongne, et souloit estre devant le Volt de

Lucques (la sainte-face) : est fourré de grosse toile blanche. Item, un autre thappiz de laine, ystoire comment Nostre Seigneur presche aux Juifs en son enfance. *Item*, un thapis à ymaige, où est la remembrance de Nostre Seigneur comment il va à l'escolle : et le donna Guy de Turt. Item, un thapis de veulu d'outremer, à metre par terre devant le grant autel aus grans festes. Item, un thapis de laine vermeil aus armes de France et de Bourgoigne. Item, un thapis à fleurs de lis, dont le champ est vert, et est l'Annunciation et le Couronnement Nostre-Dame. Item, un autre thapis, dont le champ est rouge, et à ymaige de Notre-Dame et des III Roys de Couloigne. Item, un autre thapis losengé, à lyons et à ycornes, en mantelles de manteaux armoiez des armes de Castille et d'Alençon. *Item*, un thapiz de laine de tapisserie de la Passion et Résurreccion Nostre-Seigneur : le quel Guillaume Coignart a donné. Item, un autre thapis de laine de tapisserie de l'ystoire comme Nostre-Seigneur entra en Jhérusalem, et de l'Invention de la vraye Croix...

Enfin, différentes quittances, provenant des Archives de Joursanvault, du Cabinet des Chartes de la Bibliothèque Nationale et des Archives du Royaume, nous apprennent quelle était la valeur des Tapisseries historiées, au quatorzième siècle. En 1348, Amaury de Goire, tapissier, reçoit du duc de Normandie et de Guyenne 492 livres 3 sous 9 deniers, pour [ung drap de laine, ou quel estoit compris le viez et nouvel Testament](#). En 1368, Huchon Barthelemi, changeur, reçoit 900 fr. d'or pour [ung tapiz ouvré, ou quel estoit la queste du saint Graal](#).

Le quinzième siècle nous offre un grand nombre de documents de cette espèce, à défaut des monuments eux-mêmes qui ont péri la plupart. Il faut signaler surtout un manuscrit entier de la Bibliothèque Nationale (n° 7406) intitulé *Déclaration de trois pièces de Tapisseries que quelqu'ung véit longtemps à Vienne*. Cette *Déclaration* ou description est adressée au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et l'une des trois pièces, dont le sujet s'y trouve raconté en détail, n'est autre que la Tapisserie de Nancy, qui existe encore aujourd'hui. Ce manuscrit est une preuve irréfragable en faveur *de la tradition qui veut que la Tapisserie de Nancy ait été conquise au siège de cette ville sur Charles le Téméraire, dont elle formait la tente. Ce ne sont pas les seules Tapisseries qui nous restent du quinzième siècle. La plus grande partie de celles que nous avons publiées dans les Anciennes Tapisseries historiées, remonte à cette époque, et nous eussions pu en donner beaucoup d'autres, telles que celles de l'église de Saint-Pierre-de-Nantilly, à Saumur, représentant une chevauchée ; celle du château des Aygalades, représentant le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, et appartenant à M. le comte de Castellane ; celle du château de Périers, représentant l'histoire de Gombault et Macé, dont parle Molière dans l'Avare, etc.

Parmi les Tapisseries du quinzième siècle qui ont été détruites, mais dont le souvenir nous est resté, il faut citer : 1° celles du cardinal de Clugny, que Paillot, historiographe du Juché de Bourgogne, rappelle, à l'article des Damas, seigneurs de Cormaillon et du Fain, dans son livre *De la science des Armoiries* ; ces Tapisseries, qui décorèrent jusqu'en 1791 plusieurs pièces du château du marquis de Clugny, à Thenissey en Bourgogne, ayant été portées alors au

château du Jour, près Bagneux-les-Juifs, y furent saisies et vendues à l'encan, en 1793 : elles étaient chargées non-seulement des armes de la maison du cardinal, mais encore de toutes les armes des maisons qui lui étaient alliées ; — 2° les diverses Tapisseries, données, de 1453 à 1480, à l'église de Cluny, par Jean III de Bourbon, 42^e évêque de cette abbaye : elles représentaient en fils de soie et de laine la passion de Jésus-Christ ; — 3° les Tapisseries, données à l'église d'Auxerre par Jean Baillet, évêque de cette ville, de 1477 à 1513 ; — 4° les quarante tentures, offertes par Vital Caries, qui fonda l'hôpital Saint-André en 1390, à la cathédrale de Bordeaux ; — 5° celle de l'église Saint-Wulfran, d'Abbeville, représentant d'un côté la vie de saint Wulfran, et de l'autre, la vie de saint Nicolas ; — 6° celle de Beaune, donnée vers 1460 à l'Hôtel-Dieu de cette ville par Guigone de Salins, etc.

Le seizième siècle, qui fut pour tous les arts une époque de perfectionnement et de progrès, communiqua une nouvelle impulsion à l'art des Tapisseries. François 1^{er}, en fondant les manufactures de Fontainebleau, où l'on mélangea avec tant d'habileté les fils d'or et d'argent (Voyez les Tapisseries qui sont au Louvre), introduisit chez nous un luxe nouveau dans la confection des tentures, et ce fut à dater de la Renaissance, qu'on se mit à tisser des tapis d'une seule pièce, au lieu de les composer, comme antérieurement, de pièces de rapport.

Nous savons, en outre, que François 1^{er} fit venir d'Italie le Primatice, et lui commanda les dessins de plusieurs Tapisseries de haute-lisse qui furent exécutées dans la manufacture de Fontainebleau, placée par lui sous la direction de Babou de La Bourdaisière, surintendant des bâtiments royaux. Il ne borna point là sa sollicitude pour cette branche des beaux-arts, si intéressante à tant de titres et si digne de ses encouragements. Ayant mandé des ouvriers flamands auxquels il fit exécuter de nombreuses tentures, il les payait généreusement pour ce travail, et leur fournissait la soie, la laine et les autres matières ouvrables. Mais, bien que ce prince encourageât les artistes italiens et les ouvriers des Pays Bas, il ne négligeait pas, pour cela, ceux de sa bonne ville de Paris. Nous en trouvons la preuve dans une quittance des sieurs Miolard et Pasquier, tapissiers, qui déclarent avoir reçu la somme de 410 livres tournois *pour commencer l'achat des estouffes et autres choses nécessaires pour besogner en une Tapisserie de soye que ledit seigneur leur a ordonné faire pour son sacre, suivant les patrons que ledit seigneur a fait dresser à ceste fin. En laquelle Tapisserie seront figurés une Léda avec certaines nymphes et satyres,* etc. (Voyez à la Bibliothèque Nationale, collect. Fontanieu, portefeuille 216-217).

Après François 1^{er}, Henri II conserva d'abord l'établissement de Fontainebleau, et bientôt il fit plus, en créant, à la prière des administrateurs de l'hôpital de la Trinité, une fabrique de Tapisseries dans laquelle furent employés les enfants de la Trinité. Peu à peu, on accorda tant de privilèges à cette fondation nouvelle, que l'ordre public fut plusieurs fois violemment troublé par suite de la jalousie qu'ils excitèrent chez les maîtres et ouvriers tapissiers, dont la corporation, nombreuse et ancienne, avait encore beaucoup d'autorité et de prépondérance, quoi qu'elle se fut séparée depuis longtemps de celle des merciers, qui regardaient les tapissiers *comme des artisans*. La fabrique de l'hôpital de la Trinité continua toutefois à prospérer sous Henri III, et Sauval (*Hist. de Paris*, liv. IX) nous apprend que, sous le règne suivant, elle était arrivée à son plus haut point de prospérité. Son succès offre même cette particularité, qu'en 1594, Dubourg y exécutant, d'après les dessins de Lerebert (aujourd'hui au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale), les Tapisseries de Saint-Merri, dont les derniers fragments n'ont disparu que de nos jours, Henri IV, excité par tout le

bruit qu'on en faisait, voulut les voir, et les ayant trouvées d'une grande perfection, résolut de rétablir à Paris les manufactures que le désordre des règnes précédents avait abolies, dit Sauvai. C'est pourquoi, en 1597, il établit Laurent, célèbre tapissier d'alors, dans la maison professe des jésuites, où personne ne demeurait depuis le procès de Jean Chastel, en lui donnant un écu par jour et 100 francs de gages par an, tandis que ses quatre apprentifs ne touchaient que dix sous de pension quotidienne, et ses compagnons, vingt-cinq, trente et même quarante sous, selon leur savoir-faire. Plus tard, Dubourg devint l'associé de Laurent, et on les logea tous deux dans les galeries du Louvre. Henri IV fit venir également d'Italie, à l'exemple de François Ier d'excellents ouvriers en or et en soie, qu'il logea rue de la Tisseranderie, dans un hôtel nommé la Maque, où ils fabriquaient surtout des tentures d'or et d'argent frisé.

Parmi les Tapisseries remarquables du seizième siècle, aujourd'hui perdues, il faut mentionner le fameux Plan de Paris, représentant cette ville sous Henri II, dont la dernière exposition publique remonte à 1788 ; la Tapisserie de Coutances, donnée à la cathédrale de cette ville par l'évêque Geoffroy Herbert ; une fort belle Tapisserie, qui ornait encore il y a quelques années l'église de Mantes, etc. En revanche, depuis la publication de nos Anciennes Tapisseries historiées, on nous a signalé l'existence de sept belles tentures, dont quelques-unes portent la date 1527 et qui appartiennent à l'église de Saint-Maurice de Chinon ; d'une Tapisserie, représentant le siège de Salins, qui est à Dôle ; de plusieurs autres, données jadis à la cathédrale de Clermont par l'évêque Jacques d'Amboise ; d'une Tapisserie, avec le portrait du donateur et de sa femme, appartenant à la cathédrale de Châlons, etc.

Postérieurement au seizième siècle et à mesure que l'on avance vers le dix-neuvième, les Tapisseries, bien que plus parfaites sous le rapport du tissage, bien que plus régulières comme dessin, comme entente des couleurs et de la perspective, perdent malheureusement la naïveté du bon vieux temps et tout l'intérêt qui s'attachait, dans les anciens lappiz, aux costumes, aux usages, aux meubles du Moyen Age. On ne voit plus, dans les splendides travaux en soie et en laine de la Savonnerie, des Gobelins, de Beauvais, etc., ces beaux phylactères gothiques, tracés sur les bordures, inscrits sur les habits des personnages ou descendant de leur bouche en longs rouleaux, pour commenter ou expliquer le sujet. La Renaissance, détournée de sa voie, au lieu de suivre ses hardies et ingénieuses fantaisies, va se perdre dans une fade imitation de la forme grecque et romaine. L'école de Lebrun s'empare des Tapisseries : on donne, aux personnages qu'on y représente, des vêtements qui ne sont d'aucune époque, des physionomies qui, au lieu de chercher à être vraies comme au quatorzième et au quinzième siècle, cherchent, avant tout, à être belles, souvent sans y réussir. Enfin, là comme en littérature, l'idéal succède au naturel, et la convention prend la place de l'inspiration et de la spontanéité.

ACHILLE JUBINAL, de la Société nationale
des Antiquaires de France.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME